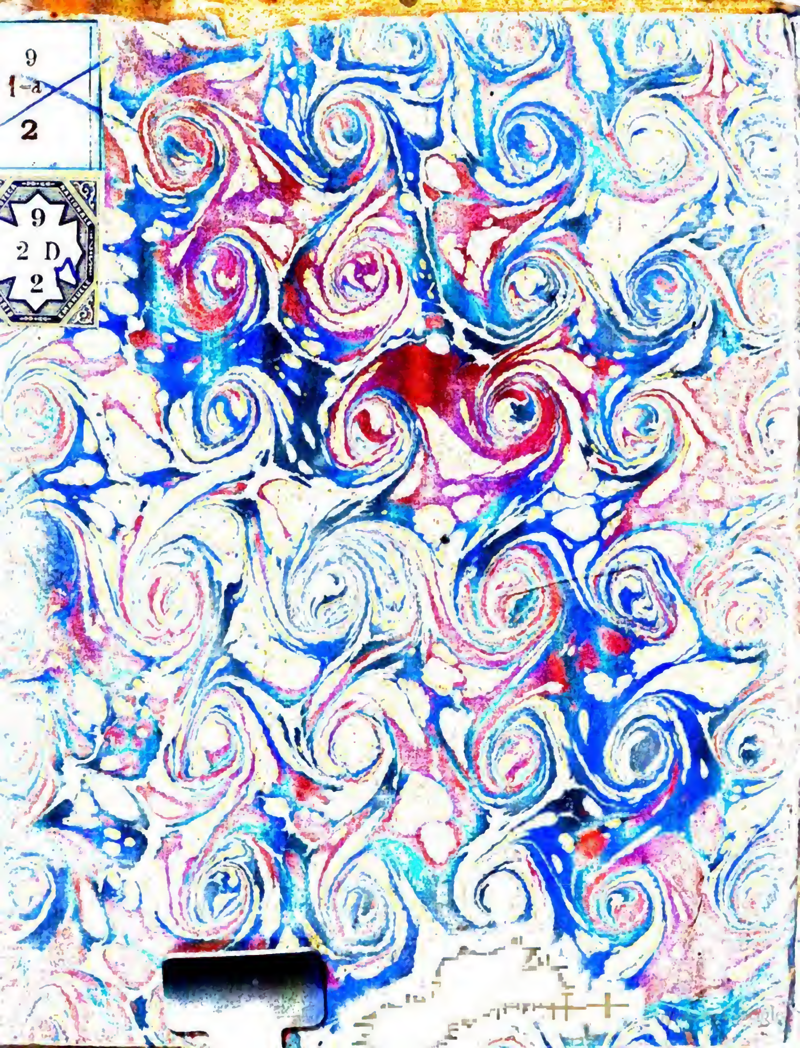
HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MONSIEUR L'ABBÉ FLEURY, PRÊTRE, PRIEUR...

Claude Fleury







HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Par Monsieur l'Abbé FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roi.*

TOME SECOND.

Contenant le troisiéme Siécle.

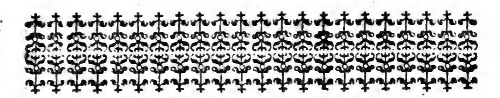


A PARIS,

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques aux Colonnes d'Hercules.

M. DCC. XX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



SOMMAIRE DES LIVRES.



LIVRE CINQUIEME.

Réponse des Chrétiens. XLII. *Avis de Tertullien à Scapula.* XLIII. *Occupations d'Origene.* XLIV. *Mort de Caracalla. Macrin empereur.* XLV. *Traitez de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.* XLVI. *De la pudicité.* XLVII. *Mort de Macrin. Heliogabale empereur.* XLVIII. *Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.* XLIX. *Jurisconsultes ennemis des Chrétiens.* L. *Travaux d'Origene.* LI. *Autres écrivains ecclésiastiques. S. Hippolyte.* LII. *Noëtus héretique.* LIII. *Ordination d'Origene & sa condamnation.* LIV. *Ses erreurs.* LV. *Sa défense.* LVI. *Ses disciples.* LVII. *Sa methode.*

LIVRE SIXIEME.

I. *Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Persécution.* II. *Livre de Tertullien de la couronne.* III. *Fin de Tertulien.* IV. *Fausse prophetesse.* V. *Exhortation d'Origene au Martyre.* VI. *Saint Fabien pape.* VII. *Les deux Gordiens empereurs, puis Pupien & Balbin, puis le jeune Gordien.* VIII. *Lettre d'Origene à Africain.* IX. *Oeuvres d'Africain.* X. *Commencement de S. Gregoire Thaumaturge.* XI. *Hexaples d'Origene.* XII. *Conversion de Berylle héretique.* XIII. *Episcopat de S. Gregoire Thaumaturge.* XIV. *Ses miracles.* XV. *S. Alexandre le charbonnier.* XVI. *Mort de Gordien. Philippe empereur.* XVII. *Travaux d'Origene.* XVIII. *Maximes sur l'étude de l'écriture sainte.* XIX. *Devoirs des évêques & des prêtres.* XX. *Regles sur le baptême & la pénitence.* XXI. *Condamnation de quelques héretiques.* XXII. *Commencemens de S. Cyprien.* XXIII. *Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c.* XXIV. *Mort de Philippe. Decius empereur. Persécution.* XXV. *Cruauté de cette persécution.* XXVI. *Chûte de plusieurs Chrétiens.* XXVII. *Martyre de saint Fabien, de saint Alexandre, & de S. Babilas.* XXVIII. *Retraite de S. Denis d'Alexandrie.* XXIX. *Retraite de saint Cyprien & de saint Gregoire Thaumaturge.* XXX. *Martyre de S. Pionius.* XXXI. *Premiere interrogatoire.* XXXII. *On le mene au temple.* XXXIII. *Second & troisiéme interrogatoire.* XXXIV. *Condamnation & exécution.* XXXV. *Lettres de S.*

LIVRE SEPTIEME.

Firmilien. XXXI. *Défense du pape S. Etienne.* XXXII. *Fin de la question du baptême.* XXXIII. *Persecution de Valerien.* XXXIV. *Exil de* S. *Denis d'Alexandrie.* XXXV. *Ses lettres sur le baptême.* XXXVI. *Exil de* S. *Cyprien.* XXXVII. *Confesseurs aux mines.* XXXVIII. *Martyre du pape saint Sixte.* XXXIX. *Martyre de saint Laurent.* XL. *Dernieres lettres de saint Cyprien.* XLI. *Son martyre.* XLII. *Autres martyrs en Afrique.* XLIII. *Martyre de saint Lucius.* S. *Montan, &c.* XLIV. *Martyre de* S. *Flavien.* XLV. S. *Jacques, S. Marin, &c.* XLVI. *Saint Fructueux de Tarragone.* XLVII. *Saint* Saturnin *de Toulouse,* S. *Denis de Paris.* XLVIII. *Saint Felix de Nole.* XLIX. *Autres martyrs.* L. *Saint Nicephore.* LI. *Valerien pris par les Perses. Gallien empereur.* LII. *Martyre de saint Marin.* LIII. *Charité des Chrétiens d'Alexandrie.* LIV. *Doctrine de saint Denis d'Alexandrie sur la Trinité.* LV. *Son traité contre les Millenaires.* LVI. *Son épître canonique.* LVII. *Epître canonique de* S. *Gregoire Thaumaturge.* LVIII. *Conversion des barbares.* LIX. *Plotin philosophe.*

LIVRE HUITIEME.

I. H*Eresie de Paul de Samosate.* II. *Mort de* S. *Denis d'Alexandrie, de saint Gregoire Thaumaturge.* III. *Mort de Gallien. Claude II. empereur.* IV. *Second concile contre Paul de Samosate.* V. *Eusebe & Anatolius d'Alexandrie.* VI. *Commencemens de saint Antoine.* VII. *Ses premieres tentations.* VIII. *Mort de Claude. Aurelien empereur. Persécution.* IX. *Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus.* X. *Origene de l'héresiarque Manès.* XI. *Sa dispute contre Archelaüs & sa mort.* XII. *Ses disciples & sa doctrine.* XIII. *Successions d'évêques.* XIV. *Mort de Probus. Carus empereur, puis Diocletien & Maximien.* XV. *Saint Antoine au desert.* XVI. *Martyre de Claude, Astere & Neon.* XVII. *Martyre de Domnine & de Theonille.* XVIII. *Saint Maurice & sa legion.* XIX. *Autres martyrs en Gaule.* XX. *Saint Victor de Marseille.* XXI. *Constantius & Galerius Cesars.* XXII. *Commencement de persécution.* XXIII. *Martyre de saint Maximilien.* XXIV. *Successions d'évêques. Schisme de*

LIVRE NEUVIEME.

mes. XXIII. *Mort de Constantius Chlorus. Constantin empereur.* XXIV. *Martyre de saint Agapius, sainte Domnine, &c.* XXV. *Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur.* XXVI. *Martyrs de Palestine.* XXVII. *Mœurs de Maximin & de Maxence.* XXVIII. *Martyrs de Palestine. S. Pamphile, &c.* XXIX. *Autres martyrs, saint Quirin, saint Serenus, &c.* XXX. *Derniers martyrs de Palestine.* XXXI. *Mort de Maximien. Herculius.* XXXII. *Maladie de Galerius.* XXXIII. *Edit en faveur des Chrétiens.* XXXIV. *Commencement du schisme des Donatistes.* XXXV. *Mort de Galerius. Persécution de Maximin.* XXXVI. S. *Apollonius & saint Philemon.* XXXVII. *Autres martyrs d'Alexandrie.* XXXVIII. *Saint Lucien d'Antioche.* XXXIX. *Autres martyrs.* XL. *Famine & peste.* XLI. *Tyrannie de Maximin.* XLII. *Guerre de Maxence contre Constantin.* XLIII. *Croix miraculeuse.* XLIV. *Victoire de Constantin.* XLV. *Mort de Diocletien.* XLVI. *Edit de Constantin & de Licinins en faveur des Chrétiens.* XLVII. *Guerre de Maximin.* XLVIII. *Victoire de Licinius, & fin de la persécution.* XLIX. *Mort de Maximin Daïa.*

Approbation des Docteurs.

RIEN n'est plus glorieux à l'église que de faire voir son établissement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont soutenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siécles; où sans faire de longues dissertations, ni des reflexions trop frequentes, sans y mêler des faits étrangers, on represente les plus précieux monumens de l'antiquité ecclesiastique. La lecture de cet ouvrage servira à l'éducation de la foi & des mœurs; & les fideles seront animez, en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le treize Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUIEME.



L'Empereur Severe ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le parti de Niger, revenoit victorieux la dixiéme année de son regne, 202. de J. C. Passant de Syrie en Egypte par la Palestine, il voulut punir les Juifs qui s'étoient encore révoltés, & leur défendit de faire des proselytes, ne leur permettant de circoncire que leurs enfans; ce qu'Antonin le pieux avoit déja ordonné sous peine capitale. Severe défendit aussi de faire des chrétiens; & donna lieu à la persécution générale, qui commença cette année en Egypte, d'où elle s'étendit aux autres provinces. Plu-

I. Persécution de Severe.

Herod. lib. III. *An.* 202.

Spart. p. 70. *D.*

Lib. II. *ff. ad leg. Corn. de sic.*

Eus. VI. *hist. c.* 2.

Euſ. in Chro. vi. & hiſt. c. 2. Hier. de ſcript. in Origen. Euſ. vi. hiſt. 2.

ſieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le temps de l'Antechriſt approchoit, comme témoignoit Judas auteur eccléſiaſtique de ce temps-là, qui fit un commentaire ſur les 70. ſemaines de Daniel, où il apportoit l'ordre des tems juſqu'à cette dixiéme année de Severe.

II. Martyre de S. Leonide *Euſ. vi. c. 1. 2.*

Letus étoit alors gouverneur d'Egypte, & Demetrius ſucceſſeur de Julien, étoit évêque d'Alexandrie. Il y eut un très-grand nombre de martyrs en cette ville, parce que l'on y envoyoit les chrétiens de toute l'Egypte, & même de la Thebaïde. Entre eux fut Leonide pere d'Origene. Il avoit élevé avec grand ſoin ce fils, qui étoit alors en ſa 17. année. Outre les arts liberaux & les belles lettres, il l'avoit inſtruit des ſaintes écritures; dont il lui faiſoit tous les jours apprendre & reciter quelques ſentences, avant les études profanes. Origene s'y appliquoit tellement, qu'il ne ſe contentoit pas du ſens litteral & facile; mais il vouloit toujours y trouver des ſens cachez juſqu'à fatiguer ſon pere par ſes queſtions. Leonide avec un viſage ſevere reprimoit ſa curioſité, & l'avertiſſoit de ne pas exceder la portée de ſon âge; mais en ſon cœur il étoit ravi de ce beau naturel, & rendoit à Dieu de grandes actions de graces de lui avoir donné un tel fils. Souvent pendant qu'Origene dormoit, ſon pere s'approchoit du lit, & lui découvrant l'eſtomac, le baiſoit avec reſpect, comme un temple de l'eſprit de Dieu. La perſécution étant ouverte, Origene fut touché d'un ſi grand déſir du martyre, qu'il ſe feroit préſenté lui-même, ſi ſa mere ne l'eut retenu par ſes prieres & par ſa tendreſſe. Mais quand il ſçut que ſon pere étoit en priſon, il redoubla ſes efforts, & ſa mere fut réduite à lui cacher tous ſes habits, pour le contraindre à demeurer dans la maiſon. Ne pouvant faire autre choſe, il écrivit à ſon pere une lettre très-forte, pour l'encoura-

ger au martyre, où il lui disoit ces mots: Tenez ferme, & ne vous mettez point en peine de nous. Car il avoit six petits freres plus jeunes que lui. Leonide eut la tête tranchée:& comme ses biens furent confisquez,il laissa sa veuve chargée de ses sept enfans dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs Scillitains.

En Afrique la persécution fut violente ; & nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant,puisque les actes des martyrs Scillicitains sont dattez du Consulat de Claude sous le proconsul Saturnin, ce qui se rencontre la huitiéme année de Severe 200. de J.C. Ce Saturnin fut le premier de ce tems-là qui employa le glaive en Affrique contre les Chrétiens. On lui en presenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Sperat, Narzal, Cittin & trois femmes, Donate, Seconde & Vestine; étant devant le proconsul, il leur dit à tous: Vous pouvez esperer le pardon des empereurs nos maîtres, si vous revenez au bon sens en observant les cérémonies de nos dieux. Sperat dit: Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injustice. Nous ne nous souvenons pas d'avoir injurié personne ; au contraire étant maltraitez, nous avons toûjours rendu graces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui nous persécutoient injustement ; en quoi nous obéïssons à nôtre empereur, qui nous a prescrit cette regle de vie. Le proconsul Saturnin dit: Nous avons aussi une religion qui est simple. Nous jurons par le genie des empereurs, & nous faisons des vœux pour leur santé. Vous devez en faire autant. Sperat répondit : Si vous voulez m'écouter tranquillement, je vous dirai le mystere de la simplicité chrétienne. Le proconsul Saturnin dit : T'écouterai-je dire du mal de nos cérémonies? Jurez plûtôt tous par le genie des empereurs nos maîtres pour joüir

Tertul. ad Scap.

Act. Martyr. sincera. p. 77.

des plaisirs de cette vie. Sperat dit: Je ne connois point le genie de l'empereur de ce monde, mais je sers au Dieu céleste qu'aucun homme n'a vû ni ne peut voir. Je n'ai jamais fait aucun crime punissable par les loix publiques. Si j'achete quelque chose, j'en païe les droits aux receveurs. Je reconnois pour empereur de toutes les nations mon Dieu & mon Seigneur. Je n'ai fait de plainte contre personne, on ne doit point en faire contre moi. Le proconsul se tourna vers les compagnons de Sperat & leur dit: Ne suivez pas la folie de ce furieux, mais plûtôt craignez nôtre Prince & obéissez à ses commandemens. Cittin répondit: Nous n'avons personne à craindre que le Seigneur nôtre Dieu qui est au ciel. Le proconsul dit: Qu'on les mene en prison, & qu'on les mette aux ceps jusques à demain.

Le jour suivant le proconsul assis sur son tribunal se les fit présenter, & dit aux femmes: Honorez nôtre prince & sacrifiez aux dieux. Alors Donate dit: Nous rendons honneur à Cesar comme à Cesar, mais nous offrons à nôtre Dieu l'honneur & la priere. Vestine dit: Je suis aussi chrétienne. Seconde dit: Et moi aussi je crois en mon Dieu & je veux être en lui; pour vos dieux nous ne les servons ni ne les adorons. Le proconsul commanda de les separer; puis aïant appellé les hommes, il dit à Sperat: Perseveres-tu à être chrétien? Sperat dit: Oüi, je persevere. Ecoutez tous: Je suis chrétien. Tous ceux qui avoient été arrêtez avec lui l'oüirent & dirent: Nous sommes aussi chrétiens. Le proconsul dit: Vous ne voulez ni déliberer ni recevoir grace? Sperat répondit: En un combat légitime il n'y a point de grace, faites ce que vous voudrez. Nous mourons avec joïe pour J. C. Le proconsul dit: Quels sont les livres que vous lisez & que vous adorez. Sperat répondit: Les quatre évangiles de

N. S. J. C. les épîtres de l'apôtre S. Paul & toute l'écriture inspirée de Dieu. Le proconsul dit : Je vous donne trois jours de tems pour revenir à vous. Sperat dit : Je suis chrétien & tous ceux qui sont avec moi; & nous ne quittons point la foi de N. S. J. C. faites ce qu'il vous plaira.

Le proconsul voyant leur fermeté rendit contre eux sa sentence par la main du greffier, en ces termes : Sperat, Narzal, Cittin, Veturius, Felix, Acyllin, Letantius, Januaria, Genereuse, Vestine, Donate & Seconde, s'étant avoüez chrétiens, & ayant refusé de rendre honneur & respect à l'empereur, j'ordonne qu'ils ayent la tête tranchée. Cette sentence ayant été lûë, Sperat & tous ceux qui étoient avec lui dirent : Nous rendons graces à Dieu, qui nous fait l'honneur aujourd'hui de nous recevoir martyrs dans le ciel, pour la confession de son nom : Aïant dit cela, ils furent menez au lieu du supplice, où ils se mirent à genoux tous ensemble ; & ayant encore rendu graces à J. C. ils eurent tous la tête tranchée. On les nomma les martyrs Scillitains & ils furent fameux en Afrique. Ce proconsul Vigellius Saturnin qui le premier en cette persécution avoit emploïé le glaive contre les chrétiens, perdit la vûë quelque tems après au rapport de Tertullien.

Martyrol. 16. Jul. Tertull. ad Scap. c. 3.

IV. Apologie de Tertullien.

Il étoit alors à Carthage, & ce fut vers le commencement de cette persécution qu'il publia une apologie pour les chrétiens, la plus ample & la plus fameuse de toutes. Il ne s'y nomme point, & adresse la parole à ceux qui tenoient les premieres places dans l'empire : c'est à-dire, comme il s'explique ensuite aux gouverneurs des provinces.

Il insiste d'abord sur l'injustice de condamner les chrétiens sur leur nom sans vouloir connoître ce qu'ils

c. 2. étoient. S'il eſt certain, dit-il, que nous ſommes criminels, pourquoi ne nous traitez-vous pas comme les autres? Ils ſe défendent & par leur bouche & par le miniſtere des avocats, & il n'eſt permis de condamner perſonne ſans l'entendre. Les Chrétiens ſont les ſeuls qui n'ont aucune liberté de ſe juſtifier. On attend ſeulement d'eux qu'ils confeſſent leur nom, pour ſatisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confeſſé le nom d'homicide ou de ſacrilege, vous ne vous en contenteriez pas pour le condamner. Vous examineriez la qualité du fait, le lieu, la maniere, le tems, les complices. Il faudroit verifier de même les crimes que l'on nous impoſe de combien d'enfans chacun auroit goûté, combien d'inceſtes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Sup. lib. 3. n. 3.

Là-deſſus il rapporte la réponſe de Trajan à Pline, & en releve l'abſurdité: de défendre que l'on recherche les Chrétiens comme les jugeant innocens: & d'ordonner toutefois de les punir quand on les trouve: comme ſi c'étoit un crime d'être découvert. Puis il continuë: Auſſi vous procedez contre nous d'une façon toute ſinguliere; vous mettez les autres à la queſtion pour leur faire confeſſer leur crime: nous, pour nous le faire nier. Un homme crie: Je ſuis Chrétien. Il dit ce qu'il eſt. Vous êtes aſſis pour tirer la verité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliez forcer au menſonge. Ce renverſement vous doit faire entrer en ſoupçon, qu'il n'y ait quelque force ſecrette qui vous faſſe agir contre les loix & contre les regles de la procedure. Chez les tyrans on employoit les tourmens pour ſupplices; chez vous ils ne doivent ſervir qu'à découvrir la verité. Si la confeſſion les prévient, ils ſont inutiles: il n'y a qu'à prononcer. Vous croyez qu'un Chré-

L. 11. ff. ad quæſt.

tien est chargé de toutes sortes de crimes, ennemis des empereurs, des loix, de bonnes mœurs, de la nature, & vous les forcez de nier pour l'absoudre ; c'est prévariquer contre les loix.

La haine de notre nom, ajoûte-t'il, est si aveugle en la plûpart, qu'ils mêlent ce reproche en disant du bien de quelqu'un. Un tel est un honnête homme, c'est dommage qu'il est Chrétien. Je m'étonne qu'un tel qui est un homme sage, s'est tout d'un coup fait Chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils connoissent, par un mal qu'ils ne connoissent point. D'autres louent en voulant noter de ce nom, ceux qu'ils méprisoient auparavant. Cette femme si folâtre, si réjouïe, ce jeune homme si enjoüé, si amoureux, ils se sont faits Chrétiens. Quelques-uns satisfont à cette haine aux dépens de leurs propres interêts. Un mari chasse sa femme qui est devenuë sage, & dont il n'est pas jaloux. Un pere desavoüe son fils, qui lui est maintenant soumis, & dont il souffroit auparavant. Un maître éloigne de ses yeux un esclave qu'il épargnoit, & qui est devenu fidéle. Quiconque se corrige en devenant Chrétien déplaît. La haine de nôtre nom l'emporte sur tout le bien qui en revient. c. 3.

Il combat ensuite les loix, que l'on opposoit aux Chrétiens, en montrant que les loix humaines ne sont pas infaillibles, & que l'on abrogeoit tous les jours à Rome des loix qui avoient long-tems subsisté. Pour venir, dit-il, à l'origine de ces loix, il y avoit un ancien décret qui défendoit de consacrer aucun dieu sans l'approbation du senat. Tibere donc ayant reçû de Palestine des avis qui lui marquoient la verité de la divinité de J. C. les porta au senat, y ajoûtant son suffrage pour le faire recevoir. Le senat rejetta la proposition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura c. 4. c. 5.

dans son opinion, & menaça de grosses peines les accusateurs des chrétiens. Consultez vos mémoires, vous y trouverez que Neron le premier a employé le fer contre cette secte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honneur d'avoir un tel auteur de notre condamnation. Domitien avoit aussi entrepris de nous persécuter, mais il cessa bien-tôt & rappella ceux qu'il avoit releguez. Tels ont été nos persécuteurs, ceux que vous ordonnez vous-même. De tant d'autres princes instruits du droit divin & humain, montrez-en un, qui ait poursuivi les chrétiens.

Au contraire nous en montrons un qui les a protegez: si on veut chercher les lettres de Marc-Aurele, ce sage empereur; où il rend témoignage de la pluye que les soldats chrétiens obtinrent par leurs prieres pour appaiser la soif de son armée en Germanie. Quelles sont donc ces loix qui ne sont exécutées contre nous que par des princes injustes, infames, brutaux, insensez? que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les Chrétiens; que ni Adrien, quelque appliqué qu'il fût à rechercher tout ce qui étoit curieux; ni Vespasien, quoi-
c. 6. qu'il eût détruit les Juifs; ni Pius; ni Verus n'ont jamais autorisez? Il ajoûte que les loix touchant la religion n'étoient pas mieux observées à Rome que les autres, & que l'on y avoit enfin reçu les cérémonies étrangeres de Serapis & de Bacchus, après les avoir rejettées.

c. 7. Il vient aux calomnies des enfans tuez, des repas de chair humaine & des incestes. Après avoir montré que non-seulement, il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne sont pas même vrai-semblables; il ajoûte qu'elles pouvoient être fondées sur ce que les payens faisoient eux-mêmes. En Afrique, dit-il, on immoloit publique-
c. 9. ment des enfans à Saturne jusques au proconsulat de Tibere,

Tibere, qui fit crucifier les sacrificateurs sur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de notre païs, qui servirent le proconsul en cette occasion, en rendent témoignage. Mais on ne laisse pas de faire encore en cachette ses sacrifices impies. Les parens mêmes offroient ces pauvres enfans, & les flattoient de peur qu'ils ne pleurassent quand on les immoloit. Chez les Gaulois on égorge en l'honneur de Mercure des hommes faits. A Rome même il y a un certain Jupiter que l'on arrose du sang humain, aux jeux qui se font en son honneur. Pour montrer combien les chrétiens étoient éloignez de manger du sang des enfans, il dit : Nous ne mangeons pas même le sang des animaux, & c'est pourquoi nous nous abstenons des bêtes suffoquées ou mortes d'elles-mêmes, de peur de nous souiller du sang qui seroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous emploïez les boudins pleins de sang entre les épreuves dont vous usez pour connoître les vrais chrétiens. En effet, ils gardoient la défense de manger du sang, portée par le concile des apôtres; & elle a été encore observée longtems depuis.

Après avoir refuté les calomnies sans fondement, il vient aux accusations manifestes. Il y en avoit deux capitales contre les chrétiens ; de sacrilege & de leze-majesté ; parce qu'ils n'adoroient point les dieux, & ne faisoient point de sacrifices pour les empereurs. Nous cessons, dit-il, d'adorer vos dieux depuis que nous connoissons qu'ils ne le sont point. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous appellons, dit-il, de vous à votre conscience ; condamnez-nous, si vous pouvez nier que tous vos dieux ayent été des hommes. Ensuite il le prouve en commençant par Saturne & par Jupiter, & ajoûte : Et parce que n'osant pas nier qu'ils

c. 11. ayent été hommes,vous vous êtes avisez d'assurer qu'ils ont été faits dieux après leur mort; examinons-en les causes. Premierement, il faut que vous accordiez qu'il y a quelque dieu superieur,proprietaire de la divinité, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas; & un autre ne pouvoit la leur donner, s'il ne la possedoit en propre. S'ils avoient pû se faire dieux eux-mêmes, ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc s'il y a quelqu'un qui puisse faire des dieux,je reviens aux causes qu'il peut avoir euës d'en faire;& je n'en vois point d'autres, que les services & les secours dont ce grand dieu peut avoir eu besoin dans l'exercice de ses fonctions.Mais il est indigne de lui, d'avoir eu besoin d'un autre & sur tout d'un mort, & je ne vois pas quel service il en auroit pû attendre. Que le monde soit éternel,selon Pythagore,ou qu'il ait été fait, selon Platon; il est parfait, & n'a jamais attendu ni Saturne ni sa race. Il faut être bien simple pour douter, que dès le commencement il n'y ait eu de la lumiere,des astres, de la pluye, des tonneres, & que Jupiter n'ait craint lui-même la foudre que vous lui mettez en main; que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Cerès & Minerve, même avant le premier homme. Si Bacchus est dieu pour avoir montré la vigne; on a fait tort à Lucullus de ne l'avoir pas fait dieu, pour avoir apporté les cerises de Pont en Italie.

Mais vous cherchez une autre cause, & vous répondez que la divinité a été donnée pour récompenser les merite. Je crois que vous accorderez que ce Dieu qui fait les autres, est très-juste. Voyons donc s'ils ont merité d'être élevez au ciel, ou plûtôt d'être abîmez au fond de l'enfer. Car on y place les enfans dénaturez, les incestes,

les adulteres, les ravisseurs, les corrupteurs d'enfans, ceux qui sont cruels, qui tuent, qui derobent, qui trompent; en un mot tous ceux qui ressemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient été bons & vertueux, combien y a-t'il eu d'hommes plus excellens, que vous laissez entre les morts; un Socrate, un Aristide, un Themistocle, un Alexandre? Lequel de vos dieux est plus sage que Caton, plus juste & plus brave que Sci- c. 12.
pion, plus éloquent que Ciceron? Ainsi quant à vos dieux, je ne vois que des noms d'anciens morts, & je n'entends dire que des fables; quant aux idoles, je ne trouve autre chose que de la matiere, la même dont on fait la vaisselle & les meubles ordinaires. Peut-on dire que nous offensions ceux que nous savons certainement n'être point: mais dites-vous, nous les tenons pour des c. 13. 14. 15.
dieux. Comment donc n'êtes-vous pas impies & sacrileges de les mépriser comme vous faites? Il parcourt plusieurs indignitez, que les payens même commettoient contre leurs dieux, principalement dans les spectacles, où souvent on les tournoit en ridicule, & on les faisoit servir de sujet à des farces. Puis il continuë :

Qu'adorent dont ceux qui n'adorent pas tout cela? C'est ici qu'il faut vous expliquer nos mysteres, après avoir refuté les fausses opinions. Car quelques-uns de c. 16.
vous ont imaginé que notre Dieu étoit une tête d'âne. Corneille Tacite vous a donné ce soupçon. D'autres pensent que nous adorons la croix. D'autres, par une opinion plus humaine & plus vrai-semblable, croyent que le soleil est notre Dieu. C'est qu'ils savent que nous prions tournez vers l'Orient, & que nous donnons à la joye le jour du soleil; mais la raison de cette pratique étoit differente. Par ces mots il marque la solemnité du dimanche. Il continuë: on a fait paroître notre Dieu

depuis peu dans cette ville ſous une forme nouvelle. Quelque miſerable de ceux qui ſe loüent pour combatre contre les bêtes, a expoſé un tableau avec cette inſcription: Le Dieu des chrétiens race d'âne Il avoit des oreilles d'âne, un pied rond, un livre à la main, un manteau à la romaine. Nous avons ri & du nom & de la figure. Venons maintenant à expliquer notre religion, après avoir écarté toutes ces impoſtures.

VI. Doctrine Chrétienne.

c. 17. Ce que nous adorons eſt un ſeul Dieu, qui par ſa parole, ſa raiſon & ſa puiſſance, a tiré du néant tout ce monde, avec ce qui le compoſe, les élemens, les corps les eſprits, pour être l'ornement de ſa grandeur. Voulez-vous le connoître par ſes ouvrages? voulez-vous le témoignage de l'ame, qui malgré la mauvaiſe éducation, les paſſions, la ſervitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle ſe reveille le nomme par ce ſeul nom de Dieu: Grand Dieu! Bon Dieu! Ce qui plaira à Dieu: Dieu le voit! Je le recommande à Dieu: Dieu me le rendra: témoignage de l'âme naturellement chrétienne: & en diſant cela, elle ne regarde pas le capitole, mais le ciel. Pour nous donner une connoiſſance plus parfaite de lui & de ſes volontez, il nous a donné le ſecours de l'écriture. Car dès le commencement il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur juſtice & leur ſainteté, de le connoître & de le faire connoître aux autres, les aïant remplis de ſon eſprit, pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme de terre, qui a reglé le cours du monde, & donné des préceptes pour lui plaire, que vous ignorez ou abandonnez, qui à la fin de ce monde jugera tous ceux qui le ſervent, pour les récompenſer de la vie éternelle; & à condamner les impies au feu éternel, après avoir reſſuſcité tous les morts. Nous nous ſommes moquez autrefois de cette doctri-

ne : nous avons été des vôtres, les hommes ne naiſſent pas chrétiens ; ils le deviennent.

Il marque enſuite comme les écrits qui contiennent les diſcours & les miracles des prophetes, furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe. Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliothéque de Ptolomée avec l'original hebraïque, près le temple de Serapis. Il prouve l'autorité c. 19.
de ces livres par l'antiquité de Moïſe, plus ancien que les hiſtoires des païens, que leurs villes & leurs nations, que leurs dieux & leurs religions. La preuve, dit-il, n'en eſt pas ſi difficile qu'elle eſt immenſe ; & après avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer, il ajoûte : C'eſt déja une partie de la preuve que d'en avoir indiqué les ſources. Une autre preuve de l'autorité des c. 20.
livres ſacrez, eſt l'accompliſſement des propheties. Et afin que l'on ne dît pas que les chrétiens ſe ſervoient de l'antiquité des Juifs pour couvrir leur nouveauté, il montre que c'eſt une même religion, & explique la divinité de J. C. en ces termes :

Les Juifs étoient ſeuls agréables à Dieu, à cauſe de la foi & de la vertu de leurs peres. De-là venoit la grandeur de c. 21.
leur nation, leur royaume floriſſant, leur bonheur ; tel que Dieu même les avertiſſoit de conſerver ſes bonnes graces. Enflez du merite de leurs ancêtres, ils ſe ſont écartez des regles, & ſont tombez dans l'impieté & dans toutes ſortes de crimes. Quand ils ne l'avoüeroient pas, l'état où ils ſont aujourd'hui réduits le prouveroit. Diſperſez, vagabons, bannis de leur terre, ils errent dans le monde ſans avoir ni hommes ni Dieu pour roi. Il ne leur eſt pas permis de mettre le pied dans leur païs, même comme étrangers. La ſainte parole qui les menaçoit de ces malheurs, leur inculquoit en même-tems, que vers la fin des ſiécles, Dieu ſe choiſiroit de toute nation,

de tout peuple & de tout lieu, des adorateurs plus fidéles, à qui il feroit passer sa grace, & plus abondante à cause de la grandeur de celui qui les instruiroit. Il étoit prédit que l'auteur de cette grace, le maître qui enseigneroit cette doctrine au genre humain, & qui viendroit l'éclairer & le conduire, seroit le Fils de Dieu : non pas engendré de sorte qu'il rougisse du nom du Fils, ou qu'il ait en sa naissance rien de semblable aux amours de votre Jupiter. J'expliquerai sa nature, & par-là on entendra sa genération.

Nous avons déja dit que Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison & sa puissance. Vos sages mêmes conviennent que *Logos*, c'est-à-dire, la parole & la raison, semblent être l'ouvrier de l'univers. Nous disons encore que la propre substance du verbe, de la raison & de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, est l'esprit. Que Dieu l'a proferé, & en le proferant l'a engendré; c'est pourquoi il est nommé Fils de Dieu, & Dieu à cause de l'unité de substance; car Dieu est esprit. Quand le soleil pousse un rayon, la substance n'est pas separée, mais étenduë. Ainsi le verbe est esprit d'un esprit & Dieu de Dieu, comme une lumiere allumée d'une autre lumiere. Ainsi ce qui procede de Dieu est Dieu & fils de Dieu, & les deux sont un. Un esprit procede de l'esprit, & un Dieu de Dieu: autre en proprieté, non en nombre; en ordre, non en nature: il est sorti de son principe sans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toujours été prédit, est descendu dans une certaine Vierge, a été fait chair dans son sein, est né homme uni à Dieu; cette chair soutenuë de l'esprit se nourrit, croît, parle, enseigne, opere, & c'est le Christ. Recevez toûjours cette fable semblable aux vôtres, en attendant que je montre comme on prouve qu'il est le Christ.

Il marque ensuite comment les Juifs l'ont persecuté; & parlant de sa mort, il dit: Toutefois étant crucifié il rendit l'esprit en parlant, & prévint le ministere du bourreau. Au même moment le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne sçavoient pas que cela même avoit été prédit de J. C. le prirent pour une éclipse; n'ayant pû y trouver leur compte, ils le nierent; mais ce prodige est rapporté dans vos archives. Il marque la resurrection & l'ascension, puis il ajoûte: Pilate déja chrétien en sa conscience, donna avis à Tibere qui regnoit alors, de tout ce qui concernoit J. C. les empereurs même y auroient crû, s'ils n'étoient pas nécessaires au monde, ou s'ils pouvoient être empereurs & chrétiens. Nous avons fait voir la date de notre secte & de notre nom, avec son auteur. Que personne desormais n'en parle ni n'en juge autrement, puisqu'il n'est permis à qui que ce soit de mentir touchant sa religion. Nous disons & nous le disons hautement, & dans les tourmens; nous servons Dieu par J. C. tenez-le si vous voulez pour un homme; c'est par lui & en lui que Dieu veut être connu & servi. Les Juifs ont appris à servir Dieu par Moïse, qui étoit un homme; chez les Grecs Orphée, Musée, Melampus, Trophonius, ont établi des cérémonies: vous-mêmes, Numa qui n'étoit qu'un homme, vous a chargez de superstitions très-penibles. Trouvez bon que J.C. ait enseigné aussi la divinité qui lui est propre, non comme Numa, pour humaniser des hommes encore farouches; en les étonnant par la multitude des divinitez, qu'il leur proposoit à servir; mais pour ouvrir les yeux à des hommes déja polis, trompez par leur propre politesse, afin de leur faire connoître la verité.

VII. Aveu des démons.

Après avoir établi la vraye religion, il vient à l'origine des fausses, & explique la nature des démons, leurs

c.22. occupations à tenter les hommes, leurs oracles trompeurs, leurs miracles apparens, & comme ils se font adorer sous le nom de faux dieux; puis il ajoûte : Jusques ici
c.23. ce ne sont que des paroles ; voici la preuve par la chose même. Que l'on amene ici devant vos tribunaux quelqu'un qui soit reconnu pour possedé du demon. Que le premier venu d'entre les Chrétiens commande à cet esprit de parler, il avoüera également qu'il est veritablement un démon ; & qu'ailleurs il se dit faussement un dieu. De même que l'on amene quelqu'un de ceux que l'on croit être agitez par quelque dieu, qui ouvrant la bouche sur les autels reçoivent la divinité avec la fumée; qui parlent avec effort & comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confessent qu'ils sont des démons, n'osant pas mentir à un chrétien, répandez sur le champ le sang de ce chrétien témeraire.

Qu'y a-t'il de plus manifeste, si ailleurs ils sont véritablement dieux, pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont démons ; est-ce par complaisance pour nous? si en un lieu ils sont démons, pourquoi répondent-ils qu'ailleurs ils se font passer pour dieux.

c.24. Cette confession pour laquelle ils déclarent qu'ils ne sont pas dieux, & qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un seul à qui nous sommes dévoüez, suffit pour nous justifier de l'accusation d'offenser la religion : il est certain qu'ils ne sont pas dieux, il est certain que ce n'est pas une religion. Le reproche retombe sur vous, qui adorez le mensonge, qui non-seulement méprisez, mais combattez la vraye religion du vrai Dieu: & vous rendez ainsi coupables de vraïe irreligion. Car quand il seroit constant qu'ils seroient dieux, ne convenez-vous pas, suivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus élevé & plus puissant, comme prince du monde; quel crime commet

commet celui qui ne veut plaire qu'au souverain, & qui n'appelle Dieu que le premier? Prenez garde que ce ne soit encore une autre espece d'irreligion, d'ôter la liberté de religion & le choix de la divinité; puisque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ses dieux. Il n y a que nous à qui on ne permet point de religion particuliere, chez vous on a droit de tout adorer hors le vrai Dieu.

Il refute ensuite l'erreur des payens, qui attribuoient aux faux Dieux la grandeur de l'empire Romain; comme la récompense des honneurs qu'ils y recevoient. Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu interêt d'agrandir les Romains leurs ennemis, ni les dieux des Romains, qui n'en ont reçû de grands honneurs, que depuis leur grande puissance. Du tems de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni statuës ni temples; la religion étoit frugale, les cérémonies pauvres; on ne voyoit point de Capitole élevé jusqu'au ciel; mais des autels de gazon, des vaisseaux de terre, une legere fumée, le dieu ne paroissoit nulle part. L'art des Grecs & des Toscans n'avoit pas encore rempli la ville de statuës. c. 24.

VIII. Soumission des chrétiens aux empereurs. c. 28. 29.

Il vient au crime de leze-majesté humaine, bien plus auguste chez les payens que la divine. Car ils se parjuroient plûtôt après avoir juré par tous les dieux, que par le seul genie de l'empereur. Nous ne prions point, dit-il, pour lui des dieux qui ne sont point, des morts, des statuës qui sont en sa puissance; mais nous invoquons pour la santé des empereurs le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Levant les yeux au ciel, étendant les mains, la tête nuë, nous prions pour tous les empereurs, & nous demandons pour eux une longue vie, un regne tranquille, la seureté dans leur maison, la valeur dans les troupes, la fidelité dans le senat, la probité c. 30.

tre des insolences. Ne peut-on exprimer la joïe publique, quepar une honte publique? Nous sommes bien coupables, d'acquitter nos vœux pour les empereurs avec chasteté, sobrieté & modestie: de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, & n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infames? il montre ensuite que ceux qui paroissoient les plus empressez à rendre aux empereurs ces vains honneurs, étoient souvent les moins fidéles de leurs sujets & les plus prompts à la revolte; puis pour montrer la fidelité des chrétiens, il ajoûte:

Combien de cruautez exercez-vous contre les chrétiens, soit par votre inclination, soit pour obéïr aux loix? c. 37. combien de fois arrive-t-il que le peuple sans attendre vos ordres, nous jette des pierres, ou met le feu à nos maisons? Dans la fureur des bacchanales ils n'épargnent pas même les chrétiens morts; ils les tirent de leurs sepulcres & les mettent en pieces. Qu'avez-vous remarqué que nous ayons jamais fait, pour nous vanger de tant d'injustice, & de cette animosité à nous poursuivre jusqu'à la mort? Une seule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous satisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal; & si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de forces & de troupes? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque nation que ce soit, est-elle plus nombreuse que toutes les nations du monde? Nous ne sommes que d'hier, & nous remplissons tout, vos villes, vos isles, vos châteaux, vos bourgades, vos champs, vos tributs, le palais, le senat, la place; nous ne vous laissons que vos temples.

Ne serions-nous pas bien propres à la guerre, même à forces inégales, nous qui nous faisons tuer si volon-

tiers; s'il n'étoit de nos maximes de souffrir la mort plûtôt que de la donner? Nous pourrions vous combattre sans prendre les armes, sans nous revolter, seulement en nous séparant. Car si un tel nombre d'hommes vous avoit quitté, pour se retirer en quelque coin du monde; la perte de tant de sujets auroit décrié votre gouvernement, leur abandon vous auroit punis; vous auriez été épouvantez de votre solitude & du silence des affaires; le monde auroit semblé mort, vous auriez cherché à qui commander; il vous seroit demeuré plus d'ennemis que de sujets. Maintenant la multitude des chrétiens fait que vous avez moins d'ennemis. Et qui vous délivreroit de ces ennemis cachez, qui vous ruinent l'esprit & la santé; je veux dire des démons que nous chassons de vous sans récompense, ce seul moyen de les laisser dans leur possession, suffisoit pour nous venger.

IX. Union des chrétiens.

Il montre ensuite que l'on ne devoit point craindre l'union des chrétiens, comme une faction dangereuse, c. 38. parce que n'ayant point d'ambition, ils ne se mêloient point des affaires publiques, & que cherchant d'autres plaisirs, ils s'éloignoient des spectacles où les factions regnoient, puis il ajoûte: Maintenant je veux vous montrer à quoi s'occupe la faction des chrétiens. Nous c. 39. faisons corps, parce que nous nous connoissons pour avoir la même religion, la même morale, la même esperance. Nous nous assemblons pour prier Dieu, comme par une sainte conjuration, & pour lire les écritures divines; là se font les exhortations & les corrections, on y juge avec grands poids, comme en la présence de Dieu; on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, si quelqu'un a peché jusques à être privé de la communication des prieres, des assemblées

& de tout notre saint commerce. Ceux qui président sont les vieillards les plus éprouvez. Ils arrivent à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite; car l'argent n'a point de lieu dans les choses de Dieu; & si nous avons une espece de trésor, ce n'est pas qu'il en coûte pour acheter la religion. Chacun apporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut & s'il peut; on n'y contraint personne, la contribution est volontaire. C'est comme un dépôt de pieté, qui ne s'employe pas en festins inutiles; mais à nourrir & enterrer les pauvres, à entretenir les enfans orfelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui sont releguez dans des isles, ou prisonniers pour la cause de Dieu. Cette charité déplaît à quelques-uns. Voyez, disent-ils, comme ils s'aiment, comme ils sont prêts à mourir l'un pour l'autre; ils rendent même odieux les noms de freres, que nous nous donnons; parce que chez eux tous les noms des parentez ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous sommes unis d'esprit & de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens; tout est commun entre nous hors les femmes; il ne faut donc point s'étonner si une telle amitié produit des repas communs.

Je sçai que nos petits soupez sont décriez, non-seulement comme criminels, mais comme excessifs; tandis que l'on ne dit mot des festins de tant de societez payennes. Notre soupé montre sa cause par son nom d'Agape, qui signifie en grec charité, nous donnons ce soulagement aux pauvres: On n'y souffre ni bassesse, ni immodestie. On ne se met à table qu'après avoir fait la priere à Dieu, on mange autant que l'on a faim, on boit autant qu'il est utile, sans nuire à la pureté, on se rassasie,

comme devant prier Dieu même la nuit;on s'entretient comme sachant que Dieu nous écoute. Après que l'on a lavé les mains, & que les lampes sont allumées, chacun est invité à chanter les loüanges de Dieu qu'il tire des saintes écritures, ou qu'il compose lui-même. On voit par-là comment il a bû; le repas finit aussi par la priere; ensuite on se sépare, non pour commettre des insolences, mais avec pudeur & modestie. Telles sont les assemblées des chrétiens, nous sommes tels assemblez que séparez, n'offensant personne, n'affligeant personne.

c. 40. Il faudroit plûtôt donner le nom de factieux à ceux qui conspirent contre les chrétiens, sur ce vain prétexte qu'ils sont cause de tous les malheurs publics. Si le Tibre inonde, si le Nil n'inonde pas, si la pluye manque, si la terre tremble, s'il vient une famine, ou une perte, aussi-tôt on crie : Les Chrétiens au lion. Je vous prie combien y a-t-il eu de semblables malheurs dans le monde avant le regne de Tibere & la venuë de J. C. Ce sont des effets de la colere de Dieu, justement irrité contre les hommes ingrats & criminels. Cependant quand la secheresse fait craindre la sterilité, vous sacrifiez à Jupiter, en frequentant les bains, les cabarets & les autres lieux de débauche : Nous autres nous cherchons à toucher le ciel par la continence & la frugalité, par les jeûnes, le sac & la cendre; & quand nous
c. 41 avons obtenu miséricorde, on honore Jupiter; mais ces malheurs ne nous touchent point. Nous n'avons autre interêt en ce monde que d'en sortir promptement.

c. 42 On nous fait un autre reproche; on dit que nous sommes inutiles au commerce de la vie. Comment le peut-on dire? puisque nous vivons avec vous, usant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles. Nous allons à vos places, à vos marchez, à vos foi-

res, à vos bains, à vos boutiques, à vos hôtelleries. Nous navigeons avec vous, nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faisons les mêmes métiers, nous travaillons à votre usage. Si je ne frequente pas vos céremonies, je ne laisse pas de vivre ce jour-là, & de dépenser pour le bain, pour la table. Je ne me couronne point de fleurs, mais je ne laisse pas d'en acheter; que vous importe comment je m'en serve? Je ne vas point aux spectacles; mais si j'ai envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à sa place. Il est vrai que nous n'achetons point d'encens pour sacrifier, mais nous en employons plus pour les sepultures.

Mais, direz-vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'est que nous ne pouvons suffire aux hommes & aux dieux qui demandent: que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, si on examine avec quelle fidelité nous payons les tributs; & combien ils diminuënt, par vos fraudes & vos fausses déclarations, on trouvera que ce seul article récompense tous les autres. Je vous dirai ceux qui peuvent se plaindre, qu'il n'y a rien à gagner avec les chrétiens. Premierement, ceux c. 43.
qui trafiquent des femmes débauchées, puis les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues. On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant personne ne considere cette perte si grande & si effective pour l'état, de faire perir tant d'innocens. J'en prens à temoin vos c. 44.
registres; vous qui jugez les criminels, y en a-t'il un seul qui soit chrétien? Ce sont des vôtres qui remplissent les prisons, qui travaillent aux mines, qui sont exposez aux bêtes; il n'y a point là de chrétien, ou il n'y est qu'à ce titre; s'il y est à un autre titre, il n'est plus chré-

c. 55. tien. L'innocence eſt pour nous une néceſſité; nous la connoiſſons parfaitement, l'ayant appriſe de Dieu, qui eſt un maître parfait, & nous la gardons fidélement, comme ordonnée par ce juge, que l'on ne peut mépriſer.

X. Vraye Philoſophie. Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des chrétiens, diſoient qu'elle n'avoit rien de divin, & que c. 46. c'étoit une eſpece de philoſophie. Tertullien fait donc voir la difference des philoſophes & des chrétiens, premierement pour la ſcience, en ce que chez les chrétiens le moindre artiſan connoît Dieu, & le fait connoître aux autres, au lieu que Platon diſoit, qu'il eſt difficile de trouver l'auteur de l'univers, & encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Enſuite pour les mœurs, il fait voir par les exemples des philoſophes les plus fameux, l'avantage des chrétiens ſur eux, en toutes les vertus, la chaſteté, la modeſtie, l'humilité, la patience, la fidelité, la ſimplicité, la douceur. Toute la ſageſſe c. 47. eſt venuë des Prophetes & des ſaintes écritures, que les philoſophes ont corrompuës, comme ont fait depuis les hérétiques ſortis d'entre eux, & ce que les poëtes & les philoſophes avoient emprunté des dogmes de la vraye religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer, ne ſervoit qu'à en diminuer la créance.

c. 48. Ces dogmes ne ſont traitez de préjugez que chez nous; chez le philoſophes & les poëtes, c'eſt une ſcience rare, ce ſont d'habiles gens, nous des idiots, on les honore, on ſe moque de nous, & qui pis eſt, on nous punit. Quand nos opinions ſeroient fauſſes & impertinentes, du moins elles ſont utiles, puiſqu'elles nous rendent meilleurs, & dès-là elles ne ſont plus impertinentes. Mais quand elles le ſeroient, du moins elles ne nuiſent à perſonne; s'il falloit les punir, ce ſeroit par la moquerie,

rie, non par le fer, le feu, les croix, & les bêtes. Ce n'est pas seulement la populace qui se réjoüit de cette injustice; quelques-uns de vous s'en servent pour flater le peuple & en tirent de la gloire, comme si cette puissance que vous avez sur nous, ne dépendoit pas de nous; assurément je suis Chrétien; parce que je veux l'être. De quoi c. 50.
donc vous plaignez-vous, dira-t-on, puisque vous voulez souffrir ? Nous aimons les souffrances comme on aime la guerre; on ne s'y engage pas volontiers, à cause des allarmes & des périls; mais on combat de toute sa force, & on se réjoüit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de sarment & les pieux où l'on nous attache, ce sont des ornemens de notre triomphe.

Vous nous traitez de desesperez, à cause du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scevola, Regulus, Empedocle, Anaxarque & tant d'autres, parce qu'ils sont morts pour leur partie, pour l'empire, pour l'amitié; il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentez-nous tant qu'il vous plaira, votre injustice est la preuve de notre innocence; Dernierement condamnant une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme, vous avez reconnu que nous craignons l'impureté plus que tous les tourmens, & que la mort même. Et toutefois votre cruauté la plus rafinée ne gagne rien; nous multiplions à mesure que vous nous moissonnez; le sang des Chrétiens est une semence feconde. Plusieurs de vos philosophes ont écrit des exhortations à souffrir les tourmens & la mort; mais les actions des Chrétiens font plus d'effet que leurs discours. Cette obstination même que vous nous reprochez est une instruction; en la voyant on est ébranlé, on veut en pénetrer la cause, on s'approche, on désire de souffrir pour se reconcilier à Dieu, pour racheter par son sang le pardon

de tous ses péchez: De-là vient que nous vous rendons graces de vos jugemens;car lorsque vous nous condamnez, Dieu nous absout, tant sa conduite est contraire à celle des hommes. Ainsi finit l'apologetique de Tertullien; mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

XI.
Martyre de Ste Perpetuë & Ste Felicité.
Acta Martyr. Selecta p. 86. Tertull. de an. c. 55. Aug. Serm. 280. & seq. de his marty. & in Ps. 47.

A Carthage même on prit quatre jeunes cathecumenes, Revocat & Felicité esclaves du même maître, Saturnin & Secondulus,& avec eux Vivia Perpetua noble & bien élevée. Elle avoit son pere & sa mere, & deux freres, dont l'un étoit aussi cathecumene. Elle étoit mariée, & avoit un fils à la mamelle, qu'elle nourrissoit de son lait; son âge étoit d'environ vingt-deux ans: Felicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui se livra volontairement, pour n'être point séparé de ses freres. On les garda quelques jours avant que de les mettre en prison. Perpetuë écrivit elle-même l'histoire de son martyre,en ces termes:Comme nous étions encore avec les persécuteurs, mon pere vouloit me faire tomber,par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit, je lui dis: Mon pere, voyez-vous ce vase qui est par terre? Oüi, dit-il. J'ajoûtai: Peut-on lui donner un autre nom que le sien? Non, répondit-il: Je ne puis non plus me dire autre que je suis, c'est-à-dire, Chrétienne. Mon pere touché de ce mot, se jetta sur moi, pour m'arracher les yeux; mais il ne fit que me maltraiter, & s'en alla vaincu, avec les inventions du démon. Ayant été quelques jours sans voir mon pere, j'en rendis graces au Seigneur, & son absence me soulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fûmes baptisez, & je fus inspirée de ne demander au sortir de l'eau, que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours après on nous mit en prison; j'en fus effraïée; car je n'avois jamais vû de telles ténébres. La rude journée! un

grand chaud à cause de la foule, les soldats nous poussoient: Enfin je sechois d'inquiétude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius & Pompone, qui nous assistoient, obtinrent pour de l'argent, que nous pussions sortir, & passer quelques heures en un lieu plus commode dans la prison, pour nous rafraîchir. Nous sortîme; chacun pensoit à soi: je donnois à teter à mon enfant qui mouroit de faim: je le recommandois soigneusement à ma mere, je fortifiois mon frere. Je sechois de douleur de voir celle que je leur causois, & je passai plusieurs jours dans de telles inquiétudes. M'etant accoûtumée à garder mon enfant dans la prison, je me trouvai aussi-tôt fortifiée, & la prison me devint un palais: en sorte que j'aimois mieux y être qu'ailleurs. Alors mon frere me dit: Ma sœur, je sçai que vous avez grand crédit auprès de Dieu; demandez-lui qu'il vous fasse connoître par quelque vision si ceci finira par le martyre. Comme je savois que je m'entretenois avec le Seigneur, qui m'avoit fait tant de faveurs, je répondis hardiment à mon frere, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demandai, & voici ce qui me fut montré.

Je vis une échelle d'or merveilleusement haute, qui s'élevoit de terre jusqu'au Ciel; mais si étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une personne à la fois. Aux deux côtez étoient attachez toutes sortes de ferremens, des épées, des lances, des crocs, des couteaux; ensorte que qui eût monté négligemment ou sans regarder en haut, auroit été déchiré, & auroit laissé sa chair à ces ferremens. Au bas de l'échelle étoit couché un dragon d'une grandeur énorme, qui guêtoit ceux qui vouloient monter; & pour les en détourner leur faisant peur. Le premier qui monta fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fumes arrêtez, & se livra depuis volontairement à

XII. Premiere vision de sainte Perpetue.

cauſe de nous. Lorſqu'il fut arrivé au haut de l'échelle, il ſe tourna vers moi, & me dit: Perpetuë, je vous attends, mais prenez garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis: Au nom de N. S. J. C. il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement ſa tête de deſſous l'échelle, comme s'il eût eu peur de moi; ayant marché ſur le premier échellon, je marchai ſur ſa tête. Je montai & je vis un jardin d'une eſpace immenſe, & au milieu un grand homme aſſis, habillé en paſteur avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ſes brebis, environné de pluſieurs milliers de perſonnes vetuës de blanc. Il leva la tête, me regarda, & me dit: Vous êtes la bienvenuë, ma fille; puis il m'appella, & me donna comme une bouchée de caillé de ce lait qu'il tiroit: Je le reçus en joignant les mains, & le mangeai, & tous ceux qui l'environnoient, répondirent, Amen. Je m'éveillai à ce bruit, mâchant quelque choſe de doux. Auſſi-tôt je racontai cette viſion à mon frere, nous connûmes que nous devions ſouffrir; & nous commençames à n'avoir plus aucune eſperance dans le ſiécle. Perpetuë & ſon frere crurent que cette bouchée précieuſe ſignifioit l'euchariſtie que l'on avoit coûtume de donner aux martyrs, pour les préparer au combat. Elle continuë ainſi ſon récit:

Peu de jours après le bruit ſe répandit que nous devions être interrogez; mon pere vint auſſi de la ville à la priſon, accablé de triſteſſe, & me diſoit: Ma fille, ayez pitié de mes cheveux blancs, ayez pitié de votre pere; ſi je ſuis digne que vous m'appelliez votre pere: ſi je vous ai moi-même élevée juſqu'à cet âge: ſi je vous ai preferée à tous vos freres, ne me rendez pas l'opprobre des hommes. Regardez votre mere & votre tante; regardez votre fils, qui ne pourra vivre après vous: quittez cette fierté, de peur de nous perdre tous, car aucun de nous

n'osera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon pere me parloit ainsi par tendresse, me baisant les mains, & se jettant à mes pieds, pleurant, & ne me nommant plus sa fille, mais sa dame. Je le plaignois, voyant que de toute notre famille il seroit le seul qui ne se réjoüiroit point de mon matyre. Je lui dis pour le consoler : Sur l'échafaut il arrivera ce qu'il plaira à Dieu, car sçachez que nous ne sommes point en notre puissance, mais en la sienne. Il se retira contristé.

Le lendemain comme nous dînions, on vint tout d'un coup nous enlever pour être interrogez, & nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit aussi-tôt dans les quartiers voisins, & il s'amassa un peuple infini. Nous montâmes sur l'échafaut, les autres furent interrogez & confesserent; on vint aussi à moi, mon pere parut à l'instant avec mon fils, & il me tira de la place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien exerçoit alors le droit de glaive, c'est-à-dire, la puissance de vie & de mort, à la place du proconsul Minucius Timinien qui étoit mort. Il me dit: Epargnez la vieillesse de votre pere, épargnez l'enfance de votre fils; sacrifiez pour la prosperité des empereurs. Je n'en ferai rien, répondis-je. Estes-vous chrétienne, me dit-il? Et je luis répondis: Je suis chrétienne. Comme mon pere s'efforçoit de me tirer de dessus l'échafaut; Hilarien commanda qu'on le chassât, & il reçut un coup de baguette. Je le sentis, comme si j'eusse été frappée moi-même, tant j'en fus affligée, de voir mon pere maltraité en sa vieillesse. Alors Hilarien prononça notre sentence, & nous condamna tous à être exposez aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la prison. Comme mon enfant avoit accoûtumé de me teter, & de demeurer avec moi dans la prison, j'envoyai aussi-tôt le diacre Pompone pour le

XIII. Premier interrogatoire des Martyrs.

demander à mon pere ; mais il ne le voulut pas donner, & Dieu permit que l'enfant ne demanda plus à teter, & que mon lait ne m'incommodât plus.

Quelques jours après, comme nous priions tous, tout d'un coup au milieu de la priere, il m'échappa de nommer Dinocrate ; & je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'esprit. Le souvenir de son malheur m'affligea ; & je connus à l'instant que j'étois digne de prier pour lui, & que je le devois. Je commençai donc à le faire avec ferveur en gemissant devant Dieu, & la nuit-même j'eus cette vision.

XVI.
Seconde vision de sainte Perpetuë. Dinocrate.

Je vois Dinocrate sortir d'un lieu ténebreux, où il y avoit plusieurs autres personnes : Il étoit dans une grande ardeur & une grande soif, le visage crasseux, le teint pâle, avec l'ulcere qu'il avoit quand il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frere selon la chair : à sept ans il mourut malheureusement d'un cancer au visage, faisant horreur à tout le monde ; c'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande distance entre lui & moi ; ensorte qu'il étoit impossible de nous approcher. Près de lui étoit un bassin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille de l'enfant. Il s'étendoit pour boire, & quoiqu'il y eût de l'eau, il ne pouvoit y atteindre, ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillai, & je reconnus que mon frere étoit dans la peine ; mais j'eus confiance que je le pourrois soulager. Je commençai à prier pour lui demandant à Dieu jour & nuit avec larmes qu'il me l'accordât. Je continuai jusqu'à ce que nous fûmes transferez à la prison du camp, étant destinez au spectacle qu'on devoit donner à la fête du Cesar Geta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette vision. Je vis le même lieu que j'avois vû, & Dinocrate le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant, & au lieu de sa plaie, une

cicatrice. Le bord du baſſin que j'avois vû, étoit abaiſſé jusqu'au nombril de l'enfant, il en tiroit de l'eau ſans ceſſe, & ſur ce rebord étoit une phiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'approcha, & commença à en boire, ſans qu'elle diminuât; & lorſqu'il fut raſſaſié, il quitta l'eau avec joye, pour aller joüer comme font les enfans. Je m'éveillai, & connus qu'il avoit été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant avoit été baptiſé, & avoit peché depuis ſon baptême. La ſainte continuë ainſi: Le concierge de la priſon qui étoit un officier nommé Pudens, nous eſtimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine; ainſi il laiſſoit entrer pluſieurs perſonnes, pour nous voir & nous conſoler les uns les autres, Comme le jour du ſpectacle approchoit mon pere vint me trouver accablé de triſteſſe. Il commença à s'arracher la barbre, ſe jetter à terre, & ſe coucher ſur le viſage, maudire ſes années, & dire des choſes capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de ſa malheureuſe vieilleſſe.

Aug. de an. lib. 1. c. 10. & lib. 115. c 9. to. 10.

La veille de notre combat j'eus cette viſion. Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la priſon, & frappoit bien fort, je ſortis & lui ouvris; il etoit vêtu d'une robbe blanche ſemée de petits ronds; il me dit: Perpetue, nous vous attendons, venez. Il me prit par la main, & nous commençâmes à marcher par des lieux rudes en tournoyant. Enfin nous arrivâmes à l'amphitheatre à grande peine & tout hors d'haleine; il me conduiſit au milieu de l'arene, & me dit: Ne craignez point, je ſuis ici avec vous & je prens part à vos travaux. Il ſe retira & j'apperçus un grand peuple tout étonné; comme je ſçavois que j'étois deſtinée aux bêtes, je m'étonnois de ce qu'on ne les lâchoit point contre moi. Alors il parut un Egyptien fort laid, qui vint me combattre accompagné de

XV. Troiſiéme viſion de ſainte Perpetue.

Aug. de anima l. IV. c. 18. to. 10. quelques autres. Je vis aussi de jeunes hommes bien-faits qui s'approcherent pour me secourir ; je me trouvai changée en athlete, avec une vigueur mâle, ils me froterent d'huile pour le combat, & je vis de l'autre côté l'Egyptien se rouler dans la poussiere.

Il parut un homme merveilleusement grand, ensorte qu'il étoit plus haut que l'amphithéatre, vêtu d'une tunique sans ceinture avec deux bandes de pourpre par-devant, & semée de petits ronds d'or & d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, & un rameau verd, où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire silence; il dit : Si l'Egyptien surmonte la femme, il la tuera avec le glaive : si elle le surmonte, elle aura ce rameau ; & il se retira. Nous nous approchâmes, & nous commençâmes à donner des coups de poing ; il vouloit me prendre par les pieds, & je lui en donnois des coups dans le visage. Je fus élevée en l'air, & commençai à le battre ainsi, le foulant aux pieds; mais comme je vis que cela duroit trop, je joignis mes deux mains, passant les doigts les uns dans les autres, & le prenant par la tête, je le fis tomber sur le visage, & lui marchai sur la tête, le peuple se mit à crier, & mes compagnons à chanter. Je m'approchai du maître, qui me donna le rameau avec un baiser, disant : La paix soit avec vous, ma fille. Je commençai à marcher avec gloire vers la porte Sana-Vivaria de l'amphithéatre ; je m'éveillai, & je compris que je ne combattois pas contre les bêtes, mais contre le démon, & me tins assurée de la victoire. C'est ce que j'ai fait jusqu'à la veille du spectacle ; quelque autre écrira s'il veut ce qui s'y passera. Ainsi finit la relation de sainte Perpetuë.

XVI. *Vision de Satur.*

Satur eut aussi une vision, qu'il écrivit en ces termes : Nous avions souffert, nous sortîmes de nos corps; & nous com-

commençâmes à être portés vers l'orient par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point: nous allions, non pas à la renverse regardant en haut, mais comme montant une douce colline. Nous vîmes d'abor dune lumiere immense: & je dis à Perpetuë, car elle étoit à côté de moi: Voici ce que le Seigneur nous promettoit. Les quatre anges nous portant toûjours, nous nous trouvâmes dans un grand espace, comme un jardin, où il y avoit des rosiers & toutes sortes de fleurs; les arbres étoient hauts comme des ciprés, dont les feüilles tomboient incessamment. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatans que les autres: quand ils nous virent, ils nous firent honneur, & dirent avec admiration aux autres anges: Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient, nous mirent à bas tout étonnés.

Nous fîmes à pied un stade de chemin par une allée large, & trouvâmes Jocondus, Saturnin & Artaxius qui avoient été brûlés vifs dans la même persécution: & Quintus qui étoit mort martyr dans la prison. Nous leur demandions où étoient les autres: mais les anges nous dirent: Venez auparavant, & entrez pour saluer le Seigneur. Nous nous aprochâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme bâties de lumiere: devant la porte étoient debout quatre anges, qui en entrant nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes & vîmes une lumiere immense, & entendîmes une voix réünie de plusieurs qui disoient sans cesse: Agios, Agios, Agios, c'est-à-dire en grec, saint. Nous vîmes au milieu comme un homme assis; il avoit les cheveux blancs comme la neige, & le visage d'un jeune homme; nous ne vîmes point ses pieds; à sa droite & à sa gauche étoient vingt-quatre vieillards, & derriere eux plusieurs autres. Etant entrez nous demeurâmes debout devant le trône saisis d'admi-

ration ; quatre anges nous soûleverent : nous baisâmes celui qui étoit assis, & il nous passa les mains sur le visage. Les autres vieillards nous dirent: Arrêtons, nous nous arrétâmes & nous donnâmes le baiser de paix; & les vieillards nous dirent: Allés vous réjoüir. Je dis à Perpetuë : Vous avez ce que vous desirés. Elle me dit : Dieu soit loüé; j'ai plus de joye ici, que je n'en ai jamais eu dans la chair.

En sortant nous trouvâmes devant la porte à main droite l'évêque Optat, & à main gauche le prêtre & docteur Aspase, séparez & tristes. Ils se jetterent à nos pieds, & nous dirent: Accordez-nous, vous estes partis & nous avez laissez en cet état. Nous leur dîmes. N'êtes-vous pas nôtre pere & vous un prêtre ; est-ce à vous à vous jetter à nos pieds. Nous nous jettâmes sur eux & les embrassâmes. Perpetuë commença à s'entretenir avec eux, & nous les tirâmes à part dans le jardin sous un rosier. Comme nous leur parlions les anges leur dirent: Laissez-les se rafraîchir ; si vous avez quelque sujet de division, pardonnez-vous l'un à l'autre. Ils les éloignerent & dirent à Optat; corrigez vôtre peuple; ils vont à vôtre assemblée, comme s'ils retournoient du cirque, & s'ils disputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là nous reconnûmes plusieurs de nos freres; & des martyrs aussi; nous étions tous nourris d'une odeur ineffable qui nous rassasioit. Là-dessus je m'éveillai plein de joye. Telle fut la vision de Satur.

XVII. Accouchement de sainte Felicité.

Secondule mourut dans la prison. Felicité étoit grosse de huit mois, & voyant le jour du spectacle si proche, elle étoit fort affligée, craignant que son martyre ne fût differé ; parce qu'il n'étoit pas permis d'exécuter les femmes grosses avant leur terme. Elle craignoit de répandre ensuite son sang innocent avec quelques sce-

l. 3. ff. de pæn.

lerats. Les compagnons de ſon martyre étoient ſenſiblement affligez de leur côté, de la laiſſer ſeule dans le chemin de leur commune eſperance; ils ſe joignirent donc tous enſemble à prier & à gemir pour elle trois jours avant le ſpectacle. Auſſi-tôt après leur priere, les douleurs la prirent; & comme l'accouchement eſt naturellement plus difficile dans le huitiéme mois, ſon travail fut rude & elle ſe plaignoit. Un des guichetiers lui dit: Tu te plains, que feras-tu quand tu ſeras expoſée aux bêtes? Felicité répondit: C'eſt moi qui ſouffre maintenant ce que je ſouffre; mais là il y en aura un autre en moi, qui ſouffrira pour moi, parce que je ſouffrirai pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une femme Chrétienne éleva comme ſon enfant.

Le tribun traitoit les martyrs plus rudement, parce que ſur l'avis de quelques gens de legere créance, il craignoit qu'ils ne ſe tiraſſent de la priſon, par des enchantemens de magie. Perpetuë lui dit enſuite: Pourquoi ne nous donnez-vous pas du ſoulagement, puiſque nous ſommes les condamnez du trés-noble Céſar, deſtinez à combattre à ſa fête? n'eſt-il pas de vôtre honneur que nous y paroiſſions bien nourris? Le tribun en friſſonna & en rougit; & commanda que l'on les traitât plus humainement, en ſorte que les freres & les autres euſſent la liberté d'entrer dans la priſon & de ſe rafraîchir avec eux; le concierge de la priſon étoit déja converti. Le jour de devant le combat, on leur donna, ſuivant la coûtume, le dernier repas, que l'on appelloit le ſouper libre, & qui ſe faiſoit en public; mais les martyrs le convertirent en une agape modeſte, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu, relevant le bonheur de leurs ſouffrances & ſe moquant

Tertull. apolog. c. 42.

de la curiosité de ceux qui y accouroient : Satur leur disoit : Le jour de demain ne vous suffit pas pour voir à vôtre aise ceux que vous haïssez; aujourd'hui amis, demain ennemis. Mais remarquez bien nos visages; afin de nous reconnoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, & plusieurs se convertirent.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les Martyrs sortirent de la prison pour l'amphithéatre comme pour le ciel, gais, d'un visage agréable, plûtôt émus de joye que de crainte. Perpetuë suivoit d'un visage & d'un pas tranquile, comme une personne cherie de J. C. baissant les yeux pour en dérober aux spectateurs la vivacité. Felicité étoit ravie de se bien porter de sa couche pour combattre les bêtes. Etant arrivez à la porte, on voulut les obliger, suivant la coûtume, à prendre les habits dont on ornoit ceux qui paroissoient à ce spectacle; c'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne; pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtresses de Cerés. Les martyrs refuserent ces cérémonies idolâtres, & dirent : Nous ne sommes venus ici volontairement que pour conserver nôtre liberté; nous avons sacrifié nôtre vie pour ne rien faire de semblable, nous en sommes convenus avec vous. Le tribun permit qu'ils entrassent simplement comme ils étoient.

Perpetuë chantoit comme déja victorieuse : Revocat, Saturnin & Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivez à la veuë d'Hilarien, ils lui disoient par signe de la main & de la tête: Tu nous juges, & Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, & demanda qu'ils fussent foüettez, selon la coûtume, en passant devant les Veneurs. Ainsi nommoit-on ceux qui étoient armez pour combattre les bêtes. Ils se mettoient de rang

avec de foüets à la main ; & donnoient chacun leur coup aux bestiaires, ou condamnez, que l'on faisoit passer nuds devant eux. Les martyrs se réjoüirent de participer à la passion du Sauveur.

Dieu leur accorda la mort que chacun avoit souhaitée; car lorsqu'ils s'entretenoient ensemble du martyre qu'ils desiroient, Saturnin avoit témoigné qu'il eut voulu être exposé à toutes sortes de bêtes pour souffrir davantage. Ainsi dans le spectacle, lui & Revocat, après avoir été attaquez par un leopard, furent aussi secoüez par un ours sur l'échaffaut. Satur ne craignoit rien tant que l'ours, & esperoit qu'un leopard le tuëroit d'un seul coup de dent. Il fut d'abord exposé à un sanglier ; mais le veneur qui avoit lâché la bête, en reçut un coup, dont il mourut quelques jours après le spectacle. Satur fut seulement traîné. On l'attacha sur le pont proche d'un ours ; mais l'ours ne sortit point de sa loge, parce que le soldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompuës. Ainsi Satur étant sain & entier fut rappellé pour la seconde fois.

Perpetuë & Felicité furent dépoüillées, & mises dans des filets, pour être exposées à une vache furieuse. Le peuple en eut horreur ; voyant l'une si délicate & l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégoutantes ; on les retira & on les couvrit d'habits flotans. Perpetuë fut secoüée la premiere, & tomba sur le dos ; elle se mit à son séant ; & voyant son habit déchiré par le côté, elle le retira, pour se couvrir la cuisse. On la reprit, & elle renoüa ses cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle se leva & voyant Felicité toute froissée lui donna la main & la releva ; elles allerent ainsi vers la porte Sanevivaria, où Perpetuë fut reçûë par un catecumene, nommé Rustique qui la suivoit.

Alors elle s'éveilla comme d'un profond ſommeil, & commença à regarder autour d'elle, en diſant : Je ne ſai quand on nous expoſera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit paſſé ; elle ne le crut, que lorſqu'elle vit ſur ſon corps & ſur ſon habit des marques de ce qu'elle avoit ſouffert, & qu'elle reconnut le catecumene. Elle fit appeller ſon frere ; & s'adreſſant à lui & à Ruſtique, elle leur dit : Demeurez fermes dans la foi; aimez-vous tous les uns les autres, & ne ſoyez point ſcandaliſez de nos ſouffrances.

Satur à une autre porte, exhortoit le ſoldat Pudens, & lui diſoit : Me voici, enfin comme je l'ai promis & prédit, aucune bête ne m'a encore touché ; croyez donc de tout vôtre cœur ; je m'en vai-là, & je finirai par une ſeule morſure d'un léopard. Auſſi tôt à la fin du ſpectacle il fut préſenté à un léopard, qui d'un ſeul coup de dent le couvrit de ſang. Le peuple s'écria : Il eſt bien lavé. Satur dit alors au ſoldat Pudens : Allez, ſouvenez-vous de ma foi, & que ceci vous fortifie plûtôt que de vous troubler ; donnez-moi l'anneau que vous avez au doigt. L'ayant trempé dans ſa playe, il le lui rendit plein de ſang pour le garder ; & tomba mort au lieu où on avoit accoûtumé d'égorger ceux que les bêtes n'avoient pas achevez. On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainſi Satur mourut le premier, ſuivant la viſion de Perpetuë.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu de l'amphithéâtre, pour avoir le plaiſir de leur voir donner le coup de la mort. Les martyrs ſe leverent & s'y en allerent d'eux-mêmes, après s'être donné le baiſer de paix. Les autres reçurent le dernier coup ſans parler & ſans branler. Perpetuë tomba entre les mains d'un gladiateur mal adroit, qui la piqua entre les os

& la fit crier; car ces exécutions des bestiaires demi-morts étoient l'aprentissage des nouveaux gladiateurs, pour les accoûtumer sans péril au sang, & on les nommoit Confecteurs. Perpetuë conduisit elle-même à sa gorge la main tremblante du sien, & finit ainsi son martyre.

XIX. Martyre de S. Irenée, &c.

Ado. martyr. 28. Junii. Greg. Turon. 1. hist. c. 29. Id. de glor. martyr. c. 50. Eus. v. hist. c. 20. Hier. de script. Mart. Adon. & Usuard. 1. Maii. Eus. v. hist. c. 16. Martyr. 22. Jul.

S. Irenée évêque de Lion, souffrit le martyre en cette même persécution de Sevére; & avec lui une multitude innombrable de son peuple. Il fut enterré par le prêtre Zacharie dans la cave de l'église de S. Jean. Il avoit laissé grand nombre d'écrits; mais il ne nous reste que les cinq livres contre les hérésies. Entre les martyrs des Gaules on compte aussi dans le Vivarés Andeole sous diacre envoyé par S. Polycarpe avec d'autres, pour prêcher l'évangile. A Comane en Phamphylie on marque l'évêque Zotique qui avoit travaillé contre les Montanistes.

Clem. 4. Stro. p. 504. B. Matth. x. 23.

A Alexandrie plusieurs s'enfuirent à cause de la persécution, même ceux qui étoient chargez de l'école chrétienne; & le principal d'entre eux qui étoit le prêtre Clement, rend ainsi raison de cette conduite dans ses Stromates composées en ce même temps. Lorsque le Seigneur nous dit: Quand on vous poursuivra en cette ville, fuyez en l'autre; il ne nous conseille pas de fuïr la persécution comme un mal, ni de craindre la mort; mais il veut nous empêcher d'être cause ni participans du peché de ceux qui nous persécutent. Celui qui ne lui obéït pas, est témeraire; car si celui qui tuë un homme de Dieu, peche contre Dieu; celui qui s'expose en ne fuyant pas la persécution, se rend aussi coupable. C'est pour cela qu'il nous est commandé de ne nous attacher à aucune des choses de la vie; mais de donner nôtre tunique à celui qui prend nôtre man-

teau, non ſeulement pour nous affranchir de nos paſſions, mais de peur qu'en redemandant nôtre bien, nous n'aigriſſions nos adverſaires & n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les Marcionites qui ne permettoient point de fuïr. Il y en a, dit-il, qui ne ſont des nôtres que de nom, & qui s'empreſſent de ſe livrer, déſirant la mort en haine du Créateur. Nous diſons qu'ils ne ſont point martyrs, quoiqu'ils ſouffrent le ſuplice publiquement; parce qu'ils ne gardent point le caractere du vrai martyre, ne connoiſſant pas le vrai Dieu. C'eſt en vain qu'ils ſe livrent à la mort; comme les Gymnoſophiſtes des Indes ſe jettent dans le feu. Clement s'étant ainſi retiré d'Alexandrie, alla juſqu'en Cappadoce, & prit ſoin de l'égliſe d'un évêque nommé Alexandre, priſonnier pour la foi. Par ſes inſtructions il affermit & accrut cette égliſe, & l'évêque Alexandre le reconnoiſſoit pour ſon pere & pour ſon maître.

4. Strom. p. 481. C.

Euſeb. VI. hiſt. c. 8. 11. 14.

XX. Commencemens d'Origene.

Ibid. c. 2.

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vuide; on chargea de l'inſtruction des catecumenes Origene, tout jeune qu'il étoit. Après le martyre de ſon pere Leonide, il étoit tombé avec ſa mere & ſes petits freres, dans une extréme pauvreté. Une dame chrétienne très-riche le retira dans ſa maiſon; mais elle nourriſſoit auſſi un hérétique nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour ſon fils. Il tenoit des conferences, où aſſiſtoit une grande multitude d'hérétiques, & même de catholiques, attirez par ſon éloquence. Origene ſe tint ferme à la regle de l'égliſe; & ne communiqua jamais avec lui dans la priere; enfin il ſe retira de la maiſon de cette femme, & pour ſubſiſter par lui-même, il ſe mit à enſeigner la grammaire. En cet état il fut chargé de l'inſtruction des catecumenes, l'an de J.C. 203. n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la

Ibid. c. 3.

An. 203.

la profession de la grammaire, & vendit ce qu'il avoit de livres des sciences profanes, à une personne qui lui fournissoit pour sa nourriture quatre oboles, c'est-à-dire, six sols par jour; ce qui lui suffit pendant plusieurs années, car sa vie étoit très-dure. Il dormoit sur la terre nuë. veilloit beaucoup, & employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'écriture sainte, qu'il apprit toute par cœur; ses jeûnes étoient frequens. Pendant plusieurs années il ne but point de vin, & mangea si peu, qu'il pensa se ruiner l'estomac; pendant plusieurs années il marcha même l'hyver, les pieds entierement nuds, & se contenta d'un seul habit. Il refusoit ce que ses amis lui vouloient donner; avec cette austerité & ce zele ardent, ses discours étoient accompagnez d'une douceur qui attiroit tout le monde. Aussi eut-il un très-grand nombre de disciples, non seulement des gens du commun, mais des sçavans & des philosophes; il y avoit des gentils qui venoient l'écouter. Le premier de ses disciples fut Plutarque, le second Heraclas son frere, depuis évêque d'Alexandrie. Plutarque souffrit le martyre en cette même persécution, comme plusieurs autres disciples d'Origene. *Greg. Thaumi ad Orig.*

XXI. Traité de Tertullien des spectacles.

An. 204.

L'an 204. de J. C. douziéme de l'empereur Severe, il célébra les jeux que l'on appelloit à Rome seculaires, ce furent les huitiémes. On croit que ces jeux donnerent occasion aux livres de Tertullien des spectacles & de l'idolâtrie. Dans le premier il dit que la crainte de renoncer aux plaisirs détournoit plus de gens du Christianisme, que la crainte de la mort. Il avoüe qu'il n'y a point dans les saintes écritures de défense formelle des spectacles; mais il soûtient que c'étoit une partie de l'idolâtrie & des pompes du demon, ausquels les Chrétiens renoncent dans leur baptême. Il montre l'origi- *Censor. 1. die init c. 17. Zozim. lib. 2. Tertull. de spect. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. 6. 7.*

ne de chaque eſpece de jeux, & comme ils étoient tous
c. 8. fondez ſur l'idolâtrie; & parlant de ceux du Cirque en particulier, il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, & peut-être qu'il n'y avoit jamais été. Quoique le Cirque fût rempli d'idoles & de marques de ſuperſtition, il demeure d'accord, que hors le tems des ſpectacles, les Chrétiens pouvoient y entrer ſans ſcrupule; puiſqu'ils entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raiſon innocente d'y aller. Au reſte, ajoûte-t'il,
c. 10. les ruës, la place, les bains, les hôtelleries, nos propres
c. 11. maiſons ne ſont pas ſans idoles. Du Cirque il paſſe au théâtre, conſacré particulierement à Venus & à Bachus,
c. 12. puis aux combats d'athletes conſacrez chacun à leur divinité, & enfin aux gladiateurs, dont l'origine étoit les pompes funebres. Ces dernieres ſpectacles étoient de l'amphitheâtre.

c. 15. Outre la principale raiſon, qui eſt l'idolâtrie, il montre les autres perils des ſpectacles. Dieu, dit-il, a commandé de conſerver par la tranquilité, la douceur & la paix, le ſaint-Eſprit tendre & délicat de ſa nature, & ne le pas inquieter, par la bile, la colere & la douleur. Comment donc peut-il s'accorder avec les ſpectacles, qui ne ſoint point ſans agitation d'eſprit? Il n'y a point de plaiſir ſans la paſſion, qui lui donne du goût; la paſſion entraîne l'émulation, la colere, la fureur, & toutes ces ſuites ne conviennent point à nôtre diſcipline. Si quelqu'un vient aux ſpectacles, ſans paſſion & y demeure ſans en être touché, il n'y a point de plaiſir, & il eſt coupable au moins de l'inutilité, qui ne nous
c. 1. convient point. Un autre motif eſt l'impudicité du théâtre, où l'on produiſoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit avec le plus de ſoin. Il releve l'abſurdité de rechercher avec empreſſement dans les ſpec-

tacles, ce qui dans tout le reste de la vie, donneroit de la honte ou de l'horreur.

On ne doit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire: or le théâtre ne représente que des actions criminelles; de fureur dans la tragedie, de débauche dans la comedie. On ne doit point être cruel, ni par consequent se plaire à voir tuer des hommes dans l'amphithéâtre, quand ce ne seroit que des criminels. Il est absurde d'estimer un art, quand on méprise ceux qui l'exercent, jusques à les noter d'infamie. Il parle contre les masques, & n'oublie pas la malediction portée par la loi, contre les hommes qui prennent des habits de femmes; parce que c'étoit des hommes qui joüoient sous le masque les personnages des femmes. Il marque le peril de ces assemblées, où les hommes & les femmes ne vont que pour voir & être vûs, & avec une parure extraordinaire; la difficulté d'y mediter l'écriture sainte, & les préceptes de Jesus-Christ. Il rapporte un exemple, dont il prend Dieu à témoin d'une femme qui aïant été au théâtre en revint possedée du démon.

c. 17. c. 18. c. 19. c. 22. c. 23. Deut XXII. c. 25. c. 26.

Comme dans l'exorcisme on reprochoit à l'esprit immonde d'avoir osé attaquer une fidéle; il répondit hardiment: J'ai eu raison, je l'ai trouvée chez moi. Une autre ayant assisté à une tragedie, la nuit suivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, & elle ne vécut pas plus de cinq jours.

Pour montrer quels doivent être les plaisirs d'un chrétien, il dit: Quel plaisir plus grand que le mépris du monde, la vraye liberté, la pureté de conscience; se contenter de peu & ne point craindre la mort? Vous foulez aux pieds les dieux des Gentils, vous chassez les demons, vous guérissez les maladies, vous demandez des revelations, vous vivez à Dieu; voilà les plaisirs, c. 27.

voilà les spectacles des chrétiens.

XXII. Traité de l'idolâtrie. Après le traité des spectacles, Tertullien en écrivit un de l'idolâtrie, où il traite divers cas de conscience.

De idol. c. 1. c. 2. La plûpart croyoit que l'on ne commettoit l'idolâtrie, qu'en brûlant de l'encens, en immolant des victimes, ou se faisant initier aux mysteres, ou aux sacerdoces prophanes. Il n'importe de quelle maniere soit l'idole, *c. 3.* de plâtre, couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'est-à-dire de broderie; ni quelle en soit la figure, d'hom-*c. 4.* me ou de bête. Dieu ne défend pas seulement d'adorer des idoles, mais d'en faire; donc il n'est pas permis à des chrétiens de fabriquer ce que les payens adorent, même sous prétexte de gagner leur vie, s'ils ne savent point d'autres mêtiers. On pourroit croire que Tertul-*Lib. 11. in Marcion. c. 22. de Pudic.* lien condamneroit ici toutes sortes d'images, sans dis-*c. 1.* tinction, s'il ne s'en expliquoit ailleurs, & s'il ne témoignoit que sur les calices dont on se servoit dans les *c. 8.* églises, on peignoit l'image du bon pasteur. A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui sert à leur culte; comme de leur bâtir des temples, ou des autels, ou de les orner.

Le chrétien doit employer son art à des ouvrages innocens, se rabaissant s'il est nécessaire, pour devenir, par exemple, de sculpteur simple menuisier. En général, il doit prendre garde, qu'il ne sorte de ses mains aucun ouvrage, qu'il sçache être destiné aux idoles. L'astrologie judiciaire est absolument défenduë aux chrétiens, *c. 9.* comme toute autre sorte de magie. Ils ne doivent pas même tenir écoles ni professer les lettres humaines. Tertullien fonde cette défense sur deux raisons; que ces *c. 10.* professions engageoient alors à plusieurs superstitions, & qu'il falloit expliquer les noms, les genéalogies & toutes les fables des faux Dieux, ce qui étoit comme

le catechisme de l'idolâtrie. Il permet toutefois aux chrétiens d'étudier à ces mêmes écoles; par la nécessité d'apprendre les lettres, utiles pour toute la vie; & parce que le fidéle étant instruit de la religion, saura distinguer le vrai & l'utile dans les lectures prophanes.

Le chrétien qui trafique, doit être exempt d'avarice & du desir de s'enrichir. En particulier, il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques; autrement comment oseroit-il passer devant un temple, souffler & cracher contre les autels fumants? la crainte de la pauvreté n'est point une excuse pour un chrétien qui a de la foi. Les chrétiens ne doivent prendre aucune part aux fêtes & aux réjoüissances publiques des payens; puisqu'il leur a été dit: Le monde se réjoüira & vous serez dans l'affliction. La plûpart croyent être excusables de faire à l'exterieur comme les payens, de peur d'attirer des reproches au nom chrétien. Les reproches à éviter sont ceux qui viennent des fraudes, des injustices, des crimes; pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit cesser d'être chrétiens. C'est par la modestie, la patience & les autres vertus de la societé, qu'il faut faire à tout le monde.

c. 11.
c. 12.
c. 13.
Joan. XI. 20.
c. 14.

Que s'il n'est pas permis de prendre part aux fêtes des payens; le crime est bien plus grand de les célébrer entre les chrétiens. Cependant il y en avoit qui faisoient entre eux des saturnales, qui joüoient & donnoient des festins au mois de Decembre & de Janvier, & s'envoyoient des presens; ce qui étoit autant de superstitions payennes: & comme deslors ces presens portoient le nom d'Etrênes, ce nom a été long-tems rejetté par les chrétiens. Tertullien blâme entre autres ceux qui mettoient des lampes & des couronnes de laurier à leurs portes, en plein jour, aux réjoüissances publiques; &

Conc. Antiss. an. 578. c. 1 p. 2.

regarde cette pratique comme un culte des petites divinitez, que les payens plaçoient aux portes; puis il ajoûte: Je sçai qu'un de nos freres fut rudement châtié en une vision, la même nuit que ses esclaves avoient couronné sa porte, sur une joye publique, annoncée subitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait ni commandé; car il étoit sorti, & l'avoit trouvé fait à son retour.

c. 16. Quant aux assemblées de familles, innocentes par elles-mêmes; comme pour des fiançailles, ou des nôces, pour donner le nom à un enfant, ou la Toge virile à un jeune homme, c'est à-dire, le manteau romain, qui marquoit son entrée dans le monde; je croi, dit-il, qu'il n'y a point de peril, quoiqu'il s'y fasse des sacrifices, puisque nous n'y prenons point de part, & nous en sommes simples spectateurs & à regret. Mais si je suis appellé à un sacerdoce ou à un sacrifice; je n'irai point, je n'y participerai, ni de mon conseil, ni de mon argent, ni de mon ministere. Si quelqu'un donne
c. 17. le vin pour la libation, ou sert au sacrifice d'une parole, il sera reputé ministre de l'idolâtrie; c'est aux esclaves & aux affranchis fidéles à voir sur ces regles, quels services ils peuvent rendre à leurs maîtres, ou aux magis-
c. 18. trats, lorsqu'ils sacrifient. Tertullien condamne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux Chrétiens, non seulement à cause des actes d'idolâtrie qui en étoient presque inseparables, mais à cause de la necessité
c. 19. de faire mourir les criminels. En quoi sans doute il est excessif, aussi-bien qu'en ce qu'il condamne la profession des armes; puisque lui même dit ailleurs, que les chrétiens servoient dans les armées avec les payens.

Apolog. c. 37. 42.
Idol. c. 20. Quant aux paroles, quoique la loi défende de nommer les faux dieux, il n'est pas défendu de prononcer leurs noms; ce qui est quelquefois nécessaire: mais de

les nommer comme Dieux, encore plus de jurer par eux, ne fut-ce que par habitude, comme les Romains juroient Hercule. Il n'eſt pas même permis de ſe taire étant conjuré par un idole, de peur d'approuver tacitement le ſerment, ni de recevoir une bénédiction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en faiſant l'aumône à des payens. Un chrétien empruntant de l'argent d'un payen, avoit ſigné une obligation qui contenoit un ſerment par les faux dieux. Tertullien le condamne comme ayant du ſçavoir ce qu'il ſignoit. Il conclut que les chrétiens ne peuvent uſer de trop de précaution, au milieu de tant de perils de l'idolâtrie.

c. 2. *c. 22.* *c. 23.* *c. 24.*

XXIII. Livre de Tertullien aux martyrs. Des ornemens des femmes.

Ce fut vers le même tems qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, & les deux des ornemens des femmes. Le premier eſt adreſſé aux martyrs priſonniers, pour leur donner une conſolation ſpirituelle ; comme l'égliſe leur donnoit la nourriture corporelle, tant en général, de ſon treſor, que par la dévotion particuliere des fidéles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de paſſion ou de deviſion entre eux, & à conſerver la paix, qu'ils donnoient ſouvent aux autres. Car c'étoit la coûtume que ceux qui pour leurs péchez étoient chaſſez de l'égliſe, cherchoient les recommandations des martyrs pour être reconciliez. Il leur marque en ces termes les avantages de la priſon : vous ne voyez point des dieux étrangers, vous ne rencontrez point leurs images, vous n'êtes point mêlez aux ſolemnitez des payens, ni frappez de l'odeur impure de leurs ſacrifices, ni des cris de leurs ſpectacles, pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté; vos yeux ne tombent point ſur les lieux publics de débauche. *c. 2.*

c. 2.

Dans le ſecond livre des ornemens des femmes, il dit, qu'une femme chrétienne ne peut en conſcience deſirer

de plaire, par la beauté, qu'elle ſait être naturellement propre à exciter les mauvais deſirs. Qu'elle doit, non-ſeulement rejetter la parure affectée, mais cacher & obſcurcir la beauté naturelle, en la négligeant, pour ſe mettre à couvert de l'injuſtice & de la violence des
c. 3. hommes. Que ſi une perſonne chrétienne doit ſe glorifier en ſa chair, c'eſt quand elle eſt déchirée pour J. C. non quand elle attire les yeux & les ſoûpirs des jeunes
c. 5. 6. 7. 8. gens. Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux & les autres ornemens ſemblables, qui ſemblent faire injure à l'œuvre de Dieu, qu'il blâme encore plus dans
c. 9. les hommes. Que ſi votre richeſſe, dit il, vôtre naiſſance ou votre dignité, vous oblige de marcher avec quelque pompe; moderez ce mal, en ſorte que vous
c. 11. ne lâchiez pas la bride à la licence ſous prétexte de néceſſité. Ne voyez-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, & qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaiſir ſi violent & aſſurément permis? N'y en a-t-il pas qui ſe défendent les créatures de Dieu, s'abſtenant du vin & des animaux, pour humilier leurs ames?
c. 13 Et enſuite: Quel ſujet aurez-vous de ſortir ſi parés? vous n'allez ni au temple, ni aux ſpectacles, & ne connoiſſez point les fêtes des Gentils; car c'eſt pour ces aſſemblées, pour voir & être vûs, que l'on paroît pompeuſement en public; vous n'avez des raiſons de ſortir que très-
c. 13. ſerieuſes, viſiter un des freres malades, aſſiſter au ſacrifice, ou à la parole de Dieu. Il les exhorte enfin par la conſideration de la perſécution préſente, à ſecoüer les délices. Je ne ſai, dit-il, ſi les mains accoûtumées à des braſſelets, pourront ſouffrir des menotes. Si une jambe ornée des bandelettes, s'accommodera des entraves; je crains qu'une tête ſi chargée de filets, de perles & d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainſi parloit

parloit Tertullien aux femmes chrétiennes.

XXIV. Pénitence de Natalius.

Vers ce tems étoit à Rome un nommé Natalius, qui après avoir été confeſſeur, s'étoit laiſſé ſéduire par Aſclepiodote & par Théodote le changeur : tous deux diſciples de Théodote le corroyeur que le pape Victor avoit excommunié. Ces deux l'avoient perſuadé de ſe laiſſer ordonner évêque de leur ſecte, moyennant une penſion de 150. deniers d'argent, c'eſt-à-dire 60. liv. de notre monnoye, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu ayant pitié de ce martyr de J. C. lui envoya pluſieurs viſions, pour l'avertir de quitter ces hérétiques ; & comme il étoit retenu par l'intérêt & par la vanité de ſe voir à la premiere place, enfin il fut foüetté par un ange, pendant toute une nuit. Le lendemain il ſe revêtit d'un cilice, ſe couvrit de cendre, & répandant beaucoup de larmes alla ſe jetter aux pieds du pape Zephyrin; & ſe proſterner non ſeulement devant le clergé; mais devant les laïques. Toute l'égliſe en fut touchée : toutefois quoiqu'il employât d'inſtantes prieres, & montrât les marques des coups qu'il avoit reçûs : il eut bien de la peine à être admis à la communion de l'égliſe. Le pape Zephyrin combattit toutes les héréſies de ce tems-là : entre autres celles de Marcion, de Praxeas, de Sabellius & de Valentin. Elles furent auſſi combattuës par Tertullien, & ce fut la quinziéme année de Severe, 207. de J. C. qu'il compoſa ſes livres contre Marcion.

Scrip. antiq Euſ. v. hiſt c. 38.
Sup. IV. c. 31.
Optat. Milev. l. 1.
An. 207.

XXV. Chute de Tertullien.

Mais deſlors il étoit tombé lui-même dans l'héréſie des Montaniſtes. Il étoit prêtre & demeura dans l'égliſe juſqu'au milieu de ſon âge ; c'eſt-à-dire juſques à quarante ans ou plus : car il arriva à une extrême vieilleſſe; mais l'envie que les clercs de l'égliſe Romaine conçurent contre lui, & les affronts qu'ils lui firent le por-

Hier. de ſcript.

Tertull. adv. Prax. c. 1. terent à se joindre aux Montanistes; alleguant pour cause de sa séparation, qu'il avoit reconnu le Paraclet. On croit qu'il fut séduit par Proclus le plus éloquent de tous les Montanistes, qui étoit alors à Rome sous le pontificat de Zephyrin. Le genie de Tertullien dur, sévere & violent, s'accommodoit de la rigeur de cette secte; qui relevoit excessivement la continence, défendoit d'éviter le martyre, ordonnoit plus de jeûnes, de veilles & de prieres que l'église catholique: & la chaleur de son imagination le rendoit credule, & lui faisoit ajoûter foi trop aisément aux prétenduës révelations de Montan & de ses disciples, jusques à lui faire croire que l'ame étoit un corps de figure humaine, solide & palpable, Tertull. de an. c. 9. mais transparent, parce qu'une de leurs sœurs l'avoit ainsi vûë en vision. Deslors il ne nomma plus les catholiques que Psychiques, suivant le stile des hérétiques du tems.

XXVI. Traité contre Marcion.

Ce fut dépuis sa chute qu'il composa l'ouvrage contre Marcion; comme il paroît quand il dit: Que le Paraclet a donné des bornes au mariage & en prescrit l'unité; quand il nomme les nouvelles propheties, & quand parlant de certaines révelations, il dit: Sur quoi il y a question entre nous & les Psychiques, nous & eux, montre clairement diversité de communion. Cet ouvrage ne laisse pas d'être excellent, & digne qu'on le regarde comme un des tresors de l'ancienne théologie. Tertullien avoit d'abord composé sur ce sujet un petit écrit à la hâte; il en fit un second qui lui fut dérobé par un apostat, & pour le reparer, celui-ci, qui fut le troisiéme, composé la quinziéme année de Severe, 207. de J. C.

lib. 1. c. 30. l. III. c. 24 v. 24. l. IV. c. 22. — lib. 1. c. 1. — c. 15. An. 207. lib. 1. c. 3. 5.

Il établit premierement l'unité de Dieu, montrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un être souverainement grand; & que l'on mettroit aussi-tôt plusieurs

principes que deux. Qu'en Dieu tout eſt eſſentiel & éter- c. 22.
nel ; rien de contingent, tout raiſonnable, tout parfait. c. 23. 24.
Marcion abuſoit principalement des effets de la juſtice du créateur, pour le calomnier & le faire auteur du mal, Iſai. XLV. 7.
ſuivant le paſſage d'Iſaïe : C'eſt moi qui forme la paix & qui crée le mal. Tertullien montre combien il eſt abſurde & temeraire aux hommes de dire : Dieu ne devoit pas faire ainſi, mais plûtôt ainſi. Enſuite il montre la bonté du créateur dans tous ſes ouvrages, & particu- lib. II. c. 2.
lierement dans la création de l'homme. lib. I. c. 26. 27. D'ailleurs il prouve que la juſtice eſt néceſſaire pour reprimer le mal, c'eſt-à-dire, ce qui eſt fait contre la défenſe & la volonté de Dieu. Inutilement défendroit-il de parole, ce qu'il ne puniroit point, quand il eſt fait ; c'eſt donner toute licence aux pécheurs, que de leur propoſer un Dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point être craint : ſi l'injuſtice eſt mauvaiſe, il faut que la juſtice ſoit bon- lib. II. c. 2. 12. 13. 16.
ne, & par conſequent toutes ſes ſuites ; la ſeverité, la colere, la jalouſie, c'eſt-à-dire les volontez que nous exprimons ainſi, ſans imaginer en Dieu des paſſions humaines. Car c'étoit ſur ce fondement que les philoſophes & les hérétiques leurs ſectateurs, faiſoient leur dieu inſenſible, de peur de lui attribuer des paſſions, & de le rendre changeant, alterable, & par conſequent corruptible & mortel. Ces raiſonnemens ne faiſoient point de peur aux chrétiens, qui croyent un Dieu mort, & toutefois vivant éternellement. On voit ici combien alors étoit conſtante la divinité en J. C. & l'unité de perſonne. Tertullien ajoûte que la reſſemblance des noms ne doit pas nous tromper ; & parce que l'écriture donne de la colere & de la jalouſie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce ſoient des ſentimens pareils aux nôtres, non plus que quand elle lui donne des yeux, des mains

Ibid. c. II. 14. 16. & des pieds. La bonté de Dieu eſt avant la ſéverité que le peché a attirée ; le crime eſt le premier mal, dont la peine n'eſt qu'une ſuite : elle eſt donc mal d'une autre ſorte ; mal pour celui qui ſouffre, en tant qu'elle l'afflige, bien en tant qu'elle le corrige ; & bien abſolument pour celui qui l'ordonne juſtement.

lib. II. c. 5. c. 9. Pour montrer l'origine du mal, Tertullien établit le libre arbitre de l'homme ; c'eſt par-là qu'il eſt principalement l'image de Dieu, mais comme l'image eſt toûjours au-deſſous de l'original, l'homme eſt défectueux eſſentiellement. Dieu l'avoit mis en état de vie ; il s'eſt c. 8. mis lui-même en état de mort. Il en eſt de même de c. 10. l'ange ; Dieu l'a fait ange, & c'eſt lui qui s'eſt fait démon. Ainſi s'évanoüit l'objection que l'on tiroit du peché de l'homme, pour accuſer le créateur d'ignorance s'il ne l'avoit pas prévû, ou de malice, de ne l'avoir c. 5 pas empêché, l'ayant prévû. Dieu eſt ferme dans ſes c. 7. deſſeins ; il conſerve ſon ouvrage tel qu'il l'a fait ; il a créé l'homme libre : le pouvoir de pécher eſt une ſuite de la liberté créée : il la laiſſe avec toutes ſes ſuites, les crimes, les ſupplices qui retournent à ſa gloire.

Quant à l'incarnation & la miſſion du Meſſie, il dit lib. III. c. 3. que ce n'étoit pas aſſez qu'il fit des miracles, s'il n'eût été promis par les propheties qui l'avoient precedé ; parce que nous ſommes avertis que les faux prophetes feront auſſi des miracles. Il rend raiſon pourquoi les c. 5. c. 8. propheties comptent ſouvent le futur pour le preſent, c'eſt ce que Dieu tient pour fait ce qu'il a une fois réſolu. Pour montrer que J. C. étoit homme réellement, non ſeulement en apparence, il dit que s'il avoit pû tromper les hommes, quant à ſon humanité ; il auroit pû encore lib. IV. c. 8 42. plus aiſément les tromper quant à la divinité, & paroître Dieu ſans l'être. Il avoit un vrai corps, puiſqu'il tou-

choit & étoit touché: puisqu'il dit qu'il touchoit les malades pour les guerir : qu'il reçut l'onction de la pecheresse qui répandit le parfum sur ses pieds:enfin puisqu'il mourut & rendit l'esprit : qu'il apparut après sa résurrection, & se fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair & des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne seroit ni mort ni ressuscité, & toute notre foi seroit vaine. *lib. v. c. 19. lib. III. c. 10. 11. lib. IV. c. 21.*

Les Marcionites disoient que la chair étoit indigne de J. C. & relevoient avec exageration tout ce qu'il y a de sale & de honteux dans la naissance des hommes. Mais Tertullien nomme tout cela les saints & vénérables ouvrages de la nature; & dit que la mort & la croix seroient plus indignes d'un Dieu, que la naissance & l'enfance : mais que rien n'est si indigne de lui que le mensonge, pour paroître ce qu'il n'est pas. Au reste, il étoit prédit qu'il seroit chargé d'opprobre & de confusion, jusques à paroître un ver plûtôt qu'un homme : & il falloit qu'il eût de honte à le confesser ; afin que l'homme qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois & la pierre, satisfît à Dieu pour l'impudence de l'idolâtrie, par la sainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que J. C. étoit fils de David : parce que la distinction des familles & des tribus subsistoit encore alors chez les Juifs : & que la naissance de J. C. étoit marquée dans le cens, fait sous Auguste, & gardé dans les archives Romaines. Il s'est nommé fils de l'homme, en montrant qu'il pouvoit remettre les péchez : pour prouver qu'il étoit Dieu & homme tout ensemble: & c'est ce fils de l'homme marqué dans Daniel, à qui a été donnée la puissance de juger. Au reste, en parlant du royaume de J. C. Tertullien montre clairement qu'il étoit Millenaire : ce qui n'est pas merveilleux, puisqu'il avoit même donné dans les visions des Montanistes.

lib. IV. c. 7. 15. 16.
c. 10.
Luc. v. 4.
Dan. vii. 12.
lib. III. c. 16.
lib. III. c. 26.
lib. IX. c. 2.

XXVII. Défense de l'ancienne loi.

Le principal artifice des Marcionites, pour calomnier le créateur, étoit d'oppoſer l'ancien teſtament au nouveau; en relevant tout ce qui paroît bas ou dur dans la loi & dans les prophetes. Tertulien montre que ce ne ſont pas divers auteurs, mais le même qui a tenu une conduite differente, ſelon les differens états du genre humain. Que Dieu a promis d'abord aux hommes des récompenſes moindres; comme des preuves & des gages des plus grandes qu'il leur reſervoit. Que les richeſſes ne ſoint point indignes de Dieu, mais bonnes en elles-mêmes; & ainſi tous les autres biens ſenſibles, promis & donnez dans l'ancien teſtament: les biens terreſtres auſſi-bien que les céleſtes, appartiennent au créateur du ciel & de la terre. Il reſout les objections particulieres, que l'on tiroit du vol que les Iſraëlites ſemblent avoir fait aux Egyptiens, des préceptes qui ſemblent contradictoires; comme de ne point faire d'images, & de faire le ſerpent d'airain & les cherubins de l'arche, à quoi il répond que les images n'étoient défendues que quand on les adoroit. La loi du talion n'étoit pas propoſée pour vanger effectivement l'injure; mais pour la reprimer par la crainte.

lib. III. I. 24. IV. *c.* 14. 15. — *lib.* II. 20. — *c.* 21. — *c.* 22. — *lib.* II. *c* 18. *lib.* V. *c.* 14. — *ibid. c.* 5.

Les hérétiques ſe moquoient de ce qui paroît bas dans l'ancienne loi; les ſacrifices ſanglans, les purifications, la circonciſion, le choix des viandes. Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la ſageſſe humaine, en attendant que le ſecret de ces préceptes fut revelé par J. C. cependant ils avoient leur utilité. Si la loi, dit-il, retranche quelques viandes, & déclare immondes des animaux qui avoient été benis auparavant: comprênez le deſſein d'exercer la temperance, & de reprimer cette gourmandiſe, qui regrettoit les concombres & les mélons d'Egypte, en mangeant le pain des anges: recon-

lib. II. *c.* 18.

noissez que l'on previent en même tems le luxe & l'impureté, compagne de l'intemperance. C'est encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le prétexte de la subsistance nécessaire; enfin c'est pour preparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoûtumant à peu de viandes & peu recherchées. Les cérémonies des sacrifices servoient à retenir ce peuple enclin à l'idolâtrie, & à l'attacher à la vraïe religion, par des observances de même genre, que celles dont les gentils exerçoient leurs superstitions, même dans le commerce de *c. 19.*
la vie ordinaire au-dedans & au-dehors. Dieu a tout déterminé jusques à la purification de la vaisselle, afin que rencontrant par tout ces instructions de sa loi, ils ne pussent être un moment sans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi plûtôt favorable que pesante, il a envoyé ses prophetes, qui enseignoient ces maximes dignes de lui: Otez la malice de votre ame; apprenez *Isai. I. 16.*
à bien faire, chercher la justice & le reste, qui fait voir l'essentiel de la religion, dans les vertus & les bonnes œuvres. Il s'étend sur ce point si important, & montre que la loi a enseigné la charité & le pardon des injures; reservant à Dieu la vengeance, sans quoi la patience seroit une foiblesse, puisqu'il est nécessaire que les méchans soient reprimez. Il dit que J. C. n'a pas défendu le divor- *lib. IV. c. 16.*
ce en cas d'adultere; mais seulement de se remarier, a- *Ibid c. 34.*
près une telle séparation. Enfin il donne cette belle regle *lib. V. c. 7. ibid. init.*
touchant la foi, que la premiere verité qu'il faut croire, est que l'on ne doit rien croire legerement.

XXVIII. Prescriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion, Tertullien renvoye à son traité des prescriptions, en des termes qui semblent le promettre, comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié; ce qui toutefois est difficile à croire: qu'il ait donné des armes si fortes pour combat-

tre l'erreur depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoi-qu'il en soit, & en quelque tems que ce livre des prescriptions ait été composé, c'est un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *Prescription* est tiré des jurisconsultes, & signifie en latin, ce qu'en termes d'affaires nous appellons fins de non recevoir, par lesquelles on se décharge d'une poursuite, sans entrer dans le fonds de la question. Il répond d'abord au scandale que prenoient
c. 12. quelques uns de la multitude des hérésies, & dit qu'il ne s'en faut non plus étonner, que de la fiévre & des autres maladies: il y auroit plus à se scandaliser si elles n'arrivoient point, après avoir été si distinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émouve non plus de la chute des personnes les plus considerables dans l'église: quand un évêque un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même tomberoient dans l'erreur. Eprouvons-nous, dit-il, la foi par les personnes, ou les personnes par la foi? Il semble avoir prévenu le scandale qu'il a lui-même donné.

Il définit l'hérésie par le choix, suivant l'étymologie
c. 6. du nom. L'hérétique est celui qui par son choix invente ou embrasse une doctrine: pour nous, il ne nous est permis, ni d'inventer, ni de choisir ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix: mais ont fidellement consigné aux nations la doctrine qu'ils
c. 7. avoient reçûë de J. C. Il dit que la philosophie humaine a fourni la matiere des hérésies. Valentin avoit été Platonicien, Marcion Stoïcien: les hérétiques cherchoient comme les philosophes l'origine du mal, l'origine de l'homme & de Dieu-même. Il blâme Aristote qui leur a preparé la dialectique, l'art des disputes plus propre à ruiner qu'à établir la verité, & il soutient que c'est cette

cette philosophie trompeuse, dont S. Paul avertissoit les Colossiens de se garder. Qu'a de commun Athenes avec Jerusalem, l'academie & l'église ? Qu'est-ce qu'un Christianisme Stoïcien, Platonicien, Dialecticien ? Nous n'avons point besoin de curiosité après JESUS-CHRIST ni de recherche après l'évangile : quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au-delà. Les Héretiques insistoient sur cette parole: Cherchez & vous trouverez. Il répond qu'elle s'adressoit à ceux qui doutoient encore s'ils devoient suivre la doctrine de J. C. Ce qu'il faut chercher, est ce que J. C. a enseigné ; quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui est une fois Chrétien n'a donc plus rien à chercher; car on ne cherche que ce que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu. S'il y a quelque chose à chercher, cherchons chez nous, c'est-à-dire dans l'église ; pour résoudre les questions que nous pouvons former, sans violer la regle de la foi.

Coloss. II. 8. *c. 8.* *Matth. VII. 7* *c. 11.* *c. 12.*

XXIX. Preuve de la vraie foi par l'origine & la succession des églises.

Venant plus particulierement à son dessein, il soûtient que les Héretiques ne sont point recevables à disputer sur l'écriture: il faut voir auparavant à qui appartient la possession de l'écriture, pour n'y pas admettre celui qui n'a aucun droit. Les Héretiques ne reçoivent pas quelques unes de nos écritures, ou ils ne les reçoivent pas entieres, ou ils les expliquent autrement : ainsi on ne gagne rien dans la dispute, & les auditeurs foibles peuvent en être ébranlez. Il en faut venir à sçavoir qui sont ceux à qui appartient la foi ? de qui, par qui, quand & à qui est venuë la doctrine qui fait les Chrétiens. Quoiqu'il en soit de J. C. & de sa doctrine, il est certain qu'il l'a enseignée à douze hommes, qu'il a envoyez par tout le monde après sa résurrection : qu'ils ont fondé des églises ; premierement en Judée, ensuite chez les autres nations, dans certaines villes ; d'où les

c. 16. *c. 16.* *c. 20.*

voient. C'eſt pourquoi Tertullien s'applique à montrer c. 21.
qu'ils n'ont rien ignoré de la doctrine du ſalut, ni rien caché à leurs diſciples; que cette doctrine n'a point été alterée par les égliſes, dans la ſuite des tems, puiſqu'elle c. 25.
eſt encore par-tout uniforme. Si l'on s'eſt trompé, dit-
il, l'erreur a donc regné par-tout, juſqu'à ce que les hé- c. 27.
retiques fuſſent venus délivrer la verité. Cependant on prêchoit mal, on croyoit mal, tant de milliers de c. 29.
milliers ont été mal baptiſez, tant d'œuvres de foi mal adminiſtrées, tant de miracles mal operez, tant de ſacerdoces & de miniſteres mal exercez, tant de martyrs enfin mal couronnez. En toutes choſes la verité eſt devant l'image. Il marque le tems de chaque héretique en particulier, & conclut que ce qui a été enſeigné le c. 30.
premier eſt vrai & divin, ce qui a été ajoûté depuis, eſt c. 31.
faux & étranger. Il veut que les hérétiques prouvent c. 35.
leur miſſion comme les Apôtres, par des miracles. Aïant c. 36.
une fois établi qu'ils ſont héretiques, on a montré qu'ils n'ont aucun droit à nos écritures, on doit préſumer c. 37.
qu'ils les ont corrompuës, pour les ajuſter à leur doc- c. 38.
trine nouvelle; ceux qui les ont dès le commencement, c. 40.
n'ont eu aucun interêt de les corrompre. Il marque que dans les ſuperſtitions payennes, il y avoit des imitations de pluſieurs cérémonies de la vraie réligion des Juifs & des Chrétiens, ainſi les héréſies ſont de mauvaiſes copies du Chriſtianiſme.

XXX. Mœurs des Héretiques.

Pour le faire mieux voir, il montre la difference de leurs mœurs. Combien la morale des hérétiques eſt mépriſable, terreſtre, humaine; ſans gravité, ſans autori- c. 41.
té, ſans diſcipline. Premierement, dit-il, on ne ſçait qui eſt cathecumene, ou qui eſt fidéle, ils entrent également, ils écoutent, ils prient ſans diſtinction, ils admettent les payens même, & traitent d'affectation notre

attachement à la discipline, ils donnent la paix à tout le monde indifferemment. Ils ne se mettent point en peine de la diversité des sentimens, pourvû que l'on s'accorde à combattre la verité. Tous sont enflez, & promettent la science; les cathecumenes sont parfaits avant que d'être instruits. Quelle est l'insolence de leurs femmes! elles osent bien enseigner, disputer, exorciser, promettre des guérisons, peut-être même baptiser. Leurs ordinations se font au hasard, legerement, inégalement; tantôt ils élevent des néophytes, tantôt des gens engagez au siécle, tantôt de nos apostats pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un évêque, demain un autre; celui qui est aujourd'hui diacre, sera demain lecteur, aujourd'hui prêtre, demain laïque; car ils donnent même aux laïques les fonctions sacerdotales. Ils se font une affaire, non de convertir les payens, mais de pervertir les nôtres; ils ne sont humbles, flateurs & soûmis que pour cela.

Au reste, ils ne portent point de respect même à leurs prélats; & c'est par cette raison qu'il n'y a guerres de schismes chez les Hérétiques, parce qu'ils n'y paroissent pas. Ils varient entr'eux, s'écartant de leurs propres regles, chacun tourne à sa fantaisie la doctrine qu'il a apprise, comme celui qui l'a enseignée l'avoit composée à sa fantaisie. Les Valentiniens & les Marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dan la foi, que Valentin & Marcion; si l'on y regarde, on trouvera que toutes les hérésies s'écartent en plusieurs points des sentimens de leurs auteurs. La plûpart n'ont pas même d'églises, & sont errans & vagabonds sans mere, sans de-
c. 43. meure fixe, sans foi. Les Hérétiques sont encore nôtez par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes. Par leurs mœurs

on peut juger de leur foi ; ils disent qu'il ne faut point craindre Dieu ; aussi se donnent-ils toute liberté. C'est ainsi que Tertullien nous décrit les Heretiques.

XXXI. Tertullien condamne Praxeas.

Un autre ouvrage excellent composé certainement depuis sa chûte, est celui qu'il écrivit contre Praxeas ; pour défendre la foi de la Trinité, sur laquelle les Montanistes convenoient avec l'église catholique. Il emploïe expressement le nom de Trinité, & marque que les Heretiques affectoient de relever le nom de Monarchie, pour imposer aux simples, & faire croire qu'ils ne défendoient que l'unité de Dieu. Pour prouver la distinction du Pere & du Fils, il examine tout ce qui est dit du Fils. Dieu, dit-il, étoit seul avant la creation du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui, mais en lui étoit sa sagesse, sa raison & sa parole interieure, qui se produisit ensuite au-dehors, & devint sa parole exterieure. Il aime mieux ne la nommer parole qu'après cette production, suivant le stile des anciens théologiens ; toutefois il reconnoît que l'usage étoit déja de la nommer parole dès le commencement qu'elle étoit en Dieu, & admet ces expressions comme indifferentes. Et ceci sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs ; que le Fils n'a pas toûjours été, parce qu'il nomme génération cette prolation exterieure du verbe, par laquelle Dieu dit ; Que la lumiere soit, sans préjudice de l'éternité du verbe interieur, qui est la sagesse.

c. 1. 30. *c. 3.* *c. 5.* *Cont. Herm. c. 3. 45.* *Cont. Prax. c. 7.*

C'est, dit-il, cette parole que je dis être une personne, & à qui j'attribue le nom de Fils, & le reconnoissant pour Fils, je soutiens qu'il est le second après le Pere ; il a toûjours été dans le Pere, & a été produit de lui sans en être séparé. Il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil. Je déclare donc que je les nomme deux, Dieu & son Ver- *c. 8.*

be, le Pere & son Fils: & le troisiéme après Dieu & son Fils, qui est l'Esprit. Souvenez-vous toûjours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & l'Esprit sont inséparables l'un de l'autre. Quand je dis que le Pere est autre que le Fils & que le S. Esprit, je le dis par nécessité: non pour marquer diversité, mais ordre: non division, mais distinction, il est autre en personne, non
Jo. XIV. 28. c. 12. en substance. Le Pere est toute la substance, le Fils en est un écoulement, aussi, dit il, le Pere est plus grand que moi.

Autre est celui qui engendre, & celui est engendré: autre celui qui envoye, & celui qui est envoyé: autre celui qui fait, & celui par qui il fait. Le Seigneur même a usé du mot d'autre en la personne du Paraclet, en
Jo. XIV. 16. c. 10. disant, je prierai mon Pere, & il vous envoyera un autre consolateur. Il insiste sur la nature des relations. Dieu conserve ce qu'il a institué: pour être pere il faut avoir un fils, & pour être fils il faut avoir un pere: autre chose est d'avoir un pere, autre chose de l'être: & il est impossible étant seul, ni d'avoir un fils, ni de l'être. Cependant c'étoit la prétention de Praxeas, que Dieu étoit lui-même son fils. Dieu devoit donc dire,
Ps. 2. Ps. 109. dit Tertullien: Je suis mon fils, je me suis engendré
Prov. VIII. 22. avant l'aurore: je me suis produit au commencement de mes voyes: or il dit tout le contraire. Que craignoit-il? sinon de mentir & de nous tromper, comme il auroit fait, si n'étant qu'une même personne, il parloit à lui-même, & de lui-même. Ensuite:

Jamais le nom de deux Dieux & de deux Seigneurs
c. 13. ne sortira de notre bouche: non que le Pere ne soit Dieu,
c. 19. & le Fils Dieu & le S. Esprit Dieu; mais parce que le Fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le Pere: donc pour ne pas scandaliser les Gentils, j'imiterai l'Apôtre,

& ſi je dois nommer enſemble le Pere & le Fils, j'appellerai le Pere Dieu, & le Fils N. S. J. C. mais quand je nommerai J. C. ſeul, je pourrai le nommer Dieu. c. 18.
Quand l'Ecriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'eſt contre les Payens, qui admettent la multitude des faux Dieux; ou contre les Héretiques, qui font auſſi des idoles, par leurs diſcours, c'eſt-à-dire, ceux qui mettoient pluſieurs principes, comme Marcion & les ſemblables. Il répond aux paſſages dont abuſoit Praxeas. Le Pere & c. 22.
moi nous ſommes un. Il ne dit pas, je ſuis, mais nous Jo. x. 30.
ſommes, & ne dit pas *unus* au maſculin, mais *unum* au neutre: une même choſe, non une même perſonne. c. 25.
Pour montrer l'unité de ſubſtance, non la ſingularité de perſonne, il dit: Je ſuis dans le Pere, & non pas, je c. 24.
ſuis le Pere. Tertullien releve la cérémonie myſterieuſe c. 26.
qui s'obſervoit alors au baptême, où l'on plongeoit, non une ſeule fois, mais trois, pour chaque nom des perſonnes divines.

Les Héretiques preſſez par la diſtinction du Pere & du Fils ſi évidente dans l'écriture: ſe réduiſoient à di- c. 27.
re que le Fils étoit la chair, l'homme, Jeſus: le Pere, l'Eſprit: le Dieu, le Chriſt: ainſi il n'y a qu'une perſonne divine. Mais pour défendre l'unité de Dieu, ils détruiſoient l'incarnation. Car ce qui eſt né de la Vierge eſt le Fils de Dieu, Emmanuel, Dieu avec nous: donc ce n'eſt par la chair ſeule; car la chair n'eſt pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer: toutefois le verbe s'eſt fait chair, donc il n'a pas été changé en chair, mais s'en eſt revêtu, pour ſe rendre ſenſible & palpable. Autrement ſi J. C. étoit mêlé de la chair & de l'eſprit, ce ſeroit une troiſiéme ſubſtance, qui ne ſeroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu, ni homme. Or en J. C. il y a deux ſubſtances non confuſes, mais jointes en une perſonne.

le Dieu & l'homme; chaque ſubſtance a conſervé ſes
c. 28. proprietez; l'eſprit faiſoit des miracles, la chair ſouf-
1. Cor. xv. 3. froit. Il paroît encore que le Chriſt n'eſt pas le Pere; en
ce qu'il eſt dit expreſſément que le Chriſt mort: & il
Matth. xxvIII. 46. paroît que ce n'eſt pas le Pere qui a ſouffert; puiſque le
Fils ſe plaint à la croix que ſon Dieu l'a abandonné: ſi
c'étoit ſon pere, à quel Dieu s'adreſſeroit-il? C'eſt ainſi
que Tertullien refutoit Praxeas, par la doctrine conſtan-
te de l'égliſe: après quoi il y a ſujet de s'étonner que
dans les ſiécles ſuivans on ait encore tant diſputé ſur les
myſteres de la Trinite & de l'incarnation.

XXXII. Tertullien contre Hermogene, de l'ame, &c. Adv. her. c. 2.

Il y a quelques autres traitez de doctrine écrits par
Tertullien vers ce même tems, ſçavoir contre Hermo-
gene, de l'ame, de la chair de J. C. de la réſurrection
de la chair. Hermogene vivoit encore, & enſeignoit
que la matiere étoit éternelle. Son principe étoit que
Dieu étant bon, n'avoit pû de ſon choix rien faire qui
ne fût bon, cependant il y a des maux dans le monde:
c. 4. 7. 11. donc, diſoit-il, il y a quelque néceſſité à laquelle Dieu
a été aſſujetti, & c'eſt le défaut de la matiere. Tertul-
lien répond; que faire la matiere éternelle, c'eſt la faire
égale à Dieu, & en un mot mettre un autre Dieu; parce
qu'il ne ſera plus le ſeul être ſouverain. Il ne ſera point
non plus tout-puiſſant, puiſqu'il ne ſera point maître
c. 9. de la matiere; car ſi elle eſt mauvaiſe & éternelle, le mal
c. 11. 10. ſera immuable & néceſſaire, ou ſi elle eſt capable de
changement, elle n'eſt pas éternelle; & alors Dieu ſera
toûjours auteur du mal, ſelon Hermogene, puiſqu'il l'au-
c. 35. 36. ra fait ou ſouffert par ſa volonté. En ce traité Tertullien
De carne Chr. c. 11. v Aug. ep. 66. ad Hier. n. 4. Tertull. explique nettement qu'il appelle corps toute ſubſtan-
ce; & qu'il ne compte pour choſes incorporelles, que
les modes de la ſubſtance, comme l'action, la paſſion
& le mouvement. Ce qui fait entendre pourquoi il a
dit

dit que Dieu même étoit corporel : au reste, il ne l'a pas cru materiel, puisque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matiere. *c. 16.*

Le traité de l'ame est fait depuis celui-ci, & depuis le traité contre Marcion, constamment par Tertullien Montaniste. Il soûtient que l'ame n'est point materielle, & toutefois qu'elle est corps; comptant que ce qui n'est point corps n'est point, & prétend refuter Platon & les autres qui la tenoient incorporelle ; mais il reconnoît ailleurs que cette opinion qu'il combat, est la plus reçûë, puisqu'il la traite de vulgaire. Il donne même à l'ame les trois dimensions ; & en allegue serieusement pour preuve la vision d'une prétenduë sainte des Montanistes. Il assure, suivant l'autorité de l'écriture, que l'ame n'est point éternelle, mais créée du soufle de Dieu; qu'elle est incorruptible & immortelle ; mais il combat la métempsycose. Il soûtient le libre arbitre & la corruption de la nature dont le serpent est l'auteur, & qui est comme une autre nature, toute ame est immonde en Adam, jusqu'à ce qu'elle soit reconnuë par J. C. Dieu seul est sans peché, & le seul homme sans peché est J. C. parce qu'il est Dieu. *c. 21. c. 5. 6. 2. 6. De carne Chr. c. 11. De resurr. c. 17. c. 9. c. 22. 37. c. 21. c. 41. v. in Marcion. c. 17. c. 40.*

Il dit que le demon obsede les hommes dès leur naissance, invité par les superstitions payennes. Pendant la grossesse on entouroit le ventre de la femme de bandages préparez devant les idoles ; on avoit imaginé une déesse Alemone, pour nourrir l'enfant ; une None & une Decime, pour le faire naître à terme ; une Partula, pour regler l'accouchement. Dans le travail on invoquoit Lucine & Diane ; durant toute la semaine on dressoit une table à Junon ; le dernier jour on appelloit les gens pour écrire le moment fatal de la naissance; on consacroit à la déesse Statine les premiers pas que l'enfant *c. 28. c. 39. c. 37.*

faisoit sur la terre. Ensuite on voüoit toute sa tête, ou quelqu'un de ses cheveux; on les rasoit, ou on les destinoit à un sacrifice, pour la famille particuliere, ou pour
1. Cor. VII. 14. le public. Il explique par-là ces paroles de S. Paul : que les enfans des fideles sont saints, & non pas immondes, comme ceux des païens, parce qu'ils sont exemps de ces céremonies impures. Peut-être etoit-ce une des raisons des exorcismes, qui précedent le baptême.

c. 45. Parlant du sommeil; il dit, qu'en cet état il n'y a ni
c. 52. merite ni péché. Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du péché; & le prouve par la loi conditionnelle, qui menaçoit l'homme de mort, en cas qu'il pe-
c. 51. c. 55. chât. Il marque expressement dans une histoire qu'il rapporte, que les prêtres prioient aux sépultures. Il croyoit que toutes les ames étoient dans les enfers, c'est-à-dire, au milieu de la terre, jusqu'au jour du jugement; & que
De resurr. c. 43 celles des saints y étoient soulagées. Il ne met dans le paradis que celles des martyrs, & se fonde sur l'apocalypse & sur la vision de sainte Perpetuë; mais il marque assez, que d'autres y mettoient tous les saints.

XXXIII. De la chair de J. C. De la résurrection. Le traité de la chair de J. C. combat divers héretiques, qui disoient que J. C. n'avoit eu un corps qu'en apparence; ou un corps céleste, ou un corps animal, c'est à-dire,
c. 15. l'ame rendue sensible. Il prouve que J. C. a eu une chair
c. 13. Matth. XXV. 38. humaine & née de la Vierge. Premierement, il montre par l'écriture que J. C. avoit une ame & une chair, puisqu'il dit : mon ame est triste jusqu'à la mort; & ailleurs:
Jo VI. 52. Le pain que je donnerai est ma chair, pour la vie du
c. 14. monde. Il dit que J. C. est Dieu, fils de Dieu & fils de l'homme composé d'ame & de chair. Il prouve sa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophetes. L'ange qui me parloit dit ainsi, ou, le seigneur dit, mais de son autorité : & moi je vous dis.

Expliquant ce que dit saint Paul, que J. C. a eu la ressemblance de la chair de peché; ce n'est pas, dit-il, que ce fut une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre; elle étoit la nôtre, sans être pecheresse; parce que la faisant sienne, il l'a fait exempte de peché. Il a dû naître d'une Vierge & d'une maniere nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle; s'il avoit eu un pere & une mere comme homme, il seroit tout entier fils de l'homme; donc un simple homme: fils de l'homme par la chair, fils de Dieu par l'esprit; mais non fils de Dieu, en tant qu'homme étant né de Marie, il doit avoir tiré d'elle sa chair, d'autant que par elle, il est du sang de David & d'Abraham. Tertullien marque & condamne les differentes manieres dont les héretiques divisoient J. C. c. 16. c. 16. c. 18. IV. in Marc. c. 10. c. 11. c. 21. c. 23. c. 24.

Le traité de la résurrection est contre les Valentiniens & les autres qui nioient la résurrection de la chair, n'admettant que celle de l'ame, c'est-à-dire, la conversion des mœurs; & tournant en allegories tout ce que l'écriture dit de la résurrection des corps. Ils le faisoient en haine de la chair & du créateur; & commençoit d'ordinaire par cette question, pour séduire les simples; rendant la résurrection incroyable, & venant ensuite à rendre odieuse & la chair & son auteur. Tertullien marque expressement qu'il a écrit ce traité après ceux de la chair de J. C. de l'ame & contre Marcion, & il cite Prisca ou Priscilla prophetesse de Montan. c. 2. c. 2. c. 11.

Il releve la dignité de la chair, par les avantages de la création; par son union avec l'ame, qui est telle, que l'on ne sçait si c'est la chair qui porte l'ame, ou l'ame qui porte la chair. Il la releve encore par les sacremens, en disant: On lave la chair, pour purifier l'ame; & on oint la chair, pour consacrer l'ame; on fait sur la chair le signe c. 5. c. 7. c. 8.

de la croix, pour fortifier l'ame; on met la chair à l'ombre par l'impoſition des mains, afin que l'ame ſoit éclairée par l'eſprit : la chair mange le corps & le ſang de J.C. afin que l'ame ſoit engraiſſée de Dieu même. Nous voyons ici les trois ſacremens, que l'on conferoit d'ordinaire en même temps, le baptême, la confirmation & l'euchariſtie. Il ajoûte la gloire qui revient à la chair par le martyre ; & conclut : Quoi donc cette chair que Dieu a formée de ſes mains & animée de ſon ſoufle, qu'il a établie pour commander à tous ſes ouvrages, qu'il a revêtuë de ſes ſacremens, dont il aime la pureté, dont il approuve la mortification, dont il priſe les ſouffrances: cette chair ne reſſuſcitera pas, elle qui eſt à Dieu par tant de titres.

c. 14. 15. 16. 55. Pour cauſe de la réſurrection, il apporte la juſtice de
Dieu ; afin que la chair qui a eu part aux bonnes & aux
mauvaiſes actions, ait part à la récompenſe; parce qu'elle
c. 34. 47. n'eſt pas ſeulement un inſtrument; mais une partie de
l'homme: or J.C. eſt venu ſauver l'homme entier. Comme les héretiques éludoient les paſſages les plus formels
de l'écriture, par des allegories; il montre qu'il faut ſouvent prendre à la lettre des prédictions des prophetes &
c. 20. les paroles de J. C. Il rejette expreſſement l'opinion de
c. 33. ceux qui vouloient, que la mort éternelle ne fut autre
c. 3. 5. 54. choſe que l'anéantiſſement de la chair & de l'ame même; inutilement ſeroit-il parlé du feu éternel, s'il ne
brûloit inutilement, & inutilement la chair, qui n'étoit
c. 63. plus, reſſuſciteroit-elle pour retourner dans ſon neant ?
Il répond aux objections propres aux héretiques, &
à celles qui leur étoient communes avec les païens, &
conclut, que toute chair reſſuſcitera, c'eſt-à-dire tous les
corps humains; que ce ſera la même chair, & qu'elle ſera
c. 75. entiere; car la perte de quelque membre eſt une partie de

la mort, qui doit être entierement détruite.

XXXIV. Martyrs d'Egypte, Plutarque, Potamiene, &c. *Euf. VI. hift. c. 14.*

La perfécution étoit toûjours violente en Egypte fous le préfet Aquila; plufieurs difciples d'Origene y fouffrirent le martyre. Le premier fut Plutarque, qu'Origene affifta à la mort; & penfa être tué par les amis de Plutarque, qui le regardoient comme la caufe de fa perte. Le fecond fut Serenus, qui fut brûlé; le troifiéme Heraclide, encore catecumene; le quatriéme Hero, nouveau baptifé: ces deux furent décolez avec la hache. Le cinquiéme fut un autre Serenus, qui après plufieurs tourmens eut auffi la tête tranchée; le fixiéme fut une fille nommée Heraïs, qui fut brûlée, n'étant encore que catecumene; le feptiéme un nommé Bafilide, qui avoit conduit au fuplice la fainte martyre Potamiene, ces fept martyrs étoient difciples d'Origene.

Euf. ib. c. 5. Pallad. l. hift. Laut. c. 3.

Potamiene étoit une efclave de rare beauté. Son maître ayant voulu abufer d'elle, & n'ayant pû la perfuader, la livra au préfet Aquila, l'accufant d'être Chrétienne, & de parler contre le gouvernement & contre les empereurs, à caufe de la perfécution. Il promit au préfet une grande fomme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal fi elle confentoit à fon défir; mais de la faire mourir, fi elle perfiftoit en fa dureté, afin qu'elle ne fe moquât pas de lui. Le préfet n'ayant pû la perfuader, lui fit fouffrir plufieurs tourmens; il fit mettre fur le feu une grande chaudiere pleine de poix, & quand elle fut boüillante, il dit: Va obéïs à ton maître, finon fçache que je te ferai jetter là-dedans. Elle répondit: A Dieu ne plaife, qu'il y ait un Juge affez injufte pour me condamner à confentir à une paffion deshonnête. Il la menaça enfuite de l'expofer à être violée par des gladiateurs, & ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fut dépoüillée & jettée dans la chaudiere. Potamiene dit:

Je vous conjure par la vie de l'empereur de ne me point faire paroître nuë, commandez plûtôt, que l'on me descende peu à peu dans la chaudiere avec mes habits, & vous connoîtrez quelle patience m'a donné J. C. que vous ne connoissez pas. Le prefet le lui accorda, & après lui avoir prononcé sa sentence, la mit entre les mains de Basilide, qui étoit un de ses gardes, pour la mener au suplice. Ce soldat la traita avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. Il repoussoit la populace, qui le long du chemin s'empressoit pour insulter à Potamiene & lui dire des paroles insolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, & lui promit, que si-tôt qu'elle seroit sortie de cette vie, elle demanderoit grace pour lui à son Seigneur, & qu'il sentiroit bien-tôt les effets de sa reconnoissance. Après qu'elle eut ainsi parlé, on lui mit les pieds dans la poix boüillante, & on l'y enfonça peu à peu, jusques au sommet de la tête; ainsi elle accomplit son martyre. Sa mere Marcelle fut brûlée en même tems.

Peu après les soldats compagnons de Basilide, voulant l'obliger à jurer, apparemment par quelqu'un de leurs faux dieux, il dit qu'il ne lui étoit pas permis de jurer, parce qu'il étoit Chrétien, & qu'il le déclaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu il railloit; mais voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menerent au prefet, qui aïant oüi la même confession, le fit mettre en prison. Les Chrétiens vinrent le visiter & lui demanderent la cause d'un changement si subit; il répondit: Potamiene m'a apparu la nuit, trois jours après son martyre, & m'a mis une couronne sur la tête en disant: qu'elle avoit demandé grace au Seigneur pour moi & l'avoit obtenuë, & que dans peu il me recevroit à sa gloire. Les freres lui donnerent ensuite le sceau du Seigneur, c'est-à-dire, le baptême, & le lendemain il fut dé-

colé avec la hache. Sainte Potamiene apparut en ſonge à pluſieurs autres, qui ſe convertirent à la foi.

Origene témoigne dans ſes écrits, qu'il avoit vû pluſieurs exemples ſemblables, des gens qui avoient été attirez à la religion Chrétienne, comme malgré eux, & qui s'étoient trouvez tout d'un coup changez, après des viſions qu'ils avoient euës, ſoit en dormant, ſoit en veillant, juſqu'à ſouffrir volontiers la mort, pour cette doctrine, qu'ils déteſtoient auparavant. *Contra Celſ. l. 1. p. 35.*

XXXV. Zele d'Origene.

Lui-même dans cette perſécution ſignala ſon zele & ſon affection pour les martyrs. Il les viſitoit dans les priſons, & les accompagnoit pour les encourager pendant que le Juge les interrogeoit, & même lorſqu'on les menoit au ſuplice, leur parlant hardiment & leur donnant le baiſer de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils, qui entouroient les martyrs en foule, & qui l'auroient lapidé, s'il ne leur eût échapé comme par miracle. Irritez du grand nombre de ceux qu'il convertiſſoit par ſes inſtructions, ils lui dreſſerent pluſieurs fois des embuches, juſqu'à préparer des ſoldats pour l'aſſaſſiner ſecretement dans ſa maiſon, ce qui l'obligeoit à changer ſouvent de logis; enſorte qu'Alexandrie ſembloit n'être pas aſſez grande pour le cacher. Souvent il fut pris & traîné par la ville, il fut pluſieurs fois apliqué à la queſtion. Un jour les infidéles le raſerent comme les prêtres des idoles, & le menerent ſur les dégrez du temple de Serapis, lui donnant des branches de palmes, pour les diſtribuer à ceux qui montoient. Origene les prit & dit à haute voix : Venez, recevez ces palmes, non comme celles de votre idole, mais comme celles de J. C. Tel étoit le zele d'Origene; mais il l'emporta trop loin. *Epiph. hæreſ. 64. n. 1.*

Comme il étoit jeune, & obligé par ſa fonction de catechiſte à converſer continuellement, non ſeulement

avec des hommes, mais avec des femmes, il voulut se mettre en sûreté contre les tentations, & même contre les mauvais discours. Aïant plus de zele que d'experience, il prit trop à la lettre cette parole de l'évangile: Il y a des eunuques, qui se sont rendus tels pour le royaume des cieux, & il en vint à l'exécution réelle. Il tint cette action fort secrette, & la cacha même à la plûpart de ses amis; mais elle vint à la connoissance de Demetrius son évêque, qui fut extrêmement surpris de la hardiesse de ce jeune homme, & toutefois estima sa ferveur & la simplicité de sa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage & à s'attacher à sa fonction de plus en plus. Origene lui-même condamna depuis cette explication si grossiere de l'évangile, & la refuta amplement, donnant un sens allégorique à tout ce que J. C. dit en cet endroit des trois sortes d'eunuques.

Eus. VI hist. c. 8. Hier. ep. 65. c. 3. Mat. XIX. 12.

In Mat. 10. 15. init.

XXXVI. Tertullien. De la fuite Scorpiaque contre les Juifs.

Tertul. de fuga. Petr Alex. c. 12.

Il semble que ce fut sous cette persécution que les Chrétiens commencerent à se mettre à couvert pour de l'argent, payant une espece de tribut, non seulement aux magistrats, mais encore aux délateurs & aux soldats, établis pour les chercher. Les églises entieres rachetoient ainsi leur repos, & les évêques approuvoient cette conduite; puisque c'étoit souffrir une perte de biens, & la préferer au peril de l'ame. Mais les Montanistes la blâmoient, aussi bien que la fuite de la persécution, contre laquelle Tertullien fit un traité exprès, adressé à un nommé Fabius catholique, qui l'avoit consulté sur ce sujet. Il y marque l'utilité de la persécution. Alors, dit-il, la foi est plus soigneuse, comme en tems de guerre, la discipline est plus exacte, pour les jeûnes, les stations, les prieres; pour l'humilité, la haine mutuelle, la pureté, la sobrieté. Il parle du saint martyr nommé Rutilius, qui après avoir fui plusieurs fois la persécution de

c. 5. Martyr. R. 2. Aug.

de place en place, après avoir racheté le peril par de l'argent, croyant s'être mis en sureté, fut pris inopinément & presenté au gouverneur, & après plusieurs tourmens, finit par le feu. Il marque que jusques alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au trésor de l'empereur, on ne s'étoit point encore avisé d'imposer aux Chrétiens un tribut particulier, pour leur faire acheter la liberté de leur religion, quoique leur grande multitude pût apporter par-là un grand revenu; mais c'étoit l'effet de la haine des payens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

On peut rapporter à ce même tems le Scorpiaque de Tertullien; au moins paroît-il écrit après l'ouvrage contre Marcion; puisqu'il y renvoye. Il le nomme ainsi, comme contrepoison contre les scorpions, c'est-à-dire, contre les hérétiques qui détournoient du martyre; c'étoient les Valentiniens & les autres Gnostiques. Ils prenoient leur tems de tenter les catholiques dans le fort des persécutions, comme les scorpions dans la plus grande ardeur de l'été, & cette comparaison étoit bien sensible en Afrique. Les fidéles qui se laissoient ébranler à leurs discours, tomboient dans l'hérésie, ou retournoient au siécle, c'est-à-dire à l'idolâtrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la nécessité du martyre, par les préceptes divins de l'ancien & du nouveau testament, & compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux operations de chirurgie; cruelles mais salutaires. Il refute la reverie des Valentiniens, qui vouloient que la confession commandée par J. C. ne se dût pas faire sur la terre & en cette vie; mais après que les ames seroient sorties des corps, devant les hommes & les puissances qu'ils imaginoient dans les divins étages du ciel. En cet endroit il dit clairement que l'entrée du

Scorp. c. 5.

c. 2. 5. 9.

c. 10.

ciel nous eſt ouverte par la vertu de J. C. & que les Chrétiens y ſont admis ſans examen ni retardement; que J. C. en a laiſſé ici bas les clefs à S. Pierre, & par lui à l'égliſe; & que chacun les porte avec lui, par la confeſſion de la foi. Il marque que les payens crioient
Lib. I. ad Nation. c. 8. ſouvent dans le cirque: Juſqu'à quand ſouffrira-t-on
Adv. Jud. c. 1. cette troiſiéme eſpece; en parlant des Chrétiens. Ils ſe comptoient eux-mêmes, c'eſt-à-dire, les Romains, pour la premiere eſpece, & les Juifs pour la ſeconde.

Ce fut encore vers ce même tems & dans les dernieres années de l'empereur Severe, que Tertullien écrivit contre les Juifs, à l'occaſion d'une diſpute entre un Chrétien & un Juif proſelyte, qui avoit duré tout un jour
c. 5. en préſence de pluſieurs perſonnes de l'une & de l'autre religion. Il prouve que les ſacrifices de la loi devoient être abolis; parce que d'un côté elle défend de ſacrifier
Malach. lib. 11 en un autre lieu qu'à Jeruſalem; & que d'ailleurs le prophete Malachie promet un ſacrifice qui s'offrira par tout le monde. Parlant de l'étenduë de l'évangile, il nomme les nations ſuivantes. Diverſes eſpeces de Getules & de
c. 7 Maures, l'Eſpagne entiere, diverſes nations des Gaules, les quartiers de la grande Bretagne inacceſſibles aux Romains: ſoûmis à J. C. des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes & pluſieurs nations cachées, pluſieurs provinces & pluſieurs iſles inconnuës aux Romains. En tous ces lieux regne le nom du Chriſt qui eſt déja venu.

XXXVII. Mort de Severe. Caracalla empereur. *Epit. Dion. p. 341.*

L'empereur Severe faiſoit la guerre aux barbares (dans la grande Bretagne.) Comme il étoit en marche avec ſon armée, Antonin ſon fils aîné, qui marchoit auprès de lui, retint un peu ſon cheval, & ſans dire mot tira ſon épée pour le frapper par derriere & le tuer. Ceux qui ſuivoient firent un cri qui empêcha Antonin d'achever

son coup; l'empereur son pere se contenta de lui en faire des reproches; mais il en conçut une telle affliction, qu'il mourut peu de tems après, plûtôt de chagrin que de maladie. Il avoit vêcu soixante-cinq ans, & en avoit regné dix-sept & huit mois. Il mourut à Eborac ou Yorc, le 4. de Février l'an de J.C. 211. Ses deux fils Antonin & Geta avoit qu'il associez à l'empire, lui succederent. Ann. 211.

Mais ils ne pouvoient se souffrir l'un l'autre; & pendant le voyage qu'ils faisoient pour revenir à Rome, chacun essaïa plusieurs fois de faire perir son frere. Enfin Antonin n'ayant pû faire empoisonner Geta, le fit tuer à coups d'épée; & il expira dans le sein de sa mere, qui fut couverte de son sang. Antonin fit aussi tuer tous les soldats & les autres qui avoient témoigné quelque inclination pour Geta, même leurs femmes & leurs enfans, jusqu'à vingt-mille ames; ensuite il fit mourir un grand nombre de Senateurs, particulierement ceux qui avoient été en faveur auprès de son pere. Enfin dans les jeux du cirque le peuple Romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit; il le prit à injure, & fit venir des troupes qui firent main-basse sur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne persecuta point les chrétiens. Il se nommoit Bassien avant que son pere l'eut associé à l'empire; depuis on lui donna le surnom de Caracalla, à cause d'une espece de grand manteau, dont il fit largesse au peuple, & il est plus connu par ce nom.

XXXVIII. S. Alexandre évêque de Jerusalem. Eus. VI. hist. c. 11. Id. Chr. an. 212.

Vers le commencement de son regne, Serapion évêque d'Antioche étant mort, Asclepiade lui succeda, & gouverna l'église sept ans; il avoit été confesseur pendant la persécution. Alexandre évêque en Capadoce, qui étoit encore en prison pour la foi, écrivit à cette occasion une lettre, qui commençoit ainsi: Alexandre serviteur du Seigneur & prisonnier de J. C. à la sainte église

d'Antioche, ſalut en N. S. Quand j'ai appris qu'Aſclepiade, que la grandeur de ſa foi rend très-propre au miniſtere, a reçu par la divine providence le gouvernement de votre égliſe, le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la priſon, & les a rendus legers. Il envoya cette lettre par le prêtre Clement d'Alexandrie, homme, dit-il, éprouvé & conſommé dans la vertu, & que la providence de Dieu a amené en ce païs pour affermir l'égliſe de J. C.

Euſ. VI. c. 10. Alexandre étant ſorti de priſon, eut une revelation en ſonge qui lui ordonna d'aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux. Il y trouva Narciſſe qui avoit repris le gouvernement de ſon égliſe. Car ayant diſparu pluſieurs années, il revint au tems de Gordius que l'on avoit mis à ſa place, & parut comme reſſuſcité des morts. Le reſpect que l'on avoit pour ſa vertu, principalement à cauſe de ſa patience contre la calomnie, fit que tous les freres le prierent de reprendre la conduite de ſon troupeau; mais il étoit ſi âgé, qu'il ne pouvoit preſque plus agir. Les plus vertueux d'entre les freres eurent une revelation la nuit; une voix tres diſtincte leur ordonna de ſortir hors des portes de la ville, & de prendre pour évêque celui que Dieu leur envoyeroit. Ils trouverent Alexandre, & quoiqu'il fut déja évêque d'une autre égliſe, le témoignage de la volonté de Dieu, & la confeſſion illuſtre qu'il avoit faite pendant la perſécution, furent cauſe qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les évêques des égliſes voiſines. Ainſi Alexandre demeura évêque de Jeruſalem avec Narciſſe; c'eſt le premier exemple d'un évêque transferé d'un ſiege à un autre, & donné pour coadjuteur à un évêque vivant: quoiqu'à vrai dire Alexandre étoit plûtôt le ſucceſſeur de Narciſſe, qui n'avoit plus que l'honneur de l'épiſcopat. Il en faiſoit men-

tion dans une lettre écrite aux Antinoïtes en ces termes : Narcisse vous saluë, lui qui a tenu ici avant moi la place d'évêque, & qui ayant déja plus de cent seize ans, est maintenant uni avec moi par les prieres. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes sentimens.

XXXIX. Auteurs Ecclesiastiques Gaius Minutius Felix. *Hier de script. in Gaio. Eus. VI. hist. 20. Eus. II. hist. 25.*

A Rome, dans ce même tems du pape Zephirin & de l'empereur Caracalla, il y eut une dispute célebre entre Gaius catholique & Proclus Montaniste, où Gaius qui étoit très-éloquent le convainquit de défendre sans raison la nouvelle prophetie. Il avoit écrit la rélation de cette dispute, où il disoit entr'autres choses : Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car si vous voulez aller au Vatican ou sur le chemin d'Ostie, vous trouverez les trophées de ceux qui ont établi cette église par leurs discours & par leurs vertus.

Hier. de script.

C'est à peu près le tems que Minutius Felix avocat fameux vivoit à Rome, & écrivoit un excellent dialogue pour la défense de la réligion chrétienne, contre les calomnies des payens. Il y fait parler avec lui deux de ses amis, Octavius Januarius déja chrétien, & Celicius Natalis encore payen. Octave étoit de tout tems ami de Felix ; il avoit été le confident de ses amours, & le compagnon des égaremens de sa jeunesse : & quand ils quitterent l'idolâtrie pour se convertir à la foi chrétienne, Octave fut le premier. Après quelque tems d'absence, une affaire & le desir de voir son ami Felix, lui fit quitter sa maison, sa femme & ses enfans encore petits, pour venir à Rome ; où Felix, qui ne l'attendoit point, le reçut avec une joie extrême. Au bout d'un jour ou deux ils allerent à Ostie, où Felix devoit passer les vacations de l'autômne, & Cecilius fut de la partie. Un matin, comme ils se promenoient tous trois sur le bord de la mer, Cecilius ayant remarqué une idole de Sera-

pis, porta la main à sa bouche & la baisa : c'étoit une maniere d'adoration. Alors Octave dit à Felix: Mon frere, il n'est pas digne de vous de laisser dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuerent leur promenade, s'entretenant de discours indifferens, & revenant sur leurs pas, ils trouverent des enfans qui se joüoient à faire couler des caillous plats sur la superficie de la mer. Les deux autres prirent plaisir à ce spectacle innocent ; mais Cecilius parut réveur & chagrin. Felix lui en demanda le sujet, & il avoüa qu'il étoit piqué du discours d'Octave, & proposa d'examiner à fonds la question.

XL. Plaintes des païens contre la réligion chretienne.

Ils s'assirent, mettant Felix au milieu, comme leur juge ; & Cecilius commença par relever l'incertitude des connoissances humaines & la temerité de ceux qui aiment mieux embrasser au hazard une opinion, que de se donner la patience d'examiner la verité. C'est pourquoi, dit-il, on ne peut voir sans indignation & sans douleur, que des ignorans, qui n'ont ni teinture des lettres, ni connoissance des arts les plus communs, osent décider de la nature souveraine, dont tant de sectes de philosophes depuis tant de siécles disputent encore, & avec raison : puisque bien-loin de connoître les choses divines, nous ne connoissons pas même ce qui est dans le ciel, au-dessus de nous, ni dans le fond de la terre, & nous serions bienheureux de nous connoître nous-mêmes. Ensuite il apporte les raisons qui faisoient douter les philosophes, si le monde avoit un auteur, & s'il étoit gouverné par une providence; & conclut que dans cette incertitude, le meilleur étoit de suivre les anciennes traditions, touchant la religion & sans vouloir juger des dieux, en croire leurs peres & leurs ancêtres, qui étoit plus près de l'origine du monde. Il s'étend

ſur la grandeur de l'empire Romain, qu'il prétend être la récompenſe de leur pieté envers tous les dieux, même étrangers.

Ainſi, dit il, puiſque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoique le culte en ſoit different, & l'origine incertaine; je ne puis ſouffrir qu'il y ait des gens ſi préſomptueux & ſi enflez de leur ſageſſe impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion ſi ancienne, ſi utile, ſi ſalutaire. N'eſt-il pas déplorable de voir cette faction abandonnée & deſeſperée, s'élever contre les dieux, former une conjuration profane, en ramaſſant la lie du peuple le plus bas & le plus ignorant, & des femmes foibles & credules, ſe joindre par des aſſemblées nocturnes, des jeux ſolemnels & des repas inhumains? nation obſcure & ennemie de la lumiere, muette en public, parleuſe en ſecret. Ils regardent les temples comme des buchers funeſtes, ils crachent contre les dieux, ils ſe mocquent des ſacrifices; ils ont pitié des honneurs du ſacerdoce & mépriſent la pourpre, étant eux-mêmes à demi-nuds. Leur folie va juſques à ne compter pour rien les tourmens preſens, parce qu'ils en craignent de futurs & d'incertains; & de peur de mourir après leur mort, ils n'apprehendent point de mourir.

Comme le mal eſt fecond, la corruption des mœurs croiſſant toûjours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils ſe reconnoiſſent à certaines marques ſecrettes, ils s'aiment preſque avant que de ſe connoître; ils s'appellent tous freres & ſœurs, couvrant ſous ces beaux noms les infamies & les crimes dont ils ſe font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choſes honteuſes, ſi ces bruits n'étoient ſoutenus d'un grand fonds de verité. J'apprens qu'ils adorent la tête d'un âne, par je ne ſçai quelle impertinente opinion. Il ajoûte une au-

tre calomnie infame & absurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement, sinon que l'on voyoit les Chrétiens se mettre à genoux devant l'évêque assis, soit pour recevoir l'imposition des mains à la confirmation & à la pénitence, soit en diverses autres occasions, comme nous le pratiquons encore. Cecilius continuë: On dit aussi qu'ils adorent un homme qui a été puni du dernier supplice pour ses crimes, & le bois funeste de la croix: ces autels conviennent à des scelerats, & ils adorent ce qu'ils meritent. Il rapporte ensuite ces fables odieuses de l'enfant couvert de farine que l'on donnoit à manger: du chien qui éteignoit la lumiere, des incestes & des abominations que l'on attribuoit aux assemblées des Chrétiens.

Sup. lib. III. c. 21.

Il allegue comme une grande preuve de ces faits l'obscurité de la religion. Car, dit-il, quoi que ce soit qu'ils adorent, pourquoi s'efforcent-ils tant de le cacher? les choses honnêtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le secret. Pourquoi n'ont-ils ni temples, ni autels, ni images connuës? pourquoi n'osent-ils parler ouvertement, ni s'assembler librement; si ce n'est que ce qu'ils adorent si secretement soit punissable ou honteux? Mais enfin qui est ce Dieu? d'où vient-il? où est-il? ce Dieu unique, solitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne connoît; il n'y a que les Juifs, peuple miserable, qui ait aussi adoré un seul Dieu; encore avoient-ils des temples, des autels, des victimes, des cérémonies. Mais ce Dieu a si peu de puissance, qu'il est captif des Romains avec son peuple. Pour les Chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point? que ce Dieu qu'ils ne peuvent ni montrer, ni voir; s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des pensées les plus secrettes, c'est-à-dire, qu'il se promene &

se

ſe trouve par tout, qu'il eſt incommode, inquiet, curieux, juſques à l'impudence; puiſqu'il eſt en tous lieux, & preſent à toutes les actions, occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit ſuffire à tous. Que dirons-nous de ce qu'ils menaçent du feu le monde entier, comme ſi l'ordre de la nature pouvoit être renverſé? & non contens de cette opinion extravagante, ils y joignent des contes de vieilles, en diſant qu'ils renaîtront après être morts & réduits en cendre; de-là vient ſans doute l'horreur qu'ils ont des buchers, où nous brûlons les corps. C'eſt ſur ce fondement qu'ils ſe promettent une vie heureuſe & éternelle après la mort, & menacent les autres d'une peine éternelle. Et toutefois vous attribuez à Dieu tout ce que nous faiſons, comme les autres l'attribuent au deſtin, & vous dites que ce n'eſt pas ceux qui le veulent qui embraſſent votre ſecte, mais ceux qui ſont choiſis; ainſi vous faites un juge injuſte, qui punit dans les hommes le hazard & non pas la volonté. Cecilius attaque ici manifeſtement le dogme de la grace. Il attaque enſuite celui de la réſurrection, & continuë: Vous devriez au moins juger par l'experience du preſent, combien vos eſperances vous trompent: vous êtes pauvres pour la plus grande & la meilleure partie, comme vous dites vous-mêmes? vous ſouffrez le froid, la faim, le travail, & vôtre Dieu l'endure; il ne veut ou ne peut vous ſecourir, tant il eſt foible ou injuſte. Sans parler des maladies & des autres miſeres communes; on vous menace, on vous fait ſouffrir les tourmens, la croix, le feu: où eſt ce Dieu? il peut vous ſecourir après la reſurrection, & ne le peut pendant la vie. *Tertull. de teſt. an. c. 2.*

Ne voyez-vous pas les Romains, ſans vôtre Dieu, regner, joüir de l'empire de tout le monde, & vous commander à vous-mêmes? tandis que pleins de crainte &

d'inquiétude, vous vous abstenez des plaisirs honnêtes, vous ne prenez part, ni aux spectacles, ni aux pompes, ni aux festins publics; vous détestez les combats sacrez & les viandes offertes sur les autels, tant vous craignez les dieux que vous dites qui ne sont point. Vous ne vous couronnez point de fleurs, ni ne vous parfumez point le corps; vous êtes pâles & tremblans, vous ne ressusciterez point, & ne vivrez pas en attendant. Donc s'il vous reste un peu de bon sens ou de modestie, cessez de chercher les secrets du ciel & la destinée du monde, c'est assez de regarder à ses pieds, principalement pour des gens ignorans, grossiers, rustiques; ceux qui ne sont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, sont bien moins capables de discourir des choses divines. Ou si vous voulez philosopher, imitez Socrate, qui disoit, que ce qui est au-dessus de nous ne nous regarde point; la souveraine sagesse est d'avoüer son ignorance. Pour moi j'estime qu'il faut laisser les choses douteuses comme elles sont, & ne pas juger temerairement, tandis que l'on voit tant de grands hommes dans le doute, de peur d'introduire une superstition ridicule, ou de détruire toute la religion. Ainsi parla Cecilius.

XLI. Réponses des Chrétiens.

Octavius répondit; que tous les hommes sans distinction d'âge, de sexe, de condition, sont nez capables de raison, & que les philosophes, même avant que leur réputation fut établie, étoient méprisez des grands & des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres & ignorans. Moins le discours est étudié, plus il est clair, que c'est la vérité seule qui persuade. Il est raisonnable que l'homme se connoisse lui même; mais il ne le peut, sans connoître le reste du monde, tant les parties en sont liées, & sans connoître Dieu qui en est l'auteur; il

faut connoître cette grande société, pour se bien conduire dans la société civile. Il vient ensuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, & qui le gouverne par sa providence. Nous ne pouvons, dit-il, ni le voir, ni le comprendre; parce qu'il est au-dessus de nos sens & de nos connoissances, immense, infini, connu de lui seul tel qu'il est. Il ne faut point non plus chercher son nom, son nom est Dieu. On a besoin de noms pour distinguer chaque particulier dans une multitude; le nom de Dieu suffit pour celui qui est seul Dieu. Il n'est autre chose qu'esprit & raison; les philosophes mêmes l'ont enseigné ainsi pour la plûpart.

Il refute ensuite amplement les fables & les autres absurditez de l'idolâtrie. En parlant des hommes que l'on faisoit dieux après leur mort, comme alors tous les empereurs Romains, il dit: On leur donne ce nom malgré eux; ils souhaitent de demeurer hommes, & craignent de devenir dieux, quelques vieux qu'ils soient. Il demande quand les idoles commencent à être des dieux; on le fond, on le fabrique, on le repare; il n'est pas encore dieu. On le dresse, on l'affermit avec du plomb; il ne l'est pas encore; on l'orne, on le consacre, on le prie; le voilà dieu, quand il a plû à un homme de le dédier. Il répond au reste, comme Tertullien, à l'objection de la grandeur Romaine, & aux calomnies des incestes & des repas de chaire humaine; & rapporte aux démons l'idolâtrie & la haine contre les chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne souhaitons les croix; mais c'est comme il a dit auparavant, que l'on se trompe fort, si l'on croit que nous tenions pour dieu un homme terrestre ou criminel. Octavius, ou plûtôt Minucius qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun mystere; ainsi il n'explique ni l'in-

V. Perron Confer. 6. past & refut p. 227.

carnation, ni la croix de J. C. il se contente d'éloigner les idées basses des payens, qui croyoient que nous adorions un homme ordinaire, & la figure de la croix en elle-même, comme instrument du supplice. Au reste, cette objection ne leur fut pas venuë dans l'esprit s'ils n'avoient vû les chrétiens ou dans les églises, ou dans leurs maisons, rendre quelque respect à la figure de la croix. Et si les chrétiens n'avoient eu aucune sorte d'images, Cecilius n'auroit pas dit, qu'ils n'en ont point de connuës, mais absolument qu'ils n'en ont point.

Ad Tertull. apolog. c. 16.

Contre le reproche que les chrétiens n'avoient ni statuës, ni temple, ni autels, ni sacrifices; il se contente de dire, que l'homme est la vraye image de Dieu, le monde son temple, la vie pure & les bonnes œuvres, le veritable sacrifice. C'est à peu près ainsi qu'Origene répondoit peu de tems après, & avant lui Clement Alexandrin son maître. Ce n'est pas qu'il ne fut notoire, que les chrétiens s'assembloient en certains lieux, pour l'exercice de leur religion; mais ces lieux ressembloient plûtôt à des écoles qu'à des temples, tels que ceux des payens, qui n'étoient jamais sans idoles de relief, ni sans autels propres à brûler des victimes. Il dit qu'il n'y a autre déstinée que la providence de Dieu; & promet un traité du destin que nous n'avons plus. Sur ce que l'on reproche aux chrétiens leur pauvreté, il dit : C'est nôtre gloire; comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois peut-on être pauvre quand on n'a besoin de rien, quand on ne desire point le bien d'autrui? Si nous croyions les richesses utiles, nous les demanderions à Dieu, celui à qui tout appartient pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux les mépriser que les garder; nous lui demandons plûtôt l'innocence &

Orig. in Cel. lib. VIII. p. 389. Clem. 7. strom. v. Mœurs. Chr. n. 28.

Hier. script. de Min.

la patience. C'eſt ce qu'il y a de plus ſingulier dans le dialogue de Minucius Felix, dont la concluſion eſt la converſion de Cecilius.

Vers ce même tems au commencement de Caracalla, ou peut-être ſur la fin de Severe, Tertullien adreſſa un écrit à Scapula proconſul d'Afrique, pour l'exhorter à faire ceſſer la perſécution, qui par conſequent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord que ces avis, que les chrétiens donnent aux perſécuteurs, ne ſont pas pour l'interêt des chrétiens, qui ſe réjoüiſſent plus d'être condamnez que d'être abſous; mais pour l'intérêt des perſécuteurs eux-mêmes. Il dit expreſſement : A Dieu ne plaiſe, que nous ſoyons indignez des maux que nous deſirons ſouffrir, ni que nous nous procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des ſignes évidens de cette vengeance divine, pluſieurs évenemens extraordinaires arrivez depuis ſa perſécution.

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

c. 24.

Sous le gouverneur Hilarien le peuple cria, que l'on ôtât aux chrétiens les aires, où ils faiſoient leurs ſepultures, & les aires où ils battoient leurs bleds furent inutiles, car ils n'eurent point de moiſſon. Il y eut des pluyes & des tonneres extraordinaires : des feux parurent la nuit ſur les murailles de Carthage: à Utique le ſoleil s'éclipſa contre les regles de l'aſtronomie. Claude Herminien gouverneur de Cappadoce, indigné de la converſion de ſa femme, traita cruellement les chrétiens : il fut ſeul attaqué de peſte dans ſon palais, & plein de vers bien qu'encore tout vivant, il diſoit : il ne faut pas qu'on le ſçache, de peur que les chrétiens ne s'en réjoüiſſent. Enſuite reconnoiſſant ſa faute, d'avoir contraint quelques-uns par les tourmens à apoſtaſier, il mourut preſque chrétien. Cecilius-Capella,

quand Severe prit Byzance sur le parti de Niger, s'écria : Réjoüissez vous chrétiens : parce que Severe leur étoit alors favorable. Il rapporte ensuite les exemples de plusieurs gouverneurs qui avoient traité les chrétiens plus humainement. Cincius Severe à Thysdre en Afrique leur suggeroit lui-même les réponses qu'ils devoient faire pour être renvoyez. Vespronius Candide renvoya un chrétien, sous prétexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le poursuivoient, sans favoriser le tumulte. Asper en voyant un qui cedoit à de legers tourmens, ne le contraignit point à sacrifier, après avoir déclaré à son conseil qu'il étoit fâché que cette affaire lui fut venuë. Pudens, comme on lui eut envoyé un chrétien, ayant compris par le titre d'accusation qu'elle étoit calomnieuse, la déchira & renvoya l'accusé, disant qu'il ne l'interrogeroit point sans accusateur légitime, suivant l'ordre de l'empereur.

c. 4.

Tous ces gouverneurs étoient en Afrique; car Tertullien ajoûte : Tout cela vous peut être attesté par vos officiers & par vos conseillers, qui ont eux-mêmes obligation aux chrétiens. Le sécretaire de l'un d'eux fut délivré du démon qui l'alloit précipiter; un parent d'un autre; un petit garçon d'un autre : & combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler de gens du commun, ont été délivrez des démons, ou guéris de leurs maladies ? Il marque en ces termes que la persécution duroit toûjours : Encore à present ce nom est persecuté par le commandant de la legion, & par le gouverneur de la Mauritanie, mais jusques au glaive seulement, comme il a été ordonné au commencement; c'est-à-dire que ses officiers se contentoient de faire mourir les chrétiens, sans les tourmenter. Il finit en representant leur grand nombre, & de personnes

considérables sur tout à Carthage.

XLIII. Occupations d'Origene. *Euf. VI. hist. c. 14.*

Origene continuoit toûjours d'enseigner à Alexandrie; mais le desir de voir l'église de Rome si ancienne, le porta à y faire un voyage vers ce même tems sous le pontificat de Zephyrin. Son séjour n'y fut pas long, & il retourna bien-tôt à Alexandrie reprendre ses occupations ordinaires sous l'évêque Demetrius, qui l'exhortoit & le supplioit presque de s'appliquer à servir l'église. Origene vit qu'il ne pouvoit suffire à l'étude profonde de la théologie, à l'explication de l'écriture, & en même tems à l'instruction de ceux qui venoient à lui & qui ne le laissoient pas respirer, se succedant les uns les autres depuis le matin jusques au soir. Il partagea donc cette multitude, & choisit entre ses amis Heraclas pour le soulager. C'étoit un homme appliqué à la théologie, & d'ailleurs très-sçavant dans les humanitez, & raisonnablement instruit de la philosophie. Il le chargea de donner les premieres instructions à ceux qui commençoient, se reservant les plus avancez. *c. 15.*

La passion qu'il avoit d'entendre l'écriture sainte lui fit apprendre la langue hebraïque, quoique cette étude ne convînt guere à son âge & à sa nation; car il avoit déja environ trente ans, & les Alexandrins ni les autres Grecs n'apprenoient pas volontiers les langues étrangeres. Il acheta donc les exemplaires hebraïques dont les Juifs se servoient, & rechercha les versions grecques qui en avoient été faites, outre celle des Septante; c'est-à-dire, la version d'Aquila, de Theodotien & de Symmaque. Cette derniere venoit d'être faite du tems de l'empereur Severe, l'auteur s'étoit plus attaché à rendre le sens que les paroles; & après avoir fait une premiere version, il en fit une seconde: Il avoit été Chrétien, & passa à la secte des Ebionites, pour laquelle il écrivit

c. 16. *Hier. de script. V. Huet Orig.* *lib. II. c. 1. lib. II. c. 2.* *Hier. in Jer. XXXII. 3C.* *Euf. VI. hist. c. 17.*

encore

Pref. in epist. ad Gal. ap. Ambros. contre l'évangile de S. Matthieu; quelques-uns le font auteur de certains heretiques demi Juifs, que l'on nommoit Symmaquiens.

Eus. VI. c. 18. Ce fut alors qu'Origene convertit à la foi catholique Ambroise homme considerable à Alexandrie, pour ses richesses & pour son esprit, mais engagé dans les erreurs des Valentiniens; étant convaincu & éclairé il se rendit, & fut depuis un des plus grands amis d'Origene. Il y eut plusieurs autres sçavans hommes, que la réputation d'Origene attira pour l'écouter, & non seulement des héretiques, mais des payens & des philosophes; car il ne se contentoit pas d'enseigner la doctrine chrétienne, il y joignit la philosophie & les lettres humaines. Ceux en qui il trouvoit le plus beau naturel, il les introduisoit à la philosophie, leur enseignant la geometrie, l'arithmetique & les autres sciences préliminaires; puis il leur montroit les sectes des philosophes & leurs differentes opinions, expliquoit leurs écrits, & y faisoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanitez, ceux qui avoient l'esprit plus commun, assurant qu'elles n'étoient pas peu utiles pour l'intelligence & la preuve des saintes écritures. Telles étoient ses raisons, pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines & de la philosophie. Sa réputation étoit si grande, même chez les payens, que souvent leurs philosophes le consultoient, lui dédioient des livres, ou faisoient mention de lui dans leurs écrits.

Il étoit ainsi occupé à Alexandrie, lorsqu'il vint un soldat apportant les lettres du gouverneur d'Arabie à l'évêque Demetrius & au préfet d'Egypte, afin de lui envoyer en diligence Origine, pour l'entretenir de science. Ils envoyerent Origene, il alla en Arabie; & ayant terminé en peu de tems l'affaire qui l'y avoit appellé

Eus. VI. hist. c. 19.

appellé, il revint à Alexandrie. Peu de tems après une guerre civile assez violente, qui s'y alluma, l'obligea d'en sortir; & ne se trouva pas en sureté dans l'Egypte, il passa en Palestine; & s'arrêta à Cesarée, ou il se mit à enseigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Palestine qu'il trouva une version de l'écriture sans nom d'auteur; car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jericho, dans un vaisseau de terre, sous l'empereur Antonin fils de Severe. Quoi qu'Origene ne fut pas encore prêtre, les évêques du pays l'inviterent, non-seulement à parler, mais à expliquer les écritures dans l'assemblée publique de l'église. Démetrius évêque d'Alexandrie s'en plaignit; mais Alexandre de Jerusalem & Theoctiste de Cesarée lui répondirent en ces termes: Ce que vous ajoûtez dans vos lettres, qu'il est inoüi que les laïques parlent devant les évêques & expliquent les écritures; il nous semble qu'en cela vous vous êtes manifestement trompé. Car lorsque l'on trouve des hommes capables d'aider les freres dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple, comme à Larande l'évêque Neron a fait parler Evelpis, à Icone l'évêque Celse a employé Paulin, à Synnade l'évêque Attique a employé Théodore. C'étoient tous de saints personnages, il est à croire que le même se pratique en d'autres lieux, quoique nous n'en ayons pas de connoissance. Ainsi parloit Alexandre évêque de Jerusalem. Demetrius écrivit à Origene, & lui envoya même des diacres de son église, pour le presser de revenir à Alexandrie, il revint & reprit ses études & ses occupations ordinaires.

XLIV. Mort de Caracalla. Macrin empereur.

La guerre qui avoit chassé Origene d'Alexandrie, étoit apparemment le désordre qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquiéme année de son regne

Huet. 11. Or gen. c. 2. An. 15. Herod. lib. 4.

215. de J. C. Le peuple de cette grande ville, railleur & insolent, s'étoit mocqué de lui, principalement sur la mort de son frere, il avoit résolu de s'en venger. Mais il dissimuloit & feignoit d'aimer cette ville à cause d'Alexandre le grand son fondateur, qu'il se piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande solemnité; ensuite il fit assembler toute la jeunesse, comme pour une revûë; mais tandis qu'il les amusoit de paroles, il les fit environner par ses troupes, puis il se retira; & à un certain signal on les tua avec tous leurs parens & les autres qui s'y trouverent engagez. En même tems l'armée se saisit des rues & des toits des maisons; chaque citoyen eut ordre de demeurer chez lui, & chaque soldat ordre d'égorger son hôte. Avec les Alexandrins perirent plusieurs étrangers, même de la suite de l'empereur, parce que dans une si grande ville on ne pouvoit les discerner entre ceux que l'on tuoit jour & nuit. On jettoit les corps dans des fosses profondes pour en dérober la connoissance, & l'empereur n'osa publier le nombre des morts; mais il écrivit au Senat qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puisque tous l'avoient merité. Ainsi fut traitée Alexandrie, qui avoit fait souffrir tant de martyrs durant la persécution de Severe.

Herod. lib. 4.

L'empereur Caracalla étoit extrêmement curieux & soupçonneux, & sçachant qu'il étoit haï, il consultoit tous les oracles, faisoit venir de tous côtez des magiciens, des astrologues, des aruspices & des imposteurs de toutes sortes; il rendit de grands honneurs à la memoire d'Apollonius de Tyane, & lui fit dresser un monument. Comme il étoit en Mesopotamie, faisant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit soin de ses affaires à Rome, de chercher les meil-

leurs magiciens, & même de consulter les esprits des morts, pour sçavoir quelle devoit être sa fin, & si quelqu'un conspiroit contre lui. Maternien lui écrivit, qu'il se gardât de Macrin, l'un des deux préfets du prétoire, qui en effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui résolut de le prévenir. Il se servit pour l'exécution d'un centurion nommé Martial, mécontent aussi de son chef. Un jour donc l'empereur partit de Carres en Mesopotamie, pour aller à un temple de la lune, & y sacrifier, ayant seulement une petite escorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arrêta pour quelque nécessité naturelle. Martial feignant d'être appellé s'approcha de lui par derriere, le frappa dans la jointure des cuisses, & le tua sur le champ. Ainsi mourut Antonin Caracalla, après avoir vêcu vingt-neuf ans, & en avoir regné six & deux mois; il fut tué le huitiéme d'Avril l'an de J. C. 217. Il y eut deux jours d'interregne, & le onziéme du même mois on reconnut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il déclara aussi-tôt Cesar son fils Diadumenien, qu'il nomma Antonin, & lui donna même ensuite le titre d'empereur; mais ils ne regnerent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Cesarée en Mauritanie, & se nommoit Opilius Macrinus.

Epit. Dion. p. 958. An. 217.

XLV. Traitez de Tertulien. Monogamie Jeûnes.

Le pape Zephirin mourut cette même année 217. après avoir tenu le saint Siége près de vingt ans, & Caliste lui succeda, qui le tint cinq ans. A Antioche l'évêque Asclepiade mourut, & Phileus lui succeda. C'est le tems du traite de Tertullien de la Monogamie; car il dit qu'il y avoit environ 160. ans depuis les apôtres, particulierement depuis les épîtres de saint Paul aux Corinthiens que l'on rapporte ordinairement à l'an 57.

Ce livre écrit ouvertement contre la doctrine de l'église catholique, qui approuvoit les secondes nôces, suivant l'autorité de saint Paul, & condamnoit comme
c. 4. hérésie la doctrine de Montan, qui les réjettoit, prétendant que le Paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres.

Tertullien écrivit ensuite le traité des jeûnes, pour soutenir les nouvelles loix que les Montanistes vouloient imposer en cette matiere. Les catholiques ne reconnoissoient pour jeûnes d'obligation dans la loi nou-
c. 2. velle, que ceux qui prétendoient la Pâque, en mémoire
Const. Apost. v. c. 18. de la passion de J. C. & que l'on a nommez depuis le
Matth. IX. 15. Carême. C'est ainsi que l'église entendoit cette parole
Marc. II. 20. de J. C. qu'elle jeûneroit quand son époux lui seroit ôté. Ce jeûne de la pâque duroit jusques à l'heure de vêpres, c'est-à-dire jusques au soir. Il y avoit d'autres jeû-
c. 13. nes qui n'étoient que de devotion, sçavoir toutes les semaines la quatriéme & sixiéme ferie, c'est-à-dire le mercredi & le vendredi; ce jeûne s'appelloit la station; il y avoit les jeûnes commandez par les évêques pour les besoins des églises, & ceux que chacun s'imposoit par sa devotion particuliere. Ces jeûnes de devotion ne duroient que jusques à None. Quelques-uns qui a joûtoient au jeûne la xerophagie, c'est-à-dire l'usage des viandes seches, s'abstenant non seulement de la chair & du vin, mais des fruits vineux & succulens; & quelques-uns se réduisoient au pain & à l'eau, mais ces austeritez étoient de dévotion. Tels étoient les jeûnes des catholiques, selon Tertullien même, que l'on ne soup-
Orig. hom. 10. *in Levitic. c.* 1. çonnera pas de les avoir flatez en ce traité. Origene presque dans le même tems en parle à peu près de même.

Les Montanistes ajoûtoient plusieurs autres jeûnes, qu'ils regardoient comme d'obligation, prétendant

que le Paraclet les avoit ordonnez, & tous leurs jeûnes étoient jusques au soir & avec xerophagie, à laquelle ils joignoient l'abstinence du bain : grande austerité en païs chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence & l'utilité du jeûne ; mais il ne prouve point cette prétenduë obligation, au-delà de la pratique universelle de l'église. Il marque la xerophagie comme recommandée en tems de persécution, pour se préparer au combat, les prieres solemnelles à tierce, à sexte & à none ; la raison de jeuner jusqu'à none, pour honorer la mort de J. C. & à vêpres pour sa sepulture. Il marque les jours que les Chrétiens distinguoient des autres : savoir la fête de pâque & celle de la pentecôte, avec les cinquante jours entre les deux que l'on passoit en toute sorte de joye. Les stations de la quatriéme & de la sixiéme ferie, le jeûne de la parasceve, c'est-à-dire du grand vendredi, auquel les catholiques joignoient quelquefois le samedi. Il dit qu'en Grece on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les églises assemblées pour traiter en commun des affaires les plus importantes ; & que ces assemblées commençoient par des stations & des jeûnes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux évêques par honneur.

c. 9. c. 10. c. 13. c. 17.

XLVI. De la pudicité. Const. Apost. II. c. 28.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'église qui recevoit à pénitence ceux qui après le baptême étoient tombez dans la fornication, ou même dans l'adultere. Le pape avoit fait un decret sur ce sujet, dont il se moque en ces termes : J'apprens que l'on a apposé un édit & même peremptoire ; le souverain pontife, c'est-à-dire l'évêque des évêques, dit : Je remets les péchez d'adultere & de fornication à ceux qui auront accompli leur pénitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, & c'est par ironie que

Tertullien les leur donne: mais cette raillerie eût été sans fondement, si ce pape n'eût été en effet regardé par tous les catholiques, comme le chef de la religion
c. 13. & le pasteur des évêques mêmes. Il lui donne ensuite
c. 21. les titres de pape & d'apostolique, que les catholiques lui donnoient. Les Montanistes prétendoient qu'il y avoit des péchez irremissibles, savoir l'idolâtrie, l'homicide, & l'adultere, c'est-à-dire que Dieu seul pouvoit remettre, mais pour lesquels l'église n'accordoit point de pardon. Ils ne laissoient pas de mettre en pénitence ceux qui y étoient tombez; mais ils reservoient à Dieu de les absoudre. Ils comptoient pour péchez remissibles les pe-
c. 19. chez journaliers, au rang desquels Tertullien met, se fâcher injustement, frapper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par necessité. Il suppose en plusieurs endroits que les catholiques n'admettoient point à pénitence les idolâtres & les homicides; ce qui toutefois ne s'accorde avec les autres monumens de ce même siécle. Il est constant que trente ans après, S. Cyprien & toute l'église catholique d'Afrique, accordoit la pénitence & l'absolution à ceux qui après leur baptême étoient tombez dans l'idolâtrie. Mais Tertullien remarque fort bien, que l'église catholique n'imposoit
c. 16. point de pénitence pour les péchez commis avant le baptême dans l'ignorance.

c. 17. En se proposant les objections des catholiques, il dit: Vous pourrez commencer par la parabole où l'on voit la brebis perduë que le Seigneur cherche & rapporte sur ses épaules. Montrez jusques aux peintures de vos calices; y pourra-t-on distinguer si cette brebis signifie le pecheur chrétien ou le payen? Et ensuite: Vous au-
c. 10. rez le suffrage du pasteur, que vous peignez sur vos calices. Les chrétiens avoient donc deslors des images

dans les églises & sur les vases sacrez; & Tertullien tout envenimé qu'il étoit contre les catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il marque les céremonies de la pénitence en ces termes: Et vous, introduisant dans l'église un adultere, penitent, pour adoucir les freres en sa faveur, vous le ferez prosterner au milieu de la place devant les veuves & les prêtres avec le cilice & la cendre defiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Vous, cependant, bon pasteur & pape beni, vous prêchez sur son malheur avec tout l'artifice possible, pour exciter la compassion, & vous chercherez vos chevres dans la parabole de la brebis. Il reconnoît que l'église a le pouvoir de remettre les péchez, & que les catholiques le fondoient sur la promesse faite à saint Pierre. Il reconnoît aussi que l'église accordoit le pardon des pénitens aux prieres des martyrs. Il parle ainsi des mariages clandestins: Chez nous les conjonctions cachées, c'est-à-dire, qui n'ont pas été auparavant declarées dans l'église, courent hazard d'être traitées comme l'adultere & la fornication, de peur qu'elles n'évitent l'accusation sous le prétexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer à ce qu'il prétendoit, qu'il faut voiler les vierges, c'est-à-dire, que depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'église, que couvertes d'un grand voile jusques à la ceinture. Il y marque quelles étoient les vierges nommées veuves, celles que l'évêque mettoit au même rang, & leur attribuoit comme aux veuves une pension de l'église.

c. 13. c. 21. c. 22. c. 24. c. 17. c. 9.

XXVII. Mort de Macrin. Heliogabal empereur.

L'empereur Macrin au lieu d'aller à Rome où il étoit desiré, demeura à Antioche, où il se rendit méprisable aux troupes, par une gravité affectée & un luxe

Herod. lib. 5. excessif; car il étoit plûtôt homme de ville qu'homme de guerre, & toutefois il exerça sur les soldats de grandes cruautez, sous prétexte de discipline. L'imperatrice Julie, femme de Severe, & mere de Caracalla, avoit laissé une sœur nommée Mesa, qui s'étoit retirée au lieu de sa naissance à Emese en Phenicie; elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohemia étoit mere de Bassien, âgé de quatorze ans, & Mamea d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Mesa avoit procuré à Bassien le sacerdoce d'un temple de réputation qui étoit à Emese: dedié au soleil sous le nom Syrien d'Elagabal, c'est-à-dire, le lieu des montagnes, & dont l'idole n'étoit qu'un gros caillou noir formé en cône, que l'on disoit être tombé du ciel. Bassien étoit parfaitement beau, & attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, sur la tête une couronne d'or chargée de pierreries; dansant avec une grace merveilleuse, au son des flutes & des autres instrumens qui accompagnoient les sacrifices. Son ayeul Mesa répandit le bruit qu'il étoit fils de Caracalla, quoiqu'il passât pour avoir un autre pere; les troupes déja dégoutées de Macrin le prirent en affection: ils le reçûrent dans un camp qu'ils avoient près d'Emese, & le déclarerent empereur. Les autres armées, après quelque resistance, abandonnerent Macrin, qui s'enfuit & fut tué avec son fils, l'an de J. C. 218. le troisiéme de Juin, n'ayant regné que quatorze mois. Le nouvel empereur vint à Rome l'année suivante, y apporta son dieu, dont le nom lui demeura. Il se nommoit auparavant Lupus Avitus Varius Bassien, & depuis qu'il fut reconnu pour fils d'Antonin Caracalla, on y ajoûta les noms d'Aurelius Antonin; mais il est plus distingué par le nom d'E-

Lamprid. in Heliog. & ibi. Salmas.

Ann. 218.

lagabal

lagable ou Heliogabale, suivant la prononciation grecque. Il apporta donc ce dieu à Rome, & lui fit bâtir un temple au mont-Palatin, où il voulut transferer l'idole de Cybele, le feu de Vesta, le Palladium, & tout ce que les Romains avoient de plus sacré, car il vouloit que l'on n'adorât que son dieu, qu'il préferoit à Jupiter même. Pour lui donner une épouse digne de lui, il fit apporter de Carthage la déesse nommée Celeste, & la plaça au même lieu, disant qu'il vouloit y transferer aussi la religion des Juifs, des Samaritains & des Chrétiens même. Il se fit circoncire, & s'abstenoit de la chair de porc; souvent il paroissoit en public vêtu à la Syrienne en son habit de sacrificateur, ce qui lui attira le surnom d'Assyrien, avec le mépris & la haine des Romains.

Lamprid.

Epit. Dion. p. 367.

XLVIII. Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.

Toute sa vie n'étoit que superstitions & débauche. A l'âge de quatorze ans il étoit déja le plus corrompu de tous les hommes, & ne respiroit que les plaisirs les plus infâmes, les profusions les plus excessives, & tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté, & fit mourir plusieurs personnes considerables, qui n'avoient pas assez de complaisance pour ses folies. Enfin il entreprit contre la vie de son cousin Alexien, qu'il avoit adopté & fait Cesar, & que dès-lors on nomma Alexandre; il devint odieux à Heliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raisonnable, & n'imitoit point ses emportemens. Heliogabale s'étant donc rendu insupportable à tout le monde, fut tué avec sa mere; on traîna leurs corps par les ruës de Rome, puis on les jetta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, & en avoit regné trois & neuf mois; il périt l'an de J. C. 222. le sixiéme de Mars. Le même jour Alexandre fut reconnu empereur dans le sénat

avec de grandes acclamations, du consentement des soldats & du peuple.

Il n'étoit encore que dans sa seiziéme année, mais ses inclinations étoient bonnes, & il avoit été bien élevé par les soins de sa mere Mamée. Elle lui avoit même inspiré des sentimens favorables pour les Chrétiens; & il les laissa en paix pendant tout son regne. Il avoit un premier cabinet ou oratoire domestique, où tous les matins il rendoit des honneurs divins aux princes, qui avoient été mis entre les dieux, & aux ames qu'il estimoit les plus saintes, entre lesquelles il mettoit Apollonius de Tyane, J. C. Abraham & Orphée. C'est ce que rapporte Lampride historien payen, écrivant à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain; & il ajoûte: il voulut faire un temple à Christ, & le recevoir entre les dieux; & on dit qu'Adrien en avoit eu la pensée; car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, que l'on appelle aujourd'hui d'Adrien, parce qu'ils n'ont point de divinitez. On dit qu'il les avoit préparées pour cela; mais il en fut empêché par ceux qui consultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde seroit chrétien s'il exécutoit son dessein, & que l'on abandonneroit les autres temples. Ce sont les paroles de Lampride.

Lamprid. p. 123. E.

Id. p. 129. C.

Epiph. hær. 30. n. 13.

Id. p. 132. C.

Il dit encore que les Chrétiens ayant occupé un lieu qui avoit été public, & que les cabaretiers disoient leur appartenir; Alexandre leur répondit, qu'il valoit mieux que Dieu y fut servi de quelque maniere que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il disoit souvent à haute voix cette sentence, qu'il avoit apprise des Juifs ou des Chrétiens: Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse. Il la faisoit dire par un crieur, quand il châtioit quelqu'un; & l'aimoit tellement, qu'il la fit

écrire dans le palais & dans les bâtimens publics. Quand il vouloit faire des gouverneurs de provinces, ou d'autres officiers, il proposoit leurs noms en public, avertissant le peuple, que si quelqu'un avoit à les accuser de quelque crime, il le prouvât clairement, sous peine de sa vie. Il est honteux, disoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens & la vie des hommes, ce que font les Chrétiens & les Juifs, en oubliant les noms de ceux qui doivent être ordonnez pour le sacerdoce. En effet, Origene qui écrivoit alors, témoigne avec quel soin les Chrétiens choisissoient ceux qui étoient appellez au gouvernement des ames, & soutient que les magistrats politiques ne leur étoient aucunement comparables. Quelques-uns nommoient l'empereur Alexandre par raillerie Archisynagogue, peut-être parce qu'il étoit Syrien de naissance, & favorisoit les Juifs.

Id. p. 130. B.

Cont. Cels. l. VIII. inf.
Ibid. lib. III.
Lamp. p. 123. D.

XLIX. Jurisconsultes ennemis des Chrétiens.

Quoiqu'il ait aussi été favorable aux Chrétiens, on ne laisse pas de compter plusieurs martyrs de son tems; entr'autres le pape Caliste, qui mourut la premiere année de son regne 222. de J. C. & Urbain lui succeda. Mais on peut croire que c'étoit les magistrats, qui a l'insçu de l'empereur persécutoient les Chrétiens, particulierement les Jurisconsultes, leurs grands ennemis. Car Alexandre voulant réparer les désordres des regnes passez, mit dans ses conseils & dans les plus grandes charges, Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modestin & plusieurs autres Jurisconsultes célebres, dont nous voyons encore les décisions dans le Digeste. Or ces Jurisconsultes attachez aux anciennes loix Romaines, regardoient la religion chrétienne comme une nouveauté étrangere, & une source de division & de trouble. Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconsul dans le

Caland. Buch. An. 22.

Lamp. Alex. inf.

Lactant. v. instit. c. 11. 12.

ſeptiéme livre duquel il avoit recueïlli toutes les ordonnances des princes qui marquoient les peines que l'on devoit impoſer aux Chrétiens. Ce même Ulpien fut préfet de Rome; & il étoit de la charge de préfet de rechercher les malfaiteurs, & empêcher les ſéditions. Par le conſeil de ces ſages, l'empereur Alexandre fit pluſieurs beaux reglemens; entr'autres, il défendit de porter à ſon tréſor le tribut que payoient les lieux infâmes, & l'employa aux réparations des théâtres & des autres ouvrages publics. Mais d'ailleurs il favoriſa les aſtrologues, & leur permit d'enſeigner publiquement; lui-même étoit fort ſçavant dans la vaine ſcience des aruſpices, poſſedoit celles des augures mieux que les Gaſcons, les Eſpagnols & les Pannoniens.

Lamp. p. 521.

L.
Travaux d'Origene.
Pagi. an. 226. n. 3. An. 229.

La cinquiéme année de ſon regne 226. de J. C. Artaxerxe Perſan, ayant vaincu Artaban roi des Parthes, éteignit cette puiſſance, & rétablit celle des Perſes. Il fit enſuite la guerre aux Romains; enſorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, & ſéjourna à Antioche l'an 229. Sa mere Mamée ne le quittoit point; elle avoit de la religion & de la curioſité; ſi bien qu'ayant oüi parler d'Origene, elle lui envoya une eſcorte & le fit venir. Il demeura du tems auprès d'elle, & lui montra par ſes diſcours la gloire du Seigneur, & la puiſſance de ſa doctrine; puis il retourna à ſes occupations ordinaires. Il commença alors à écrire des commentaires ſur l'écriture, y étant principalement excité par Ambroiſe qui étoit très-riche, & lui donnoit tous les ſecours néceſſaires.

Euſ. VI. c. 21.

Euſ. VI. hiſt. c. 23.

Plus de ſept notaires étoient toûjours prêts à écrire ce qu'il dictoit, & ſe ſoulageoient en ſe ſuccedant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre les notes au net, & même des filles exercées à bien écrire,

travailloient à tranſcrire ſes ouvrages. Les anciens appelloient notaires ceux qui ſçavoient l'art d'écrire en notes abregées, dont chacune valoit un mot; & qui écrivoient ſi vite, qu'ils n'avoient point de peine à ſuivre la parole dans les diſcours les plus animez. C'eſt ainſi que l'on rédigeoit les dépoſitions des témoins, les procedures judiciaires, les délibérations du ſénat, & tous les autres actes publics; enſorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient été prononcées, juſqu'aux exclamations & aux interruptions. On nommoit libraires, ou antiquaires ceux qui tranſcrivoient au net & en beaux caracteres, ou du moins liſibles, ce qui avoit été écrit en notes. Ambroiſe fourniſſoit abondamment toutes les choſes néceſſaires à toutes les perſonnes qui travailloient pour Origene. Il avoit lui-même beaucoup d'eſprit & de ſçavoir, comme témoignoient ſes lettres à Origene, & Origene reconnoiſſoit qu'il lui aidoit à compoſer & à corriger ſes ouvrages. Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faiſoit ſes efforts pour ſe mettre au-deſſus de l'homme, & pour être ſpirituel; toutefois il étoit marié à une femme nommée Marcelle, dont il avoit des enfans: il fut diacre & confeſſeur de J. C. Origene étant donc aidé de la ſorte, commença ſes commentaires ſur l'écriture à Alexandrie environ l'an 229. Premierement il compoſa les cinq premiers tomes ſur S. Jean, puis les huit premiers des douze ſur la Geneſe, il expliqua les vingt-cinq premiers pſeaumes & les lamentations de Jéremie: il compoſa les livres des principes & les ſtromates.

Orig. epiſt. de Juſ. in ſin. Id. præf. in Joan. p. 3. A G. L.

Hier. ſcript. Amb. Huet. Orig. 1. c. 2. 11. 9. An. 229. Euſ. VI. hiſt. c. 24.

XI.
Autres écrivains eccléſiaſtiques. S. Hippolyte.

Nous voyons d'autres écrivains eccléſiaſtiques ſous Zebin ou Sebennus évêque d'Antioche, qui ſucceda à Philetus, la ſeptiéme année de l'empereur Alexandre 229. de J. C. On en marque trois entre les autres, Ge-

Hier. de script.

minius ou Geminien prêtre, dont nous n'avons plus les écrits, deux évêques, Berylle de Bosre en Arabie & Hippolyte, on ne sçait de quelle église. Alexandre évêque de Jerusalem eut soin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulierement leurs lettres, dans la bibliotheque qu'il dressa pour son église; & Eusebe les y voyoit encore cent ans après. Ce fut cet Hippolyte qui inventa un nouveau calcul, pour trouver le jour de la pâque, par le moyen d'un cycle de seize ans, que nous avons encore. Il y marque les caracteres de la premiere année du regne d'Alexandre; en disant que le quatorziéme de la lune fut le treiziéme d'Avril un samedi, ce qui ne convient qu'à l'an de J. C. 222. Il fit plusieurs commentaires sur divers livres de l'écriture, & plusieurs traitez, entr'autres un de l'Antechrist, & une homelie à la loüange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la présence d'Origene.

Eus. vi. hist. c.20. Id vi. 22. Hier. script. v. Pag. an. 222.

De tout cela il ne reste que quelques fragmens, particulierement du livre des hérésies, finissant à celle de Noëtus, qui vivoit en ce même tems. Nous avons bien un traité de l'Antechrist ou du jugement, sous le nom de S. Hippolyte; mais on ne croit pas qu'il soit de lui. Il fut martyr, & on croit qu'il mourut à Porto en Italie; ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit évêque. Cette ville étoit le port de Rome à l'embouchure du Tibre, mais elle ne subsiste plus, on en voit seulement quelques ruines, & de l'église de S. Hippolyte, avec le puits où l'on dit qu'il fut jetté, & qui est maintenant comblé. En 1551. on trouva près l'église de S. Laurent hors de Rome une statuë de marbre, assise dans une chaire, avec des inscriptions, qui font croire qu'elle est de S. Hippolyte, car elles contiennent un catalogue de ses ouvrages, & deux cycles de huit années, l'un pour

Phot. Cod. 121. Bibl. Patr. to. 2. init.

Baron. an. 207. n 15. Mabill. Iter Italic. 22. Fevr. 1686.

Gruter. p. 140. 141.

les quatorziémes lunes, l'autre pour les dimanches; & c'est le plus ancien canon pascal que nous ayons. Cette statuë est dans la bibliotheque Vaticane. Le pape Urbain mourut l'an 230. après avoir tenu le saint siége environ huit ans, & Pontien lui succeda.

Lib. Pontif. v. Pagi. an. 231. n. 2.

LII. Noëtius héretique.

Epiph. hær. 57. n. 1. Theodor. hæret. fab. lib. III. c. 3.

L'héretique Noëtus étoit d'Asie, né à Smyrne. Il soutenoit, comme Praxeas en Occident, qu'il n'y avoit point de distinction entre les personnes divines, que le Pere avoit souffert, & étoit de même que le Fils, qu'il étoit visible & passible quand il vouloit. Les prêtres de l'église d'Ephese où il étoit, le firent venir devant eux, & l'interrogerent, s'il étoit vrai qu'il soûtint cette erreur, que personne n'avoit encore avancée, & d'abord il la nia : mais ensuite ayant attiré dix hommes à son parti; il devint plus hardi, & enseigna publiquement son héresie. Les mêmes prêtres le firent encore venir, avec ceux qu'il avoit séduits, il leur dit : Quel mal ai-je fait? je ne glorifie qu'un seul Dieu; je n'en connois qu'un seul, & nul autre qui ait été engendré, qui ait souffert, qui soit mort. A quoi les prêtres répondoient: Nous honorons aussi un seul Dieu & un seul Christ; mais comme nous le connoissons, un Christ Fils de Dieu, qui a souffert, qui est mort, qui est ressuscité, qui est au ciel, qui est à la droite du Pere, qui viendra juger les vivans & les morts; c'est ce que nous avons appris des écritures divines, & ce que nous savons. Comme Noëtus demeuroit opiniâtre, il fut chassé de l'église avec ses disciples; il étoit si insensé, qu'il se nommoit Moïse & son frere Aaron.

IIII. Ordination d'Origene & sa condamnation.

Cependant Origene fut obligé d'aller à Athenes pour secourir les églises d'Achaïe, travaillées de plusieurs héresies. Il partit d'Egypte avec une lettre ecclesiastique de son évêque, & passa en Palestine. Il s'arrêta à Cesa-

rée, où Theoctiste évêque du lieu, & Alexandre évêque de Jerusalem, lui imposerent les mains, & l'ordonnerent prêtre, à l'âge de quarante-cinq ans; car c'étoit environ l'an 230. Demetrius évêque d'Alexandrie le trouva fort mauvais, soit par jalousie du mérite d'Origene, soit par le zele de la discipline ecclésiastique. Il publia alors la faute qu'Origene avoit commise, se faisant eunuque, qui jusques-là avoit été tenuë secrette. Car cette mutilation étoit défenduë par les loix de l'église, & rendoit irregulier; celui qui se la faisoit étoit regardé comme homicide de soi-même, & ennemi de l'ouvrage de Dieu. Alexandre de Jerusalem se défendoit en disant qu'il n'avoit ordonné Origene que sur le témoignage avantageux que Demetrius lui-même en avoit donné par ses lettres; toutefois cette ordination excita des troubles qui durerent long-tems dans l'église. Origene fit son voyage en Grece, & revint à Alexandrie où il continua les écrits qu'il avoit commencé.

An. 230.

Const. apost. 22.

Hier. script. in Alex.

Sup. n. 43.

L'évêque Demetrius avoit déja témoigné de l'aigreur contre lui, en se plaignant qu'à son premier voyage de Palestine, les évêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïque. Son ordination l'irrita beaucoup plus; outre l'irregularité qui s'y trouvoit, il releva plusieurs erreurs qui paroissent dans les ouvrages d'Origene, & assembla un concile d'évêques & de prêtres, où il lui fut fait défense d'enseigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origene se retira à Cesarée en Palestine, laissant à Heraclas la conduite de son école, pour l'instruction des fidéles; c'étoit la dixiéme année de l'empereur Alexandre, 231. de J. C. Demetrius passa plus avant ensuite, & dans un autre concile de quelques évêques d'Egypte, il prononça contre Origene une sentence de déposition qu'il leur fit souscrire; enfin il en

Phot. cod. 118. in Pamph.

Eus. VI. hist. c. 26. An. 231.

vint

vint jusques à l'excommunication; & écrivit de tous côtez pour le faire rejetter de la communion de tous les évêques. Demetrius mourut peu de tems après, la même année 231. après avoir tenu le siége d'Alexandrie quarante-trois ans, & Heraclas lui succeda.

Sup. liv. IV. n. 30.

LIV. Erreurs d'Origene.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origene, se trouvoient principalement dans son traité *Peri-archôn*, c'est-à-dire, des principes, qui étoit comme une introduction à la théologie. Nous ne l'avons que de la version de Rufin, qui l'a corrigé autant qu'il a pû, & déclare qu'il en a ôté tout ce qui paroissoit contraire à la doctrine de l'église, principalement touchant la Trinité; toutefois nous y lisons encore des opinions hardies & singulieres, qui n'étant point tirées de la tradition de l'église, ont été universellement rejettées, nonobstant la grande autorité d'Origene. Dans ce traité des principes il entreprend de renverser par les fondemens les héresies de Valentinien, de Marcion & des autres semblables; qui, pour trouver la cause du mal, avoient inventé deux principes, & vouloient qu'il y eût des esprits & des hommes de deux natures differentes; les uns essentiellement bons, les autres essentiellement mauvais. Origene établit au contraire, qu'il n'y a que Dieu qui soit de sa nature bon & immuable, que toute créature est sujette au changement & capable de bien ou de mal; que la cause du mal est l'imperfection de la créature raisonnable, qui usant mal de sa liberté, décheoit de la perfection de son origine, par sa pure faute.

Ruf. praef. in lib. I. & III.

lib. I. c. 8. c. 5. 6.

Il établit donc pour fondement le libre arbitre qu'il prouve solidement, & par la raison & par l'écriture, répondant à tous les passages dont les héretiques abusoient pour le combattre. Mais il en pousse trop les conséquences; car il prétend que l'inégalité des créatures

lib. III. c. 1.

lib. II. c. 1. 8.

n'eſt que l'effet de leur merite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'eſprits égaux, qui la plûpart ont failli, & ſelon les degrez de leurs fautes ont été attachés à divers corps créés exprès pour les punir; en ſorte que de purs eſprits ils ſont devenus ames, ou d'anges, ou d'aſtres, ou d'hommes. Car il tient les anges compoſez d'ames & de corps très-ſubtils & appliquez ſuivant leur merite à differens miniſteres. Il tient auſſi que les aſtres ſont animez, & ne ſont que de belles priſons pour des eſprits moins coupables que ceux qui habitent ce bas monde. Celui de tous les eſprits, qui dès le commencement s'eſt attaché à Dieu, par une charité plus parfaite, a merité de lui être uni d'une maniere plus excellente, pour n'en être jamais ſeparé, & c'eſt l'ame de J. C. tous les autres eſprits ſont ſujets à changer de bien en mal & de mal en bien La felicité des bienheureux ne les rend pas impeccables, de peur qu'ils ne ſe l'attribuent à eux-mêmes plûtôt qu'à Dieu; & d'ailleurs le demon même ceſſera un jour d'être ennemi de Dieu; ſa mauvaiſe volonté étant détruite, afin que Dieu ſoit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'après une longue ſuite de ſiécles; car après ce monde il y en aura un autre & pluſieurs autres; comme il y en a eu pluſieurs devant; même il n'y a jamais eu de tems ſans monde, & il n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne ſoit oiſif.

Lib. 1. c. 8. 11. c. 8. 11. c. 2. 1. c. 7. 11. c. 6. lib. 11. c. 3. lib. 1. c. 6. lib. 11. c. 1. c. 3. c. 5.

Origene avoit puiſé ces opinions dans la philoſophie de Platon, qu'il ſavoit parfaitement. Il en avoit pris entr'autres ce principe ſpecieux; que les peines ſont toutes médecinales, & n'ont pour but que la correction de celui qui les ſouffre; ce qui lui paroiſſoit plus propre à accorder la juſtice de Dieu avec ſa bonté, que des peines éternelles. Il n'avance rien toutefois qu'il n'appuye

11. c. 21. Plat. Gorg. Edit. Ser. p. 478. lib. 11. c. 2.

de quelque paſſage de l'écriture ; mais ſouvent dans le ſens détourné. Il diſtingue très-bien les trois ſens de l'écriture ; le litteral ou grammatical, le figuré ou allegorique & l'anagogique ou myſtique; il montre les erreurs des Juifs & des héretiques qui ont pris trop à la lettre des expreſſions figurées, & de ceux qui ont voulu trouver des myſteres par tout. Mais il ſe trompe ſouvent dans l'application de ces regles ; il donne trop au ſens myſtique, & neglige trop le litteral. Voilà les principales erreurs d'Origene, tellement renfermées dans ſon traité des principes, qu'elles en font le corps & le principal deſſein.

LV. Défenſe d'Origene.

Il eſt vrai qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant & les ſoumettant au jugement du lecteur. Il expoſe d'abord la foi de l'égliſe catholique, & ce qu'elle enſeigne univerſellement ; il traite le reſte comme des queſtions problêmatiques, ſur leſquelles il propoſe ſes penſées avec une grande modeſtie. C'eſt ainſi qu'il peut être excuſé ſur les opinions qui ſont conſtamment de lui ; car il y en avoit d'autres qu'il déſavoüoit abſolument, ſe plaignant que les héretiques avoient falſifié ſes ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ſes lettres : Un certain héreſiarque, après que nous eûmes diſputé en préſence de pluſieurs perſonnes ; prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajoûta, en ôta, y changea ce qu'il voulut, faiſant paroître ſous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même & m'inſultant. Nos freres de Paleſtine en furent indignez, & m'envoyerent un homme à Athenes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni lû ni revû ; & je l'avois tellement negligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois ; & je prens Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falſifié cet écrit ; comme je

Ap. Ruf. apolog. pro Orig.

lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit comme pour me satisfaire, qu'il avoit voulu orner & corriger notre dispute. Voyez quelle correction. C'est ainsi que Marcion ou Appelles son successeur, ont corrigé les évangiles & S. Paul. Il ajoûtoit; A Ephese un certain héretique m'ayant vû & n'ayant voulu, je ne sai pourquoi, ni conferer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma présence; écrivit ensuite une conference telle qu'il lui plût, sous son nom & sous le mien, & l'envoya à ses disciples à Rome, comme je l'ai appris; & je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, en faisant courir sa prétenduë conference; mais quand j'y fus, je le convainquis en présence de plusieurs témoins : & comme il persistoit dans son impudence, je demandai que l'on representât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les freres, qui connoissoient mon stile & ma doctrine; il n'osa montrer le livre, & sa fausseté fut convaincuë. Ainsi parloit Origene. Mais enfin ses ouvrages demeurerent infectez de plusieurs erreurs, tant de celles qu'il avoit proposées en doutant, que de celles que les héretiques y avoient malicieusement inserées, & ces erreurs trouverent plusieurs sectateurs à cause de la grande reputation de la doctrine & de la vertu de l'auteur, & causerent dans les siécles suivans de grands troubles dans l'église.

LVI. Disciples d'Origene. *Eus. VI. 26. 27.*

Origene s'étant retiré en Palestine, passa quelque tems à Jerusalem, où il visita les saints lieux; mais son principal séjour fut à Cesarée, près de l'évêque Theoctiste, qui aussi bien qu'Alexandre de Jerusalem, lui donna toûjours à lui seul la charge d'expliquer l'écriture sainte, & d'enseigner la doctrine de l'église. Il eut alors un grand nombre de disciples, qui des païs les plus

Ibid. c. 30.

éloignez venoient en Judée exprès pour l'entendre. Firmilien évêque de Cesarée en Cappadoce, étoit célebre deslors; il avoit une telle affection pour Origene, qu'il le pria quelquefois de venir chez lui, pour l'utilité des églises, & quelquefois il vint le trouver en Judée, & passa quelque tems avec lui, pour s'instruire de plus en plus des choses divines.

Euf. VI. 27.

Mais de tous les disciples qu'eut Origene pendant ce séjour en Palestine, le plus illustre fut Theodore depuis nommé Gregoire, & surnommé Thaumaturge, c'est-à-dire, faiseur de miracles Il étoit de Neocesarée dans le Pont, né de parens nobles & riches; mais d'un pere payen : il le perdit à quatorze ans; & dès-lors il commença à avoir quelque connoissance de la vraïe religion. Sa mere lui fit étudier la rethorique, & il y réüssit tellement que l'on jugeoit qu'il seroit un des grands orateurs de son tems; il eut aussi un maître pour la langue latine, nécessaire à ceux qui pouvoient aspirer aux charges. Ce maître qui savoit le droit Romain l'excita à l'étudier, & lui en donna les commencemens;pour s'y perfectionner on lui conseilla d'aller à Beryte en Phenicie, où étoit alors une école célebre des loix Romaines, & il se proposa de passer jusques à Rome.

ibid. c. 30.

Greg. Nyss. vita Thaum.

Greg. Thaum. in Orig. p. 55.

Greg. Thaum. ib.

Cependant le gouverneur de Palestine avoit emmené avec lui le beau-frere de Théodore mari de sa sœur, pour se servir de ses conseils; comme il étoit ordinaire aux magistrats Romains, d'avoir auprès d'eux des Jurisconsultes qui les soulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cet homme ne pouvant vivre long-tems separé de sa femme, obtint du gouverneur des lettres pour la faire venir aux dépens du public. Il vint donc un officier à Neocesarée, avec les ordres necessaires pour lui faire faire ce voyage & à plusieurs per-

ſonnes de ſa ſuite. Le public fourniſſoit les voitures, & en chaque ville il y avoit des perſonnes chargées de loger & de défrayer ceux qui voyageoient ainſi. Comme il n'étoit pas de la bienſéance que cette femme fit ſeule un ſi grand voyage; on perſuada à ſon frere Theodore de la ſuivre, puiſqu'auſſi bien Ceſarée où ils alloient, n'étoit pas loin au-delà de Beryte, où il devoit aller pour ſes études. Un ſecond frere nommé Athenodore fut auſſi de ce voyage, au moins eſt-il certain qu'ils ſe trouverent tous deux enſemble à Ceſarée.

LVII. Methode d'Origene. *Greg. Thaum. ib.*

Y étant arrivez ils s'attacherent à écouter Origene, qui les y retint plus qu'ils ne penſoient. Il commença par les loüanges de la philoſophie, c'eſt-à-dire, de la vraïe ſageſſe; montrant que pour vivre veritablement, de la vie qui convient à des perſonnes raiſonnables, il faut s'appliquer premierement à ſe connoître ſoi-même; puis connoître les vrais biens qu'il faut chercher, & les vrais maux qu'il faut fuïr. Il blâmoit l'ignorance, & l'aveuglement de ceux qui vivent comme des bêtes, ſans ſonger même à s'inſtruire; & faiſoit voir que ſans cette philoſophie on ne peut avoir de vraïe pieté envers Dieu. Il continuoit ces diſcours pendant pluſieurs jours, avec une grace & une adreſſe merveilleuſe. Il ne diſputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le roiſonnement; mais il leur témoignoit une bonté & une affection ſinguliere, comme ne cherchant qu'à les ſauver & leur communiquer les vrais biens. Ces diſcours avoient une telle force, qu'il étoit impoſſible de lui reſiſter, & il ſe rendoit maître des eſprits; & toutefois le commun des hommes ne le connoiſſoit point, & n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainſi les deux freres demeurerent comme charmez & unis à lui de l'amitié la plus intime; oubliant l'étude des loix, leur patrie & leurs pa-

rens, pour s'attacher uniquement à lui & à la philosophie.

Origene ne se contentoit pas de leur donner des instructions superficielles, il creusoit & penetroit leurs sentimens, il les interrogeoit & écoutoit leurs réponses; il les reprenoit & les terrassoit quelquefois par des questions socratiques qui les surprenoient. Enfin ayant découvert en eux un beau naturel, il n'obmit rien pour le cultiver, pour dompter ces esprits encore fiers, pour les rendre traitables & soumis à la raison. Les ayant ainsi préparez & excitez à s'instruire par un enchaînement de discours engageans, dont ils ne pouvoient se défendre, il commença à leur donner les instructions solides de la vraïe philosophie. Premierement de la logique, en les accoûtumant à ne recevoir ni rejetter au hazard les preuves; mais à les examiner soigneusement, sans s'arrêter à l'apparence ni aux paroles, dont l'éclat éblouït, ou dont la simplicité dégoûte; & ne pas rejetter ce qui semble paradoxe, & souvent se trouve le plus veritable; en un mot, à juger de tout sainement & sans prévention. Ensuite il les appliquoit à la physique; c'est-à-dire, à la consideration de la puissance & de la sagesse infinie de l'auteur du monde, si propre à nous humilier. p. 62.

Il leur enseignoit encore les mathematiques, principalement la geometrie & l'astronomie, & enfin la morale; qu'il ne faisoit pas consister en vains discours, en definitions & en divisions steriles; mais il l'enseignoit par la pratique, leur faisant remarquer en eux-mêmes les mouvemens des passions, afin que l'ame se voyant comme dans un miroir, pût arracher jusques à la racine des vices, & fortifier la raison, qui produit toutes les vertus. Aux discours il joignit les exemples étant lui-même un modele de vertu.

p. 69. Aprés les autres études il les amena à la theologie, disant que la connoissance la plus necessaire est celle de la premiere cause. Il leur faisoit lire tout ce qu'en avoient écrit les anciens, soit poëtes, soit philosophes, grecs ou barbares; excepté ceux qui enseignoient expressément l'athéïsme, en niant qu'il y eût ni Dieu, ni providence. Il leur faisoit tout lire, afin que connoissant le fort & le foible de toutes les opinions, ils pussent se garantir des préjugez; mais il les conduisoit dans cette étude; les tenant comme par la main, pour les empêcher de broncher, & pour leur montrer ce que chaque secte avoit d'utile; car il les connoissoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher à aucun philosophe, quelque réputation qu'il eût, mais à Dieu seul & à ses prophetes. Ensuite il leur expliquoit les saintes écritures, dont il
72. étoit le plus savant interprete de son tems. C'est ainsi que saint Gregoire Thaumaturge raconte lui-même la maniere dont Origene l'avoit instruit; par où l'on peut juger en géneral de sa conduite, à l'égard de ses autres disciples. Pendant ce séjour de Cesarée, il continua ses
Eus. VI. c. 31. commentaires sur l'écriture; & travailla sur Isaïe & sur Ezechiel.



LIVRE

LIVRE SIXIEME.

DE's le temps que l'empereur Alexandre étoit in Orient, faisant la guerre contre les Perses, il apprit que les Germains avoient passé le Rhein & le Danube, & pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les réprimer, puis il marcha lui-même contre eux & vint à Mayence avec sa mere Mamée, qui ne le quittoit point. Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Thrace, plûtôt barbare que Romain: car son pere étoit Goth, sa mere de la nation des Alains. Il étoit haut de plus de huit pieds, & si fort, qu'il remuoit lui seul un chariot chargé: que d'un coup de poing il cassoit les dents à un cheval, & d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut pastre, puis simple cavalier: & de degré en degré il parvint jusques au commandement des armées & au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inspection de toutes les nouvelles troupes; l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, & de les dresser à la guerre, dont il savoit parfaitement tout le détail.

I. Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Persécution

Herod. lib. VI. Lamprid. p. 135.

Capitol. in Max.

Les soldats étoient ennuyez du gouvernement d'Alexandre, ou plûtôt de sa mere, dont il dépendoit toûjours, & dont la principale passion étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur & d'ailleurs trop d'exactitude pour la discipline: c'est pourquoi ils lui donnerent le nom de Severe. Ils se révolterent donc, & reconnurent pour empereur Maximin: qui fit tuer Alexandre avec sa mere dans sa tente où il s'étoit retiré. Il avoit regné treize ans & neuf jours, & en avoit vêcu vingt-neuf: il fut tué le quatorziéme de Mars l'an

An. 235. Capit. p. 142. A Herod. lib. VII.

235. de J. C. Maximin étoit feroce & cruel. Ayant découvert une conspiration formée contre lui, il fit mourir sans forme de procez plus de quatre mille personnes, entre autres les amis & les serviteurs d'Alexandre : & comme il y en avoit plusieurs des Chrétiens, ce fut une occasion de persécuter l'église.

Euf. VI c. 28. Firmil ap Cypr. epist. 75.

Les tremblemens de terre qui arriverent dans le même tems, y contribuerent ; car les payens, même les plus sensez, ne manquerent pas d'en accuser les Chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamitez publiques. Dans la Cappadoce & dans le Pont, plusieurs édifices furent ruinez & des villes entieres abîmées. Serenien, qui en étoit alors gouverneur, étoit un des jurisconsultes cheris d'Alexandre, cruel ennemi des Chrétiens. Les fidéles qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Severe, c'est-à-dire, depuis 24. ans, furent surpris de cette persécution, & ils passoient d'un lieu à un autre, pour s'en garantir ; car elle n'étoit pas universelle, mais seulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir que ceux qui enseignoient, & qui gouvernoient les églises; mais on ne voit point que la persécution ait cessé pendant son regne, qui fut de trois ans ; & on remarque qu'il y eut des églises brûlées: ce qui montre que les Chrétiens avoient dès lors des lieux publics pour faire leurs assemblées.

II. Livre de Tertullien de la couronne.

Maximin associa à l'empire son fils Maxime ; & il est à croire qu'il fit à son avenement des liberalitez aux soldats. Nous pouvons rapporter à cette occasion le livre de Tertullien de la couronne du soldat, écrit depuis sa chûte, & après une longue paix dans l'église ; & rien n'empêche qu'il ait vêcu encore plusieurs années depuis. Voici donc comme il rapporte le fait qui lui donna sujet d'écrire. Les soldats s'approchoient couron-

nés de laurier, ſuivant la coûtume, pour recevoir la diſtribution. Il y en eut un qui ſe preſenta la teſte nuë, tenant ſa couronne à la main. Les autres le montroient de loin & s'en mocquoient ; les plus proches fremiſſoient de colere. Il étoit déja paſſé quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es-tu pas comme les autres ? Il ne m'eſt pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raiſon. Parce, dit-il, que je ſuis Chrétien. On prit les avis, & il fut renvoyé aux préfets du camp : là il fut degradé & quitta ſon manteau, ſa chauſſure, & ſon épée, & fut mis en priſon. Pluſieurs le blâmerent comme s'étant expoſé temerairement, & ayant mis en danger la longue paix de l'égliſe, ſoûtenant d'ailleurs que cette couronne étoit un ornement indifferent. Tertullien prétend au contraire que c'étoit une marque d'idolâtrie, & entreprend la défenſe du ſoldat. On demandoit en quel endroit de l'écriture ces couronnes étoient défenduës : mais Tertullien ſoûtient que la tradition ſuffit, & rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques fondées ſur la ſeule tradition. Voici ſes paroles.

Pour commencer par le baptême : avant que d'entrer dans l'eau, là-même, & encore quelque temps auparavant dans l'égliſe, & ſous la main du prélat : nous proteſtons que nous renonçons au demon, à ſes pompes, & à ſes anges. Enſuite nous ſommes plongez trois fois, répondant quelque choſe au-delà de ce que le Seigneur a determiné dans l'évangile. Eſtant levez des fonts, nous goûtons du lait & du miel ; & depuis ce jour nous nous abſtenons du bain ordinaire pendant toute la ſemaine. Le ſacrement de l'euchariſtie, que le Seigneur a ordonné à tous, & dans le temps du repas : nous le prenons même aux aſſemblées d'avant le jour ; & ne c. 3.

le recevons que de la main de ceux qui y president. Nous faisons tous les ans des oblations pour les défunts & pour les fêtes des martyrs. Nous ne croyons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux: nous joüissons du même privilege depuis le jour de pâque jusques à la pentecôte. Nous souffrons avec peine que l'on fasse tomber à terre quelque chose de notre pain ou de notre coupe.

A toutes nos démarches, nos mouvemens, nos entrées & nos sorties: en nous chauffant, nous baignant, nous mettant à table, ou au lit, prenant un siege, allumant une lampe : à quelque action que ce soit, nous marquons notre front du signe de la croix. Si vous demandez une loi tirée des écritures, pour ces pratiques & pour les autres semblables, vous n'en trouverez point; on vous dira que la tradition les a autorisées, la coûtume les a confirmées, la foi les observe. Origene rapporte en même temps ces mêmes pratiques, disant que tous les observent, quoique tous n'en sachent pas la raison.

Orig. homil. 5. in Numer.

III. Fin de Tertullien.

On pourroit rapporter ici le traité de la fuite dans la persécution, & quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne sçavons point le temps, non plus que de sa mort. Nous sçavons seulement qu'il se sépara même des Montanistes, & qu'il fit des assemblées particulieres. Il resta de ses sectateurs nommez Tertullianistes, & ils durerent à Carthage encore deux cens ans, jusques au temps de S. Augustin: alors ils se réünirent à l'église catholique. Tertullien semble avoir rejetté le baptême des hérétiques. Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lorsqu'il étoit catholique : dans celui de la pudicité, il dit: Chez nous l'héretique, comme égal au payen, ou même encore pire, est purgé par le baptême de verité, avant que d'être admis. Quoi

Aug. de hæres. c. 86.

De bapt. c. 14. Sup. liv. IV. n. 47.

De pudic. c. 93.

qu'il en soit de Tertulien: il est certain qu'il y eut un évêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'ancienne coûtume reçuë par la tradition des apôtres, de reconnoître pour valable le baptême des héretiques, & introduisit l'usage de les rebaptiser; ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux: ce qu'il fit toutefois après avoir pris l'avis des autres évêques d'Afrique & de Numidie. On ne sait pas le temps d'Agrippin: mais il ne peut avoir vêcu plus tard, puisqu'il a été avant Donat, prédecesseur de S. Cyprien.

Aug. de bapt. cont. Donat. lib. II. c. 7. 8. 9.

Cypr. Epist. 71. ad Quint.

Huet. 1. Orig. c. 3. Oros. lib. VII. c. 19.

Comme ceux qui enseignoient dans les églises étoient condamnez à mort par l'édit de la persécution, Origene fut obligé de se retirer. On a même écrit qu'il étoit le principal objet de ce sanglant édit, comme le docteur le plus renommé dans l'église. Il est vrai-semblable qu'il se retira à Cesarée de Cappadoce, chez l'évêque Firmilien son ami: qu'ils se cacherent ensemble pour éviter la persécution, & que leur retraite fut chez une femme riche & pieuse nommée Juliene, chez laquelle il est certain qu'Origene passa deux ans. Elle avoit quantité de livres qui lui étoient venus par succession de Symmaque le traducteur de l'écriture. Ainsi Origene y eut la commodité de conferer les divers exemplaires des differentes versions; & peut-être y commença-t'il ses Hexaples qu'il acheva depuis à Tyr.

Pallad. Laus. c. 1.

IV. Fausse prophetesse.

Firmil. epist. 75. ap. Cypr.

Les églises de Cappadoce furent alors troublées par une femme qui étant hors d'elle se prétendit prophetesse, & inspirée du S. Esprit. Elle trompa long-temps les fidéles, faisant paroître des prodiges, & promettant entr'autres de faire trembler la terre, parce que le démon prévoyoit le tremblement. Il la faisoit marcher à pieds nuds sur la neige au fort de l'hyver, sans en sentir d'incommodité. Elle disoit qu'elle se hâtoit d'aller en

Judée & à Jerusalem, prétendant en être venuë; elle s'étoit acquise une telle autorité sur ses sectateurs, qu'ils la suivoient par tout, & lui obéïssoient en tout. Elle eut souvent la hardiesse de contrefaire la consécration de l'eucharistie, par l'invocation terrible, & d'offrir à Dieu le sacrifice avec la priere ordinaire, de baptiser plusieurs personnes, employant les termes de l'interrogation légitime; en sorte qu'elle sembloit ne s'éloigner en rien de la regle de l'église. Elle trompa un prêtre nommé Rustique & un diacre, jusqu'à venir à la derniere corruption, ce qui fut découvert peu de temps après. Car un des exorcistes, homme d'une vertu connuë, excité par plusieurs des freres, s'éleva contre l'esprit qui agitoit cette femme, & lui résista si fortement, qu'il montra que c'étoit un esprit malin, & non pas saint, comme on croyoit auparavant. Le démon toutefois avoit pris ses précautions, en prédisant au peuple qu'il viendroit un adversaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origene au Martyre. *Eus. VI & 18. Orig. martyr. p. 107.*

Ce fut dans cette persécution & apparemment de sa retraite, qu'Origene écrivit l'exhortation au martyre, à son ami Ambroise, qui avoit été pris avec un prêtre de Cesarée en Palestine nommé Prototecte, & quelques autres. Origene nomme Germanie le lieu où ils devoient souffrir le martyre; & l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom. Mais il n'est pas impossible que l'empereur Maximin ne les eût fait amener dans la grande Germanie, c'est-à-dire, dans l'Allemagne où il étoit alors.

p. 171.

Origene dit en ce traité, que pour emplir la mesure de la confession, il faut pendant tout le temps de l'examen & de la tentation, ne donner aucune prise sur nous au démon, qui veut nous infecter de mauvaises pensées de rénonciation, ou de doute: ne dire aucune

parole qui s'éloigne de la confession : souffrir tout de la part de nos adversaires : les insultes, les mocqueries, les risées, le mépris, la compassion qu'ils témoignent de l'erreur & de la folie qu'ils nous attribuent. De plus, n'être point emportez par l'affection naturelle pour des enfans, pour une femme, & pour les autres personnes cheres ; par l'attachement aux biens, où à la vie : mais être détachez de tout, & entierement à Dieu. Et ailleurs: Il ne faut pas seulement combattre, pour ne pas nier ; mais pour n'avoir pas de honte, dès le commencement que l'on est traité indignement par les infidéles, principalement après avoir été honoré & reçu en plusieurs villes ; ce qui s'adresse à Ambroise, qui avoit eu de grandes charges. Il marque ailleurs qu'outre sa femme & ses enfans, il avoit des freres & des sœurs. Il dit encore: Comme les martyrs qui ont souffert des tourmens, ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point souffert: ainsi nous autres pauvres devons vous ceder la premiere place, à vous, qui par la charité avez foulé aux pieds la gloire, vos grands biens, & la tendresse pour vos enfans. Il les fait souvenir des promesses qu'ils ont faites à ceux qui les instruisoient pour le baptême ; & leur montre que la liberté qu'ils avoient alors de choisir le vrai Dieu, est devenuë une nécessité par l'engagement. Il rapporte fort au long l'exemple d'Eleazar, & de sept freres, dont le martyre est décrit dans le livre des Machabées, & il le rapporte comme tiré de l'écriture.

p. 172. *p. 177.* *p. 178.* *183.* *1. Macc. VI. 18. 20.*

Quelques-uns regardoient les sacrifices comme une chose indifferente, & disoient que les noms étant d'institution, il n'importoit de dire : J'honore le soleil ou Apollon, ou Diane pour la lune, ou Ceres pour l'esprit de la terre, suivant la doctrine des sages d'entre les

payens. Mais Origene prétend que ces noms avoient quelque force particuliere, pour attirer les démons ; & soûtient qu'il n'est permis de donner au vrai Dieu
211 que les noms employez par Moïse, par les prophetes
218. & par J.C. même : sçavoir Sabaoth, Adonaï, Saddaï, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Origene conclut ainsi ce traité : Je souhaite que ces avis vous soient utiles : mais si l'état où vous êtes, & la connoissance plus abondante des mysteres de Dieu, vous les fait regarder comme pueriles & méprisables : j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous arriviez à la couronne par mon ministere ; mais que vous y arriviez de quelque maniere que ce soit ; & Dieu veüille que ce qu'il y a de plus divin & de plus excellent vous y conduise : je veux dire le verbe & la sagesse de Dieu.

VI. S. Fabien pape. *Lib. pontif. An. 235.*

Le pape Pontien fut sans doute des premiers qui sentirent la persécution : aussi fut-il relegué en Sardaigne cette année 235. premiere de Maximin, sous le Consulat de Severe & de Quintien. Il eut pour compagnon de son exil un prêtre nommé Hippolyte. Le saint pape renonça au pontificat dans cette isle, le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir tenu le S. siege cinq ans & trois mois ; & mourut le dix-neuviéme de Novembre. A sa place, mais seulement après sa mort, sçavoir le vingt-uniéme de Novembre, on élut Anteros, qui ne dura

V. Pagi. hic. An. 236. Eus. VI. hist. c. 29.

guéres qu'un mois ; car il mourut l'année suivante 236. le troisiéme de Janvier. Huit jours après & l'onziéme de Janvier Fabien fut élû d'une maniere merveilleuse. Il avoit quitté la campagne pour venir à Rome avec quelques autres après la mort d'Anteros. Comme les freres étoient assemblez dans l'église, pour l'élection d'un évêque : on proposoit plusieurs personnes considerables, mais personne ne pensoit à Fabien, quoiqu'il fût present ; quand

quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut, vint s'arrêter sur sa tête. Le peuple s'écria tout d'une voix, qu'il étoit digne de l'épiscopat. On l'enleva aussitôt, & on le mit dans le siege, quil remplit pendant quatorze ans.

VII. Les deux Gordiens empereurs, puis Puppien & Balbin: puis Gordien le jeune. *Herod. lib. 7. Capitol. p. 163.*

Cependant l'empereur Maximin se rendoit odieux de plus en plus par ses cruautez & son avarice. L'Afrique commença à se déclarer contre lui. Quelques mécontens forcerent le proconsul Gordien d'accepter l'empire; & ce fut à Carthage qu'il en prit les marques. C'étoit un vieillard de quatre-vingt ans, qui avoit passé sa vie dans les grands emplois. Il associa à l'empire son fils, nommé Gordien, comme lui. Son élection fut approuvée à Rome par le peuple & par le sénat, qui avoit toûjours haï Maximin. Mais Capellien, gouverneur de Numidie, ancien ennemi de Gordien, & irrité de ce qu'il vouloit le destituer, marcha contre lui avec de bonnes troupes, au nom de Maximin, & défit aisément la multitude mal aguerie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat. Le pere voyant les affaires désesperées, s'étrangla de sa ceinture. Ainsi finirent les deux Gordiens, après avoir regné seulement trois mois, depuis Avril jusqu'en Juin de l'année 237.

Pagi. an. 236. n. 7. 8. An. 237.

Le sénat ayant appris leur défaite, & n'attendant plus de Maximin que les dernieres cruautez, élut pour empereur deux autres personnes considerables par leur âge & leur dignité: Claude Maxime Puppien, auparavant préfet de Rome, & Celius Balbin, qui avoit été deux fois consul. Le peuple n'étoit pas content de cette élection, à laquelle il n'avoit point eu de part; & pour l'appaiser, il fallut donner le titre de César au jeune Gordien, âgé seulement de douze ans, petit-fils du vieux Gordien; ce fut le neuviéme de Juillet de la même année 237.

Orig. tom. 15. in Matth. p. 381. G. L.
Hier. praef. in pentat. epist. 104.

vrage ; il y avoit ajoûté ce que l'hebreu contenoit de plus, tiré de la version de Théodotion, & marqué par des asteriques, c'est-à-dire, de petites étoiles ; mais ce que les Septante avoient de plus que l'hebreu, étoit marqué par des obelisques, c'est-à-dire, des petites broches, comme pour le retrancher. Dans la suite du tems les copistes negligerent les asteriques & les obelisques : d'où vient que nous n'avons plus l'édition des Septante dans sa pureté.

Hier. epist. 89. ad Aug. c. 6.

Origene par ces travaux ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la version des Septante, que les apôtres même avoient citée, & dont l'église s'étoit toûjours servie. Car elle étoit en usage par tout où l'on parloit grec ; & sur elle avoient été faites les versions latines qui avoient cours en Occident. Il prétendoit seulement corriger l'édition des Septante, & en éclaircir les difficultez. Nous avons vû ses sentimens sur cette matiere dans la lettre à Afriquain. Il s'en explique encore en plusieurs endroits de ses commentaires & de ses homelies sur l'écriture. Il veut qu'on l'explique suivant l'édition reçûë dans l'église, sans omettre les differences du texte original ; il dit en avoir trouvé plusieurs entre les exemplaires des Septante, soit par la négligence des écrivains ou autrement ; & les avoir corrigées par le secours des autres éditions. Sur le nouveau testament il avouë qu'il ne donne que des conjectures. Il se plaint que les exemplaires grecs sont remplis de fautes, particulierement dans les noms propres ; & dit les avoir corrigez par le texte hebreu, & par l'inspection des lieux.

Hom. 11. in Jerem.

Comm. in Matth. to. 15. p. 381. D. G. L.

In Jo. to. 8. p. 104. in Luc. hom. 31.

XII. Conversion de Berylle héretique.

Eus. VI. c. 33. v. Vales. not.

Berylle évêque de Bostre en Arabie, voulut introduire dans l'église une doctrine étrangere à la foi. Il disoit que notre Seigneur n'avoit point subsisté par une difference personnelle, avant que de paroître entre les hom-

mes, & qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du Pere, qui habitoit en lui; ainsi il anéantissoit la personne divine du Verbe éternel. Plusieurs évêques disputerent contre Berylle, pour le tirer de cette erreur, & ne pouvant le reduire, ils appellerent Origene, qui lui parla d'abord en particulier pour le sonder; mais le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public, & le pressa par de si fortes raisons, qu'il le convainquit, & le ramena à la saine doctrine qu'il avoit tenuë auparavant. On voyoit encore du tems d'Eusebe, cent ans après les décrets du concile assemblé sur ce sujet, avec les conferences qu'Origene avoit euës avec Berylle, en présence de l'église qu'il gouvernoit.

Orig. in Tit. 111. ap. Pamph. apol.

XIII. Episcopat de S. Gregoire Thaumaturge.

Greg. Nyss. in vita Thaumat. p. 976. B.

Gregoire de Neocesarée dans le Pont y étant rétourné en fut bien-tôt ordonné évêque. Phedime évêque d'Amasée, qui avoit le don de prophetie, desiroit de l'attacher au service de l'église, mais Gregoire se cachoit & passoit d'une solitude à l'autre. Phedime voyant qu'il ne le pouvoit joindre, poussé de l'esprit de Dieu, résolut de l'élire, quoiqu'absent de trois journées de chemin; & le destina à cette ville de Neocesarée, où il y avoit une infinité d'idolâtres, & seulement dix-sept chrétiens. Gregoire acquiesça, & après que son ordination eut été célebrée avec les solemnitez accoûtumées, il pria Phedime de lui donner quelque tems pour connoître plus exactement les mysteres, & demanda à Dieu de lui en accorder la connoissance.

p. 977. A.

Après avoir passé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de plusieurs qui y mêloient des raisonnemens humains; il vit paroître un vieillard vénerable par son visage & par son habit. Il se leva de son lit tout étonné, & lui demanda qui il étoit, & pour quoi il étoit venu. Le vieillard d'une voi grave

le raſſura, & lui dit que Dieu l'avoit envoyé, pour lui découvrir la verité de la foi. Puis étendant la main, il lui montra de l'autre côté une perſonne qui paroiſſoit en forme de femme, mais au-deſſus de la condition humaine. Gregoire épouvanté baiſſoit les yeux, & ne pouvoit ſupporter l'éclat de cette viſion ; car quoique la nuit fut obſcure, ces deux perſonnes étoient accompagnées d'une grande lumiere. Cependant il entendoit que la femme nommant Jean l'évangeliſte ; l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le myſtere de la vraye religion, & que S. Jean répondoit qu'il étoit prêt à le faire, puiſque la mere du Seigneur l'avoit agréable. Après qu'il eut expliqué cette doctrine, la viſion s'évanoüit, & Gregoire écrivit auſſi-tôt ce qu'il venoit d'apprendre, en ces termes:

Il n'y a qu'un Dieu, Pere du verbe vivant, de la ſageſſe ſubſiſtante, de la puiſſance & du caractere éternel: parfait, Pere d'un Fils parfait, Pere d'un Fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur : ſeul d'un ſeul : Dieu de Dieu : caractere & image de la divinité: verbe efficace : ſageſſe qui comprend l'aſſemblage de toutes choſes, & puiſſance qui a fait toutes les créatures : vrai Fils d'un vrai Pere : Fils inviſible d'un Pere inviſible : Fils incorruptible d'un Pere incorruptible : Fils immortel d'un Pere immortel : Fils éternel d'un Pere éternel. Et il n'y a qu'un ſeul ſaint Eſprit, qui tient ſon être de Dieu: & qui par le Fils a paru aux hommes : image du Fils, parfait comme lui : vie cauſe des vivans : ſource ſainte: ſainteté qui donne la ſainteté : par qui eſt manifeſté Dieu le Pere, qui eſt ſur tout & en toutes choſes : & Dieu le Fils, qui eſt par toutes les choſes. Trinité parfaite, ſans diviſion ni changement, en ſa gloire, en ſon éternité & en ſon regne. Telle fut l'expoſition de

foi relevée à S. Gregoire Thaumaturge. Il l'écrivit sur le champ, l'enseigna toûjours dans son église, & la laissa à ses successeurs écrite de sa main. On la voyoit encore du tems de S. Gregoire de Nysse.

XIV. Miracles de S. Gregoire Thaumaturge. *Vita Thaumat. p. 980. B.*

Gregoire sortit alors de sa retraite pour retourner à Neocesarée. Etant surpris de la nuit & d'une pluye violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le pays, à cause des oracles. Il invoqua d'abord le nom de J. C. & fit plusieurs signes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des sacrifices profanes. Ensuite il passa la nuit à à chanter les loüanges de Dieu, suivant sa coûtume. Le matin après qu'il fut parti, le sacrificateur des idoles vint pour faire les céremonies ordinaires. Les démons lui apparurent, & lui dirent, qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cause de celui qui y avoit passé la nuit. Il fit son possible par des sacrifices & des purifications de toutes sortes, pour les obliger à revenir, mais en vain.

Alors transporté de colere il chercha Gregoire, & le menaça de le maltraiter & de le faire punir par les magistrats, pour avoir eu la hardiesse étant chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Gregoire l'écouta sans s'émouvoir & lui dit: Avec l'aide de Dieu je puis chasser les démons d'où il me plaira, & les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le sacrificateur. Alors Gregoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, & y écrivit ces paroles. Gregoire à Satan: Entre. Le sacrificateur emporta ce billet, le mit sur son autel & offrit ses sacrifices ordinaires; & il vit dans le temple ce qu'il avoit accoûtumé d'y voir auparavant. Il retourna sur ses pas, & aïant atteint Gregoire, avant qu'il fut arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître quel étoit ce Dieu, à qui les

autres dieux obeïssoient. Gregoire lui expliqua la doctrine chrétienne ; mais il fut choqué de l'incarnation du Verbe, jugeant indigne de Dieu de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne sont, dit Gregoire, ni les paroles, ni les raisonnemens humains qui persuadent cette verité; mais les merveilles de la puissance de Dieu. Et bien : dit le sacrificateur, lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandez à cette pierre de changer de place, & d'aller dans un tel endroit, qu'il lui marqua. Gregoire commanda à la pierre ; elle obeït comme si elle eût été animée, & le payen ne délibera plus. Il abandonna sa femme, ses enfans, sa maison, son bien, son sacerdoce, pour suivre Gregoire & devenir son disciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant précedé, le peuple sortit de la ville en foule pour le voir. Mais ils furent bien surpris quand il passa au milieu d'eux sans regarder personne, non plus que s'il eut marché dans un désert. Comme il avoit tout quitté lorsqu'il se retira, il n'avoit plus de maison dans la ville, & les fidéles qui le suivoient étoient en peine de se loger. Quoi donc, leur dit-il, ne sommes-nous pas à couvert sous la protection de Dieu ? vous trouvez-vous trop à l'étroit sous le ciel ; & faut-il à des chrétiens une autre demeure, que celle que Dieu a donné à tous les hommes ; songez à bâtir chacun votre maison spirituelle, & ne vous affligez que de ce que nous ne trouverons point de tels édifices préparez ; les maisons de pierre ne servent guéres qu'à couvrir les crimes des méchans. Alors un des plus riches de la ville nommé Musone le pria de venir loger en sa maison, & il le prefera à plusieurs autres qui lui faisoient le même offre, parce qu'il étoit chrétien. Avant la fin du jour un grand nombre crut à la parole

de Dieu; & le lendemain dès le matin on vit à la porte de l'évêque des femmes, des enfans, des vieillards & toutes sortes de malades. Gregoire les guérissoit tous; & soûtenant ainsi la prédication par ses miracles, il gagna en peu de tems une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une église, chacun y contribua de son argent ou de sa peine; elle fut placée dans le lieu le plus eminent de la ville, & on regarda comme un miracle, qu'elle resista à plusieurs tremblemens de terre, qui ruinerent presque cette ville, & qu'elle fut épargnée dans la persécution de Diocletien.

Grégoire étoit le conseil de son peuple dans toutes leurs affaires & l'arbitre de tous leurs differends. Deux freres en partageant la succession de leur pere se disputoient un étang; le saint évêque ne pût les accorder, & ils assembloient de part & d'autre de gens armez. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla sur le bord de l'étang, & après avoir passé la nuit en priere, il commanda à l'eau de se retirer, & elle se retira, sans qu'il en restât une goute; les freres vinrent le matin, & ne trouverent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans après les marques de cet étang dessseché.

On voyoit aussi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hyver, & referré par des montagnes se débordoit ensuite, ravageant le bas pais. Le peuple vint à grandes troupes prier le saint évêque d'y remedier; il alla sur le lieu, & s'appuyant sur un bâton, il les entretenoit par le chemin de l'esperance de l'autre vie. Lors qu'ils furent arrivez à l'endroit où la riviere avoit accoûtumé de rompre sa digue; il leur représenta que c'est de Dieu seul qu'il faut attendre des miracles; puis invoquant J. C. à haute voix, il enfonça son bâton au lieu

où la digue étoit rompuë, & pria Dieu d'arrêter désormais ces eaux. Il s'en retourna; le bâton prit racine & devint un arbre, qui servit toûjours de digue à cette riviere. Quand elle venoit à s'enfler, si-tôt que l'eau approchoit du pied de l'arbre, elle s'arrêtoit, & demeuroit resserré au milieu de son canal, jusques à ce que les torrens fussent écoulez. Voilà quelques-uns des miracles innombrables, qui donnerent à Gregoire le surnom de Thaumaturge; car ce nom signifie en grec faiseur de miracles.

XV. S. Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi non-seulement dans sa ville de Neocesarée, mais dans le voisinage, & donna des évêques à plusieurs villes Celle de Comane lui envoya des députez pour le prier d'établir leur église, en leur donnant un évêque. Il y alla & passa chez eux quelques jours, échauffant leur zele pour la religion, par ses discours & par ses actions. Le tems étant venu de leur choisir un pasteur; les magistrats & les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualitez éclatantes qu'ils voyoient en Gregoire même. Pour lui qui ne consideroit que la vertu, après qu'ils en eurent presenté plusieurs, il leur dit, qu'ils ne devoient pas dédaigner de chercher même entre ceux dont l'exterieur étoit le plus méprisable. Un de ceux qui présidoient à l'élection voulut tourner ce discours en raillerie, & dit: Si vous voulez laisser ce que nous avons de meilleur, & prendre un évêque dans les artisans & le bas peuple, je vous conseille de choisir Alexandre le charbonnier, nous y consentirons tous. Gregoire répondit: Et qui est-il cet Alexandre? Un de la compagnie le presenta en riant. Il étoit à demi nud, le reste couvert de haillons salles & déchirez; on connoissoit aisément son métier à la noirceur de son visage, de

de ses mains & de tout ce qui étoit découvert; tout le monde se mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'assemblée.

Alexandre n'étoit point étonné, ne regardoit personne, & paroissoit content de son état; ce qui fit juger à Gregoire qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire. Il le tira à part, & lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoüa que ce n'étoit point la nécessité qui l'avoit réduit en cet état, mais le desir de se cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, disoit-il, cette poussiere de charbon qui me défigure, comme un masque qui m'empêche d'être connu. Je suis jeune, comme vous voyez, & en un autre état je paroîtrois assez bien fait; ce sont des occasions de tentation, à qui se propose la continence. Ce métier sert encore à me faire gagner de quoi subsister innocemment. Gregoire l'ayant examiné soigneusement, le laissa entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur prescrivant ce qu'il falloit faire, & retonrna dans l'assemblée. Il y parla des devoirs d'un évêque, & les entretint jusqu'à ce que ceux à qui il en avoit donné charge, ramenerent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, & l'avoient revêtu des habits de Gregoire; ensorte qu'il parut un autre homme, & attira les yeux de tout le monde. Ne vous étonnez pas, dit Gregoire, si vous vous étiez trompez en jugeant selon les sens; le démon même vouloit rendre utile ce vase d'élection, le tenant caché. Ensuite il consacra Alexandre solemnellement avec les céremonies accoûtumées, & le pria de parler devant l'assemblée; il s'en acquitta si bien, qu'il justifia pleinement le jugement de saint Gregoire. Son discours étoit solide & plein de sens, mais peu orné; un jeune Athenien qui se trouva présent s'en mocqua, parce qu'il n'avoit pas l'élegance attique, mais il

en fut repris en une vision. Alexandre gouverna dignement l'église de Comane jusques à la persécution de Decius, où il souffrit le martyr par le feu.

XV. Mort de Gordien. Philippe empereur. *Eus. IV. c. 29. Capitol. Gord. 3. p. 161.*

Babylas gouvernoit alors l'église d'Antioche, ayant succedé à Zebin. De son tems cette grande ville fut prise par Sapor roi de Perse, successeur d'Artaxerxe; & l'empereur Gordien marcha contre lui. Mais auparavant il épousa la fille de Misithée homme très-habile, qu'il fit préfet du prétoire; & se gouvernant par ses sages conseils il se retira de la sujetion de sa mere, dont les eunuques vendoient tous les emplois; & rétablit les affaires de l'état. Il reprit sur les Perses Antioche, Carres & Nisibe, & les eût poussé encore plus loin, si Misithée ne fut mort. On croit qu'il fut empoisonné par Philippe, qui fut après lui préfet du prétoire.

C'étoit un Arabe né à Bostre, qu'il nomma Philippopolis. Il étoit de basse naissance, mais habile; & loin de soutenir le jeune empereur Gordien, qui l'avoit élevé à ce dessein; il ne chercha qu'à le ruiner. Il fit ensorte que les troupes manquerent de vivres, & fomenta leurs murmures en disant, que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire; il corrompit même les chefs, ensorte que l'on demandoit publiquement que Philippe fût déclaré empereur. Il fallut en convenir, & qu'il regneroit avec Gordien, comme pour être son tuteur. Mais comme il usoit insolemment de l'autorité, Gordien monta sur le tribunal pour s'en plaindre, esperant le faire déposer. Il hâta par-là sa perte; il demanda que leur pouvoir fût égal; & ne l'obtint pas: ensuite il demanda d'être au moins César, puis d'être préfet du prétoire, & tout cela lui fut refusé. Enfin il se réduisit à demander le titre de Duc, c'étoit alors celui d'un gouverneur de province, & qu'on le laissât vivre. Phi-

lippe y avoit presque consenti ; mais faisant réflexion combien Gordien étoit aimé du peuple & du sénat, il voulut profiter de la mauvaise humeur des soldats, & le fit tuer. Gordien avoit regné six ans entiers, & n'en avoit vêcu que dix-neuf, c'étoit l'an de J. C. 244.

22. Capit. 19. Herod. An. 244.

Marc Jule Philippe étant déclaré empereur, fit reconnoître César son fils de même nom que lui. On dit que cet empereur étoit Chrétien, & que la veille de Pâque, comme il voulut entrer dans l'église, & participer aux prieres du peuple, l'évêque ne lui permit pas d'entrer, qu'il ne se fut confessé, & mis au rang des pénitens, à cause des crimes qu'il avoit commis. Il obéit de bon cœur à l'évêque, & témoigna en cette occasion une pieté sincere; & c'est à S. Babylas que l'on attribuë cette grande action. En effet, Philippe devoit passer à Antioche, pour revenir à Rome après la guerre des Perses, & ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire, méritoit assez d'être expié par la pénitence. Etant venu à Rome il abolit une infâmie publique, que l empereur Alexandre n'avoit pû ôter, & ôta les poëtes du nombre des professeurs des arts liberaux, qui avoient des privileges ; mais il assista aux jeux profanes, qui furent célebrez la milliéme année de la fondation de Rome, la quatriéme de son regne, 247. de J. C. Ces jeux furent très-magnifiques, & durerent trois jours & trois nuits. On les nomma jeux seculaires, quoique ce ne fussent pas ceux que l'on célebroit regulierement au commencement de chaque siécle. Ceux-ci furent les neuviémes & les derniers. Il n'est pas merveilleux que Philippe prît part à ces cérémonies payennes, étant exclus de l'église pour de plus grands crimes dont il n'avoit pas fait pénitence ; car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'eût accomplie.

Eus. VI. 34.

Chrysost. cont. Gent. de S. Bab. p. 660.

Lamprid. in Alex. p. 121. E.

l. poëta 3. C. de profes. lib. X.

An. 247.

V. Pagi. hic, n. 4. 5.

Eus. Chron.

XVII. Travaux d'Origene. Pagi. 246. 3. Euf. VI. c. 36.

La même année 247. mais quelques mois devant, la troisiéme du regne de Philippe durant encore, mourut Heraclas évêque d'Alexandrie, après en avoir tenu le siege seize ans. Son successeur fut Denis, disciple & ami d'Origene, qui gouverna dix-sept ans. Origene, toûjours en Palestine, continuoit ses travaux, & ce fut alors qu'il commença à permettre que l'on écrivit ses homelies, ayant déja plus de soixante ans. Il parloit sur le champ; car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler, & des notaires, par cet art que j'ai marqué, redigeoient ses discours, pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homelie*, signifie un discours familier, comme le mot latin de sermon, & l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'église, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes; mais des entretiens, comme d'un maître à ses disciples, ou d'un pere à ses enfans. On recüeillit plus de mille sermons d'Origene. Il écrivit une lettre à l'empereur Philippe, & une autre à sa femme Severa, qui furent long-tems conservées, aussi-bien qu'un grand nombre d'autres; ensorte qu'Eusebe en avoit recüeilli plus de cent. Il écrivit au pape Fabien, & à plusieurs autres évêques touchant la droiture de sa foi, pour se justifier des erreurs qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce tems qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires sur S. Matthieu, & un plus grand nombre sur les petits Prophetes. Peut-être est-il le premier qui ait expliqué toute l'écriture sainte; car nous avons déja vû plusieurs auteurs qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origene étoient de trois sortes, des scholies ou notes abregées sur les endroits difficiles; des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'es-

Vinc. Lirin. c. 23.

ſor à ſon genie, & des homelies au peuple, où il ſe réduiſoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ſes auditeurs. Il nous reſte une grande partie des commentaires & des ſermons d'Origene; mais la plûpart ne ſont que des traductions fort libres, faites par Rufin, par S. Jerôme & par d'autres anciens auteurs inconnus. On y voit par-tout une grande doctrine & une grande pieté, & on y peut remarquer les faits ſuivans.

Hier. praef. hom. in Ezech.

Ruf. praef. in Num. In Exod. hom. 7. in Isai. hom. 5.

On prêchoit tous les dimanches & les vendredis, que les Chrétiens nommoient encore Paraſceve, comme les Juifs : mot qui ſignifie en grec préparation ; parce que ce jour ils préparoient tout ce qui étoit néceſſaire pour le ſabbat. Les Chrétiens s'aſſembloient donc ces deux jours. Mais Origene ſe plaint de pluſieurs qui ne venoient à l'égliſe qu'aux jours ſolemnels, & y venoient moins pour s'inſtruire, que pour ſe relâcher. Quelques-uns, dit-il, s'en vont ſi-tôt qu'ils ont oüi la lecture ſans conferer enſemble, ſans interroger les prêtres ; d'autres n'attendent pas ſeulement que la lecture ſoit finie ; d'autres ne ſçavent pas même ſi on fait une lecture, mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'égliſe, & pluſieurs penſent à toute autre choſe. Il ſe plaint que les Chrétiens étoient trop attachez à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procès. Qu'ils ne faiſoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines, où l'on ne plaint point la dépenſe pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit ſouvent les jeunes gens à lire l'écriture, mais inutilement.

Hom. 10. in Gen.

Hom. 12. in Exod.

Hom. 13. in Ezech.

XVIII. Maximes ſur l'étude de l'écriture ſainte.

Voici les regles qu'il donne touchant la maniere de l'entendre. Il veut que ceux qui enſeignent dans l'égliſe ne diſent rien d'eux-mêmes ; mais qu'ils prouvent tout par l'écriture, & fait valoir ſur ce ſujet l'exemple de

In Rom. III. lib. 3 hom. 2 in Ezech. homil. 11. in Jer.

S. Paul, qui la cite si souvent, bien qu'il fut lui-même inspiré de Dieu. Origene blâme ceux qui expliquent l'écriture suivant leur propre sens, au lieu de suivre celui du S. Esprit; & lui-même il cite souvent ceux qui l'ont expliquée avant lui, quoiqu'il ne les nomme pas.

Phil. cal. c. 8.

c. 10. 12.

Il ne veut pas que l'on se fie aux Héretiques, quand ils citent l'écriture. Mais d'ailleurs il veut qu'on la respecte jusqu'à y laisser les solecismes, sans rien corriger. Nous devons, dit-il, nous imputer à nous-mêmes ce qui nous choque, & ne pas laisser de la lire, quoique

c. 2.

nous y trouvions de l'obscurité; car étant la parole du créateur, il n'est pas merveilleux que nous ne l'entendions pas : non plus que nous ne comprenons pas ses

In Jos. hom. 18.

ouvrages. Pour bien entendre un passage, il faut assembler tous ceux où il est parlé de la même chose, ou ausquels le même mot se trouve employé : d'abord il faut chercher le sens simple & litteral, puis le spirituel. Ori-

In Matth. trait. 12.

In Matth. hom. 25.

gene traite d'ordinaire ce premier sens de méprisable, quoique souvent meilleur que celui qu'il rapporte ensuite. Il fait son apologie en se plaignant des ignorans qui expliquoient tout à la lettre, & condamnoient ceux qui cherchoient des allegories. Toutefois il avouë que les paraboles n'ont pour l'ordinaire qu'un point principal, où consiste la ressemblance, & qu'il ne faut pas prétendre appliquer chaque partie, ni subtiliser sur chaque mot.

In Exod. hom. 11.

Ibid. hom. 13.

Personne, dit il, ne doit oüir la parole de Dieu qu'il ne soit sanctifié de corps & d'esprit : car il doit entrer peu après au festin nuptial; il doit manger la chair de l'agneau & boire la coupe de salut. On voit par-là, que la prédication étoit ordinairement suivie de la célebration de l'euchariftie. Il dit encore ailleurs : Vous qui avez accoûtumé d'assister aux mysteres, vous savez avec

quelle précaution & quel respect vous recevez le corps du Seigneur, de peur qu'il n'en tombe la moindre partie. Car vous vous croiriez coupables, & avec raison, si par votre négligence il s'en perdoit quelque chose. Que si vous usez & avec justice d'une telle précaution pour conserver son corps, pensez-vous que ce soit un moindre crime de mépriser sa parole? & encore: Quand vous participez au festin incorruptible; quand vous mangez & bûvez le corps & le sang du Seigneur; alors le Seigneur entre sous votre toit. Vous donc, vous humiliant imitez ce centenier, & dites: Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. On voit ici l'origine de cette formule, dont nous usons encore en recevant l'eucharistie. Il marque la coûtume de se donner le baiser de paix, & dit que ce baiser est appellé saint, parce qu'il est chaste & sincere, étant le signe d'une véritable charité.

In divers. hom. 5 edit. 1619. p. 185. E.

in Rom xvi. lib. 10.

XIX. Droit des évêques & des prêtres.

Touchant les ordinaires & les devoirs des ministres de l'église, il dit: Que ces prélats ne doivent pas désigner par testament leurs successeurs, ni choisir leurs parens pour remplir leur place, mais laisser le choix à Dieu. Qu'en l'ordination de l'évêque, outre le choix de Dieu, la présence du peuple est requise, afin que tous soient assurez que l'on élit pour le sacerdoce celui qui est le plus excellent entre tout le peuple, le plus docte, le plus saint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple est donc présent, afin que personne ne puisse y revenir, & qu'il ne reste aucun scrupule. Il dit que selon les mérites du peuple, Dieu lui donne de bons pasteurs, ou de mauvais, qui le laisse languir dans la faim & la soif spirituelle. Que celui qui est appellé à l'épiscopat, est appellé, non pas au commandement, mais au service de toute l'église, & qu'il doit rendre ce service avec

In num. hom. 22. in Levit. hom. 6.

In Judic. hom. 4.

In Mat. xx. 25.

plaint des évêques & des prêtres, qui étant eux-mêmes imparfaits, méprisoient & calomnioient de simples fidéles meilleurs qu'eux, & même des confesseurs, & de ceux qui imposoient aux fidéles des pratiques de continence, qu'ils n'observoient pas eux-mêmes.

Il se plaint qu'il se trouvoit des gens dans l'église qui faisoient plusieurs choses, premierement pour devenir diacres, quoiqu'ils en fussent très-indignes, ensuite pour arriver à la prêtrise ou à l'épiscopat; ne cherchant en ces dignitez que le profit & l'honneur des premieres places. Mais il reconnoît ailleurs que l'on rejettoit les ambitieux, pour n'appeller aux charges ecclésiastiques que les plus dignes, & malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple, sont, dit-il, ceux qui confient les églises à des évêques ou à des prêtres avares, tyraniques, sans discipline & sans religion. Les changeurs dont J. C. renverse les tables sont les diacres, qui ne sont pas fidéles dans le maniement des deniers de l'église, mais en détournent toûjours quelque chose, pour s'enrichir du bien des pauvres, & n'employent pas même avec justice ce qu'ils employent. Tous ceux-là sont chassez de l'église dans la persécution, comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la persécution de Decius; car Origene ne commença ses commentaires sur S. Matthieu, dont ceci est tiré, que sous Gordien où Philippe, & ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit, que le démon attaque toûjours plus violemment les clercs, pour faire tomber le peuple. Que les scandales viennent principalement des mauvais pasteurs, qui enseignent bien & font mal; qui ne se mettent point en peine du salut des oüailles, ne cherchant que la vaine gloire & le profit temporel.

Tract. 24.

Contr. Cels. lib. 8. in fin. in Matth. Tr. 15.

Tr. 15. in Mat. Tr. 31.

Il dit qu'il est bien difficile d'être tout ensemble des dispensateurs fidéles & prudens des revenus de l'église. Fidéles pour ne pas manger le bien des veuves & des pauvres, & sous prétexte que celui qui prêche doit vivre de l'évangile, ne pas rechercher plus que la simple nourriture & le vêtement nécessaire, & ne pas garder pour nous plus que nous ne donnons aux freres qui ont faim & soif, qui sont nuds & dans le besoin. Prudents pour donner à chacun selon qu'il le merite; car il ne faut pas traiter de même ceux qui ont vécu durement dès l'enfance, & ceux qui ont été élevez dans l'abondance & dans les délices. On doit donner different secours aux hommes & aux femmes, aux vieux ou aux jeunes, à ceux qui ne peuvent travailler, & à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfans; s'il y a de la négligence, ou si leur travail ne peut leur suffire. La dispensation spirituelle n'est pas moins difficile, pour ne pas répandre la doctrine au hazard & sans choix à toutes sortes de personnes, cherchant plûtôt à faire paroître nôtre capacité, qu'à les édifier par ces discours de morale, ou ne voulant pas nous donner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en sont capables, ou craignant le mépris des gens d'esprit & des sçavans, si l'on s'arrête à des explications simples. Il veut que celui qui gouverne l'église soit tout occupé des soins du spirituel, & point du tout du temporel; il dit que les prêtres qui ont un partage sur la terre, & qui s'appliquent à la cultiver, sont plûtôt des prêtres de Pharaon que du Seigneur; car J. C. nous commande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce précepte ou l'expliquer au peuple? nous qui non-seulement ne renonçons pas à ce que nous possedons;

Rom. XII. lib. 9. hom. 16 in Genes hom 11. in Num.

mais qui voulons acquerir ce que nous n'avions point avant que de venir à ſon ſervice.

Origene eſtimoit néceſſaire d'obſerver à la lettre la loi des premices, comme pluſieurs autres, qui n'ont point été abolies par l'évangile; au contraire J. C. l'a confirmée en diſant, que celui qui ſert à l'autel doit vivre de l'autel, & il eſt digne que celui qui entre dans l'égliſe, ne donne pas aux prêtres & aux miniſtres, qu'il voit à l'autel, occupez à la parole de Dieu & au ſervice de l'égliſe; qu'il ne leur faſſe aucune part des fruits de la terre, que Dieu lui donne, faiſant lever ſon ſoleil & tomber ſes pluïes. Ce qu'il dit des premices, il le dit auſſi des décimes, & ce qu'il dit des fruits, il le dit auſſi du bétail. Et ailleurs: La loi de Dieu eſt confiée aux prêtres & aux levites; afin qu'ils s'en occupent uniquement ſans autre ſoin. Mais afin qu'ils le puiſſent faire, ils ont beſoin du ſecours des laïques; autrement s'ils ſont obligez de s'occuper des beſoins du corps; vous en ſouffrirez vous-mêmes, la lumiere de la ſcience s'obſcurcira, ſi vous ne fourniſſez de l'huile à la lampe, & un aveugle conduira un autre aveugle. Que ſi recevant de vous abondament les choſes néceſſaires, ils negligent de s'apliquer à l'inſtruction, ils rendront compte à Dieu de vos ames. S. Cyprien incontinent après marquoit auſſi cette obligation.

Hom. 17. in Joſué.

Origene décrit ainſi les differens ordres de égliſe. J. C. en eſt le chef, les évêques les yeux, les diacres & les autres miniſtres les mains, le peuple les pieds; on voit ici d'autres miniſtres outre les diacres, c'eſt-à-dire, des lecteurs, des portiers & d'autres officiers ſemblables, comme dans l'égliſe latine. Il nomme ailleurs l'évêque, le prêtre, le diacre, ou autre dignité eccléſiaſtique. Ailleurs il marque ainſi les divers ordres de l'é-

Cyp de unit. ep. 66. al. 1.
In Matth. tr. 5.
Hom 11. in Jer.

Rom. xi. lib. 8. glise; les clercs & les laïques, les diacres, les prêtres, les évêques, les veuves & les vierges. Il marque le celibat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aspirent qu'à la fecondité spirituelle. Parlant de l'étenduë de la religion chrétienne, il dit que la grande Bretagne & la Mauritanie s'accordent en la religion d'un seul Dieu. Mais il marque les nations suivantes à qui l'évangile n'avoit point encore été prêché; quelques Ethiopiens, principalement ceux qui sont au-delà du fleuve; apparemment c'est le Nil: les Serres qui habitoient quelque partie des Indes delà le Gange; plusieurs des Bretons & des Germains vers l'Ocean, des Daces, des Sarmates & des Scythes. Il dit ailleurs que la providence avoit réüni la plûpart des nations sous un seul empire, du tems d'Auguste, pour faciliter la prédication de l'évangile par la paix & la liberté du commerce. Il dit qu'il n'y a point de salut hors l'église, figurée par la maison de Raab.

Levit. hom. 6.
in Ezech. hom.
In Matth. tract. 28.
In C[...] lib. 2. p. 79.
Jos. hom. 3.

XX. Regle sur le baptême & la pénitence. *Jos. hom. 4.*

Toi qui commences, dit-il, à desirer de sortir des tenebres de l'idolâtrie, pour t'instruire de la loi de Dieu: tu commences à quitter l'Egypte. Quand tu es mis au nombre des catecumenes, & que tu commences à obéïr aux loix de l'église; tu as passé la mer rouge, & tu es dans le désert. Si tu viens à la fontaine mystique du baptême, & qu'en présence de l'ordre sacerdotal & levitique tu sois initié à ces mysteres vénerables, que sçavent ceux à qui il est permis de les connoître; tu passes le Jourdain pour entrer dans la terre promise, sous la conduite de JESUS. Je vous conjure, leur dit-il, de ne venir au baptême qu'avec une grande circonspection; montrez auparavant des fruits dignes de pénitence; passez quelque tems dans une bonne vie, vous preservant de toutes les ordures & de tous les vices, & alors vous recevrez

21 Luc. hom. 21.

la remiſſion des péchez. Il veut que l'on uſe d'indulgence pour les choſes indifferentes. Si un Juif ou un de ceux que l'on appelle Severiens ou Tatiens, veut croire en J. C. ne le preſſez pas de manger toutes ſortes de viandes: comme s'il ne pouvoit être ſauvé ſans prendre celles qu'il a en averſion. Il dit que ſouvent on tentoit les catecumenes, & même les fidéles de retourner à l'idolâtrie, en leur diſant: Une telle idole a guéri d'une telle maladie, ou a deviné telle choſe. *In Rom. xiv. lib. 10.*

Quant à la forme du baptême, il dit ſelon l'uſage de l'égliſe, nous ſommes tous baptiſez par l'eau viſible & le chrême viſible. Et un peu après: Il n'y a point de baptême légitime, qu'au nom de la Trinité. Et enſuite: Du tems des apôtres on ne donnoit pas ſeulement, comme aujourd'hui, la formule des myſteres à ceux que l'on baptiſoit; mais on leur en expliquoit la vertu & la raiſon; que l'on eſt enſeveli avec J. C. & que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il apporte le baptême des enfans, pour preuve du peché originel. Car, dit-il, puiſque le baptême eſt donné en remiſſion des péchez; pourquoi le donne-t'on même aux enfans; ſuivant l'uſage de l'égliſe; il marque les renonciations que l'on faiſoit au baptême en ces termes: Que chacun des fidéles ſe ſouvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il eſt venu aux eaux du baptême, quand il a reçu le ſigne du ſalut, qu'il a déclaré au démon de ne point prendre part à ſes œuvres ni à ſes pompes, ni à ſes plaiſirs, ni à rien de ce qui ſe fait pour ſon ſervice. Il ne doit donc plus goûter d'aucune ſcience diabolique; ni d'aſtrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la pieté. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'aſtrologie judiciaire, & dit qu'ils ſont dans la terre des Chaldéens, c'eſt-à-dire, expoſez aux *In Lev. hom. 8.* *In Jer. hom. 3. in fi.*

plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de sang est plus excellent, dit-il, que le baptême d'eau; après celui-ci, il y en a très peu d'assez heureux pour se conserver sans tache jusques à la fin de la vie; qui est baptisé dans son sang ne peut plus pécher.

In Judic. hom. 7.

Num. hom. 25.

Il marque les differens états des chrétiens, les uns attachez uniquement au service de Dieu, dégagez des affaires temporelles, & combattant pour les foibles par les prieres, les jeûnes, la justice, la pieté, la douceur, la chasteté & toutes les vertus; ensorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoit les ascetes, dont peu de tems après vinrent les moines. Mais il y en avoit, qui bien qu'ils eussent la foi, ne prenoient aucun soin de corriger les mœurs. Ils venoient à l'église; ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la devotion pour les serviteurs de Dieu; donnoient pour l'ornement de l'autel ou de l'église, la servoient volontiers, mais sans quitter leur ancienne vie, demeurant engagez dans les ordures & les vices. Aussi l'église ne peut être entierement pure sur la terre, & la zizanie y est mêlée avec le froment. Après avoir exhorté à se décharger de ses péchez, il ajoûte: Seulement examinez avec soin à qui vous devez les confesser. Eprouvez auparavant le médecin à qui vous exposerez la cause de vôtre maladie; afin qu'ayant reconnu sa capacité & sa charité, vous suiviez les conseils qu'il vous donnera. S'il estime que vôtre mal doive être découvert dans l'assemblée de toute l'église pour vôtre guerison & l'édification des autres; il le faut faire, mais avec grande déliberation. L'on doit chasser de l'église ceux dont les péchez sont manifestes, non ceux dont ils sont douteux ou cachez; ces pécheurs manifestes sont exclus même de la priere commune, & souvent on leur refuse la com-

Hom. 21. in Jos.

Homil. 2. in Ps. 37. v. 19.

Tract. 35. in Mat.

Jerem. hom. 9.

munion, quoiqu'ils la demandent, de peur qu'ils ne nuisent à plusieurs autres par leur exemple. Il dit qu'il est plus dangereux de s'égarer dans la doctrine que dans les mœurs; que toutes les vertus paroissent être dans les héretiques; mais qu'elles y sont fausses, & le martyre même, & que les héretiques dont les mœurs sont bonnes, sont les plus pernicieux. Il refute nommément les Anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain prenant trop grossierement quelques passages de l'écriture. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires & les sermons d'Origene; où parlant aux Chrétiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'étonner s'il releve avec soin tous leurs défauts.

In epist. ad Rom. lib. 1. in fi.

XXI. Condamnation de quelques heretiques.

Euf. VI. hist. c. 37.
Euf. VI. 38.

Il fut appellé à un concile de plusieurs évêques, qui se tenoit en Arabie vers ce même tems, sur la fin du regne de Philippe. C'étoit contre des héretiques, qui disoient que les ames mourroient en même tems que les corps, & seroient resuscitées en même tems. Origene leur parla si fortement, qu'il les ramena à croire la saine doctrine. Il combattit aussi d'autres héretiques, qui venoient alors de paroître; sçavoir les Helcesaïtes. Ils rejettoient quelques parties de l'écriture, & se servoient de quelques passages, tant de l'ancien que du nouveau testament: mais ils rejettoient entierement saint Paul. Ils avoient un livre qu'ils disoient être tombé du ciel, & que celui qui y croyoit recevroit la remission de ses pechez, diverse de celle de J. C. Ils soûtenoient, que de renier la foi étoit une chose indifferente, & que quoique la bouche prononçât en cas de nécessité, il suffisoit de bien croire dans le cœur. C'étoit plûtôt une erreur renouvellée que nouvelle; car elle a grand raport avec celle d'Elxaï du tems de Trajan.

Epiph. hær. 53. Sampf. init.
Sup. l. II. n. 2.

XXII. Commencemens de S. Cyprien. *Cypr. epist. 59. ad Cornel.*

Vers le même tems, ou un peu devant, il y eut aussi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix évêques, dans la colonie de Lambese, où Privat héretique fut condamné; & il fut notté en termes très-severes par les lettres du pape Fabien & de Donat évêque de Carthage. A Donat succeda Cyprien, homme d'un grand esprit, cultivé par la philosophie & les belles lettres; il excelloit principalement dans l'éloquence, & l'avoit long-tems enseignée publiquement. Il étoit né payen, & ne se convertit à la foi qu'après avoir meurement deliberé. Il me sembloit très-difficile, dit-il, de renaître pour mener une vie nouvelle, & de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, disois-je, dépoüiller tout d'un coup des habitudes enracinées & endurcies, qui viennent, ou de la nature même de la matiere, ou d'un long usage entretenu jusques à la vieillesse? Comment apprendre la frugalité, quand on est accoûtumé à une table abondante & délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étoffes, brillant d'or & de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple & vulgaire? Quand on est accoûtumé aux faisceaux, aux honneurs & à une grande foule d'amis & de cliens, on ne peut se resoudre à la vie privée, on compte pour un supplice d'être seul. Je me parlois ainsi souvent à moi-même, & desesperant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, & que mon cœur purifié eut reçu la lumiere d'enhaut & l'esprit céleste; je fus étonné que mes doutes s'évanoüirent, tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvai facile ce qui m'avoit paru impossible; ensorte que l'on pouvoit reconnoître que ce qui étoit né selon la chair, & vivoit sujet au crime, venoit de terre, & que ce que le S. Esprit animoit

Cypr. ad Donat. init.

moit, venoit de Dieu. Vous le sçavez assurement, & vous reconnoissez avec moi ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui est la vie des vertus. Ainsi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Les payens furent extrêmement choquez de sa conversion; il y en eut qui le nommerent par mépris Coprien, par une froide illusion de son nom au mot grec, qui signifie du fumier; & ils lui reprochoient qu'ayant un bel esprit & propre à de grandes choses, il s'étoit abaissé à croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre nommé Cecilius qui le convertit: Cyprien le regarda depuis comme son pere, & prit son nom avec celui de Thascius qu'il portoit déja, en sorte qu'on le nommoit Thascius-Cecilius-Cyprianus. Le prêtre Cecilien le regardoit aussi comme son meilleur ami, & en mourant il lui recommanda sa femme & ses enfans.

Lact. lib. v. inst. c. 1. in fi.

Pont. vita. Cypr. Hier. scrip. in Cypr.

Cyprien incontinent après sa conversion, distribua aux pauvres les richesses qu'il avoit acquises pendant long-tems, & qui étoient grandes; pour cet effet il vendit ses terres, & même des jardins qu'il avoit près de Carthage. Il embrassa la continence parfaite; il prit un habit de philosophe, & tout son exterieur étoit grave & modeste, quoique sans affectation. Il lisoit l'écriture pour la réduire en pratique, & disoit que quand Dieu louë quelqu'un, il faut chercher en quoi il lui a été agréable, & l'imiter en cela. Entre les auteurs ecclésiastiques il estimoit particulierement Tertullien, il ne passa jamais de jour sans en lire; & quand il demandoit à un jeune homme qui écrivoit sous lui, il disoit: Donnez-moi le maître. Dans ces premiers tems de sa conversion, il écrivit à Donat son ami qui avoit été baptisé avec lui, une grande lettre sur le mépris du monde & la grace de Dieu; & l'on peut rapporter au même tems

Pont. Cypr. ad Donat.

Hier. Scrip. in Tertull.

le traité de la vanité des idoles, qu'il composa apparemment pour se confirmer dans sa foi.

Pont. La vertu de Cyprien fit qu'étant encore néophyte, il fut élevé à la prêtrise par une dispense de la regle marquée par S. Paul. Peu de tems après Donat évêque de Carthage étant mort, tout le peuple fidéle s'empressa à le demander. Il se retira humblement, cedant aux plus anciens cet honneur, dont il se jugeoit indigne; mais un grand nombre de freres assiegeoit sa maison, & en observoit toutes les issuës; les autres l'attendoient avec inquiétude, & eurent une grande joye quand ils le virent venir. Il fut donc élû évêque de Carthage par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques tout d'une voix, & avec le consentement du peuple, l'an de J. C. 248. Il y eut seulement quelque opposition de la part de cinq prêtres, suivis de peu d'autres personnes. Cyprien leur pardonna, avec une bonté qui fut admirée de tout le monde, & les traita comme ses meilleurs amis. Dans son épiscopat il montra beaucoup de pieté, de charité, de justice & de vigueur. Une telle sainteté éclatoit sur son visage, que l'on ne pouvoit le regarder sans respect; sa gravité étoit mêlée de gaïeté; ce n'étoit ni une severité triste, ni une complaisance excessive; on ne sçavoit ce qu'on lui devoit de plus, de l'amour ou de la veneration. Son exterieur étoit moderé comme son visage, on n'y voyoit ni faste seculier, ni pauvreté affectée. Il avoit un très-grand soin des pauvres. Tel fut Cyprien dès le commencement de son épiscopat, & dessors il prit la résolution de ne rien faire sans le conseil de son clergé, & la participation de son peuple. On croit que ce fut en ce premier tems qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges, & l'on pourroit y rapporter les lettres à Pompone, & à l'église de Furnes, dont nous parle-

Cypr. epist. 55. ad Corn.

Cypr. epist. 49. ad pl. b.

An. 248.

Pont.

Cypr. epist. 6. 12. 28.

epist. 4. inf. n. 25.

rons ensuite ; car on n'en sçait pas le tems. *ep 1. inf. n. 21.*

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c. *Eus. VI. 6.*

L'église étoit alors en paix par tout l'empire sous le regne de Philippe Chrétien, ou du moins favorable aux Chrétiens ; toutefois à Alexandrie il y eut cette même année 248. une persécution particuliere. Celui qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, sembloit deviner la persécution génerale, qui suivit un an après. Le peuple infidéle excité par cet homme, dont on ne sçait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion, que de tuer des Chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Metras, ou Matran, à qui ils voulurent faire dire des paroles impies ; & n'ayant pû l'y obliger, ils le frapperent à coups de bâton par tout le corps, lui picquerent le visage & les yeux avec des roseaux pointus, & l'ayant tiré aux fauxbourg, le lapiderent.

Ensuite ils menerent une femme nommée Cointa, ou Quinta, à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer; & comme elle le refusa avec horreur, ils la lierent par les pieds, la traînerent par toute la ville sur le pavé très-rude, la froisserent contre de grandes pierres, & enfin la menerent au même lieu que le premier, où ils la lapiderent. Après cela ils se jetterent tout à la fois dans les maisons des fidéles ; chacun menoit en diligence celui que le voisinage lui faisoit connoître, ils pilloient & enlevoient tout, détournant les meubles précieux, & jettant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que de bois pour le brûler dans les ruës. On croïoit voir une ville prise par des ennemis, les fidéles se cachoient & se retiroient, souffrant avec joye la perte de leurs biens; à peine y en eut-il un qui reniât sa foi.

Les payens prirent entre les autres, Apollonia, ou Apolline, vierge d'un grand âge & d'une vertu admirable. Ils lui donnerent tant de coups sur les machoires

qu'ils lui firent tomber tous les dents, & ayant allumé un grand feu dans les fauxbourgs, ils la menacerent de l'y brûler vive, si elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de tems; & quand ils l'eurent lâchée, elle sauta vigoureusement dans le bucher, où elle fut consumée. Un nommé Serapion fut pris dans sa maison, & tourmenté si cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures, puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ni grande ni petite ruë où les Chrétiens pussent passer de jour ni de nuit. Par tout les infidéles crioient sans cesse, que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies, seroit aussi-tôt traîné & brulé. Ces maux durerent longtems, mais enfin la guerre civile qui survint, tourna la fureur des payens contre eux-mêmes, & donna un peu de tems aux Chrétiens pour respirer. Il est à croire que cette persécution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puisque l'église honore la mémoire de saint Metran le trente-uniéme de Janvier, de sainte Cointa le huitiéme de Février, & de sainte Apolline le neuviéme.

XXIV. Mort de Philippe. Decius empereur. Persécution.

Zosim. lib. 1.

Le regne de Philippe fut troublé par plusieurs revoltes dans les provinces; entr'autres en Pannonie, où il envoya Decius, homme capable & de grande experience; mais les soldats, qu'il vouloit corriger, aimerent mieux se procurer l'impunité, en se donnant un maître capable de commander, & déclarerent empereur Decius lui-même. Il s'avança vers l'Italie à la tête de ses troupes, & après qu'il eût gagné une bataille, Philippe fut tué par ses soldats à Verone, & son fils à Rome. Ils avoient regné cinq ans & quelques mois. On le mit au nombre des dieux, ce qui montre que leur christianisme n'avoit pas été fort connu. Ils furent tuez vers le mois de Juil-

Eutrop. lib. 9.

Pagi. hic.

let l'an de J. C. 249. L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore ſon nom. *Euſ. Chr. an. 249.*

Decius étoit de Budale dans la baſſe Pannonie ; ſon nom entier étoit Cneius-Meſſius-Quintus-Trajanus-Decius. Il avoit un fils, Decius Etruſcus, qu'il fit Ceſar. Se picquant de reformer les déſordres introduits ſous le regne de Philippe, il fit une cruelle perſécution aux Chrétiens. Un des ſaints de l'égliſe de Carthage en fut averti long-tems devant, au rapport de S. Cyprien, par cette viſion. Il vit un pere de famille aſſis, ayant à ſa droite un jeune homme qui paroiſſoit plein de douleur & d'indignation. Il étoit aſſis avec un viſage triſte, s'appuyant la jouë ſur ſa main ; un autre étoit debout à la gauche, tenant un filet, qu'il menaçoit de jetter pour prendre le peuple qui paroiſſoit aux environs. Celui qui eut cette viſion fut étonné, & il lui fut dit, que le jeune homme aſſis à la droite, étoit affligé de ce que l'on n'obſervoit point ſes commandemens, & que celui qui étoit à gauche étoit ravi d'avoir occaſion d'obtenir du pere de famille la permiſſion de faire du mal. En effet, ſaint Cyprien attribuoit la cauſe de cette perſécution au relâchement des Chrétiens, qui venoit de la longue paix. *Euſ. VI. hiſt. 39.* *Cypr. epiſt. 11.* *Cypr. de lapſ.*

Chacun, dit-il, s'appliquoit à augmenter ſon bien avec une avidité inſatiable, ne ſe ſouvenant plus de ce que les fidéles avoient fait ſous les apôtres, ni de ce qu'ils devoient toûjours faire. Les évêques n'étoient point dévoüez à la religion; la fidelité des miniſtres n'étoit pas entiere; la miſéricorde ne paroiſſoit point dans les œuvres, ni la diſcipline dans les mœurs. Les femmes ſe fardoient, les hommes ſe teignoient la barbe, les ſourcis, les cheveux, comme pour corriger l'ouvrage de

Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les ſimples ; on proſtituoit les membres de J. C. aux infidéles, en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, & même on ſe parjuroit ; on ſe diſoit des injures, on étoit diviſé par des haines opiniâtres, on mépriſoit inſolemment les prélats. Pluſieurs évêques, au lieu d'exhorter les autres, & de leur montrer l'exemple, négligeant les affaires de Dieu, ſe chargeoient d'affaires temporelles, quittoient leurs chaires, abandonnoient leur peuple, & ſe promenoient dans d'autres provinces, pour frequenter les foires, & s'enrichir par le trafic. Ils

V. Conc. Elib.

ne ſecouroient point les freres qui mouroient de faim ; ils vouloient avoir de l'argent en abondance, uſurper des terres par de mauvais artifices, tirer de grands profits par des uſures. Ainſi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit : Nous nous appliquons à gagner & à augmenter notre patrimoine. Nous ſommes pleins d'orgueïl, de jalouſie, de diviſion ; nous négligeons la ſimplicité & la foi ; nous avons renoncé au monde de parole, & non d'effet ; nous nous plaiſons à nous-mêmes, & nous déplaiſons à tout le monde.

XXV.
Cruauté de cette perſécution.
Greg. Niſſ. vita. Thaum. p. 1000. B.

Decius donc au commencement de ſon regne étant venu à Rome, publia un édit ſanglant contre les Chrétiens, & l'envoya à tous les gouverneurs des provinces. La perſécution commença avec un effort terrible. Tous les magiſtrats n'étoient occupez qu'à chercher les Chrétiens & les punir. Aux menaces ils joignoient un appareil épouvantable de toutes ſortes de ſupplices ; des épées, des feux, des bêtes cruelles, des foſſes, des chaiſes de fer ardentes, des chevalets pour étendre les corps, & les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachez

d'autres poursuivirent les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les supplices étoient longs, pour ôter l'esperance de la mort & tourmenter sans fin, jusques à ce que le courage manquât. *Cypr. ep. 11.*

Voici deux exemples du rafinement de la cruauté. Un martyr ayant souffert les chevalets & les lames ardentes, le Juge le fit frotter de miel par tout le corps, puis exposer à un soleil très-ardent, couché à la renverse, les mains liées derriere le dos, pour être piqué par les mouches. Un autre, qui étoit jeune & dans la vigueur de l'âge, fut mené par son ordre dans un jardin délicieux, entre les lis & les roses, près d'un ruisseau qui couloit avec un doux murmure, & d'arbres que le vent agitoit legerement. Là on l'étendit sur un lit de plumes, où on l'attacha avec des liens de soye, & on le laissa seul. Puis on fit venir une courtisane très-belle, qui commença à l'embrasser & le solliciter avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne sçachant plus comment résister aux attaques de la volupté, se coupa la langue avec les dents, & la cracha au visage de cette infâme. L'horreur de la persécution fut telle, que l'on croyoit voir l'accomplissement de cette parole terrible de J. C. que les élûs mêmes, s'il étoit possible, seroient induits en erreur. *Hier. in vita. Pauli. init.*

XXVI. Chûte de plusieurs Chrétiens. *Eus. VI. c. 41.*

A Alexandrie l'épouvante fut génerale. Plusieurs des plus considerables se presenterent d'abord, les officiers étoient conduits à l'idolâtrie par les fonctions de leurs charges, d'autres traînez par leurs voisins, & appellez par leur nom s'approchoient des sacrifices profanes; les uns pâles & tremblans, comme s'ils devoient être eux-mêmes sacrifiez aux idoles; en sorte que le peuple qui les environnoit en foule, se mocquoit d'eux. Car on voyoit qu'ils avoient peur de tout; de sacrifier & de mourir.

D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, aſſurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été Chrétiens; & verifiant la ſentence du Sauveur; qu'il eſt difficile qu'un riche ſe ſauve; leur mauvais exemple en entraînoit pluſieurs. D'autres s'enfuïoient, quelques-uns étoient pris & alloient juſques aux fers & à la priſon; mais quelques-uns après y avoir demeuré pluſieurs jours, renonçoient avant que d'approcher du tribunal; quelques-uns ſuccomboient aux tourmens après les avoir ſoufferts pendant quelque tems.

Cyp. de lapſ. Le même arriva à Carthage. Pluſieurs ſans attendre d'être interrogez ni d'être pris, coururent d'eux mêmes à la place publique, comme s'ils n'euſſent attendu que l'occaſion pour ſe déclarer. Il y en eut un ſi grand nombre, qui vouloient tout à la fois renoncer au chriſtianiſme, que les magiſtrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard; mais ils le prioient que l'on ne differât point. Pluſieurs pervertiſſoient les autres: Quelques-uns apportoient leurs enfans, & les préſentoient de leurs propres mains, pour leur faire perdre la grace du baptême. C'étoit les riches qui étoient les plus foibles; & que leurs biens retenoient, en les empêchant de fuïr. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tomberent dans toute l'égliſe. Les degrez de chûtes étoient differens, les uns avoient ſacrifié aux idoles, ou mangé des viandes immolées, les autres avoient offert de l'encens, d'autres avoient ſeulement déclaré aux magiſtrats qu'ils renonçoient au chriſtianiſme; & avoient pris d'eux des libelles ou billets de ſûreté pour n'être point recherchez, & s'épargner la honte d'une déclaration publique. On les appelloit libellatiques, & ils étoient cenſez avoir idolâtré comme les autres.

Un des premiers qui souffrit le martyre en cette persécution fut le pape saint Fabien, qui mourut glorieusement le vingtiéme de Janvier, sous le consulat de Decius & de Gratus, c'est-à-dire l'an 250. de J. C. après avoir tenu le S. Siege treize ans entiers; & c'est depuis ce temps, que les années des papes commencent à être plus certaines. Pour élire un évêque à la place de S. Fabien, on attendit que la rigueur de la persécution fût appaisée: car dans ce commencement une partie du Clergé de Rome & des évêques voisins étoient prisonniers, ou dispersés & cachés. Ainsi le saint Siege vaqua près d'un an & demi : & cependant le clergé prit soin du gouvernement de l'église. Peu après le martyre de S. Fabien, Moïse & Maxime prêtres, & Nicostrate diacre furent mis en prison; & avec eux Urbain, Sidonius & Celerinus, tous à Rome.

XXVII. Martyre de S. Fabien, de S. Alexandre & de S. Babylas.
Eus. VI. c. 39.
An. 250.

S. Alexandre évêque de Jerusalem, vénerable par ses cheveux blancs & par son extrême vieillesse: fut presenté à Cesarée devant le tribunal du gouverneur de Palestine, & confessa le nom de J. C. glorieusement pour la seconde fois; car il l'avoit déja confessé dans la persécution de Sévere, environ quarante ans auparavant, étant dès lors évêque. Il fut mis en prison, où il demeura long-temps, & mourut dans les fers, vers la fin de l'année suivante 251. Il laissa à Jerusalem une bibliothéque considerable de livres ecclésiastiques recüeillis par ses soins: son successeur fut Mazabanes.

Eus. VI. c. 39.

S. Babylas évêque d'Antioche, après avoir confessé, fut aussi mis en prison & chargé de chaînes: il y mourut, & voulut être enterré avec ses fers. Avec lui moururent trois jeunes enfans qu'il instruisoit. Son successeur fut Fabius ou Fabien. Origene sentit aussi l'effort de la persécution, comme étant le plus fameux doc-

Eus. ibid.
Martyr. 24. *Janu.*
Theloph. VII. *hist. n.* 8.
Eus. VI. *hist. c.* 39.

teur des Chrétiens. Il fut mis en prison & chargé de chaînes, ayant au col un carcan de fer & des entraves aux pieds jusqu'au quatriéme trou, & qui écartoit les jambes excessivement. On lui fit souffrir plusieurs autres tourmens, & l'on le menaça souvent du feu : mais on ne le fit pas mourir, dans l'esperance d'en attirer plusieurs par sa chûte. Il demeura ferme, & écrivit pendant ce tems plusieurs lettres, pour consoler & pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de S. Denis d'Alexandrie.

Eus. VI. c. 40. & VII. c. 11.

A Alexandrie la persécution ayant été publiée, Sabin préfet d'Egypte envoya à l'heure même un soldat chercher l'évêque Denis ; qui demeura cependant 4. jours dans sa maison, attendant l'arrivée du soldat. Mais celui-ci le cherchoit par tout ailleurs : dans les chemins, sur la riviere, à la campagne : ne pouvant trouver la maison, comme s'il eût été aveuglé, & ne croyant point que l'évêque pût y être. Au bout des quatre jours S. Denis quitta sa maison par ordre de Dieu, & avec peine : en sortant il fut accompagné de ses serviteurs & de plusieurs des freres, entre lesquels étoient Cajus, Fauste, Pierre & Paul. Au soleil couchant il tomba avec sa suite entre les mains des persécuteurs : c'est-à-dire, d'un centurion avec des magistrats de la ville, des soldats & des ministres de justice. Ils le menerent à Taposiris petite ville d'Egypte dans la Mareôte.

Le prêtre Timothée, qui ne s'étoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris. Mais étant allé à la maison de l'évêque, il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garnison, & que l'évêque étoit pris. Alors tout troublé, il se mit à fuir en diligence. Un païsan le rencontra, & lui demanda ce qui le pressoit. L'ayant apris, il entra dans une maison, où se faisoit une nôce, dont il étoit prié ; & raconta aux conviés ce qu'il venoit d'ap-

prendre. Ceux-ci ſe leverent de table tous enſemble, comme de concert, coururent au lieu où S. Denis étoit avec ſa ſuite, y entrerent en criant, & les preſſerent de ſortir. Les ſoldats qui gardoient les martyrs s'enfuirent auſſi-tôt: les païſans les trouverent couchés ſur de petits lits ſans garniture. S. Denis les prit d'abord pour des voleurs, & demeura ſur ſon lit comme il étoit, nud en chemiſe; leur preſentant le reſte de ſes habits, qui étoient auprès de lui. Ils lui dirent de ſe lever & de ſortir au plus vîte. Alors comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier & leur dire: Retirez-vous, je vous ſupplie & nous laiſſez;ou ſi vous voulèz me faire plaiſir,prévenez ceux qui m'emmenent,& coupez-moi la tête. Tandis qu'il crioit ainſi, ils le firent lever de force. Il ſe jetta par terre à la renverſe: mais ils le prirent par les pieds & par les mains, & le traînerent dehors. Cajus, Fauſte, Pierre & Paul le ſuivoient: qui le porterent à bras hors de la ville: le firent monter à poil ſur un âne, & l'emmenerent. C'eſt ainſi que S. Denis d'Alexandrie fut tiré malgré lui d'entre les mains des perſécuteurs. Il ſe retira depuis dans un lieu deſert, à trois journées de Paretoine, dans la Marmarique; & s'y enferma avec deux des ſiens ſeulement, Pierre & Cajus. Il racontoit lui-même dans ſes lettres toutes ces particularitez.

XXIX. Retraite de S. Cyprien & de S. Gregoire Thaumaturge. *Cypr. ep. 20. ad Cler. Rom. & 59. ad Corn.*

Dès le commencement de la perſécution, le peuple infidéle de Carthage cria pluſieurs fois dans le cirque & dans l'amphithéâtre: Cyprien au lion. Ces cris l'obligerent à ſe retirer: & d'ailleurs il en avoit reçu ordre de Diéu. Mais il ne le fit pas tant pour ſa ſûreté particuliere, que pour le repos public de ſon égliſe: de peur qu'en ſe montrant avec trop de confiance, il n'excitât davantage la ſédition, qui avoit commencé. Cependant

ep. 10.
ep. 66. ad Pup.

il fut proſcrit, & ſes biens confiſquez: les affiches portoient: Si quelqu'un tient ou poſſede des biens de Cecilius Cyprien évêque des Chrétiens. Pendant ſon abſence il ne ceſſa point d'aſſiſter ſon troupeau, de ſes prieres, de ſa conduite & de ſes inſtructions.

Greg. Nyſſ. vita Thaum p. 1001. C.

S. Gregoire évêque de Neocéſarée dans le Pont, ſurnommé le grand ou le Thaumaturge, conſeilla à ſon peuple, de ſe garantir par la fuite, du péril de la perſécution: ce qui lui réuſſit ſi bien, que perſonne des ſiens ne tomba. Lui-même montra l'exemple, & ſe retira ſur une colline deſerte, accompagné de ce prêtre d'idoles, qu'il avoit converti, & que depuis il avoit fait diacre. Les perſécuteurs les ſuivirent en grand nombre; & ayant apris le lieu où ils étoient cachez: les uns gardoient le paſſage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Gregoire dit à ſon diacre de ſe mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu: il commença lui-même à prier, ſe tenant debout les mains étenduës, & regardant le ciel fixement. Les payens ayant couru par toute la montagne, & viſité toutes les roches & toutes les cavées; revinrent dans le vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres aſſez proches l'un de l'autre. Quand ils ſe furent retirez, celui qui leur avoit ſervi de guide y alla, & trouva l'évêque & ſon diacre, immobiles en oraiſon, au même lieu où les autres diſoient avoir vû ces arbres. Il ſe jetta aux pieds de Gregoire, ſe convertit & devint compagnon de ſa fuite.

Cependant les payens deſeſperant de le prendre, tournerent leur rage contre ſon troupeau; & les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville & en empliſſoient les priſons. Gregoire les ſecouroit de ſes prieres. Un jour ceux qui étoient avec lui virent qu'en

priant il se troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un spectacle odieux, & se bouchoit les oreilles. Il fut quelque tems immobile, puis il revint à lui, & se mit à loüer Dieu, en disant: Beni soit Dieu, qui nous a délivrez d'entre leurs dents. Ceux qui étoient presens le prierent de leur faire part de sa vision. Il leur dit qu'il avoit vû un grand combat, où un jeune homme avoit terrassé le démon. Ils le prierent de s'expliquer, & il dit: qu'à la même heure un jeune homme noble nommé Troadius avoit été presenté au gouverneur par les licteurs, & après plusieurs tourmens avoit emporté la couronne du martyre. Son diacre s'en informa, & trouva qu'il étoit ainsi. Dans cette même persécution Alexandre le charbonnier évêque de Comane souffrit le martyre par le feu.

Ps. 125.

XXX.
Martyre de S. Pionius.
Eus. VI. hist. c. 15. Acta sinc. p. 123.

A Smyrne dans l'Asie mineure, l'évêque Eudemon tomba dans l'apostasie, & par sa chûte entraîna plusieurs des fidéles: mais le prêtre Pionius demeura ferme. La veille de la fête de S. Polycarpe, comme il jeûnoit avec Sabine & Asclepiade, il vit en songe qu'il seroit pris le lendemain. La vision étoit si claire qu'il connut qu'elle étoit certaine: c'est pourquoi il se mit une chaîne au cou, & en fit faire autant à Sabine & à Asclepiade, afin que les persécuteurs vissent, qu'ils vouloient bien être pris. Le samedi vingt-troisiéme de Février l'an 250. & le second jour du mois Xantique qui étoit le sixiéme mois des Asiatiques ils furent arrêtez. Comme ils avoient fait la priere solemnelle, & pris le pain sanctifié & de l'eau, Polemon garde du temple des idoles vint, accompagné de ceux que les magistrats lui avoient donnez, pour chercher les Chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit: savez-vous qu'il y a un commandement de l'empereur, qui vous ordonne de faire des sa-

la bête de ton ennemi tombée sous sa charge, ne passe pas sans la relever. Et Salomon dit: Si ton ennemi est tombé, ne te réjoüis pas de son malheur. Pour moi j'aime mieux mourir & souffrir toutes sortes de tourmens; que de contrevenir à ce que j'ai appris, ou à ce que j'ai enseigné. D'où viennent donc ces éclats de rire & ces railleries cruelles des Juifs, non seulement contre ceux qui ont sacrifié, mais contre nous? Ils nous insultent & disent que nous avons eu un grand tems de licence. Quand nous serions leurs ennemis, nous sommes toûjours des hommes. Car enfin quel tort leur avons-nous fait? quel supplice leur avons-nous fait souffrir? qui avons-nous blessé de paroles? qui avons-nous persécuté par une haine injuste? qui avons-nous contraint d'adorer les idoles? Pensent-ils n'être pas plus coupables, que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber? Ensuite il reprocha aux Juifs les idolâtries & les ingratitudes de leurs peres, en rapportant les histoires de l'écriture; & menaça les gentils du jugement dernier. Prov. XXIV. 17.

Il parla long-tems, & fut écoûté avec une grande attention. Enfin comme il disoit: Nous n'adorons point vos dieux, ni vos images d'or; on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, & on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit leur disoit avec Polemon: Croyez-nous Pionius, vôtre probité & vôtre sagesse fait que nous vous jugeons digne de vivre: il est bon de respirer & de voir la lumiere. Et moi aussi, dit Pionius, je dis qu'il est bon de vivre & de voir la lumiere: mais je le dis de celle, que nous desirons. Nous ne quittons point par mépris ces presens de Dieu: mais ce que nous leur préferons est beaucoup meilleur. Ce qu'il disoit à cause des Marcionites. Au reste, dit-il, je vous louë de l'affection que vous me témoignez, mais

j'y ſoupçonne de l'artifice : la haine déclarée eſt moins nuiſible, que des careſſes trompeuſes.

Alors un certain Alexandre homme malin lui dit : Ecoute-moi auſſi. Pionius répondit : Ecoute-moi toi-même, car je ſçai tout ce que tu ſais : & tu ne ſais pas ce que je ſçai. Alexandre lui dit en ſe mocquant : Que veulent dire ces chaînes ! Pionius répondit : De peur qu'en nous voyant paſſer par la ville, on ne croye que nous allons ſacrifier, & afin que vous ne nous meniez pas aux temples comme les autres : & pour vous montrer, qu'il n'eſt pas beſoin de nous interroger, puiſque nous allons de nous-mêmes à la priſon. Le peuple continuoit de le prier ; & comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit & leur parloit des choſes futures, Alexandre dit : Qu'eſt-il beſoin de tant de diſcours, puiſque vous ne ſauriez vivre, ni vous empêcher de perir ?

Le peuple vouloit aller dans le théâtre, pour entendre plus commodément les paroles du martyr. Mais quelques-uns s'approcherent de Polemon, & lui dirent, que s'il donnoit au martyr occaſion de parler : il en viendroit du tumulte & de la confuſion. Polemon dit donc à Pionius : Si tu ne veux pas ſacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'eſt pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il eſt donc impoſſible, dit Polemon, de te le perſuader ? Et Pionius dit : Pleuſt à Dieu que je puſſe vous perſuader de devenir Chrétiens. Quelques-uns dirent tout haut en s'en mocquant : Gardes-toy bien de le faire, de peur que nous ne ſoyons brûlez vifs. C'eſt bien pis, dit Pionius, d'être brûlez après la mort. Pendant cette conteſtation ils virent que Sabine rioit ; & lui dirent, d'une voix menaçante : Tu ris ? Elle dit : Je ris ſi Dieu le veut, car nous ſommes Chrétiens. Tu ſouffriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas : car on

on jette dans les lieux infames celles qui ne veulent pas ſacrifier. Le Dieu ſaint y pourvoira, dit-elle.

Polemon dit encore à Pionius : Obéis-nous ? Pionius répondit : Si vous avez ordre de perſuader ou de punir; vous devez punir, puiſque vous ne pouvez perſuader. Polemon piqué de la ſechereſſe de ce diſcours, dit : Sacrifie. Il répondit: Je n'en ferai rien. Pourquoi non? Parce, dit-il, que je ſuis Chrétien. Quel Dieu adores tu? dit Polemon. Pionius répondit : Le Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, tout ce que le ciel & la terre contiennent, & nous tous, & nous donne abondamment toutes choſes, que nous connoiſſons par ſon verbe J. C. Sacrifie au moins à l'empereur ? dit Polemon. Pionius dit : Je ne ſacrifie point à un homme.

XXXI. Premier interrogatoire.

Enſuite Polemon l'interrogea juridiquement, faiſant écrire toutes ſes réponſes, par un notaire qui les gravoit ſur de la cire, & lui demanda : Comment t'appelles-tu? Il répondit : Chrétien. De quelle égliſe ? dit Polemon. Pionius répondit : De la catholique. Il laiſſa Pionius, & s'adreſſa à Sabine, & lui demanda ſon nom. Or elle avoit changé de nom par le conſeil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de ſa maîtreſſe payenne; qui ſous l'empereur Gordien voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée & releguée dans les montagnes, où les freres l'avoient nourrie ſecretement. Elle répondit donc, qu'elle s'appelloit Théodore & Chrétienne. Polemon lui dit : Si tu eſt Chrétienne, de quelle égliſe es-tu? De l'égliſe catholique, dit-elle. Quel Dieu adores-tu? dit-il. Elle répondit : Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent, que nous connoiſſons par J. C. ſon verbe. Enſuite il interrogea Aſclepiade qui n'étoit pas loin, & lui demanda ſon nom. Il répondit : Chrétien. De quelle égliſe ? Aſ-

& les gardes s'apperçurent que Pionius par une résolution prise avec les siens, ne recevoit point ce que les fidéle lui offroient. Car il disoit : Quelque besoin que j'ai eû, je n'ai jamais été à charge à personne ; qui peut m'obliger à prendre maintenant. Les gardes qui avoient accoûtumé de recevoir des presens de ceux qui venoient voir les Chrétiens, irritez de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien ; les jetterent dans la partie interieure de la prison, pour les tourmenter par les ténebres & la pûanteur. Ils acquiescerent en loüant Dieu, & donnerent aux gardes ce qu'on avoit accoûtumé de donner. Le geolier en fut étonné, & les voulut remettre à la premiere place ; mais ils y demeurerent, disant : Dieu soit loüé nous nous en trouvons bien ; nous sommes en liberté de méditer & de prier jour & nuit.

Plusieurs payens les visitoient dans la prison, & s'efforçoient de persuader Pionius ; mais ils admiroient ses réponses. Ceux qui avoient sacrifié par force y entroient aussi, & excitoient de grandes pleurs, principalement ceux dont la vie avoit été sans reproche. Pionius disoit en les voyant : Je souffre un nouveau supplice ; il me semble que l'on me met en piéces, quand je vois les perles de l'église foulées aux pieds des pourceaux, & les étoiles du ciel tirées à terre par la queuë du dragon : *Apoc. XII. 4.* mais, dit-il, ce sont nos péchez qui en sont cause. Et comme il sçavoit que les Juifs invitoient quelques-uns de ces Chrétiens tombez à venir à leurs synagogues : il parla fortement contre les Juifs, & dit entr'autres choses. Ils prétendent que J. C. est mort par force comme un autre homme. Dites un peu, quel est l'homme mort par force dont les disciples ayent chassé les démons pendant tant d'années ? Quel est l'homme mort par force, pour qui ses disciples & tant d'autres ayent

souffert volontairement les supplices? Après avoir long-tems parlé, il leur commanda de sortir de la prison.

XXXII. On le mene au temple.

Alors Polemon & Théophile maîtres de la cavalerie survinrent avec des gardes & une grande foule, & dirent d'une voix terrible : Voilà Eudemon votre évêque qui a sacrifié. Obéïssez aussi, Lepide & Eudemon vous interrogeront dans le temple. Pionius répondit : Ceux qui sont en prison doivent attendre la venuë du proconsul. Pourquoi voulez-vous faire sa charge ? Après ce refus, ils se retirerent ; mais ils revinrent avec une plus grande troupe, & le chef de la cavalerie leur dit artificieusement : Le proconsul nous a envoyez, nous que vous voyez ici, avec ordre de vous ramener à Ephese. Pionius dit : Que celui qui est chargé de l'ordre vienne, & nous sortirons sans délai. Le chef de la cavalerie dit : Si tu refuse d'obéïr à l'ordre, tu sentiras mon pouvoir, & lui mit une corde au cou, le pressant si fort, qu'il pensa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menerent à la place avec Sabine & les autres. Ils crioient tous à haute voix, qu'ils étoient Chrétiens, & se couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles ; mais six officiers enleverent Pionius, qui resistoit si fort, qu'ils eurent peine à le pousser dedans, lui donnant des coups de pieds dans les côtez sans qu'il s'en émeût ; au contraire, il se rendoit plus pesant. Ils appellerent donc du secours, & le portant avec grande joye, le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eudemon y étoit encore debout, après avoir sacrifié.

Lepide qui étoit un juge, dit d'une voix severe : Pourquoi ne sacrifiez-vous pas vous autres? Parce, dit Pionius, que nous sommes Chrétiens. Lepide ajoûta : Quel Dieu adorez-vous? Pionius répondit : Celui qui a fait le ciel

& la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Lepide dit, Parles-tu de celui qui a été crucifié? Celui, dit Pionius, que Dieu le Pere a envoyé pour le salut du monde. Les juges disoient entr'eux, mais ensorte que Pionius pouvoit l'entendre : Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons ; & Pionius répondit : Rougissez adorateurs des Cieux, ayez quelque égard à la justice, obéïssez à vos loix ; elles ne vous ordonnent que de faire violence à ceux qui resistent, mais de les faire mourir.

Alors un nommé Rufin qui passoit pour éloquent, dit : Cesse Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit: Est-ce là ton éloquence ? Est-ce là ce que t'ont appris tes livres? Socrate n'a-t'il pas été ainsi traité par les Atheniens? On ne void plus que des hommes imparfaits, paresseux, lâches & poltrons. A ton avis donc Socrate, Aristide, Anaxarque & leurs semblables, cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la sagesse & à la vertu? Rufin l'ayant oüi parler ainsi se teut. Un autre qui étoit constitué en dignité, lui dit avec Lepide : Ne crie pas si haut, Pionius. Il répondit : Ne nous faites point de violence ; mais allumez un feu, & nous y entrerons volontiers. Un nommé Terence cria dans la foule: Sçachez que c'est celui-ci qui soutient les autres par son discours & par son autorité, & qui les empêche de sacrifier. Alors on mit sur la tête de Pionius des couronnes ; qu'il rompit, & les pieces demeurerent devant l'autel. Un sacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles des victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius ; mais il n'osa les présenter à pas un d'eux, & se contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écrierent encore: Nous sommes Chrétiens ; & les payens ne sçachant que leur faire, les remenerent en prison.

Le peuple se mocquoit d'eux & leur donnoit des soufflets. Il y en eut un qui dit à Sabine : Ne pouvois-tu mourir en ton païs? Elle répondit : Quel est mon païs? je suis sœur de Pionius. Terence qui avoit soin des combats des bêtes, dit à Asclepiade : Je te demanderai comme condamné pour servir dans les combats des gladiateurs. Asclepiade répondit : Tu ne m'épouventeras pas pour cela. Ils arriverent ainsi à la prison. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup sur la tête & le blessa : Pionius le souffrit patiemment; mais le garde eut aussi-tôt la main & le côté si enflez & si enflammez, qu'à peine pouvoit-il respirer. Etant entrez, ils loüoient Dieu de la force qu'il leur avoit donné, particulierement contre le perfide Eudemon.

XXXIII. Second & troisiéme interrogatoire.

Peu de jours après le proconsul Quintilien revint à Smyrne selon la coûtume, & étant assis sur son tribunal, il fit amener Pionius, & lui demanda son nom. Il répondit : Pionius. Le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Non. Le proconsul dit : De quelle secte es tu? Pionius repondit de la catholique. De quelle catholique, dit le proconsul? Pionius répondit : De l'église catholique. Le proconsul dit : Tu étois leur docteur? Je les instruisois, dit-il. Tu leur enseignois la folie : Non; la pieté. Quelle pieté? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre & la mer. Sacrifie donc, dit le proconsul. J'ai appris, répondit Pionius, à adorer le Dieu vivant. Le proconsul dit : Nous adorons tous les dieux, & le ciel & ceux qui y sont : Pourquoi regarde tu l'air? Sacrifie. Il répondit : Ce n'est pas l'air que je regarde, mais Dieu qui a fait l'air. Le proconsul dit : Qui l'a fait? Pionius répondit? il n'est pas à propos de le dire. Le proconsul dit : Il faut que tu dise que c'est Jupiter, qui est dans le ciel, avec qui sont les dieux & toutes les déesses. Sa-

crifie-lui donc à ce roi du ciel & de tous les dieux. Comme Pionius se teut, le proconsul le fit prendre pour lui donner la question ; & lorsque l'on eut commencé à le tourmenter, le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Point du tout. Le proconsul dit : Plusieurs ont sacrifié & ont évité les tourmens. Il répondit : Je ne sacrifie point. Le proconsul dit : Sacrifie. Pionius dit : Non.* Le proconsul : Point du tout ? Pionius dit : Non. Le proconsul : Quelle présomption & quelle persuasion te fait courir à la mort ! fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit : Je ne suis point présomptueux ; mais je crains le Dieu éternel. Le proconsul : Que dis-tu ? Sacrifie. Pionius : Vous avez oüi que je crains le Dieu vivant. Le proconsul : Sacrifie aux dieux. Pionius : Je ne puis.

Le proconsul le voyant ainsi ferme, délibera long-tems avec son conseil, puis s'adressant encore à Pionius, il lui dit : Persiste tu dans ta résolution ? Ne veux-tu pas te repentir tôt ou tard ? Il répondit : Non. Le proconsul lui dit encore : Tu as la liberté de consulter & de déliberer plus long-tems. Il répondit : Non. Le proconsul : Puisque tu cours à la mort, tu seras brûlé vif. Ensuite il fit lire la sentence écrite en latin sur une tablette, en ces termes : Pionius sacrilege s'étant avoüé chrétien, nous avons jugé qu'il doit être brûlé vif, pour vanger les dieux & donner de la crainte aux hommes. Pionius se rendit gaïement & d'un pas ferme au lieu du combat, Y étant arrivé, il n'attendit pas que l'officier le lui dit, & se dépoüilla lui-même. Alors pensant à la pureté de son corps, il fut rempli d'une grande joye ; leva les yeux au ciel & rendit grace à Dieu qui l'avoit ainsi conservé. Il s'étendit sur le bois, & se livra à un soldat pour être cloué.

XXXIV. Condamnation & exécution.

Après qu'il fut attaché, l'exécuteur lui dit : Reviens

ſorte que rien ne manque à l'ordre ni à l'exactitude de la diſcipline. Quant à la dépenſe qu'il faudra faire, ſoit pour les confeſſeurs qui ſont en priſon, ſoit pour les pauvres qui perſeverent dans la foi; je vous prie que rien ne leur manque, puiſque toute la ſomme qui a été amaſſée, n'a été diſtribuée entre les mains des clercs, qu'afin que plus de perſonnes euſſent dequoi pourvoir aux beſoins de chacun. Que ſi les freres, par l'ardeur de leur charité, s'empreſſent à viſiter les bons confeſſeurs; je crois qu'ils doivent uſer de précaution, & n'y pas aller à grandes troupes, de peur d'exciter l'indignation, & nous faire refuſer l'entrée; enſorte que nous perdions tout par l'avidité de trop avoir. Prenez-y garde, & même que les prêtres, qui offrent le ſacrifice dans les priſons des confeſſeurs, y aillent tour à tour avec un diacre, parce que le changement des perſonnes les rendra moins odieuſes. Nous devons en tout être doux & humbles, comme il convient à des ſerviteurs de Dieu: nous accommoder au temps, & procurer le repos du peuple; ſaluez tous nos freres. Le diacre Victor & ceux qui ſont avec moi vous ſaluënt. On void dans cette lettre l'affection des chrétiens pour le ſaint ſacrifice de l'euchariſtie; puiſque les prêtres alloient le célebrer juſques dans les priſons, plûtôt que de priver les confeſſeurs de cette conſolation. On void auſſi qu'en cas de beſoin on le célebroit avec peu de ſolemnité; mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le ſervir.

On peut rapporter au même temps une lettre écrite à Sergius, à Rogatien & aux autres confeſſeurs priſonniers, où il leur dit de même, qu'il ſouhaiteroit de joüir de leur préſence, ſi l'état des lieux le permettoit. Car, continuë-t-'il, que me pourroit-il arriver de plus agréable, que d'embraſſer ces mains pures, qui ont généreuſe- *epiſt. 6.*

diacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La Lettre à S. Cyprien est perduë, mais il paroît qu'elle lui apprit le martyre du pape S. Fabien; celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainsi: Nous avons appris que le bienheureux pape Cyprien s'est retiré: ce qu'il aura fait par de bonnes raisons, étant un personnage considerable comme il est. Le nom de pape se donnoit alors à tous les évêques. Ils les exhortent ensuite à être fermes dans la Foi, & à soutenir le peuple; & nous vous en montrons l'exemple, disent-ils, comme vous le pourrez apprendre de ceux qui vont d'ici vers vous; nous en avons même ramené de ceux que l'on faisoit monter pour les contraindre. Ils entendent ceux que l'on menoit au capitole, pour sacrifier aux faux dieux. Ils ajoûtent: Cette église est ferme dans la Foi, quoique quelques-uns soient tombez, soit par respect humain, à cause de leur dignité, soit par crainte, se voyant pris. Nous les avons séparez de nous; mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires. Vous devez faire de même, & relever le courage à ceux qui sont tombez; afin que s'ils sont repris, ils puissent confesser le nom de J. C. & reparer ainsi leur faute. Si étant malades, ils se repentent & désirent la communion, il faut les secourir. Soit des veuves, ou des affligez, qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui soient en prison, ou chassez de leurs maisons; quelqu'un doit avoir soin de les servir. Les catecumenes qui tombent malades, ne doivent point être trompez dans leur attente; & on doit les assister, c'est-à-dire, les baptiser. Et ce qui est encore plus important, c'est la sépulture des martyrs & des autres fidéles, dont ceux qui ont la charge seront responsables. Cet article est marqué comme important, & par le respect des reliques des martyrs, & par le danger de

Apud Cypr. ep. 8. Pamel. 2.

décourager les fidéles, si les morts demeuroient sans sepultures. Le clergé de Rome ajoûte: les freres qui sont dans les fers vous saluënt, & les prêtres & toute l'église; sçachez que Bassien est arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avez du zele pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrez, même par un exprès.

Ep. 2. Pam. 4. S. Cyprien répondit par une lettre adressée aux prêtres & aux diacres de Rome, qui commence ainsi: Nous n'avions encore appris, mes chers freres, que par des bruits incertains la mort du S. homme mon collegue, lorsque j'ai reçû la lettre que vous m'avez adressée par le soudiacre Clementius, par laquelle j'ai été pleinement instruit de sa fin glorieuse, & je me suis extrêmement réjoüi, qu'il ait si dignement couronné une administration si pure. Et ensuite: J'ai lû aussi une lettre, qui ne marque ni par qui elle est écrite, ni à qui elle s'adresse. Et par ce que l'écriture, la substance de la lettre & le papier même, m'ont fait douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque chose; je vous l'ai renvoyée en original, afin que vous reconnoissiez si c'est la même dont vous avez chargé le soudiacre Clementius. Car il seroit très-fâcheux qu'une lettre ecclésiastique eût été falsifiée. Afin donc que nous puissions le sçavoir, voyez si c'est votre écriture & votre souscription, & nous apprenez au vrai ce qui en est. Ces paroles de saint Cyprien font voir qu'il y avoit deslors quelque forme particuliere pour les lettres que les églises s'écrivoient, par laquelle on pouvoit en reconnoître la verité, & assurer ce commerce, où le secret étoit si nécessaire, sur tout en tems de persécution. Peut-être étoit-ce la crainte de ce peril, qui avoit empêché le clergé de Rome, de mettre à sa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui

qui écrivoit, & celui à qui il écrivoit.

XXXVII. Confession de S. Acace. *Acta sinc. p. 139. An. 250.*

Les derniers jours du mois de Mars de la même année 250. Achatius ou Acace évêque en Orient, on ne sçait pas bien de quelle église, fut amené devant le consulaire Marcien; qui lui dit: Vous devez aimer nos princes, vous qui vivez sous les loix Romaines. Acace répondit: Et qui aime plus l'empereur que les Chrétiens? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive long-tems, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son regne soit paisible; ensuite pour les soldats & pour tout le monde. Marcien dit: Je loüe tout cela; mais afin que l'empereur connoisse mieux votre soumission, faites-lui un sacrifice avec nous. Acace dit: Je prie le grand & le vrai Dieu pour l'empereur; mais il ne doit point exiger de sacrifice, & nous ne lui en devons point. Qui pourroit sacrifier à un homme? Marcien dit: Répondez, à quel Dieu faites-vous vos prieres; afin que nous lui fassions aussi des sacrifices? Acace dit: Je souhaite que vous le connoissiez utilement. Marcien dit: Dites-moi son nom? Acace dit: Le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Marcien dit: Sont-ce des noms de dieux? Non, répondit Acace; mais celui qui leur a parlé est le vrai Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit: Qui est-il? Acace dit: Le Très-haut, Adonaï, assis sur les Cherubins & les Séraphins. Marcien dit: Qu'est-ce qu'un Séraphin? Acace répondit: Un ministre du Dieu très-haut, qui approche de son trône. On voit ici la pratique de ce que disoit Origene, peu de tems auparavant; qu'il n'est pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'écriture ne lui donne.

Orig. de martyr. p. 212. sup. n. 5.

Marcien: Quelle vaine philosophie vous abuse? laissez les choses invisibles, & reconnoissez plûtôt pour vrais dieux, ceux que vous voyez. Acace dit: Qui sont

les dieux à qui vous m'ordonnez de sacrifier? Marcien dit: Apollon notre conservateur, qui nous garantit de la famine & de la peste, qui conserve & gouverne tout le monde. Acace repondit: Quoi! ce malheureux, qui brûlant d'amour pour une fille, couroit éperdu, ne sçachant pas qu'il perdoit cette proye si chere? Il est donc clair qu'il n'étoit pas divin: & il n'étoit pas dieu non plus, puisqu'une fille le trompa. C'est la fable de Daphné, qu'Acace releve ici; delà il passe à celle d'Hyacinte, & à quelques autres, puis il conclud: Quand il iroit de la vie dois-je adorer ceux que je ne dois pas imiter, & dont vous punirez vous-mêmes les imitateurs? Marcien dit: C'est la coutume des chrétiens, d'inventer plusieurs calomnies contre nos dieux; c'est pourquoi je vous ordonne de venir avec moi sacrifier à Jupiter & à Junon, afin que nous fassions agréablement le festin solemnel, & que nous rendions aux dieux ce qui leur est dû. Acace répondit: Comment sacrifierai-je à celui dont le sepulcre est constamment en Crete? est-il ressuscité?

Marcien dit. Ou sacrifie, ou meurs. Acace répondit: Ainsi font les voleurs de Dalmatie; quand ils ont pris un passant dans un chemin étroit, ils ne lui font point d'autre composition, que de laisser l'argent ou la vie. Il n'est point-là question de ce qui est raisonnable; mais qui est le plus fort. Or, je ne crains rien: les Loix publiques punissent les adulteres, les infames, les voleurs, les empoisonneurs, les homicides; si je suis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me comdamne tout le premier. Mais c'est vous qui n'avez point d'excuse; car il est écrit que chacun sera jugé comme il jugera. Marcien dit: Je n'ai pas ordre de juger, mais de contraindre; c'est pourquoi si tu n'obéïs, sois assuré de la peine. Acace répondit: J'ai ordre aussi de ne jamais nier mon Dieu, si

Matth. VII. Luc. IV.

vous obéïssez à un homme foible, qui sortira bien-tôt du monde, & sera mangé des vers ; combien dois-je plus obéïr au Dieu tout-puissant, qui est éternel, qui a dit : Qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Pere, qui est au ciel. *Matth. x. 33.*

Marcien dit : Tu viens de confesser l'erreur de cette doctrine, que j'avois toûjours desiré d'apprendre. Tu dis donc que Dieu a un Fils ? Acace répondit : Oüi. Marcien dit : Qui est le Fils de Dieu ? Acace répondit : Le Verbe de verité & de grace. Marcien dit : Est-ce-là son nom ? Acace répondit : Vous ne m'aviez pas demandé son nom. Marcien dit : Dis-le. Acace répondit : Il s'appelle J. C. Marcien dit : De quelle femme Dieu l'a-t'il eu ; Acace répondit : Dieu n'a pas engendré son Fils à la maniere des hommes. Il a formé de sa main le premier homme ; & après avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'ame & l'esprit. Ainsi le Fils de Dieu, la parole de verité, est sorti de son cœur ; c'est pourquoi il est écrit : Mon cœur a produit une bonne parole. *Ps. 44.* Marcien dit : Dieu est donc corporel ? Acace dit : Lui seul se connoît ; nous ne connoissons point sa forme invisible, mais nous honorons sa vertu & sa puissance. Marcien dit : S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur ; car il ne peut y avoir de sentiment sans les membres. Acace répondit : La sagesse ne vient pas de nos membres ; c'est Dieu qui la donne ; que sert le corps pour le sentiment ?

Marcien dit : Regarde les Cataphryges, gens d'une ancienne religion ; ils ont quitté ce qu'ils étoient, pour sacrifier aux dieux avec nous Obéïs de même ; rassemble tous les Chrétiens de la Loi catholique, & suis avec eux la religion de l'empereur : fais venir tout le peuple qui dépend de toy. Acace répondit : Ce n'est pas

moi qui les gouverne, c'eſt l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent ſi je leur conſeille des choſes juſtes : ſi je leur en propoſe de mauvaiſes, qu'ils me mépriſent. Marcien dit : donne-moi tous leurs noms. Acace répondit: Leurs noms ſont écrits au ciel, dans le Livre de Dieu. Marcien dit : Où ſont les magiciens tes compagnons, & les docteurs de cette erreur artificieuſe ? Apparamment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit: Nous ſommes très-coupables devant Dieu, mais nous déteſtons l'art magique. Marcien dit : Votre magie eſt cette nouvelle religion que vous nous amenez. Acace répondit : Nous détruiſons les dieux que vous craignez, après les avoir fait vous mêmes. Marcien dit : Donne les noms ſi tu veux éviter les peines. Accace dit: Je ſuis devant le tribunal, & vous demandez mon nom? Eſperez-vous en pouvoir vaincre pluſieurs, vous que je confonds moi ſeul ? Si vous êtes curieux de noms, on m'appelle Acace, mon nom propre eſt Agathange ; & ceux-ci: Piſon évêque de Troye, & Menandre prêtre : faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit : Tu ſeras mis en priſon, afin que l'empereur voye le procès, & ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cet interrogatoire fut fait le quatriéme des calendes d'Avril, c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme de Mars ; & l'empereur Decius en ayant lû le procès verbal, ne fit que rire de cette diſpute : il donna à Marcien le gouvernement de la Pamphylie ; mais il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

XXXVIII. Redoublement de la perſécution en Afrique. *An. Cypr. an. 256. n. 9.*

Vers le commencement d'Avril, le proconſul d'Afrique étant venu à Carthage, la perſécution devint plus rigoureuſe qu'elle n'avoit été ſous les magiſtrats de la ville qui l'avoient commencée, & qui s'étoient contentez d'empriſonner & de bannir. Alors on employa les tourmens, les foüets, les bâtons, les cheva-

lets

lets, les ongles de fer, les flambeaux; on recommençoit si souvent les tourmens, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs playes. Le seiziéme de ce mois Mappalicus fut tourmenté devant le proconsul, & lui dit entre autres choses: Vous verrez demain le combat. En effet, le lendemain il souffrit le martyre, avec quelques autres. Incontinent après S. Cyprien écrivit aux martyrs & aux confesseurs qui étoient en prison, après avoir souffert les tourmens, ou destinez à les souffrir. Il leur donne de grandes loüanges, & releve avec toute son éloquence la cruauté de la persécution & la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la perseverance; mais il ajoûte, que si avant le jour de leur combat Dieu donne la paix à son église, ils ne doivent pas s'affliger d'être privez de la gloire exterieure du martyre: puisque Dieu, de qui ils attendent la couronne, connoît leur disposition. On voit ici que ces Saints avoient besoin de consolation, quand ils ne souffroient ni la mort ni les tourmens pour J.C.

Martyr. R. 17. April.

Epist. 10. Pam. 9.

Il écrivit aussi aux prêtres & aux diacres une lettre, où il les excite à prier & à s'humilier, pour appaiser la colere de Dieu. La voix, dit-il, ne suffit pas, il faut y joindre les jeûnes, les larmes & toutes sortes de soumissions; car il faut avoüer que nos péchez ont attiré cette tempête. Nous sommes frappez comme nous méritons; & que ne méritons-nous point? puisque les confesseurs même qui doivent montrer aux autres l'exemple, n'observent pas la discipline. Ainsi tandis que quelques uns s'élevent insolemment pour la fausse gloire qu'ils se donnent de leur confession; les tourmens sont venus, & des tourmens sans fin, qui nous envient la consolation & de la mort & la couronne, & ne cessent point qu'ils n'ayent lassé la patience.

Epist. 11. Pam. 8.

Prions donc du fond du cœur; frappons, & on nous ouvrira; pourvû que notre priere soit unanime. Car vous devez sçavoir, & c'est ce qui m'a pressé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une vision dans laquelle il a été dit: Demandez & vous obtiendrez. Ensuite il a été commandé au peuple qui étoit présent, de prier pour certaines personnes marquées; mais dans leurs prieres les voix ont été discordantes & les volontez divisées. Ce qui a fort déplû à celui qui avoit dit: Demandez & vous obtiendrez. Et ensuite: Sçachez, mes chers freres, qu'il nous a déja été reproché autrefois en vision, que nous sommes endormis dans nos prieres. Il les excite à la vigilance par l'exemple des Apôtres & de J. C. même qui passoit les nuits en prieres, & il ajoûte: Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainsi le moindre de ses serviteurs chargé de péchez, & indigne de l'honneur qu'il lui fait: Dites lui, qu'il soit assuré que la paix viendra, ce qui la retarde un peu, c'est qu'il en reste quelques-uns à éprouver Dieu daigne bien aussi nous avertir d'être sobres dans le boire & dans le manger, de peur que les cœurs déja élevez par la grace céleste, ne s'affoiblissent, & que l'esprit accablé de viandes ne soit moins vigilant pour la priere. Je n'ai pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le sçavoir. Ne cachez pas non plus cette lettre, mais faites la lire aux freres.

Luc. 22. 12.

Dans une autre lettre aux prêtres & aux diacres, il dit: On doit avoir un soin particulier des corps de tous ceux qui meurent en prison, quoiqu'ils n'ayent pas été tourmentez Il faut les compter entre les bienheureux martyrs, puisqu'ils ont souffert autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont été prêts de souffrir. Marquez le jour de leur mort, afin que nous puissions célebrer leur mé-

Epist. 12. Pam. 37.

moire avec celle des martyrs. Il eſt vrai que notre frere Tertullus, ſuivant ſon zele ordinaire, m'écrit les jours auſquels nos freres priſonniers paſſent à l'immortalité; & nous célebrons ici pour leur mémoire des ſacrifices que nous offrirons bien-tôt avec vous, s'il plaît à Dieu. Ne manquez pas auſſi, comme je vous l'ai ſouvent écrit, d'avoir ſoin des pauvres; j'entends de ceux qui ſont demeurez fermes dans la foi, & non ſuccombez, ni à la pauvreté; ni à la perſécution.

XXXIX. Lettres de Celerin & de Lucien.

Entre les confeſſeurs priſonniers à Carthage étoit un nommé Lucien, qui vers ce tems-là reçut de Rome une lettre d'un de ſes anciens amis, nommé Celerin, qui avoit confeſſé en préſence de l'empereur, au commencement de la perſécution, & depuis étoit ſorti de priſon. Après des témoignages d'une tendre & ſainte amitié, Celerin lui marquoit ſon extrême douleur pour la mort ſpirituelle de quelques ſœurs qui avoient ſacrifié aux idoles. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, j'ai paſſé dans les larmes la joye de la Pâque, pleurant jour & nuit, couvert d'un cilice & de cendre, juſqu'à ce que N.S.J.C. par ſa grace, & par votre interceſſion, ou par celle que vous demanderez à nos freres qui ſeront couronnez, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me ſouviens de votre charité; je ne doute point que vous ne ſoyez touché de la faute de nos ſœurs Numerie & Candide, que vous connoiſſez. Si vous intercedez pour elles auprès de J. C. vous qui êtes ſes martyrs: je crois qu'il leur pardonnera, en conſideration de la pénitence qu'elles ont faite, & des aſſiſtances qu'elles ont renduës à nos freres, qui étant bannis, ſont venus ici de chez vous, & vous en rendront témoignage. Je vous prie donc de parler à vos confreres de nos ſœurs Numerie & Candide, & de conjurer ceux qui ſeront

Ap. Cyp. p. 25.

couronnez les premiers, de leur remettre leur peché. Car pour Etecuſe, elle n'a fait que donner de l'argent, pour ſe racheter de ſacrifier; elle n'eſt montée que juſques à Tria-fata: c'étoit un lieu dans la grande place de Rome, elle eſt deſcenduë auſſi-tôt, & je ſçais fort bien qu'elle n'a point ſacrifié. Leur cauſe ayant été examinée, ceux qui les gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainſi, juſques à ce qu'il y ait un évêque. C'étoit le clergé de Rome qui gouvernoit pendant la vacance du ſaint ſiége. Celerin continuë: Je vous ſupplie donc de rapporter ceci à tous vos freres les confeſſeurs; ainſi J. C. veüille vous donner la couronne que vous avez méritée, non ſeulement par la confeſſion, mais par tout le cours de votre vie, qui a été un exemple de vertu. Car vous devez ſçavoir que je ne ſuis pas ſeul qui demande cela pour elles: mais Statius, Severien, & tous les confeſſeurs qui ſont venus ici de chez vous. Elles ont été les recevoir au port, les ont amenez dans la ville, les ont aſſiſtez juſques au nombre de ſoixante-cinq, & continuënt juſques à préſent à les aſſiſter en toutes choſes; car ils logent tous chez elles. Macaire vous ſaluë, avec ſes ſœurs Cornelie & Emerite, qui ſe réjoüiſſent de votre glorieuſe confeſſion, & tous les autres freres: & Saturnin, qui a auſſi confeſſé courageuſement ſous les ongles de fer; il vous prie inſtamment de la même choſe. Vos freres Calphurnius & Marie, & tous les ſaints vous ſaluënt.

Lucien répondant à cette lettre de Celerin, témoignoit d'abord une grande confuſion, de ce que Celerin n'oſoit l'appeller ſon frere: Moi, dit-il, qui n'ai confeſſé le nom de Dieu, que devant de petites gens, & en tremblant; au lieu que vous avez épouvanté ce grand ſerpent, précurſeur de l'Ante-chriſt, c'eſt-à-dire, l'em-

pereur Decius, devant qui Celerin avoit confeſſé ; au lieu que Lucien n'avoit confeſſé que devant les magiſtrats municipaux de Carthage. Lucien venant au ſujet de la lettre, ajoûte: Vous avez du ſçavoir ce qui s'eſt paſſé ici. Le bienheureux martyr Paul étant encore au monde, m'appella, & me dit: Lucien, je vous dis devant J. C. après qu'il m'aura appellé, ſi quelqu'un vous demande la paix, donnez-lui en mon nom;& tous, tant que nous ſommes, que Dieu a daigné appeller en cette perſécution, nous avons tout d'un d'accord donné à tous des lettres de paix. Sçachez donc, mon frere, que j'ai reſolu d'exécuter ce que Paul a ordonné, & que nous l'avons tous conclu depuis que nous ſommes en cette affliction, lorſqu'on a ordonné, ſuivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim & de ſoif, & que l'on nous a enfermez en deux cachots, où la chaleur étoit inſupportable; maintenant on nous a rendu le jour. C'eſt pourquoi, mon cher frere, je vous prie de ſaluer Numeria & Candida, qui auront la paix, ſuivant l'ordre de Paul & des autres martyrs, dont voici les noms: Baſſus, qui eſt mort dans la carriere: Mappalicus, à la queſtion: Fortunion, dans la priſon: Paul, après la queſtion: Fortune, Victorin, Victor, Herenée, Credula, Herene, Donat, Firmus, Ventus, Fructus, Julie, Martial & Ariſton, qui, par la volonté de Dieu, ſont morts de faim dans la priſon. Vous apprendrez bien-tôt que nous les aurons ſuivis; car nous ſommes enfermez pour la ſeconde fois. Il y a huit jours aujourd'hui, que je vous écris; & avant ces huit jours, cinq jours durant on ne nous a donné qu'un peu de pain, & de l'eau par meſure. C'eſt pourquoi je demande, que quand le Seigneur aura donné la paix à l'égliſe, ſuivant l'ordre de Paul & notre concluſion,

Ap. Cypr. ep. 22.

elles ayent la paix, après avoir expliqué la cause devant l'évêque, & avoir fait la pénitence : & non seulement elles, mais celles à qui vous sçavez que s'applique notre intention.

Lucien se recommande ensuite aux mêmes personnes, dont Celerin lui avoit fait les complimens, & ajoûte Sabine, Spesine, & les sœurs Januaria, Dativa, & Donata ; & encore ; Nous saluons Satur & les siens, avec Bassien & tout le clergé, Uranius, Alexius, Quintien, Colonica, & tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms, parce que j'étois déja las ; ils doivent me le pardonner. Je souhaite une bonne santé à Alexius, à Getulicus, aux argentiers & aux sœurs. Mes sœurs Januaria & Sophie vous saluënt, & je vous les recommande. Telle étoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la prison ; & comme il avoit plus de zele que de science & de discretion, il se mit à donner indifferemment aux apostats des billets de reconciliation, écrits de sa main au nom des confesseurs, se faisant comme chef de faction. Il en écrivit plusieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurelius, qui ne sçavoit pas écrire : plusieurs au nom du martyr Paul, dont il parloit dans sa lettre, même après la mort de Paul.

S. Cyprien ne sçut ce desordre que depuis ; mais cependant comme il apprit que quelques confesseurs se relâchoient, & ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fidéles, il en écrivit au prêtre Rogatien, & aux autres confesseurs, les exhortant à les corriger. Quelle honte, dit-il, pour votre nom, que l'on envoye un parmi vous yvre & immodeste ! un autre qui revient en son pays, après avoir été banni ; ensorte que si on le reprend, il périsse non comme Chrétien, mais comme coupable. J'apprends que quelques-uns s'en-

Ep. 13. p. 7.

flent & s'élevent ; & ce qui est exécrable, que quelques-uns profanent les temples de Dieu, sanctifiez de nouveau par la confession, en couchant indifferemment dans le même lieu où couchent des femmes : quand leur conscience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le seul scandale en est un grand. Il ne doit avoir non plus entre vous, ni disputes, ni jalousies, ni querelles, ni paroles injurieuses. Avançons de plus en plus dans la voye du Seigneur ; afin que quand par sa miséricorde il nous aura donné la paix qu'il nous promet, nos freres & les payens mêmes nous trouvent entierement changez. Quoique j'aye écrit à notre clergé depuis peu, lorsque vous étiez encore en prison, & même depuis, que l'on vous fournit ce dont vous pourriez avoir besoin, pour la nourriture ou pour le vêtement, je n'ai pas laissé de vous envoyer sur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépense, deux cens cinquante sesterces, outre les deux cens cinquante que je vous avois envoyez auparavant. Victor, qui de lecteur a été fait diacre, & qui est avec moi, vous en a aussi envoyé quatre cens vingt-cinq. Le sesterce valoit environ deux sols de notre monnoie ; ainsi les 250. font vingt-cinq livres, & les 425. quarante-deux livres dix sols. Ces confesseurs hors de prison, & les autres revenus de leur exil, semblent montrer que la persécution s'adoucissoit à Carthage ; mais elle continuoit ailleurs. *addit. Rigalt.*

XL. Martyre de S. Maxime. *Act. sinc. p. 144.*

En Asie vers ce même tems, c'est-à-dire, le quatorziéme de May, un marchand nommé Maxime fut presenté au proconsul Optimus, qui après lui avoir demandé son nom, lui demanda aussi sa condition. Il répondit : Je suis né libre, mais je suis esclave de J. C. Le proconsul dit : Quelle est ta profession ? Maxime répondit : Je suis un homme du peuple, qui vis de mon trafic. Es-

tu Chrétien, dit le proconſul. Maxime dit : Quoique pécheur, je ſuis Chrétien. Le proconſul dit : Ne ſçais-tu pas les ordres des empereurs, qui viennent d'arriver? Quels ordres, dit Maxime? Le proconſul dit: Que tous lesChrétiens quittent leur ſuperſtition, reconnoiſſant le vrai prince, à qui tout eſt ſoumis, & adorent ſes dieux. Maxime répondit: Je ſçai l'ordonnance injuſte du prince de ce monde, & c'eſt pourquoi je me ſuis montré en public. Le proconſul dit : Sacrifie donc aux dieux? Maxime répondit ; Je ne ſacrifie qu'à Dieu ſeul, à qui je me réjoüis d'avoir ſacrifié dès ma jeuneſſe. Le proconſul dit : Sacrifie ſi tu veux te ſauver, ſinon je te ferai périr par divers tourmens. Maxime répondit: C'eſt ce que j'ai toûjours deſiré; c'eſt pour cela que je me ſuis montré, pour être délivré de cette miſerable vie & arriver à l'éternelle, Alors le proconſul le fit battre à coups de bâton ; & lui diſoit cependant : Sacrifie, Maxime, pour être délivré de ces tourmens. Maxime répondit : Ce ne ſont pas des tourmens, ce que l'on ſouffre pour le nom de N. S. J. C. ce ſont des onctions ſalutaires; mais ſi je m'éloigne de ſes préceptes, les vrais tourmens m'attendent qui ſont éternels. Le proconſul le fit pendre au chevalet ; & comme on le tourmentoit, il lui dit : Reconnois maintenant ta folie, miſerable, & ſacrifie pour ſauver ta vie. Je la ſauverai, dit Maxime, ſi je ne ſacrifie point, & je la perds ſi je ſacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grace de J. C. demeure en moi. Alors le proconſul prononça contre lui cette ſentence: J'ordonne que Maxime qui n'a pas voulu obéir aux loix, & ſacrifier à la grande Diane, ſoit lapidé, pour donner de la terreur aux autres Chrétiens. Auſſi-tôt il fut enlevé par les exécuteurs, & mené hors les murailles de la ville, où ils le lapiderent.

Martyr. 30. April.

Sous

Sous le même proconsul Optimus & le seiziéme de Mai, on prit à Lampsaque près l'Hellespont un jeune homme nommé Pierre, bien fait de corps & d'esprit. Après qu'il eut dit son nom & confessé qu'il étoit Chrétien, le proconsul lui dit: Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes; sacrifie donc à la grande déesse Venus. Pierre répondit: Je m'étonne que vous me vouliez persuader, de sacrifier à une femme impudique & infame, qui a fait des actions, dont le seul recit seroit honteux. Je dois bien plûtôt offrir au vrai Dieu & à J. C. le sacrifice de la priere & de la loüange. Le proconsul oyant cela, le fit étendre par des roües, avec des piéces de bois tout autour & des liens de fer qui lui serroient tout le corps; ensorte que ses os furent brisez en petites piéces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit constant; & riant & regardant le ciel, il dit: Je vous rends graces, mon Seigneur J.C. qui me donnez la patience pour vaincre ce cruel tyran. Le proconsul voyant sa perseverance lui fit couper la tête.

XLI. Martyre de S. Pierre, &c. à Lampsaque. *Acta sinc. p.* 147.

Dans le même tems comme le proconsul alloit à Troade, ville voisine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir sur les ruines de l'ancienne Troye; on lui présenta trois autres Chrétiens André, Paul & Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, & de quelle religion; & Nicomaque répondit impatiemment & à haute voix: Je suis Chrétien. Le proconsul dit à André & à Paul: Vous autres que dites-vous? ils répondirent: Nous sommes Chrétiens. Le proconsul dit à Nicomaque: Sacrifie aux dieux comme il est ordonné? Nicomaque répondit: Un Chrétien, comme vous sçavez, ne doit pas sacrifier aux démons. Le proconsul le fit pendre & tourmenter; comme il étoit prêt à rendre l'esprit par la violence des tourmens; il s'écria à haute voix: Je n'ai jamais été Chré-

tien, je sacrifie aux dieux. Le proconsul le fit aussi-tôt descendre. Mais au moment qu'il eut sacrifié, il fut saisi du démon, & se battant contre terre & se coupant la langue de ses dents, il rendit l'esprit.

Dans la foule des spectateurs une fille nommée Denise, âgée de seize ans, s'écria : Miserable pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle, pour un moment de relâche ? Le proconsul ayant oüi ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, & lui demanda si elle étoit Chrétienne. Oüi, répondit-elle, je la suis, c'est pourquoi je plains ce malheureux de n'avoir pas souffert encore un peu, pour arriver au repos éternel. Le proconsul dit: Il a trouvé le repos, lorsqu'il a satisfait aux Dieux & aux princes en sacrifiant, & de peur qu'il ne souffrît des reproches, à cause de vôtre vaine religion, la grande déesse Venus à bien voulu le prendre. Sacrifie aussi toi, de peur qu'aprés t'avoir fait traîner honteusement, je ne te fasse brûler vive. Denise répondit : Mon Dieu est plus grand que vous. C'est pourquoi je ne crains point vos menaces; il peut me donner la force de souffrir tout ce que vous me pourrez faire. Alors le proconsul la livra à deux jeunes hommes pour la corrompre, & fit mettre en prison André & Paul. Ces jeunes gens prirent Denise, & la menerent à leur logis ; mais aprés s'être efforcez jusques à minuit de lui faire violence, il leur fut impossible. Vers la minuit il leur apparut un jeune homme éclatant d'une lumiere, qui éclaira toute la maison ; ils furent saisis de peur, & se jetterent aux pieds de la Sainte. Elle les releva, en disant : Ne craignez point, c'est mon défenseur & mon gardien. Ils la prioient d'interceder pour eux ; de peur qu'il ne lui arrivât du mal.

Le jour étant venu, tout le peuple vint au proconsul en criant & demandant qu'on leur livrât André & Paul.

Deux ſacrificateurs de Diane, Oneſicrate & Macedon, étoient les plus ardens à exciter la ſedition. Le proconſul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit : Sacrifiez à la grande Diane. André & Paul répondirent : Nous ne connoiſſons, ni Diane, ni les autres démons que vous adorez, & n'avons jamais adoré que Dieu ſeul. A ces mots, le peuple prioit le proconſul de les leur abandonner, pour les faire mourir. Le proconſul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la conſtance des martyrs, les fit foüetter, puis les livra au peuple, pour les lapider ; ils les prirent, & leur ayant lié les pieds, les traînerent hors la ville.

Comme on les lapidoit, Deniſe en oüit le bruit. Elle ſe mit à crier & à pleurer ; & s'échapant de ſes gardes, elle courut au lieu où ils étoient, & ſe jetta ſur eux, en diſant : Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous ſur la terre. On rapporta au proconſul comment Deniſe avoit été conſervée par un jeune homme lumineux, & comment elle s'étoit échapée, pour ſe jetter ſur les corps d'André & de Paul. Le proconſul commanda de la ſéparer, & de la mener en un autre lieu, pour être décollée : ce qui fut exécuté.

On trouve pluſieurs autres martyrs en Aſie ſous cette perſécution : à Nicomedie Quadrat, qui après avoir été tourmenté pluſieurs fois, eut la tête tranchée : à Nicée, Tryphon & Reſpicius : en Lycie, l'illuſtre martyr ſaint Chriſtophe : à Ceſarée en Cappadoce, S. Mercure, officier conſiderable dans les troupes : à Melitine en Armenie, ſaint Polyeucte. C'eſt auſſi à ce tems de Decius, que l'on rapporte les ſept Dormans, c'eſt-à-dire, ſept freres, qui fuïant la perſécution, ſortirent d'Epheſe, & ſe retirerent dans une caverne, où ils furent enfermez, & ainſi s'endormirent au Seigneur : d'où vient que quand

Marty. R. 7. Mai. 10. Nov. 25. Jul. 1. Nov.

13. Febr. Martyr. R. 27. Jul. & ibi. Baron.

on trouva leurs corps long-tems après, on les appella le sept Dormans.

XLII. Saint Cyprien suspend la reconciliation des apostats.

Epist. 14. p. 6.

S. Cyprien étoit toûjours dans sa retraite ; & quoiqu'il semblât nécessaire d'en sortir pour remedier avec le conseil de son clergé aux désordres, particulierement de ceux qui étoient tombez, il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché : & cela par le conseil de Tertullus, à qui il les renvoye pour apprendre le détail de ses raisons. Il les exhorte d'avoir soin des pauvres qui étoient demeurez fermes, particulierement des confesseurs qui étoient sortis de prison. Sur tout il recommande qu'on les instruise de la discipline, & qu'on les exhorte à être humbles, modestes & paisibles. Car j'apprends, dit-il, avec douleur, que quelques-uns se promenent insolemment, s'occupent de choses vaines, & sement des divisions : qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de J. C. même après l'avoir confessé : que les diacres & les prêtres ne peuvent plus les gouverner : & que ce peu de mauvais confesseurs semblent par leur conduite dereglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoute à la fin : Quant à ce que m'ont écrit nos freres les prêtres Donat & Fortunat, Novat & Gordius, je n'ai y pû y répondre seul, parce que dès le commencement de mon épiscopat, j'ai résolu de ne rien faire de mon chef, sans votre avis & le consentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait la grace de retourner avec vous, nous traiterons ensemble des choses faites ou à faire ; comme le respect que nous nous devons reciproquement nous y oblige. Telle étoit la déference des saints évêques pour leur clergé, & même pour tout le peuple fidéle.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à S. Cyprien, & dont il differe la résolution, étoit peut-

être le rétablissement de ceux qui étoient tombez. Ils étoient en grand nombre en cette église : c'étoit la plus grande partie du peuple, & une patrie même du clergé. Saint Cyprien apprit qu'ils sollicitoient les martyrs & les confesseurs, pour obtenir des lettres de recommandation; ensorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers, contre la regle. Car c'étoit un usage reçu dans l'église, que les pécheurs avoient recours aux martyrs & aux confesseurs, & qu'à leur recommandation on abregeoit, ou on adoucissoit leur pénitence; & leur reconciliation à l'église étoit plus facile. On appelloit, à proprement parler, martyrs, ceux qui avoient souffert des tourmens; & confesseurs, ceux qui avoient seulement confessé la foi publiquement; mais dans l'usage on confondoit quelquefois ces noms. Saint Cyprien ayant donc appris ce desordre, écrivit trois lettres : la premiere aux martyrs & aux confesseurs : la seconde aux prêtres & aux diacres : la troisiéme aux laïques qui étoient demeurez fermes; & marqua que chacune devoit être lûë à ceux à qui s'adressoient les deux autres. La lettre aux martyrs & aux confesseurs portoit :

Ep. 14. *Ep. 10.* *Tertull. de Pudic. c. 12.*

Le devoir de notre charge nous oblige à vous avertir que vous, qui avez gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devez aussi être les plus zelez à garder sa loi & sa discipline. J'avois cru que les prêtres & les diacres qui sont présens, vous instruiroient pleinement des regles de l'Evangile, comme il a toûjours été pratiqué sous nos prédecesseurs; que les diacres alloient à la prison, & regloient les désirs des martyrs. Mais j'ai senti une grande douleur, d'apprendre qu'au lieu que vous m'avez écrit avec précaution, avec respect, d'examiner vos demandes, & d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui sont tombez, quand la persécution

ſera finie, il y a des prêtres qui avant qu'ils ayent achevé leur pénitence, offrent pour eux, & leur donnent l'Euchariſtie. On peut le pardonner aux coupables. Qui eſt le mort, qui ne cherchoit pas la vie avec empreſſement? Mais c'eſt à ceux qui préſident à garder la regle, & n'être pas bouchers, au lieu de paſteurs, car c'eſt les tromper, que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'apprens, nos chers freres, que quelques-uns vous preſſent avec impudence, & abuſent de votre bonté: je vous prie auſſi inſtamment que je puis, de vous ſouvenir de l'Evangile, de conſiderer ce que les martyrs, vos prédeceſſeurs, ont autrefois accordé, afin de peſer exactement les demandes de ceux-ci: vous qui êtes les amis du Seigneur, & qui jugerez un jour avec lui, examinez la vie & le merite de chacun, & la qualité des pechez, de peur que ſi vous permettiez, ou ſi nous faiſions quelque choſe avec précipitation, notre égliſe n'en rougît devant les payens mêmes. Moderez les demandes que l'on vous fait: reconnoiſſant & réprimant ceux qui abuſent de vos graces, pour s'en faire des amis, ou même en trafiquer indignement. Ces mots ſemblent ſignifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets de martyrs. S. Cyprien continuë, Vous devez auſſi prendre garde, de marquer nommément ceux à qui vous déſirez que l'on donne la paix; car j'apprends qu'il y a des billets en ces termes: Qu'un tel avec les ſiens ſoit reçu à la communion: ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuſe ne nous charge de haine; car ce mot, avec les ſiens, s'étend loin: & on peut nous en préſenter vingt & trente, ou plus, qui ſe diront parens, alliez, affranchis, & domeſtiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet, ceux que vous voyez, que vous connoiſſez, &

dont vous ſçavez que la pénitence eſt proche de la ſatisfaction.

La lettre aux prêtres & aux diacres portoit : J'ai eu long-tems patience, mais je ne puis plus me taire, ſans expoſer le peuple & nous-mêmes à l'indignation de Dieu; puiſque quelques-uns des prêtres ne ſongeant, ni au jugement futur, ni à l'évêque qui les gouverne maintenant; veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'eſt pratiqué ſous nos prédeceſſeurs. Je ſouffrirois l'injure que reçoit l'épiſcopat; mais il n'y a plus lieu de diſſimuler, puiſque quelques-uns de vous trompent nos freres, & pour s'attirer des applaudiſſemens, en rétabliſſant contre l'ordre ceux qui ſont tombez, leur nuiſent davantage. Ils ſçavent eux-mêmes que leur crime eſt le plus grand de tous; cependant au lieu que dans les moindres péchez les coupables font pénitence pendant un tems reglé, viennent à l'exomologeſe ſelon l'ordre de la diſcipline, & reçoivent le droit de communier par l'impoſition des mains de l'évêque & du clergé; ceux-ci ſont admis à la communion, quoique la perſécution dure encore; on offre leur nom, & ſans pénitence, ni exomologeſe, ni impoſition des mains; on leur donne l'euchariſtie. S. Cyprien ſemble ici prendre le mot d'Exomologeſe, non pour toute la pénitence, comme Tertullien; mais pour une partie, c'eſt-à-dire, ſuivant la ſignification du mot grec, pour une confeſſion, qui ſe pouvoit faire après avoir achevé la pénitence, avant que de recevoir l'impoſition des mains, mais on ne ſçait ſi cette confeſſion étoit ſecrete ou publique. Il continuë ainſi : Ceux qui ne ſavent pas ſi bien les écritures, n'en ſeront pas coupables, mais ceux-là le ſeront, qui préſident & n'en avertiſſent pas les freres. De plus, ils rendent odieux les bien-heureux martyrs, & les com-

mettent avec l'évêque. Car au lieu que les martyrs m'ont écrit & m'ont prié de remettre l'examen des apostats & leur reconciliation, après la paix de l'église & mon retour ; ceux-ci communiquent dès à present & offrent avec eux, & leur donnent l'eucharistie. Au lieu que si les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque chose de plus, que la loi de Dieu ne permet : ce seroit aux prêtres & aux diacres de les avertir comme l'on a toûjours fait par le passé. Aussi Dieu ne cesse point de nous reprendre jour & nuit. Car outre les visions nocturnes, le jour même, les enfans innocens, qui sont avec nous, sont remplis du S. Esprit. Ils voyent en extase de leurs yeux, & entendent & disent les choses, dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous aprendrez tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous, qui sont imprudens & enflez, doivent sçavoir, que s'ils continuënt, j'userai de la correction que le Seigneur commande, je leur défendrai cependant d'offrir, & les obligerai à plaider leur cause devant nous, devant les confesseurs, & même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous assembler. Cette défense aux prêtres d'offrir pour un tems, semble être la peine canonique, que l'on a depuis nommée suspense.

Dans la lettre au peuple fidéle, il témoigne une extrême compassion pour ceux qui étoient tombez, & leur fait esperer leur rétablissement, pourvû qu'ils ne précipitent rien. Il blâme encore les prêtres qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, & leur donner l'eucharistie, au lieu d'observer l'ordre de la pénitence, de l'exomologese & de l'imposition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, & à leur inspirer la patience, & ajoûte : Qu'ils écoutent nôtre conseil, qu'ils attendent notre retour, afin qu'alors

lors, en l'aſſemblée de pluſieurs évêques, & en la preſence des confeſſeurs, nous puiſſions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

Saint Cyprien crut quelque tems après devoir un peu ſe relâcher, à cauſe de la ſaiſon; & écrivit ainſi aux prêtres & aux diacres: Comme je vois qu'il n'eſt pas encore poſſible d'aller à vous, & que nous entrons déja dans l'été, qui apporte de grandes & fréquentes maladies, je crois qu'il faut pourvoir à nos freres; afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils ſont prévenus de mal, & ſe trouvent en peril, puiſſent, ſans attendre notre préſence, faire la confeſſion de leur peché devant tout prêtre preſent, ou s'il ne ſe trouve point de prêtre, & que la mort preſſe, devant un diacre; & qu'ayant reçû l'impoſition de la main pour la pénitence, ils aillent au Seigneur avec la paix, que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas que ceci doive s'entendre de l'abſolution ſacramentelle; mais ſeulement de quelque céremonie, qu'un diacre peut accomplir par commiſſion de l'évêque. Saint Cyprien continuë: Soutenez auſſi le reſte de ceux qui ſont tombez, & les conſolez, afin qu'ils ne perdent pas la foi, & ne deſeſperent pas de la miſéricorde du Seigneur. Que votre vigilance s'étende auſſi ſur les catecumenes: ſi ſe trouvant prêts de mourir & en péril, ils implorent la grace de Dieu, elle ne doit pas leur être refuſée. Mais comme quelques-uns qui n'avoient point de billets des martyrs, preſſoient indiſcretement, il confirma le même ordre, & ajoûta: Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de perſonnes, ni une égliſe, ou une province ſeule, mais le monde entier; qu'ils attendent la paix publique de l'égliſe, afin que dans une aſſemblée de pluſieurs évêques, & en

XLIII. S. Cyprien uſe d'indulgence pour les malades. *epiſt.* 18. *epiſt.* 19.

préſence du peuple qui n'eſt point tombé,nous puiſſions tout regler d'un commun avis. Il ne ſeroit pas raiſonnable de faire entrer dans l'égliſe quelques-uns des apoſtats, tandis qu'il y a des confeſſeurs éxilés qui n'ont pû encore revenir, étant dépoüillés de tous leurs biens. Ceux qui ſont ſi preſſez, ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent, & même plus. On combat tous les jours, ſi leur repentir eſt ſincere, & ſi leur zele eſt ſi ardent, qu'ils ne puiſſent ſouffrir de délai; ils peuvent recèvoir la couronne du martyre.

Cette conduite de S. Cyprien fut ſoûtenuë par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, & des confeſſeurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apoſtats, ſuivant la rigueur de l'évangile; & S. Cyprien de ſon côté écrivit aux prêtres & aux diacres de Rome pour leur rendre compte de ſa retraite, dont on ne leur avoit pas fait un rapport aſſez fidéle. Il leur envoyoit auſſi les lettres qu'il avoit écrites pendant ſa retraite, au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit paſſé, & comme il s'étoit conformé à leurs conſeils, toûchant les apoſtats malades, pour conſerver l'unité dans la diſcipline.

XLIV. Indiſcretion de Lucien.

Ap. Cypr. p. 23.

Lucien continuoit toûjours à preſſer avec ſon zele indiſcret la reconciliation des apoſtats, en vertu des billets des confeſſeurs, mais ayant vû les lettres, par leſquelles S. Cyprien ordonnoit de les differer; il vint à cet excès de temerité, d'écrire au nom de tous les confeſſeurs la lettre qui ſuit: Tous les confeſſeurs au pape Cyprien, ſalut. Sçachez que nous avons donné la paix à tous ceux dont vous ſerez informé comme ils ſe ſont conduits depuis leur peché, & nous deſirons que vous le faſſiez ſçavoir aux autres évêques. Nous ſouhaitons

que vous ayez la paix avec les saints martyrs. En presence d'un exorciste & d'un lecteur : écrit par Lucien. Saint Cyprien ayant reçû ce billet, & voyant qu'il échauffoit des esprits turbulens, qu'il avoit dès auparavant de la peine à gouverner, & les poussoit à vouloir extorquer la paix de l'église : voyant cela, il écrivit à ses *Epist. 26.* prêtres & à ses diacres de s'en tenir à ce qu'il leur avoit écrit au sujet des apostats ; parce, dit-il, que c'est une affaire qui nous regarde tous, & que nous devons juger en commun. C'est pourquoi je n'ose me l'attribuer seul, ni porter un préjugé. J'ai envoyé copie des lettres que je vous ai écrites, à plusieurs de mes collegues, qui m'ont répondu qu'ils étoient du même avis, & qu'il falloit nous y tenir, jusques à ce que nous puissions nous assembler, & examiner les cas particuliers. Et afin que vous sçachiez ce que m'a écrit Caldonius, mon collegue, & ce que je lui ai répondu : j'ai joint à cette lettre la copie de la sienne & de ma réponse ; & je vous prie de lire le tout à nos freres, afin qu'ils se disposent de plus en plus à la pénitence.

La lettre de Caldonius étoit adressée à saint Cyprien *Ap. Cypr. ep. 24* & aux prêtres de Carthage, & portoit : La nécessité du tems fait que nous ne devons pas legerement donner la paix ; mais ceux qui après avoir sacrifié, ont été tentez de nouveau, & se sont banis volontairement, me paroissent avoir effacé leur peché, ayant abandonné leurs terres & leurs maisons, pour faire pénitence, & suivre Jesus-Christ. Ainsi Felix, mon proche voisin, que je connois particulierement, & qui étoit prêtre sous Decius, & Victoire sa femme, & Lucius se sont bannis, & leurs biens sont confisquez. Une femme nommée Bone, a été traînée par son mary, pour sacrifier, d'autres lui tenoient les mains, & sacrifioient ; elle disoit : Ce n'est

pas moi qui le fais, c'est vous. Quoique sa conscience fût nette, elle s'est aussi banie. Ils demandent tous la paix, disant : Nous avons recouvré la foi que nous avions perduë, faisant pénitence, & confessant publiquement Jesus-Christ. Quoique je crois qu'il la leur faille donner, je les ai renvoyez à votre conseil, de peur de paroître m'attribuer quelque chose. Ecrivez-moi donc

Ep. 25. ce que vous avez résolu en commun. Saint Cyprien répondit à Caldonius, approuvant entierement sa conduite ; & pour lui faire connoître comme il s'étoit conduit lui-même, il lui envoya cinq lettres, qu'il avoit écrites sur ce sujet. Je les ai déja envoyées, ajoûte-t'il, à plusieurs de nos collegues, elles leur ont plû, & ils ont répondu qu'ils étoient du même avis. Je vous prie de le faire sçavoir à ceux de nos collegues, que vous pourrez, afin que nous ayons tous une même conduite, & un même esprit, suivant les préceptes du Seigneur.

Ep. 27. Saint Cyprien écrivit encore au clergé de Rome, pour lui rendre compte de tout ceci, c'est-à-dire, de l'indiscretion de Lucien & de son billet. Ces termes, dit-il, dont vous serez informé comment ils se sont conduits depuis leur peché, nous rendent plus odieux. Quand nous aurons examiné les causes particulieres, il semblera que nous ayons refusé à plusieurs ce que tous se vantent d'avoir reçû des martyrs & des confesseurs. Enfin la sédition a déja commencé ; car en plusieurs villes de notre province, le peuple s'est élevé contre les prélats, criant que les martyrs & les confesseurs avoient une fois donné la paix à tous ; & se la sont fait donner sur le champ, intimidant les prélats, qui n'ont pas eu

Ep. 28. Pam. 25. assez de courage & de foi pour leur résister. En même tems il écrivit aux prêtres Moïse & Maxime, &

aux autres confesseurs qui étoient encore en prison à Rome, pour les congratuler de leur génereuse confession, & encore plus de leur fermeté à maintenir la discipline. Il donna avis à son clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome : Et parce, dit-il, qu'il falloit l'envoyer par des clercs : que plusieurs des nôtres sont absens, & que le peu qui sont avec vous, suffisent à peine pour le service ordinaire, il a été nécessaire d'en ordonner de nouveaux. Sachez donc que j'ai fait lecteur Satur, & soûdiacre Optat confesseur, que nous avions déja disposez à la clericature, d'un commun avis; quand nous fîmes lire deux fois Satur le jour de Pâques, & quand nous établîmes Optat entre les lecteurs, pour instruire les catecumenes; dans l'examen que nous faisions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles, pour voir s'ils avoient toutes les qualitez requises à ceux que l'on disposoit au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en votre absence; mais la nécessité m'a fait avancer ce que nous avions déja résolu d'un commun accord. Telle étoit l'exactitude de la discipline, au fort de la persécution : & l'on voit avec quel soin les évêques examinoient & préparoient ceux qu'ils destinoient même aux moindres ordres. Epist. 19.

XLV. Decret du clergé de Rome touchant les apostats.

Le clergé de Rome ayant reçû la lettre que S. Cyprien avoit envoyée par Satur & par Optat, lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entierement sa conduite, blâmant l'indiscretion des apostats, & encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il est nécessaire, dans les tems les plus fâcheux, de se tenir ferme à la discipline de l'église, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête; puis ils ajoûtent: Et ce n'est pas une résolution formée depuis peu chez nous : nous trouvons que cette severité, cette foi, cette

Rom. 1. 8. discipline est ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de notre foi par tout le monde, si dès lors elle n'eût jetté de fortes racines; & ce seroit une grande crime, de dégenerer d'une telle gloire. Et ensuite: Dieu garde l'église Romaine de perdre sa vigueur par une facilité profane, & de relâcher les nerfs de la severité, en renversant la majesté de la foi. Quand on voit nos freres, non seulement renversez, mais tombant encore tous les jours; leur accorder le remede prématuré d'une reconciliation, qui ne leur servira de rien, c'est par une fausse miséricorde ajoûter de nouvelles playes à celle de l'apostasie; en ôtant à ces malheureux le remede même de la pénitence, ce n'est pas guérir, mais si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. Et ensuite:

Nous avons une nécessité plus pressante de differer: nous qui depuis la mort de Fabien, de glorieuse mémoire, par la difficulté du tems, n'avons pû encore avoir d'évêque pour regler tout ceci, & pour examiner avec autorité & conseil ceux qui sont tombez. En cette grande affaire, nous sommes de votre avis: qu'il faut attendre la paix de l'église, & ensuite examiner la cause des apostats, en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs, & les laïques qui sont demeurez fermes. Car il nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul prononçoit sur un crime commis par tant de personnes: un décret ne peut être ferme, sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le monde entier ravagé, & plein de restes de ceux qui sont tombez: un mal si étendu demande de grands conseils & de grands remedes; & comme ceux qui sont tombez, sont tombez par aveuglement, & faute de précaution: ceux qui veulent reparer ce mal, doivent y employer toute la sagesse des meilleurs con-

ſeils; de peur que ce qui ne ſeroit pas fait comme il faut, ne ſoit jugé de tous comme nul. Ils ajoûtent: Cherchant à garder ce temperamment, nous avons conſulté long-tems & en grand nombre, avec quelques évêques de notre voiſinage & avec ceux que la perſécution a chaſſez ici, des autres provinces éloignées; & nous avons crû qu'il ne falloit rien innover avant l'établiſſement d'un évêque, mais tenir en ſuſpens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui ſe trouvent en peril de mort, qu'après avoir fait pénitence, & témoigné ſouvent la déteſtation de leurs péchez, s'ils donnent des ſignes d'un vrai repentir, par leurs larmes & leurs gemiſſemens; quand il n'y aura plus humainement d'eſperance qu'ils puiſſent vivre, qu'en ce cas, on les ſecoure avec grande précaution. Dieu ſçait ce qu'il en fait & comment il regle ſon jugement; c'eſt à nous à prendre bien garde, que les méchans ne loüent notre exceſſive facilité, & que les vrais pénitens ne nous accuſent de dureté & de cruauté. Ce décret du clergé de Rome fut écrit & recité par Novatien, premierement, & ſouſcrit par les autres prêtres, entr'autres par le confeſſeur Moïſe. Enſuite les lettres en furent envoyées par tout le monde pour venir à la connoiſſance de toutes les égliſes, & à celle qui étoit pour Carthage, on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre ſaint Cyprien reçut auſſi celle des prêtres Moïſe & Maxime, des diacres Nicoſtrate & Rufin, & des autres confeſſeurs, qui étoient priſonniers à Rome, & qui répondoient à la ſienne, avec de grandes actions de graces. Il en fit part à ſon clergé & leur en envoyant des copies, il leur dit: Ayez ſoin autant qu'il eſt poſſible, que nos lettres & leurs réponſes ſoient connuës de nos freres. Même ſi quelqu'un des évê-

Cypr. epiſt. 35.

ques étrangers mes collegues, ou des prêtres, ou des diacres se trouvent presens, ou surviennent; instruisez-les de tout ceci, & permettez leur, s'ils veulent, d'en prendre de copies pour emporter chez eux: quoique j'aye ordonné à notre frere le lecteur Satur, de les laisser copier à tous ceux qui le desireront, afin que tous agissent de concert, pour regler ainsi les églises en attendant.

XLVI. Fermeté de S. Cyprien. ep. 35.

Cependant les apostats pressant toûjours leur rétablissement, écrivirent à S. Cyprien comme au nom de toute l'église prétendant que la paix leur étoit dûë, & que le martyr Paul l'avoit donnée à tous. S. Cyprien leur répondit: Le Seigneur a fondé l'église sur les évêques, en disant à Pierre: Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon église. L'église consiste dans l'évêque, le clergé & tout le peuple fidéle. Car encore que ces paroles de J.C. établissent principalement la primauté de saint Pierre & de son siége; les autres évêques s'en sont servis à cause de l'unité de l'épiscopat. Il dit ailleurs; Encore qu'une multitude rebelle se separe, l'église ne se retire pas de Jesus-Christ, & ceux-là sont l'église, le peuple uni à l'évêque; l'évêque est dans l'église, & l'église dans l'évêque. L'église catholique est Une, & les évêques joints ensemble, sont les liens de son union. A Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'appelle l'église, il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. S'ils sont l'église, que reste-t'il, sinon que nous les prions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns qui avant leur chûte s'étoient signalez dans l'église par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité & modestie: disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contre-tems. Vous donc qui venez de m'écrire

ep. 33. p. 27.

V. lib. VII. n. 1. epist. 66. p. 69. ad Pup.

Matth. XXII. 32.

crire, marquez vos noms, afin que je ſçache à qui je dois répondre.

Il approuva auſſi la conduite de ſon clergé, qui de l'avis des évêques qui s'étoient trouvé à Carthage, avoient reſolu de ne point communiquer avec Gaïus prêtre de Didde & avec ſon diacre ; parce qu'ils avoient communiqué avec les apoſtats, & preſenté leurs offrandes, même après en avoir été repris deux fois par les évêques, ils avoient perſiſté. Saint Cyprien ordonna à ſon clergé d'en uſer de même, à l'égard des prêtres & des diacres étrangers, qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient auſſi conſulté touchant Philumene & Fortunat ſoudiacres, & Favorin acolythe, qui étoient revenus après s'être retirez. Il ordonne qu'ils s'abſtiennent ſeulement de recevoir la diſtribution qui leur étoit dûë par mois comme clercs ; ſans être privez de leurs fonctions. Mais au reſte il déclare qu'il ne peut juger ſeul cette affaire, & qu'elle doit être examinée avec ſes collegues, c'eſt-à-dire, avec les prêtres, & avec tout le peuple. Tels étoient alors les jugemens eccléſiaſtiques. Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, & leur envoya les copies de ces lettres, même de celle où il parle ſi avantageuſement de l'épiſcopat. En même tems il les avertiſſoit, de ſe donner de garde de Privat évêque héretique de Lambeſe. Ce fut le ſoudiacre Fortunat qui fut chargé de ces lettres.

Ep. 34. p. 28.

Ep. 35. 29.

XLVII. Martyrs d'Alexandrie. *Euſ. VI. hiſt. c. 42.*

Pendant cette premiere année de la perſécution, il y eut pluſieurs martyrs à Alexandrie, qui ſouffrirent conſtamment les tourmens & la mort. Le premier nommé Julien, vieux & ſi gouteux, qu'il ne pouvoit ni marcher, ni ſe ſoutenir, fut preſenté avec deux hommes qui le portoient, dont l'un renonça auſſi-

tôt : l'autre nommé Chronion surnommé Eunus, confessa comme Julien. On les mit sur des chameaux, & on les foüettoit, ainsi élevez, les promenant par toute la ville, l'une des plus grandes du monde ; enfin ils furent brûlez dans un grand feu ; le peuple étant en foule tout autour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du supplice, un soldat nommé Besa les accompagnoit, & résistoit à ceux qui leur insultoient. Le peuple se mit à crier contre lui ; on le mena devant le juge, & enfin il fut décolé. Un Afriquain nommé Macar, n'ayant pû être porté à renier la foi, fut brûlé vif. Ensuite Epimaque & Alexandre, après avoir été long-tems en prison & souffert les ongles de fer, les foüets & mille tourmens, furent brûlez. Il y eut aussi quatre femmes : la premiere fut Ammonarium vierge, que le Juge tourmenta très-long-tems & très-opiniâtrement, parce qu'elle s'étoit vantée de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit ; elle tint parole, & fut menée au supplice. La seconde fut Mercuria, vénérable pour sa vieillesse ; la troisiéme Denise mere de plusieurs enfans ; la quatriéme une autre Ammonarium. Le préfet craignant de les tourmenter encore inutilement, & de
Martyr. 12. Dec. demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la tête.

Martyr. 14 Dec. On presenta encore Heron, Ater & Isidore Egyptiens, & un enfant de quinze ans nommé Dioscore. Le Juge commença par ce jeune homme, & après avoir inutilement tenté de le vaincre par des flateries & par les tourmens ; étonné de son courage & de la sagesse de ses réponses, il le laissa, disant qu'à cause de son âge, il vouloit lui donner quelques jours pour se reconnoître. Les trois autres furent cruellement tourmentez, & enfin brûlez. Dioscore étant en liberté, se retira auprès de l'évêque

ſaint Denis. Un autre Egyptien, nommé Nemeſion, étoit accuſé d'être logé avec des voleurs. S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme Chrétien, & amené chargé de chaînes au gouverneur, qui le fit tourmenter & foüetter au double des voleurs, & brûler entr'eux. Quatre ſoldats, nommez Ammon, Zenon, Ptolomée, & Ingenes ou Ingenuus, s'approcherent tout d'un coup, avec un nommé Theophile, & ſe préſenterent devant le tribunal. Un Chrétien étoit à la queſtion, & penchoit déja à renoncer: ceux-ci commencerent à grincer les dents, étendre les mains, lui faire des ſignes du viſage & de tout le corps. Tout le peuple jetta les yeux ſur eux: mais avant que perſonne leur touchât, ils accoururent à l'échafaut, diſant qu'ils étoient chrétiens. Le préfet & ſes conſeillers en furent épouvantez; & les martyrs, au ſortir du tribunal, marcherent avec joye au ſupplice. Pluſieurs dans les autres villes & dans les bourgs, furent mis en piéces par les gentils. Un nommé Iſchyrion faiſoit les affaires d'un magiſtrat: ſon maître lui commanda de ſacrifier; ſur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, & le maltraita; & comme il ſouffroit tout, enfin il prit un grand pieu, dont il lui perça les entrailles, & le fit mourir.

Marty. 19. Nov.

Martyr. 10. Dec.

Euſ. VI. 42. Martyr. 22. Dec.

XLVIII. S. Paul, premier hermite.

Dio. ap. Euſ. VI. 42.

La terreur de cette perſécution fit fuir un grand nombre de chrétiens dans les deſerts voiſins de l'Egypte, ou dans les montagnes, où pluſieurs errans moururent de faim, de ſoif, de froid, & de maladie, & furent tuez par les bêtes, ou par les voleurs. Pluſieurs ayant gagné le mont Arabique, furent pris par les Sarraſins; quelques-uns furent rachetez à grandes peines pour de grandes ſommes d'argent, les autres demeurerent eſclaves. Cheremont, évêque de Nilopolis, fort âgé,

ayant fuï avec sa femme vers cette montagne, on ne put sçavoir ce qu'ils étoient devenus : les chrétiens les chercherent plusieurs fois, & ne purent seulement trouver leurs corps.

Hier. Vita Pauli. Dans la basse Thebaïde, il y avoit un jeune homme, nommé Paul, que son pere & sa mere avoient laissé à l'âge de quinze ans, heritier d'un grand patrimoine. Il étoit bien instruit des lettres grecques & égyptiennes : d'un esprit doux & plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une sœur mariée, & demeuroit avec elle. La persécution le fit retirer à l'écart dans une maison de campagne ; mais le mari de sa sœur le voulut déclarer, pour avoir son bien : ce que Paul ayant appris, il se retira aux montagnes desertes ; & attendant la fin de la persécution, il s'affectionna à la solitude, où il s'étoit engagé par nécessité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de temps en temps, & recommençoit souvent. Enfin il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne, fermée d'une pierre ; il l'ouvrit par curiosité, & trouva dedans comme un grand salon, ouvert par-dessus, & ombragée d'une vieille palme, qui étendoit ses branches. Une fontaine très-claire en sortoit, & faisoit un petit ruisseau, qui après avoir un peu coulé dehors, rentroit aussi-tôt dans la terre. Paul choisit ce lieu pour sa retraite, & y demeura quatre-vingt-dix ans ; car il en avoit vingt-trois, & vêcut jusques à cent treize.

XLIX. Evêques des Gaules, S. Saturnin, S. Denis, &c. *Acta sinc. p. 110. An. 250. Greg. Tur. 1. Hist. Franc. c. 30.*

Ce fut cette même année 250. de J. C. sous le consulat de Decius & de Gratus, que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, commença à s'y établir ; & dans le même temps, plusieurs autres évêques fonderent des églises en diverses villes considerables des Gaules : sçavoir Gratien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Nar-

bonne, Denis à Paris, Stremoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. Saint Denis de Paris, & saint Saturnin de Toulouse, furent martyrs, mais apparemment dans quelqu'une des persécutions suivantes: autrement ils n'auroient pas eu le tems de former des disciples, & de fonder ces célebres églises, qui ont toûjours subsisté depuis. Toutefois une autre tradition porte, que Paul, premier évêque de Narbonne, & Trophime d'Arles, étoient disciples de l'apôtre saint Paul; & il est certain d'ailleurs, que du tems de Decius, l'évêque d'Arles se nommoit Marcien, & favorisoit l'antipape Novatien.

Sup. l. 11. n. 7.

Cypr. ep. 68.

L.
Ordinations d'Aurelius, de Celerin, & de Numidique.

Le clergé de Rome fit réponse à la lettre que saint Cyprien leur avoit envoyée par le soudiacre Fortunat, approuvant en tout sa conduite. Sur l'article de Privat de Lambese, ils disoient : Vous avez suivi votre coûtume, en nous donnant avis de ce qui nous touche: car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'église, dont les membres sont distribuez par toutes les provinces. Peu de temps après, le confesseur Celerin vint de Rome à Carthage, alla trouver saint Cyprien dans sa retraite, & l'entretint des sentimens de respect & d'affection, que Moyse & les autres confesseurs de Rome avoient pour lui : ce qui porta saint Cyprien à leur écrire encore, pour les congratuler de leurs longues souffrances; car il y avoit environ un an, qu'ils étoient en prison.

Ep. 36. Pam. 30.

Ep. 37. Pam. 16.

Quelques évêques étant venus trouver saint Cyprien dans sa retraite, il fit avec eux des ordinations, apparemment pendant le mois de Décembre : sçavoir, de deux lecteurs, Aurelius & Celerin, & d'un prêtre, nommé Numidique. Aurelius avoit deux fois confessé la foi, premierement devant les magistrats de Carthage, qui

Ep. 38. Pam. 35.

l'avoient banni : ensuite dans la place publique, où il avoit souffert des tourmens en la présence du proconsul. Ses mœurs étoient très-pures, avec une humilité & une modestie singuliere. Il méritoit un rang plus élevé ; mais comme il étoit encore fort jeune, saint Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur, qu'il exerça pour la premiere fois le dimanche, en lisant publiquement l'évangile, comme pour annoncer la paix renduë à l'église ; ce qui montre que la persécution avoit cessé en Afrique. Celerin étoit le fameux confesseur venu depuis peu de Rome. Il avoit confessé le premier dans cette persécution, souffert de longs tourmens, & dix-neuf jours de prison, étant aux fers, avec la faim & la soif : il portoit sur son corps plusieurs cicatrices. Son ayeule Celerine, & ses oncles Laurent & Ignace, avoient souffert le martyre, & on offroit le sacrifice en leur mémoire. Celerin n'étoit pas moins vertueux, ni moins humble qu'Aurelius : il fut ordonné lecteur avec lui ; mais il ne put se résoudre à accepter cet honneur, qu'après y avoir été contraint par une vision céleste. L'un & l'autre fut dès lors destiné pour être élevé à la prêtrise dans un âge plus mûr : & on leur assigna dès lors pour leur subsistance, la même distribution par mois, que les prêtres recevoient. On voit par-là, qu'alors les simples lecteurs lisoient même l'évangile, au moins dans l'église d'Afrique.

Ep. 40 Pam. 35. Numidique étoit un homme plus âgé, qui par ses exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidez & brûlez. Il avoit vû avec une sainte joye sa femme, qu'il cherissoit, brûlée avec les autres. Lui-même demi-brûlé, & accablé de pierres, avoit été laissé pour mort : sa fille cherchant son corps, lui

trouva encore la vie, le retira & le fit revenir en ſanté. S. Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'égliſe de Carthage, pour reparer la chûte de quelques prêtres; eſperant avec le tems l'élever à un plus haut rang. Il donna avis à ſon clergé & à ſon peuple de ces trois ordinations; parce qu'il avoit toûjours accoûtumé de les conſulter auparavant dans ces occaſions, & d'examiner en commun les mœurs & le merite des ordinans; mais Dieu avoit rendu à ceux-ci des témoignages ſurnaturels. *Ep. 38. Pam. 33.*

LI. Schiſme de Feliciſſime.

Ep. 52. p. 45.

Cependant il ſe forma un ſchiſme dans l'égliſe de Carthage. Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautez, & ſuſpect aux évêques pour la foi, préſomptueux, avare, flateur, ſéditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépoüillé des pupilles & des veuves, détourné les deniers de l'égliſe. Il avoit laiſſé mourir de faim ſon pere dans un village, ſans même prendre ſoin de l'enterrer. Il avoit fait avorter ſa femme, lui donnant un coup de pied comme elle étoit groſſe; ce qui pouvoit être arrivé avant qu'il fut prêtre. Les freres preſſoient pour le faire punir de tant de crimes; il devoit être dépoſé & même excommunié, le jour de ſon jugement étoit proche, quand la perſécution commença & le mit en ſûreté; empêchant les évêques de s'aſſembler. Pour prévenir leur jugement, il ſe ſépara & excita les autres à ſe ſéparer de l'évêque. Il fit ordonner pour ſon diacre Feliciſſime, qui dès le commencement s'étoit oppoſé à l'élection de Saint Cyprien; & cette ordination ſe fit ſans la permiſſion & à l'inſçu de Saint Cyprien.

Feliciſſime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes & des rapines;

des Chrétiens dignes de foi l'accusoient d'adultere, & offroient de le prouver. Il s'étoit applique à attirer à lui les confesseurs qui vouloient relâcher la discipline, & même à flatter les apostats, qui demandoient avec importunité leur reconciliation. Ainsi il forma un parti, à la tête duquel il se mit avec cinq prêtres; & commença à ériger un autel à part, & à tenir des assemblées sur une montagne, d'où vint à ce schisme le nom des Montagnards.

Ep. 43. p. 40.

Saint Cyprien avoit envoyé deux évêques, Caldonius & Herculanus, avec des prêtres, Rogatien & Numidicus, pour examiner en son absence les besoins des freres, & fournir ce qui seroit nécessaire à ceux qui vouloient exercer leurs merites. En même tems ils devoient examiner l'âge, la condition & le merite de chacun; afin que saint Cyprien pût les connoître tous parfaitement, & élever aux charges ecclésiastiques ceux que leur humilité & leur douceur en rendroit dignes. Felicissime s'opposa à cet examen, menaça ceux qui s'y étoient présentez les premiers, les intimidant avec violence, & déclara que ceux qui obéïroient à Cyprien ne communiqueroient point avec lui dans la montagne. Saint Cyprien l'ayant appris, prononça contre lui la même condamnation, & le déclara excommunié. Il excommunia aussi Augendus, qui s'étoit joint aux schismatiques, & menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux deux évêques & aux deux prêtres, qu'il avoit fait ses vicaires, & les chargea de lire sa lettre aux freres qui étoient avec eux, de l'envoyer au clergé à Carthage, & de marquer les noms des schismatiques. Ils le firent, & déclarerent excommuniez Felicissime & Augendus, Repostus & Sophronius exilez: Irene, Paul coûturiere,

Ep. 41. p. 38.

Ap. Cyp. ep. 44. p. 39.

coûturiere, Sophrone, Soliasse & Budinaire. Deux de ceux-là; sçavoir, Repostus & Sophrone avoient été bannis pour la foi.

S. Cyprien écrivit aussi à son peuple, de se donner de garde de cette seduction des schismatiques, comme d'une persécution plus dangereuse que celle des payens. Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, & un Christ, & une église, & une chaire fondée sur Pierre, par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un sacerdoce nouveau, hors un seul autel & un seul sacerdoce. Qui assemble ailleurs, disperse. Il conclud en disant: Quiconque passera au parti de Felicissime & de ses adherans, sçache qu'il ne pourra plus revenir à l'église, ni communiquer avec les évêques & avec le peuple de J. C. Dans cette lettre il marque que la faction des schismatiques l'empêchoit de sortir de sa retraite, & le privoit de la joïe de célebrer la pâque avec son peuple; mais qu'il esperoit incontinent après se trouver à Carthage avec les évêques ses collegues. La pâque étoit le vingt-troisiéme de Mars, cette seconde année de la persécution 251. de J. C. sous le consulat des deux Decius, le pere & le fils.

Ep. 43. p. 40.

Annal. Cypr.

An. 251.

Le prêtre Novat avoit déja passé la mer, & étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y sépara de l'église un prêtre nommé Novatien, ami du prêtre & confesseur Moïse; mais dès lors ce saint confesseur se sépara de sa communion, & mourut peu de tems après dans la prison, où il étoit depuis près d'un an. Novat s'étant joint à Novatien changea de maximes; & au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apostats à extorquer l'indulgence, il se plaignit à Rome, qu'on les recevoit à la pénitence trop facilement.

Après que le S. Siége eut vacqué seize mois, Corneil-

LII. Election du pape S. Corneille. *Cypr. ad Anton. ep. 55. Pam. 52.*

le fut élû pape vers le mois de Juin de cette année 251. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie & d'une fermeté singuliere, il avoit passé par tous les degrez des offices ecclésiastiques; il n'avoit ni demandé comme plusieurs autres, ni desiré l'épiscopat, au contraire il falut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut élû par seize évêques, qui se trouverent à Rome, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne; presque tous les clercs rendirent témoignage de son merite, & le peuple qui étoit present consentit à son ordination. Les évêques écrivirent des lettres à toutes les églises & à Carthage en particulier, pour leur en faire part, & [illegible] fut approuvée d'un commun consentement par tous les évêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'exposoit visiblement au martyre; car l'empereur Decius faisoit les menaces les plus terribles contre les évêques; & eut souffert plus patiemment un competiteur dans l'empire, qu'un pape à Rome.

LIII. Schisme de Novatien. *Pacian. ad Sympron. ep. 2. 3. ep. Corn. ap. Eus. VI. hist. c. 43.*

Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection; & voici quel il étoit. Il avoit été philosophe Stoïcien & en réputation pour son éloquence. Le démon l'avoit possedé; ce qui lui avoit donné occasion d'embrasser la foi. Ayant été délivré par les secours des exorcistes, il étoit demeuré catecumene, jusques à ce qu'étant tombé dangereusement malade, ensorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptisé dans son lit par infusion. Etant guéri il ne reçut point le sceau du Seigneur de la main de l'évêque, c'est-à-dire, la confirmation, ni le reste de ce que l'on faisoit après le baptême, selon la régle de l'église. Il fut toutefois ensuite ordonné prêtre, nonobstant l'opposition de tout le clergé & de plusieurs laïques, fondée sur ce qu'il n'étoit pas

permis d'ordonner ceux qui avoient été baptisez dans le lit, mais l'évêque qui l'aimoit, pria instamment qu'on lui permît d'imposer les mains seulement à celui-ci. La persécution étant venuë, Novatien se tint enfermé dans sa maison, & comme les diacres le prioient de sortir, pour venir assister les freres qui avoient besoin de secours il se sépara d'eux en colere & s'en alla, disant qu'il ne vouloit plus être prêtre, parce qu'il étoit amoureux d'une autre philosophie. Ensuite il fit le severe & se plaignit qu'à Rome on recevoit les apostats à la pénitence avec trop de facilité. Plusieurs du clergé de Rome, encore prisonniers pour la foi, se laisserent séduire à cette apparence de zele pour la discipline; entr'autres, Maxime, Nicostrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Celerin, il n'y eut que le prêtre Moïse qui demeura ferme.

Novatien & le schismatique Novat venu d'Afrique, publioient diverses calomnies contre le pape Corneille, disant: Qu'il avoit pris un billet du magistrat pour éviter la persécution, & qu'il avoit communiqué avec des évêques coupables d'avoir sacrifié aux idoles, entr'autres avec un nommé Trophime. Sur ces fondemens, Novatien sépara plusieurs confesseurs & plusieurs autres fidéles de la communion de Corneille, & passant plus avant il se fit lui-même ordonner évêque de Rome, quoi qu'il eût protesté avec serment, qu'il ne désiroit point l'épiscopat. Il choisit deux de ses partisans les plus desesperez, & les envoya en un coin de l'Italie, où ils s'adresserent à trois évêques gens rustiques & très simples; ayant inventé un prétexte, leur persuaderent de venir à Rome en diligence, assurant que leur présence y étoit nécessaire pour appaiser la division, avec les autres évêques qui s'y trouveroient. Ces pauvres évêques s'étant ainsi laissé séduire & étant arrivez à Rome,

Cypr. ep. 52.

Epist. Corn. ap. Eus. VI. hist. c. 43.

Novatien accompagné de quelques gens de sa sorte, les tint enfermez & les fit boire & manger avec excès, & comme ils furent yvre , à quatre heures après midi il les força de lui imposer les mains & de l'ordonner évêque de Rome, comme si le siége eut été vacant, ne compt. nt pour rien l'ordination de Corneille, ni le consentement de tout le clergé & de tout le peuple, qui étoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-six prêtres, sept diacres, sept soudiacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux, tant exorcistes que lecteurs & portiers, quinze cens veuves & autres affligez que l'église nourrissoit, le reste du peuple chrétien étoit innombrable. Un des évêques qui avoit eu part à la fausse ordination de Novatien, revint peu de tems après à l'église, pleurant & confessant son peché, & S. Corneille lui accorda la communion, à la priere de tout le peuple, mais seulement la communion laïque. Car il demeura déposé aussi-bien que les deux autres, & S. Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape, & le chef du premier schisme dans l'église.

Socr. VI. hist. c. 20.

Au schisme il joignit l'hérésie, soutenant que l'église ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient une fois tombez dans la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent, & qu'il n'étoit jamais permis de communiquer avec eux. Il condamnoit aussi les secondes nôces. Ses disciples les nommerent en grec *Cathares*, c'est-à-dire, purs, & affecterent de porter des habits blancs, & cette secte dura plus d'un siécle. Pour retenir ses partisans dans le schisme, Novatien les faisoit jurer sur la sainte eucharistie. Car après l'obation, distribuant à chacun sa part, il lui prenoit les deux mains & ne le quittoit point qu'il ne lui eut fait faire au lieu de béne-

Conc. Nic. can. 8.

Cornel. ibid.

diction un serment en ces propres termes: Jure moi par le corps & le sang de N. S. J. C. de jamais ne me quitter, pour retourner à Corneille: & le malheureux qui faisoit ce serment, ne mangeoit point qu'il n'eût prononcé cette malediction, & qu'il n'eût dit : Je ne retournerai plus à Corneille ; au lieu de dire *Amen*, comme on avoit accoûtumé de le lire, en recevant le pain sacré.

Novatien incontinent après son ordination, envoya des députez à diverses églises avec des lettres ; par lesquelles il donnoit avis de son élection, suivant la coûtume; feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les évêques à ne point admettre les apostats à la participation des mysteres ; mais seulement les exciter à pénitence, & en laisser le jugement à Dieu; & il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape S. Corneille. Ce qui leur donnoit autorité, étoit le témoignage des confesseurs qu'il avoit séduits, & qui écrivoient en même-tems. Ces lettres troublerent presque toutes les églises; car on ne croyoit pas se pouvoir tromper en suivant ceux qui avoient confessé J. C. si glorieusement, & souffert une année de prison. Mais S. Denis évêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien: Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez en cedant volontairement. Car il falloit tout souffrir, pour ne pas diviser l'église de Dieu: & le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de schisme, n'eut pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer, & même plus grand selon moi. Car ici chacun souffre le martyre pour sa seule ame, & là pour toute l'église. Maintenant si vous persuadez aux freres de se réunir, l'action sera plus belle que la faute n'a été grande, on ne vous l'imputera plus, & vous recevrez des loüanges ; si vous n'êtes plus le maître des au-

Soc. IV. hist. c. ...

Ap. Eus. VI. hist. c. 45. Hier. de script. in Dion.

tres, sauvez au moins vôtre ame, à quelque prix que ce soit. Je vous souhaite une bonne santé avec la paix du Seigneur.

LIV.
Premier concile de S Cyprien.
Cypr. ep. 44. p. 41. & 55. p. 52.

S. Cyprien sorti enfin de sa retraite, tenoit un concile avec un grand nombre d'évêques; qui après avoir celebré les fêtes de pâques chacun chez eux, s'étoient assemblez à Carthage pour regler les affaires de l'église. D'abord ayant reçu les nouvelles de l'élection de Corneille, & du puissant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils suspendirent leur jugement, & avant que de le reconnoître pour évêque, & de communiquer avec lui, ils voulurent s'instruire plus à fonds, de la regularité de son ordination. Pour cet effet ils envoyerent à Rome deux évêques, Caldonius & Fortunat, & aussi pour travailler à réünir les membres de l'église, & à y rétablir la charité. Cependant S. Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome, de s'informer quel étoit le parti de l'église catholique & de s'y attacher.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime prêtre, Augendus diacre & deux autres nommez Machée & Longin; les évêques d'Afrique ayant connu que les schismatiques avoient poussé leur audace, jusques à se faire un autre évêque, furent touchez de l'irregularité de cette ordination, & resolurent aussi-tôt de refuser leur communion aux députez de Novatien; ne laissant pas toutefois de refuter les calomnies qu'ils soûtenoient avec obstination. Alors Pompée & Etienne évêques Afriquains revinrent de Rome, & instruisirent leurs collegues de ce qui s'y étoit passé. C'étoient des personnages si graves & d'une fidelité si connuë, qu'après leur témoignage on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les députez de Novatien. Ils ne laisserent pas de faire grand bruit dans l'assemblée,

& de demander à haute voix, que les évêques & le peuple examinassent publiquement les accusations, dont ils se disoient porteurs, & qu'ils offroient de prouver. Les évêques d'Afrique pensant toutes choses, eurent plus d'égard à leur honneur commun, & à la sainteté du sacerdoce, & répondirent qu'il ne convenoit pas à leur gravité de souffrir que la réputation de leur confrere fût encore attaquée, après qu'il avoit été élu, ordonné & approuvé par tant de suffrages, & que dans une si grande assemblée, où les pontifes de Dieu étoient assis & l'autel dressé, on ne devoit ni lire, ni entendre un libelle diffamatoire. On dit pour toute réponse aux schismatiques, qu'un évêque étant une fois établi & approuvé, par le témoignage & le jugement des évêques & du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les schismatiques ainsi rejettez ne se rendirent pas; mais ils continuerent à aller de maison en maison, & de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. Saint Cyprien & les évêques d'Afrique envoyerent au pape saint Corneille le prêtre Primitif, pour l'instruire amplement de tout ce qui s'étoit passé en cette occasion.

Cypr. ep. 45. p. 42.

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cause de Felicissime & de cinq prêtres qui l'avoient suivi. Ils furent oüis, condamnez & excommuniez, & le concile en écrivit au pape saint Corneille une lettre synodale souscrite de la main des évêques. En ce concile fut aussi examinée la cause des apostats qui avoit été reservée. Les saintes écritures y furent long-tems alleguées de part & d'autre, & on trouva enfin ce temperamment, de ne pas leur ôter tout-à-fait l'esperance de la communion, de peur que le desespoir ne rendit leur chûte encore pire; & que voyant l'église fermée pour eux, ils ne retournassent au siecle pour vivre en payens.

Cypr. ep. 45. p. 42. 55. p. 52.

D'ailleurs on ne vouloit pas relâcher la discipline, en les admettant sans choix à la communion ; mais on résolut de tirer en longueur leur pénitence, de prier pour eux avec larmes le pere des miséricordes, d'examiner les causes, les volontez & les besoins de chacun en particulier. Ce décret du concile fut redigé en plusieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome & aux autres églises. Ce sont ces canons que l'on a depuis appellez pénitentiaux, qui regloient la conduite des évêques à l'égard des pécheurs pénitens, suivant les divers degrez des péchez. Avec ces canons & la lettre synodale, saint Cyprien envoya aussi une lettre qu'il écrivit en son particulier au pape S. Corneille par Mettius soudiacre, & Nicephore acolyte ; & il écrivit en même tems aux confesseurs, qui étoient tombez dans le schisme de Novatien ; mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, & de ne les point rendre si le pape ne le jugeoit à propos ; de peur qu'on ne lui fit dire autre chose, que ce qu'il disoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par saint Cyprien depuis la persécution. Il paroît avoir duré longtems, ou plûtôt avoir été interrompu & repris plusieurs fois.

Ep. 45. p. 42.

Ep. 47. p. 43 46. p. 44.

LV. Concile de Rome.

Le pape saint Corneille ayant reçu ces lettres d'Afrique, assembla à Rome un concile de soixante évêques, & d'un plus grand nombre de prêtres & de diacres. Le décret du concile de Carthage touchant les apostats y fut reçû & confirmé, entre autres le canon qui portoit, que les évêques tombez dans le crime, seroient reçus à l'église, après avoir fait pénitence : mais seulement au rang des laïques, sans jamais pouvoir offrir de sacrifice, ni faire aucune fonction sacerdotale. Ce même concile condamne Novatien, son schisme & sa cruelle

Cypr. ep. 67.

cruelle doctrine, qui refusoit la communion à ceux qui étoient tombez, quelque pénitence qu'ils fissent. Saint Corneille fit part aux autres églises de ce qui s'étoit passé en ce concile. Il écrivoit entr'autres à Fabius évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les églises d'Italie & d'Afrique étoient du même sentiment: Il en écrivit aussi à Denis d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces, touchant le schisme & l'erreur des Novatiens. On dit que ce fut en ce même tems, & à l'occasion de leur condamnation, que les évêques ajoûterent au canon, ou catalogue du clergé de chaque église, un prêtre pénitencier, pour recevoir les confessions de ceux qui seroient tombez après le baptême. Novatien se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de son parti, nommé Evariste, Novat le prêtre de Carthage, un diacre nommé Nicostrate confesseur, & deux autres schismatiques nommez Primus & Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du parti; & S. Corneille en donna aussi-tôt avis à saint Cyprien, par une lettre dont il chargea le confesseur Augendus.

Eus. VI. h.

Socr. hist. l. v. 19.

LVI.
Retour des confesseurs schismatiques.

Ap. Cypr. ep. 50.
Epist. Corn. ap. Cypr. 49.
Eus. v. hist. 43.

Novat étant parti de Rome, les confesseurs qu'il avoit séduits, revinrent à eux. Ils pouvoient aussi avoir vû la lettre de saint Denis d'Alexandrie à Novatien; ils avoient reçu celles que saint Cyprien leur avoit écrites; & peut-être son traité de l'unité de l'église qu'il écrivit en ce même tems & l'envoya à Rome. On s'appercevoit déja qu'ils étoient adoucis & moins enflez. Urbain & Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'église Romaine, disant que Maxime prêtre & confesseur vouloit revenir à l'église avec eux; mais comme ce qu'ils avoient fait donnoit sujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les oüissent condamner de leur pro-

pre bouche leur erreur. Ils vinrent. Les prêtres leur demanderent compte de leur conduite, & particulierement des lettres remplies de calomnies qui venoient d'être envoyées sous leur nom, & qui avoient troublé la plûpart des églises. Ils assurerent qu'ils avoient été trompez, & qu'ils n'avoient point sçu ce que contenoient ces lettres ; que veritablement ils étoient entrez dans le schisme & l'héresie, souffrant que l'on imposât les mains à Novatien pour le faire évêque, & comme on leur en fit des reproches & de tout le reste de leurs fautes, supplierent que tout fut oublié.

Tout cela étant rapporté au pape, il assembla ses prêtres avec cinq évêques qui s'y trouverent. Ils délibererent & resolurent d'un commun avis, ce qui devoit être observé à l'égard de ces confesseurs schismatiques ; & la déliberation fut redigée par écrit. Cela fait, on fit entrer dans l'assemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, & la plûpart des freres qui s'étoient joints à eux, qui prierent très-instamment, que le passé fut oublié, & que tout fut remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part & d'autre. Ensuite comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action, afin qu'il vit dans l'église ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidéle ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendoit que des actions de graces renduës à Dieu tout d'une voix ; ils exprimoient par leurs larmes la joye de leur cœur ; embrassant les confesseurs, comme s'ils n'étoient sortis de prison que ce jour-là. Les confesseurs firent leur déclaration publique en ces termes : Nous sçavons que Corneille est évêque de la très-sainte église catholique, par le choix de Dieu tout-puissant & de J. C. notre Seigneur. Nous confessons notre erreur ; on nous a im-

posé par des discours captieux; encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique & héretique, notre cœur a toûjours été sincerement dans l'église. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur J. C. que nous avons confessé, un S. Esprit, & qu'il ne doit avoir qu'un évêque dans l'église catholique.

Après cette déclaration des confesseurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, & reçut tous les autres avec un grand applaudissement du peuple; remettant tout à Dieu, qui a tout en sa puissance. Au même moment il dépêcha l'acolyte Nicephore, pour en porter la nouvelle à S. Cyprien, qui l'avoit envoyé à Rome; & il le fit partir du lieu même où l'église étoit assemblée, pour s'embarquer en diligence. Il avertit S. Cyprien d'envoyer sa lettre aux autres églises, afin que tout le monde sçût que le parti schismatique s'évanoüissoit de jour en jour. Avec cette lettre S. Corneille envoyoit à S. Cyprien l'acte de la déliberation qu'il avoit faite avec les prêtres de l'église Romaine, & les cinq évêques qui s'étoient trouvez presens. Il chargea aussi l'acolyte Nicephore d'une petite lettre à S. Cyprien, où il l'avertit pour la seconde fois du passage de Novat & des autres quatre schismatiques en Afrique, & l'instruisit des crimes d'Evariste & de Nicostrate; qui seuls de tous les confesseurs étoient demeurez dans le schisme. Evariste avoit été déposé de l'épiscopat comme auteur de schisme, & Zetus mis à sa place. Nicostrate avoit volé une femme dont il étoit esclave, & dont il faisoit les affaires; & depuis étant diacre, il avoit emporté des dépôts considerables de l'église. L'acolythe Nicephore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des schismatiques.

Ap. Cypr. ep. 50. Pam. 48.

Ep. 52. Pam. 49. Cypr. p. 49. 52.

LVII.
Mort de Decius.
Gallus empereur.
An. 251.
Trebellin. Valer. init. Lact. de Mor. n. 4. Zozim. l. 1. p. 643. Aurel de Caes. & in ep. Eutrop. l. 9.

L'empereur Decius n'étoit déja plus à Rome le vingt-septiéme d'Octobre de cette année 251. étant occupé sur la frontiere du Danube à repousser les Carpes, espece de Scythes, qui pilloient la Thrace. Mais Gallus à qui il avoit laissé la garde du Tanaïs, le trahit, & étant d'intelligence avec les barbares, l'engagea dans un marais où il s'enfonça avec son cheval, & y périt; en sorte qu'on ne trouva pas même son corps; c'étoit près d'Abrut en Mesie. Son fils mourut avec lui en cette occasion; & ainsi finit l'empereur Decius, après avoir regné trente mois & vécu cinquante ans. Gallus qui ne l'avoit fait périr que pour prendre sa place, se fit reconnoître empereur avec Hostilien, second fils de Decius, qu'il adopta; & fit déclarer Cesar son propre fils Volusien. Les noms de cet empereur sont Caïus Vibius Trebonianus Gallus. Hostilien mourut bien-tôt après, ou de peste, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirât l'amour du peuple. La paix fut entierement renduë à l'église par la mort de Decius, que les Chrétiens regarderent comme une punition divine.

Dexip. apud Sync. p. 366. Cypr. de lapsis. init.



LIVRE SEPTIEME.

SAINT Cyprien ayant appris la reconciliation des confesseurs de Rome, écrivit au pape S. Corneille pour l'en féliciter & pour lui dépeindre la personne & les crimes de Novat; car comme il étoit prêtre de l'église de Carthage, il y étoit mieux connu qu'à Rome. Saint Cyprien écrivit aussi aux confesseurs reconciliez & leur envoya deux traitez qu'il venoit de composer; celui de l'unité de l'église, & celui *de lapsis*, c'est-à-dire, de ceux qui étoient tombez dans la persécution. Dans le premier de ces traitez il dit, que les héresies viennent de ce qu'on ne remonte point à la source de la verité, qu'on ne cherche point le chef, & qu'on ne garde point la doctrine du maître céleste. Le seigneur dit à Pierre; Je te dis que tu es Pierre, & sur cette pierre, je bâtirai mon église, & le reste. Il a bâti son église sur un seul, & quoi qu'après sa résurrection il donne à tous ses apôtres une puissance égale; toutefois pour montrer l'unité, il a établi une chaire, & a posé l'origine de l'unité, en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre, ils participoient au même honneur & à la même puissance; mais le commencement vient de l'unité. La primauté est donné à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une église de J. C. & une chaire; ils sont tous pasteurs; mais on ne voit qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

I. Traité de S. Cyprien de l'unité de l'église. Epist. Cypr. 51. p. 47. Epist. 52. p. 47. Ep. 54. p. 51.

Matth. XVI. 18.

Et ensuite, l'épiscopat est un, & chaque évêque en possede solidairement une portion; l'église de même est une, & se répand par sa fecondité en plusieurs per-

V. sup. lib. VI. n. 46.

ſonnes. Et encore : Celui qui ſe ſépare de l'égliſe de J.C. ne recevra jamais les récompenſes de J.C. c'eſt un étranger, c'eſt un profane, c'eſt un ennemi. Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour pere, qui n'a point l'égliſe pour mere. Si quelqu'un a pû ſe ſauver hors de l'arche de Noé, l'on ſe peut ſauver auſſi hors de l'égliſe. Et enſuite : Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Chriſt, qu'une Egliſe, l'unité ne peut être diviſée, & un corps ne ſubſiſte plus quand il eſt demembré; quiconque ſe ſépare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs : Que perſonne ne s'imagine que les bons puiſſent ſortir de l'égliſe, le vent n'emporte point le froment, mais ſeulement la paille legere. Ce ſont ceux qui ſans ordre de Dieu, s'élevent d'eux-mêmes ſur une troupe de témeraires; qui ſe font prélats contre les loix de l'ordination, qui ſe donnent le nom d'évêques ſans recevoir l'épiſcopat de perſonne. Et enſuite : Le ſchiſme eſt un crime ſi énorme, que la mort même ne peut l'expier : celui qui n'eſt point dans l'égliſe ne peut être martyr, il peut être tué, mais il ne peut être couronné.

Comme il y avoit encore des confeſſeurs dans le ſchiſme, il répond à ce préjugé, en diſant : Que la confeſſion du nom de J. C. ne met pas à couvert des attaques du démon; autrement, dit-il, les confeſſeurs ne tomberoient ni dans l'adultere, ni dans les autres crimes, où nous en voyons avec douleur quelques-uns; un confeſſeur, quel qu'il ſoit, n'eſt ni plus vertueux ni plus cheri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de ſauvé que celui qui perſéverera juſques à la fin. Et enſuite : Les apôtres ne perdirent pas leur foi & leur fermeté, pour avoir été abandonnez par Judas; ainſi l'infidélité de quelques confeſſeurs ne détruit pas la ſainteté de tous les autres. Enfin il ordonne de ſe ſéparer des ſchiſmatiques & de les fuïr,

Dans le traité de ceux qui étoient tombez il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remedes propres à les guérir. Et afin de rendre plus sensible l'énormité de leur crime, il rapporte plusieurs punitions miraculeuses, dont il avoit une connoissance particuliere. Un d'eux, qui étoit monté volontairement au Capitole, pour nier la foi, devint muet, aussi-tôt qu'il eût renoncé à J. C. Une femme étant allée au bain, après avoir commis ce crime, tomba saisie du malin esprit, se déchira la langue de ses dents, & mourut peu de tems après tourmentée de douleurs de ventre & des entrailles. Des parens en s'enfuyant laisserent une petite fille à la mamelle, entre les bras de sa nourrice, qui la porta aux magistrats : comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin qui restoit du sacrifice. La mere ayant depuis repris sa fille, & ne sçachant point ce qui s'étoit passé, l'apporta à l'église, comme S. Cyprien offroit le saint Sacrifice. L'enfant pendant toutes les prieres ne fit que pleurer & se tourmenter. Après la consécration, lorsque le diacre vint présenter le calice aux assistans, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lévres & refusa le calice. Le diacre insista & lui fit avaler malgré elle du sacrement contenu dans le calice ; alors elle se mit à sangloter & à vomir & réjetta ce qu'elle avoit pris de l'eucharistie. Une femme adulte, qui étoit tombée dans l'apostasie, s'étant aussi presentée, comme S. Cyprien sacrifioit, & ayant reçu la communion par surprise; perdit tout d'un coup la respiration, & tomba tremblante & palpitante : Un autre ayant ouvert son coffre, où étoit la sainte Eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouvanta ; & elle n'osa y toucher. Un homme qui avoit apostasié, ayant reçu

II. Punition miraculeuse des apostats.

en cachette sa part après la célébration du sacrifice ; quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre, plusieurs furent saisis des esprits immondes ; plusieurs perdirent la raison & devinrent furieux.

III. Lettre à Antonien.

S. Cyprien eut soin par les ordres & par les avis qu'il donna aux autres évêques d'Afrique, d'empêcher que les schismatiques n'y trouvassent créance, & n'y fissent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui étoit évêque en Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien, dont il avoit d'abord rejetté la communion pour s'attacher à S. Corneille suivant le conseil de S. Cyprien. Il demandoit, quelle heresie Novatien avoit introduite? & comment Corneille avoit communiqué avec Trophime & avec ceux qui avoient encensé des idoles? Saint Cyprien lui répondit premierement : Que les hommes graves & une fois fondez sur la solidité de la priere, ne doivent pas être ébranlez, non seulement par des petits vents, mais par les tempêtes les plus violentes. Ensuite il rend raison de la diverse conduite qu'il avoit tenuë à l'égard des apostats. Dans le fort de la persécution on leur refusoit la reconciliation, hors le cas de l'extremité de la vie ; afin de les animer à retourner au combat. La persécution étant appaisée, le concile d'Afrique & celui de Rome accorderent la réconciliation à ceux qui avoient accompli une serieuse pénitence ; suivant les distinctions portées par les canons qui en furent dressez. Il lui explique le mérite du pape Corneille & la régularité de son élection & le purge des calomnies des schismatiques. Sçachez, dit-il, que nos collegues ont reconnu très-certainement, qu'il n'est coupable ni d'avoir pris un billet de sûreté, ni d'avoir eu une communication sacrilege avec les évêques, qui ont sacrifié aux idoles. A l'égard de Trophime, une grande partie

partie du peuple qui s'étoit separée avec lui, ne seroit point revenuë sans lui, & il les ramenoit avec une humilité & une satisfaction entiere. Corneille en ayant deliberé avec plusieurs de nos collegues, Trophime a été reçu, mais seulement à la communion laïque, & non comme les malicieux vous ont écrit, pour avoir le rang d'évêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifferemment avec ceux qui ont sacrifié, est encore un faux bruit inventé par les apostats. Si quelqu'un est surpris de maladie, on le secoure dans le peril, comme il a été résolu; mais après que nous leur avons ainsi donné la paix, nous ne pouvons pas les étouffer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont reçu la paix que comme mourans. Il montre ensuite les differens dégrez de chute. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'est presenté volontairement au sacrifice abominable, & celui qui après avoir resisté & combattu long-tems, y est venu par nécessité. Celui qui s'est livré avec tous les siens, & celui qui s'est exposé au péril pour tous, mettant à couvert sa femme, ses enfans & sa famille. Celui qui a poussé au crime ses hôtes ou ses amis, & celui qui les a épargnez & qui a reçu chez lui plusieurs freres qui s'enfuïoient en exil, & leur a donné la retraite, offrant au Seigneur plusieurs ames vivantes & saines, qui prient pour la sienne.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire, j'avois lû & j'avois oüi prêcher à l'évêque, qu'il ne faut point sacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occasion s'étant presentée d'avoir un billet, je suis venu au magistrat, où j'ai chargé un autre qui y alloit, de lui dire que j'étois chrétien, qu'il ne

n'étoit pas permis de sacrifier, ni d'aller aux autels du démon, que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continuë S. Cyprien, ce même homme ayant appris de nous, qu'il ne devoit pas même prendre de billet; pleure, se lamente, proteste qu'il a peché par erreur, plûtôt que par malice, & qu'à l'avenir il sera plus ferme. Si nous réjettons ces pénitens; aussi-tôt le démon les jettera dans l'hérésie ou dans le schisme avec leurs femmes & leurs enfans, qu'ils avoient conservez. Les Stoïciens ont d'autres maximes, eux qui disent que tous les péchez sont égaux, & qu'un homme grave ne doit pas aisément se laisser fléchir; mais les Chrétiens sont fort éloignez des philosophes, ce qu'il dit à cause de Novatien, qui d'abord avoit fait profession de la philosophie Stoïcienne, & il conclud: Il a donc été resolu, après avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques seroient admis dès à présent, & que ceux qui ont sacrifié, seroient secourus à la mort.

Au reste, il ne faut pas craindre que cette indulgence diminuë le nombre des martyrs; il ne laisse pas d'y avoir des vierges & des continens, quoique l'on accorde la pénitence aux adulteres; il est vrai qu'autrefois quelques évêques de cette Province leur ont entierement fermé l'entrée de la pénitence; mais ils ne se sont pas separez pour cela des autres évêques. Sans rompre le lien de la concorde, chaque évêque regle sa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu. Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs péchez, par des témoignages manifestes; nous avons été d'avis de leur oter toute esperance de communion, s'ils commencent à la demander dans la maladie; car ce n'est pas le regret du peché qui les

presse, mais la crainte de la mort; & celui-là ne mérite pas d'être consolé à la mort, qui n'a pas songé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette discipline, que les Novatiens accusoient de relâchement. Saint Cyprien continuë:

Quant à ce que vous me demandez quelle hérésie Novatien a introduite: Sachez premierement, que nous ne devons point être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule église, que J. C. a divisée en plusieurs membres par tout le monde, & un épiscopat, qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde réünit, & celui-ci après l'institution de Dieu, s'efforce de faire une église humaine, & envoye ses nouveaux apôtres en plusieurs villes, pour mettre de nouveaux fondemens. Et quoiqu'il y ait depuis longtems en chaque province des évêques ordonnez, vénerables par leur âge, par l'integrité de leur foi, & leur constance dans la persécution; il ose créer encore d'autres faux évêques. Quand il auroit été évêque auparavant; il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évêques & l'unité de l'église. C'est ce que S. Cyprien écrivoit à Antonin.

Fabien évêque d'Antioche sembloit incliner au schisme & à la doctrine de Novatien. Surquoi saint Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui disoit beaucoup de choses de la pénitence, & de ceux qui avoient souffert depuis peu le martyre à Alexandrie; puis il ajoûtoit: Je veux vous proposer un exemple qui est arrivé parmi nous: Il y avoit ici un vieillard fidéle nommé Serapion, qui après avoir passé sans reproche la plus grande partie de sa vie, étoit enfin tombé dans la persécution. Il avoit souvent demandé grace, & on ne l'avoit point écouté, parce qu'il avoit sacrifié. Etant tombé

IV. Histoire du vieillard Serapion. *Eus. VI. hist. c. 44.*

malade, il demeura trois jours de suite sans voix & sans sentiment; le quatriéme jour s'étant un peu éveillé, il appella le fils de sa fille & lui dit: Eh mon enfant jusques à quand veut-on me retenir? de grace qu'on se dépêche, pour me congedier au plûtôt; appelle-moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre; il étoit nuit & le prêtre étoit malade, il ne put donc y aller. J'avois donné ordre que l'on donnât l'absolution aux mourans s'ils la demandoient, & principalement s'ils l'avoient instamment demandée auparavant, afin qu'ils s'en allassent avec une bonne esperance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'eucharistie, lui ordonnant de la tremper & la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna; & comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Serapion étant encore revenu à lui, dit: Viens-tu, mon enfant? le prêtre n'a pû venir, mais fais vîte ce qu'il a ordonné & me délivre. L'enfant trempa l'eucharistie & la fit aussi-tôt couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'esprit après un leger soupir. N'est-il pas manifeste qu'il fut conservé jusques à ce qu'il fut absous de son peché & reconnu pour fidéle, à cause de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites?

Eus. VI. hist. c. 46. Saint Denis d'Alexandrie fit plusieurs autres écrits à cette occasion. Une lettre à tous les chrétiens d'Egypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apostats; distinguant les divers degrez de péchez. Une exhortation à son troupeau d'Alexandrie, & une lettre à Origene en particulier, sur le martyre, par où l'on void qu'il le tenoit en sa communion. Il écrivit un traité de la pénitence adressé à Conon évêque d'Hermopolis, une lettre aux freres de Laodicée,

dont Thelmydres étoit évêque; une à ceux d'Armenie dont l'évêque étoit Merouzane.

V. Concile d'Antioche contre Novatien. *Euf. vi. hist. c. 43.*

D'ailleurs le pape saint Corneille écrivit à Fabien d'Antioche, depuis la réconciliation des confesseurs; outre deux lettres qu'il lui avoit écrites auparavant, touchant la condamnation de Novatien & le consentement des autres églises. Dans cette derniere il expliquoit au long les crimes de Novatien & l'irregularité de son ordination; le retour des confesseurs qu'il avoit seduits, & comme tout le monde l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des évêques assemblez à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, & les noms de leurs églises. On y lisoit aussi les noms & les églises de ceux qui étant absens, avoient envoyé à Rome leur avis & leur consentement par lettres; & c'est peut-être ce que saint Jerôme appelle le concile d'Italie.

De script. in Corn. Euf. vi. hist. c. 46.

Saint Corneille écrivit aussi à saint Denis d'Alexandrie contre Novatien; & saint Denis dans sa réponse lui marquoit qu'il avoit été invité de se trouver à un concile qui se devoit tenir à Antioche; où quelques-uns s'efforçoient d'établir l'hérefie de Novatien. Ceux qui avoient invité saint Denis à ce Concile, étoient Helenus évêque de Tarse en Cilicie, Firmilien de Cesarée en Capadoce, Theoctiste de Cesarée en Palestine, tous trois évêques des Metropoles voisines d'Antioche. Mais avant la celebration du concile, Fabien mourut, après avoir tenu le siege environ deux ans depuis le martyre de saint Babylas. A Fabien succeda Demetrien quatorziéme évêque d'Antioche. Il tint le concile, où Novatien fut condamné & déposé, comme favorisant le peché, en rendant la pénitence impossible.

Euf. chr. an. 253.

Lib. Synod. to. 1. Conc. 719.

Dans le tems de pâque de la même année 252. Saint

& ceux qui avoient apoſtaſié ; ſoit qu'ils fuſſent retournez au ſiécle & menaſſent une vie payenne ; ſoit qu'ils ſe fuſſent joints aux héretiques ou ſchiſmatiques, pour faire la guerre à l'égliſe. Ceux qui étoient demeurez dans l'égliſe, pleurant continuellement leur peché, & implorant la miſéricorde divine, furent traitez avec indulgence, & au lieu que dans le concile précedent il avoit été réſolu de ne leur donner la paix, que quand ils ſeroient en peril de mort, on ordonna dans celui-ci de la leur donner inceſſamment. La raiſon de ce changement de conduite, fut l'approche de la perſécution: car les évêques connurent par des viſions & par des revelations fréquentes & certaines, qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

On diſoit contre cette indulgence; que ceux qui après leur chute ſouffriroient le martyre, ſeroient aſſez purifiez par leur ſang, ſans avoir beſoin de recevoir la paix de l'évêque; qu'il étoit à craindre que pluſieurs ne la demandaſſent avec diſſimulation, & qu'après l'avoir reçûë ils ne refuſaſſent de combattre. Mais on répondoit premierement ; que pour être propre au martyre, il falloit recevoir de l'égliſe les armes ſpirituelles, & être ſoutenu par l'euchariſtie ; que ceux qui s'enfuiroient dans les déſerts, quittant tout pour ſuivre le Seigneur, ne devoient pas mourir ſans la paix de l'égliſe, comme il arriveroit s'ils devenoient malades, ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, diſoit-on, ils ſe trompent eux-mêmes ; les évêques jugent par l'exterieur, il n'y a que Dieu qui ſonde les cœurs; il n'eſt pas juſte que les mauvais nuiſent aux bons, mais plûtôt que les bons ſervent aux mauvais. Enfin l'on conclut de recevoir ſans délai à la paix tous ceux que l'on jugeoit veritablement péni-

Epist. 57. p. 54. tens, & on en écrivit une lettre synodale adressée au pape S. Corneille, qui porte en tête les noms de quarante-deux évêques, dont saint Cyprien est le premier.

VII. Schisme de Fortunat.

Ep. 59.

L'héretique Privat qui avoit été évêque de Lambese en Numidie, mais déposé par ses crimes, par un concile de quatre-vingt-dix évêques, vint se présenter à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Felix, qu'il avoit ordonné depuis sa séparation; accompagné aussi de Jovin & de Maxime, condamnez par neuf évêques, pour des sacrifices impies, & pour d'autres crimes, & de nouveau excommuniez par le concile de Carthage de l'année précedente. Privat se presenta donc à ce concile, disant qu'il vouloit se justifier; mais il n'y fut pas reçu De depit il ordonna un faux évêque de Carthage, sçavoir Fortunat l'un des cinq prêtres, qui l'année précedente avoient été chassez de l'église. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime & Reposte de Tubursique; qui non-seulement étoit tombé dans la persécution, mais en avoit entraîné plusieurs autres. Ces cinq évêques accompagnez de quelque peu de ceux qui avoient sacrifié, reconnurent Fortunat pour évêque.

Il envoya aussi-tôt à Rome pour demander la communion du saint siege, comme évêque de Carthage. Le chef de la legation fut Felicissime, ancien ennemi de Cyprien & auteur du schisme. Il se chargea des lettres, qui portoient que Fortunat avoit été élu par vingt-cinq évêques, & contenoient plusieurs autres mensonges, & plusieurs calomnies contre saint Cyprien; & il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de sa faction. Saint Cyprien ne s'empressa pas de donner à Saint Corneille la nouvelle de cet attentat; non plus que

que l'ordination du prêtre Maxime qui ayant été envoyé en Afrique par Novatien, y avoit été rejetté de la communion de l'église, & que son parti avoit depuis fait évêque. Il méprisoit ces impertinences des heretiques & des schismatiques; & ne croyoit pas qu'il convînt à la dignité de l'église catholique, de se mettre en peine de leurs folles entreprises. Il sçavoit que Felicissime & Fortunat étoient assez connus à S. Corneille, par les lettres de l'année précedente; comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniez par les évêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des évêques d'Afrique, qui étoient catholiques, & sans reproche, afin qu'il sçût à qui lui & les autres évêques devoient écrire, & de qui ils devoient recevoir les lettres, & que tous les autres étoient ou tombez dans l'idolâtrie ou heretiques. Saint Cyprien se reposoit sur tout cela. Toutefois ayant trouvé l'occasion de l'acolite Felicien, homme de confiance que le pape saint Corneille lui avoit envoyé avec l'évêque Persée entre autres avis, il lui donna encore celui-ci, de l'entreprise de Fortunat. Mais Felicien fut retardé, soit par le vent, soit par d'autres lettres de saint Cyprien qu'il attendoit; & le schismatique Felicissime ayant usé de diligence, le prevint.

Quand il fut arrivé à Rome, il se presenta à l'église accompagné d'une troupe de schismatiques desesperez, prétendant faire reconnoître Fortunat pour évêque de Carthage; mais le pape S. Corneille ne vouloit pas seulement l'écouter, & le rejetta de l'église avec une vigueur sacerdotale; comme ayant été légitimement condamné par de grands crimes. Car ce Felicissime avoit détourné de l'argent qu'il avoit en dépôt, corrompu des vierges & commis des adulteres. Saint Cor-

neille en donna avis à S. Cyprien, par une lettre pleine de charité & de force, dont il chargea Satur acolyte. Les schismatiques se voïant rejettez, revinrent à la charge, avec des menaces & des emportemens furieux; disant que s'il ne recevoit les lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choses honteuses; & faisant sonner haut le nombre de vingt-cinq évêques, qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. Saint Corneille fut ébranlé par ces menaces, & écrivit une seconde lettre à saint Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point reçu d'avis de sa part, touchant la prétenduë ordination de Fortunat; car l'acolyte Felicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de S. Cyprien à S. Corneille. *Ep. 59. p. 55.*

Saint Cyprien aïant reçu cette seconde lettre de Saint Corneille, lui répondit en ces termes: S'il est ainsi, mon très-cher frere, que l'audace des méchans se fasse craindre, & qu'ils emportent par leur insolence, ce qu'ils ne peuvent obtenir par la justice; c'est fait de la vigueur épiscopale, & de la puissance sublime & divine du gouvernement de l'église. Car les Gentils & les Juifs nous menacent; les héretiques & tous ceux que le démon obsedent témoignent leur rage par des discours furieux; il ne faut pas toutefois ceder pour cela, ni croire que l'ennemi soit plus grand que J. C. parce qu'il a tant de puissance dans le siécle. Nous ne devons pas seulement considerer les menaces des Gentils & des Juifs. Il n'importe qui nous trahisse, & ce ne nous est pas une honte de souffrir de nos freres comme J. C. en a souffert; ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et ensuite: Les hérésies & les schismes ne sont venus que faute d'obéïr au pontife de Dieu, & de songer qu'il y a dans l'église un seul évêque &

un seul juge pour un tems, qui tient la place de Jesus-Christ. Autrement il ne se trouveroit personne, qui après le jugement de Dieu, le suffrage du peuple, le consentement des autres évêques, se fit juge, non de l'évêque, mais de Dieu même; si ce n'est qu'il y ait quelqu'un assez impie & assez insensé, pour croire qu'un évêque se fait sans le jugement de Dieu; tandis qu'il nous dit, qu'un passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté. Il y a des évêques qui ne se font pas par la volonté de Dieu; mais ce sont ceux qui se font hors de l'église. Le Seigneur lui-même a souffert que plusieurs le quittassent, se contentant de dire à ses apôtres: Voulez-vous aussi vous en aller? Mais Pierre sur qui il avoit bâti l'église, répondit pour tous: Seigneur, à qui irons nous: montrant que ceux qui quittent J. C. perissent par leur faute; que l'église qui croit en lui ne le quitte jamais; & que ceux-là sont l'église qui demeurent dans la maison de Dieu. Jean. VI. 67.

Ensuite, parlant des calomnies des schismatiques: Je ne dois pas, dit-il, les imiter en rapportant le détail de leurs crimes; nous devons considerer ce que doivent dire & écrire des pontifes de Dieu; la douleur doit moins me faire parler que la modestie; & je ne dois pas donner lieu de croire, qu'étant attaqué je me défende par des médisances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'église; je passe les conjurations, les adulteres, & divers genres de crimes; il y en a un seul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit, ni de mon interêt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'est que dès le premier jour de la persécution, lorsque les péchez étoient recens, & que la fumée des sacrifices abominables se voïoit encore, non seulement sur les autels, mais dans les mains & la

bouche des apostats; ils n'ont point cessé de communiquer avec eux, & de les détourner de la pénitence. En effet, les deux schismes, qui divisoient alors l'église, étoient fondez sur des excès opposez. Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'absolution ni la paix à ceux qui étoient une fois tombez dans l'idolâtrie, quelque pénitence qu'ils fissent. Felicissime vouloit qu'on les reçût d'abord sans leur imposer de pénitence. Saint Cyprien continuë: Non contens d'avoir ôté aux pécheurs l'esperance de la satisfaction, leur faisant perdre tout sentiment & le fruit de la pénitence, ils ont encore établi hors de l'église & contre l'église une assemblée de leur faction, composée d'une troupe de gens, qui ne veulent point satisfaire à Dieu pour les crimes dont ils se sentent coupables.

Après cela ils osent encore passer la mer, & porter des lettres de la part des schismatiques à la chaire de Pierre & à l'église principale, qui est la source de l'unité sacerdotale; sans penser que ceux à qui ils s'adressent
Rom. 1. 8. sont ces Romains, dont l'apôtre a loüé si hautement la foi; & auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Mais quelles raisons ont-ils d'y aller, & d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques veritables? car ou ils sont contens de ce qu'ils ont fait, ou s'ils s'en repentent, ils sçavent où ils doivent revenir. Il est établi entre nous tous & avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu où le crime a été commis; une portion du troupeau est attribuée à chaque pasteur, pour la gouverner & en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous sont soumis courent çà & là, & mettent la desunion entre les évêques; mais qu'ils plaident leur cause au lieu où ils peuvent avoir des accusateurs & des témoins de leur

crime. Si ce n'est que ce petit nombre de desesperez ne trouve pas suffisante l'autorité des évêques d'Afrique, qui les ont déja jugez&condamnez. Leur cause a été examinée, leur Sentence prononcée; & il est indigne de la gravité des évêques, qu'on leur pût reprocher d'être legers & inconstans, puisque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que : Oüi, oüi : Non, non. Si l'on compte ceux qui les jugerent l'année derniere avec les prêtres & les diacres, on en trouvera plus qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'est ainsi que Saint Cyprien écrivant au pape même, se plaint d'une appellation à Rome, comme d'un procedé notoirement irregulier.

Il ajoûte que la plûpart des schismatiques revenoient à l'église, mais qu'il ne les recevoit pas sans choix. Car, dit-il, il y en a à qui plusieurs crimes, où l'opposition de nos freres, font un tel obstacle, qu'il n'est pas possible de les recevoir, au scandale du plus grand nombre, pour recueillir de miserables fragmens, il ne faut pas blesser ce qui est sain & entier. Et ensuite : Je souhaite que tous retournent à l'église; je remets tout, je dissimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commises contre Dieu; je peche presque moi-même, par trop de facilité; j'embrasse avec joye & avec amour ceux qui reviennent avec repentir, & qui confessent humblement leur peché. Mais si quelques-uns croyent se pouvoir ouvrir la porte de l'église, par les menaces & par la terreur, plûtôt que par les prieres & les soumissions; qu'ils sçachent que le camp invincible de Jesus-Christ ne cede point à des menaces. Un évêque tenant l'évangile & gardant les préceptes de Jesus-Christ peut être tué ; mais il ne peut être vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'église catholique , afin que celui qui y préside soit jugé

par ceux qui en ſont dehors? Que reſte-t-il, ſi-non que l'égliſe cede au Capitole? que les prêtres ſe retirent, emportant l'autel du Seigneur; & que les idoles avec leurs autels prophanes, paſſent au milieu de nôtre ſanctuaire? Ce ſanctuaire étoit un demi cercle, où les prêtres étoient aſſis, ayant l'évêque au milieu d'eux, & environnant la table ſacrée, où l'on offroit le ſaint ſacrifice. S. Cyprien continuë: Ne ſeroit-ce pas donner à Novatien une ample matiere de déclamer contre nous; ſi ceux qui ont renié publiquement J. C. non ſeulement ſont reçus ſans pénitence, mais encore ſe rendent terribles? S'ils demandent la paix, qu'ils quittent les armes; s'ils veulent ſatisfaire, pourquoi menacent-ils? qu'ils ſçachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'Antechriſt viendra on ne lui cedera pas, parce qu'il menacera de mort ceux qui lui reſiſteront. Il ne nous importe par qui & quand nous ſoyons tuez; puiſque nous recevons toûjours de N. S. la récompenſe de notre mort. Et quoique je ſçache, que l'affection que nous nous devons, vous oblige de lire toûjours mes lettres à votre clergé & à votre peuple; je vous prie néanmoins de faire cette fois, à ma priere, ce que vous faites de vous-même, afin que ſi les diſcours empoiſonnez que l'on a répandus contre moi, ont laiſſé quelque mauvaiſe impreſſion, elle ſoit entierement effacée. Enfin il avertit les fidéles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les ſchiſmatiques, non pas même dans les repas ou les converſations. C'eſt ce qui m'a ſemblé de plus remarquable dans cette lettre de S. Cyprien à ſaint Corneille.

IX. Perſécution de Gallus. *Cypr. ep. 58. Euſ. chr. an.*

La perſécution dont les évêques avoient été avertis du ciel étoit déja commencée, à l'occaſion d'une peſte violente qui s'étendit en pluſieurs parties de l'empire.

L'empereur Hostilien en étoit mort; & comme elle augmentoit, Gallus & son fils Volusien eurent recours à leurs Dieux, & envoyerent des édits par toutes les provinces, pour ordonner des sacrifices. S. Cyprien fut demandé pour la seconde fois dans le cirque, par les cris du peuple de Carthage, pour être exposé à un lion, & on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation aux martyrs. Le pape S. Corneille fut le premier à Rome, qui confessa le nom de J. C. dans cette persécution; son exemple encouragea tellement les fidéles, que tous ceux qui sçurent qu'il étoit interrogé, accoururent pour confesser avec lui; & plusieurs de ceux qui étoient tombez se releverent en cette occasion. S. Corneille aïant donc refusé de sacrifier aux faux Dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'hui Civitavechia, qui étoit un lieu très-agréable à 45. milles de Rome. Là il reçut une lettre de S. Cyprien, qui le congratuloit & toute l'église Romaine, de sa glorieuse confession. Il marque la difference de Novatien, que les persécuteurs laissoient cependant en repos, puis il conclut: Puisque nous sommes avertis par la Providence divine, que le jour de notre combat approche; appliquons-nous sans cesse avec tout le peuple, aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. Souvenons-nous les uns des autres, & qui que ce soit de nous, qui sorte d'ici le premier, par la miséricorde de Dieu, que notre charité continuë auprès de lui; & que nos prieres ne cessent point pour nos freres. Ainsi parloit le confesseur Cyprien au confesseur Corneille.

253. Oros. VII. c. 21.

Cypr. ep. 59. p. 55.

Plin. VI. ep. 31. Cypr. ep. 60. p. 57.

X. Martyre de S. Hippolyte & du Pape S. Corneille.

Un des plus illustres martyrs de Rome, que l'on rapporte à cette persécution, & à l'an 252. fut S. Hippolyte prêtre, qui avoit suivi le schisme de Novat & de Novatien. Comme on le menoit au martyre, le peuple

Acta sine p. 155. ex Prudent.

dont il avoit le soin, & qui par affection le suivoit en grand nombre, le consulta quel étoit le meilleur parti. Fuyez, dit-il, le malheureux Novat & revenez à l'église catholique. Je voi maintenant les choses tout autrement, & je me repens de ce que j'ai enseigné. Après qu'il eut ainsi détrompé son peuple, il fut mené à Ostie, où le préfet de Rome étoit allé ce jour-là pour étendre la persécution hors la ville, qu'il avoit déja remplie de sang. Il étoit sur son tribunal environné de bourreaux & d'instrumens de supplices, & devant lui des troupes fidéles, dont la crasse & les cheveux longs montroient qu'ils avoient croupi long-tems en prison. Mais voyant que les tourmens étoient inutiles, & qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la tête, il fit mettre l'autre en croix, il en fit jetter plusieurs dans une barque pourrie, qui coula promptement à fonds.

On lui présenta le vieillard Hippolyte chargé de chaînes: & une foule de jeunes gens crioient tout autour: que c'étoit le chef des Chrétiens, qui devoit périr par quelque nouveau genre de supplice. Comment s'appelle-t'il, dit le préfet? Ils répondirent qu'il se nommoit Hippolyte. Qu'il soit donc traité comme Hippolyte, dit le préfet, & qu'il soit traîné par des chevaux indomptez. Il faisoit allusion à Hippolyte fils de Thesée, fameux dans les poëtes profanes; qui fuyant la colere de son pere rencontra un monstre, dont ses chevaux furent épouvantez; en sorte qu'il tomba de son chariot, fut traîné & mis en piéces. Aussi-tôt on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches, on les attache ensemble à grande peine, & on passe entr'eux au lieu de timon une longue corde, au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis ils excitent les chevaux

Ovid 10. metam. fab. 45.

par

par de grands cris, des coups de foüet & des aiguillons. Les dernieres paroles du Saint que l'on entendit, furent: Seigneur, ils déchirent mon corps, prenez mon ame. Les chevaux commencerent à l'emporter avec furie, dans les bois, sur des rochers & sur des épines. Ils abattent les hayes & rompent tous les obstacles; leur chemin est arrosé du sang du martyr, & son corps déchiré en mille piéces, qui demeurent éparses de tous côtez. Les fidéles suivoient fondant en larmes, & conduits par les traces de son sang ramassoient soigneusement ses reliques, & jusques au sang, dont la terre & les arbres étoient imbibez, & qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin ils l'ensevelirent à Rome dans les Catacombes, auprès d'un Autel. On célebre sa mémoire le 13. d'Août.

Le pape S. Corneille mourut dans son exil cette même année 252. le 14. de Septembre, après avoir tenu le saint siége un an & environ cinq mois. Les quatre lettres qu'il avoit écrites à Fabius évêque d'Antioche au sujet de Novatien restoient du tems de S. Jerôme. Au pape saint Corneille succeda Lucius, l'un des prêtres confesseurs, qui avoient été éxilez avec lui; mais Lucius fut encore relegué par les persécuteurs, peu de temps après son élection. Si tôt que saint Cyprien l'eut apprise, il lui écrivit, pour se réjoüir avec lui du double honneur qu'il avoit reçu, de la confession & du sacerdoce. L'exil du pape Lucius ne fut pas long, & il lui fut permis de revenir à Rome, & saint Cyprien avec les évêques ses confreres lui écrivirent une seconde lettre, pour le congratuler de son retour. Nous comprenons, dit-il, mon très-cher frere, les salutaires conseils de Dieu, & pour quoi cette persécution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les héretiques, & montrer quelle

Lib. Pontif. Pagi. an 252. n. 11. Hier. script. in Corn.

p. 61.

Lib. Pontif.

Edd. ep. 61.

étoit l'église, quel étoit l'unique évêque élû par son ordre, les prêtres unis à l'évêque, le veritable peuple de J.C. qui étoient ceux que l'ennemi attaquoit, qui étoient au contraire ceux que le démon épargnoit comme lui étant acquis. Le pape Lucius ne tint le saint siége que cinq mois, & mourut le 4. de Mars l'an 235. Le 13. de Mai suivant on élut Etienne, qui gouverna quatre ans & près de trois mois.

Euf. chr. 154. Idem VII. hift. c. 2. Calend. Rom Buch. Pagi an. 253.

XI. Conversion de Neocesarée. *Greg Nyss. vita Thaum. p. 1007. D.*

Cependant la peste qui continuoit avec violence, fut cause dans le Pont de la conversion de plusieurs infidéles. Car elle y commença dans une fête solemnelle, qu'ils célebroient à Neocesarée en l'honneur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du païs y venoit en foule; le théâtre étoit plein, & cette année la presse étoit si grande, que ni les musiciens, ni les joüeurs de Gobelets & les autres charlatans ne pouvoient se faire entendre, ni montrer leur adresse. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix: Jupiter, fais nous de place. Saint Gregoire Thamaturge l'ayant appris, envoya un des siens leur dire; qu'ils auroient bien-tôt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet la peste se mit dans cette même assemblée, & changea les danses & les chants de joye en cantiques funebres; ce fut comme un feu, qui s'étendit promptement dans toutes les maisons. Les temples étoient pleins de malades qui alloient implorer le secours de leurs dieux & y demeuroient morts; on les voyoit autour des fontaines chercher du rafraîchissement qu'ils ne trouvoient point. Plusieurs alloient eux-mêmes dans les sépulchres; parce que les vivans ne suffisoient plus pour ensevelir les morts. Des spectres entroient dans les maisons comme pour les avertir, & la mort suivoit aussi-tôt. En cette extremité ils eurent recours à saint Gregoire; & si-tôt que le

ſpectre funeſte étoit entré dans une maiſon, on prioit le ſaint évêque d'y venir faire des prieres. Il chaſſoit par tout la maladie, & le bruit s'en répandit d'une maiſon à l'autre, on ne cherchoit plus d'autre remede; on ne conſultoit plus les oracles, on ne faiſoit plus de ſacrifices, on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le ſaint évêque, & chacun vouloit l'attirer chez ſoi, la récompenſe qu'il tiroit d'eux étoit le ſalut de leurs ames. Ainſi il les convertit tous, les uns pour les avoir délivrez de la maladie, les autres par la crainte d'y tomber.

XII. Traité de ſaint Cyprien, de la mortalité.

Pont. in vita Cypr.

En Afrique la maladie ne fut pas moindre; chacun fuyoit les malades, & les expoſoit ſans pitié. Carthage étoit pleine de corps morts, dont perſonne ne prenoit ſoin, ſinon autant que l'intérêt l'y engageoit. Alors S. Cyprien aſſembla le peuple & l'excita aux œuvres de charité, par les exemples de l'écriture ſainte; ajoûtant que nous devons imiter la bonté de Dieu, & aſſiſter même nos ennemis. Il diſtribua auſſi-tôt à chacun des fidéles ſa fonction ſelon les conditions; les pauvres contribuoient de leur travail, les riches de leurs biens. Ainſi on donna un ſecours conſiderable, non-ſeulement aux chrétiens, mais aux payens même, qui perſécutoient l'égliſe.

S. Cyprien écrivit auſſi le traité de la mortalité, pour conſoler les fidéles & les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, ſont touchez de ce que cette maladie attaque les nôtres, auſſi-bien que les infidéles, comme ſi le chrétien n'avoit embraſſé la foi, qu'afin d'être exempt des maux, & de joüir heureuſement de ce monde, & comme ſi en ſouffrant toutes les adverſitez temporelles, il n'étoit pas reſervé aux délices de la vie future. Si un chrétien comprend à quelles condi-

tions il eſt entré dans l'égliſe, il ſçaura qu'il doit ſouffrir dans le ſiécle plus que les autres, ayant à ſoûtenir de plus grands combats contre le démon. Mais quelqu'un dira: Ce qui m'afflige eſt que je m'étois préparé à la confeſſion de la foi, & que je ſuis privé du martyre qui m'étoit ſûr. Premierement le martyre n'eſt pas en votre pouvoir; Dieu en favoriſe qui il lui plaît, & vous ne pouvez dire, que vous ayez perdu ce que vous ne ſçaviez ſi vous meritez de recevoir. De plus Dieu qui ſonde les cœurs, voit votre bonne diſpoſition, & ne la laiſſera pas ſans récompenſe. Et enſuite: Enfin pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine providence, un des évêques nos confreres, abbatu par la maladie & alarmé des reproches de la mort; demandoit un peu de tems; alors il ſe préſenta à lui un jeune homme ſi majeſtueux, d'une taille ſi avantageuſe, d'un regard ſi éclatant, qu'un mortel eût eu peine à le voir, s'il n'eût été prêt à ſortir du monde. Ce jeune homme, témoignant quelque indignation par le ſon de ſa voix, lui dit: Vous craignez de ſouffrir, vous ne voulez point ſortir d'ici, que voulez-vous que je vous faſſe? Puis il ajoûte: Moi-même qui ſuis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t'il commandé en révelation, de prêcher ſouvent, qu'il ne faut point pleurer nos freres quand il les appelle, puiſque nous ſçavons qu'ils ne ſont pas perdus, mais ſeulement partis les premiers comme pour un voyage; & que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puiſque nous ſçavons qu'ils en portent la haut de blancs; ni donner ſujet aux infidéles de nous reprocher, que nous pleurons comme perdus, ceux que nous diſons qui vivent avec Dieu. Ce que ſaint Cyprien dit ici des habits noirs, marque que les Chrétiens d'Afrique ne portoiént pas d'ordinaire cette cou-

Baron. an. 256. n. 18. &c. Herodian. l. 1. init.

leur, comme plusieurs autres. Au reste chez les Romains les hommes portoient le deüil avec du noir, les femmes avec du blanc. *Plut. quest. Rom. 16.*

XIII. S. Cyprien contre Demetrien. *Zozim in Valer. p. 645.*

Outre la peste l'empire étoit affligé de plusieurs guerres; les Scythes, les Goths & d'autres barbares ravageoient l'Europe; les Perses vinrent jusqu'à Antioche, la prirent & la pillerent. On réjettoit à l'ordinaire sur les Chrétiens la cause de tous ces maux. C'est le sujet du livre de S. Cyprien contre le juge Demetrien, où parlant de la foiblesse des faux dieux: il dit: O si tu voulois les écouter & voir quand nous les conjurons pour les chasser des corps qu'ils possedent, comme ils sont tourmentez par nos armes spirituelles; comme ils pleurent & comme ils crient, sentant les coups de la puissance divine? Reconnois la verité de ce que je dis; crois-en du moins ces dieux que tu adores. Tu verras ceux que tu pries, nous prier eux-mêmes; ceux que tu respectes comme tes maîtres, trembler sous nos mains comme enchaînez. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils sont, si-tôt que nous les interrogeons, & ne pouvoir cacher leur illusion, même en votre présence.

Il dit que Dieu envoye toutes ces playes pour venger le sang innocent des Chrétiens, quoique les Chrétiens en soient frappez eux-mêmes. Car les adversitez du monde ne sont des peines que pour celui qui met toute sa joye & sa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y être mal, qui ne peut être bien ailleurs, qui met ici tout son bonheur; à qui, quand il sera sorti de cette vie courte & fragile, il ne reste que le supplice & la douleur. Pour nous ni les adversitez ne nous abbattent, ni les pestes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'esprit que par la chair; &

nous sçavons que ce qui est pour vous un supplice ; est pour nous une épreuve. Croyez-vous que nos souffrances soient égales, voyant que nous les portons d'une maniere si differente? Chez vous on ne voit qu'une impatience plaintive, chez nous une patience courageuse, pieuse, toûjours tranquille, reconnoissante envers Dieu; personne de nous ne cherche ici ni joye, ni prosperité; mais il demeure doux, paisible & ferme contre les révolutions du monde, attendant le tems des promesses divines. Nous avons la force de l'esperance & la fermeté de la foi, l'esprit élevé au milieu des débris du monde, qui tombe en ruine, une vertu immobile, une patience toûjours contente, une ame toûjours assurée de son Dieu. Tels étoient alors les chrétiens.

XIV. Charité des Chrétiens envers les captifs. *Aug. ad Hesich. ep. 199. n. 35.*

Plusieurs villes de Numidie furent affligées d'une incursion des barbares, apparemment de ceux qui habitant les terres plus avancées vers les déserts, ne furent jamais soumis aux Romains. Ils emmenerent en captivité plusieurs Chrétiens de l'un & de l'autre sexe. Huit évêques des villes où ce malheur étoit arrivé, en écrivirent à saint Cyprien, lui demandant quelque secours pour racheter des captifs. Cyprien ne put lire ces lettres sans répandre des larmes, & il fut particulierement touché du peril des Vierges. Il fit part de ces lettres aux fidéles de Carthage, qui touchez de la même douleur, contribuerent tous à cette bonne œuvre aisément & abondamment. Tout ce que donna le clergé & le peuple de Carthage, montoit à cent mille sesterces, c'est-à-dire, environ sept mille cinq cens livres. D'autres évêques qui se trouverent présens, donnerent aussi quelques petites sommes pour eux & pour leur peuple. Saint Cyprien envoya tout cet argent aux évêques de

Ep. 62.

Numidie, avec une lettre où il disoit : Si pour éprou-

ver notre charité il arrivoit quelque pareil accident, ne feignez point de nous l'écrire, & encore que toute notre église demande par ses prieres, qu'il n'arrive plus rien de tel, soyez assûrez que s'il arrive, elle donnera du secours volontiers & abondamment. Et afin que vous priez à l'intention de nos freres & de nos sœurs, qui ont contribué de bonne grace à cette bonne œuvre, j'ai mis ici les noms de chacun d'eux.

XV. Saint Cyprien condamne les Aquariens. *Ep. 63.*

Dans ce même tems de la persécution, S. Cyprien reçut ordre de Dieu, de faire observer l'institution de J. C. dans l'oblation du calice au saint sacrifice. Car il y avoit quelques évêques, qui par ignorance, ou par simplicité, n'y employoient que de l'eau; parce qu'ils offroient le saint sacrifice de grand matin, & craignoient d'être reconnus pour chrétiens à l'odeur du vin. Au reste, ils ne faisoient point de difficulté d'offrir du vin le soir à l'heure du souper. Car il étoit encore en usage d'offrir le saint sacrifice de l'eucharistie deux fois le jour, le matin & le soir; mais le sacrifice du soir étoit moins solemnel, parce que l'on ne pouvoit pas y assembler le peuple. Cet abus de consacrer le matin avec de l'eau seule avoit passé en coûtume, & pour la combattre S. Cyprien écrivit à Cecilius s'excusant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres, sur l'ordre exprès qu'il en avoit reçû de Dieu. La regle qu'il donne, est que dans le saint sacrifice nous devons seulement faire ce que le Seigneur a fait le premier pour nous.

Tertull. Coron. c. 3.

Il prouve par les figures de l'ancien testament, la necessité d'offrir du vin, principalement par l'exemple de Melchisedech, selon l'ordre duquel J. C est sacrificateur. Et cet ordre, dit-il, consiste en ce que Melchisedech fut sacrificateur du Dieu très haut, en ce qu'il offrit du pain & du vin, & qu'il benit Abraham. Car qui

Psal. 109.

est plûtôt sacrificateur du Dieu très-haut que N. S. J. C. qui a offert un sacrifice à Dieu le Pere, qui a offert le même, que Melchisedech avoit offert, à sçavoir son corps & son sang, & a beni Abraham, en benissant tout le peuple fidéle? Il dit que l'eau dans les saintes écritures signifie le baptême, & que le vin signifie l'eucharistie; que comme le vin commun relâche l'esprit & délivre de la tristesse; ainsi en bûvant le sang du Seigneur, nous perdons la mémoire du vieil homme, nous oublions la premiere vie passée dans le siécle, & le cœur affligé de ses péchez, & dilaté par la joye de la miséricorde divine. Que l'eau signifie le peuple, comme il est dit dans l'écriture. Ainsi quand on mêle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidéle avec J.C. en qui il croit, & dont il ne peut être separé; d'où il conclud que dans la consécration du calice, on ne peut non plus offrir de l'eau seule, que du vin seul. Il ajoûte: Le prêtre est véritablement vicaire de J.C. quand il imite ce que J. C. a fait; & il offre alors dans l'église un veritable sacrifice à Dieu le Pere, quand il l'offre comme J. C. l'a offert. Ainsi parle saint Cyprien du sacrifice de l'eucharistie.

Apoc. XVIII. 15.

XVI. Fin d'Origene. Son Ouvrage contre Celse. *Sup. l. III. n. 21. p. 388. Orig. in Cels. 1. p. 8.*

Origene mourut vers ce tems-là, sous le regne de Gallus & au commencement de l'année 253. Il avoit soixante-neuf ans, & s'étoit occupé jusques à la fin à servir l'église par ses discours & par ses écrits. Un de ses derniers & le plus utile de ceux qui nous restent, est l'ouvrage contre Celse philosophe Epicurien, qui du tems de l'empereur Adrien avoit écrit un livre plein de calomnies & d'injures contre la religion chrétienne; Origene entreprit cette réponse à la sollicitation de son ami Ambroise, & la commence en disant; qu'il eût peut-être été plus à propos d'imiter Jesus-Christ, qui ne répondoit

répondoit aux calomnies de ſes ennemis, que par les merveilles de ſa vie, gardant le ſilence devant ces juges. Ainſi quoiqu'il ſoit toûjours calomnié, tant qu'il y aura de la malice dans les hommes, il ne ſe défend que par la vie de ſes veritables diſciples, dont l'éclat l'emporte ſur tous les menſonges. Cette réponſe, dit-il, eſt inutile pour les veritables fidéles. Saint Paul ne compte point les paroles entre les tentations, qui pourroient nous ſéparer de la foi; j'écris ſeulement pour les infidéles & pour les foibles chrétiens. *Rom. VIII. 37. 38.*

Il ne ſe contente pas de détruire les objections particulieres de Celſe, il en ſappe les fondemens, & établit ſolidement la religion chrétienne, non par des raiſonnemens, mais par des faits conſtants, par les propheties qui ont promis J. C. par ſes miracles & par les mœurs de ſes diſciples. La foi, même ſans raiſonnemens, eſt néceſſaire, parce que le commun des hommes n'a ni la capacité ni le loiſir d'examiner: toute la vie humaine roule ſur la créance de certaines maximes communes de conduite; & les philoſophes qui ſe piquoient tant de raiſonnement, choiſiſſoient une ſecte plûtôt qu'une autre, ſur quelques préjugez ſouvent legers & temeraires. Il eſt bien plus raiſonnable, puiſqu'il faut croire, de ſuivre l'autorité divine. Le ſtile de l'écriture, que les payens mépriſoient comme trop ſimple, étoit néceſſaire pour ce deſſein, de ſe faire entendre à tous les hommes; au lieu que les écrits de Platon & des autres philoſophes, n'étoient d'uſage que pour les gens d'eſprit & les ſçavans. Mais quoique les chrétiens s'appliquent à l'inſtruction des ſimples, où les raiſonnemens ſont peu d'uſage, ils ne negligent pas la converſion des ſages, ni les raiſonnemens qui leur con-

Lib. IV. init. *Lib. I. p. 9. 10.* *Lib. VI. init.* *Lib. III. p. 143.*

Lib. VI. p. 281. 1. Cor. XV. 2. viennent. Ils ont appris de S. Paul à ne pas croire temerairement.

Quant aux propheties, il eſt juſte d'ajoûter foi aux livres des Juifs, du moins comme à ceux des autres nations, chacune pour ce qui regarde ſes antiquitez. Or on ne peut douter de l'antiquité des Juifs, ſi l'on conſidere les preuves que donne Joſeph dans les livres contre Appion, & Tatien contre les Grecs. Il étoit néceſſaire que les Juifs euſſent des prophetes, quand ce n'eût été que pour les détourner de conſulter les oracles & les devins des payens, autrement la vraye religion eût paru inferieure aux fauſſes. Origene rapporte les principales propheties, qui ont prédit diſtinctement la naiſſance, la paſſion, la mort & les autres circonſtances de l'avenement de J.C. & obſerve que depuis qu'il eſt venu, les Juifs n'ont plus ni propheties, ni miracles, ni aucune marque de l'aſſiſtance divine; comme l'on en voit chez les chrétiens. On oppoſoit aux propheties les oracles des payens; mais les plus ſages d'entr'eux n'y ajoûtoient gueres de foi; & quand il y eût eu quelque choſe de ſurnaturel; le peu de vertu de ceux qui les rendoient, & la maniere honteuſe dont la pythoneſſe étoit inſpirée, devoit faire croire que les eſprits impurs en étoient les auteurs, au lieu que les prophetes de Dieu étoient d'ordinaire les plus ſaints perſonnages. L'obſcurité ſembloit commune aux uns & aux autres; mais il y a cette difference, que les oracles prophanes étoient toujours obſcurs ou ambigus; au lieu que les prophetes parlent clairement, dans tout ce qui devoit être entendu auſſi-tôt, principalement dans les exhortations & les inſtructions morales, Auſſi a-t-on conſervé leurs diſcours, pour ſervir à la poſterité, par les inſtructions

[Margin notes: Lib. I. p. 13. — p. 14. — p. 15. — p. 39. &c. — p. 62. lib. II. — p. 338.]

& par les prédictions. Il y a des choses obscures, pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier; mais il n'y a presque rien que l'on ne puisse entendre, quand on confere les manieres de parler semblables, & quand on prend toute la suite de la doctrine; ensorte qu'il n'est pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

XVII.
Miracle de J C.

Celse ne nioit pas que J. C. eût fait des miracles; mais il les attribuoit à la magie qu'il avoit, disoit-il, apprise en Egypte; & comme l'évangile même fait mention de faux prophetes & de faux miracles; il vouloit les confondre & attribuer tout également à l'art magique & à l'operation des démons. Origene soutient, que posant une fois quelque puissance au-dessus de la nature, s'il y en a une mauvaise, il faut qu'il y en ait une bonne encore supe[illegible]ure; & par consequent s'il y a de faux miracles dont les démons soient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu; or il y a des moyens sûrs de les discerner; les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine & les effets qui en suivent. Moïse & les prophetes, J.C. & ses disciples n'ont rien enseigné que de très-digne de Dieu, conforme à la raison, utile aux bonnes mœurs & à la societé civile; ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enseignoient, & l'effet a été grand & permanent. Moïse a formé une nation entiere, gouvernée par des loix saintes & des mœurs pures. J. C. a rassemblé toutes les nations dans la connoissance du vrai Dieu, & dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raison. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes étant eux-mêmes très-corrompus, & les miracles des imposteurs ont eu peu de suite. Je ne crois pas, dit Origene, qu'il reste trente sectateurs de Simon le magicien dans tout le monde, quoique jamais ils n'ayent

Lib. II. p. 61.
Lib. I. p. 54.
Lib. I. p. 44.
Lib. VI. p. 287.

été persécutez; les disciples de Theudas & de Judas de
Galilée furent bien-tôt dissipez.
Lib. 11. p. 95. La resurrection de J. C. ne peut être soupçonnée d'au-
cun artifice. Il est mort en public, sur une croix, à la
face de tout le peuple Juif, avec toutes les autres circon-
stances de sa mort & de sa sépulture, que les évangelistes
ont remarquées. Et il ne faut point demander, pour-
quoi il n'a pas disparu étant sur la croix, ou pourquoi
il n'a pas apparu à tout le monde après sa resurrection?
p. 101. Ce n'est pas à nous à prescrire à Dieu comment il doit
p. 100. faire ses miracles. Il suffit que J. C. a apparu à Pierre,
comme aux premices des apôtres; puis à tous les douze,
Lib. 1. p. 24. puis à cinq cens disciples tous à la fois. S'ils ne l'avoient
vû ressuscité & n'avoient été persuadez de sa divinité,
comment leur seroit-il venu dans l'esprit de ne point
craindre d'être traitez comme lui; d'affro[illegible]r le peril,
& de quitter leur païs pour enseigner, suivant son or-
dre, la doctrine qu'ils avoient reçûë de lui Sa mort
honteuse devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient
conçûë; ils devoient se regarder comme trompez, &
être les premiers à le condamner. Il falloit qu'ils eus-
sent vû quelque chose de bien extraordinaire, qui les
obligeât, non seulement à suivre sa doctrine, mais à la
faire suivre aux autres, & pour cet effet embrasser une
Lib. 1. 69. vie errante, s'exposer à une mort certaine en osant in-
p. 81. nover par tout, & renoncer à l'amitié de tous ceux qui
ne changeoient pas d'opinions & de mœurs. On doit
croire ceux qui souffrent tous les tourmens & la mort
même, plûtôt que de blesser la verité, seulement d'une
parole, en ce qui regarde Dieu, qui rapportent de bon-
ne foi, ce qui semble honteux à leur maître & à eux-
mêmes.
Lib. 1. p. 47. D'ailleurs les apôtres n'étoient ni des sages, ni des

ſçavans, mais des hommes de la lie du peuple, qui n'avoient pas même appris à lire; & chargez de péchez, comme Celſe le reprochoit, & ils le confeſſent eux-mêmes. D'où leur eſt venuë cette force, pour perſuader tant de Juifs & de Gentils? J.C. étoit donc plus qu'un homme, puiſqu'il a répandu ſa religion par tout le monde, comme il l'avoit prédit, & ſurmonté tout ce qui lui reſiſtoit; les empereurs, les gouverneurs, le ſenat, les magiſtrats & le peuple. Toute la puiſſance Romaine n'a pû empêcher que la parole de Dieu ſortie d'un coin de la Judée, ne ſe répandît ſur tous les hommes; les efforts qu'a fait le démon, pour détruire le Chriſtianiſme, n'ont ſervi qu'à l'étendre & à l'affermir. Et non-ſeulement J.C. a attiré des ſages; mais des plus déraiſonnables, les plus paſſionnez & les plus difficiles à convertir, & cela en ſi peu de tems. Jamais aucune hiſtoire n'a rien raconté de ſemblable d'aucune doctrine.

Lib. II. in fin. *ibid. p. 68.* *Lib. V. p. 265.* *Lib. IV. p. 185.* *Lib. I. p. 22.*

Il ne faut pas ſeulement conſiderer les merveilles que chaque nation peut raconter à ſon avantage; il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, & l'effet qu'ils ont produit. Il n'eſt point vrai-ſemblable, ni que les apôtres, hommes ignorans & vulgaires, ayent oſé entreprendre de prêcher, s'ils ne ſe fuſſent ſentis ſoûtenus par une vertu divine; ni que leurs auditeurs euſſent quitté les anciennes coûtumes de leurs ancêtres, pour paſſer à une doctrine qui en étoit ſi éloignée; ſans avoir été touchez par une puiſſance extraordinaire & par des faits miraculeux.

Lib. CXII. p. 402.

Il reſtoit encore du tems d'Origene des veſtiges de ce don des miracles, parmi les veritables chrétiens. Ils guériſſoient pluſieurs malades, & chaſſoient les démons, ſans céremonies magiques, ni application de drogues; mais par des prieres & de ſimples conjurations, y joi-

Lib. I. p. 5. *p. 34.* *p. 20.* *Hom 13. in Joſ.*

Lib. III. p. 135. L. VII. p. 134. Lib. I. p. 7. gnant quelquefois des jeûnes. Ils les chassoient en prononçant le nom de J.C. & récitant les évangiles. Ce saint nom avoit seul tant de force, qu'il chassoit les démons, quelquefois même étant prononcé par les méchans. Il y avoit des payens qui sans connoître Abraham, employoient le nom du Dieu d'Abraham pour exorciser le démons; les Egyptiens & tous les magiciens mêloient à leurs enchantemens les noms d'Abraham, d'Isaac, de Jacob & d'Israël. Les chrétiens chassoient les démons, non-seulement des hommes, mais bes bêtes & des lieux dédiez aux démons. Plusieurs voyant les peines que souffroient les esprits immondes, se convertissoient à la foi; plusieurs se corrigeoient, & sur tout les possedez.

p. 17. Lib. IV. p. 184. Lib. IV. p. 376. Hom. 1. in 1. Reg. hom. 26. in Num.

XVIII. Mœurs des Chrétiens. Lib. I. p. 21.

Le grand effet de la prédication de l'évangile, est la conversion des mœurs. Si quelqu'un avoit guéri cent personnes de l'impureté, de l'injustice, du mépris de la divinité, on auroit peine à croire qu'il n'y eut rien de surnaturel: que doit-on donc penser d'une si grande multitude de chrétiens, tellement changez depuis qu'ils ont reçu cette doctrine, que les payens traitoient de tromperie, embrassant même la continence parfaite; & cela pour tout le monde? car il n'y a point de nation sous le ciel où cette doctrine ne soit établie. Elle est si éloignée de la sédition que le legislateur des chrétiens leur a défendu tout homicide, & a condamné l'entreprise de ses disciples, même contre les plus méchans hommes. Il a voulu qu'ils se laissassent égorger comme des brebis, plûtôt que de se défendre contre leurs persécuteurs. Aussi combat-il pour eux, en sorte qu'ils gagnent plus par cette douceur, qu'ils ne feroient par la resistance; & bien loin que l'on ait pû les exterminer, le nombre des martyrs est petit, en comparaison

Lib. II. p. 68. Lib. III. p. 115. p. 116. Lib. VII. p. 349.

des autres. Les loix politiques étoient nécessaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état, qu'il falloit défendre au dehors contre les étrangers, & punir les crimes au-dedans; les chrétiens vivant sous l'empire Romain, n'avoient point besoin des loix particulieres pour le temporel.

Le zele des chrétiens pour la conversion des infidéles étoit tel, que quelques-uns faisoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs, & les villages; & de peur qu'on ne les soupçonnât d'interêt, quelquefois ils ne recevoient pas même leur subsistance; ou si le besoin les y obligeoit, ils se contentoient du nécessaire, quoique l'on voulut leur donner plus. A quoi Origene ajoûte: Maintenant que dans la multitude de ceux qui se convertissent, il y a des riches, des personnes constituées en dignité, des femmes nobles & opulentes; peut-être quelqu'un oseroit dire que quelque petite gloire attire à enseigner notre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce soupçon du commencement, lorsque le péril étoit grand, principalement pour les docteurs, & à present même l'honneur que nous pouvons recevoir de quelques-uns des nôtres, n'égale pas le mépris que nous souffrons des payens. Le zele des conversions n'empêchoit pas les chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit possible, ceux qui vouloient les écouter. Ils les préparoient en particulier par des exorcismes, avant que de les recevoir dans l'assemblée; & quand ils les trouvoient suffisamment avancez dans le désir de bien vivre, ils les y introduisoient, les distinguant encore en deux ordres; l'un des commençans qui n'avoient pas encore appris le symbole; l'autre de ceux qui paroissoient entierement résolus à suivre les maximes du christianisme. Il y avoit des per-

p. 116.

Lib. III. p. 142

magiſtrats ; même dans les évêques & les prêtres les plus relâchez, & les plus éloignez de la perfection. Les prêtres étoient le ſenat de l'égliſe, dont l'évêque étoit le chef.

Les maximes des chrétiens reconnuës de tout le monde, les mettent au-deſſus des autres nations, bien loin qu'il y eut ſujet de les comparer, comme faiſoit Celſe, à des grenoüilles, des chauves-ſouris, des fourmies & des vers plongez dans la bouë. Les autres adoroient des bêtes & des ſtatuës, & enfin des créatures ; les chrétiens portoient leur culte au-deſſus de toutes les choſes viſibles ou créées, juſques à celui de qui tout dépend, & qui voit juſques aux plus ſecrettes penſées ; prêt à tout ſouffrir, plûtôt que de renoncer à la pieté. Ils conſervoient ſoigneuſement le lien de la ſocieté civile, qui eſt la juſtice ; ils pratiquoient la bonté & l'humanité. Pour plaire à Dieu, ils domptoient les inclinations les plus violentes des plaiſirs ſenſuels : au lieu que les payens ſe plongeoient dans les plus ſales voluptez, ſans s'en cacher, & ſoutenant au contraire, qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honnête homme. Les chrétiens les plus ignorans étoient ſur cette matiere bien au deſſus des philoſophes, des veſtales & des pontifes les plus purs des payens. Aucun chrétien, dit Origene, n'eſt taché de ces vices, de ceux qui ſont chrétiens, à proprement parler ; s'il s'en trouve quelqu'un, il n'eſt pas de ceux qui viennent aux aſſemblées & qui participent aux prieres ; ſi ce n'eſt quelqu'un qui ſe cache dans la multitude, ce qui arrive rarement.

lib. IV. p. 177.

p. 365. lib. VII.

En effet, on chaſſoit de l'égliſe ceux qui tomboient dans quelque peché, principalement d'impureté. On les pleuroit comme morts à Dieu ; mais s'ils reſſuſcitoient par la pénitence, on les recevoit. Toutefois après

de plus longues épreuves que pour le baptême; & ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans
lib. VI. p. 285. l'église. Celse reconnoissoit lui-même qu'il y avoit parmi les chrétiens de la modestie & de l'humilité. Elle ne consiste pas, dit Origene, à s'abaisser d'une maniere abjecte & indécente, à se mettre à genoux, se prosterner, porter un habit sale, & se couvrir de poussiere; on ne peut mettre l'humilité dans cet exterieur, que par une grossiere ignorance. Elle consiste à s'abaisser sous la main puissante de Dieu, ayant d'ailleurs des pensées nobles & grandes.

XIX. Divinité de J. C.

lib. I. p. 54. 55. lib. II. p. 61.

Les objections de Celse supposoient que J. C. étoit reconnu par les chrétiens pour un Dieu; & il témoignoit que les chrétiens réprochoient aux Juifs de ne l'avoir pas crû. La divinité de J. C. étoit donc cruë du tems d'Adrien. Origene en rend aussi dans cet ouvrage plusieurs illustres témoignages. Les mages, dit-il, lui
lib. I. p. 46. apporterent des présens, comme à un composé, pour ainsi dire, de Dieu & d'un homme mortel. Et ensuite: Nous croyons ce que dit JESUS de la divinité qui étoit en lui. Je suis la voie, la verité & la vie; & de ce qu'il
ibid. p. 51. avoit un corps mortel: Maintenant vous cherchez à faire mourir un homme qui vous a dit la verité. Nous disons donc qu'il étoit quelque chose de composé. Il ajoû-
p. 52. te: L'homme qui paroissoit, étoit proprement le Fils de Dieu, le Verbe de Dieu, la puissance & la sagesse de Dieu. Et un peu après, il l'appelle Dieu, qui pour nous
p. 54. faire du bien, a paru dans un corps humain.

Il fait voir comment il entendoit l'incarnation, en disant: Nous ne séparons point le Fils de Dieu de JESUS;
ibid. p. 64. car après ce mystere, l'ame & le corps de JESUS sont
ibid. parfaitement un avec le Verbe de Dieu. Et ensuite parlant du corps de J. C. il dit que c'étoit le vrai temple du

Verbe de Dieu, de la verité & de la sagesse. Et ailleurs : *lib. III. p. 128.*
Il étoit utile au genre humain de recevoir JESUS comme Dieu, Fils de Dieu, venu dans une ame & un corps humain. Et ensuite : Sçachent nos calomniateurs, *ibid. p. 135. 136.*
que celui que nous croyons être dès le commencement Dieu & Fils de Dieu ; c'est celui-là qui est la raison même, la sagesse même, la verité même. Et nous croyons que son corps mortel & son ame humaine, lui sont si parfaitement unis, qu'ils participent à la divinité. Ailleurs parlant de l'immutabilité de Dieu, il dit :
Si Celse s'imagine que le Verbe de Dieu immortel, soit *lib. IV. p. 170.*
changé, pour avoir pris un corps & une ame humaine ; qu'il apprenne que le Verbe demeurant Verbe en sa substance, ne souffre rien de ce que souffre le corps & l'ame. Et ensuite : On peut répondre à ceci, en distinguant la nature du Verbe divin, qui est Dieu, d'avec l'ame de JESUS.

Celse demandoit pourquoi les Juifs & les chrétiens n'adoroient pas le soleil & les astres. Origene y répond, & dit entre autre choses, qu'ils ont appris à s'élever noblement au-dessus de toutes les créatures ; & que comme les adorateurs du soleil n'adoroient pas une étincelle de feu, ou une lampe ; ainsi ceux qui ont compris comment Dieu est lumiere, & comment le Fils de Dieu est *p. 238.*
la vraïe lumiere qui éclaire tout homme, & comment il dit : Je suis la lumiere du monde ; ne peuvent raisonnablement adorer cette petite étincelle de la vraïe lumiere, qui est dans le soleil & dans les astres. Non que nous méprisons ces grands ouvrages de Dieu ; mais parce que nous sçavons combien Dieu & son Fils unique sont infiniment au-dessus. Il marque encore la difference infinie du Verbe & des créatures, en disant : *lib. VI. p. 287.*
Personne ne peut connoître dignement celui qui est in-

créé, & premier né de toute nature créée, sinon le Pere qui l'a engendré; & personne ne peut connoître le Pere
p. 320. que son Verbe animé, sa sagesse & sa verité. Et ensuite il distingue cette proposition: Que Dieu n'est point comprehensible à la raison. Il l'accorde, si on parle de la raison, qui est en nous, il la nie, si on parle de la raison qui étoit au commencement, qui étoit en Dieu,
p. 322. qui étoit Dieu, c'est à-dire, du Verbe. Car le même mot *Logos*, signifie en grec l'un & l'autre, parole & raison. Et encore: Quel autre peut sauver l'ame de l'homme & la conduire à Dieu, sinon le Verbe de Dieu qui étant en Dieu au commencement, s'est fait chair, pour ceux qui étoient attachez à la chair, & qui étoient comme devenus chair; afin qu'ils pussent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir, entant qu'il étoit Verbe & en Dieu, & Dieu lui-même.

lib. VIII. p. 385. Celse reprochoit aux chrétiens qu'ils avoient tort d'accuser les autres d'adorer plusieurs dieux, puisqu'eux-mêmes, outre le Dieu souverain, adoroient encore J. C. A quoi Origene répond, par cette parole de J. C. Le Pere & moi nous sommes un: le Pere est en moi, & moi dans le Pere: & après avoir pris ses précautions contre ceux qui en vouloient inferer l'unité de personne, il conclud: Nous adorons donc un seul Dieu le Pere & le Fils. C'est par ces témoignages clairs & certains, tirez de l'ouvrage d'Origene, qui nous reste le plus entier; & conformes à ce que l'église a toûjours enseigné sur la Trinité, qu'il faut juger de ses sentimens sur
V. Bull. defens. f. d. Nic. sect. 2. c. 9. §. 22. ce mystere, & s'en servir pour expliquer quelques expressions qui paroissent dures & contraires à celles des peres, qui ont écrit depuis le concile de Nicée.

XX. Traité d'Origene de la priere.

Ce qui fait le plus de peine, est ce qu'il dit dans le traité de la priere; qu'il ne faut prier que le Pere; sans

y joindre aucune autre perſonne; non pas même J. C. *De Orat. n. 50.* Mais il s'explique enſuite, en montrant qu'il craint ſeulement que l'on n'adreſſe la priere au Pere & au Fils, en nombre pluriel, comme ſi c'étoient deux dieux; & il veut que l'on prie le Pere par le Fils, ſuivant la pratique ancienne & univerſelle de l'Egliſe. Dans ce *n. 33.* même traité de la priere, il dit, que J. C. n'eſt pas le ſeul qui prie pour nous, mais encore les anges. Il le *n. 46.* prouve par le livre de Tobie, & ne marque que les *n. 34.* Juifs, qui en rejettaſſent l'autorité. Il prouve auſſi par *1. Mac. xv. 14.* l'hiſtoire des Machabées, que les ſaints prient pour nous; & il ajoûte: Car il eſt abſurde de croire, que comme les ſaints ont reçu la perfection de la ſcience, ils n'ayent pas auſſi la perfection des autres vertus, dont une des principales eſt la charité du prochain. Il veut *n. 38.* que l'on prie au moins trois fois le jour; le matin, à midi, le ſoir & encore la nuit; ce qu'il prouve par les exemples de l'écriture. Ils refutent ceux qui diſoient que la priere eſt inutile, puiſque Dieu a tout prévu & tout or- *n. 14. 15.* donné, & que nos prieres ne changeront rien à ſes décrets éternels: il répond que ces décrets enferment même les prieres auſquelles Dieu a réſolu d'accorder certaines graces. Il marque le pouvoir de remettre les *n. 59. §. 17.* péchez, donné particulierement aux apôtres, par ces paroles: Recevez le ſaint-Eſprit: ceux dont vous aurez *Joan. xx. 23.* remis les péchez, & le reſte. Ce pouvoir, dit-il, a paſſé des apôtres à leurs ſucceſſeurs, & regarde les péchez commis contre Dieu; au lieu que chacun de nous peut & doit remettre les péchez pour ce qui regarde l'offenſe qu'il a reçûë. Mais c'eſt aſſez parler d'Origene & de ſes écrits.

XXI. Mort de Gallus. Emilien empereur.

Comme l'empire étoit expoſé de tous côtez aux barbares, ſous le foible gouvernement de Gallus: Emilien

Puis Valerien. *Zosim p. 645. Eutrop. lib. IX. Victor. de Cæs.*

qui commandoit les legions de Pannonie, encouragea ses troupes, repoussa les barbares jusques sur leurs terres, & emporta contr'eux des avantages au-dessus de toute esperance, aussi ses troupes le déclarerent empereur. Il marcha promptement vers l'Italie, pour surprendre Gallus; qui de son côté s'avança avec ce qu'il avoit de troupes; & cependant envoïa des ordres à Valerien, pour amener les legions de Gaule & de Germanie. Mais quand les deux armées d'Emilien & de Gallus furent proches, les troupes de Gallus se voyant beaucoup plus foibles, & connoissant sa négligence & sa lâcheté, le tuerent avec son fils Volusien, près d'Interramna en Umbrie, & se joignirent à l'armée d'Emilien. Gallus & Volusien perirent ainsi, après avoir regné dix-huit mois. Ils furent tuez l'an de J. C. 253. vers le mois de May : le pere avoit quarante-sept ans.

Dexipp. ap. sync. p. 246. an 246. An. 253.

Cependant Valerien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule & de Germanie, & qui l'avoient déclaré empereur dans le Norique. Il étoit résolu de combattre Emilien; mais l'armée de celui-ci voyant qu'il agissoit plus en soldat qu'en capitaine, le fit mourir, comme peu propre à regner. Il fut tué près de Spolete, après avoir regné quatre mois, & vêcu quarante-six ans. Licinius Valerien fut donc reconnu empereur, du consentement de tout le monde. Il étoit de famille noble, censeur & chef du senat dès le tems de Decius. Aussi-tôt son fils Licinius Gallien, fut déclaré César à Rome par le senat : & le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'été.

Zos. p. 646. Eutrop.

Victor. epist. Trebell. Valer.

XII. Troisième concile de S. Cyprien. *Dionys. Alex. ap.*

L'empereur Valerien favorisa d'abord les chrétiens plus qu'aucun des empereurs ses prédecesseurs : sans en excepter les Philippes : toute sa maison étoit pleine de personnes pieuses. Ainsi la persécution cessa, & l'é-

glise fut en paix pendant plus de trois ans. Les évêques en profiterent pour tenir des conciles & réparer la discipline de l'église. Il s'en tint un à Carthage de soixante-six évêques, où entr'autres choses furent luës des lettres de l'évêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit été prêtre & étoit tombé dans la persécution ; à qui l'évêque Therapius avoit donné la paix, avant l'accomplissement de sa pénitence. Le second chef étoit touchant les enfans nouveaux nez, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiser avant le huitiéme jour, suivant la loi de la circoncision. Quant au premier chef, les évêques trouverent mauvais que Therapius n'eût pas observé le décret du concile précedent, en donnant la paix avant que la pénitence fût accomplie; sans qu'il y eût ni maladie pressante, ni persécution qui obligeât d'user d'indulgence. Toutefois après une mûre déliberation, ils se contenterent de faire une réprimande à Therapius, & de l'avertir de n'en pas user de même à l'avenir; mais ils ne crurent pas que la paix, une fois accordée par un évêque, de quelque maniere que ce fût, dût être ôtée.

Ap. Euf. VII. hist. c. 10.

Cypr. ep. 64.

Quant à la question du baptême des enfans, tous les évêques du concile de Carthage déclarerent : que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux personnes; & que la circoncision n'étoit qu'une image du mystere de J. C. Ils conclurent donc que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure personne du baptême & de la grace de Dieu. Saint Cyprien qui présidoit à ce concile, en écrivit les décisions à Fidus en son nom & au nom de ses confreres, & ces paroles de sa lettre sont remarquables : Si les plus grands pécheurs venant à la foi, reçoivent la remission des péchez & le baptême; combien doit-on moins le refuser à un enfant, qui vient

de naître & qui n'a point peché; si ce n'est entant qu'il est né d'Adam selon la chair, & que par sa premiere naissance il a contracté la contagion de l'ancienne mort: il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la remission des péchez, que ce ne sont pas ses péchez propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis. C'est ainsi que saint Cyprien reconnoissoit le peché originel.

Cypr. ep. 3. Pam. 65.

Ce fut peut-être à ce même concile que fut apportée la lettre de l'évêque Rogatien, par laquelle il se plaignoit d'un de ses diacres qui l'avoit injurié & maltraité, sans respecter sa dignité, ni son grand âge. S. Cyprien lui répondit: Vous nous avez fait honneur, & vous avez suivi les sentimens de votre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous, plûtôt que d'user de la puissance épiscopale, pour le punir aussi-tôt; étant assuré que tous vos confreres l'auroient agréable. Et ensuite: Les diacres se doivent souvenir, que le Seigneur a choisi les apôtres, c'est-à-dire, les évêques, & que ce sont les apôtres, qui après l'ascension du Seigneur, ont établi les diacres, pour être les ministres de leur épiscopat & de l'église. Si nous pouvons entreprendre quelque chose contre Dieu, qui fait les évêques, les diacres peuvent aussi entreprendre contre nous, qui faisons les diacres. C'est pourquoi il faut que le diacre, dont vous écrivez, fasse pénitence de son audace, & satisfasse à son évêque avec une entiere humilité. Ce mépris des superieurs est le commencement des héresies & des schismes. Que s'il continuë à vous outrager, vous userez de votre puissance, pour le déposer ou l'excommunier avec ces complices. Nous les exhortons néanmoins plûtôt à se convertir; car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience, que de les venger par l'autorité sacerdotale.

On

On peut aussi rapporter à ce concile la réponse qu'il fit à l'église de Furnes en Afrique, sur ce qu'un chrétien nommé Geminius Victor avoit par son testament nommé tuteur le prêtre Geminius Faustin. S. Cyprien, les évêques & les prêtres qui étoient avec lui, furent touchez de cette nouvelle, parce que dans un concile précedent on avoit ordonné, que personne ne fit un clerc tuteur ou curateur par son testament, pour ne le pas détourner de la priere & du service de l'autel; & que si quelqu'un l'avoit fait, on n'offriroit point pour lui & on ne célébreroit point le sacrifice pour son decès. Ils conclurent donc, que le decret du concile devoit être exécuté, & que l'on ne devoit faire ni oblation, ni aucune priere pour Geminius Victor. Ces regles ecclésiastiques n'empêchoient pas les magistrats payens d'imposer à tous les chrétiens indistinctement la charge des tutelles; puisque la diversité de religion n'étoit pas une cause pour s'en excuser, & que les Juifs étoient contraints de prendre la tutelle, de ceux mêmes qui n'étoient pas Juifs. Aussi le décret de ce concile ne parle ni des tutelles legitimes qui étoient differées par droit de parenté, ni des tutelles datives, imposées par le magistrat; mais seulement des tutelles testamentaires, qui dépendoient de la disposition des particuliers. Il est marqué dans cette lettre, que les prêtres étoient assis dans le concile avec les évêques; & ce qui est bien plus important, on y voit que la priere & le sacrifice pour les morts étoient dèslors des pratiques anciennes.

Cyp. epist. 1. Pam. 66.

l. Spadon. 15. §. 6. ff. de excus. tutor.

XIII. Evêques tombez. Basilide & Martial. *Cypr. ep. 65.*

Dans cet intervalle de repos, plusieurs évêques & plusieurs prêtres tombez dans la persécution, faisoient effort pour se rétablir. En Afrique Fortunatien évêque d'Assure, vouloit après sa chûte exercer ses fonctions, comme auparavant. S. Cyprien l'ayant appris en fut sen-

ſiblement affligé, & écrivit à Epictete qui étoit alors évêque en ſa place; & au peuple d'Aſſure; qu'ils ne le devoient point ſouffrir; marquant que ces faux paſteurs ne s'empreſſoient à redemander leurs places que par des motifs d'interêt, pour les quêtes, les oblations & les feſtins. Il conclut, que s'ils continuent dans leur aveuglement, on doit ſéparer d'eux tous les freres, c'eſt-à-dire, les excommunier.

Ep 67. Pam. 68. En Eſpagne Baſilide & Martial, l'un évêque de Leon, l'autre d'Aſturie, avoient pris des billets d'idolâtrie, & commis d'autres crimes. Baſilide étoit convaincu par ſa propre confeſſion, d'avoir blaſphemé contre Dieu étant malade; & preſſé par ſa conſcience, il avoit quitté volontairement l'épiſcopat, & s'étoit mis au rang des pénitens; ſe tenant bienheureux d'avoir la communion laïque. On avoit élû Sabin à ſa place, ſuivant les regles. Depuis Baſilide étoit allé à Rome ſolliciter le pape Etienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguiſant le fait, & prenant avantage de l'éloignement, qui l'empêchoit d'être inſtruit de la verité; il avoit obtenu par ſurpriſe des lettres favorables. Martial avoit long-tems frequenté les feſtins impurs & les compagnies des payens; il avoit enterré ſes enfans dans leurs ſepulcres profanes; il avoit declaré par acte public devant le procurateur ducenaire, qu'il obéïſſoit à l'ordre de ſacrifier aux idoles, & qu'il renioit Jeſus-Chriſt. A ſa place Felix avoit été élû évêque. Les ducenaires étoient des officiers de finances à deux cens ſeſterces de gages, chargez du recouvrement des tributs, & ſous ce prétexte ils recherchoient les chrétiens pour en tirer de l'argent dans le tems de perſécution.

Rigalt. hiſt. Epiſt. 68.

Comme Baſilide & Martial s'efforçoient toûjours de rentrer dans leurs ſiéges; Felix & Sabin leurs légitimes

succeſſeurs, allerent à Carthage, avec des lettres des égliſes de Leon, d'Aſturie & de Merida, & d'un autre Felix évêque de Saragoce, connu en Afrique comme attaché à la foi, & défenſeur de la verité. Ces lettres furent lûës dans un concile de trente-ſix évêques, à la tête deſquels étoit ſaint Cyprien, qui répondit au nom de tous par une lettre adreſſée au prêtre Felix & au peuple fidéle de Leon & d'Aſturie, & au diacre Lelins avec le peuple de Merida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des écritures, que les évêques doivent être ſans reproche, & que leur ordination ſe doit faire avec la participation du peuple.

Il faut, dit-il, avoir grand ſoin d'obſerver cette regle, qui vient de la tradition divine & de la pratique des apôtres; & qui s'obſerve auſſi parmi nous & preſque par toutes les provinces. Que pour rendre les ordinations légitimes, les évêques qui ſont les plus proches dans la même province, s'aſſemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque; & qu'il ſoit choiſi en préſence du peuple, qui connoît parfaitement la vie & la conduite de ceux qu'il a toûjours vûs. C'eſt pourquoi le concile approuve les ordinations de Sabin & de Felix; & ſans avoir égard aux lettres que Baſilide avoit obtenuës du pape ſaint Eſtienne, pour être rétabli, & qui ne ſervent, dit ſaint Cyprien, qu'à rendre Baſilide plus criminel, pour avoir uſé de ſurpriſe; il veut que l'on obſerve ce qui avoit été ordonné par tous les évêques du monde, & en particulier par le pape ſaint Corneille, que ces ſortes de pecheurs fuſſent admis à la pénitence, mais exclus de l'honneur du ſacerdoce & de toute entrée dans le clergé.

Dans les Gaules Marcien évêque d'Arles étoit attaché à la ſecte de Novatien, contre les ſentimens de XXIV. Marcien évêque d'Arles

schismatique Puppien. Cypr. ep. 68. touts les évêques catholiques, il refusoit la paix aux pénitens, & en avoit laissé mourir plusieurs en cet état, pendant les années précedentes. Il se vantoit même depuis long-tems, de s'être separé de la communion des autres évêques, pour s'attacher à Novatien. Faustin de Lyon, & les autres évêques de la même province, en écrivirent au pape S. Etienne, & à l'église Romaine. Faustin en écrivit aussi deux fois à S. Cyprien, ce qui l'obligea d'écrire à S. Etienne: C'est à nous, dit-il, mon très-cher frere, à y remedier, à nous qui tenons la balance pour gouverner l'église; c'est pourquoi il faut que vous écriviez des lettres très-amples à nos confreres les évêques des Gaules, & au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en substituer un autre à sa place, & rassembler le troupeau de J. C. dissipé par ce schisme. C'est pour cela qu'il y a un si grand corps d'évêques, uni par les liens de la concorde; afin que si quelqu'un d'eux entreprend de faire une héresie ou un schisme, les autres viennent au secours; car encore que nous soyons plusieurs pasteurs, nous paissons toutefois un seul troupeau. Et à la fin de la lettre: Ne manquez pas de nous faire sçavoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous sçachions à qui nous adresserons nos freres, & à qui nous écrirons.

Cypr. ep. 66. An. 254. S. Cyprien étoit alors dans la sixiéme année de son épiscopat, l'an 253. de J.C. & il crut qu'il étoit tems de répondre quelque chose aux calomnies atroces d'un évêque d'Afrique, nommé Florentius Puppien; qui après avoir été confesseur dans la persécution de Decius, s'étoit attaché au parti de Novatien, & ne vouloit point reconnoître S. Cyprien pour évêque. Il offre de le recevoir à sa communion, s'il se répent: mais à la charge de consulter Dieu auparavant. Car je me souviens,

ajoûte-t-il, de ce qui m'a été revelé ; ou plûtôt de ce que le Seigneur a ordonné à un serviteur qui le craint. Il lui a dit, entre autres choses: Celui qui ne croit pas J C. lorsqu'il fait un évêque, commencera à le croire lorsqu'il le vengera. Je n'ignore pas que les songes & les visions semblent ridicules à certaines gens ; mais c'est à ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques, que de croire les évêques. Il conclut par ces terribles paroles: Vous avez ma lettre & moi la vôtre : au jour du jugement toutes deux seront lûës devant le tribunal de J. C. Dans toute cette lettre, il suppose que c'est Dieu même qui fait les évêques, & que l'élection canonique n'est que la déclaration de son jugement, & il le dit encore ailleurs.

Epist. 55. ad Anton.

XXV. Divers reglemens de discipline.

Epist. 2. al. 61.

On peut rapporter à cette paix de l'église, quelques lettres de saint Cyprien sur divers points de discipline, desquelles on ne sçait point le tems précis. Eucratius évêque le consulta touchant un comedien, qui ayant quitté le théâtre, continuoit à instruire de jeunes païens dans le même métier: sçavoir s'il devoit demeurer dans la communion de l'église. S. Cyprien lui répondit: Je crois qu'il ne convient ni à la majesté de Dieu, ni à la discipline de l'évangile, de soüiller l'honnêteté de l'église par une telle infamie. Car puisque la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes: combien est-ce un plus grand crime d'y ajoûter des gestes effeminez & deshonnêtes? Ce qu'il dit, parce qu'alors c'étoient des hommes qui joüoient sur les théâtres les personnages des femmes. Il ajoûte: Si celui-ci allegue sa pauvreté, l'église le peut secourir avec les autres, pourvû toutefois qu'il se contente d'une nourriture frugale; & qu'il ne prétende pas qu'on lui doive une récompense pour le tirer du peché, puisque c'est

Deut. XXV. 5.

Juven. Sat. 3.

son interêt & non pas le nôtre. Que si chez vous l'église ne peut suffire au besoin de ses pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui sera nécessaire.

Un autre évêque nommé Pompone écrivit à S. Cyprien touchant certaines vierges, qui après une ferme résolution de garder la continence, avoient été convaincuës ensuite de dormir en même lit avec des hommes & même avec un diacre. Elles confessoient, & soûtenoient néanmoins qu'elles avoient gardé leur integrité. Pompone avoit excommunié le diacre & les autres, qui avoient été trouvez avec ces vierges. Sa lettre fut luë devant saint Cyprien avec quatre autres évêques, Cecilius, Victor, Sedatus, Tertullus & quelques prêtres qui se trouvoient presens, & S. Cyprien fit la réponse en leur nom. Elle porte que les évêques doivent *Epist. 4. Gal. 62.* faire observer la discipline, & ne permette pas que les Chrétiens vivent à leur fantaisie, que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'est de bonne foi, dit-il, qu'elles se sont consacrées à J. C. qu'elles perseverent dans la pureté, sans donner sujet de parler d'elles. Si elles ne veulent, ou ne peuvent perseverer, il vaut mieux qu'elles se marient que de tomber dans le feu par leurs crimes; du moins qu'elles ne fassent point de scandale. Il ne paroît point que ces vierges eussent fait vœu irrevocable. S. Cyprien ajoûte: Les prêtres & les diacres doivent être les plus attachez à la discipline. Car comment peuvent-ils faire observer la continence, s'ils sont les premiers à y manquer? Il approuve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient été trouvées; & quant à elles, il décide ainsi: Si elles se répentent & sont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion; à la charge que si elles retournent avec les mêmes hommes, ou

habitent ſous un même toit; elles ſoient chaſſées de l'égliſe, avec une cenſure plus rigoureuſe, & n'y rentrent pas facilement. Que ſi quelqu'une ſe trouve corrompuë, qu'elle faſſe la pénitence pleine, comme ayant commis un adultere contre J. C. & qu'on lui preſcrive un certain tems, après lequel elle revienne à l'égliſe. S'ils demeurent obſtinez à ne ſe point ſéparer, qu'ils ſçachent que nous ne les recevrons jamais.

XXVI. Questions du baptême des héretiques.

Euſ. VII. hiſt. c. 7.

En ce tems ſous le pontificat du pape ſaint Etienne, s'émût une grande queſtion entre les évêques catholiques, touchant la validité du baptême des héretiques. Ce fut premierement en Afrique qu'elle fut agitée; & ſaint Cyprien fut le premier de ce tems-là, qui ſoûtint que le baptême des héretiques étoit nul, & qu'il falloit les baptiſer quand ils revenoient à l'égliſe. Car tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, & qu'on ne peut rebaptiſer celui qui a été une fois baptiſé légitimement. S. Cyprien tenoit cette doctrine dès auparavant, comme il paroît dans ſon traité de l'unité de l'égliſe; il la tenoit de ſon prédeceſſeur Agrippin évêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coûtume. S. Cyprien frappé des raiſons très-fortes en apparence, que l'on apportoit contre le baptême donné par les héretiques, & ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coûtume déja attaquée dans ſa province, crût devoir ſoûtenir ce qui lui paroiſſoit le plus veritable.

Sup. l. VI. n. 3.

Aug. lib. II. de bapt. contr. Donat c. 8.

Hier. de ſcript. in Dionyſ. Euſ. VII. hiſt. c. 2. 4.

S. Denis évêque d'Alexandrie étoit dans les mêmes ſentimens que S. Cyprien, & il écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. La premiere au pape S. Etienne, où après pluſieurs diſcours ſur cette queſtion, il lui donnoit avis à la fin, que la perſécution de Gallus étant appaiſée, toutes les égliſes avoient rejetté les nouveautez de Novat,

c'est-à-dire, de Nouatien; car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ses paroles: Sçachez maintenant, mon frere, que toutes les églises qui étoient auparavant divisées, sont unies; celles d'Orient & celles qui sont encore au-delà; tous les évêques sont d'accord & ont une joye excessive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas. Demetrien à Antioche, Theoctiste à Cesarée, Mazabane à Elia, c'est Jerusalem: Marin à Tyr, Heliodore à Laodicée, Helenus à Tarse, & toutes les églises de Cilicie: Firmien & toute la Cappadoce. Je me suis contenté de nommer les plus considerables évêques, pour ne vous être pas à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie, que vous assistez toûjours & à qui vous avez ecrit maintenant; la Mesopotamie, le Pont & la Bithynie; tous en un mot en tous lieux se réjoüissent & remercient Dieu, de la concorde & de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien; c'étoit une agréable nouvelle pour le pape saint Etienne, de voir son successeur & les autres évêques d'Orient réünis sur ce point. Mais la question du baptême pensa les diviser de nouveau.

S. Cyprien écrivit plusieurs lettres sur ce sujet; la premiere à Magnus, qui l'avoit consulté, si l'on devoit mettre les Novatiens au rang des autres héretiques? A quoi S. Cyprien répondit: Qu'il faut donner le baptême de l'église generalement à tous ceux qui viennent à l'église. Magnus demandoit encore, si ceux qui avoient été baptisez en maladie, devoient être tenus pour chrétiens légitimes; vû qu'ils n'avoient pas été lavez; mais seulement arrosez. Cette question pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit été baptisé en maladie; or la coûtume étoit de baptiser par immersion, en plongeant

geant entierement dans le bain ſacré, & on ne s'en diſpenſoit que dans les cas de néceſſité. S. Cyprien répond, que les bienfaits de Dieu ne peuvent être affoiblis; quand ils ſont reçus avec une foi entiere, & que le ſacrement ne lave pas les péchez à la maniere du bain corporel. Il prouve par l'écriture que l'aſperſion ſuffit pour purifier, il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de Cliniques, que quelques-uns donnoient à ceux qui avoient été baptiſez dans le lit, au lieu de les nommer Chrétiens. Il conclut que quiconque a reçu la grace dans l'égliſe, doit être jugé Chrétien légitime; & ajoûte qu'il a dit ſon avis ſans faire la loi à perſonne.

Il fut enſuite conſulté par pluſieurs évêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime, & quinze autres, faiſant en tout le nombre de dix-huit. Ils ſoûtenoient l'opinion de rebaptiſer, & ne laiſſoient pas de demander l'avis des évêques d'Afrique, non ſur les Novatiens en particulier, mais ſur tous les héretiques & les ſchiſmatiques en géneral. Leur lettre fut lûë dans un concile de trente-deux évêques & de pluſieurs prêtres, où ſaint Cyprien préſidoit. Ils répondirent ſuivant la doctrine établie depuis long-tems par leurs prédeceſſeurs, que perſonne ne peut-être baptiſé hors de l'égliſe. En cette lettre S. Cyprien marque expreſſement l'onction d'huile ſanctifiée ſur l'autel qui accompagnoit le baptême, & l'interrogation en ces mots: Crois-tu en la vie éternelle & la remiſſion des péchez par la ſainte égliſe? *Cypr. ep. 70.*

Quintus évêque de Mauritanie chargea le prêtre Lucien de conſulter S. Cyprien ſur cette même queſtion; & S. Cyprien dans ſa lettre s'efforça de répondre à deux raiſons des évêques qui ne rebaptiſoient point. La premiere que le baptême eſt un & ne peut être réïteré: la ſeconde, qu'il faut ſuivre l'ancienne coûtume. Il *Epiſt. 71.*

demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême;mais il soûtient, que cet unique baptême n'est que dans l'église; que chez les Heretiques on ne reçoit rien, parce qu'il n'y a rien, & qu'il ne sert de rien, suivant l'écriture, d'être baptisé par un mort. Quant à la coûtume, il en convient; mais il dit que la raison doit l'emporter; Pierre, dit-il, que le Seigneur a choisi le premier, sur qui il a édifié son église, quand Paul disputa avec lui touchant la circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance, pour dire qu'il avoit la primauté, & que les nouveaux venus devoient plûtôt lui obéïr. Et il ne méprisa point Paul, parce qu'il avoit persécuté l'église, mais il reçut son conseil, & ceda à ses raisons, pour nous apprendre à n'être point opiniâtrement attachez à nos opinions; & à tenir pour nôtres les sentimens qui nous sont suggerez par nos freres, quand ils sont veritables. Car ce n'est pas nous vaincre, que de nous montrer de meilleurs avis. Cet exemple de S. Pierre semble regarder le pape S. Estienne. S. Cyprien ajoûte l'autorité du concile tenu par Agrippin son prédecesseur, avec les évêques d'Afrique & de Numidie.

Eccl. XXXIV.

XXVII. Concile de S. Cyprien rejetté par S. Estienne. *Cypr. ep.* 72. & 73.

Mais voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu, avec trente-un évêques de la province proconsulaire d'Afrique, ne suffisoit pas pour appaiser cette dispute, il en convoqua un second, où il appella aussi les évêques de Numidie. Ils s'assemblerent au nombre de soixante & onze. Plusieurs autres affaires y furent traitées & terminées; mais on y décida encore qu'il n'y a point d'autre baptême, que celui qui se donne dans l'église catholique; que ceux qui ont été soüillez de l'eau profane des Heretiques, devoient être baptisez, quand ils viennent à l'église, & qu'il ne suffit pas de leur imposer les mains, afin qu'ils reçoivent le Saint

Esprit. Ce concile ordonna de plus : Que si quelques prêtres ou quelques diacres, après avoir été ordonnez dans l'église catholique, avoient passé chez les Héretiques, ou si quelqu'un avoit été ordonné chez les Héretiques, ils ne seroient reçus dans l'église, qu'à la charge de se contenter de la communion laïque, sans pouvoir jamais exercer aucunes fonctions ecclésiastiques.

S. Cyprien donna avis de ce concile au pape S. Estienne, & lui envoya en même tems copie de la lettre synodale de son concile précedent, adressée aux évêques de Numidie, & de celle qu'il avoit écrite à l'évêque Quintus de Mauritanie. J'ai cru, dit-il, vous devoir écrire sur ce sujet qui regarde l'unité & la dignité de l'église catholique, & en devoir conferer avec une personne aussi grave & aussi sage que vous, persuadé que votre pieté & votre foi vous rendront agréable, ce qui est conforme à la verité. Au reste nous sçavons qu'il y en a qui ne veulent point quitter les sentimens dont ils sont une fois imbus, & qui gardent leurs usages particuliers, sans préjudice de la concorde entre les évêques; en quoi nous ne faisons violence, ni ne donnons la loi à personne. Avec ces lettres S. Cyprien envoya à Rome deux évêques deputez; mais le pape S. Estienne ne voulut ni leur parler, ni les voir, & défendit même aux fidéles de les recevoir, ni d'exercer envers eux la simple hospitalité. Il écrivit à S. Cyprien une lettre, où il décidoit la question en ces termes : Si quelqu'un vient à nous de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la pénitence. Par cette même lettre, il rejettoit la décision du concile d'Afrique ; & déclaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien & les autres évêques du même sentiment, s'ils ne quittoient leur opinion. Il écrivit de

Ep. 72.

Cypr. ep. 74. ad Pompei.

Dionys. Alex. p. Eus. VII. c. 5.

même touchant Helenus de Tarse, Firmilien de Cesarée, & tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & de tous les païs voisins, sçachant qu'ils tenoient tous la même opinion & la même pratique, de rebaptiser les Héretiques; & déclara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

XXVIII. Lettre de S. Cyprien à Jubaïen & à Pompée.

Epist. ad Jubaï. 73.

Cependant S. Cyprien écrivit un traité du bien de la patience, pour appaiser les esprits qu'il voyoit s'aigrir de jour en jour sur cette question. Mais il eut la discretion de n'y rien dire de particulier, qui pût choquer personne, & de s'en tenir aux considerations génerales. On croit que ce fut aussi vers ce même tems qu'il composa le traité de la jalousie & de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un évêque nommé Jubaïen, qui l'avoit prié de lui demander son avis sur cette question.

Epist. 73.

Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déja écrites, & lui en écrivit à lui-même une grande, où il dit qu'il faut regarder quelle est la créance des Héretiques, & s'ils croyent le même Pere, le même Fils, le même S. Esprit, la même église. Puis examinant en particulier les Marcionites, il soûtient que leur baptême ne peut être bon, puisqu'ils ne croyent pas que le créateur soit le Pere de J. C. ni que le Verbe se soit fait chair. Il insiste sur la nécessité de l'imposition des mains que l'on faisoit aux héretiques; d'où il prétend inferer la nécessité du baptême; & parlant de l'imposition des mains, que les Apôtres donnerent aux Samaritains baptisez, il dit: C'est ce

Act. VIII. 14.

qui se fait encore à present parmi nous : ceux qui ont été baptisez dans l'église sont présentez aux prélats, & par notre oraison & l'imposition de nos mains, ils reçoivent le Saint-Esprit, & sont perfectionnez, c'est-à-dire, confirmez par le signe du Seigneur. Il reconnoît qu'on lui opposoit la tradition apostolique, & répond:

qu'il ne paroît point que les Apôtres ayent reçu personne avec le baptême des Héretiques. Il dit qu'il ne suffit pas que le baptême ait été donné au nom de J. C. s'il n'a été donné avec la vraie foi de J. C. Que le baptême n'est pas plus fort que le martyre; qui toutefois ne sert de rien à ceux qui sont tuez hors de l'église. Il est vrai que le martyre sauve les cathecumenes sans baptême; mais ils tiennent la foi entiere & l'unité de l'église, & reçoivent le baptême de leur sang, qui suffit avec la vraïe foi, comme on voit par l'exemple du bon larron. Que deviendront donc ceux qui par le passé venant de l'hérésie à l'église, ont été reçus sans baptême? Dieu est assez puissant pour leur faire miséricorde; mais parce que l'on s'est quelquefois trompé, il ne s'ensuit pas que l'on doive se tromper toûjours. C'est ainsi que S. Cyprien écrivit à Jubaïen.

Cependant il reçut la réponse du pape S. Estienne, & les autres évêques en ayant eu la nouvelle, un d'eux nommé Pompée pria S. Cyprien de lui mander ce que contenoit cette réponse. S. Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la refuter. Nous n'avons point la lettre de saint Estienne. Comme il insistoit sur la tradition, saint Cyprien s'efforce de montrer, que ce n'est qu'une tradition humaine qui doit ceder à l'écriture & aux préceptes de J.C. suivant lesquels nous devons fuir l'hérésie & tout ce qui en vient, & nous attacher à l'unité de l'église. La coûtume, dit-il, sans la verité, n'est qu'une vieille erreur. S. Estienne se servoit de l'exemple des héretiques, qui ne se rebaptisoient point quand ceux d'une secte passoient à l'autre; ce qu'il entendoit apparemment en ce sens: La tradition de ne point rebaptiser a jetté de si profondes racines, que les héretiques même n'osent la combat- Epist. 74.

tre. S. Cyprien appuïe sur la comparaison de la confirmation & du baptême, en disant: Que puisque l'on confirme les Héretiques, on doit à plus forte raison les baptiser; & qu'ils ne peuvent pas plus donner le Saint-Esprit par un sacrement que par l'autre. Il dit que l'effet du baptême étant la regeneration, l'hérésie ne peut engendrer à Dieu des enfans par J. C. dont elle n'est point l'épouse : il insiste sur l'unité de l'église marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine scellée & le puits d'eau vive. Comment, dit-il, celui qui est hors de l'église peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine? Il paroît irrité de ce que le pape avoit déclaré qu'il ne communiqueroit plus avec les évêques qui défendoient cette opinion; il l'accuse d'aveuglement, de dureté & d'obstination, & dit qu'un évêque doit être docile; & non seulement enseigner, mais apprendre & s'instruire tous les jours.

Cant. IV. 12.

XXIX. Dernier concile de S. Cyprien. *An. 256.* *Conc. Carth. ap. Cypr.*

S. Cyprien convoqua ensuite un concile de trois provinces, d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, qui fut tenu à Carthage le premier jour de Septembre 256. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques, avec les prêtres, les diacres & une grande partie du peuple, & entre ces évêques il y avoit quinze confesseurs, dont quelques-uns furent martyrs. On y lut les lettres de Jubaïen & de S. Cyprien, puis il dit: Vous avez oüi, mes chers collegues ce que notre confrere Jubaïen m'a écrit, & ce que je lui ai répondu; on vous a lû aussi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle répondant à la mienne, non seulement a consenti, mais suivant le mouvement de sa pieté, il m'a remercié de l'avoir instruit. Il reste que chacun de nous dise son avis sur le même sujet, sans juger personne, ou séparer de la communion celui qui ne seroit pas de notre avis. Car aucun de nous ne s'éta-

blit évêque des évêques, & ne réduit ses collegues à lui obéïr, par une terreur tyrannique; puisque tout évêque a une pleine liberté de sa volonté & une entiere puissance; & comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut aussi juger. Attendons tous le jugement de N. S. J. C. qui seul a la puissance de nous préposer au gouvernement de son église, & de juger de notre conduite.

Lup. l. v. n. 46

Il est aisé de voir que par ces mots d'évêque des évêques, S. Cyprien marque le pape S. Etienne, comme Tertullien en avoit usé en parlant de S. Zephyrin, & c'est au pape qu'il reproche d'user de terreur tyrannique; toutefois S. Estienne avoit raison dans le fond, & soutenoit le bon parti, que toute l'église catholique a embrassé. Quant à ce que dit S. Cyprien, que chaque évêque est libre dans sa conduite, & n'en doit rendre compte qu'à Dieu; cela est vrai, dans les points sur lesquels il n'y a encore ni décision de l'église, ni canons universellement reçus. C'est ainsi que S. Augustin l'explique: & c'est par ce principe qu'il excuse S. Cyprien de s'être trompé dans cette question si difficile.

Aug. de bapt. contra Donat. lib. III. c. 3. n. 15.

Conc. n. 71. 75.

Après que S. Cyprien eut ainsi parlé pour l'ouverture du concile, chacun des évêques dit son avis de suite, commençant par les plus anciens selon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que repeter les mêmes raisons & les mêmes autoritez de l'écriture, que saint Cyprien avoit employées dans ses lettres, chacun s'attachant à celle qui l'avoit le plus frappé. On y voit les exorcismes avant le baptême; c'est Crescent évêque de Cirthe en Numidie qui en fait mention. Sedat de Tuburbe en Mauritanie, parle de l'eau sanctifiée dans l'église par la priere de l'évêque pour le baptême. Libosus de Vaga dit: Le Seigneur dit dans l'évangile: Je suis la

n. 8.

n. 18.

n. 30.

Jo. XIV. 5.

n. 34. verité, & non pas je suis la coûtume. Janvier de Muzule dit: L'église & l'hérésie sont deux differentes choses: si les Héretiques ont le baptême, nous ne l'avons pas; si nous l'avons, les Héretiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui disent, qu'étant nouveaux évêques, ils ont attendu l'avis de leurs anciens. Natalis d'Oée parle pour lui & pour deux absens dont il a pouvoir; & un de ces absens est Pompée de Sabrate dans la province de Tripoli; apparemment celui à qui S. Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux absens, sont comptez comme ceux des presens; ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt-sept évêques. S. Cyprien, comme y présidant, dit son avis le dernier, & renvoya sa lettre à Jubaïen. Tel fut le troisiéme concile de Carthage touchant le baptême des Héretiques.

Prudent. n. 71. Victor. n. 78. n. 83.

XXX. Lettre de Firmilien.

Dion. Alex. ap. Eus. VII. c. 5.

S. Cyprien sçavoit que le pape S. Estienne avoit écrit sur ce sujet aux évêques d'Orient, & avoit déclaré qu'ils n'auroient plus de communion avec ceux qui rebaptisoient les Héretiques. Un des plus illustres évêques d'Orient, & un des plus attachez à cette opinion, étoit Firmilien évêque de Cesarée métropole de la Cappadoce. S. Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea aussi des copies de ses lettres à Estienne & à Jubaïen; Firmilien le renvoya vers l'hyver avec une grande lettre pour S. Cyprien; où il montre par-tout une grande estime & une grande affection pour lui; mais en même tems il fait éclater son indignation contre le pape avec une entiere liberté. Il marque en ces termes la coûtume de tenir des conciles tous les ans: On observe chez nous comme une regle nécessaire, que tous les ans, tous tant que nous sommes de prêtres & d'évêques, nous nous assemblons, pour regler ce qui est de notre charge, & consulter en commun sur les affaires

ap. Cyp. ep. 75.

res les plus importantes. Sur l'argument de la tradition apostolique, il dit, que ceux de Rome n'observent pas en tout les traditions originales, puisqu'on voit chez eux quelques diversitez touchant la célébration de la pâque & de plusieurs autres mysteres; & qu'ils n'observent pas toutes choses précisement comme on les observe à Jerusalem Ces paroles de Firmilien semblent montrer qu'il faisoit la pâque le quatorziéme de la lune, comme la plûpart des Asiatiques. Il ajoûte: Ainsi dans plusieurs autres provinces il y a une grande varieté, suivant les lieux & les personnes, sans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix & l'unité de l'église catholique, comme Etienne a maintenant osé faire.

Il dit encore: L'héretique ne peut ni ordonner, ni imposer les mains, ni baptiser, ni faire aucune fonction spirituelle, étant étranger de l'esprit & de la sainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a long-tems, à Icone en Phrygie où nous étions assemblez, de Galatie, de Cilicie & des pays voisins, & nous avons resolu de le soutenir fortement contre les héretiques, car quelques-uns en doutoient à cause des Montanistes, qui semblent reconnoître le même Pere & le même Fils que nous.

Le baptême des héretiques est charnel ou spirituel; s'il est charnel, il ne differe en rien de celui des Juifs, qui n'est qu'un bain ordinaire pour se nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême spirituel, puisqu'ils n'ont point le S. Esprit: La synagogue des héretiques n'est point l'épouse, c'est une adultere; & par conséquent elle ne peut engendrer des enfans de Dieu. Si ce n'est que nous disions comme Etienne, que l'hérésie enfante & expose, & que l'église éleve ces enfans exposez, & les nourrit comme les siens. Il ne peut y avoir chez les héretiques de remission des péchez; la puis-

ſance de les remettre a été donnée aux apôtres & aux égliſes qu'ils ont établies, étant envoyez par J. C. & aux évêques qui ſont à leurs places, par une ordination ſucceſſive. Mais les ennemis de l'unique égliſe catholique, dans laquelle nous ſommes, & de nous qui avons ſuccedé aux apôtres, qui s'attribuent entre nous un ſacerdoce illicite, & érigent des autels profanes; que ſont-ils autre choſe que Coré, Dathan & Abiron?

Quant à l'argument de la coûtume il dit: Vous autres Afriquains vous pouvez dire que vous avez quitté l'erreur de la coûtume, quand vous avez connu la verité. Mais pour nous, nous joignons la coûtume à la verité conſervant depuis le commencement ce que J.C. & les apôtres ont enſeigné, & nous n'avons point de mémoire que cette pratique ait jamais commencé chez nous. C'eſt que les héretiques de l'Aſie mineure pervertiſſoient la forme du baptême pour la plûpart; ne connoiſſant point la Trinité, ou ne la confeſſant que du nom. Firmilien s'objecte: Que deviendront donc ceux qui ſortant d'entre les héretiques, ont été reçûs dans l'égliſe, ſans les baptiſer? S'ils ſont morts, nous les mettons au nombre des catécumenes morts ſans baptême, s'ils ſont encore au monde, qu'on les baptiſe. Ainſi parloit Firmilien.

V. Ep. Baſil. ad Amphil. p. 1.

XXXI. Défenſe du pape S. Eſtienne. *De baptiſ. heret. inter epiſt. Cypr.*

Le ſentiment du pape ſaint Eſtienne, & de la plûpart des égliſes fut défendu en ce tems-là par un auteur, dont le traité nous reſte, mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme étant évêque, & c'eſt peut-être ſaint Eſtienne lui-même, ou quelqu'un des papes ſuivans. Il n'y auroit point eu, dit-il, de diſpute, ſi chacun de nous ſe contentoit de l'autorité de toutes les égliſes & conſervoit l'humilité ſans vouloir innover. Car on doit jetter tout ce qui eſt douteux; s'il eſt jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos ſaints prédeceſſeurs. On ne

tire autre fruit de la nouveauté, sinon qu'un particulier est vanté par des hommes legers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les Eglises. En quoi ils imitent les hérétiques, dont la consolation est de montrer qu'ils ne sont pas seuls qui manquent; car toute leur application est de charger l'église de calomnies.

Entrant en matiere il distingue deux baptêmes; le baptême d'eau & le baptême du saint Esprit, suivant ces paroles de saint Jean-Baptiste: Celui qui vient après moi vous baptisera au S. Esprit & au feu. Et J. C. même dit: Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisez du S. Esprit dans peu de jours. Le baptême du S. Esprit se trouve separé dans l'exemple du centenier Corneille, qui reçût le S. Esprit avant que d'avoir reçu le baptême d'eau; le baptême d'eau se trouve separé dans les apôtres, qui avoient été baptisez long-tems avant que de recevoir le saint-Esprit. Ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne doivent ordinairement être joint; car J. C. a dit: Si quelqu'un ne renaît de l'eau & du S. Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Aussi le baptême d'eau ne serviroit de rien sans celui de l'Esprit; mais le baptême seul ne laisse pas de conferer la grace, quoiqu'il soit separé de l'imposition des mains, instituée particulierement pour donner le S. Esprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter qu'il n'arrive souvent encore aujourd'hui que plusieurs meurent après le baptême, sans avoir reçu l'imposition des mains de l'évêque, & ne laissent pas d'être tenus pour fidéles parfaits. Autrement le salut des évêques seroit impossible, s'ils étoient obligez de subvenir en personne à tous ceux qui sont sous leur charge, & qui peuvent tomber malades en divers lieux, vû que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce secours. Dela il conclut, que quand le baptême au nom

Matth. III. 11. Act. I. 4.

Act. X. 44.

Joan. III. 5.

de J. C. a precedé ; la ſeule impoſition des mains de l'évêque peut conferer le S. Eſprit à un homme pénitent & croyant.

Car l'efficace du nom de J. C. eſt grande ; juſques-là que les payens même ſont quelquefois des miracles en ſon nom. Celui qui a été baptiſé étant dans quelque erreur ou peché, s'il ſe corrige enſuite de ſa créance, & change de vie, renonçant au peché, s'il vient à l'évêque & à l'égliſe, & reçoit l'impoſition des mains, il recevra le S. Eſprit, ſans perdre cette invocation précedente du nom de J. C. celebrée légitimement par le ſacrement, qui toutefois ne lui ſuffiroit pas ſeul pour le ſalut, & qui prend alors la vertu qu'elle n'auroit pas euë. Les Apôtres après leur baptême, commirent des péchez, principalement quand ils abandonnerent J. C. & ſaint Pierre quand il le renia ; leur foi même étoit encore très-imparfaite : toutefois en cet état ils étoient baptiſez, & baptiſoient les autres.

Joan. v. 2.

Mais que direz vous de ceux qui ſont baptiſez, comme il arrive ſouvent, par des évêques de très-mauvaiſe vie, qui étant enfin convaincus, ſont privez de l'épiſcopat ou même de la communion ? Et que direz-vous de ceux qui ſeront baptiſez par des évêques, ou errans dans leur créance, ou ignorans ? ſi en donnant le ſacrement ils ne parlent pas bien nettement, ou s'ils diſent quelque choſe autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraie foi ? Reconnoiſſons donc la force de la vertu céleſte & de l'operation divine ; & puiſque notre ſalut conſiſte dans le baptême d'eſprit, que le plus ſouvent eſt joint avec le baptême d'eau ; ſi nous donnons nous-mêmes le baptême. L'auteur parle ici en évêque ; exécutons pleinement ce qui eſt écrit avec toute l'integrité & la ſolemnité poſſible, ſans

rien retranchier, ou si un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de nécessité ; attendons l'évenement, pour suppléer nous-mêmes ce qui manque, ou reserver au Seigneur de le suppléer. Que s'il a été donné par des étrangers, apportons-y le remede dont la chose est capable. Le S. Esprit n'est point hors de l'église, la foi même ne peut être saine non seulement chez les héretiques, mais chez les schismatiques ; quand donc ils font pénitence & se corrigent, ils n'ont besoin d'autre secours, que du baptême spirituel & de l'imposition des mains de l'évêque ; de peur que nous ne semblions mépriser l'invocation du nom de Jesus, qui ne peut être effacée, puisque l'Apôtre dit, qu'il n'y a qu'un baptême. Ensuite il explique le baptême de sang, marqué par J. C. quand il dit : Je dois être baptisé d'un autre baptême, ce baptême supplée au baptême d'eau pour les cathecumenes, & remplit ce qui manquoit au baptême des héretiques convertis. Ce ne sont pas deux baptêmes differens, mais deux matieres qui concourent à donner le même salut ; on peut se passer de l'une des deux. Les cathecumenes martyrs se passent d'eau ; & toutefois s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau ; les fidéles baptisez regulierement se passent du baptême de leur sang. Ce sont les deux fleuves sortant du cœur de J. C. marquez par le sang & l'eau qui sortirent de son côté à la croix, & qui l'un & l'autre signifient le S. Esprit. D'où vient que l'apôtre S. Jean les joint ensemble, disant : Il y en a trois qui rendent témoignage ; l'esprit, l'eau & le sang ; & ces trois sont une même chose.

Luc. XII. 50.

Jo. VII. 38.
Jo. XIX. 34.
1. Jo. V. 6.

XXXII. Fin de la question du baptême.

On ne sçait point quel fut alors l'évenement de cette dispute. Il est certain qu'elle duroit encore sous le pape S. Sixte successeur de S. Estienne; on le voit par les let-

tres que saint Denis d'Alexandrie lui écrivit; & il ne paroît pas que saint Cyprien ni Firmilien ayent changé d'avis. Toutefois saint Cyprien est compté entre les plus illustres martyrs, même dans l'église Romaine, qui le nomme au canon de la messe, préferablement au pape saint Estienne: & les Grecs dans leur menologe, honorent la mémoire de Firmilien. C'est avec fondement, puisque nous le verrons présider au premier concile d'Antioche contre Paul de Samosate; & que les peres du second concile écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuse mémoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que l'erreur de saint Cyprien & de saint Firmilien ne nuit point à leur sainteté: c'est qu'ils conserverent toûjours de leur part l'unité de l'église, & la charité; & qu'ils soutenoient de bonne foi une mauvaise cause qu'ils croyoient bonne, & sur laquelle il n'y avoit point encore de décision reçûë par un consentement unanime de toute l'église. C'est ainsi qu'en parle saint Augustin; ne comptant pas pour derniere décision le décret du pape saint Estienne, quoique veritable dans le fonds, & revêtu de toute la force qu'il pourroit lui donner: aucun des anciens n'a accusé ces saints évêques d'opiniâtreté pour n'avoir pas obéi à ce décret. Le sentiment du pape saint Etienne touchant le baptême des heretiques à prévalu; parce qu'il étoit le plus ancien & le plus universel, & par conséquent le meilleur. Les mêmes évêques Afriquains qui avoient ordonné avec saint Cyprien de rebaptiser les hérétiques, changerent d'avis, & firent un décret contraire; & toutefois on voit encore des Africains qui rebaptisoient du temps du premier concile d'Arles, cinquante ans après saint Cyprien. Les Orientaux se retracterent aussi; & enfin cette question fut entierement terminée par l'autorité du concile

Aug. epist. 93. ad Vincent. n. 38.

Menol. 28. Octob.

Eus. VII. hist. c. 30.

Aug. de bap. contra Don. lib. II. c. 4.

Hier. in Lucifer. c. 8.

Conc. Arelat. I. 8.

Aug. III. in Cresc. init.

universel ; c'est-à-dire, pour le plus tard au concile de Nicée.

XXXIII. Persécution de Valerien. An. 255.

La persécution qui emporta le pape S. Etienne & S. Cyprien lui-même, commença la cinquiéme année de l'empire de Valerien 257. de J. C. & dura trois ans & demi, jusques à ce qu'il fût pris par les Perses. Elle dura tout ce tems au moins en Egypte; car S. Denis d'Alexandrie applique à Valerien ces paroles de l'Apocalypse: Et une bouche lui fut donné pour proferer de grands mots & des blasphêmes, il lui fut ordonné d'exercer sa puissance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les chrétiens, fut Macrien, le plus grand personnage qui fut alors dans l'empire, le plus grand capitaine, le plus sage politique, le plus experimenté dans les affaires, le plus riche. Il aspiroit à l'empire & les magiciens le lui faisoient esperer; pour y parvenir, il faisoit avec eux des enchantemens & des sacrifices impies : égorgeant des enfans, les ouvrant & regardant curieusement leurs entrailles. Les chrétiens dissipoient ces prestiges, non seulement par leurs paroles, mais par leur souffle ou leurs regards. Ainsi Macrien prenant la protection des magiciens d'Egypte, persuada à l'empereur, qu'il gouvernoit, de persecuter les chrétiens.

ap. Eus. VII. hist. c. 10.
Apoc. XIII. 5.

Le pape saint Etienne fut un des premiers martyrs de cette persécution. Il mourut le deuxiéme jour d'Août, sous le quatriéme consulat de Valerien & le troisiéme de Gallien, qui est cette année 257. & fut enterré dans le cimetiere de Calliste. Il avoit tenu le saint siége quatre ans & près de trois mois. Après vingt-deux jours de vacance on élut le vingt-quatriéme jour d'Août, Sixte ou Xyste, second du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours après le martyre de saint Etienne,

Cat. Bucher.
Sup. l. 7. n. 3

des soldats trouverent Tarsic acolyte, qui portoit la sainte eucharistie. Ils voulurent sçavoir dequoi il étoit chargé. Lui plûtôt que de découvrir aux profanes les saints mysteres, souffrit d'être battu jusques à la mort, à coups de pierres & de bâtons; mais quelque soin qu'ils prissent de le foüiller & de retourner son corps, ils ne purent rien trouver.

Martyr 15. Aug. Damas. carm. 35.

XXXIV. Exil de S Denis d'Alexandrie. *Act. ap. Eus. VII. c. 11.*

La persécution étant commencée, Emilien préfet d'Egypte, fit venir devant lui saint Denis évêque d'Alexandrie, suivi du prêtre Maxime & de trois diacres, Fauste, Eusebe & Cheremon. Il y avoit aussi avec eux un chrétien venu de Rome nommé Marcel. Quand ils furent entrez, Emilien dit: J'ai voulu vous parler aussi de vive voix de l'humilité dont nos princes ont usé envers vous; car ils font dépendre de vous votre salut; si vous voulez adorer les dieux, qui conservent leur empire, & oublier ce qui repugne à la nature. Que dites-vous donc à cela? je m'attends que vous ne serez pas méconnoissans de leur bonté. S. Denis répondit: Tous n'adorent pas tous les dieux, mais chacun adore ceux qu'il croit. Pour nous c'est le seul Dieu, le créateur de toutes choses; qui même a mis l'empire entre les mains des augustes Valerien & Gallien qui lui sont très chers: c'est celui-là que nous honorons & que nous adorons; & nous lui faisons continuellement des prieres pour leur regne, afin qu'il soit toûjours tranquille. Le préfet Emilien leur dit: Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu s'il est Dieu, avec ceux qui le sont naturellement; car on vous ordonne d'honorer les dieux, & les dieux que tout le monde connoît. Saint Denis répondit: Nous n'en adorons aucun autre. Emilien dit: Je vois que vous êtes ingrats & insensibles à la bonté des empereurs; c'est pourquoi vous ne demeurerez pas en cette ville, mais je

vous

vous envoyerai du côté de la Lybie, en un lieu nommé Kefro, que j'ai choisi par leur ordre ; & il ne vous sera permis ni à vous, ni à aucun autre de faire des assemblées, ni d'entrer dans ce que vous nommez cimetieres. Si quelqu'un ne se rend pas au lieu que j'ordonne, ou s'il se trouve en quelque assemblée, il se mettra lui-même en péril, & le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allez donc où il vous est ordonné.

Quoique S. Denis fût malade, on le pressa de partir, sans lui donner un jour de délai. Il ne sçavoit où étoit ce lieu de Kefro, où on l'envoyoit, & à peine l'avoit-il oüi nommer auparavant; il y alla de bon cœur. Quand il y fut, il ne laissa pas d'y assembler une église nombreuse; plusieurs chrétiens le suivirent d'Alexandrie, plusieurs s'y rassemblerent de l'Egypte. Cependant il exc toit avec soin les fidéles d'Alexandrie à s'assembler comme s'il eut été present. L'évangile n'avoit point encore été annoncé à Kefro, d'abord les habitans persecutoient S. Denis & ses disciples, jusques à leur jetter des pierres; ensuite il y en eut qui quitterent les idoles pour se convertir à Dieu, & ils ne furent pas en petit nombre. Il sembloit que Dieu y eut envoyé les saints confesseurs exprès pour lui rendre ce service; car incontinent après on les transfera à Collouthion dans la Mareote.

Le dessein d'Emilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes & les plus proches de la Lybie; c'est pourquoi il les fit tous venir dans la Mareote, marquant à chacun son bourg, afin de les avoir plus en main, quand il voudroit les prendre tous ensemble. Il mit S. Denis & sa suite sur le chemin, pour les avoir les premiers. Quand S. Denis apprit qu'ils devoient être transferez de Kefro à Collouthion, il en fut chagrin; car

quoique le lieu lui fût plus connu, il croïoit n'y trouver ni chrétiens, ni gens raisonnables; & il sçavoit qu'il étoit exposé à l'importunité des voyageurs & aux courses des voleurs. Mais les freres lui firent considerer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il est vrai, disoient-ils, qu'à Kefro il se rassemble un grand mélange de chrétiens d'Egypte, qui font des assemblées plus nombreuses; mais ici le voisinage d'Alexandrie vous donnera le plaisir de voir plus souvent vos veritables amis, & les personnes qui vous sont les plus cheres. Ils viendront l'un après l'autre aux assemblées, comme dans un fauxbourg éloigné; & la chose arriva ainsi. De ceux qui accompagnoient S. Denis d'Alexandrie en sa confession, le prêtre Maxime lui succeda en l'épiscopat; le diacre Eusebe fut peu de tems après évêque de Laodicée en Syrie; le diacre Fauste vécut jusques à la persécution de Diocletien, pendant laquelle il eut la tête tranchée dans une extrême vieillesse.

Eus. VII. hist. c. 11. in fi.

XXXV. Lettre de S. Denis d'Alexandrie sur le baptême. *Eus. VII. hist. c. 5.*

Pendant cet exil S. Denis d'Alexandrie écrivit plusieurs lettres touchant la question du Baptême. La premiere au pape Sixte, que l'on comptoit pour la seconde de celles qu'il avoit écrites sur cette matiere, où parlant du pape saint Estienne, il disoit: Il avoit écrit comme ne voulant plus communiquer avec Helenus Firmilien, & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & des païs voisins, parce qu'ils rebaptisoient les hérétiques; quoiqu'en cela ils suivissent des décrets de leurs plus grands conciles? Je lui écrivis en le priant pour eux tous. Et ensuite: J'écrivis d'abord en peu de mots à nos chers confreres les prêtres Denis & Philemon, qui étoient de l'avis d'Estienne, & qui m'avoient écrit sur le même sujet; & maintenant je leur écris plus au long.

Dans cette même lettre S. Denis d'Alexandrie donnoit avis au pape Sixte de l'hérésie de Sabellius, qui commençoit alors à paroître. Il s'est élevé, dit-il, à Ptolemaïde dans la Pentapole une doctrine veritablement impie, contenant plusieurs blasphêmes contre Dieu le Pere, tendant à ne point croire son Fils unique, le premier de toute créature, le Verbe incarné, & ne point reconnoître le S. Esprit. J'en ai reçu premierement des écrits de part & d'autre, & ensuite des freres sont venus m'en parler; sur quoi j'ai écris quelques lettres comme j'ai pû avec le secours de Dieu, traitant la question assez dogmatiquement, & je vous envoye les copies. En effet, quelques évêques étoient dans les sentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit presque plus le Fils de Dieu. Saint Denis, qui avoit le soin de ces églises l'ayant appris, y envoya & exhorta les auteurs de cette erreur de la quitter. Ils n'en firent rien, au contraire ils passerent leur impieté avec plus d'imprudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor & à Amonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les évangiles; afin de montrer que ce n'est pas le Pere, mais le Fils qui s'est fait homme pour nous, & par consequent que le Pere n'est pas le Fils, & les amener ensuite à la connoissance de la divinité du Fils. Cette hérésie de Sabellius étoit la même dans le fonds que celle de Praxeas & des Patropassiens, qui nioient la Trinité & la distinction réelle des personnes divines; & Sabellius l'avoit apprise de Noëtus, dont il étoit disciple. L'hérésie de Sabellius s'étendit fort loin; il avoit plusieurs sectateurs en Mesopotamie & plusieurs à Rome.

Athanas. de sentent. Dionis. 1. p. 552. A.

Sup. lib. IV. n. 34.

Epiph. haeres. n. 1.

La lettre que saint Denis d'Alexandrie avoit écrite à Rome au prêtre Philemon, étoit la troisiéme du bap-

Euseb. VI. c. 7.

tême, & on y voyoit ces paroles remarquables: Je lisois les écrits des héretiques, sentant bien que mon ame étoit infectée de leurs pensées execrables; mais j'en tirois ce profit, de les convaincre en moi-même, & les detester beaucoup davantage. Un de nos freres les prêtres m'en détournoit, & me faisoit craindre de m'engager dans ce bourbier; car il disoit que mon ame en étoit toûjours infectée, & il me sembloit qu'il disoit vrai. Alors Dieu m'envoya une vision qui me fortifia, & j'entendis une voix qui me commanda manifestement en ces mots: Lis tout ce qui te viendra dans les mains; car tu es capable de redresser & d'éprouver tout; tu as eu cet avantage dès le commencement, & il t'a conduit à la foi. Je reçus la vision, comme conforme à cette parole apostolique adressée aux plus forts: Soyez bon changeurs. Ensuite après avoir dit quelque chose de toutes les héresies, il ajoûtoit: J'ai reçu cette regle & cette forme de nôtre bienheureux pape Heraclas; il chassoit de l'église ceux qui venoient de quelques héresies, après s'être séparez, ou qui étoient dénoncez, comme frequentant ceux qui enseignoient une autre doctrine; & quoiqu'ils le priassent, il ne les admettoit point, jusques à ce qu'ils déclarassent publiquement tout ce qu'ils avoient oüi chez nos adversaires. Alors il les recevoit sans qu'ils eussent besoin d'un autre baptême; car il le leur avoit donné auparavant dans le S. Esprit. Après avoir amplement traité la question du baptême, saint Denis concluoit ainsi; Ce ne sont pas seulement les Afriquains qui ont introduit cela de nos jours; il y a long-tems que l'on a fait des décrets semblables dans les synodes de nos freres, à Icone & à Synnade, & en plusieurs lieux; or je ne puis prendre sur moi, de les jetter dans des disputes

V. Valef. hic.

& des querelles en renverſant leurs ſentimens. Ces conciles d'Icone & de Synnade ſont les mêmes dont parloit Firmilien dans ſa lettre à S. Cyprien.

La quatriéme lettre de ſaint Denis d'Alexandrie touchant le baptême, étoit adreſſée à Denis prêtre de l'égliſe Romaine, qui en fut depuis évêque. L'évêque d'Alexandrie y rendoit témoignage, que c'étoit un homme admirable & d'une grande doctrine. La cinquiéme étoit adreſſée encore au pape Sixte, où après avoir dit beaucoup de choſes contre les héretiques, il ajoûtoit cette hiſtoire : Effectivement, mon frere, j'ai beſoin de conſeil, & je vous demande vôtre avis, ſur cette affaire qui m'eſt arrivée craignant de me tromper. Un de nos freres, qui paſſe pour ancien fidéle, & qui eſt dans nôtre communion dès devant mon ordination, & je croi même devant celle du bien-heureux Heraclas; s'étant trouvé preſent depuis peu à quelques baptêmes, & ayant oüi les interrogations & les réponſes; eſt venu me trouver fondant en larmes; & ſe jettant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a reçu chez les héretiques, n'eſt point tel, & n'a rien de commun avec celui-ci; & qu'il eſt plein d'impieté & de blaſphêmes. Il ſentoit, diſoit-il, en ſon ame de grands remords, & n'oſoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frappé de l'impieté de ces actions & de ces paroles. C'eſt pourquoi il prioit qu'il pût recevoir cette ablution très-pure & être admis à l'égliſe & à la grace. Je n'ai pas oſé le faire, diſant que le long tems qu'il a paſſé dans la communion de l'égliſe doit ſuffire. Car après qu'il a oüi la conſecration de l'euchariſtie & répondu *Amen*, avec les autres; après qu'il s'eſt preſenté debout à la table, qu'il a étendu les mains, pour recevoir la ſainte nourriture, & qu'il a participé au corps & au ſang de N. S. J. C. pendant

Euſ. VI. c. 7.

long-tems, je n'oserois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ai exhorté à prendre courage, & à s'approcher avec une ferme foi & une bonne esperance de la participation des saints mysteres. Cependant il ne cesse point de s'affliger, il tremble d'approcher de la table ; & à peine peut-on lui persuader d'assister aux prieres. S Denis d'Alexandrie écrivit une sixiéme lettre en son nom & de son église, adressée à saint Sixte & à l'église Romaine, où il traittoit au long la question du baptême, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas encore terminée. Pendant cette question il écrivit plusieurs lettres paschales, entr'autres une à Domitius & à Didyme, où il expliquoit le cycle de dix-huit ans & prouvoit que la pâque ne devoit être célebrée, qu'après l'équinoxe du printems.

Euf. VII. c. 20.

XXXVI. Exil de S. Cyprien. *ap. Cypr. ep. 77. act. S. Cypr.*

En Afrique saint Cyprien fut le premier qui confessa devant le proconsul en cette persécution ; puis il fut envoyé en exil, ce qui se passa ainsi. Sous le quatriéme consulat de Valerien & le troisiéme de Gallien, le troisiéme jour avant les calendes de Septembre c'est-à-dire, le trentiéme d'Août de la même année 257. à Carthage dans la chambre du conseil, le proconsul Paterne dit à l'évêque Cyprien: Les très-sacrez empereurs Valerien & Gallien m'ont fait l'honneur de m'adresser les lettres, par lesquelles ils m'ont ordonné que ceux qui ne suivent pas la Religion Romaine, ne la reconnoissent desormais. Je demande donc vôtre nom, que me répondez-vous ? Cyprien dit: Je suis chrétien & évêque: Je ne connois point d'autres dieux, qu'un seul vrai Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. C'est ce Dieu que nous servons, nous autres chrétiens, & que nous prions jour & nuit, pour nous & pour tous les hommes, & pour la prosperité des empereurs mê-

an. 257.

mes. Le proconsul dit: Vous perseverez donc dans cette volonté? L'évêque Cyprien répondit : La bonne volonté fondée sur la connoissance de Dieu, ne doit point être changée. Le proconsul dit : Vous pourrez donc, suivant l'ordre de Valerien & de Gallien, aller en exil à la ville de Curube ? L'évêque Cyprien dit : Je m'y en vais. Le proconsul dit: Ils m'ont fait l'honneur de m'écrire, non-seulement des évêques, mais des prêtres. Je veux donc sçavoir de vous qui sont les prêtres qui demeurent en cette ville? Cyprien dit: Vous avez fort bien ordonné par vos loix, que nous ne devons point être délateurs; c'est pourquoi je ne puis les découvrir; mais on le trouvera chez eux. Le proconsul dit: Je les cherche aujourd'hui en ce lieu. Cyprien dit: Puisque nôtre discipline défend que personne ne s'offre de luimême, & que vous ne le trouverez pas bon; ils ne peuvent s'offrir eux-mêmes; mais quand vous les chercherez, vous le trouverez. Le proconsul dit: Je les trouverai. Et il ajoûta: Ils ont aussi défendu que l'on fasse des assemblées en aucun lieu; ni que l'on entre dans les cimetieres; si quelqu'un n'observe pas cet ordre si salutaire, il sera puni de mort. L'évêque Cyprien dit: Faites ce qui vous est ordonné. Alors le proconsul Paterne *Pont. diac.* commmanda que S. Cyprien fut mené en exil. Il alla donc à Curube & y arriva le quatorziéme de Septembre. C'étoit une petite ville à cinquante milles de Carthage, sur la mer, au promontire de Mercure, qui regardoit la Sicile; le lieu étoit agréable, en bon air, & le logement de S. Cyprien étoit écarté comme il le desiroit. La premiere nuit qu'il y passa, il y eut une vision qu'il raconta en cette maniere aux compagnons de son exil, entre lesquels étoit le diacre Ponce qui a écrit sa vie: Je n'étois pas encore endormi, disoit S. Cyprien,

quand j'ai vû un jeune homme d'une taille plus qu'humaine ; il me sembloit, qu'il me menoit au prétoire, & que l'on me faisoit approcher du tribunal, où le proconsul étoit assis. Quand il m'eut regardé, il commença aussi-tôt à écrire sur une tablette sa sentence, que je ne sçavois point ; car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordinaire. Mais le jeune homme qui étoit debout derriere lui, lût avec une grande curiosité tout ce qui étoit écrit, & même le fit entendre par signe, ne le pouvant faire de paroles. Car ayant étendu & aplati sa main en forme d'épée, il representa le coup de l'exécution ordinaire, & je compris que c'étoit ma sentence de mort. Aussi-tôt j'ai commencé à demander, que l'on me donnât au moins un jour de délai, jusques à ce que j'eusse reglé mes affaires ; & comme je repetois cette priere, le Juge recommença à écrire je ne sçai quoi sur la tablette. Je compris toutefois par la serenité de son visage, qu'il étoit touché de ma juste demande ; & le même jeune homme me fit entendre promptement par geste, que l'on m'avoit accordé délai jusques au lendemain ; en tournant les doigts les uns derriere les autres. Ce geste en effet étoit chez les Romains le signe d'un délai dans les poursuites. Telle fut la vision de S. Cyprien, & l'évenement fit voir que ce jour de délai signifioit une année ; car il souffrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eu la vision.

XXXVII. Confesseurs aux mines.

Pendant son exil il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube ; & reçut de frequentes visites des chrétiens de déhors. Il sçût que l'on avoit pris neuf évêques avec des prêtres, des diacres, & un grand nombre de peuple fidéle, jusques à des vierges & des enfans ; & qu'après leur avoir donné des coups de bâton, on les avoit envoyez travailler aux mines de

cuivre

cuivre des montagnes de Mauritanie & de Numidie. Ces neuf évêques avoient tous assisté au dernier concile de Carthage; & leurs noms étoient Nemesien, Felix, Licius, un autre Felix, Litteus, Polien, Victor, Jader, Dativus. S.Cyprien leur écrivit & aux autres martyrs qui étoient avec eux, une lettre de consolation, où il dit que la gloire de leurs souffrances est la récompense de leur foi & de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entre eux avoit déja consommé son martyre; & qu'une partie étoit encore en prison; il décrit leur état present dans le travail des mines. Ils avoient toûjours les fers aux pieds, & quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoûtoit des entraves; après leurs fatigues, ils n'avoient pour lit que la terre nuë; leurs prisons étoient obscures, & pendant tout le jour ils souffroient la mauvaise odeur de la fumée. N'aïant plus la commodité des bains, ils demeuroient sales & crasseux, les cheveux longs & négligez. Leur nourriture n'étoit qu'un peu de pain, les habits leur manquoient dans le froid; soit que ce fut en hyver, ou parce qu'il fait toûjours froid dans les montagnes; car d'ailleurs le païs est chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le S. Sacrifice. S. Cyprien conclud ainsi sa lettre: A present que vos prieres sont plus efficaces, demandez plus instamment, que Dieu nous fasse à tous la grace d'amener notre confession à sa perfection; & de nous délivrer glorieusement avec vous de ces tenebres & de ces pieges du monde. Il envoya cette lettre par Herenien soudiacre, Lucain, Maxime & Amantius acolytes, & les chargea aussi d'une somme d'argent pour le soulagement des confesseurs. Ils les allerent trouver en trois lieux differens, où ils étoient dispersez, & en rapporterent des lettres de remerciement,

Strabo lib. IV. p. 830. D.

Sup. n. 77. epist. 77.

ap. Cypr. ep 78. 79. 80.

S. Cyprien demeura environ onze mois en cet exil à Curube, & profita de ce tems pour regler les affaires de l'église; principalement ce qui regardoit le soin des pauvres.

XXXVIII. Martyre du pape S. Sixte. An. 258. Orat. Valer. ap. Trebell. Cypr. ad Luc. e. ist. 82.

L'année suivante 258. de J.C. sous le consulat de Memmius Fuscus & de Pomponius Bassus, l'empereur Valerien étant en Orient, occupé à la guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien, le grand ennemi des chrétiens. On peut donc croire que ce fut à sa persuasion que l'empereur écrivit au senat une lettre, portant que l'on fit mourir, sans délai, les évêques, les prêtres & les diacres; que les senateurs, ceux qui avoient le titre d'*Egregius*, & les chevaliers Romains, perdissent leur dignité, & fussent encore dépoüillez de leurs biens; que si après avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'être chrétiens, on les fit aussi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens, & seroient envoyées en exil; les Césariens ou affranchis de César, qui avoient déja confessé ou qui confessoient alors, seroient confisquez comme esclaves de l'empereur, enchaînez & envoyez dans ses terres. A cette lettre adressée au senat, l'empereur avoit joint des copies des lettres qu'il envoyoit aux gouverneurs des provinces touchant les chrétiens.

En exécution de cette ordonnance on fit mourir à Rome le pape S. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de son clergé, comme il étoit au cimetiere de Calliste, pour célébrer les saints mysteres. Lorsqu'on le menoit au supplice, S. Laurent, le premier des diacres de l'église Romaine, le suivoit en pleurant, & lui disoit: Où allez-vous mon pere sans votre fils? vous n'avez pas accoûtumé d'offrir de sacrifice sans ministre; en quoi vous ai-je déplû? Eprouvez si je suis digne du choix que

Ambr. 1. off. c. 18.

vous avez fait de moi, pour me confier la dispensation du sang de N. S. Sixte lui répondit: Ce n'est pas moi qui te laisses, mon fils, mais un plus grand combat t'est reservé; on nous épargne nous autres vieillards; tu me suivras dans trois jours. Le pape S. Sixte eut la tête tranchée le 6. d'Août dans le cimetiere de Calliste, & avec lui Quartus. Il avoit tenu le saint siége onze mois & six jours. Ce qu'il fit de plus mémorable fut la translation des corps de saint Pierre & de S. Paul aux catacombes; peut-être pour les mettre plus en sureté. Il la fit cette même année 258. le jour de leur fête vingt-neuviéme de Juin. Après la mort de S. Sixte le siége vacqua près d'un an; pendant lequel les prêtres gouvernerent l'église Romaine.

Cyp. ep. 82. Catalog. Buch. Pagi. an. 265. n. 5.

XXXIX. Martyre de S. Laurent.

Prudent. Peristeph hymn. 2. V. Aug. serm. 302. 303. &c.

Cependant le préfet de Rome croyant que les Chrétiens avoient de grands trésors en reserve, & voulant s'en assurer, se fit amener saint Laurent, qui en avoit la garde, comme le premier des sept diacres de l'église Romaine. Le voyant en sa présence, il lui dit: Vous vous plaignez d'ordinaire, que nous vous traitons cruellement; il n'y a point ici de tourmens; je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos cérémonies les pontifes offrent des libations avec des vases d'or; que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent; & que pour éclairer vos sacrifices nocturnes, vous avez des cierges fichez à des chandeliers d'or. On dit que pour fournir à ces offrandes, les freres vendent leurs heritages & reduisent souvent leurs enfans à la pauvreté; mettez au jour ces trésors cachez, le prince en a besoin pour l'entretien de ses troupes. Aussi bien j'apprens que selon votre doctrine, il faut rendre à César ce qui lui appartient. Je ne crois pas que votre Dieu fasse battre monoye; il n'a pas apporté de

l'argent quand il eſt venu au monde; il n'y a apporté que des paroles : rendez-nous l'argent, & ſoyez riches en paroles.

S. Laurent répondit ſans s'émouvoir : J'avouë que notre égliſe eſt riche, & l'empereur n'a pas de ſi grands tréſors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux; donnez-moi ſeulement un peu de tems pour mettre tout en ordre, en dreſſer l'état, & en faire le calcul. Le préfet content de cette réponſe, & croyant déja tenir les tréſors de l'égliſe, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours S. Laurent courut par toute la ville, pour chercher en chaque ruë les pauvres que l'égliſe nourriſſoit, & qu'il connoiſſoit mieux que perſonne; les aveugles, les boiteux, les eſtropiez, les ulcerez. Il les aſſemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'égliſe. Le jour marqué étant paſſé, il va trouver le préfet, & lui dit : Venez voir les tréſors de notre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vaſes d'or, & des talens entaſſez ſous des galleries. Le préfet le ſuit, & voyant ces troupes des pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône; il ſe tourne contre Laurent avec des yeux troublez & menaçans. De quoi vous fâchez-vous, répondit-il? l'or que vous deſiriez ſi ardemment n'eſt qu'un vil métail tiré de la terre, & ſert de motifs à tous les crimes; le vrai or eſt la lumiere, dont ces pauvres ſont les diſciples. La foibleſſe de leurs corps eſt un avantage pour l'eſprit; les vraïes maladies ſont les vices & les paſſions; les grands du ſiécle ſont les pauvres vraïement miſerables & mépriſables. Voilà les tréſors que je vous avois promis; j'y ajoûte les perles & les pierreries; vous voyez ces vierges & ces veuves, c'eſt la couronne de l'égliſe; profitez de ces richeſſes pour Rome, pour l'empereur & pour vous-même.

C'eſt donc ainſi que tu me joües, dit le préfet. Je ſçai que vous vous picquez vous autres de mépriſer la mort; auſſi ne te ferai-je pas mourir promptement. Alors il fait apporter un lit de fer, & étendre deſſous la braiſe demie-éteinte pour brûler le martyr plus lentement. On le dépoüille, on l'étend & on l'attache ſur ce gril. Son viſage parut aux chrétiens nouveaux baptiſez, environné d'un éclat extraordinaire, & l'odeur de ſon corps rôti leur parut agréable; mais les infidéles ne virent point cette lumiere, & ne ſentirent point cette odeur. Après que le martyr eût été long-tems ſur un côté, il dit au préfet; Faites-moi retourner, je ſuis aſſez rôti de ce côté. Et quand on l'eût tourné, il dit: Il eſt aſſez cuit vous en pouvez manger. Puis regardant au ciel, il pria Dieu pour la converſion de Rome, & rendit l'eſprit. Des ſenateurs convertis par l'exemple de ſa conſtance, emporterent ſon corps ſur leurs épaules: Il fut enterré à Veran près le chemin de Tibur dans une grotte, le dixiéme d'Août de la même année 258.

XL. Dernieres lettres de S. Cyprien. *Pont. & act.*

S. Cyprien étoit revenu de ſon exil par la permiſſion de l'empereur, & demeuroit dans un jardin près de Carthage qu'il avoit vendu au commencement de ſa converſion, & que la providence lui avoit rendu. Il l'auroit encore vendu pour en faire des aumônes, s'il n'eût craint d'attirer l'envie des payens, dans ce tems de perſécution. Ce fut là qu'il acheva de regler les affaires de l'égliſe, & de diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit. Il y apprit que la perſécution avoit recommencé, & comme on en faiſoit courir divers bruits confus, il envoya des gens exprès à Rome pour ſçavoir des nouvelles certaines. Ils lui rapporterent ce que Valerien avoit écrit au ſenat, le martyre du pape Sixte; & qu'à Rome les préfets preſſoient tous les jours la perſécu-

tion, pour faire mourir ceux qui leur étoient présentez & confisquer leurs biens. Il en donna avis à son clergé, non pas aussi-tôt, mais quand il pût; parce que tous les clercs qui étoient auprès de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fît part de ces nouvelles aux autres évêques, afin que par tout ils pussent préparer les fidéles au martyre : En sorte, dit il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité, qu'à la mort.

Le proconsul Galere Maxime avoit succedé à Aspase Paterne, & on n'attendoit que le jour où il envoyeroit prendre saint Cyprien. Grand nombre de senateurs & d'autres personnes considerables par leurs charges & par leur naissance, le venoient trouver; & poussez par l'amitié qu'ils lui portoient depuis long-tems, lui conseilloient de se retirer ailleurs, & lui offroient des lieux de retraite. Lui qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point consentir; mais il ne perdoit aucune occasion d'assister les fidéles, & de les exhorter au mépris des souffrances temporelles; & il souhaitoit que quand il souffriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois ayant appris que le proconsul, qui étoit à Utique, avoit envoyé des soldats pour l'y amener; il ceda au conseil de ses meilleurs amis, & se retira de son jardin, dans un lieu où il étoit plus caché. De-là il écrivit sa derniere lettre adressée aux prêtres, aux diacres & à tout le peuple de son église. Il leur rendit cette raison de sa retraite; qu'il convient à un évêque de confesser le Seigneur dans la ville, où il gouvernoit l'église. Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de sa confession tout son troupeau le semble dire avec lui. Ce seroit flétrir l'honneur d'une église aussi glorieuse que la nôtre, si je recevois à Utique ma sentence; & si j'en partois pour

aller recevoir la couronne du martyre, aussi ne cessai-je point de desirer ardemment & de demander dans toutes mes prieres, que je confesse chez vous le Seigneur, pour vous & pour moi, & que j'en parte pour aller à lui. Et ensuite : Quant à vous, mes freres, observez la discipline ; & suivant les préceptes du Seigneur & les instructions que je vous en ai si souvent données dans mes sermons, gardez le repos & la tranquillité. Qu'aucun de vous ne fasse de bruit à cause de nos freres, ou ne se presente de lui-même aux payens ; il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris, puisqu'alors c'est le Seigneur qui parle en nous. Ainsi parloit S. Cyprien dans sa derniere lettre.

XLI. Martyré de S. Cyprien.

Le proconsul étant revenu à Carthage, saint Cyprien aussi retourna à son jardin. Comme il y étoit le treiziéme de Septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconsul, le prince ou chef de sa compagnie, & le maréchal des logis avec des soldats. Ils pensoient le surprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, & le menerent à un lieu nommé Sexte ; à six milles de Carthage sur la mer, & dans le diocese où le proconsul s'étoit retiré, pour recouvrer sa santé. S. Cyprien y alla avec un visage gay & un courage ferme, se tenant assuré de son martyre ; mais le proconsul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers ; dans la ruë de Saturne, entre celle de Venus & de Salus. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Carthage, que Thascius Cyprien avoit été mené au proconsul. Comme il étoit connu de tout le monde, principalement par ses bienfaits, un grand peuple accourut au spectacle ; les fideles pour fortifier leur foi, les infidéles par compassion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage : qui ne ce-

doit qu'à Rome, pour le nombre des habitans.

S. Cyprien étoit gardé chez le prince d'une maniere honnête, ensorte qu'il ne laissa pas de manger avec ses amis, & de les avoir auprès de lui, à son ordinaire. Cependant le peuple fidéle, qui craignoit que l'on ne fit quelque chose à son insçû pendant la nuit; la passa dans la ruë, devant la porte du logis du prince. Ils sembloient être assemblez pour célebrer la veille de son martyre. S. Cyprien toûjours vigilant pour son troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles, qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain quatorziéme de Septembre au matin, le proconsul envoya querir S. Cyprien. Il sortit de la maison du prince accompagné d'une grande multitude, le ciel étoit fort serain & le soleil éclatant; la distance jusques au prétoire étoit d'une stade, c'est-à-dire, de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé, le proconsul ne paroissoit point encore; on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'assit sur un siége couvert d'un linge, qui se trouva là par hazard; & on avoit accoûtumé de couvrir ainsi par honneur les siéges des évêques. Comme il étoit tout trempé de sueur à cause du chemin qu'il avoit fait; un soldat qui avoit été chrétien lui offrit des habits à changer; esperant garder la sueur du martyr. S. Cyprien lui répondit: Nous voulons remedier à des maux, qui peut-être ne seront plus qu'aujourd'hui.

v. Conc. Matisc. c. 19.

Aussi-tôt on avertit le proconsul qu'il étoit là; & il se le fit amener dans la sale du criminel, où il étoit assis. Le proconsul lui dit; Estes-vous Thascius Cyprien? Il répondit: Oüi, c'est moi. Le proconsul dit: Est ce vous qui vous êtes porté pour pape des hommes sacrileges? Cyprien répondit: Oüi. Le proconsul dit: Les très-sacrez empereurs vous ordonnent de sacrifier. Cyprien

dit

dit : Je n'en ferai rien. Le proconſul dit : Penſez à vous. Cyprien dit : Faites ce qui vous eſt ordonné : en une choſe ſi juſte il n'y a point à conſulter. Le proconſul ayant appris l'avis de ſon conſeil, prononça la ſentence avec beaucoup de peine, parce qu'il ſe portoit mal : elle étoit conçûë en ce mots : Il y a long-tems que tu vis avec un eſprit ſacrilege, que tu aſſembles un grand nombre de perſonnes d'une conſpiration illicite, & que tu es ennemi déclaré des dieux Romains & des loix ſacrées, nos très-ſacrez princes Valerien & Gallien Auguſtes, & Valerien, très-noble Céſar, n'ont pû te ramener à leurs céremonies. C'eſt pourquoi étant convaincu d'être auteur de crimes ſi pernicieux, tu ſerviras d'exemple à ceux que tu as raſſemblez avec toi par ton crime ; la police ſera autoriſée par ton ſang. Ayant dit cela, il lut le décret écrit ſur une tablette en ces mots : Il eſt dit que Taſcius Cyprien ſera exécuté par le glaive. Cyprien dit : Dieu ſoit loüé. Les Chrétiens qui étoient preſens en foule, diſoient : Que l'on nous décole auſſi avec lui, & faiſoient du bruit.

Comme il ſortoit de la porte du prétoire, une troupe de ſoldats l'accompagnoit, & des centurions & des tribuns marchoient à ſes côtez. On le mena à la campagne, dans un lieu uni, environné d'abres : où pluſieurs monterent, pour le voir de loin à cauſe de la foule. S. Cyprien étant arrivé à cette place, ôta ſon manteau, ſe mit à genoux ſur la terre, & ſe proſterna pour prier Dieu : puis il ſe dépoüilla de ſa dalmatique, qu'il donna aux diacres, & demeura en chemiſe. La dalmatique étoit une certaine eſpece de tunique, dont la mode étoit venuë de Dalmatie, & dont l'uſage étoit commun en ce tems-là. L'exécuteur étant venu, S. Cyprien lui fit donner vingt-cinq ſous d'or. Il ſe banda lui-même les yeux : mais com-

me il ne pouvoit lui-même se lier les mains, Julien prêtre & Julien diacre les lui attacherent : les Chrétiens mirent devant lui des linges & des mouchoirs, pour recevoir le sang. En cet état il eut la tête tranchée le quatorziéme de Septembre, sous le consulat de Tuscus & de Bassus, c'est-à-dire, l'an 258. le même jour au bout de l'an, où il avoit eu la vision touchant sa mort. Le proconsul Galere Maxime mourut peu de tems après.

Entre les évêques de Carthage S. Cyprien fut le premier qui souffrit le martyre. Pour prévenir la curiosité des gentils, on mit son corps en un lieu proche, avec des torches & des cierges, dans les aires de Macrobius Candidus procurateur, au chemin de Mappale près les piscines : le convoi se fit en grande pompe. Flavien diacre de l'église de Carthage, eut alors cette vision. Il crut voir S. Cyprien, & lui demander si les martyrs sentoient la douleur des coups. S. Cyprien lui répondit : La chair ne souffre point quand l'esprit est dans le ciel, & le corps ne sent rien, si l'ame est entierement dévoüée à Dieu. Le successeur de S. Cyprien dans le siége de Carthage fut Lucien, à qui succeda Mensurius. Nous avons grand nombre d'écrits de saint Cyprien célébres dans tous les siécles qui ont suivi. Dans la suite on érigea deux églises en sa mémoire, l'une au lieu de son martyre, que l'on appelloit la table de Cyprien ; l'autre au lieu de sa sepulture, nommée Mappalia.

Optat. contra Parm. lib. 1. Hier script. Aug. de divers. Serm 310. n. 2. Victor. Vita de persec. Vandal. lib. 1. p. 6.

XLII. Autres martyrs en Afrique.

Prudent. Peri-Steph. 12. in fi.

Dans la même persécution souffrirent ensemble à Utique plusieurs martyrs, à qui le gouverneur offrit le choix d'être jettez dans une fosse de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles. Les martyrs ne délibererent point ; & sans lui faire d'autre réponse, ils coururent de toute leur force se jetter tout ensemble dans la fosse, où ils furent consumez. On retira ensuite leurs

reliques, & comme elles ne faisoient qu'un corps avec la chaux, on les appella: La masse blanche. Ils étoient plus de 150. d'autres disent jusques à 300. Theogene évêque d'Hyppone qui avoit assisté au dernier concile de S. Cyprien touchant le baptême, souffrit le martyre vers le même tems. Il y eut depuis une église érigée en son nom. A Tuburbe Lucernaria souffrirent trois personnes nobles, Maxima, Donatilla & Seconda: cette derniere n'avoit que douze ans.

Aug. Serm. 312. n. 10.

Conc num. 14. Aug Serm. 274. Martyr. 26. Janu. Martyr. 30. Jul.

XLIII. Martyre de S. Lucius, saint Montan, &c. *Act. sincer. p. 231.*

Après la mort de Galere Maxime proconsul d'Afrique, Solon procurateur du fisc continua la persécution: en attendant qu'il vînt de Rome un nouveau proconsul. Il fit prendre huit Chrétiens, la plûpart clercs & disciples de S. Cyprien, sçavoir, Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Renus & Donatien, Flavien étoit diacre: Donatien n'étoit que catécumene, & ayant été baptisé dans la prison, rendit aussitôt l'esprit. Primolus mourut de même, & n'eut point d'autre baptême, que la confession qu'il avoit faite quelques mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier: où les soldats du gouverneur leur disoient, qu'ils seroient condamnez au feu. Ils prierent Dieu avec tant de ferveur de les délivrer de ce supplice, qu'il le leur accorda: le gouverneur changea d'avis, & les fit mettre dans une prison ténebreuse & très-incommode. Là Renus vit en songe que l'on les tiroit l'un après l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, & que celui qui n'avoit point de lampe, n'étoit point tiré de prison. Le jour suivant on vint tout d'un coup les prendre, pour les mener au procurateur, qui faisoit la fonction du défunt proconsul. On les mena chargez de chaînes, qui faisoient grand bruit, tandis qu'on les prome-

noit autour de la place : ne sçachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet ; & après qu'ils eurent genereusement confessé, il les renvoya en prison.

Il leur fit souffrir la faim & la soif pendant plusieurs jours, jusqu'à leur refuser de l'eau après le travail. Le diacre Flavien faisoit des jeûnes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fisc, avec une épargne sordide. Alors le prêtre Victor l'un des martyrs eut cette vision. Il vit un enfant dont le visage étoit d'un éclat merveilleux, qui étant entré dans la prison, les menoit de tous côtez pour les faire sortir, & toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit : Vous avez encore un peu de peine, parce qu'on vous retient ; mais prenez courage, je suis avec vous, & il ajoûta : Dis-leur qu'ils auront une couronne plus glorieuse ; Victor lui demanda : Où est le paradis ? L'enfant répondit : Il est hors du monde. Montrez-le moi, dit Victor. L'enfant répondit : Et où sera la foi ? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnez : dites-moi un signe que je leur donne. L'enfant dit : Dis-leur le signe de Jacob. Aussi-tôt après cette vision le prêtre Victor mourut.

Une chrétienne nommée Quartillosa étoit dans la même prison. Il y avoit trois jours que son mari & son fils avoient souffert le martyre : elle les suivit de près, mais auparavant elle eut cette vision. J'ai vû, dit-elle, mon fils qui a souffert, il étoit dans la prison assis sur un bassin d'eau ; & m'a dit : Dieu a vû votre peine. Ensuite est entré un jeune homme merveilleusement grand, qui portoit deux fioles a une à chaque main, & elles étoient pleines de lait. Il a dit : Ayez bon courage, Dieu s'est souvenu de vous : il a donné à boire à tous de ces fio-

les, & elles ne tariſſoient point. Auſſi-tôt on a ôté la pierre qui ſepare la fenêtre en deux ; les fenêtres ont paru claires, & on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droit, l'autre à gauche, & il a dit : Voilà que vous êtes raſſaſiez, il en reſte, & il vous viendra une troiſiéme fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour précedent, & on ne leur donna encore rien le jour qui ſuivit cette viſion ; mais enfin Lucien alors prêtre & depuis évêque de Carthage, ſurmonta tous les obſtacles, & leur fit apporter de la nourriture en abondance par le ſoûdiacre Herennien, & un catecumene nommé Janvier, qui ſembloit être marqué par les deux fioles. Cet Herennien pouvoit être le même que S. Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnez aux mines. Ce ſecours ſoulagea extrêmement les martyrs priſonniers, principalement ceux qui étoient tombez malades faute d'eau fraîche.

Montan eut auſſi une viſion. Il m'a ſemblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous ; ils nous conduiſoient par un long chemin, & nous ſommes arrivez à une plaine immenſe, où nous avons rencontré Cyprien & Lucius. Ce Lucius eſt apparemment celui qui étant en exil avoit écrit à S. Cyprien. Il continuë: Nous ſommes venus en un lieu lumineux ; nos habits ſont devenus blancs, notre chair encore plus blanche que nos habits, & tellement tranſparente, que la vûë pénetroit juſques au fond du cœur ; en me regardant j'ai vû quelques ordures dans mon ſein. J'ai crû m'éveiller, & dormant toûjours, j'ai rencontré Lucien, je lui ai raconté ma viſion, & lui ai dit : Sçavez-vous que ces ordures ſignifient que je ne me ſuis pas accordé auſſi-tôt avec Julien ? là-deſſus je me ſuis éveillé. C'eſt ainſi que Cypr. ep. 72.

Montan racontoit son songe. Jusques ici les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la prison ce qui leur étoit arrivé, le reste fut écrit par ceux qui étoient presens: à qui le diacre Flavien l'un des martyrs l'avoit recommandé.

Les martyrs demeurerent plusieurs mois en prison, & souffrirent long-tems la faim & la soif. Enfin, ils furent presentez au gouverneur, & confesserent tous glorieusement, mais les amis de Flavien se recrierent, soûtenant qu'il n'étoit point diacre, quoiqu'il l'avoüât; & par conséquent n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur, pour être condamné à mort. Il fut donc renvoyé en prison; & les autres jugez: sçavoir, Lucius, Montan, Julien, Victoric. On les mena au lieu de l'exécution, où il y eut un grand concours de gentils; & tous les fidéles y vinrent; car les instructions qu'ils avoient reçûës de S. Cyprien, leur faisoient honorer particulierement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un visage gay, & chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius naturellement doux & modeste étoit abbatu de maladie & de l'incommodité de la prison. C'est pourquoi il marcha devant, accompagné de peu de personnes, de peur qu'il ne fût accablé de la foule, & n'eût pas l'honneur de répandre son sang. Il ne laissa pas de parler comme il put à ceux qui l'accompagnoient. Les freres lui disoient: Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, souvenez-vous de moi: tant il présumoit peu de la gloire de son martyre. Julien & Victoric exhorterent long-tems les freres à la paix, & leur recommanderent tous les clercs, particulierement ceux qui avoient soulagé leur faim dans la prison.

Ex. XX. 3. 20. Montan étoit fort de corps & d'esprit. Il crioit: Celui qui sacrifie aux faux dieux, sera exterminé: si ce n'est

au Seigneur ſeul ; ce qu'il repeta pluſieurs fois. Il reprimoit l'orgueil & la temerité des héretiques, leur diſant, qu'ils devoient connoître la vraie égliſe, au moins par la multitude de ſes martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombez, à ne ſe point preſſer & à accomplir leur pénitence ; les autres à demeurer fermes, les vierges à conſerver leur pureté : tous géneralement à honorer les évêques ; les évêques à la concorde. Car, diſoit-il, c'eſt ſouffrir pour J. C. que de l'imiter, & donner par nos exemples des preuves de notre foi. Le bourreau ayant déja levé l'épée ſur ſa tête, il étendit les mains à Dieu, & pria à haute voix, en ſorte que les païens mêmes l'oüirent : que Flavien les ſuivît le troiſiéme jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit ſe bander les yeux, & en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit auſſi garder pour lui une place dans l'aire, où on devoit les enterrer : afin qu'ils ne fuſſent pas ſeparez de ſepulture.

XLIV. Martyre de S. Flavien.

Flavien étoit retourné dans la priſon fort triſte, d'être ſeparé d'une ſi bonne compagnie : mais il ſe ſoûmettoit à la volonté de Dieu. Sa mere qui ne le quittoit point, étoit auſſi affligée que lui, de ce retardement. Vous ſçavez, ma mere, lui diſoit-il, que j'ai toûjours ſouhaité d'avoir le loiſir de joüir du martyre : de paroître ſouvent avec les chaînes, & d'être ſouvent remis. Une nuit comme il étoit affligé d'être demeuré après ſes confreres, une homme lui apparut, & lui dit : Dequoi vous affligez-vous ? vous êtes confeſſeur pour la troiſiéme fois, & vous ſerez martyr par le glaive : ce qui ſe trouva veritable. Il crut voir auſſi l'évêque Succeſſus, qui avoit ſouffert avec Paul & avec d'autres. Succeſſus avoit le viſage & l'habit ſi éclatans, qu'à peine Flavien le put reconnoître. Je ſuis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez ſouffrir. Auſſi-tôt vinrent deux ſoldats

Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore s'il étoit vrai qu'il mentît ? Et qu'y gagnerois-je ? dit il. Le peuple en fut aigri, & demanda par des cris réïterez, qu'il fût tourmenté, mais le gouverneur le jugea aussitôt & le condamna à mort. Etant certain de souffrir & rempli de joïe, il eut même la consolation de parler à ses amis; & donna ordre d'écrire la relation de son martire, & d'y joindre les visions qu'il avoit eües.

Il marchoit au supplice en grande compagnie & avec beaucoup de dignité. Une pluïe douce & abondante survint, qui fit dire à Flavien que l'eau seroit jointe au sang dans sa passion, à l'exemple de celle de N. S. Cette pluïe servit aussi à arrêter la mauvaise curiosité des gentils: & donna occasion au martir d'entrer dans une hôtellerie près du lieu nommé Fuscien, où il donna la paix à tous les freres, sans qu'aucun profane en fut témoin. Il sortit ensuite de l'hôtellerie; & étant monté en un lieu élevé & propre à se faire entendre, il étendit la main pour demander du silence, & dit: Mes très-chers freres, vous avez la paix avec nous, si vous avez la paix de l'église, & si vous gardez l'union de la charité. La derniere chose qu'il dit, & qui fut comme son testament: c'est qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu après élû évêque de Carthage. Aïant achevé de parler, il descendit au lieu du martire: il se banda les yeux de la moitié du mouchoir, que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant: s'étant mis à genoux comme pour faire la priere, il acheva son martire avec son oraison. On honore la memoire de tous ces martyrs en un même jour le vingt-quatriéme de Février.

En Numidie, un évêque accompagné de Jacques diacre & de Marien lecteur, arriva en faisant voïage, à un XLV. S. Jacques, S. Marien, &c.

Acta sinc. p. 225. lieu nommé Muguas, près de Cirthe colonie Romaine, à present Constantine, où la persécution étoit fort échauffée. On recherchoit même ceux qui avoient été exilez, pour les faire mourir. Entre ceux-là étoient les évêques Agapius & Secondin, tous deux recommandables par leur charité; & l'un même par la perfection de sa continence. Comme on les menoit du lieu de leur exil, pour les présenter au gouverneur : ils passerent au lieu où étoient les autres confesseurs, & logerent chez eux. Ils les fortifierent par leurs exemples & par leurs discours : les exhortant fortement à la constance. Deux jours après qu'ils furent partis, une troupe d'infideles vint au village de Muguas, où étoient les confesseurs, & les emmenerent à Cirthe. Là ils furent mis en prison, puis exposez aux tourmens, par un stationaire accompagné de quelques centurions & des magistrats municipaux de Cirthe.

Gloss. Cang. On appelloit stationaires certains officiers du gouverneur distribuez en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passoit. Jacques affecta de confesser, non-seulement qu'il étoit chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien se confessa lecteur : on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds; après les tourmens on les remit en prison.

Marien s'y endormit profondement, & quand il fut éveillé, il raconta un songe qu'il avoit eu, en ces termes : J'ai vû un tribunal fort haut & d'une blancheur éclatante, où quelqu'un présidoit tour à tour à la place du gouverneur. Il y avoit un échafaut où l'on montoit par plusieurs dégrez : on y exposoit les troupes de confesseurs l'une après l'autre, & le juge les faisoit mener, pour mourir par le glaive. Alors j'entendis une voix immense & éclatante qui disoit : Applique Marien. Je montois à cet échafaut & tout d'un coup j'ai été surpris de

voir Cyprien assis à la droite du juge ; il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaut, & m'a dit en riant : Venez vous asseoir avec moi. J'étois donc assis avec eux pendant qu'on interrogeoit d'autres troupes : le juge s'est levé, & nous le reconduisions à son prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée d'arbres chargez de feüilles & d'une belle verdure, avec des cyprès qui montoient jusques au ciel, ensorte que l'on ne voïoit que des bois à l'entour, & au milieu étoit une fontaine très-pure & très-abondante. Le juge a disparu tout d'un coup ; & Cyprien a pris une fiole qui étoit sur le bord de la fontaine, l'aïant emplie, il en bût, puis l'a remplie, & me l'a presentée ; j'en ai bû volontiers, & comme je rendois graces à Dieu, je me suis éveillé au son de ma voix.

Marien aïant ainsi raconté son songe, Jacques lui dit : Je me souviens que ces jours passez, comme nous faisions voïage vous & moi dans un même chariot, vers le midi je m'endormis, quoique le chemin fut fort rude, & je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robe ouverte par devant, si éclatante qu'il étoit impossible de le regarder fixement. Ses pieds ne touchoient point à terre, & son visage étoit au-dessus des nuës. En passant devant nous, il nous jetta chacun une ceinture de pourpre à vous Marien, & à moi ; & dit : Suivez-moi vîte.

Il y avoit dans la même prison un confesseur nommé Emilien, de l'ordre des chevaliers, qui avoit gardé la continence, bien qu'il fut âgé de près de cinquante ans; il faisoit dans la prison des jeûnes de deux jours de suite & des prieres très-frequentes. Il s'endormit en plein jour, & ensuite raconta ainsi ce qu'il avoit vû. On m'a tiré de la prison, & j'ay rencontré un païen qui est mon

frere ſelon la chair ; il m'a demandé avec curioſité, & comme pour m'inſulter, comment nous nous trouvions des tenebres & du jeûne de la priſon ? Je lui ai répondu ; que la parole de Dieu ſert de lumiere & de nourriture aux ſoldats de J. C. Sçachez, m'a-t'il dit, que tous tant que vous êtes de priſonniers, ſi vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend, & comme je ſemblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajouté : Mais vous autres, qui mépriſez ainſi la vie, je voudrois ſçavoir, ſi tous indifferemment vous aurez la même récompenſe dans le ciel. Je ne ſuis pas capable lui ai-je dit, de décider une ſi grande queſtion ; mais levez les yeux au ciel ; ces étoiles innombrables ont elles toutes la même lumiere ? Il m'a dit encore : S'il y a de la difference, qui ſont ceux que Dieu prefere ? Ceux, dis-je, dont la victoire eſt plus rare & plus difficile : comme les riches. C'eſt Martyrol. 24. Apr. ainſi qu'Emilien racontoit ſa viſion. Il ſouffrit le martire au même lieu de Cirthe. Les évêques Agapius & Secondin y finirent auſſi le leur ; & avec deux vierges Tertulla & Antonia, qu'Agapius aimoit comme ſes filles. Il avoit ſouvent demandé à Dieu qu'il leur fît cette grace de ſouffrir le martire avec lui, & on lui répondit : Pourquoi demandez-vous ſi ſouvent ce que vous avez obtenu dès la premiere fois ?

Après les viſions qui ont été racontées, Jacques & Marien demeurerent encore quelques jours en priſon ; puis ils furent menez en public & préſentez aux magiſtrats de Cirthe. Un des fideles, qui étoient ſpectateurs, attira les yeux de tous les infideles, par les marques de zele qui paroiſſoient ſur ſon viſage ; ils lui demanderent avec emportement, s'il étoit de la même religion ; il le confeſſa auſſi-tôt, & fut joint aux martirs, que les magiſtrats renvoïerent au gouverneur de la province. Ils

allerent le trouver en diligence, par un chemin long & difficile ; & quand ils lui eurent été presentez, on les mit dans la prison de Lambese. Pendant plusieurs jours le gouverneur fit mourir un grand nombre de fideles laïques, avant que d'en venir à Jacques & à Marien. Les clercs étoient affligez de cette distinction & du retardement de leur victoire. Dans cette prison Jacques vit en dormant l'évêque Agapius qui faisoit un grand festin, & témoignoit beaucoup de joïe : lui & Marien y étoient appellez comme à un agape, & ils rencontrerent un enfant, l'un de deux jumeaux, qui trois jours auparavant avoient souffert avec leur mere. Cet enfant avoit autour du col une couronne de roses, & tenoit à sa main droite une palme très verte. Il leur dit : Et où allez-vous si vîte ? Réjoüissez vous, vous souperez demain avec nous.

Le lendemain Marien, Jacques & tous les autres clercs furent condamnez à mort. On les mena au lieu de l'exécution, qui étoit sur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées de deux côtez comme pour favoriser le spectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de suite, afin que l'executeur ne fît que passer de l'un à l'autre en coupant les têtes : autrement l'exécution eut été trop longue, & il y eut eu trop de corps en un monceau, s'il les eut fallu faire venir l'un après l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandez, la plûpart disoient aux fideles qui étoient proches, qu'ils voïoient en haut des chevaux blancs montez par de jeunes hommes vêtus de blancs : d'autres disoient qu'ils entendoient le fremissement des chevaux. Marien disoit hardiment, que la vengeance du sang innocent étoit proche, & que le monde seroit affligé de diverses plaïes, de peste,

de captivité, de famine, de tremblemens de terre, d'insectes, ce qui marquoit la prise de l'empereur Valerien, & les guerres qui suivirent sous les trente tyrans. La mere de S. Marien nommée Marie étoit présente, qui le voïant mort, se felicitoit elle-même, d'avoir mis au monde un tel fils ; elle embrassoit son corps, donnoit cent baisers à son cou coupé. L'ihstoire de ces martirs fut écrite à leur priere par un de leurs amis, qui avoit été present à tout.

XLVI.
S. Fructueux de Tarragone.

Acta sinc. p. 220 August. sermon. 273. Prud. per stoph. 6.

An. 259.

En Espagne Fructueux évêque de Tarragone fut pris un jour de dimanche quinziéme de Janvier l'an 259. & avec lui deux diacres, Augure & Euloge. Comme Fructueux étoit dans sa chambre, six soldats, de ceux que l'on appelloit beneficiers & qui étoient du premier rang, vinrent à sa maison. Les ayant oüi frapper de leur bâton à sa porte, il se leva aussi-tôt & sortit en pantoufles. Ils lui dirent : Venez, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'évêque leur dit : Allons où vous voudrez, je vais me chausser. Les soldats lui dirent : Chaussez-vous à votre aise. Si-tôt qu'ils furent venus on les mit en prison. Fructueux assuré de la couronne & plein de joïe, prioit sans cesse ; les freres qui s'y trouvoient, se recommandoient à lui ; le lendemain il baptisa Rogatien. Ils furent six jours en prison ; le mercredi ils celebrerent solemnellement la station de la quatriéme ferie, c'est-à-dire, le jeûne avec les prieres. On les présenta pour être oüi le vendredi vingtiéme de Janvier. Le gouverneur Emilien dit : Amenez l'évêque Fructueux, Augurius & Eulogius. Les officiers dirent : Les voici. Emilien dit à Fructueux : Avez-vous oüi ce que les empereurs ont ordonné ? Fructueux dit : Je ne sçai ce qu'ils ont ordonné ; pour moi je suis chrétien. Emilien dit : Ils ont ordonné que l'on adore les Dieux ? Fructueux dit :

v. Pagi. an. 251. n. 8.

J'adore un ſeul Dieu qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qui y eſt compris. Emilien dit : Sçavez-vous qu'il y a des Dieux : Fructueux répondit : Non, je n'en ſçai rien. Emilien dit : Vous le ſçaurez tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, & commença à prier en lui-même. Emilien dit : Qui écoute-t-on, qui craint-on, qui adore-t-on, ſi on ne ſert pas les Dieux, & ſi on n'adore pas le viſage des empereurs ? Puis il dit au diacre Augurius : N'imite pas les diſcours de Fructueux ? Augurius dit : J'adore Dieu tout-puiſſant. Emilien lui dit : Adores-tu auſſi Fructueux ? Augurius dit : Je ne ſers pas Fructueux, mais je ſers celui qu'il ſert lui-même. Emilien dit à Fructueux : Es-tu évêque ? Oüi, répondit-il. Emilien dit : Tu ne l'es plus, & commanda qu'ils fuſſent brûlez vifs.

v. Aug. ſerm. c. 273. n. 3. VIII. civit. c. 27. XXII. contr. Fauſt. c. 21.

On mena Fructueux avec ſes diacres à l'amphiteâtre, & tout le peuple le plaignoit ; car il étoit aimé même des infideles, à cauſe de ſa vertu. Les chrétiens ſe réjoüiſſoient plus de ſa gloire, qu'ils ne s'affligeoient de le perdre. Pluſieurs par un mouvement de charité lui offroient un breuvage pour le fortifier ; mais il dit : Il n'eſt pas encore l'heure de rompre le jeûne ; car il n'étoit que dix heures du matin, & c'étoit le vendredi, jour de ſtation. On voit ici l'exactitude des Saints à garder ces pratiques ; & qu'ils croïoient que boire rompoit le jeûne. Comme ils furent arrivez à l'amphiteâtre, un nommé Auguſtal qui étoit ſon lecteur, s'approcha en pleurant, & lui dit : Permettez-moi de vous déchauſſer. Fructueux repondit : Laiſſez, mon fils, je me déchaufferai avec joïe, je ſuis aſſuré de la promeſſe du Seigneur. Après qu'il ſe fut déchauſſé, un chrétien nommé Felix s'approcha & lui prit la main, le priant de ſe ſouvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, en ſorte que tout le

v. Thomaſſ. jeûnes 1. part. c. 19. & 2. part. c. 15.

monde l'entendit : Je dois avoir dans l'esprit toute l'église catholique, étenduë depuis l'Orient jusques à l'Occident. Etant à la porte de l'amphiteâtre & prêt d'entrer au combat ; il consola encore les freres, les assurant qu'ils ne manqueroient point de pasteur. Après que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brûlées, l'évêque se mit à genoux & prioit encore, suivant sa coutume, assuré de la résurrection. Deux chrétiens, Babylon & Magdonius domestiques du gouverneur virent le ciel ouvert, pour recevoir les martirs ; & montrerent à une petite fille d'Emilien, l'évêque avec ses deux diacres monter au ciel couronnez ; les pieux où ils avoient été attachez demeurant encore. Ils appellerent Emilien lui-même, pour lui montrer les martirs : il ne les vit point alors, mais ensuite S. Fructueux lui apparut avec ses diacres en des habits éclatans, & lui déclara, que ce qu'il avoit fait contre-eux n'avoit servi qu'à leur gloire. Cependant les fideles vinrent la nuit à l'amphiteâtre avec du vin, pour éteindre les corps demi-brûlez. Ils en ramasserent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put : mais saint Fructueux leur apparut, & les avertit, que chacun rendit ce qu'il en avoit pris, & qu'ils les enterrassent tous ensemble.

XLVII. S. Saturnin de Toulouse. Saint Denis de Paris.

Sup. liv. VI. n. 49. Acta sinc. p. 110.

On peut rapporter à cette persécution de Valerien le martire de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant. Les oracles des démons cesserent par sa puissance, il découvrit leurs impostures, & affoiblit leur autorité : & comme l'église étoit près du capitole & sa maison au-delà, il passoit & repassoit souvent devant le capitole, & sa présence rendoit les idoles muettes. Les pontifes païens s'en apperçurent & résolurent sa perte. Un jour comme ils avoient assemblé le peuple, & tenoient

un

un taureau prêt pour appaiser leurs dieux par un sacrifice ; ils virent passer saint Saturnin, qui alloit à son ordinaire célebrer les divins offices. Voilà, dirent-ils, l'ennemi des dieux, & l'auteur de cette nouvelle religion : vengeons leur injure : qu'il sacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule & le traînent au capitole lui seul ; car un prêtre & deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Comme on le pressoit de sacrifier, il dit à haute voix: Je ne connois qu'un Dieu, je sçai que les votres sont des démons : comment voulez vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent ? Alors la multitude irritée prit le taureau que l'on alloit sacrifier. Ils l'entourent d'une corde, qu'ils laissent pendre par derriere & y attachent les pieds du Saint : puis ils piquent le taureau avec des éguillons, & le poussent du haut de leur capitole en bas. A la descente des premiers dégrez le saint eut la tête cassée, & sa cervelle se répandit : puis tout le reste de son corps fut déchiré. Le taureau ne laissa pas de le traîner, jusques à ce que la corde se rompît. Le corps y demeura, & fut enterré tout proche par le soin de deux femmes, qui le mirent dans une bierre de bois & dans une fosse profonde, de peur que les païens n'achevassent de le dissiper. Les autres chrétiens qui étoient en petit nombre, n'osoient l'ensevelir ; il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de saint Saturnin s'appelle encore le Taur. Depuis il en fut tiré & transferé dans l'église bâtie en son honneur, par les soins de saint Exupere évêque de Toulouse, environ cinquante ans après.

On peut croire aussi, que la même persécution emporta saint Denis premier évêque de Paris, envoïé en

même temps que S. Saturnin. La tradition constante est qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre nommé Rustique & un diacre nommé Eleuthere, au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le Mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé à saint Denis de la Chartre; & à saint Denis du Pas, le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martirs sont gardées à la fameuse abbaïe de saint Denis en France. Les églises voisines de Meaux & de Senlis reconnoissent le même saint Denis pour leur fondateur. On rapporte à ce même temps de Valerien le martir saint Ponce, dont les reliques sont à Nice en Provence: Saint Privat évêque de Mende, qui fut tué par les Allemands dans une irruption qu'ils firent, sous la conduite de Chroc leur roi; & plusieurs autres martirs dans les Gaules.

Martyr. R. 14. Mai. Martyr. 21. Aug. Greg. Turon. 1. hist. c. 31. 32.

XLVIII.
S. Felix de Nole.

Acta mart. sinc. p. 258.

On peut aussi rapporter avec vraisemblance à cette persecution les dernieres souffrances de saint Felix de Nole. Son pere étoit Syrien nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, & laissa deux fils avec de grands biens, Hermias & Felix. Hermias demeura dans le monde: Felix se donna à Dieu, & fut ordonné lecteur dans ses premieres années; puis exorciste, & enfin prêtre sous le vieillard Maxime évêque de Nole: qui l'aimoit comme son fils, & le destinoit pour être son successeur. La persécution aïant commencé sous Decius ou sous Gallus, l'évêque Maxime s'enfuit dans les lieux déserts. On chercha Felix comme le chef du troupeau, on le prit, on le mit en prison chargé de chaînes: on lui passa les pieds dans les entraves, & on sema la place de pots cassez, afin qu'il ne put reposer. Cependant l'évêque Maxime dans la montagne déserte, où il s'étoit retiré, étoit prêt à périr de faim &

de froid ; couché ſur la terre, expoſé à toutes les injures de l'air, ſans aucune nourriture, accablé d'années, de triſteſſe & d'inquiétude pour le ſalut de ſon troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pàs.

Au milieu de la nuit un ange vint dans la priſon de Felix, l'éveilla par ſes paroles & par l'éclat de ſa lumiere. Felix croïoit d'abord que c'étoit un ſonge ; & diſoit que ſes chaînes, les portes & les gardes l'empêchoient de ſuivre. L'ange lui commande de ſe lever : les fers tombent de ſes mains & de ſon cou, il tire ſes pieds des entraves, les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis : il ſort, & par des chemins inconnus, il arrive juſques au lieu déſert où étoit le ſaint vieillard Maxime, prêt à rendre le dernier ſoupir. L'aïant reconnu, il l'embraſſe & le baiſe : mais il le trouve froid, ſans voix, ſans pouls, ſans mouvement : il reſtoit ſeulement un peu de reſpiration. Le plus preſſé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie, & apperçoit enfin au-deſſus de ſa tête une grappe de raiſin penduë à des ronces ; il la prend, l'approche de la bouche du vieillard mourant, qui avoit déja les dents ſerrées, & ne ſentoit plus rien. Il écarte ſes levres deſſéchées, preſſe la grappe, & en fait entrer le ſuc.

Le malade reprend un peu de vigueur ; la parole lui revient, il reconnoît Felix, & lui dit : Vous venez bien tard, il y a longtemps que Dieu m'avoit promis que vous viendriez à mon ſecours. L'état où vous me trouvez fait bien voir que je n'ai pas fui par la crainte de la mort : mais je me ſuis défié de la foibleſſe de mon corps : reportez-moi, je vous prie, à mon troupeau. Felix le charge auſſi-tôt ſur ſes épaules & le porte chez

lui. L'évêque étoit logé pauvrement, & n'avoit qu'une vieille femme pour tous domestiques. Felix frappe à la porte, la vieille s'éveille fort surprise, elle ouvre en tremblant, & reçoit son maître : qui en quittant Felix, lui met la main droite sur la tête, en lui souhaitant toutes sortes de bénedictions. Felix s'en retourna dans sa maison, où il demeura caché, jusques à ce que la persécution fut finie.

Après quelque temps de paix la persécution recommença, apparemment celle de Valerien ; & l'on chercha encore Felix. On alla à sa maison, mais il étoit dehors au milieu de la ville, accompagné à son ordinaire de plusieurs amis & instruisant les fideles. Les persécuteurs y vinrent, & l'aïant devant eux, ne le reconnurent point, ensorte qu'ils demandoient où il étoit : soit que Dieu leur eut troublé la vûë, ou changé le visage de Felix. Quelqu'un s'étant apperçû de leur méprise, les en avertit : ils retournerent sur leurs pas, par où Felix avoit passé. Il entendit le bruit, & se cacha promptement dans une mazure qui se trouva proche ; mais comme elle étoit ouverte, il eut été bien tôt pris, si dans le moment une araignée n'eut fait sa toile, qui ferma l'ouverture de ces ruines. Les persecuteurs y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer, qu'un homme eut pu passer par-là, sans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle eut pû être faite si promptement : ils chercherent Felix par tout ailleurs, & Dieu le sauva par ce miracle.

Quand ils se furent retirez, Felix alla se cacher en un lieu écarté, dans une vieille citerne séche ; & il y fut nourri par un autre miracle. Une femme consacrée à Dieu logeoit tout proche, & sans sçavoir que Felix y

fut caché, elle apportoit du pain & d'autres viandes, qu'elle avoit preparées pour elle-même, & les mettoit sur le bord de la cîterne, sans connoître ce qu'elle faisoit : croïant au contraire les mettre dans sa maison, & oubliant aussi-tôt ce qu'elle avoit fait, & par où elle alloit ou revenoit. Felix demeura six mois dans cette citerne : un puits voisin lui fournissoit de l'eau ; mais il secha quelquefois, & la pluïe y suppléa. La persécution étant finie, & la paix renduë à l'église, il sortit de sa retraite par ordre de Dieu ; & retourna à sa patrie, où il fut reçu comme un homme revenu du ciel.

XLIX. Autres martyrs. *Acta sinc. p. 253.*

A Cesarée en Cappadoce un enfant nommé Cyrille montra une constance extraordinaire. Il nommoit toujours J. C. & ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de se dire chrétien. Plusieurs enfans de son âge se déclaroient ses ennemis ; son pere même le chassa de sa maison, lui refusant tout secours ; & quelques-uns loüoient & admiroient le pere. Le juge irrité contre Cyrille, se le fit amener par ses officiers, & pensa d'abord l'épouvanter : mais il le trouva intrepide & n'estimant rien en comparaison de la foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes : ton pere te recevra chez lui, tu peux joüir de ses biens ; pourvû que tu sois sage, & que tu pense à toi. Le bienheureux enfant dit : J'ai de la joïe de souffrir ces reproches, Dieu me recevra ; je suis bien aise d'être chassé de ma maison ; j'en ai une plus grande : je ne crains point la mort pour acquerir une meilleure vie. Comme il parloit ainsi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort ; mais le juge avoit donné ordre que l'on se contentât de lui faire peur. Quand on lui rapporta que l'enfant n'avoit point jetté de larmes, ni craint le

feu, où on le menaçoit de le jetter : il le rappella, & lui dit : Mon enfant, tu as vû le feu, tu as vû le glaive ; sois sage pour rentrer dans la maison & dans la fortune de ton pere. Cyrille répondit : Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeller : ton feu & ton glaive sont inutiles : je vais à une grande maison & à des richesses plus excellentes : dépêche-moi promptement, afin que j'en joüisse. Les assistans pleuroient, l'entendant ainsi parler ; mais il leur disoit : Vous devriez rire, & me conduire avec joïe au supplice : vous ne sçavez pas quelle cité je vais habiter, ni quelle est mon esperance. Il alla ainsi à la mort, & fut l'admiration de tous les habitans de Cesarée en Cappadoce.

Eus. 7. hist. c. 12.

A Cesarée de Palestine, trois hommes considérables Priscus, Malcus & Alexandre souffrirent le martire, dans cette persécution de Valerien. Ils demeuroient à la campagne ; & d'abord s'accuserent de lâcheté de mépriser une si belle occasion d'acquerir la couronne du martire. Puis aïant pris ensemble une résolution ; ils s'en allerent à Cesarée, se presenterent au juge, & furent condamnez aux bêtes.

L.
S. Nicephore.
Acta sinc. 244.

Il y avoit à Antioche un prêtre nommé Saprice & un laïque nommé Nicephore, qui s'aimoient comme deux freres. Après avoir vécu long-temps dans cette étroite amitié, ils se diviserent & devinrent si ennemis, qu'ils évitoient même de se rencontrer dans la ruë. Nicephore revint à lui ; & faisant reflexion que la haine est un vice diabolique : il pria de ses amis d'aller trouver le prêtre Saprice, & de le prier de lui pardonner, & d'avoir égard à son repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicephore lui envoïa une seconde fois d'autres amis pour se reconcilier avec lui, & Saprice

ne voulut pas même les écouter. Nicephore pour la troisiéme fois le fit prier par d'autres de ses plus chers amis, de lui pardonner sa faute : Saprice demeura dure & inflexible. Enfin Nicephore courut à la maison de Saprice, & se jetta à ses pieds en lui disant : Mon pere, pardonnez-moi pour Notre-Seigneur. Mais le prêtre endurci ne voulut point se reconcilier.

Cependant la persécution vint tout d'un coup : Saprice fut pris & presenté au gouverneur, qui lui demanda son nom, & ensuite de quelle race il étoit. Je suis chrétien, dit Saprice. Clerc ou laïque ? dit le gouverneur ; Saprice dit : J'ai le rang de prêtre. Le gouverneur dit : Les empereurs nos maîtres Valerien & Gallien ont ordonné que ceux qui se diroient chrétiens sacrifieroient aux Dieux immortels, sous peine des tourmens & de la mort ? Saprice répondit : Nous autres chrétiens, nous avons pour roi J. C. qui est le vrai Dieu créateur du ciel & de la terre, périssent les idoles qui ne peuvent faire ni bien ni mal. Le gouverneur irrité le fit jetter dans un pressoir où il fut cruellement tourmenté pendant longtemps ; & comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la tête.

V Gallon cruel. mart. p. 36.

Nicephore aïant appris qu'on le menoit au supplice, courut au-devant de lui, & se jetta à ses pieds, en disant: Martir de J C. pardonnez-moi si je vous ai offensé. Saprice ne lui répondit rien. Nicephore le prévint encore dans une autre ruë, avant qu'il sortît de la ville & lui dit : Je vous prie, martir de J. C. faites-moi grace, & me pardonnez l'offense, que je vous ai faite par foiblesse humaine. Vous allez recevoir la couronne des mains du Seigneur, que vous avez confessé. Mais Saprice demeura dans son endurcissement sans vouloir lui répondre : en sorte que les bourreaux mêmes disoient à Nice-

phore : Nous n'avons jamais vû un si sot homme que toi. Il va perdre la tête & tu lui demande grace. Nicephore leur dit : Vous ne sçavez pas ce que je demande au confesseur de J. C. Dieu le sçait. Etant arrivé au lieu où Saprice devoit-être executé, il lui dit encore. Il est écrit : Demandez & on vous donnera, & le reste. Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice, que Dieu en punit, & le priva de sa grace.

Matt. VII. 7.

Les bourreaux lui dirent : Mets toi à genoux, pour avoir la tête coupée. Pourquoi ? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu sacrifier, & que tu as méprisé l'ordonnance des empereurs, pour un homme que l'on nomme Christ. Saprice leur dit : Ne me frappez pas, je fais ce qu'ordonnent les empereurs & je sacrifie aux dieux. Alors Nicephore lui dit : Non, mon frere, n'apostasiez pas, & ne renoncez pas à N. S. J. C. Ne perdez pas la couronne que vous avez gagnée par tant de tourmens ? Mais Saprice ne l'écouta point. Nicephore le voïant perdu, dit aux bourreaux : Je suis chrétien, & je crois au nom de N. S. J. C. que celui-ci a renoncé : faites-moi donc mourir. Ils n'osoient le frapper sans l'ordre du gouverneur ; mais ils s'étonnoient, qu'il se livrât lui-même à la mort. Car il disoit : Je suis chrétien, & je ne sacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur, & lui dit : Saprice a promis de sacrifier aux dieux : mais il y en a là un autre, qui veut mourir pour Christ, & qui crie en disant hardiment : Je suis chrétien, je ne sacrifie point à vos dieux, & n'obéïs point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en disant : S'il est ainsi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre Nicephore eut la tête coupée, & reçut la couronne du martire, pour recompense de sa foi en J. C. de sa charité envers le prochain & de son humilité.

L'empereur

L'empereur Valerien avoit déja regné six ans avec son fils Gallien, lorsque voïant ses affaires en mauvais état dans l'Orient il voulut acheter la paix de Sapor roi de Perse en lui donnant de l'argent. Sapor refusa de traiter avec d'autres qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conference peu accompagné, & fut pris par le roi de Perse, qui le tint en captivité le reste de ses jours, & ne voulut jamais le rendre, quelque priere que lui en fissent les rois voisins. Sapor faisoit amener Valerien quand il vouloit monter à cheval, & lui mettoit le pied sur le col, pour lui servir d'étrier: & enfin il le fit écorcher & saler. Sa peau fut teinte en rouge & gardée dans un temple, pour la montrer dans la suite aux ambassadeurs Romains. Les païens s'étonnoient de son malheur, car ils le comptoient entre les meilleurs empereurs: mais les chrétiens reconnoissoient la vengeance divine, pour punir la persécution.. Valerien fut pris la septiéme année de son regne, 259. de J. C. & vécut encore dix ans dans sa captivité. Son fils Gallien qui avoit regné sept années avec lui, en regna encore huit, & en tout quinze.

II. Valerien pris par les Perses. Gallien empereur.

Sozim. p. 650. an. 259.

Trebell. in Valer. Oros. VII. c. 12.

Constant. epist. ad SS. c. 24. Lactant. de mort. c. 5. Pagi. an. 259. n. 6.

Mais son regne ne fut pas paisible; & après la prise de Valerien il s'éleva plusieurs tyrans. Macrien & Baliste recueillirent les débris de l'armée & consulterent qui ils reconnoîtroient empereur: car ils comptoient pour rien Gallien qui étoit à Rome & négligeoit toutes choses. On reconnut pour empereur Macrien le pere avec ses deux fils Macrien & Quietus; & les deux Macriens marcherent contre Gallien, laissant en Orient Baliste & Quietus. Macrien craignoit Valens proconsul d'Achaïe, & envoïa Pison pour le tuer: mais Pison trouva que Valens avoit pris l'empire, & se retira en Thessalie, où aïant aussi pris la pourpre il fut tué. Au-

Chron. Pasc. an. 269. p. 272. Aurel. Victor. epit. Trebell. in Gall. init.

reolus qui commandoit l'armée d'Illyrie fut aussi reconnu empereur ; & Macrien étant venu aux mains avec lui, fut tué la neuviéme année de Gallien, qui étoit consul la quatriéme fois avec Volusien : c'étoit l'an 261. de J. C. Emilien préfet d'Egypte y prit aussi le titre d'empereur, & Posthume dans les Gaules. On compte jusques à trente tyrans, qui se disoient alors empereurs des Romains. Odenat roi de Palmyre aïant appris la mort de Macrien, fit aussi mourir Quietus & Baliste : ainsi Macrien qui avoit été auteur de la persécution, perit avec toute sa race.

Pagi. an. 261.

Depuis que Gallien regna seul, la persécution cessa ; & on ne voit pas que de son chef il fut grand ennemi des chrétiens, quoique d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expresses celles qui avoient été faites contre les chrétiens. Voici celle qu'il envoïa à Alexandrie. L'empereur Cesar Publius-Licinius Gallus, pieux, heureux, auguste ; à Denis, à Pinnas, à Demetrius & aux autres évêques : J'ai ordonné que l'effet de ma grace s'étendit par tout le monde, ensorte que l'on se retire des lieux consacrez à la religion, & que vous puissiez vous servir de la forme de mon rescrit, sans que personne vous trouble : & il y a déja long temps que j'ai accordé ce que vous pouvez maintenant executer librement : c'est pourquoi Aurelius Cyrenius intendant general observe le rescrit que j'ai donné. Il y avoit une autre ordonnance adressée à d'autres évêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetieres.

Eus. VII. hist. c. 13.

La paix étant renduë à l'église, S. Felix retourna à Nole, & y fut reçu comme un homme revenu du ciel. L'évêque Maxime étoit mort après une longue vie ; & tout le peuple demandoit pour pasteur Felix, qui avoit

Paulin. Nat. V. v. 215.

le titre de confeſſeur & le talent de la parole, & menoit une vie exemplaire. Mais il céda l'honneur de l'épiſcopat à un vieillard nommé Quintus : parce qu'il avoit été ordonné prêtre avant lui, quoique la difference ne fut que de ſept jours ; ce qui marque qu'en ces temps-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains temps, & qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus en recompenſe honoroit Felix comme s'il eut été ſon ſuperieur, & lui laiſſoit le miniſtere de la parole.

Saint Felix avoit hérité de ſon pere de grands biens, en maiſons, & en fonds de terre. Il les avoit perdus étant proſcrit pendant la perſécution : mais alors il ne tenoit qu'à lui de les redemander en juſtice. Il aima mieux ſuivre le conſeil de S. Paul & abandonner ſon droit pour ſe tenir à ce qui étoit le plus édifiant. Pluſieurs le fatiguoient pour lui perſuader de ſe faire rendre ſes biens : entre les autres une veuve riche & pieuſe nommée Archelaïs, avec laquelle il étoit lié d'une amitié ſainte. Elle lui faiſoit ſouvent des reproches de ce qu'il négligeoit ſon bien, dans lequel il pouvoit rentrer facilement, & dont il feroit des aumônes qui lui produiroient un grand mérite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des préſens. Felix demeuroit tranquille & rioit de ſes empreſſémens de femme, ne voulant être riche que de la grace de J. C. & des biens éternels. Il prit donc à loïer un jardin contenant trois *jugeres*, c'eſt-à-dire, environ un arpent & demi d'une terre maigre, le cultivoit de ſes mains, & partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recueilloit ; ne reſervant rien pour le lendemain. Il n'avoit point de valet, ne portoit qu'un habit, & ſouvent le changeoit contre celui de quelque pauvre, ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit lui-

1. *Cor.* VI. 12.

même. Il acheva ainsi sa vie dans une heureuse vieillesse, & fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple; mais le temps encore exposé aux persécutions, fut cause que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre & petit pour sa sépulture. Dans la suite on y éleva une église magnifique.

LII. Martire de S. Marin. *Euseb.* VIII. *c.* 15.

Quoique l'empereur Gallien eut rendu la paix à toutes les églises, Marin homme distingué par sa naissance & par ses richesses, & qui avoit un rang considerable entre les officiers du gouverneur, souffrit le martire à Cesarée en Palestine. Il devoit selon l'ordre arriver à une place de centurion qui étoit vacante, & étoit prêt à l'obtenir, lorsqu'un autre se présenta au tribunal, & dit que suivant les loix il n'étoit pas permis à Marin d'arriver à cette charge, parce qu'il étoit chrétien, & ne sacrifioit point aux empereurs; mais que lui qui l'accusoit devoit l'avoir selon son rang. Le gouverneur de Palestine qui se nommoit Achée, demanda à Marin de quel sentiment il étoit; il confessa constamment qu'il étoit chrétien, & le juge lui donna trois heures de temps, pour considerer ce qu'il avoit à faire. Comme il se fut retiré du tribunal, l'évêque Theotecne l'aborda, & s'entretenant avec lui, le prit par la main & le mena à l'église. Il le fit entrer jusques dans le sanctuaire, & aïant un peu détourné son manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au côté, & en même temps lui présenta le livre des saints évangiles, lui disant de choisir ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin sans hésiter étendit la main droite, & prit le livre sacré. Attachez-vous donc, lui dit Theotecne, attachez-vous à Dieu, il vous fortifiera, & vous obtiendrez ce que vous avez choisi: allez en paix. Comme il sortit de l'église, le crieur l'appelloit pour comparoître devant le juge, car le terme préfix étoit passé. Il se

presenta au tribunal, & aïant témoigné sa foi encore plus hardiment; il fut aussi-tôt emmené en l'état où il étoit, & executé à mort.

Asturius eut soin de sa sepulture, c'étoit un patrice Romain, qui avoit eu la faveur des empereurs, & qui étoit connu de tout le monde, à cause de sa naissance & de ses grands biens. Il se trouva present au martire de saint Marin, & quoiqu'il fut vêtu magnifiquement, il prit le corps sur ses épaules, l'ensevelit richement, & l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exemples de la vertu d'Asturius, & entre autres ce miracle. Auprès de Cesarée de Philippe sont les sources du Jourdain qui sortent du mont Paneas. Dans une de ces fontaines, qu'ils appelloient la coupe, à cause de la rondeur du bassin, les païens prétendoient qu'il se faisoit un miracle: car on y jettoit une victime qui ne paroissoit plus ensuite. Asturius s'étant une fois trouvé à cette céremonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple; & levant les yeux au ciel, il pria Dieu par Jesus-Christ de découvrir l'imposture du démon. Si-tôt qu'il eut fait sa priere, la victime revint sur l'eau de la fontaine: & il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Theotecne disciple d'Origene, étoit alors évêque de Cesarée en Palestine: aïant succedé à Domne, qui avoit tenu ce siege pendant peu de temps après Theoctiste. Hymenée étoit évêque de Jerusalem après la mort de Mazabane.

Euseb. VII. c. 16.

Eusєb. VII. c. 17.

Eusєb. VII. c. 14.

LIII. Charité des chrétiens d'Alexandrie.

Emilien préfet d'Egypte y prit le titre d'empereur malgré lui: étant contraint de prendre parti dans une sédition, qui avoit commencé par une querelle particuliere d'un esclave du curateur d'Alexandrie, avec un soldat. L'esclave disoit que ses souliers étoient meilleurs que ceux du soldat; il fut battu, le peuple y prit

interêt : car il n'en falloit pas davantage pour mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette sédition fut si violente qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre. L'évêque S. Denis y étoit revenu de son exil, lorsque la paix avoit été renduë à l'église : mais il étoit obligé d'écrire aux fideles de la ville même dans la fête de pâques, comme s'il eut été fort éloigné. Il étoit plus facile d'écrire & d'avoir réponse d'Orient en Occident, que d'Alexandrie à Alexandrie : il y avoit plus de péril dans les ruës de la ville, que dans les déserts ; le port étoit souvent plein de sang. C'est ainsi que S. Denis lui-même en parle à un évêque d'Egypte, nommé Hierax.

Trebell. in Æmil. 21. n. 30. tyran. p. 19.
Eus. VII. hist. c. 21.

Alexandrie fut aussi affligée de famine, parce qu'Emilien se rendit maître des greniers publics ; & la guerre avec la famine y attirerent peu de temps après la peste. Cependant l'empereur Gallien envoïa Theodote en Egypte avec des troupes ; & enfin Emilien fut pris & étranglé dans la prison.

Trebell. ibid.

Pendant que la peste étoit à Alexandrie, comme la fête de pâques approchoit, S. Denis écrivit une lettre aux fideles, où il marquoit le triste état de la ville. Pour les autres hommes, dit-il, c'est-à-dire, pour ceux qui ne sont pas chrétiens, il ne sembleroit pas que le temps fût propre à célebrer une fête en l'état où sont les choses : ce n'est que deüil, tous sont affligez, la ville retentit de gemissemens, il n'y a point de maison qui n'ait quelque mort. Et ils le méritent bien : ils nous ont chassez, & nous sommes les seuls, qui étant poursuivis de tout le monde jusques à la mort, n'avons pas laissé de celebrer la fête : le lieu où chacun de nous se trouvoit dans cette oppression, lui servoit de lieu d'assemblée : la campagne, le desert, un vaisseau, une hô-

Eus. VII. c. 22.

tellerie, une prison; & ceux qui ont célebré la fête la plus joïeuse, sont les martirs admis au banquet celeste. Il dit ensuite que cette maladie étoit pour les païens la plus cruelle de toutes les calamitez, & pour les chrétiens un exercice & une épreuve: puis il ajoute: La plûpart de nos freres par l'excès de leur charité, ne se sont point épargnez. Ils ont été les uns après les autres visiter les malades, sans précaution, & les ont consolez & servis assiduëment, s'attirant volontiers la maladie: de sorte que plusieurs en guérissant les autres sont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos freres s'en sont allez de la sorte, quelques prêtres, quelques diacres, & les laïques les plus estimez; & on a jugé que ce genre de mort ne differoit en rien du martire. Ils ont pris les corps de ces saints entre leurs bras, leur ont nettoïé les yeux & fermé la bouche, les ont emportez sur leurs épaules, sans craindre de les toucher & de s'y joindre de si près: ils les ont étendus, lavez, habillez, & peu de temps après ils ont eu le même sort, mais ceux qui restent succedent toujours aux autres. Les païens font tout le contraire. Dès le commencement de la maladie, ils s'éloignent & fuïent ceux qu'ils aimoient le plus: ils les jettent dans les ruës demi-morts, ils laissent les corps sans sepulture comme du fumier, tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'est pas facile d'éviter quelque artifice qu'ils emploïent. Ainsi parloit saint Denis d'Alexandrie: L'église honore encore comme martirs ceux que la charité fit mourir à l'occasion de cette peste. *Martyrol. 28. Febr.*

LIV. Doctrine de saint Denis d'Alexandrie sur la Trinité.

Ce fut apparemment dans ce temps de trouble, que S. Denis d'Alexandrie fut accusé auprès du pape saint Denis, d'avoir écrit que le Fils de Dieu étoit une créa-

ture & un ouvrage d'une autre substance que le Pere. Dans la lettre à Euphranor & à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius, & voulant montrer par le chemin le plus court la distinction des personnes divines : il insistoit sur ce qui convient au Fils de Dieu comme homme, par exemple, qu'il est fidele à celui qui l'a fait, & qu'il a été fait plus excellent que les anges, & principalement sur ce que J. C. dit lui-même : Je suis la vigne, & mon pere le vigneron. Car comme il est impossible que le même soit le vigneron & la vigne, l'ouvrier & l'ouvrage qui est fait : il prouvoit clairement, que Dieu le Pere & Jesus-Christ ne sont pas la même personne. Cependant quelques fideles bien instruits de la foi, aïant lu ces paroles, & ne s'étant point enquis de saint Denis lui-même comment il les entendoit, allerent à Rome, & le dénoncerent au pape. Le pape assembla un concile, qui desapprouva la doctrine attribuée à saint Denis d'Alexandrie ; & le pape lui écrivit suivant l'avis de tous, le priant d'éclaircir les points dont il étoit accusé. Et en même temps le pape écrivit aussi un traité où il condamnoit également les deux erreurs opposées ; celle de Sabellius & celle que l'on attribuoit à saint Denis, de dire que le Verbe de Dieu étoit sa créature & son ouvrage. Saint Denis d'Alexandrie répondit aussi-tôt par un ouvrage divisé en trois livres, qu'il intitula : Réfutation & apologie ; & l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adressoit.

Sup. n. 25. Athan. de sent. Dion. p. 558.

Heb. 1. 4.

Athan. ibid. & de synod. p. 918.

Euseb. VII. hist. c. 26.

Athan. de sent. p. 561. C.

Dans le premier livre il disoit ces paroles : Quand j'ai dit qu'il y a des choses que l'on conçoit comme produites & faites : j'en ai rapporté des exemples en passant comme des choses moins importantes. Car, ai-je dit : Ni la plante n'est de même nature que celui qui la cultive,

ve, ni la barque n'eſt ſemblable aux charpentier. Mais enſuite je me ſuis arrêté à ce qui vient mieux au ſujet : je me ſuis étendu davantage ſur les exemples plus véritables ; & j'en ai cherché pluſieurs de diverſes ſortes, que je vous ai écrits dans une autre lettre. Par où j'ai convaincu de fauſſeté l'accuſation que l'on a formée contre moi ; comme ſi je diſois que J. C. n'eſt pas conſubſtantiel à Dieu. Car bien que je diſe, que je n'ai trouvé ni lu ce mot en aucun endroit des écritures divines ; toutefois mes preuves ſuivantes qu'ils ont paſſées ſous ſilence, ne s'éloignent pas de ce ſens. Car j'ai apporté l'exemple de la génération humaine, où ſans doute l'un & l'autre eſt de même nature : en diſant, que les peres ne ſont autres que les enfans, qu'en ce qu'ils ne ſont pas eux-mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ai déja dit, à cauſe des circonſtances preſentes ; autrement je vous en envoïerois les propres paroles, ou plûtôt la copie entiere ; & je le ferai quand j'en aurai la commodité. Mais je me ſouviens bien, que j'ay apporté pluſieurs comparaiſons de choſes de même nature. Car j'ay dit qu'une plante, qui vient d'une ſemence ou d'une racine, eſt autre, que ce qui la produit ; & toutefois demeure abſolument de même nature. Qu'un fleuve, qui coule d'une ſource prend une autre figure & un autre nom ; car on ne nomme point la ſource fleuve, le fleuve ſource ; cependant tous les deux ſubſiſtent ; la ſource eſt comme le pere, & le fleuve eſt l'eau qui vient de la ſource. Ces circonſtances fâcheuſes, qui empêchoient S. Denis d'envoïer à Rome la copie de ſa lettre, ſemblent marquer un temps auquel il étoit hors de chez lui & n'avoit pas ſes papiers ; comme le temps de la guerre d'Emilien, ou ſon exil pendant la perſécution. Il faut bien remarquer ici le mot

de *consubstantiel* dont il se sert, & qui fut ensuite consacré, par la décision du concile de Nicée.

Athan. de sent. p. 559. D. Dans le premier livre il disoit encore : Que Dieu n'a jamais été sans être pere, & que Jesus-Christ a toujours été Verbe, sagesse & vertu : car Dieu ne les a pas engendrées après avoir été sans elles. Mais il disoit, que le Fils n'est pas de lui-même, & qu'il tient l'être de son pere. Et ensuite : Etant la splendeur de la lumiere éternelle, il faut aussi qu'il soit éternel ; puisque la lumiere est toujours, il est clair que la splendeur est toujours aussi ; car c'est par sa splendeur que l'on entend qu'il est la lumiere, & une lumiere ne peut être sans éclairer. Revenons aux comparaisons. Si le soleil est, la splendeur est, le jour est ; si l'un & l'autre manque, il n'y a point de soleil. Si donc le soleil étoit éternel, le jour ne cesseroit point ; mais parce qu'il ne l'est pas, le jour commence & finit avec lui. Or Dieu est une lumiere éternelle, qui n'a point commencé, & ne finira jamais ; il a donc une splendeur éternelle, qui est toujours avec lui & est toujours engendrée, procédant de lui sans commencement. *Prov. VIII. 30. Gr.* C'est cette sagesse qui dit : Je suis celle avec qui il se plaisoit ; & tous les jours je me réjoüissois devant sa face en tout temps. Il ajoutoit ensuite : Le Pere donc étant éternel, le Fils aussi est éternel, & lumiere de lumiere ; car s'il y a un Pere, il y a un Fils ; s'il n'y avoit point de Fils, comment & de qui seroit-il Pere ? mais l'un & l'autre est, & est toujours.

Dans le second livre, saint Denis répondoit au reproche que l'on lui faisoit, de parler du Pere sans nommer le Fils, & de parler du Fils sans nommer le Pere ; *Athan. de sent. p. 561. A.* de les diviser ainsi & les éloigner l'un de l'autre. Il disoit : chacun des noms que j'ai dit est inséparable : J'ai

nommé le Pere ; & avant que de parler du Fils, je l'ai marqué dans le Pere. J'ai nommé le Fils ; quand je n'aurois pas parlé du Pere, on l'a déja compris dans le Fils. J'ai ajouté le S. Esprit ; mais en même temps j'ai ajouté d'où & par qui il est venu. Mais ils ne sçavent pas que le Pere ne peut être separé du Fils, en tant que Pere ; car ce nom établit en même temps la liaison. Le Fils non plus ne peut être separé du Pere ; car le nom du Pere montre l'union, & l'esprit est entre leurs mains, puisqu'il ne peut être sans celui qui l'envoïe, & sans celui qui le porte. Comment donc en me servant de ces noms, peut-on penser que je les devise, ou que je les separe l'un de l'autre ? Et un peu après : Ainsi nous étendons l'unité indivisible à la Trinité : & nous renfermons la Trinité dans l'unité, sans la diminuer. Il disoit encore : Si quelqu'un de mes calomniateurs, parce que j'ai dit que Dieu est l'auteur & l'ouvrier de toutes choses, croit que je dise qu'il l'est aussi de Jesus-Christ, qu'il prenne garde, que je l'ai nommé Pere auparavant : en quoi le Fils est aussi marqué par avance. Car après avoir nommé le Pere auteur, j'ai ajouté : Et il n'est pas pere des choses dont il est auteur, si on entend proprement le pere qui a engendré : car nous prouverons dans la suite l'étenduë du nom du pere. Le pere non plus n'est pas auteur si on n'attribuë ce nom qu'aux ouvriers ; car chez les Grecs les sçavans sont nommez poëtes, c'est-à-dire, auteurs de leurs discours. *Athan de sent. p. 563. D.*

Il disoit encore : Notre pensée pousse la parole de son fonds ; suivant cette expression du prophete. Mon cœur a poussé une bonne parole, & chacune est distinguée de l'autre ; aïant un lieu propre & separé ; l'une dans le cœur, l'autre sur la langue : toutefois elles ne sont pas éloignées, & ne peuvent être l'une sans l'autre : car la *Athan. p. 565. D.* *Ps. 44.*

pensée n'est point sans la parole, ni la parole sans la pensée ; mais la pensée fait la parole, en laquelle elle paroît ; & la parole montre la pensée, en laquelle elle est. La pensée est comme une parole cachée au dedans, & la parole une pensée qui se produit au dehors ; la pensée passe dans la parole, & la parole communique la pensée aux auditeurs. L'une est comme le pere, sçavoir la pensée qui est d'elle-même : L'autre comme le Fils, sçavoir la parole, puisqu'il est impossible qu'elle soit avant la pensée, ni qu'étant avec elle, elle vienne dehors. Ainsi le Pere étant la grande pensée la pensée universelle, a pour premier interprete & premier ange son Fils le Verbe. Et ailleurs : La pensée, qui sort par la bouche, est autre que celle qui est dans le cœur. Car celle-ci aïant envoïé l'autre, demeure telle qu'elle étoit, & celle-là étant envoïée, s'envole & va par tout. L'une est dans l'autre, & toutefois distinguée de l'autre : elles sont un, quoiqu'elles soient deux. C'est ainsi qu'il a été dit, que le Pere & le Fils sont un, & qu'ils sont l'un dans l'autre. Il disoit encore : Au commencement étoit la parole : mais la parole n'est pas celui qui l'a proferée : car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur est la sagesse engendrée : donc celui qui a produit la sagesse n'étoit pas la sagesse : car, dit-elle, j'étois celle en qui il se plaisoit. Il finissoit le second livre par cette formule de loüange, qu'il disoit avoir reçuë de ses anciens. A Dieu le Pere & au Fils N. S. J. C. avec le Saint-Esprit, gloire & puissance dans les siecles des siecles. Amen. Il disoit encore : La vie a engendré la vie : c'est comme un fleuve qui a coulé d'une source ; & une lumiere éclatante allumée d'une lumiere qui ne s'éteint point. C'est ainsi que saint Denis évêque d'Alexandrie expliquoit le mistere de la Trinité dans son apologie ; & c'est ce

Ath. p. 565. c.

Basil. ad Amp. de sp. S. c. 29. p. 218. B.

qui nous en reste. Il se justifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, & demeura dans l'église & dans sa dignité.

Ath. p. 550. D.

L V.
Traité de S. Denis d'Alexandrie, contre les Millenaires.

Eus. VII. hist. c. 24.

Depuis long-temps l'erreur des Millenaires étoit établie en Egypte. Leur principal auteur avoit été l'évêque Nepos, qui prenant trop judaïquement les promesses des saintes écritures, disoit que J. C. regneroit sur la terre pendant mille ans, & que pendant ce temps, les saints joüiroient de tous les plaisirs du corps. Il se fondoit principalement sur l'apocalypse de S. Jean; & avoit écrit un traité sur ce sujet intitulé : Réfutation des allegoristes. S. Denis d'Alexandrie y répondit par un traité qu'il intitula : Des promesses : & qu'il divisa en deux livres. Car quoique Nepos fut mort, plusieurs suivoient avec attachement son opinion. S. Denis disoit dans le second livre de son traité.

En plusieurs autres choses, je reçois Nepos, & je l'aime à cause de sa foi, de son affection au travail, de son étude de l'écriture, & des cantiques qu'il a composez, dont plusieurs de nos freres reçoivent encore à present de la consolation ; j'ai encore plus de respect pour lui, parce qu'il n'est plus au monde ; mais j'aime & j'honore la vérité par dessus tout. S'il étoit présent & n'enseignoit que de parole, la simple conversation suffiroit pour le convaincre par des questions & des réponses : mais il reste un écrit, qui semble à quelques-uns très-convaincant : & il y a des docteurs, qui ne comptant pour rien la loi & les prophetes, & sans s'attacher ni aux évangiles ni aux épitres des apôtres, prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand mistere. Ils ne permettent point aux plus simples d'entre nos freres, d'avoir des pensées hautes du glorieux avenement de N. S. ni de notre résurrection & de notre ressemblance

avec lui ; mais ils leur persuadent de n'en esperer dans le roïaume de Dieu, que des choses petites, périssables, semblables à celles de la vie presente. C'est ce qui nous oblige à parler à Nepos, comme s'il étoit present. Il disoit ensuite :

Etant dans le canton d'Arsinoé, où, comme vous sçavez, cette doctrine a eu cours depuis long-temps, jusques à faire des schismes dans les églises : j'assemblai les prêtres & les docteurs des freres, qui sont dans les bourgades ; & en présence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitai à examiner publiquement cette matiere. Ils proposoient ce livre comme une forteresse invincible. Je m'assis donc avec eux trois jours de suite, depuis le matin jusques au soir ; & je tâchai d'examiner cet écrit. Là j'admirai extraordinairement la solidité de ces freres, leur amour pour la vérité, leur facilité à me suivre, leur intelligence : avec quel ordre & quelle douceur nous faisions les questions & les objections : comment nous convenions de plusieurs points, sans vouloir soutenir en toute maniere & avec contention, ce que nous avions une fois jugé vrai, si nous ne le trouvions tel en effet, & sans éluder les objections. Nous faisions bien nos efforts, pour appuïer nos sentimens : mais s'ils étoient détruits par raison, nous en changions & n'avions point honte de l'avoüer : nous recevions sans dissimulation & avec des cœurs simples devant Dieu, ce qui étoit établi par les saintes écritures. Enfin Coracion, qui étoit le chef & le docteur de cette opinion, nous protesta en presence de tous les freres, qu'il ne s'y arrêteroit plus : qu'il ne l'enseigneroit, n'en parleroit, ni n'en feroit aucune mention ; & tous les freres, qui étoient présens, se réjoüirent de cette conformité de sentimens. Rare exemple d'une dispute vraïement chrétienne.

Dans ce même ouvrage S. Denis d'Alexandrie traitoit de l'autorité de l'Apocalypſe, qui étoit le principal fondement des Millenaires. Il dit que quelques-uns de leurs prédeceſſeurs la rejettoient entierement: comme portant un faux titre, & étant l'ouvrage de l'héréſiarque Cerinthe. Pour moi, dit-il, je n'oſe rejetter ce livre, dont pluſieurs de nos freres font tant de cas: mais j'eſtime qu'il eſt au deſſus de ma capacité, & je ſoupçonne qu'il contient une doctrine cachée & merveilleuſe. Car quoique je ne l'entende pas, je me doute que ſes paroles enferment un ſens plus profond; & je ne les meſure pas par ma raiſon particuliere: je donne plus à la foi; & loin de condamner ce que je n'entends pas, ce m'eſt plûtôt une raiſon pour l'admirer. Or quoiqu'il convint que l'auteur de ce livre étoit un ſaint, & un homme inſpiré de Dieu: il ne croïoit pas toutefois, que ce fut S. Jean l'évangeliſte. Car, dit-il, je croi qu'il y en a eu pluſieurs de même nom que Jean l'apôtre: qui ont été excitez à prendre ce nom, par l'amour qu'ils portoient à ſa perſonne, l'admiration & l'émulation de ſes vertus, & le deſir d'être aimez du Seigneur comme lui: ainſi nous y voïons que les enfans des fideles portent ſouvent les noms de Pierre & de Paul. Les raiſons de S. Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypſe n'eſt pas S. Jean l'apôtre, ſont tirées la plûpart de la difference du ſtile; mais ſon opinion ſur ce point n'a pas été ſuivie; & toute l'égliſe catholique a reconnu le livre de l'Apocalipſe, non-ſeulement pour écriture canonique; mais pour l'ouvrage de ſaint Jean l'apôtre.

LVI. Epitre canonique de S. Denis d'Alexandrie. *Conc. tom.* 1. p. 832.

De tous les écrits de S. Denis d'Alexandrie, le ſeul qui nous reſte entier & indubitable, eſt la lettre canonique à l'évêque Baſilide, qui l'avoit conſulté ſur pluſieurs points de diſcipline. Le premier, de ſçavoir à quel-

le heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de pâque. Quelques-uns disoient qu'il falloit attendre le chant du coq, après avoir passé tout le samedi sans manger : & tel étoit l'usage de Rome. Les Egyptiens mangeoient plûtôt, & quelques-uns dès le soir du samedi. S. Denis répond : Il est certain que l'on ne doit commencer la fête & la joïe pascale, qu'au temps de la résurrection de N. S. Mais il est difficile de déterminer l'heure précise de sa resurrection, à cause que les évangelistes ne l'ont point marquée, & se sont exprimez differemment, sur l'heure que les saintes femmes vinrent au sepulcre.

Matth. XXVIII 1. *Joan.* XX. 1. *Luc.* XXIV. 1. *Marc.* XVI. 2.

Car S. Matthieu, dit le soir du samedi : S. Jean, le matin, étant encore nuit : S. Luc, à la premiere pointe du jour : S. Marc, le soleil étant déja levé. Il montre toutefois comment on les doit concilier ; d'où il résulte que J. C. est resuscité le dimanche avant le jour ; puis il ajoute : Cela étant ainsi, nous déclarons à ceux qui veulent sçavoir précisement, à quelle heure, quelle demie-heure ou quel quart-d'heure, il faut commencer la joïe pascale, que nous blâmons d'intemperance ceux qui se hâtent trop, & qui rompent le jeûne lorsqu'ils voïent approcher minuit ; que nous loüons le courage de ceux qui tiennent ferme jusques à la quatriéme veille, & que nous n'inquietons pas ceux qui se reposent cependant selon leur besoin & leur commodité. C'est que les plus fervens passoient la nuit entiere sans dormir. Il ajoute : Aussi-bien tous n'observent pas également les six jours de jeûne. Il y en a qui les passent tous six sans manger, d'autres en passent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, & qui ensuite se trouvent foibles & presque défaillans ; on doit leur pardonner s'ils mangent plûtôt ; quant à ceux, qui non-seulement n'ont point continué

tinué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chere pendant les quatre premiers jours; & qui venant ensuite aux deux derniers, au vendredi & au samedi, les passent sans manger, & croïent faire beaucoup d'attendre jusques à l'aurore, je ne crois pas que leur combat soit égal à ceux qui se sont exercez pendant plusieurs jours.

S. Denis conclut ainsi cette lettre: Vous nous avez fait ces questions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honneur, & entretenir la concorde, & moi j'ai déclaré ma pensée, non pour faire le docteur, mais pour user de la simplicité avec laquelle nous devons parler ensemble. Vous en jugerez suivant votre science, & m'écrirez ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faisoit parler ainsi: car en effet son autorité étoit très-grande, par la dignité de son siege, de son âge, par la gloire de la confession, qu'il avoit deux fois acquise, par ses vertus & par sa science. Aussi cette lettre a-t-elle toujours été comptée par l'église d'Orient, entre les canons ou regles de discipline.

LVI.
Epitre canonique de Saint Gregoire Thaumaturge.

Tom. 1. conc. p. 837. Tertull. in Gal. p. 178. A. Zosim lib. 1. p. 151. Oros. VII. c. 22. Basil. ep. 220.

Vers le même temps saint Gregoire Thaumaturge en écrivit une, qui n'est pas de moindre autorité. Pendant la foiblesse de l'empire de Gallien, les Goths avoient couru la Thrace & la Macedoine, & avoient passé dans l'Asie & dans le Pont. Ils pillerent & brûlerent le temple de Diane à Ephese; & firent de grands ravages. En cette calamité le pape S. Denis écrivit à l'église de Cesarée en Cappadoce, & envoïa de quoi racheter les captifs. Mais ces mêmes désordres donnerent occasion à plusieurs chrétiens de commettre des crimes. Un évêque dont on ne sçait pas le nom, demanda à saint Gregoire des regles, pour les mettre en pénitence; & S. Gregoire lui répondit en ces termes: Ce qui nous fait peine, très-saint *Can. 1.*

pape, ne ſont pas les viandes que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres : vû principalement que l'on convient tout d'une voix, que les barbares qui ont couru nos quartiers n'ont point ſacrifié aux idoles. L'Apôtre dit : La viande eſt pour l'eſtomac, & le reſte : & le Seigneur, qui purifie toutes les viandes, dit : Ce n'eſt pas ce qui entre qui ſoüille l'homme, mais ce qui ſort. Nous ne ſommes pas non plus ſi touchez des violences qu'ont ſouffert les femmes captives. Car ſi dès devant il y en avoit dont la vie fut notée, l'habitude criminelle forme contr'elles un grand ſoupçon, pour le temps de la captivité ; & elles ne doivent pas être facilement admiſes à la communion des prieres. Mais s'il y en a quelqu'une qui ait vêcu dans une parfaite continence, qui ſe ſoit conſervée pure, même de tout ſoupçon, & qui maintenant ſoit tombée, par violence, dans un malheur inévitable : nous avons un exemple dans le Deuteronome, touchant la jeune fille, qu'un homme auroit forcée en pleine campagne. Vous ne lui ferez rien, dit la loi, elle n'eſt point digne de mort. Car c'eſt comme ſi un homme s'éleve contre ſon prochain & le tuë : la fille a crié, & il ne s'eſt trouvé perſonne pour la ſecourir.

1. Corint. VI. 13. *Matth. XV. 11.* *Deuter. XXII. 25.*

Can. 2. Tous les uſurpateurs du bien d'autrui doivent être bannis de l'égliſe. Mais dans le temps d'une incurſion d'ennemis, s'imaginer que la ruine commune ſoit une occaſion de profit : il n'y a que des impies & des ennemis de Dieu qui en ſoient capables. Il eſt donc réſolu de les excommunier tous, de peur que la colere de Dieu ne tombe ſur tout le peuple, & premierement ſur les prélats, qui n'en feroient pas juſtice. Que ſi quelques uns de ceux qui étoient déja en pénitence, à cauſe des péchez que l'avarice leur avoit fait commettre, du temps de la

paix, sont retournez aux mêmes crimes, dans le temps de la colere de Dieu : profitant du sang & de la ruine des fugitifs, des captifs, ou des morts : que doit-on attendre, sinon qu'ils accumulent la vengeance, pour eux & pour tout le peuple ? Il propose l'exemple d'Achan dans le livre de Josué ; puis il ajoute : *Can. 3.* *Jos. VII. 18.*

Que personne ne se trompe soi-même, sous prétexte d'avoir trouvé : il n'est pas même permis de profiter de ce que l'on trouve. Le Deuteronome dit : Si tu trouves le veau, ou la brebis de ton frere égarée dans le chemin, tu ne les négligeras pas : & dans l'Exode, il en est dit autant des bêtes de l'ennemi : Il est ordonné de les lui ramener. Que si dans la paix, il n'est pas permis de profiter aux depens d'un frere ou d'un ennemi, qui néglige son bien par paresse : combien moins aux dépens d'un malheureux, qui l'abandonne par la nécessité de fuir les ennemis ? D'autres se trompent, en retenant le bien d'autrui qu'ils ont trouvé au lieu du leur, qu'ils ont perdu : ainsi parce que les Borades & les Goths ont exercé contr'eux des hostilitez, ils sont eux-mêmes Borades & Goths pour les autres. Nous avons donc envoïé notre frere le prêtre Euphrosine vers vous pour ce sujet, afin que suivant la forme que nous suivons ici, il nous marque ceux dont il faut recevoir les accusations, & ceux qu'il faut exclure des prieres. *Can. 4.* *Deut. XXII. 1.* *Ex. XXIII. 4.* *Can. 5.*

On nous a rapporté une chose incroïable, & qui ne peut convenir qu'à des infideles : que l'on dit toutefois être arrivée dans votre païs. Sçavoir que quelques-uns sont allez jusques à cet excès d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuïoient. Envoïez dans le païs, de peur que la foudre ne tombe sur les coupables. Quant à ceux qui se sont enrôllez avec les barbares dont ils étoient captifs, qui se sont mêlez à leurs courses, sans *Can. 6.*

se souvenir qu'ils étoient Pontiques & Chrétiens, & qui sont devenus barbares; jusques à étrangler leurs compatriotes, ou les tuer à coups de bâtons, & montrer aux barbares les chemins ou les maisons qu'ils ne connoissent pas: ceux-là doivent être exclus, même du rang des auditeurs, jusques à ce que l'on en ait ordonné en commun, dans l'assemblée des saints, où présidera le Saint-Esprit.

Can. 8. Ceux qui ont eu la hardiesse d'entrer dans les maisons d'autrui: s'ils sont accusez & convaincus, ils seront privez même du rang des auditeurs: s'ils se dénoncent eux-mêmes & restituent, ils se prosterneront au rang des
Can. 9. convertis. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maisons quelque chose que les barbares avoient laissé: s'ils sont accusez ou convaincus, ils seront aussi entre les prosternez: s'ils dénoncent & restituent, ils seront
Can. 10. même admis à la priere. Ceux qui accomplissent le commandement de Dieu, le doivent accomplir sans aucun interêt sordide, sans rien demander, ni pour avoir indiqué, ni pour avoir sauvé, ni pour avoir trouvé, ni sous quelque autre prétexte que ce soit: Telle est l'épitre canonique de S. Gregoire Thaumaturge. On y voit plusieurs degrez de pénitence distinguez dessors, quelques-uns étoient admis aux prieres publiques, mais prosternez; d'autres n'étoient admis qu'aux instructions; d'autres en étoient même exclus. On y voit, comme dans celle de S. Denis d'Alexandrie, que ces anciens casuites décidoient tout par l'autorité de l'écriture.

LVIII. Conversions des barbares. Oros. liv. VII. c. 22.

Ce ne fut pas seulement l'Asie & la Grece, qui souffrirent par les incursions des barbares; les Germains passerent les Alpes, traverserent la Retie & entrerent en Italie jusques à Ravenne, les Allemands coururent les Gaules & passerent aussi en Italie: Les Quades & les Sar-

mates ravagerent la Pannonie : des Germains plus reculez entrerent en Espagne : les Parthes vinrent jusqu'en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire ; & il fut affligé en même temps par la guerre, par la peste, qui continuoit toujours, par des tremblemens de terre & des inondations. La peste étoit si grande à Rome & dans les villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille personnes. Sous le consulat de Gallien & de Faustin l'an 262. de J. C. il y eut un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, avec des tenebres & un mugissement souterain. Plusieurs moururent de peur ; le plus grand mal fut dans les villes d'Asie : Rome & la Lybie furent aussi secoüées : la terre s'ouvrit en plusieurs lieux, & les fossez étoient remplis d'eau salée ; la mer inonda plusieurs villes. Ainsi Dieu commençoit à faire éclater sa vengeance contre les persecuteurs de l'église ; mais l'église croissoit, même hors de l'empire, à l'occasion de ces calamitez publiques. Les barbares qui ravagerent l'Asie, emmenerent entre leurs captifs plusieurs saints évêques, qui guérissoient les malades, chassoient les démons par le nom de J. C & enseignoient la vertu par leurs discours & par leurs exemples. Les barbares les admiroient, & les trouvoient sages, & se persuadoient qu'en les imitant ils trouveroient Dieu propice. Ainsi plusieurs se faisoient instruire, recevoient le baptême & s'assembloient à la maniere des autres chrétiens. Tel fut le commencement de la conversion de ces barbares.

Trebell. in Gall. p. 177. D.

Oros. VII. c. 22.

Sozom. lib. II. c. 5.

LIX. Plotin philosophe.

Porphyr. vita Plot.

Le philosophe Plotin étoit alors en grand crédit, même auprès de l'empereur Gallien & de sa femme Salonine. Il avoit étudié plusieurs années à Alexandrie sous Ammonius, dont notre Origene fut aussi disciple : mais on croit qu'il y avoit en même temps un autre Ori-

gene ami de Plotin, & peut-être un troisiéme son disciple. La curiosité de connoître la philosophie des Perses & des Indiens engagea Plotin à suivre l'empereur Gordien le jeune en Orient : mais cet empereur aïant été tué, il vint à Rome âgé de quarante ans, & y demeura vingt-six ans. Il faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon ; y joignant celle de Pythagore, & prenant quelque chose des Stoïciens & des Peripateticiens. Il passoit pour ne rien ignorer dans les mathematiques, c'est-à-dire, dans la géometrie, l'arithmetique, la méchanique, l'optique, la musique. Il étoit si modeste, qu'il n'alloit point aux bains ; & si attaché à son abstinence Pythagorique, qu'il refusa d'user de theriaque, à cause de la chair de vipere qui y entre. Il sembloit avoir honte d'être dans un corps, en sorte qu'il ne vouloit point permettre que l'on fist son portrait, ni parler de sa naissance, de ses parens & de son païs. Aussi toute son application étoit à considerer la nature des esprits & des idées universelles ; comme nous voïons par ses écrits, remplis de spéculations métaphysiques de peu d'usage.

Il prétendoit avoir un génie, ou démon familier, comme Socrate ; mais celui de Plotin étoit, disoit-on, au-dessus des simples démons & du rang des dieux ; en sorte que les enchantemens n'avoient aucun pouvoir sur lui. Un magicien nommé Olympius en avoit fait l'experience, & un prêtre Egyptien aïant invoqué le démon de Plotin dans le temple d'Isis, car c'étoit le seul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome ; avoit vû un Dieu au lieu d'un démon. Delà vient que comme Amelius un des disciples de Plotin, alloit sacrifier dans les temples aux nouvelles lunes & aux autres fêtes, & prioit Plotin d'y venir avec lui : il répondit : C'est à eux de

venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux : montrant le peu de cas qu'il faisoit des dieux vulgaires. Ses disciples n'oserent lui demander le sens de cette parole. Ils prétendoient que par la lumiere de son genie, il s'étoit élevé jusques au souverain Dieu qui n'a ni forme ni idée, & qui est au dessus de tout esprit & de toute intelligence. Car ces philosophes reconnoissoient, suivant la doctrine de Platon, un Etre souverain : mais sans préjudice des dieux & des démons qu'ils mettoient au-dessous en divers ordres : ainsi ils suivoient & autorisoient toutes les superstitions de l'idolatrie & même de la magie. Aug. VII. civit. c. 12.

Plotin eut un grand nombre d'admirateurs, d'amis & de disciples, même des senateurs Romains & des femmes de qualité. L'empereur Gallien & sa femme Salonine l'honoroient particulierement ; & pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétablissement d'une ville de la Campanie, qui étoit ruinée ; pour s'y établir avec tous ses amis & y vivre en philosophe, suivant les loix de Platon ; aussi la ville devoit-elle s'appeller Platonopolis. Il eut facilement obtenu ce qu'il demandoit ; si quelques-uns des confidens de l'empereur ne l'en eussent détourné. Tant la philosophie étoit foible, même avec la faveur des princes, tandis que la religion chrétienne triomphoit par tout malgré eux.

Le plus fameux disciple de Plotin fut Porphyre. Il étoit de Tyr, & son nom Syriaque étoit Malco qui signifie roi, d'où vient qu'on le nommoit aussi en Grec Basile. Il vint à Rome la dixiéme année de Gallien 262. de J. C. & commença à être disciple de Plotin étant âgé de trente ans. Ce fut lui qui eut le soin de corriger & de mettre par ordre les écrits de Plotin, & qui écrivit sa vie. Comme la peste duroit long temps à Rome, Porphyre disoit : Il ne faut pas s'en étonner, puisque ni Es-

Theodor. con. Gen. 12. in fin. culape ni les autres dieux ne viennent plus à nous. Car depuis que l'on a commencé d'adorer Jesus; on n'a plus senti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétienne dont il étoit ennemi déclaré, après l'avoir abjurée: car *Aug. x. civit. c. 11.* il avoit été chrétien. Mais il ne croïoit gueres plus à la religion païenne qu'il professoit, comme on voit par sa lettre à Anebo. Plusieurs hérétiques & plusieurs autres imposteurs se servoient alors du nom de chrétiens & de Gnostiques, pour tromper les peuples, faisant valoir de prétenduës révelations de Zoroastre & de quelques autres. Plotin les combattit, parce qu'ils soutenoient que Platon n'avoit pas penetré le fonds de l'essence intelligible: & Porphyre convainquit de fausseté & de nouveauté le livre attribué à Zoroastre.

Plotin mourut de cette peste ou maladie populaire: dont le principal accident étoit une enflure interieure de la gorge, qui étouffoit le malade. Eustochius son ami l'étant venu voir, comme il étoit près de mourir, il dit: Je t'attens encore, & je m'efforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin, à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un serpent passa sous son lit & alla se cacher dans un trou de la muraille; & aussi-tôt Plotin rendit l'esprit, âgé de soixante & six ans, la seconde année de l'empereur Claude 269. de J. C. Les disciples de Plotin prirent sans doute ce serpent pour son démon familier. Après sa mort Amelius consulta l'oracle d'Apollon pour sçavoir où son ame étoit allée; & l'oracle répondit, en faisant l'éloge de Plotin, d'un stile plus pompeux que solide, & le mettant aux champs Elisées avec Platon & Pythagore: ce qu'il n'y avoit point de poëte qui ne pût dire; & toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.

LIVRE

LIVRE HUITIE'ME.

ODENAT roi de Palmyre étoit maître de tout l'Orient : sa femme Zenobie plus illustre que lui, étoit une princesse d'une vertu & d'une conduite admirable, sçavante même dans les auteurs Grecs, qu'elle avoit étudiez avec le rheteur Longin. Elle étoit Juive de religion ; & voulant aussi connoître la doctrine des chrétiens, elle s'adressa à Paul de Samosate évêque d'Antioche, qui avoit succedé à Demetrien. Il ne lui enseigna rien de Jesus-Christ qu'elle ne pût croire aisément. Car il en avoit lui même des sentimens bas & terrestres, ne lui attribuant que la nature d'un homme ordinaire, contre la doctrine de l'église : sa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la sainteté de son ministere. Ainsi les évêques d'Orient résolurent de s'assembler, pour remedier à ce désordre. S. Denis d'Alexandrie fut invivité à ce concile ; mais il demanda un délai, s'excusant sur son âge & sur la foiblesse de sa santé. Cependant il envoïa une lettre qui contenoit son avis sur la question : mais il l'adressa à toute l'église d'Antioche, sans faire l'honneur à Paul de le saluer, ni de lui adresser la parole. Le concile fut tenu à Antioche, la douziéme année de l'empereur Gallien, 264. de Jesus-Christ. Les évêques les plus illustres qui s'y trouverent furent, Firmilien de Cesarée en Cappadoce, Gregoire Thaumaturge, évêque de Neocesarée, & son frere Athenodore évêque d'un autre église dans le Pont, Henus de Tarse en Cilicie, Nicomas d'Icone, Hymenée de Jerusalem, élu cette même année après la mort de Mazabane, Theotecne de Cesarée en Palestine, Maxi-

I. Hérésie de Paul de Samosate.

Trebell. in Gal. & tyran. 29. Ath. de solit. tom. 1. p. 857. D.

Eus. VII. hist. c. 27.

Eus. VII. c. 30.

An. 264.

Euſ. VII. c. 28. me de Boſre. Il y en avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres & de diacres : ils s'aſſemblerent pluſieurs fois, & la queſtion fut amplement traitée. Les ſectateurs de Paul s'efforçoient d'envelopper leurs erreurs ; les catholiques s'appliquoient à les mettre au jour, & à montrer qu'ils blaſphemoient contre Jeſus Chriſt. *Synod. ap. Euſ. VII. c. 30.* Firmilien qui ſemble avoir préſidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi.

Ath. de ſynod. p. 19. D. 920. A. C. La doctrine de Paul de Samoſate rouloit principalement ſur ce fondement : Que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de ſon être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver il uſoit de ce ſophiſme : Si J. C. n'eſt pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eſt donc pas conſubſtantiel au Pere, & il faut de néceſſité qu'il y ait trois ſubſtances ; une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce ſophiſme, les peres du concile d'Antioche dirent : que J. C. n'étoit pas conſubſtantiel au Pere, prenant le mot de conſubſtantiel au ſens de Paul, c'eſt-à-dire, corporellement. *V. Bull. ſect. 2. c. 13.* Mais ils ne prirent pas ce mot dans ſa ſignification exacte, & parlerent aſſez ſimplement de la divinité du Fils : tout leur ſoin fut de montrer, que le Fils étoit avant toutes choſes, & qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes ; mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'eſclave ; & qu'étant Verbe il avoit été fait chair. Paul étant convaincu, promit de changer : Firmilien le crut, & eſperant que l'affaire s'accommoderoit ſans attirer de reproche contre la religion, il differa le jugement ; mais Paul le trompa.

II. Mort de S. Denis d'Alexandrie & de

S. Denis évêque d'Alexandrie mourut cette année, douziéme de Gallien, 264. de J. C. après avoir tenu le

ſiege dix-ſept ans : La plûpart des anciens le nomment le grand Denis ; ſon ſucceſſeur fut Maxime. Peu après mourut auſſi S. Gregoire Thaumaturge. Se voïant près de la mort, il s'informa exactement s'il reſtoit encore quelques infidelles dans toute la ville & le territoire : il apprit qu'il n'en reſtoit que dix-ſept. Il eſt fâcheux, dit-il, regardant le ciel, qu'il manque quelque choſe à la plénitude de ceux qui ſe ſauvent ; mais je dois à Dieu de grandes actions de graces de ne laiſſer à mon ſucceſſeur qu'autant d'infidelles que j'ai trouvé de chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour ſon ſepulchre. Afin dit-il, que la poſterité ſçache, que Gregoire n'a eu la proprieté d'aucun héritage, & qu'après ſa mort il a emprunté le ſepulchre d'un autre. L'égliſe honore la memoire de ces deux ſaints, Denis & Gregoire le même jour dix-ſeptiéme Novembre. Les ennemis même de l'égliſe appelloient S. Gregoire un autre Moïſe, à cauſe de ſes miracles.

S Gregoire Thaumaturge.

Euſ. VII. c. 8. Hier. ſcript. in Dion. Greg. Nyſſ. p. 1006. D.

An. 264.

Baſil. de Sp. S. c. 29. p. 220. Hier de ſcript.

III. Mort de Gallien. Claude II. empereur.

L'empire Romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtez ; & ceux qui ſe trouverent à la tête des armées, pour les repouſſer, prenoient la plûpart le titre d'empereur, tandis que Gallien étoit à Rome, abandonné à ſes plaiſirs. Il marcha toutefois contre les Scythes ; & pendant qu'il leur faiſoit la guerre, il apprit la révolte d'Aureolus. Il l'avoit laiſſé à Milan, pour s'oppoſer à Poſthume, qui étant depuis pluſieurs années maître des Gaules, vouloit entrer en Italie. Gallien vint donc en Italie ; mais comme tout le monde étoit las de ſes débauches & de ſes cruautez, ſon préfet du prétoire Heraclien réſolut de s'en défaire, de concert avec Claude, qui après l'empereur avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie Dalmate nommé Cecropius ſe chargea de l'exécution. Comme Gallien

Zoſim. p. 652. Trebell. in Valer. p. 101. D.

soupoit, celui-ci vint lui donner une fausse allarme, & dit qu'Aureolus paroissoit. Il se leve de table, monte à cheval, crie aux armes; & sort à la hâte, sans attendre ses gardes: Cecropius prend son temps & le tuë. On fit aussi mourir son frere & ses enfans. C'étoit sous le consulat de Paterne & de Marinien, l'an 268. de J. C. Gallien étoit âgé de cinquante ans, & en avoit regné quinze entiers.

Eus. chr. an. 268. Victor. ep.

Trebel. Claud.

Claude fut reconnu empereur, & son élection particulierement approuvée du senat, par de grandes acclamations. C'étoit un homme de mérite, éprouvé depuis long temps à la guerre & dans les gouvernemens. Il étoit de l'Illyrie, & portoit ces noms: Marcus-Aurelius-Flavius Claudius: Il avoit deux freres, Quintillus & Crispus. Claudia fille de ce dernier épousa Eutrope homme très-noble de la nation des Dardaniens, dont elle eut l'empereur Constantius.

IV. Second concile contre Paul de Samosate.

Ath. de synod. Synodica: ap. Eus. VII. hist. c. 30.

Comme on s'apperçut que Paul de Samosate n'avoit fait que dissimuler, & ne corrigeoit ni sa doctrine ni ses mœurs: les évêques s'assemblerent de nouveau au nombre de soixante & dix, dont les principaux étoient Helenus de Tarse, Hymenée de Jerusalem, Theotecne de Cesarée en Palestine, Maxime de Bosre, Nicomas d'Icone. Le concile étant déja assemblé, on attendoit Firmilien de Cappadoce, qui y avoit été invité, & s'étoit mis en chemin, nonobstant son grand âge. Mais quelque-temps après on eut nouvelle qu'il étoit mort à Tarse le vingt-huitiéme d'Octobre de l'année 269. Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samosate fut Malchion, homme très-sçavant & grand philosophe: qui gouverna long-temps les écoles des lettres humaines à Antioche, & à cause de la pureté de sa foi fut honoré de la prêtrise dans la même église. Ce fut le seul qui put

Pagi an. 271. n. 2. an. 269.

convaincre Paul, développer ses artifices, & découvrir malgré lui ses sentimens. Leur dispute fut écrite par des notaires, & les actes en demeurerent.

Paul étant convaincu fut déposé & excommunié par le concile ; & en sa place ils élurent Domne fils de Demetrien, qui avoit glorieusement rempli la même chaire. Domne aussi étoit orné de toutes les vertus qui conviennent à un évêque. Tout cela aïant été reglé d'une commune voix, le prêtre Malchion écrivit une lettre synodale au nom de tous les évêques, les prêtres & les diacres, & de toute l'église d'Antioche & des lieux circonvoisins. Elle étoit adressée nommément aux évêques des deux premiers sieges, au pape S. Denis & à Maxime d'Alexandrie ; & en general à tous les évêques, les prêtres, les diacres, & à l'église universelle, & fut envoïée par toutes les provinces. Par cette lettre ils rendoient compte de tout ce qui s'étoit passé dans les deux conciles, & particulierement de l'hérésie de Paul, des questions qui lui avoient été proposées, & de la maniere dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient aussi le déreglement de ses mœurs en ces termes : Il étoit pauvre auparavant, & n'avoit point de bien qu'il eut hérité de ses parens, ou acquis par quelque profession reglée ; maintenant il est arrivé à une richesse excessive, par des sacrileges, par des demandes injustes, & des concussions qu'il exerce sur les freres, se faisant un profit de leurs pertes. Car il se fait païer le secours qu'il leur promet : il les trompe & abuse de la facilité que l'on trouve en ceux qui ont des affaires, & qui donnent tout pour en être délivrez. Comme les évêques étoient les arbitres ordinaires entre les chrétiens, c'étoit une matiere de concussion à ceux qui étoient interessez. La lettre continuë : Il ne regarde la religion que comme

Hier. de script. Malch.

un moïen de gagner. D'ailleurs, il est plein de vanité & imite les dignitez seculieres ; il aime mieux le nom de ducenaire que celui d'évêque. Le ducenaire étoit un officier de finance, comme il a été dit. Il marche avec faste dans la place : il lit des lettres & y répond publiquement en marchant. Il est environné d'une grande troupes de gens, qui marchent devant & après comme des gardes : son arrogance attire l'envie & la haine contre la foi. Dans les assemblées ecclésiastiques il emploïe des artifices de théatre, pour frapper l'imagination & s'attirer de la gloire, en étonnant les simples. Il s'est dressé un tribunal & un trône élevé, non tel que le doit avoir un disciple de J. C. Il a un cabinet secret, comme les magistrats seculiers & lui donne le même nom. En parlant au peuple il frappe de la main sur sa cuisse, & des pieds sur son tribunal. Il se fache contre ceux qui ne le loüent pas, qui ne secoüent pas leurs mouchoirs, comme dans les théatres, qui ne crient pas & ne se levent pas, comme font ceux de son parti, hommes & femmes, qui l'écoutent de cette maniere indécente. Il reprend & maltraite ceux qui écoutent avec ordre & modestie, comme étant dans la maison de Dieu. Il s'emporte aussi contre les évêques défunts : les déchirant en public & parlant avantageusement de lui-même, comme un sophiste & un charlatan, plûtôt que comme un évêque. Il a supprimé les cantiques composez en l'honneur de N. S. J. C. comme étant nouveaux & faits par des auteurs modernes : cependant il en fait chanter par des femmes à son honneur de lui-même, au milieu de l'église, le grand jour de pâques, qui font horreur à entendre, & il permet à ses flatteurs, soit des évêques des villes & des villages voisins, soit des prêtres, de tenir le même langage en parlant au peuple. Par ces évêques des villages on peut

V. Vales. hic. Sup. l. VII. n. 23.

entendre des corévêques. Il ne veut pas confesser que le Fils de Dieu soit venu du ciel : mais ceux qui le loüent, dans leurs cantiques & dans leurs sermons, disent qu'il est lui-même un ange descendu du ciel. Et il ne l'empêche pas : il souffre même qu'on le dise en sa présence, l'insolent qu'il est. *Vales. hic.*

Que dirons-nous de ses femmes sous-introduites, comme on les nomme à Antioche, & de celles de ses prêtres & de ses diacres, dont il couvre les péchez, quoiqu'il les connoisse & qu'il les en ait convaincus ? mais il veut les tenir dans sa dépendance par la crainte : & les empêcher de l'accuser. Il les a même enrichis, afin de se faire aimer de ceux qui sont interessez. Nous sçavons, nos chers freres, que l'évêque & tout le clergé doit donner au peuple l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres : & nous n'ignorons pas combien il y en a qui sont tombez, pour avoir eu des femmes avec eux : combien ils ont été soupçonnez. Ainsi quand on lui accorderoit, qu'il ne fait rien de deshonnête, il devoit du moins craindre le soupçon que produit une telle conduite ; de peur de scandaliser quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car comment pourroit-il reprendre un autre, ou l'avertir, de ne point fréquenter une femme de peur de broncher, comme il est écrit ; lui qui en a déja renvoïé une, & en retient deux avec lui, qui sont bien faites & dans la fleur de leur âge, & qu'il mene par tout où il va ; & cela vivant délicieusement & mangeant avec excez ? Tous en gemissent en secret ; mais ils craignent tellement sa puissance & sa tyrannie, qu'ils n'osent l'accuser. On pourroit juger sur tout cela un homme qui seroit des nôtres, & qui tiendroit la foi catholique : mais nous croïons n'avoir aucun compte à demander à ce- *Eccl. IX. 9.*

Sup. l. IV. n. 33. lui qui a renoncé à nos misteres, & qui fait gloire de l'infame hérésie d'Artemas.

Ensuite les peres du concile rapportoient au long les dogmes de Paul, & comment ils avoient été refutez, & vers la fin de la lettre ils marquoient sa déposition & l'élection de Domne : puis ils ajoutoient : Nous vous le faisons sçavoir, afin que vous lui écriviez & que vous receviez ses lettres de communion. Pour celui-ci, qu'il écrive à Artemas, & que les sectateurs d'Artemas communiquent avec lui.

Lib. Pontif. Pagi. an. 271. n. 2. 7. An. 269. Le pape saint Denis, à qui cette lettre sinodale étoit adressée, mourut le vingt-sixiéme de Decembre, sous le consulat de l'empereur Claude & de Paterne, qui est l'an 269. de J. C. après avoir tenu le saint siege plus de dix ans. Par consequent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitiéme du même mois fut élu pape Felix, qui gouverna près de cinq ans. Il écrivit une lettre à Maxime & au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainsi de l'incarnation du Verbe, apparemment à l'occasion de Paul de Samosate : Nous croïons en N. S. J. C. né de la Vierge Marie, nous croïons que lui-même est le Fils éternel de Dieu & le Verbe : non pas un homme que Dieu ait pris, ensorte que cet homme soit un autre que lui. Car le Fils de Dieu étant Dieu parfait, a été aussi homme parfait, étant incarné de la Vierge.

Conc. Eph. 1. Act. 1. p. 512.

V.
Eusebe & Anatolius d'Alexandrie.

Eus. VII. hist. c. 32.

A l'occasion de ces conciles d'Antioche, Eusebe & Anatolius, tous deux d'Alexandrie, vinrent en Syrie, où ils furent retenus, & gouvernerent l'un après l'autre l'église de Laodicée. Ils avoient rendu de grands services à leur patrie. Car Alexandrie étant assiegée par une armée Romaine & divisée au dedans : la partie qui tenoit contre les

les Romains souffroient une famine cruelle, & Anatolius y étoit. Eusebe étoit dans l'autre, qui tenoit pour les Romains ; ils étoient d'intelligence & s'écrivoient. Eusebe qui étoit en grande consideration auprès du general de l'armée Romaine, lui demanda en grace de vouloir bien recevoir les transfuges, & il l'obtint. Anatolius en étant averti, fit assembler le conseil de la ville ; & persuada de mettre dehors les bouches inutiles, pour ne garder que les hommes de service. Sous ce prétexte, il sauva la plus grande partie des assiegez, les faisant sortir de nuit déguisez en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Eusebe en prenoit soin, & leur donnoit tous les secours necessaires, après les souffrances d'un long siege. Ils sauverent ainsi premierement les chrétiens, puis un grand nombre d'infideles.

Eusebe donc étant venu en Syrie, à l'occasion de l'affaire de Paul de Samosate : ceux qui gouvernoient l'église en cette province, ne le laisserent point retourner chez lui, & le retinrent pour être évêque de Laodicée, après Socrate. En effet, Eusebe étoit un homme d'une pieté singuliere, suivant le témoignage de saint Denis d'Alexandrie son évêque, dont il avoit été diacre, & avoit confessé la foi avec lui. Anatolius étoit très-sçavant dans les lettres humaines & dans la philosophie. Il étoit grand réthoricien, & sçavoit la dialectique, la physique, l'arithmetique, la géometrie, l'astronomie en perfection : ces citoïens lui avoient déferé l'école d'Aristote, très-considerable à Alexandrie. Comme il se trouva en Syrie à l'occasion du concile d'Antioche : Theotecne évêque de Cesarée le retint & lui imposa les mains pour l'épiscopat, le destinant à lui succeder : & ils gouvernerent ensemble cette église quelque peu de temps. Mais ensuite passant à Laodicée, il y fut arrêté

Sup. liv. VII. *c.* 34.

par les freres, & ils l'élurent évêque à la place d'Eusebe son ami qui étoit mort. Il laissa plusieurs ouvrages : entre autres un canon pascal que nous avons.

Ap. Bucher. Doct. temp. p. 439.

VI. Commencemens de Saint Antoine.

Soz. lib. 1. c. 13. Athanas. vita Anton.

Ce fut environ ce temps, que le grand saint Antoine auteur des communautez monastiques, se retira du monde pour vivre en solitude. Il étoit Egyptien, né à Coma près d'Heraclée dans la haute Egypte ou Arcadie, ses parens étoient nobles & riches ; & étant chrétiens, ils l'éleverent chrétiennement : ils le nourrirent en leur maison, & il ne connoissoit qu'eux & leur famille. Lorsqu'il vint à croître, il ne voulut point être instruit aux lettres : pour éviter la communication avec les autres enfans. Ainsi il ne sçut jamais ni lire ni écrire, ni aucune langue que l'Egyptienne. Il alloit à l'église avec ses parens, mais il n'y assistoit pas négligemment : il étoit très attentif aux lectures, & en conservoit le fruit dans son cœur. Il rendoit une grande obéïssance à son pere & à sa mere ; & bien qu'ils fussent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépense d'une nourriture délicate, mais se contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Aug. Doct. Christ. prol. n. 4.

Son pere & sa mere étant morts, & l'aïant laissé à l'âge de dix-huit à vingt ans, avec une sœur encore fort jeune, il prit le soin qu'il devoit d'elle & de la maison : mais à peine six mois furent-ils passez, qu'allant selon sa coutume à l'église, il avoit l'esprit recueilli, & pensoit en lui-même durant le chemin, comment les apôtres avoient abandonné toutes choses pour suivre J. C. & comment ceux dont il est parlé dans les actes, vendoient leurs biens, & en mettoient le prix aux pieds des apôtres, pour être distribué à ceux qui en avoient besoin ; & quelle est l'espérance qui leur est reservée dans le ciel. Plein de ces pensées, il entra dans l'église, au

Matt. XIX. 27. Act. IV. 35.

Celoss. I. 5.

même temps que l'on lisoit l'évangile, où Notre-Seigneur dit à un riche : Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, & viens & me suis ; & tu auras un trésor au ciel. Antoine regarda le souvenir de l'exemple des saints comme envoïé de Dieu ; & la lecture de l'évangile comme faite pour lui ; & si-tôt qu'il fut sorti de l'église, il distribua à ses voisins, afin qu'ils n'eussent rien à démêler avec lui, ni avec sa sœur, tous les héritages qu'il avoit de son patrimoine qui étoient trois cens arures de terre, très-fertile & très-agréable : l'arure est un peu moins de demi arpent. Quant à ses meubles, il les vendit tous ; & en aïant tiré une somme notable, il donna cet argent aux pauvres : à la réserve de quelque peu, qu'il retint pour sa sœur. *Matth. XIX.*

Etant une autrefois entré dans l'église, & entendant lire l'évangile où J. C. dit : Ne soïez point en souci du lendemain, il ne put se résoudre à demeurer davantage, & aïant encore donné aux pauvres ce qui lui restoit, & mis sa sœur entre les mains de quelques filles chrétiennes de sa connoissance, pour l'élever avec elles : il quitta sa maison, pour embrasser la vie ascetique, veillant sur lui-même, & gardant une très-grande temperance. L'Egypte n'avoit pas encore tant de maisons de solitaires ; & aucun d'eux ne connoissoit le grand désert : mais chacun de ceux qui vouloient penser à leur salut, demeuroit seul en quelque lieu près de son bourg. *Vita Ant. c. 2.* *Matth. VI. 34.*

Dans le voisinage d'Antoine vivoit un vieillard, qui dès sa jeunesse s'étoit exercé à la vie solitaire : l'aïant vû il fut touché d'une loüable émulation ; & commença premierement à demeurer aussi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux solitaire, il l'alloit chercher, & ne s'en retournoit point sans l'avoir vû ;

& avoir reçu de lui quelque instruction. Il demeura là du commencement, affermissant son esprit : en sorte qu'il ne pensoit plus ni aux biens de ses parens ni à ses amis, & s'appliquoit tout entier à acquerir la perfection de la vie solitaire. Il travailloit de ses mains, sçachant

2. Thess. III. 10. qu'il est écrit : Que celui qui ne travaille point, ne doit point manger ; & ne retenant que ce qui lui falloit pour vivre, il donnoit le reste aux pauvres : il prioit continuellement, parce qu'il avoit appris qu'il faut prier sans

1. Thess. V. 17. cesse : car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échappoit, & sa memoire ensuite lui servoit de livres.

Par cette maniere de vivre, il se rendoit aimable à tous : il se soumettoit sincerement à ces serviteurs de Dieu qu'il alloit visiter, & remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit : l'humeur agréable de l'un, l'assiduité à prier de l'autre ; la douceur de celui-ci, & la bonté de celui-là ; les veilles, l'amour de l'étude : il admiroit la patience des uns, les jeûnes & les austeritez de quelques autres, qui n'avoient pour lit que la terre ; il se rendoit attentif à voir la benignité de l'un & la constance de l'autre ; leur pieté à tous pour J. C. & leur charité entr'eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans sa solitude : où repassant les vertus qu'il avoit vûës séparées en tant de personnes, il s'efforçoit de les rassembler en lui-seul. Il n'eut jamais aucune contestation avec ceux de son âge : si ce n'est pour ne paroître pas le second dans les exercices de la vertu ; en cela même il ne contristoit personne, au contraire il leur donnoit de la joïe : ainsi tous ses saints amis l'appelloient le bien aimé de Dieu, & le saluoient les uns du nom de fils, & les autres du nom de frere.

VII. Premieres ten- Le démon ne pouvant souffrir ce zele en un homme

de cet âge, l'attaqua par diverses tentations. D'abord il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittez, le soin qu'il devoit prendre de sa sœur, sa noblesse, le desir de la gloire, les plaisirs de la vie. D'ailleurs il lui représentoit d'extrêmes difficultez dans le chemin de la vertu; la foiblesse de son corps, la longueur de la vie, & un nuage épais de diverses autres pensées. Antoine les aïant dissipées par sa foi & par ses prieres continuelles, le démon l'attaqua violemment par des pensées d'impureté, dont il le tourmentoit jour & nuit: mais Antoine les surmonta, par la considération de la noblesse que J. C. nous a donnée, de la spiritualité de l'ame & des peines de l'enfer; ensorte que le démon se présenta à lui sous la forme d'un enfant noir, disant qu'il étoit l'esprit de fornication, & se confessant vaincu.

tations de S. Antoine.
Vita c. 3.

Après cette premiere victoire, Antoine loin de se relâcher augmenta ses austeritez. Il veilloit tellement, que souvent il passoit la nuit entiere sans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour, après le soleil couché; quelquefois de deux en deux jours: & souvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain & du sel, & il ne bûvoit que de l'eau. Pour la chair & le vin, c'étoit déja l'usage établi chez tous les autres solitaires, de s'en abstenir: Son lit n'étoit qu'une natte; mais le plus souvent il couchoit sur la terre nuë. Jamais il ne se frottoit d'huile: ce qui étoit en ce païs une austerité considerable. Il disoit que les solitaires devoient se proposer pour modele le prophete Elie. c. 4.

L'Egypte étoit pleine de sepulchres, qui étoient des bâtimens considerables. Antoine en choisit un des plus éloignez du bourg, où il alla s'enfermer; aïant prié un de ses amis de lui apporter du pain de temps en temps. Le démon l'y vint attaquer la nuit, & le battit de telle c. 5.

sorte, qu'il le laissa étendu par terre, sans pouvoir parler, & sentant des douleurs excessives. Le lendemain son ami vint à l'ordinaire lui apporter du pain : aïant ouvert la porte, & le voïant étendu comme mort, il le porta à l'église du bourg, où il le mit à terre ; & plusieurs de ses parens & de ses voisins le croïant mort, vinrent s'asseoir auprès de lui. Sur le minuit Antoine s'éveilla, & les vit tous endormis, hors son ami seul. Il lui fit signe d'approcher, & le pria de le reporter dans le sepulchre, sans éveiller personne : ce qu'il fit ; & Antoine aïant refermé la porte continua d'y demeurer seul. Ne pouvant se soutenir à cause des coups qu'il avoit reçus, il prioit couché & défioit le démon. Alors il oüit un si grand bruit, que tout le bâtiment en fut ébranlé : les démons comme aïant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule sous diverses formes de bêtes affreuses : de lions, d'ours, de leopards, de taureaux, de loups, de scorpions, d'aspics, & d'autres serpens, chacun jettant son cri ; & s'élançant sur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups, demeura ferme & continua de les mépriser. Enfin, levant les yeux il vit le toît comme s'ouvrir ; & un raïon de lumiere qui venoit à lui : les démons disparurent, ses douleurs cesserent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit : Où étiez vous, Seigneur, & pourquoi n'êtes vous pas venu dès le commencement ? Il oüit une voix qui répondit : J'étois ici : mais je voulois être spectateur de ton courage : puisque tu as resisté, je t'assisterai toujours & te rendrai célebre par toute la terre. Antoine se leva pour prier, & sentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant : il partit dès le lendemain, pour aller dans le désert. Il avoit environ trente-cinq ans : & ainsi se passerent les quinze premieres années de sa retraite.

VIII. Mort de Claude. Aurelien empereur. Persécution.

Euf Chr. 271. l. 2. Cod. de div. rescr. Trebell. Claud. p. 206. c. Vopisc. Aurel.

L'empereur Claude II. mourut la troisiéme année de son regne, vers le mois de Novembre, sous le consulat d'Antiochien & d'Orfitus, c'est-à-dire, l'an 270. de J. C. Les soldats élurent empereur son frere Quintillus : mais il leur devint odieux pour sa severité, & se voïant abandonné, il se coupa les veines & mourut après avoir regné seulement vingt jours : laissant l'empire à Aurelien, qui commandoit sous Claude toute la cavalerie, & qui étoit fameux dès le temps de l'empereur Valerien. Il étoit né en Pannonie de parens obscurs, & s'étoit élevé par les armes. Il étoit juste, mais très severe, principalement à ses domestiques & aux gens de guerre. Ses noms étoient Domitius Valerius-Aurelianus. Il commença à regner sur la fin de cette année 270. de J. C.

Euf Chr. Vopisc. Aurel.

Deux ans après il marcha en Orient contre Zenobie, qui y soutenoit toujours son empire, sous le nom de ses enfans. Il prit Tyane ; & comme il l'assiegeoit, il fut frappé de quelques prestiges, qui lui firent embrasser le culte d'Apollonius, à qui il promit une statuë & un temple. Il prit Antioche ; & après avoir gagné une bataille près d'Emesse, il assiegea Zenobie dans Palmyre sa capitale, qu'il prit enfin, & emmena Zenobie dans les fers. Paul de Samosate s'étoit soutenu jusques-là, par la protection de cette reine. Il demeuroit toujours à Antioche, sans obéïr à la condamnation du concile, ni quitter la maison, qui appartenoit à l'église. Les chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurelien : & il ordonna que la maison fut adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie & de Rome adresseroient leurs lettres. Tant il étoit notoire même aux païens, que la marque des vrais chrétiens étoit la communion avec l'église Romaine. Paul de Samosate fut donc chassé de l'église par le magistrat seculier, avec la derniere infamie.

Euf. VII. hist. c. 30.

Mais l'empereur Aurelien ne fut pas toujours si favorable aux chrétiens. Il étoit fort attaché aux superstitions païennes : & aïant appris que le senat doutoit, s'il falloit consulter les livres des Sybilles, il leur témoigna qu'il s'en étonnoit : comme si vous parliez dans l'église des chrétiens, & non pas dans le temple de tous les dieux. Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations produisoient toujours de grands sacrifices, il ajoute : Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espece d'animaux : car on sacrifioit même des hommes dans ces cérémonies profanes. Il fonda des temples en Orient ; & à Rome un temple du soleil, très-magnifiques. Tous les temples de Rome étoient pleins de ses offrandes ; & il mit en un seul quinze mille livres d'or.

Vopis. in Aurel. p. 21. 5. E.

Sur la fin de son regne il fit des édits contre les chrétiens, mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit. Car tous ces persécuteurs pensoient abolir le christianisme, & la mort l'empêcha de continuer. Il ne nous reste aucuns actes certains des martirs de cette persécution : mais les martirologes y en rapportent un grand nombre, particulierement dans les Gaules, où nous voïons sainte Colombe vierge à Sens ; à Troïes l'évêque S. Savinien, à Austun S. Reverien aussi évêque ; dans l'Auxerrois S. Prisque, vulgairement S. Bry, avec une grande multitude d'autres martirs, dont les chrétiens mirent les corps à la hâte dans une citerne. A Preneste en Italie on remarque S. Agapit, âgé seulement de quinze ans : & on dit que l'exempe de sa constance dans les tourmens convertit un corniculaire ou greffier, nommé Anastase, qui souffrit aussi le martire. On compte plusieurs martirs à Rome dans cette persécution ; & il y a apparence que le pape S. Felix fut du nombre : car il mourut

Euseb. VII. hist. 30. Lactant. de mort. n. 6.

Martyrol. 31. Decemb. 29. Janu. 1. Jun.

Martyr. R. 25. Mai. hist. episc. Antis. p. 416.

18. Aug.

21. Aug.

Lib. pontific.

mourut le vingt-deuxiéme de Decembre ſous le conſulat de l'empereur Aurelien & de Capitolin, c'eſt-à-dire, l'an 274. après avoir tenu le S. ſiege près de cinq ans. *An. 274.*
Le cinquiéme de Janvier ſuivant on élut à ſa place Eutychien, qui gouverna près de neuf ans.

IX. Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus.

Vopiſ in Aurel p. 221. B. Zoſim. p. 662.

L'empereur Aurelien s'attira la haine des ſiens, en ſuivant ſon humeur ſevere, juſques à faire mourir ſa niéce pour un ſujet aſſez leger. Il menaça ſur quelque ſoupçon un affranchi, qui étoit ſon ſecretaire; & celui-ci ſçachant qu'il ne pardonnoit point, contrefit ſon écriture, dreſſa un memoire de pluſieurs officiers des troupes, à qui Aurelien vouloit du mal, il n'oublia pas ſon nom. Il montra ce memoire à ceux qui y étoient nommez. La crainte & le dépit d'être ſi mal recompenſez, ne manqua pas de les animer; ils prirent leur temps comme il marchoit dans la Thrace, entre Bizance & Heraclée, en un lieu nommé Cenofrurium; ils ſe jetterent ſur lui & le tuerent. C'étoit environ le mois d'Avril l'an de J. C. 275. Aurelien regna quatre ans & quatre mois. *An. 275.*

Vopiſ in Tac.

L'empire vaqua ſix mois. Les ſoldats ne voulant élire aucun de ceux qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils cheriſſoient, défererent l'élection au ſenat. Le ſenat la renvoïa aux ſoldats, ſçachant qu'ils ne recevoient pas volontiers les empereurs que le ſenat avoit choiſis; ils ſe renvoïerent ainſi l'élection les uns aux autres, juſques à trois fois. Enfin le ſenat élut Tacite le vingt-cinquiéme Septembre de la même année 275. mais il ne regna que ſix mois, & mourut à Tyane au mois d'Avril de l'année 276. Le ſenat & le peuple Romain avoient conçû de grandes eſperances de ce prince: auſſi pour les conſoler de ſa mort, les aruſpices prirent occaſion de la foudre qui avoit abattu ſes ſtatuës & celles

Vopisc. in Flor. p. 231. C.

de Florien son frere, & publierent une prédiction: Qu'un jour de cette famille viendroit un empereur Romain, soit par les mâles, soit par les femmes, qui donneroit des juges aux Parthes & aux Perses, qui soumettroit aux loix Romaines les Francs & les Allemands, qui ne laisseroit pas de barbares dans toute l'Afrique, qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane & à la Bretagne, qui commanderoit aux Sarmates, & s'assujettiroit toute la terre que l'Ocean environne: qu'ensuite il rendroit l'empire au senat, & vivroit suivant les anciennes loix: qu'il vivroit six-vingt ans, & mourroit sans héritier. Il devoit venir dans mille ans du jour que la foudre avoit renversé les statuës. Telle fut la vaine prophetie des aruspices.

Après la mort de Tacite, son frere Florien s'empara de l'empire, de son autorité propre: mais à peine avoit-il regné deux mois, qu'il fut tué à Tarse par les soldats.

Eus. chr. an. 276. Vopisc. in Prob. p. 234. B.

Cependant on apprit que les troupes d'Orient avoient élu celui que le senat avoit desiré, & que le peuple Romain avoit demandé par ses acclamations: c'étoit Marc-Aurelius-Valerius-Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie, & fils de Maxime tribun militaire. Le mérite de Probus lui avoit attiré l'estime des empereurs Aurelien & Tacite, & il avoit repoussé par de grandes victoires les barbares qui vouloient inonder l'empire.

X.
Origine de l'héré-siarque Manès.

Eus. Chr. Cyrill. Hier. Catech. 6. p Epiph. hær. 66. Leo de Pentec. serm. 74. c. 6.

Ce fut la seconde année de Probus, lorsqu'il étoit consul avec Paulin, c'est-à-dire, l'an de J. C. 277. que parut l'hérésiarque Manès, dont il faut reprendre l'origine de plus haut. Il y avoit en Egypte un nommé Scythien, Sarrasin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le christianisme ni avec le judaïsme. Il demeuroit à Alexandrie, & suivoit la secte d'Aristote. Il

composa quatre livres : il nomma le premier évangile, le second des chapitres ; le troisiéme des misteres, le quatriéme des trésors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'évangile de J.C. que le simple titre. Scythien mourut de maladie, avant que de passer en Judée, qu'il se proposoit d'infecter de sa doctrine. Il avoit un disciple nommé Terbinthe, qui fut l'héritier de ses livres, de sa doctrine, & de l'argent qu'il avoit amassé, en trafiquant aux Indes par la mer rouge. Terbinthe vint en Palestine & en Judée, où étant connu & condamné, il résolut de passer en Perse ; & pour n'y être pas connu, il changea de nom, & se fit appeller Boudas. Il y trouva aussi pour adversaires les prêtres de Mithra, & après plusieurs disputes, il fut convaincu d'erreur & chassé, & se retira chez une veuve. Là étant monté sur la terrasse de la maison pour invoquer le démon de l'air, il fut frappé de Dieu, tomba de la terrasse & expira. La veuve hérita de ses livres & de son argent.

Comme elle n'avoit point de parens, elle acheta de cet argent un jeune esclave nommé Coubric qu'elle adopta pour son fils, le fit instruire dans les sciences des Perses, en sorte qu'il devint considerable entre leurs sages. La veuve étant morte, il hérita des livres & de l'argent ; & afin que l'on ne lui put reprocher sa servitude, il quitta le nom de Coubric & prit celui de Manès, qui en Persan signifioit conversation ; parce qu'il croïoit exceller dans la dialectique. Il disoit qu'il étoit le Paraclet, & se vantoit de faire des miracles. Le fils du roi de Perse étoit malade : il y avoit grand nombre de médecins ; mais Manès promit de le guérir par ses prieres. Les médecins se retirerent ; l'enfant mourut. Manès fut mis en prison. Il trouva moïen de s'échapper ; le roi fit mourir les gardes : Manès s'enfuit en Mesopo-

Hær. 66. tamie. Etant encore dans les déserts qui separoient l'empire Romain de celui de Perse, il entendit parler de Marcel, homme de grande pieté, qui demeuroit à Caschare ville de Mesopotamie, & faisoit de grandes aumônes. Manès espera de le gagner, & par son moïen plusieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un château nommé Arabion, sur le fleuve Stranga, & l'envoïa par un de ses disciples nommé Turbon. La lettre étoit conçuë en ces termes.

Manès apôtre de J. C. & tous les saints & les vierges qui sont avec moi; à Marcel mon fils bien-aimé, grace, misericorde, paix de la part de Dieu le pere & de N. S. J. C. & que la main droite de la lumiere vous préserve du siécle present, de ses accidens, & des pieges du méchant. Amen. J'ay bien eu de la joïe d'apprendre la grandeur de votre charité: mais je suis fâché que votre foi ne soit conforme à la vraïe doctrine. C'est pourquoi étant envoïé pour redresser le genre humain, & aïant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur, j'ai cru necessaire de vous écrire cette lettre, afin que vous acqueriez la discretion qui manque aux docteurs des simples. Car ils enseignent que le bien & le mal viennent du même principe; ne discernant pas la lumiere des tenebres, ni ce qui est hors de l'homme, d'avec ce qui est dedans: ils mêlent incessamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les unissez pas comme le commun des hommes fait sans raison: car ils attribuent à Dieu le commencement & la fin de ces maux.
Leur fin est proche de la malediction. Ils ne croïent pas même ce que N. S. dit dans l'évangile: Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits, ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils osent dire, que Dieu soit l'auteur & le créateur de Sa-

Hæb. VI. 8. (margin, beside "buent à Dieu…")

Matth. VII. 17. (margin, beside "pas même ce que N. S.…")

tan & de ses mauvaises œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'eussent pas été plus loin, & qu'ils n'eussent pas dit, que le Fils unique descendu du sein du Pere est Fils d'une certaine Marie, formé du sang & de la chair, & du reste de l'impureté des femmes. Je n'en dirai pas davantage dans cette lettre, de peur de vous fatiguer, n'aïant pas l'éloquence naturelle. Mais vous apprendrez tout, quand je serai auprès de vous, si vous avez encore 1. Cor. VII. 35 soin de votre salut; car je ne mets la corde au col à personne, comme font les moins sages du vulgaire. Comprenez ce que je dis, mon très-cher fils.

Quand Marcel reçut cette lettre, Archelaus évêque de la ville étoit chez lui. Marcel fut surpris ; l'évêque plein de zele grinçoit les dents, & vouloit aussi-tôt aller chercher Manès & le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel qui étoit prudent l'adoucit, & voulut renvoïer Turbon à Manès : mais il aima mieux demeurer, & Marcel lui envoïa un des siens en diligence, avec une lettre, par laquelle il le prioit de venir pour déclarer sa doctrine. Cependant Turbon expliqua amplement à Marcel & à Archelaus tous les dogmes de Manès, qui aïant reçu la lettre, accourut à Caschare. Archelaus poussé par son zele, vouloit que, s'il étoit possible, on l'arrêtât & on le fist mourir, comme une bête dangereuse : Marcel crut qu'il falloit avoir la patience d'entrer en conference avec lui. Quand il fut arrivé avec sa suite, Archelaus étant bien préparé, par la science qu'il avoit des saintes écritures, & par ce qu'il avoit oüi de Turbon : la conference se fit publiquement à Caschare, & d'un commun accord, on prit pour juges des païens; sçavoir Marsipe, philosophe, Claude médecin, Egialée grammairien, & Cleobule sophiste.

Archelaus prit de tels juges, afin que l'on ne dit pas que des chrétiens le favorisassent.

XI. Dispute de Manès contre Archelaus & sa mort.

Etant assemblez, Archelaus dit à Manès : Dites ce que vous prêchez. Manès dit : Le Dieu de l'ancien testament est l'auteur du mal : puisqu'il dit de lui-même : Je suis un feu dévorant. Archelaus répondit : De qui donc est

Luc. XII. 49. I. Reg. II. 6.

fils celui qui dit : Je suis venu mettre le feu sur la terre ? Si vous accusez celui qui dit : Le Seigneur donne la mort & la vie : pourquoi honorez-vous Pierre, qui a ressuscité Tabitha & a fait mourir Saphira ? Si vous vous plaignez de celui qui a preparé le feu, pourquoi ne vous plaignez

Matth. XXV. 41. Isa. XIV. 7. Matth. X. 34.

vous pas de celui qui dit : Retirez-vous de moi & allez dans le feu éternel ? Si vous accusez celui qui dit : Je suis Dieu, qui fait la paix & qui créé le mal : expliquez comment Jesus dit : Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive ? puisque tous deux parlent le même langage ; pourquoi accusez-vous l'un plûtôt que l'autre. Manès

2. Cor. IV. 4. ibid. 3. Matth. I. 6.

dit : Et quel est un Dieu qui aveugle ? Car Paul dit : Le Dieu de ce siecle a aveuglé les esprits des infideles, de peur que la lumiere de l'évangile ne les éclaire. Lisez un peu devant, dit Archelaus : Que si notre évangile est caché, il est caché à ceux qui périssent. Car il ne faut pas donner aux chiens les choses saintes. Et puis n'y a-t'il que le Dieu de l'ancien testament qui a aveuglé les esprits des infideles ? Jesus n'a-t'il pas dit lui-même :

Matth. XIII. 13. Matth. XIII. 12.

C'est pour cela que je leur parle en paraboles, afin qu'en voïant ils ne voïent pas ? Est ce parce qu'il les haïssoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils vinssent, ou parce qu'ils en étoient indignes, & qu'ils fermoient les yeux ? où la malice est affectée, delà se tire la grace ; car il sera donné à celui qui a, & celui qui n'a point on lui ôtera ce qu'il semble avoir. Le soleil aveugle ceux qui ont la

vûë foible, non qu'il ſoit fait pour aveugler ; mais parce que les yeux ſont mal diſpoſez. Ainſi les fideles qui ont le cœur malade, ne peuvent regarder les raïons de la divinité. Et il ne dit pas : Il a aveuglé les eſprits, enſorte qu'ils n'écoutent pas l'évangile : mais enſorte qu'ils ne ſoient pas éclairez par la lumiere de la gloire de l'évangile. Car il eſt permis à tous d'écouter l'évangile : mais la gloire de l'évangile n'eſt reſervée qu'aux vrais Chrétiens. C'eſt ainſi qu'Archelaus combattoit contre Manès ; & il écrivit en Syriaque cette conference.

Hier. de ſcript. in Archel.

Manès confondu ſe retira ſecretement, & s'en alla dans un petit bourg nommé Diodoride ; où il diſputa avec un ſaint prêtre nommé Tryphon, qui le confondit encore ; & le peuple l'auroit lapidé, ſi l'évêque Archelaus, qui y accourut, ne l'eut délivré. Manès s'enfuit : mais il tomba entre les mains des gardes du roi de Perſe, qui le cherchoient de tous côtez. Il fut pris & mené au roi, qui lui reprocha ſes menſonges, ſa fuite, ſa ſervitude ; & pour expier la mort de ſon fils & des gardes de la priſon, le condamna, ſuivant la coutume des Perſes, à être écorché avec une pointe de roſeau. Son corps fut donné aux bêtes pour le dévorer, la peau fut penduë aux portes de la ville ; telle fut la triſte fin de Manès.

Epiph. de Menſ. n. 20. Id. hæreſ. 66. n. 12.

XII.
Diſciples de Manès & ſa doctrine.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ſes principaux diſciples, Thomas, Baldas & Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile, que quelques-uns par ſimplicité croïoient être de l'apôtre S. Thomas. On compte entre les diſciples de Manès Acua, d'où ſes ſectateurs furent nommez Acuanites. Il y eut auſſi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi & les prophetes. Un autre nommé Leucius ou Seleucus, écrivit des actes ſous le nom des apôtres, & un petit livre de la nativité de la ſainte Vierge. Les diſciples de Manès

Cyr. Catec. 6. p. 61.
Epiph. hær. 66.
De fide cont. Man. c. 18. in append. Aug. le Naîn. S.

Mar. ap. Hier c. ult
Philastr. Apocryph. c. 40.

avoient aussi des actes : les uns sous le nom de S. André, d'autres de S. Jean, d'autres de S. Pierre, d'autres de S. Paul. Manès lui-même se nommoit apôtre de J. C. non pour se mettre au rang de S. Pierre, de saint Paul, il prétendoit bien être au-dessus : mais pour dire, qu'il étoit envoïé de la part de J. C. étant le Paraclet promis.

Epiph. hær. 66. n. 13. &c.

Toute la doctrine de Manès rouloit sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit prince de la lumiere ; & le mauvais, qu'il nommoit prince des tenebres : & il ne prenoit pas ces mots de lumiere & de tenebres par métaphore, mais au pied de la lettre ; car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élemens de la nation de tenebres ; la fumée, les tenebres, le feu, l'eau & le vent. Dans la fumée étoient nez les animaux à deux pieds & les hommes mêmes ; dans les tenebres, les serpens ; dans le feu, les animaux à quatre pieds ; dans l'eau, les poissons ; dans l'air, les oiseaux. Pour combattre ces cinq élemens, Dieu en avoit envoïé cinq autres de sa substance ; & dans le combat ils s'étoient mêlez ; sçavoir l'air à la fumée, la lumiere aux tenebres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaise ; le bon vent au mauvais. Le soleil & la lune étoient deux vaisseaux vogans dans le ciel comme en une grande mer : le soleil composé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la trinité divine. Le pere habitoit dans une lumiere reculée, le Fils dans le soleil, la sagesse dans la lune, le S. Esprit dans l'air. Ainsi le Fils n'étoit qu'une partie de la substance du Pere. Dans ces deux vaisseaux, le soleil & la lune étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils appelloient

Aug. lib. v. Conf. c 10. & lib. VII. id. hær. c. 46. Id. de Mor. Man.

Aug. xx. cont. Faust. c. 6. 7.

appelloient les vertus saintes : les princes des tenebres qui étoient aussi des deux sexes en devenoient amoureux, & de ces amours suivoient des effets merveilleux, entr'autres la pluïe. Cyrill. cat. 6. p. 63.

En chaque homme il y avoit deux ames ; l'une bonne qui venoit du bon principe, & qui étoit une partie de sa substance, corporelle comme lui : l'autre ame étoit une partie du mauvais principe. Les ames des fideles, c'est-à-dire, des Manichéens, étoient purgées par les élemens, & portées dans la lune ; d'où elles passoient dans le soleil, qui les reportoit à Dieu, pour y être réünies. Les ames de ceux qui n'avoient pas reçu sa doctrine, étoient envoïées en enfer, pour être tourmentées un temps par les démons, à proportion de leurs crimes. Etant ainsi purgées, elles étoient renvoïées dans des corps d'autres hommes, de bêtes, ou de plantes ; & si elles ne se corrigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le grand feu. Ainsi tout le mistere de la redemption consistoit à détacher les particules de la divinité, des corps mauvais où elles étoient engagées ; pour les réunir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de séparer les ames, & celui qui le faisoit devoit souffrir la même peine ; celui qui avoit tué un animal devoit être changé au même animal ; celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit être changé en la même plante. Ils ne laissoient pas d'en manger quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un Manichéen, il disoit : Retirez-vous un peu que je fasse ma bénédiction. Alors ils prenoit le pain, & disoit : Je ne t'ai pas fait, & le jettoit en haut, maudissoit celui qui l'avoit fait. Puis il ajoutoit : Je ne t'ai pas semé : que celui qui t'a semé, soit semé lui-même. Je ne t'ai pas moissonné : que celui qui t'a moissonné,

Aug. de duab. anim. init.

Id. hæres. c. 46.

Cyrill. cat. 6. p. 61. C.

ſoit moiſſonné lui-même. Je ne t'ai pas fait cuire : que celui qui t'a cuit, ſoit cuit lui-même. Après ces proteſtations il en mangeoit en ſûreté. En haine de la chair, qui étoit du mauvais principe, il falloit empêcher la generation, & par conſequent le mariage. Il ne falloit point donner l'aumône, ni honorer les reliques des ſaints, ce qu'ils traitoient d'idolâtrie, ni croire que J. C. ſe fut incarné & qu'il eut véritablement ſouffert. Voilà le principal de la doctrine de Manès.

Aug. de util. cred. c. 1.

Quelque abſurde qu'elle fut, elle ne laiſſa pas de s'étendre loin & de durer très-long-temps. Ceux qui l'enſeignoient diſoient qu'ils ne vouloient point emploïer d'autorité ; mais la raiſon toute ſimple, pour délivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faiſons pas comme vous, diſoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire : nous ne voulons que l'on croïe qu'après avoir examiné & reconnu la vérité. Ils étoient puiſſans dans la réfutation : ils avoient des manieres douces & inſinuantes, & uſoient d'un grand art, pour engager inſenſiblement dans leurs penſées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, diſant qu'il ne les pouvoit plus ſouffrir & qu'il les haïſſoit. Le Manichéen lui dit : Qui les a faites ? Le catholique, dans la colere où il étoit, n'oſa dire que ce fut Dieu. Le Manichéen dit : Si ce n'eſt pas Dieu, qui donc les a faites ? Je croi, répondit-il, que c'eſt le démon : Le Manichéen dit : Si le démon a fait la mouche, comme le bon ſens vous le fait avoüer, qui a fait l'abeille ? L'autre n'oſa dire que Dieu eut fait l'abeille, plûtôt que la mouche. De l'abeille le Manichéen le mena à la ſauterelle, à un leſard, à un oiſeau, à un mouton, à un bœuf, à un élephant, enfin à l'homme, & lui perſuada que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Aug. in Jo. tract. 1. n. 14.

Les Manichéens étoient divisez en deux ordres : les auditeurs & les élus. Les élus faisoient profession de pauvreté & d'une abstinence très-rigoureuse : les auditeurs pouvoient avoir du bien, & vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage : parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les élus il y en avoit douze qu'ils nommoient maîtres, & un treiziéme, qui étoit le premier, à l'exemple de Manès & de ses douze disciples. Au-dessous étoient soixante-douze évêques, ordonnez par les maîtres : & ces évêques ordonnoient des prêtres & des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu. Ils célébroient l'euchariftie, mais avec un mélange si execrable, qu'on n'ose l'écrire.

Aug. v. cont. Faust. c. 5. 20. c. ult.

Cyrill. cat. 6. p. 62. B.
Aug. har. c. 46.

XIII.
Successions d'évêques.

Domne évêque d'Antioche étoit mort l'an 275. & Timée lui avoit succedé. A Timée succeda Cyrille l'an 281. De son temps vivoit à Antioche un prêtre nommé Dorothée natif de Tyr. C'étoit un homme de mérite, instruit des lettres humaines, & si zelé pour la science de la religion, qu'il étudia l'Hebreu, & entendoit l'écriture en original : il vécut jusques à cent cinq ans. Maxime évêque d'Alexandrie mourut en 282 & Theonas lui succeda. A Cesarée de Palestine après Theodore, Agapius fut évêque : à Jerusalem après Himenée, Zambdas, puis Hermon. Du temps de Theonas l'église d'Alexandrie avoit deux prêtres illustres, Achillas & Pierius. Achillas avoit la charge de l'école chrétienne : c'étoit un excellent philosophe, & un modele parfait de la pratique de l'évangile. Pierius étoit recommandable par sa pauvreté & l'austerité de sa vie ; par les sciences divines & humaines qu'il possedoit. Il sçavoit parfaitement la dialectique & la réthorique : étoit grand théologien,

Eus. VII. hist. c. 32. & Chron. an. 280.

Anast. chr. Pagi. an. 283. n. 3.

fort exercé à expliquer l'écriture & à parler dans l'église; on le nommoit le jeune Origene. Une veille de pâque il expliqua le prophete Osée, par un sermon très-long, qui demeura par écrit. Il survécut à la persécution de Diocletien, & passa le reste de sa vie à Rome.

Eus. ibid. Basil. de Sp. S. c. 29. p. 221. B.

En même temps vivoit dans le Pont l'évêque Meletius, surnommé le miel attique, par allusion à son nom; à cause de son éloquence admirable. Il étoit d'une érudition consommée & parfait en toutes les sciences: sa vertu n'étoit pas moindre que sa capacité. Pendant la persecution il s'enfuit en Palestine, & y demeura sept années entieres. A Rome le pape Euthychien mourut l'an 283. le septiéme Decembre après avoir tenu le saint siege près de neuf ans. Caïus fut élu à sa place le quinziéme du même mois, & gouverna douze ans.

Lib. pontif.

XIV. Mort de Probus. Carus empereur, puis Diocletien & Maximien.

An. 282. Eus. chr. an. 282. & 7. hist. c. 30. Vopisc. p. 241. B. 250. A. Aur. Vict. Eutrop. lib. 9. Eus. an. 283.

Cependant l'empereur Probus aïant regné six ans, fut tué par les soldats près de Sirmium en Illyrie, l'an 282. A sa place ils élurent Marcus-Aurelius-Carus préfet du prétoire, qui fit cesars ses deux fils, Carin & Numerien. Carus étoit de Narbonne: regna environ deux ans, & mourut en faisant la guerre aux Perses. Ses deux fils continuerent de regner: Numerien en Orient où il étoit avec Probus; Carin en Occident, où il l'avoit laissé. Numerien malade d'affliction de la mort de son pere, fut tué quelques mois après, dans sa litiere, par l'ordre d'Aper son beau-pere: qui vouloit regner lui-même, & cacha quelque-temps sa mort, sous prétexte de la maladie. Mais l'odeur du corps l'aïant enfin découvert: l'armée déclara empereur Caïus-Aurelius-Valerius Diocles, qui prit le nom de Diocletien & le surnom de Jovius. Il commença à regner le dix-septiéme de Septembre l'an 284. & son regne est une époque fameuse dans la suite. Il étoit Dalmate de nation,

Eus. an. 284. Lact. de mort. n. 2. Eutrop. ibid.

de basse naissance, & avoit été affranchi du senateur Anullinus. Cependant Carin regnoit toujours en Occident : & pour lui opposer un adversaire, Dioclétien déclara cesar Marcus-Valerius-Maximien, qui prit le surnom d'Herculius, & commença à regner le vingtiéme de Novembre de la même année 284. Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du senat & des soldats, par ses mœurs infames & son arrogance. *Vopisc. in Car.*

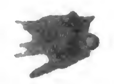
Les Gaules se révolterent, & il s'y éleva une faction nommée les Bagaudes, sous la conduite d'Elien & d'Amand. En Illyrie Julien vouloit aussi se faire empereur. Carin marcha contre lui : Julien fut tué, mais peu après Carin aïant gagné une bataille contre Diocletien, comme il poursuivoit sa victoire, il fut tué par les siens près de Murge au bord du Danube, en la haute Mysie. C'étoit sous le consulat de Diocletien & d'Aristobule, l'an 285. de J. C. L'année suivante le premier d'Avril, Diocletien donna à Maximien le titre d'auguste à Nicomedie : ils regnerent depuis ensemble avec égale autorité, & ce regne dura vingt ans : ce qui ne s'étoit point vû depuis plus d'un siecle. *Victor. Cæsar.* *Pagi. an. 285. An. 285.*

XV. S. Antoine au désert. *Vita Ant. c. 6.*

Il y avoit déja quinze ans que saint Antoine vivoit en solitude : lorsque poussé d'un nouveau zele, il alla trouver le vieillard, qui avoit été son premier maître, & le pria de trouver bon, qu'ils demeurassent ensemble dans le désert. Le bon homme s'excusa sur son âge, & sur ce que ce n'étoit pas encore la coutume : & Antoine partit aussi tôt pour la montagne. Dans le chemin il crut voir un grand plat d'argent : il s'arrêta & dit en le regardant : D'où vient un plat en ce désert, ce n'est point ici un chemin battu : ce plat est trop grand, pour être tombé sans qu'on s'en soit apperçu, & sans qu'on soit venu le chercher. C'est un artifice du démon : mais tu ne ral-

sentiras pas par là l'ardeur qui me pousse, ton argent périsse avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles que le plat s'évanoüit comme de la fumée.

Antoine continuant son chemin y vit répanduë une grande quantité d'or, non plus imaginaire, mais réel; soit l'ennemi qui le lui fit voir, soit un ange pour l'éprouver. Antoine passa sur cet or comme sur un feu: & sans se tourner prit sa course, afin de n'en pas même remarquer la place. Il arriva donc à la montagne: où aïant trouvé au delà du Nil à l'Orient, un vieil château abandonné depuis long-temps & plein de reptiles, il s'y arrêta & y établit sa demeure. Tous ces animaux s'enfuirent aussi-tôt, comme si on les en eût chassez; il ferma l'entrée & fit provision de pain pour six mois: car en Thebaïde on en faisoit de tel, & qui duroit même un an entier sans se corrompre: il y avoit de l'eau là-dedans. Il y demeura seul sans en sortir, & sans voir personne de ceux qui y vinrent.



Il vécut long-temps de cette sorte, recevant seulement deux fois l'année du pain, qu'on lui jettoit de dessus le toit. Ceux de ses amis qui venoient le visiter, étant contraints, à cause qu'il ne les laissoit point entrer, de passer souvent au dehors les jours & les nuits: ils entendoient au dedans comme des troupes de gens, qui murmuroient, qui faisoient grand bruit, & qui crioient avec des voix lamentables: Retire-toi d'un lieu qui nous appartient: qu'as-tu affaire dans le désert? Tu ne résisteras pas à nos attaques. Ses amis croïoient d'abord que c'étoient des hommes, qui étant descendus avec des échelles disputoient contre lui; mais aïant regardé par une fente, & ne voïant personne, ils conclurent que c'étoient des démons, & saisis de fraïeur, ils appelloient Antoine, qui ne témoignoit pas moins de cha-

rité pour eux, que de mépris pour les démons. Ses amis venoient continuellement ainsi le voir : & croïant le trouver mort, ils l'entendoient qui chantoit des pseaumes pour invoquer le secours de Dieu & montrer sa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraite, sans sortir ni se laisser voir à personne.

XVI. Martyre de Claude, Astere & Neon.

Eus. VIII. hist. c. 1.

Acta sinc. p. 279.

Les empereurs Diocletien & Maximien furent longtemps favorables aux chrétiens, & ne firent des édits contr'eux qu'à la fin de leur regne. Nous trouvons toutefois des martirs dès le commencement, ce qu'il faut attribuer aux occasions particulieres & à l'humeur des gouverneurs de provinces, qui agissoient en vertu des anciennes loix. A Egée en Cilicie, Claude, Asterius & Neon, furent déferez au magistrat municipal, par leur belle-mere, comme chrétiens & ennemis des dieux, Domnine & Theonille furent accusées du même crime, & on les mit tous en prison, jusques à l'arrivée du proconsul Lysias.

Le proconsul visitant la province vint à Egée, où étant assis sur son tribunal, il dit : Qu'on amene devant moi les chrétiens, que les officiers ont livrez au magistrat de cette ville. Eulalius geolier dit : Suivant vos ordres, seigneur, le magistrat de cette ville vous présente ce qu'il a pu prendre de chrétiens. Il y a trois jeunes freres & deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous, que voulez-vous qu'on en fasse ? Lysias lui dit : Comment t'appelles tu ? Il répondit : Je m'appelle Claude. Lysias dit : Ne perds point ta jeunesse par cette folie, viens sacrifier aux dieux, suivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourmens qui te sont préparez. Claude dit : Mon Dieu n'a point besoin de tels sacrifices, il aime mieux les aumônes & l'innocence de la vie, mais vos dieux sont des démons

impurs qui se plaisent à ces sacrifices, & qui préparent des peines éternelles à ceux qui les font. Vous ne me persuaderez jamais de les adorer. Lysias dit : Qu'on l'attache pour être battu de verges, autrement je ne pourrai le mettre à la raison. Claude dit : Quand vous me feriez souffrir des peines plus cruelles, vous ne me nuisez point ; vous préparez à votre ame un supplice éternel. Lysias dit : Les empereurs ont ordonné que les chrétiens sacrifient aux dieux, qu'on punisse ceux qui refuseront, & que l'on promette des honneurs & des recompenses à ceux qui obéïront. Claude dit : Leurs recompenses sont temporelles ; la confession de J. C. sauve éternellement.

Alors le proconsul commanda qu'on le pendît au chevalet, qu'on lui appliquât le feu aux pieds, qu'on lui coupât de petits morceaux de chair aux talons, & qu'on les lui présentât. Claude dit : Le feu ni les tourmens ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu, cela leur sert pour le salut éternel. Lysias commanda qu'on le déchirât avec les dents de fer ; puis qu'on lui frottât les côtes avec des morceaux de pots cassez, & que l'on y appliquât des flambeaux allumez. Claude dit : Votre feu & tous vos tourmens sauveront mon ame. Je compte comme un grand profit de souffrir pour Dieu, & comme une grande richesse de mourir pour J. C. Telle est notre condition, qu'en souffrant nous acquerons la vie éternelle. Lysias dit : Détachez le, remenez-le en prison, & amenez-en un autre.

Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, seigneur, voilà Asterius le second frere. Lysias lui dit : Croi-moi du moins, sacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux les tourmens qui sont préparez à ceux qui le refusent. Asterius dit. Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, & qui

qui regarde les choses les plus basses en sa grande puissance : mes parens m'ont appris à l'adorer & à l'aimer. Je ne connois point ceux que vous adorez & que vous nommez Dieux. Lysias le fit pendre au chevalet, en disant : Serrez-lui les côtes, & lui dites : Crois du moins maintenant, & sacrifie aux Dieux. Asterius dit : Je suis frere de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même esprit & une même confession : mon corps est en votre pouvoir, non pas mon ame. Lysias dit : Prenez les moufles de fer, liez-lui les pieds, & le tourmentez fortement. Asterius dit : Insensé, pourquoi me tourmentez-vous ? N'avez-vous pas devant les yeux la récompense que le Seigneur vous en rendra ? Lysias dit : Mettez-lui sous les pieds des charbons ardens, frappez-le de verges & de nerfs, sur le dos & sur le ventre. Asterius dit : Faites, faites qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne souffre. Lysias dit : Détachez-le, gardez-le avec les autres ; amenez le troisiéme.

On amena Neon. Lysias lui dit : Mon fils, approche, sacrifie aux Dieux, afin d'éviter les tourmens. Neon répondit : Si vos Dieux ont quelque pouvoir, qu'ils se défendent eux-mêmes de ceux qui les nient, sans avoir besoin de votre défense. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos Dieux & que vous : puisque je ne vous obéis point, aïant le vrai Dieu, qui a fait le ciel & la terre. Lysias dit : Frappez-le sur le col, & lui dites : Ne blasphême point contre les Dieux. Neon dit : Vous trouvez que je blasphême en disant la vérité. Lysias dit : Etendez-le par les pieds, mettez des charbons sur lui, & lui déchirez le dos à coups de nerfs. Après que cela fut fait, Neon dit : Je ferai ce qui est utile à mon ame ; on ne peut m'ôter cette résolution.

Lysias dit : Eulalius concierge & Archelaüs spicula- XVII. Martire de

Domnine & de Theonille.

teur prendront soin que ces trois freres soient crucifiez, comme ils méritent, hors de la ville, afin que les oiseaux déchirent leurs corps. Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, seigneur, voici Domnine. Lysias lui dit : Tu vois, femme, quels feux & quels tourmens on te prépare. Si tu veux les éviter, approche & sacrifie. Domnine répondit : Je ne le ferai pas de peur de tomber dans le feu éternel & les tourmens perpetuels. J'adore Dieu & son Christ, qui a fait le ciel & la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Vos Dieux sont de pierre & de bois, faits par les mains des hommes. Lysias dit : Otez-lui ses habits : Etendez-là & déchirez tous ses membres à coups de verges. Archelaus spiculateur dit à Lysias : Par votre grandeur Domnine est déja morte. Lysias dit : Qu'on jette son corps au fonds de la riviere.

Eulalius dit : Voilà Theonille. Lysias dit : Tu as vû, femme, de quels supplices & de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéï : C'est pourquoi rends honneur aux Dieux & sacrifice. Theonille répondit : Je crains le feu éternel qui peut faire périr l'ame & le corps ; & principalement de ceux qui abandonnent Dieu & adorent les idoles & les démons. Lysias dit : Donnez-lui des soufflets, jettez-la par terre : liez-lui les pieds, tourmentez-la vigoureusement. Theonille dit : Est-il raisonnable de faire souffrir de telles peines à une femme étrangere, de condition libre ? Vous le sçavez, & Dieu voit ce que vous faites. Lysias dit : Pendez-la par les cheveux, & frappez-la sur le visage. Theonille dit : Ne suffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nuë, ce n'est pas moi seule, c'est votre mere & votre femme que vous avez couvertes de confusion en ma personne ; nous sommes toutes de même nature ? Lysias dit : As-tu un mari, es tu veuve ? Theonille dit :

Je suis veuve depuis vingt-trois ans. Je suis demeurée dans cet état pour l'amour de mon Dieu ; m'appliquant aux jeûnes, aux veilles & aux prieres, depuis que j'ai quitté les idoles impures. Lysias dit : Rasez-lui la tête, afin qu'elle ait plus de confusion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendez-la à quatre pieux, & la frappez de courroïes, non-seulement sur le dos, mais par tout le corps : mettez-lui aussi des charbons sur le ventre, & qu'elle meure ainsi. Eulalius geolier & Archelaüs spiculateur dirent : Seigneur, elle a déja rendu l'ame. Lysias leur dit : Cousez son corps dans un sac ; liez-le bien, & le jettez à l'eau. Eulalius & Archelaüs dirent : Nous avons executé les ordres de votre grandeur touchant les corps des chrétiens. Ces saints martirs souffrirent à Egée le dixiéme des calendes de Septembre, sous le consulat de Diocletien & d'Aristobule, c'est-à-dire, le vingt-troisiéme d'Août, l'an 285. de J. C. Les illustres martirs S. Cosme & S. Damien, freres & medecins, souffrirent dans la même ville d'Egée, sous le même Lysias, & on lui attribuë un grand nombre d'autres martirs. *Martyr. 27. Sep.*

XVIII. S. Maurice & sa légion. *Eutrop. l. 9. Diocl. Acta. mart. sinc. p. 290.*

L'empereur Maximien passa en Gaule dès le commencement de son regne, contre Amand & Elien, & la faction des Bagaudes qu'il défit. Il fit venir d'Orient une légion nommée la Thebéene toute composée de chrétiens. Comme il voulut s'en servir à persécuter les chrétiens, ainsi que des autres soldats, ils refuserent d'obéir. L'empereur pour se reposer de la fatigue du voïage, s'étoit arrêté dans les Alpes en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais : la legion Thebéene étoit proche à Agaune, au pied de la montagne que l'on nomme à present le grand S. Bernard. Maximien irrité de cette désobéïssance, ordonna que la légion fût décimée, & réïtera ses ordres, pour

contraindre le reste à persécuter les chrétiens. La décimation étoit une peine militaire, établie contre les corps coupables. Les soldats Thebéens aïant appris ce second ordre, commencerent à crier par tout le camp, qu'ils souffriroient plûtôt toutes sortes d'extrêmitez, que de rien faire contre la religion chrétienne. Maximien commanda qu'on les décimât une seconde fois, & que l'on fist obéir les autres. On fit donc encore mourir le dixiéme, suivant le sort, & les autres s'exhortoient à perseverer.

V. Baron. ad martyr. 22. Sept.

Ils étoient principalement encouragez par trois de leurs officiers generaux, Maurice, Exupere & Candide: qui leur proposoient l'exemple de leurs camarades, que le martire avoit déja conduit au ciel. Par leur conseil ils envoïerent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en substance. Nous sommes vos soldats, seigneur, mais serviteurs de Dieu, nous le confessons librement: nous vous devons le service de guerre, à lui l'innocence: nous recevons de vous la païe, il nous a donné la vie: nous ne pouvons vous obéir en renonçant à Dieu notre créateur & notre maître, & le vôtre, quand vous ne le voudriez pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense, nous vous obéirons, comme nous avons fait jusques à present; autrement nous lui obéïrons plûtôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce soit; mais nous ne croïons pas permis de les tremper dans le sang des innocens. Nous avons fait serment à Dieu, avant que de vous le faire, vous ne devez point vous fier au second, si nous violons le premier. Vous nous commandez de chercher des chrétiens pour les punir: vous n'avez que faire d'en chercher d'autres, nous voici. Nous confessons Dieu le Pere, auteur de tout, & son Fils J. C. Nous avons vû égorger nos com-

pagnons ſans les plaindre : nous nous ſommes réjoüis de l'honneur qu'ils ont eu de ſouffrir pour leur Dieu. Ni cette extremité, ni le déſeſpoir ne nous ont point portez à la révolte : nous avons les armes à la main, & nous ne réſiſtons pas, parce que nous aimons mieux mourir innocens, que vivre coupables.

Maximien déſeſperant de pouvoir vaincre une telle conſtance ; ordonna de les faire tous mourir ; & fit marcher des troupes pour les environner & les tailler en pieces. Ils ne firent aucune réſiſtance, mais ils mettoient les armes bas, & préſentoient le col aux perſecuteurs. La terre fut couverte de leurs corps ; on voïoit couler des ruiſſeaux de ſang. On croit qu'ils étoient environ ſix mille ; car c'étoit le nombre ordinaire des légions.

Verget. 2 de re milit. c. 2.

Un ſoldat veteran nommé Victor, qui n'étoit point de cette légion & ne ſervoit plus, ſe rencontra en paſſant ſon chemin, au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martirs, & qui ſe réjoüiſſoient, en faiſant bonne chere de leurs dépoüilles. Ils l'inviterent à manger avec eux, & lui conterent avec plaiſir tout ce qui s'étoit paſſé. Comme il ſe retiroit, déteſtant le feſtin & ceux qui le faiſoient ; ils lui demanderent s'il n'étoit point auſſi chrétien. Il répondit qu'il l'étoit & qu'il le ſeroit toûjours : auſſi-tôt ils ſe jetterent ſur lui & le tuerent. On dit que de la même légion étoient Urſus & Victor, dont les reliques demeurerent à Solodore, c'eſt-à-dire, Soleure en Suiſſe. On en compte auſſi cinquante, que l'on dit avoir ſouffert le martire à Cologne, ſoit devant, ſoit après les autres.

Greg. Tur. 1. de glor. mart. c. 62.

XIX.
Autres martirs en Gaule.

Eutrop. lib. 9. Dioclet.

On peut rapporter pluſieurs autres martirs célebres, aux voïages que Maximien fit dans les Gaules : non-ſeulement contre les Bagaudes, mais contre le parti

de Carause. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commission de tenir la mer libre sur les côtes de la Belgique & de l'Armorique, contre les courses des Francs & des Saxons; & qui enfin étant devenu suspect, se révolta & se rendit maître de la grande Bretagne, où il subsista sept ans. On compte donc à Nantes en Armorique S. Donatien & S. Rogatien. C'étoient deux freres illustres par leur naissance. Donatien étoit le plus jeune; mais il se convertit le premier, & aïant reçu le baptême, il travailloit à la conversion des autres. Rogatien son frere aîné en fut touché; il voulut aussi être chrétien, & pria Donatien de lui faire recevoir le baptême, avant la persécution, afin qu'elle ne le surprît pas païen ou cathecumene. Mais l'absence de l'évêque qui s'étoit enfui, l'empêcha d'être baptisé. Cependant le gouverneur qui persécutoit les chrétiens étant venu dans la ville, Donatien lui fut déferé comme détournant les autres du culte des Dieux, & particulierement son frere. Le gouverneur se le fit amener: il confessa constamment, & fut mis en prison les fers aux pieds. Rogatien étant aussi presenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement, & s'efforça de le gagner par ses promesses; mais le voïant aussi ferme que son frere, il le fit aussi mettre en prison. Rogatien s'affligeoit d'avoir été pris, avant que d'avoir eu la grace du baptême. Son frere pria pour lui, que sa foi & son sang qu'il devoit répandre le lendemain, lui tint lieu de baptême; ainsi ils passerent la nuit en veilles & en prieres. Le lendemain le gouverneur les fit encore présenter à son tribunal; & les voïant fermes, les fit pendre au chevalet où ils furent tourmentez, & ensuite eurent la tête coupée.

Acta sinc. p. 295.

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de

ſéjour ; & c'eſt auſſi où nous trouvons plus de martirs de ſon temps. A Amiens, l'évêque S. Firmin ; dans la même ville, Victorie & Fuſcien, avec Gentien leur hôte. A Auguſte, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, S. Quentin. A Soiſſons, S. Crépin & S. Crépinien. A Tournay S. Piat ou Piaton prêtre. A Fiſmes, près de Reims, la vierge ſainte Macre. A Louvre en Pariſis, S. Juſt ou Juſtin ; qui allant à Amiens avec ſon pere & ſon frere, & n'aïant pas voulu découvrir aux perſécuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la tête tranchée. On compte encore pluſieurs martirs à Treves, ſous Rictiovare, gouverneur de la Gaule Belgique, à qui l'on attribuë auſſi la plûpart des précedens. Dans la grande Bretagne on marque entre autres S. Alban ; qui aïant reçû chez lui un clerc qui fuïoit la perſécution, ſe livra lui-même pour le ſauver.

Jan. 6. 8. Aug., Beda.

En Aquitaine S. Caprais d'Agen ſe cacha par la crainte de la perſécution ; mais enſuite il ſe montra, & ſouffrit le martire ; excité par l'exemple de ſainte Foy vierge. Près d'Agde, Tibere, Modeſte & Florentia. A Vienne, Ferreole tribun militaire ; & un de ſes ſoldats, nommé Julien, eut la gorge coupée à Brioude en Auvergne. A Embrun, Vincent, Oronce & Victor. A Arles, Denès greffier, encore jeune & cathecumene, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour perſécuter les chrétiens ; & ne pouvant ſe réſoudre à l'écrire, jetta devant les pieds du juge les tablettes cirées ſur leſquelles il écrivoit, s'enfuit & ſe cacha. Le juge ordonna de le prendre ; & comme on ne le put trouver, il le condamna à perdre la tête ſi-tôt qu'on l'auroit trouvé. Cependant le martir fit demander à l'évêque par des gens fideles, de le baptiſer. L'évêque, ſoit qu'il n'en put trouver le temps, ou qu'il ſe défiât de ſa jeuneſſe, lui fit dire qu'il

6. Octob.

28. Auguſt. 1. Febru. Acta ſinc. p. 603.

qu'il seroit suffisamment baptisé dans son sang. Enfin Dieu permit qu'il fut découvert. Il voulut encore s'échaper en passant le Rhône à la nage; mais il fut pris de l'autre côté & eut la tête tranchée. On ne sçait point le temps de son martire; toutefois il est trop mémorable, pour l'omettre, faute d'en sçavoir la place.

XX.
S. Victor de Marseille.
Acta sinc. p. 300.

Quant à S. Victor de Marseille, il est certain qu'il souffrît le martire par les ordres de l'empereur Maximien present, & après la légion Thebéene. C'étoit un soldat chrétien si zelé, qu'il alloit pendant la nuit visiter les fideles, & les encourager au martire. Etant pris, il fut d'abord présenté aux préfets, qui l'exhorterent à ne pas perdre ses services & la faveur du prince pour le culte d'un homme mort; car ils regardoient ainsi J. C. Il répondit avec une liberté qui attira les cris & les injures de tout le peuple infidele qui l'environnoit. Mais parce que c'étoit un personnage considerable, les préfets le renvoïerent à la personne de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de constance à ce tribunal. L'empereur irrité commanda qu'on le traînât par toute la ville. On le lia par les bras & par les pieds, & on le traîna de la sorte exposé aux coups & aux injures de la populace, dont chacun eut cru faire un crime, en ne lui insultant pas. Il fut ramené tout déchiré & tout sanglant au tribunal des préfets; qui le croïant abbatu par cet affront, le presserent encore par les raisons ordinaires des païens. Le martir au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit, en témoignant également sa fidelité pour l'empereur, & son mépris pour les faux Dieu, dont il releva les infamies, leur opposant la véritable grandeur de J. C. Après qu'il eut parlé long-temps, les préfets lui dirent: Victor, ne cesseras-tu point de philosopher? Choisis en un

un mot, ou d'appaiſer les dieux, ou de périr miſerablement. Puiſque vous me le propoſez, dit-il, il faut confirmer mon diſcours par mon exemple. Je mépriſe les dieux, je confeſſe J. C. faites-moi ſouffrir tous les tourmens que vous pourrez. Les préfets irritez voulant le tourmenter l'un plus que l'autre, ſe diviſerent ; l'un d'eux nommé Euticius ſe retira ; la charge de faire tourmenter le martir demeura à Aſterius. Il le fit attacher auſſitôt, & tourmenter long-temps & cruellement. Le martir tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle eſt le don. J. C. lui apparut tenant ſa croix entre les mains, & lui dit : La paix ſoit avec toi, Victor : Je ſuis Jeſus, qui ſouffre dans mes ſaints ; prens courage, je t'aſſiſte dans le combat. Ces paroles firent évanouir la douleur & les tourmens. Le martyr commença à loüer Dieu d'un viſage gai ; les bourreaux déja fatiguez, virent qu'ils n'avançoient rien, & le préfet ordonna de le détacher du chevalet, & de le mettre dans une priſon très-obſcure.

Au milieu de la nuit J. C. l'envoïa viſiter par des anges ; la priſon fut ouverte & remplie d'une lumiere plus claire que le jour ; le martir chantoit avec les anges les loüanges de Dieu. Trois ſoldats qui le gardoient voïant cette lumiere ſe jettent aux pieds du ſaint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martir les inſtruit ſoigneuſement, ſelon que le temps lui permettoit ; & aïant fait venir des prêtres la même nuit, il les mena à la mer, où ils furent baptiſez de ſa main, & il les retira de l'eau, c'eſt-à-dire, qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin & Felicien. Le lendemain matin leur converſion étant divulguée, l'empereur envoïa des appariteurs, qui les prirent avec Victor, & les amenerent à la place publique,

où toute la ville accourut. Les trois soldats persevererent fidelement dans la confession ; & aussi-tôt par ordre de l'empereur ils eurent la tête tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes, qu'il put être compagnon de leur martire. Il fut encore frappé, suspendu & battu cruellement à coups de bâton & de nerfs de bœuf. On le remit en prison, où il demeura trois jours en prieres, recommandant à Dieu son martire, avec une grande contrition de cœur & des larmes abondantes. Ensuite l'empereur se le fit encore amener ; & après l'avoir interrogé & menacé, fit apporter un autel de Jupiter, auprès duquel étoit le sacrificateur tout prêt. Alors l'empereur dit à Victor : Mets de l'encens, appaise Jupiter, & sois notre ami. Le martire s'approcha, comme pour sacrifier, & prenant l'autel de la main du sacrificateur, le renversa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied sur le champ. Ensuite il le fit mettre sous la meule d'un moulin à bras, que les bourreaux firent tourner, & commencerent ainsi à l'écraser, & lui briser même les os. Mais la machine se rompit ; & comme il sembloit respirer encore un peu, on lui coupa la tête. On entendit d'enhaut une voix celeste, qui dit : Tu as vaincu, bienheureux Victor, tu as vaincu. L'empereur fit jetter dans la mer les corps des martirs ; mais ils vinrent à bord & furent ensevelis par les chrétiens dans une grotte taillée dans le roc, & il s'y fit ensuite plusieurs miracles.

XXI. Constantius & Galerius cesars.

Eutrop. l. 9.

Diocletien ne se contenta pas d'avoir associé à l'empire Maximien Herculius avec le titre d'auguste ; mais pour soutenir les guerres, dont l'empire étoit attaqué de toutes parts, il en joignit encore deux autres au second rang & avec le nom de cesars, sçavoir Constantius Chlorus & Galerius Maximien surnommé Armentarius, qui étoit

le quatriéme. Diocletien adopta celui-ci pour son fils, & lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouser sa fille Valeria, qu'il avoit euë de l'imperatrice Prisca. Maximien adopta Constans & lui fit répudier Helene, dont il avoit déja Constantin, qui fut depuis empereur, pour épouser Theodore sa belle-fille; ces adoptions se firent le premier jour de Mars l'an 293. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes, que l'empire entier n'en entretenoit auparavant; & pour les entretenir, ils firent des impositions extraordinaires, ensorte que les terres demeuroient désertes. Ils diviserent les provinces & multiplierent les gouvernemens & les officiers; ainsi les juges manquant d'affaires civiles, faisoient plusieurs concussions & plusieurs procès criminels, sous de legers prétextes. Constantius eut pour son partage tout ce qui étoit au-deçà des Alpes, sous l'obéissance des Romains; c'est-à-dire, les Gaules & la grande Bretagne: Herculius eut l'Afrique & l'Italie. Galerius, l'Illyrie & le reste jusques au Pont-Euxin.

Eusеb. VIII. hist. c. 5.

Lactant. de mort. n. 7. 8. 9. Aur. Victor.

Diocletien étoit homme de guerre & politique, & il défendit assez bien l'empire contre les barbares, mais il étoit avare, & nonobstant la dépense de la guerre, il amassoit des trésors immenses. Il aimoit passionément les bâtimens, & obligeoit les provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Là il faisoit une basilique, là un cirque, là un hôtel des monnoïes, là un arsenal, là une maison pour sa femme, ou pour sa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé, par la ruine des provinces, souvent il disoit: il n'est pas bien fait, qu'on le fasse d'une autre maniere. Il falloit abattre & recommencer. Il bâtissoit principalement à Nicomedie, qu'il vouloit égaler à Rome, parce qu'il y faisoit son séjour le plus ordinaire. Maximien Herculius son frere d'adoption, n'é-

cher & le plus fidele de ſes officiers, à qui les gouverneurs & les magiſtrats rendoient de grands honneurs, & Gorgonius auſſi fort célebre. Les aſſemblées eccleſiaſtiques étoient ſi nombreuſes dans toutes les villes, que les anciens bâtimens n'étant plus ſuffiſans, il fallut en faire par tout des nouveaux dès les fondemens; & perſonne n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette proſperité cauſa du relâchement. Les chrétiens étoient envieux les uns des autres, & ſe déchiroient par des injures & des médiſances. Les peuples étoient ſéditieux, & les chefs diviſez contre les chefs. L'hypocriſie & la diſſimulation étoit grande, les paſteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalouſies entr'eux, exerçoient des haines, uſoient de menaces, & pourſuivoient avec ambition les charges eccléſiaſtiques, comme des dominations temporelles. Ces péchez attirerent la perſécution, & voici quel en fut le commencement.

XXII. Commencement de perſecution.

Lactant. de mort. n. 10.

Dioclétien étoit en Orient; comme il étoit craintif & curieux de l'avenir, il faiſoit immoler des bêtes pour conſulter les entrailles; quelques-uns de ſes ſerviteurs chrétiens qui étoient préſens, firent ſur le front le ſigne de la croix, ce qui troubla les ſacrifices. Les aruſpices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoutumées; & quelque quantité qu'ils en fiſſent immoler, elles ne leur montroient rien: enfin leur chef, ſoit par ſoupçon, ſoit qu'il l'eut vû, dit qu'il y avoit là des hommes profanes, dont la préſence empêchoit que les ſacrifices ne réuſſiſſent. Alors l'empereur en furie commanda que l'on fiſt ſacrifier, non-ſeulement ceux qui ſervoient aux ſacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais; & que s'ils refuſoient, ils fuſſent châtiez à coups de foüet. Il écrivit auſſi à ceux qui commandoieut les troupes, de contraindre les ſoldats à ſacri-

Eusèb. VIII. c. 4. fier & de casser ceux qui n'obéïroient pas. Ainsi la persécution commença par les chrétiens qui servoient dans les armées ; & plusieurs quitterent volontiers le service, plûtôt que de renoncer à Dieu. On se contenta d'abord de cette peine, & on en fit mourir peu ; car les empereurs craignoient le grand nombre des chrétiens.

XXIII. Martire de Saint Maximilien.

Acta sinc. p. 309.

Sous le consulat de Tuscus & d'Anulinus, le quatriéme des ides, c'est-à-dire, le douziéme de Mars l'an 296. à Tebeste en Numidie, Fabius Victor fut présenté avec son fils Maximilien dans la place devant le proconsul Dion ; & Pompeien avocat demanda que ce jeune homme fut mesuré, pour être engagé au service de guerre. Car chez les Romains tous les jeunes gens étoient obligez à servir un certain nombre de campagnes ; & sur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choisissoit les plus grands & les mieux faits. Le proconsul Dion lui demanda comment il s'appelloit. Maximilien répondit : Pourquoi voulez-vous sçavoir mon nom ? Il ne m'est pas permis de porter les armes, parce que je suis chrétien. Ce n'étoit pas la profession des armes précisément que les chrétiens rejettoient, mais l'idolâtrie, qui en étoit inséparable, après les ordres que

An. 296.

Diocletien venoit de donner, comme on voit en d'autres actes. Le proconsul dit : Appliquez-le à la mesure. Maximilien dit : Je ne puis porter les armes ; je ne puis mal faire ; je suis chrétien. Le proconsul dit : Qu'il soit mesuré. Il le fut, & un officier dit tout haut : Il a cinq

V. inf. n. 27. Veget. lib. 1. c. 5. Ibid. c. 8. & lib. 11. c. 5.

pieds & dix pouces. C'étoit la mesure suffisante. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. C'étoit aussi l'usage de les marquer par des piqûures sur la peau, ou autrement. Maximilien résistoit, en disant : Je n'en ferai rien ; je ne puis porter les armes. Dion lui dit : Il faut que tu les portes, ou que tu périsses. Maximilien dit : Je n'en fe-

rai rien. Coupez-moi la tête ; je ne sers point le siécle, je sers mon Dieu. Dion dit : Qui te l'a persuadé ? Mon esprit, dit Maximilien, & celui qui m'a appellé. Dion dit à Victor : Conseille ton fils. Victor répondit : Il a son conseil ; il sçait ce qui lui est bon. Dion dit à Maximilien : Reçois la marque. Il répondit : Je ne la recevrai point ; j'ai déja la marque de J. C. mon Dieu. Dion dit : Je t'envoïerai tout-à-l'heure à ton Christ. Je voudrois, répondit-il, que vous le fissiez tout-à-l'heure ; c'est ma gloire. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. Il résistoit en disant : Je ne recevrai point la marque du siécle. Si vous me la donnez, je la romprai, parce qu'elle ne vaut rien. Je suis chrétien. Il ne m'est pas permis de porter du plomb à mon cou, après le signe salutaire de J. C. Fils du Dieu vivant, que vous ne connoissez pas. Le proconsul après l'avoir encore pressé plusieurs fois, lui dit : A la suite de nos maîtres, Diocletien & Maximien, Constance & Maxime, il y a des soldats chrétiens qui font le service. Maximilien dit : ils sçavent ce qui leur convient ; pour moi je suis chrétien, & je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui servent, dit le proconsul ? Maximilien répondit : Vous sçavez ce qu'ils font. On voit par-là qu'ils ne refusoient pas le service de guerre, comme mauvais par lui-même ; mais à cause des occasions du peché, principalement sous des empereurs païens.

Dion voïant qu'il ne pouvoit le persuader, dit : Mettez son nom ; puis il ajouta : Parce que tu as refusé le service, par un esprit rebelle, tu seras condamné comme tu mérites, pour donner exemple aux autres. Et il recita la sentence sur la tablette : Parce que Maximilien a refusé le serment militaire, par un esprit de révolte, il est ordonné qu'il sera puni par le glaive. Maximilien répon-

dit : Dieu ſoit loüé. Il étoit âgé de vingt-un an, trois mois & dix-huit jours. Comme on le menoit au ſupplice, il dit : Mes chers freres, hâtez-vous de toutes vos forces, & avec tout l'empreſſement poſſible, d'aller voir le Seigneur, & d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à ſon pere d'un d'un viſage gai : Donnez à cet exécuteur l'habit neuf que vous m'aviez préparé pour la guerre : ainſi puiſſions-nous être enſemble dans la gloire avec le Seigneur. Auſſi-tôt il fut exécuté. Une dame nommée Pompeïene obtint ſon corps du juge, le mit dans ſa litiere, le conduiſit à Carthage, & l'enterra ſous une petite montagne près de ſaint Cyprien. Elle mourut treize jours après ; & y fut auſſi enterrée. Victor, pere du martir, retourna chez lui avec une grande joïe rendant graces à Dieu à qui il avoit envoïé devant un tel preſent, qu'il ſuivit bien-tôt après : mais on ne ſçait lequel c'eſt de pluſieurs martirs du même nom de Victor, qu'honoroit l'égliſe d'Afrique.

XXIV. Succeſſions d'évêques Schiſme de Melece.

Lib. pontif. Euſ. chr. an, 295.

L'année ſuivante 296. de J. C. ſous le ſixiéme conſulat de Diocletien, & le ſecond de Conſtantius le vingt-uniéme d'Avril, mourut le pape Caïus après avoir tenu le ſaint ſiege douze ans & quatre mois. On élut à ſa place Marcellin, qui gouverna l'égliſe huit ans. La même année 296. treiziéme de Diocletien, Zambda ſucceda à Hymenée évêque de Jeruſalem. Zambda mourut deux ans après la quinziéme année de Diocletien 298. de Jeſus-Chriſt, & Hermon lui ſucceda. L'année ſuivante 299. de Jeſus-Chriſt, Cyrille évêque d'Antioche étant mort, Tyran lui ſucceda. Ce fut le dixiéme évêque d'Antioche, qui gouvernoit cette égliſe du temps de la perſécution. Du même temps vivoit à Tyr l'évêque Tyrannion, qui ſouffrit le martire. Theonas évêque d'Alexandrie mourut la dix-ſeptiéme année de Diocletien

Euſ. chr. an. 303. Euſ. l. VII. hiſt. c. 13. Euſ. l. VII. hiſt. c. ult.

Athan. 2. apol.

309.

300. de J. C. après avoir gouverné cette église dix-neuf ans. Pierre lui succeda & la gouverna douze ans ; trois ans avant la persecution, & neuf ans depuis, jusques à ce qu'il souffrit le martyre.

De son temps se forma un schisme en Egypte. Car Meletius ou Melece évêque de Lycopolis en Thebaïde, aïant été convaincu de plusieurs crimes, & entr'autres d'avoir sacrifié aux idoles : fut déposé dans un concile par Pierre évêque d'Alexandrie. Melece n'eut point recours à un autre concile, & ne chercha point à se justifier devant les successeurs de Pierre, car il vêcut longtemps après : mais il fit un schisme, se séparant de Pierre & des autres évêques, contre lesquels il commença à publier des calomnies, pour couvrir la honte de sa déposition. Il prétendoit s'être separé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis, touchant la réconciliation des apostats, & l'accusoit de trop d'indulgence. Ce schisme commença vers l'an 301. & eut de grandes suites.

Ath. Or. 1 in Ar. p. 305. B & Apol. 2. p. 777. B Socr. lib. 1. c. 3.

Epiph. hær. 68. Pag. an. 306. n. 24.

XXV. Edit de Diocletien contre les Manichéens.

Eutrop. l 9. Collat. leg. Mosaic. tit. 15. ex. Cod. Greg.

Dès l'an 296. ou environ, l'empereur Diocletien recouvra l'Egypte, après avoir défait Achille, qui y regnoit depuis six ans. Etant à Alexandrie, il répondit à Julien proconsul d'Afrique, qui l'avoit consulté touchant les Manichéens. Dans ce rescrit il dit que l'oisiveté excite les hommes à passer les bornes de la nature, & à introduire des superstitions vaines & honteuses : mais qu'il n'est pas permis de résister à ce que les dieux ont ordonné, & ce que plusieurs grands hommes ont approuvé & établi par de sages conseils. L'ancienne religion, continuë t'il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle : car c'est un très grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois défini, & qui a pris un cours certain & un état fixe. C'est pourquoi

nous avons une grande application à punir l'opiniâtreté des méchans, dont l'esprit est corrompu ; & qui introduisent des sectes nouvelles & inconnuës, pour exclure à leur fantaisie par de mauvaises religions celles que les dieux nous ont accordées. Ce discours semble regarder en general tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens. Le rescrit continuë : Nous avons appris que les Manichéens, dont vous nous avez écrit, sont comme de nouveaux monstres venus depuis très-peu de temps en notre monde, de chez les Perses nos ennemis ; & qu'ils commettent quantité de crimes, en troublant le repos des peuples : de sorte qu'il est à craindre que dans la suite du temps, ils n'introduisent chez les Romains les coûtumes execrables & les loix infames des Perses. Et comme ce que vous nous écrivez de leur religion, a un rapport manifeste avec les malefices des magiciens ; nous ordonnons qu'ils subissent les mêmes peines. Que les auteurs & les chefs soient brûlez avec leurs écritures abominables ; que les sectateurs opiniâtres soient punis de mort, & leurs biens confisquez, excepté les personnes constituées en dignité, qui seront seulement condamnées aux mines, avec confiscation de biens. Les empereurs chrétiens ont depuis suivi ces loix contre les Manichéens.

l. 4. 5. 11 12. 16. Cod. de hær. & Manich.

XXVI. Heresie d'Hierax.

Epiph. hær. 67.

Vers le même temps s'éleva en Egypte une heresie nouvelle, dont l'auteur fut Hierax ou Hieracas. Il étoit Egyptien de Leonto, fort instruit dans les sciences des Grecs & des Egyptiens ; parlant bien l'une & l'autre langue, sur-tout la sienne. Etant Chrétien il tomba dans l'erreur & fit une secte particuliere. Il nioit la résurrection de la chair, & n'admettoit que celle de l'ame : c'est-à-dire, la résurrection spirituelle du peché à la grace. Il condamnoit le mariage, comme étant de l'im-

perfection de l'ancienne loi ; & disoit que la continence *Heb.* XII. 14.
étoit cette sanctification, sans laquelle personne ne verra Dieu ; que les enfans qui meurent avant l'usage de la *1. Tim.* II. 5.
raison, sont exclus du roïaume des cieux ; parce qu'il est écrit que personne ne sera couronné, s'il n'a combattu dans les regles ; que Melchisedec étoit le Saint-Esprit, dont il est écrit qu'il prie pour nous par des gemissemens inénarrables, & disoit que c'est lui qui est le prêtre éternel. Il se fondoit principalement sur un livre apocryphe nommé la Montée d'Isaïe. Hierax s'attiroit des sectateurs par l'austerité de sa vie ; car il s'abstenoit du vin & de la plupart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ses disciples que des vierges, des veuves, ou des continens ; & séduisit plusieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie ascetique. Il composa un grand nombre de livres en Grec & en Egyptien, entre autres une explication de l'ouvrage des six jours, mêlée de plusieurs fables. Il composa aussi plusieurs cantiques. Il vêcut plus de quatre-vingt-dix ans ; & jusques à la fin il avoit la main bonne pour écrire, & ses yeux ne s'étoient point affoiblis.

Diocletien étant en Egypte, envoïa le Cesar Galerius *Lact. de mort. c. 9.*
contre Narses roi de Perse ; qui à l'exemple de Sapor son ayeul, avoit fait une grande entreprise, pour envahir les provinces Orientales de l'empire Romain. Diocletien craignant l'exemple de Valerien, aima mieux y envoïer Galerius que d'y aller en personne, & demeura cependant en Orient. Galerius défit par adresse les Perses embarassez de grands équipages : Narses s'enfuit, Galerius prit ses femmes & ses enfans, & revint chargé de butin, après avoir repris la Mesopotamie, & borné l'empire par le Tigre. C'étoit sous le cinquiéme con- *Idac. fast. Ch. Pasch.*
sulat d'Herculius, & le second de Galerius, c'est-à-dire, *An. 297.*

l'an 297. Cette victoire le rendit insolent & terrible à Diocletien. Aïant reçu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de César, il s'écria d'un ton & d'un regard farouche : Quoi, toujours César ? Il vouloit passer pour le fils de Mars, sans se mettre en peine de l'honneur de sa mere Romula.

XXVII. S. Marcel centurion, & S. Cassien martirs. *Prosp. in chr. Eus. chr. edit. Pontac. An. 298.*

Ce fut alors que les soldats chrétiens commencerent à être persecutez par Veterius maître de la milice, l'an 298. sous le consulat de Faustus & de Gallus. On peut rapporter au même temps le martire de quarante soldats chrétiens, qui souffrirent de grands tourmens à Lauriac dans le Norique, ville à present ruinée, qui étoit sur la riviere d'Ens près son embouchure dans le Danube. Florien leur compagnon se joignit à eux, & le prefet Aquilin le fit battre à coups de bâton, & ensuite jetter dans la riviere d'Ens.

Acta sinc. p. 312.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie près le détroit, le jour de la naissance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux festins & aux sacrifices ; Marcel centurion dans la légion de Trajan, tenant ces festins pour prophanes, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la légion, & dit à haute voix : Je suis soldat de J. C. le roi éternel. Il jetta aussi son sarment de vigne & ses armes, & ajouta : Je ne veux plus servir dans les troupes de vos empereurs ni à vos dieux de bois & de pierre ; qui sont des idoles sourdes & muettes. Si la condition des gens de guerre est telle, qu'ils soient obligez de sacrifier aux dieux & aux empereurs ; je laisse le sarment de vigne & la ceinture, & je renonce au service. On voit ici manifestement la cause qui obligeoit les chrétiens à deserter ; c'est qu'on les forçoit de prendre part à l'idolâtrie. Au reste la ceinture où pendoit l'épée, étoit la marque de la milice,

& le sarment de vigne étoit la marque des centurions. Car ils s'en servoient pour châtier les soldats ; & ne les frappoient point autrement. *V. Baron. hic an. 298 n. 3.*

Les soldats furent surpris d'entendre Marcel parler ainsi : Ils l'arrêterent & en donnerent avis à Anastase Fortunat, président de la légion, qui le fit mettre en prison. Quand les festins furent finis, comme il étoit assis dans son consistoire, il commanda qu'on fist entrer le centurion Marcel. On l'amena, & Fortunat lui dit : De quoi vous êtes-vous avisé de jetter le baudrier & le sarment de vigne, contre la discipline militaire ? Marcel dit : Dès le douziéme jour des calendes d'Août, lorsque vous celebriez la fête des empereurs ; je répondis tout haut devant tout le monde, & devant les enseignes de cette légion, que j'étois chrétien, & que d'orénavant je ne pouvois plus servir que J. C. fils de Dieu le pere tout-puissant. Cette autre fête de l'empereur devoit être le jour qu'Herculius avoit été nommé César, le vingt-uniéme de Juillet. Fortunat dit : Je ne puis dissimuler votre temerité : ainsi j'en donnerai avis aux empereurs & au César. Vous serez conduit sain & sauf à monseigneur Aurelien Agricolaüs vicaire des préfets du prétoire. Regulierement le préfet de la légion devoit juger les soldats sans les renvoïer au gouverneur de la province : Mais le préfet du prétoire, dont Agricolaüs tenoit la place, avoit jurisdiction sur les gens de guerre. *Pag an. 298 n. 2.*

Marcel fut donc mené sous garde dans la Mauritanie Tingitane, devant Aurelien Agricolaüs. Il lui fut presenté le trentiéme d'Octobre, & un des officiers dit : Anastase Fortunat president de la légion renvoïe devant vous Marcel centurion, qui est ici present. Voici la lettre qu'il en a écrite : je la lirai si vous l'ordonnez. *l. desert ff. de re milit. l. 1 ff de pref prat.*

Agricolaüs dit : Qu'on la lise. Un officier dit : Ce soldat a jetté la ceinture militaire, a témoigné qu'il étoit chrétien, & a prononcé devant tout le peuple plusieurs blasphêmes contre les dieux & contre Cesar, c'est pourquoi nous l'avons renvoïé devant vous, afin que vous en ordonniez comme il vous plaira. Après la lecture de la lettre, Agricolaüs dit : Avez-vous ainsi parlé en presence du président ? Marcel dit : Oüi, j'ai parlé ainsi. Agricolaüs dit : Etiez-vous centurion ordinaire ? Marcel dit : Oüi je l'étois. Agricolaüs dit : Quelle fureur vous a fait jetter les marques de votre serment, & dire de telles paroles ? Marcel répondit : Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaüs dit : Avez-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du président ? Je l'ai dit, reprit Marcel. Agricolaüs dit : Avez-vous jetté vos armes ? Marcel répondit : Je les ai jettées, parce qu'il ne faut pas qu'un chrétien, qui sert J. C. serve pour les embarras du siecle. Agricolaüs dit : Ce que Marcel a fait est de telle nature, que la discipline doit être observée pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui : Il est dit, que Marcel qui étoit centurion ordinaire, qui s'est deshonnoré en renonçant publiquement à son serment ; & qui a proferé en presence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera executé à mort. On lui coupa la tête & il mourut ainsi pour le nom de J. C. La desertion principalement accompagnée d'un autre crime comme d'impieté & de désobéïssance, étoit un crime capital par les loix Romaines.

l. non omn. 5. §. qui desert. ff de re milit. l. omne 6 § contum. 2. ff. eod.

Acta sinc. p. 315.

Le greffier qui devoit écrire cette sentence, après avoir écrit tout ce qui est rapporté ci-dessus, étoit Cassien. Mais voïant la constance de Marcel, il témoigna à hau e voix, que cette condamnation lui faisoit hor-

reur ; & jetta à terre les tables & le ſtilet dont il écrivoit. Tous les officiers furent ſurpris : Marcel rioit : le juge ſe leva de ſon ſiege tout ému , & lui demanda pourquoi il avoit jetté les tables avec dédain. Caſſien répondit : Parce que vous avez dicté une ſentence injuſte. Il le fit auſſi tôt prendre & mettre en priſon. Marcel qui avoit ri de joïe , prévoïant que Caſſien ſeroit compagnon de ſon martire , fut executé le même jour trentiéme d'Octobre. Comme on le menoit au ſupplice , il dit au juge Agricolaüs : Dieu vous faſſe du bien. Enſuite il eut la tête tranchée. Un mois après & le troiſiéme de Decembre , Caſſien fut ramené au même lieu , où Marcel avoit été interrogé : il fit à peu près les mêmes réponſes , & obtint auſſi la couronne du martire.

XXVIII. Perſecution generale.

An. 302.

Lact. de mort. perſec. n. 10. 11. Pagi hoc an.

L'empereur Diocletien vint paſſer l'hiver à Nicomedie , la dix-neuviéme année de ſon regne , 302. de J. C. Le Ceſar Galerius Maximien après avoir défait les Perſes , y vint auſſi , pour l'exciter à perſecuter les Chrétiens ; pouſſé lui-même par ſa mere , femme ſuperſtitieuſe , qui adoroit les dieux des montagnes , & faiſoit tous les jours des ſacrifices & des feſtins de viandes immolées. Les Chrétiens loin d'y prendre part , jeûnoient cependant & s'appliquoient à la priere. Elle en conçut de la haine contre eux ; & par ſes plaintes , excita ſon fils à les perdre ; car il n'étoit pas moins ſuperſtitieux qu'elle. Il délibera ſur cette affaire avec Diocletien pendant tout l'hiver : & comme perſonne n'étoit admis à ce conſeil , on croïoit qu'il s'agiſſoit de l'interêt capital de l'empire. Le vieil empereur réſiſta long-temps à l'emportement de Galerius , montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde , & de répandre tant de ſang. Que les chrétiens ne demandoient qu'à mourir , qu'il ſe falloit contenter de détourner de

cette religion les officiers du palais & les gens de guerre.

Galerius ne se rendit point à ces raisons. Diocletien voulut donc prendre conseil : car il avoit cette malice, de ne point consulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir seul l'honneur : mais de consulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejetter le blâme sur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de justice & de guerre, & on leur demanda leur avis suivant leur dignité. Quelques-uns poussez par leur haine particuliere, disoient qu'il falloit ôter les ennemis des dieux & de la religion publique ; & ceux qui étoient d'un autre avis firent semblant d'être de celui-ci, voïant où panchoit Galerius. Diocletien ne se rendit pas pour cela : il dit qu'il falloit principalement consulter les dieux, & envoïa un aruspice à Apollon de Milet. Apollon répondit, non par la prêtresse, mais du fond d'un antre obscur : Que les justes qui étoient sur la terre l'empêchoient de dire la verité ; & que c'étoit la raison pourquoi les oracles qu'il rendoit du trépied, étoient faux. La prêtresse disoient la même chose, aïant les cheveux épars, se lamentant du malheur du genre humain. Diocletien demanda à ses officiers, qui étoient ces justes sur la terre. Un de ceux qui servoient aux sacrifices, dit : Ce sont les chrétiens sans doute. L'empereur l'écouta avec plaisir, & résolut la persécution, ne pouvant résister à ses amis, au César & à Apollon. Il vouloit toutefois garder la moderation, de ne point répandre de sang : au lieu que Galerius vouloit que l'on brûlât vifs ceux qui refuseroient de sacrifier.

Constant. ap. Eus. l. II. vit. c. 50.

Le jour qui fut marqué pour l'execution, comme un jour convenable & heureux ; fut la fête des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année Romaine, qui étoit le vingt-troisiéme de Février : comme pour terminer

Eus. VIII. hist. c. 2. Pagi. an. 302. 5.

miner en ce jour la religion chrétienne. Ce jour étant donc venu l'an 303. de J. C. qui étoit le vingtiéme du regne de Diocletien, son huitiéme consulat, & le septiéme de Maximilien Herculius: dès la pointe du jour, un préfet avec des capitaines, des tribuns & des trésoriers, vint à l'église de Nicomedie. Aïant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les écritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage: on prend, on court de tous côtez. L'église étoit en un lieu élevé que l'on voïoit du palais. Diocletien & Galerius la regardoient, & consulterent long-temps s'il ne valoit pas mieux la brûler. Diocletien fut d'avis que non, & l'emporta, de peur qu'allumant un si grand feu on ne brûlât une grande partie de la ville; car l'église étoit environnée de toutes parts de plusieurs grandes maisons. On envoïa des soldats prétoriens qui marchoient en bataille avec des cognées & d'autres ferremens; ils environnerent le bâtiment; & quoiqu'il fut fort élevé, en peu d'heures ils le raserent.

Le lendemain on afficha un édit, portant que toutes les églises seroient rasées & les écritures brûlées: que tous ceux de cette religion seroient privez de tout honneur & de toute dignité: qu'ils seroient sujets aux tourmens, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fussent: que l'on auroit action contre eux, & qu'ils n'en auroient contre personne, non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour se plaindre d'une injure ou d'un adultere: que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un chrétien d'une qualité distinguée, qui poussé d'un zele excessif eut la hardiesse d'arracher publiquement cet édit & de le déchirer; se mocquant des victoires contre les Goths & les Sarmates dont il faisoit mention. Ce chrétien fut pris aussi-tôt,

tourmenté & brûlé, ce qu'il souffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bien-tôt suivi d'un autre, qui ordonnoit de prendre par tout les évêques, les mettre aux fers, & ensuite les contraindre à sacrifier par toutes sortes de moïens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius & au cesar Constance, de faire la même chose de leur côté, quoiqu'on n'eut pas attendu leur avis pour une affaire de cette importance.

XXIX. Martirs de Nicomedie.

Lact. n. 14.

Le cesar Galerius non content de ces édits, & voulant pousser Diocletien à une persécution plus cruelle, fit mettre le feu secretement au palais; & quelque partie aïant été brûlée, on en accusoit les chrétiens, comme des ennemis publics. On disoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques, de faire périr les deux empereurs, qui avoient pensé être brûlez vifs dans leur propre maison. Diocletien tout fin qu'il croïoit être, ne soupçonna rien de cet artifice; mais brûlant de colere, il ordonna aussi tôt que l'on tourmentât cruellement tous les siens. Il étoit assis, faisant griller ces innocens. Tous les juges & tous les chefs des offices du palais faisoient donner la question, par le pouvoir qu'il leur avoit attribué; c'étoit à qui découvriroit le premier quelque chose; mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la question les serviteurs de Galerius, entre lesquels étoient les coupables. Il étoit présent & fort empressé, pour ne pas laisser ralentir la furie du vieil empereur. Quinze jours après il entreprit encore un autre embrasement; mais on s'en apperçut de bonne heure, sans toutefois découvrir l'auteur. Galerius qui avoit préparé son voïage, partit le même jour, quoique ce fut encore au fort de l'hyver, disant hautement; qu'il s'enfuïoit pour n'être pas brûlé tout vif.

Diocletien étendoit sa colere non-seulement contre

ſes domeſtiques, mais contre tous. Il contraignit ſa fille Valeria toute la premiere, & ſa femme Priſca de ſacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois très-puiſſans, qui avoient ſoutenu & le palais & lui-même. Dorothée le premier d'entr'eux avec Gorgonius, & pluſieurs qui étoient ſous ſa charge, furent étranglez après de longs tourmens. Pierre aïant refuſé de ſacrifier, fut élevé nud en l'air & foüetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré juſques à lui découvrir les os, ſans ébranler ſa conſtance : on mit du ſel & du vinaigre dans ſes plaïes ; on apporta un gril & du feu, & on le fit rôtir comme les viandes que l'on veut manger : lui déclarant qu'il ne ſortiroit point de cet état, s'il ne vouloit obéir : il demeura ferme, & mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martirs domeſtiques de l'empereur, l'eunuque Indes, Mygdonius & Mardonius. *Mart. 26. Dec.*

On prit les prêtres & les diacres ; & ſans aucun examen, ſur leur confeſſion on les condamnoit & on les menoit au ſupplice avec tous les leurs. Anthime évêque de Nicomedie eut la tête coupée ; pluſieurs autres furent égorgez ; pluſieurs de tout âge & de tout ſexe furent brûlez, non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes & des femmes, qui par un excès de zele ſauterent d'eux-mêmes dans le bucher. D'autres liez par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques & jettez en mer avec de groſſes pierres au cou. On jetta auſſi dans la mer les corps des officiers de l'empereur que l'on avoit enterrez d'abord ; mais enſuite on les fit déterrer, de peur que s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne les adorât comme des dieux : car c'eſt ainſi que les païens jugeoient des honneurs que l'on rendoit aux martirs. Toutefois Diocletien & Maximien avoient eux-mêmes

Lactan. n. 15.
Euſ. VIII. c. 6.

l. obnix. Cod. de relig. décidé que les criminels suppliciez ne devoient pas être privez de sépulture.

Lactant. La persécution s'étendit sur tout le peuple de Nicomedie. Les juges dispersez par tous les temples contraignoient tout le monde à sacrifier: les prisons étoient pleines. On inventoit des tourmens inoüis; & de peur de se méprendre en rendant justice à des chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux & dans les cabinets des juges, pour faire sacrifier les parties avant que de plaider leurs causes. Lactant. lib. v. Instit. c. 11. On vit dans la même province de Bythynie un gouverneur transporté de joïe, comme s'il eut vaincu un peuple barbare, parce qu'un chrétien qui avoit résisté pendant deux ans avec une grande force, parut à la fin céder.

XXX. Ecrits contre la religion chrétienne.

Id. ibid. c. 2. Dans le même temps que l'on abattoit l'église de Nicomedie, il y eut deux auteurs qui publierent des écrits contre la religion chrétienne. L'un étoit philosophe de profession, mais dont les mœurs étoient contraires à sa doctrine: en public il recommandoit la modération, la frugalité, la pauvreté; mais il aimoit l'argent, le plaisir & la dépense; & faisoit meilleure chere chez lui qu'au palais. Tous ses vices se couvroient par l'exterieur de ses cheveux & de son manteau, par ses grandes richesses & le crédit qu'il avoit auprès des magistrats, dont il vendoit les jugemens & intimidoit ses voisins, qui n'osoient se plaindre des maisons & des terres qu'il avoit usurpées sur eux. On ne sçait qui étoit ce philosophe: Pagi. an. 302. n. 13. mais on sçait qu'il publia trois livres contre la religion chrétienne. Il disoit d'abord, qu'il étoit du devoir d'un philosophe de remedier aux erreurs des hommes, les ramenant au vrai chemin, c'est-à-dire, au culte des dieux, qui gouvernoient le monde; & de ne pas souffrir que les gens simples demeurassent en proïe à la malice des sé-

ducteurs : qu'il vouloit montrer la lumiere de la ſageſſe à ceux qui ne la voïoient pas, & les guérir de cette obſtination qui les faiſoit ſouffrir inutilement tant de tourmens. Afin que l'on ne doutât pas du motif qui l'excitoit : il s'étendoit ſur les loüanges des princes, relevoit leur pieté & leur ſageſſe qui ſe ſignaloient même dans la défenſe de la religion, en reprimant une ſuperſtition impie & puerile. Mais lorſqu'il vouloit entrer en matiere, il ne ſçavoit ce qu'il attaquoit ; ſeulement il découvrit ſa malice, d'avoir choiſi ce temps pour publier cet ouvrage.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, & un de ceux qui avoient conſeillé la perſécution. On croit que c'étoit Hierocles, né en une petite ville de Carie, & depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres, qu'il intitula Philalethes, c'eſt-à-dire, amis de la verité, & adreſſa ſon diſcours aux chrétiens mêmes, pour ne pas paroître les attaquer, mais leur donner de ſalutaires conſeils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les écritures ſaintes, & en paroiſſoit ſi bien inſtruit, qu'il ſembloit avoir été chrétien. Il attaquoit principalement S. Pierre, S. Paul & les autres diſciples, qu'il accuſoit d'impoſture, les reconnoiſſant toutefois pour des peſcheurs groſſiers & ignorans : ſans conſiderer combien il étoit impoſſible, que des ignorans fuſſent d'habiles trompeurs. Il diſoit que J. C. aïant été chaſſé par les Juifs, avoit aſſemblé neuf cens hommes, avec leſquels il pilloit le païs. Voulant refuter ſes miracles ſans oſer les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils : ou même de plus grands. C'eſt ainſi qu'à Nicomedie on attaquoit les chrétiens, par la violence & par les diſcours.

Epiph. hær. 68.

Peu de temps après il y eut quelque entrepriſe contre

Euſeb VIII. c. 6. & ibi Valeſ.

l'empire vers Melitine en Armenie ; & une autre en Syrie, où un nommé Eugene fut reconnu empereur par ses soldats. Ce fut l'occasion d'un nouvel édit contre les chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les églises fussent mis aux fers : en sorte que c'étoit un spectacle pitoïable. On voïoit par tout les prisons remplies non plus d'homicides & de scelerats, mais d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs & d'exorcistes : il n'y restoit plus de place pour les malfaicteurs. Ensuite il vint d'autre lettres, portant que les prisonniers qui sacrifieroient, seroient mis en liberté ; & que ceux qui persevereroient, seroient tourmentez en toutes manieres. Ce qui produisit une multitude innombrable de martirs en chaque province, principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thebaïde & en Egypte, dont plusieurs passerent d'une ville & d'une province à l'autre. Un entre autres, nommé Donat, à qui Lactance adresse l'écrit de la mort des persécuteurs, fut tourmenté jusques à neuf fois, par trois differens juges : par Flaccus préfet de Bithynie, par Hierocles, un de ceux qui avoient conseillé la persécution, & enfin par Priscillien son successeur.

Lact. de mort. n. 16.

XXXI. Martirs de Palestine.

Eusèb. de martir. Palest. c. 1. Acta sinc. p. 372.

En Palestine le premier qui souffrit le martire, fut Procope, qui dès sa jeunesse avoit conservé la chasteté & pratiqué toutes les vertus. Son corps abattu d'austeritez sembloit être mort, & ne se soutenir que par la vigueur de l'ame ; sa nourriture n'étoit que du pain & de l'eau, encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout de sept jours. Il méditoit jour & nuit les saintes écritures ; mais il ne s'étoit gueres appliqué aux lettres humaines. Le lieu de sa naissance étoit Elia, c'est-à-dire, Jerusalem, mais sa résidence étoit à Scythopolis, où il faisoit trois fonctions dans l'église :

de lecteur, d'interprete en langue Syriaque, & d'exorciste. Les lectures publiques de l'écriture se faisoient en Grec, & il l'expliquoit au peuple en Syriaque, qui étoit la langue vulgaire.

Etant envoïé de Scythopolis à Cesarée avec quelques autres, il fut arrêté à la porte de la ville & mené au gouverneur nommé Flavien. Ainsi il ne fut point mis en prison, mais d'abord qu'il fut présenté au tribunal, & qu'on lui eut ordonné de sacrifier aux dieux, il dit qu'il n'en connoissoit qu'un, à qui on doit sacrifier, ainsi qu'il le veut lui-même : & comme on lui ordonna d'offrir des libations aux quatre empereurs, il dit un vers d'Homere, qui porte, qu'il n'est pas bon d'avoir plusieurs maîtres ; & aussi tôt on lui coupa la tête, le septiéme de Juillet un mercredi, à Cesarée en Palestine. Après lui dans la même ville plusieurs évêques du païs souffrirent de grands tourmens.

Quelques-uns cederent par lâcheté à la premiere attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit les mains en l'approchant de l'autel des idoles, & on lui jettoit dedans du sacrifice prophane, afin qu'il parut y participer ; & quoiqu'il n'y eut pas touché, il se retiroit sans rien dire, tandis que l'on disoit qu'il avoit sacrifié. Un autre emporté demi-mort étoit jetté, comme s'il eut déja rendu l'ame : on le relâchoit & le comptoit entre ceux qui avoient sacrifié. Un autre crioit & protestoit qu'il n'obéiroit pas ; mais on le frappoit au visage, plusieurs mains lui fermoient la bouche, & on le repoussoit de force quoiqu'il n'eut pas sacrifié. Les païens comptoient pour beaucoup de paroître réussir dans leur dessein. Deux seuls d'entre tous ceux-là reçurent la couronne du martire. Alphée & Zachée, dont le dernier étoit diacre de l'église de Cadare ou Gadda. Après avoir été foüettez,

déchirez & tourmentez en plusieurs manieres, ils furent tenus jour & nuit dans les entraves écartez jusqu'au quatriéme trou ; & eurent enfin la tête tranchée le dix-septiéme du mois Dius ou Novembre.

Romain souffrit le même jour à Antioche. Il étoit de Palestine, diacre & exorciste de l'église de Cesarée : car en ces temps-là comme les clercs étoient en petit nombre, ils faisoient souvent plusieurs fonctions. Il se trouva à Antioche lorsque l'on abattit les églises : & voïant plusieurs personnes qui s'approchoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfans : ce spectacle lui parut insupportable. Il s'avança & leur fit des reproches à haute voix. Cette hardiesse fut cause qu'on l'arrêta : & comme le juge Asclepiade le faisoit tourmenter cruellement, il ne laissoit pas, au milieu de tourmens, de montrer la vanité de l'idolâtrie & l'excellence du christianisme. Enfin il proposa au juge d'interroger un enfant innocent, pour voir ce qu'il en diroit.

Prudent. Peristep. hymn. 10. Acta sinc. p. 379.

On en prit un d'environ sept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux adorer, J. C. & par lui le Pere ou la multitude des dieux. L'enfant répondit : Il n'y a qu'un Dieu : & J. C. est le vrai Dieu. Le juge fit approcher sa mere, en présence de laquelle il le fit foüetter si cruellement, que le sang couloit de tous côtez. Tous les assistans & les bourreaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes : la mere l'encourageoit, & le reprit comme d'une foiblesse, de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en prison, & on recommença à tourmenter Romain, qui fut enfin condamné au feu ; & l'enfant à perdre la tête. La mere le porta entre ses bras jusques au lieu du supplice, & le donna au bourreau sans pleurer : seulement elle le baisa & se recommanda à ses prieres. Elle étendit son manteau

teau pour recevoir le sang & la tête qu'elle emporta dans son sein.

Cependant on amena Romain au même lieu ; on l'attacha au pieu, & on l'entoura de bois, que l'on alloit allumer. On attendoit seulement l'ordre de l'empereur Galerius, qui étoit présent à Antioche. Il y avoit des Juifs qui disoient : Chez nous les trois enfans furent sauvez de la fournaise ; mais ceux-ci brûlent. Aussi-tôt le ciel se couvrit, & il vint une si grande pluye, qu'on ne pût pas même allumer le feu. Le martir s'écria : Où est donc ce feu ? L'empereur le fit délivrer ; mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un médecin nommé Ariston, qui par foiblesse avoit renié la foi, se trouva présent. Il avoit sur lui les instrumens nécessaires pour cette opération ; car les médecins faisoient alors la chirurgie. On le contraignit malgré lui à couper la langue du martir ; & il la garda comme une relique prétieuse. Le martir fut envoïé en prison. En entrant le geolier lui demanda son nom : il le dit ; & parla encore depuis, à toute occasion ; prononçant mieux qu'il ne faisoit avant qu'on lui eût coupé la langue, car naturellement il bégayoit. Le juge & l'empereur l'aïant appris, ils soupçonnerent le médecin comme chrétien de l'avoir épargné. On le fit venir ; il montra la langue qu'il avoit gardée, & dit : Qu'on fasse venir un homme qui ne soit point assisté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue ; s'il peut vivre après, accusez moi d'artifice. On prit un condamné, on mesura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant, & aussi-tôt il mourut. Cependant S. Romain étoit aux fers, où il demeura long-temps, les deux pieds étendus jusques au cinquiéme trou. Enfin la fête de la vingtiéme année du regne étant proche, comme on

délivroit tous les prisonniers ; on le laissa seul en prison, & on l'y étrangla, sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la premiere année, lorsque la persécution n'attaquoit que les ministres de l'église.

Eus. VIII. hist. c. 7.

A Tyr plusieurs martirs après avoir souffert des coups de foüet innombrables avec une constance merveilleuse, furent exposez à des léopards, des ours & des sangliers, que l'on excitoit avec le fer & le feu. Ces bêtes venoient avec des cris terribles ; & les martirs les attendoient de pied ferme, mais elles n'osoient en approcher ; & se retournoient contre les païens, qui les excitoient. Il n'y avoit que les martirs qu'elles épargnoient, quoiqu'ils fussent nuds & qu'ils remuassent les mains pour les attirer ; car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançoient contre eux ; mais il sembloit qu'une force divine les repoussât en arriere. Une premiere bête n'aïant rien fait, on en faisoit venir une seconde & une troisiéme contre le même martir : un deux qui n'avoit pas vingt ans, se tenoit debout, les mains étenduës en forme de croix, & prioit tranquillement, sans faire aucun mouvement, au milieu de ces bêtes, qui sembloient l'aller dévorer, & qui par une vertu secrete retournoient en arriere. Cinq autres, qui étoient Egyptiens, furent exposez à un taureau furieux, il jettoit en l'air de ses cornes les païens qui s'approchoient de lui, & les laissoit demi-morts ; mais venant en furie contre les martirs, il ne pouvoit s'approcher d'eux, & retournoit en arriere, trépignant des pieds, & donnant des cornes de côté & d'autre. On leur présenta encore d'autres bêtes, & enfin on leur coupa la tête à tous, & on les jetta dans la mer. Eusebe depuis évêque de Cesarée raconte ces faits, pour les avoir vûs de ses yeux.

En Egypte une infinité d'hommes, de femmes & d'enfans moururent en diverses manieres ; & toutefois les païens mêmes en sauverent plusieurs, cachant ceux qui avoient recours à eux, & s'exposant à la perte de leurs biens & à la prison plûtôt que de les trahir. Saint Athanase disoit depuis l'avoir appris de ses peres. Quant aux martirs, les uns après avoir souffert les dents de fer, les foüets & les tortures, furent brûlez : les autres noïez dans la mer : d'autres eurent la tête tranchée, d'autres moururent dans les tourmens, d'autres moururent de faim : d'autres furent crucifiez, les uns à l'ordinaire, comme les malfaicteurs, les autres cloüez la tête en bas ; & on les gardoit jusques à ce qu'ils mourussent de faim sur leurs poteaux. En Thébaïde on exerça des cruautez incroïables. Au lieu d'ongles de fer, on se servoit de tests de pots cassez, pour déchirer les martirs par tout les corps, jusques à ce qu'ils expirassent. On attachoit des femmes par un pié, & on les élevoit ainsi en l'air avec des machines ; en sorte qu'elles demeuroient penduës la tête en bas entierement nuës ; donnant un spectacle également honteux & cruel. Il y avoit des hommes, que l'on lioit par les jambes à de grosses branches de deux arbres, que l'on avoit approchées avec des machines, puis on les lâchoit pour reprendre leur situation naturelle, & en se redressant elles démembroient les martirs.

XXXII. Martirs d'Egypte.

Athan. ad sol. l. 1. p. 853. A.

Eusebi. VIII. hist. c. 8.

Ces cruautez ne durerent pas peu de temps. Mais pendant les années entieres, on en faisoit mourir par jour tantôt dix, tantôt vingt, tantôt trente, tantôt soixante, tantôt cent ; avec leurs femmes & leurs enfans tous petits. Eusebe dit avoir appris étant sur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de têtes, que le fer en étoit émoussé, & se cassoit même quelquefois : &

que les bourreaux étoient si las de tuer, qu'ils se relaïoient les uns les autres. Il dit avoir vû lui-même, sitôt que des chrétiens étoient condamnez, d'autres accourir de toutes parts autour du tribunal, en se confessant chrétiens, & recevoir leur condamnation de mort avec joïe en riant & en chantant des cantiques d'action de graces jusques au dernier soupir. Il y en avoit entr'eux de distinguez par leur naissance, par leur réputation, par la science & la philosophie.

Tel étoit Philorome, qui exercoit une charge considerable à Alexandrie, & qui tous les jours rendoit la justice entouré de gardes, suivant l'usage des magistrats Romains. Tel étoit aussi Phileas évêque de Thmoüis. Il s'étoit acquitté dignement des charges publiques de son païs, & étoit célebre pour la philosophie. Ces deux étoient sollicitez par une infinité de personnes, parens & amis, par les magistrats, par le juge même, de s'épargner, & d'avoir pitié de leurs femmes & de leurs enfans; mais ils demeurerent fermes, & eurent tous deux la tête coupée. Quelque-temps auparavant Phileas étant à Alexandrie avoit écrit à son peuple de Thmoüis une lettre, où il disoit en parlant des martirs.

Euséb. VIII. hist. c. 10.

Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnez? Car comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on se servoit de tout pour les frapper : de gros bâtons, de baguettes, de foüets, de lanieres & de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derriere le dos, puis on les attachoit au poteau, & on les étendoit avec des machines; ensuite on leur déchiroit avec les ongles de fer, non-seulement les côtes, comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes & les jouës. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, souffrant une douleur excessive

par l'extension des jointures. D'autres étoient liez à des colomnes contre le visage, sans que leurs pieds portassent à terre : afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non-seulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais presque tout le jour. Car quand il passoit à d'autres, il laissoit des officiers pour observer les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cédât à la force des tourmens. Il ordonnoit de serrer les liens sans misericorde, & quand ils seroient prêts à rendre l'ame, les détacher & les traîner par terre. Car ils nous comptoient pour rien, non plus que si nous n'étions plus.

Il y en avoit qu'après les tourmens on mettoit aux entraves, étendus au quatriéme trou ; en sorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchez sur le dos, ne pouvant plus se soutenir. D'autres jettez sur le pavé, faisoient plus de pitié à voir, que dans l'action de la torture ; à cause de la multitude des plaïes dont ils étoient couverts. Les uns sont morts constamment dans les tourmens ; d'autres étant mis en prison demi-morts, ont fini peu de jours après par les douleurs ; les autres aïant été pansez sont encore devenus plus courageux par le temps & par le séjour de la prison. De sorte que quand on leur a donné le choix de demeurer libres en s'approchant des sacrifices profanes, ou d'être condamnez à mort, ils ont choisi la mort sans hésiter ; car ils sçavoient ce qui est marqué dans les divines écritures : Celui qui sacrifie à des dieux étrangers sera exterminé ; Ex. XXII. 20. XX. 3.
& encore : Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. C'est ainsi que le martir Phileas écrivoit peu avant sa mort, étant encore en prison, pour encourager son troupeau.

Lorsqu'il fut sur l'échafaut, Culcien gouverneur XXXIII. S. Phileas, &

Saint Philorome.
Acta sinc. p. 548.

d'Egypte le pressa de sacrifier, du moins au seul Dieu qu'il reconnoissoit : Phileas répondit : il ne desire pas de tels sacrifices, parlant des sacrifices sanglans. Culcien dit : Quels sont donc les sacrifices qui lui plaisent ? Phileas répondit : la pureté du cœur & des sens & la verité dans les paroles. Culcien dit : Moïse n'a-t'il pas sacrifié ? Phileas répondit : Il étoit ordonné seulement aux Juifs de sacrifier à Dieu seul, à Jerusalem : les Juifs péchent maintenant, en célébrant ailleurs leurs solemnitez. Culcien dit : Laisse ces paroles inutiles, & sacrifie. Phileas répondit : Je ne soüillerai point mon ame. Culcien dit : Perdons-nous l'ame ? Phileas répondit : L'ame & le corps. Culcien dit : Ce même corps, cette chair ressuscitera-t'elle ? Oüi, dit Phileas. Culcien dit encore : Paul n'a-t'il pas nié J. C ? Non, dit Phileas, à Dieu ne plaise. Culcien ajouta : Paul n'étoit-il pas persécuteur ? Phileas répondit : Non, à Dieu ne plaise. Culcien dit : Paul n'étoit-il pas un homme du commun : un Syrien qui parloit Syriaque ? Phileas répondit : Non, il étoit Hebreu & parloit Grec, & avoit une sagesse au-dessus de tous les hommes. Culcien dit : Tu diras peut-être qu'il étoit au-dessus de Platon. Phileas répondit : Il étoit plus sage, non-seulement que Platon : mais que tous les philosophes ; car il a persuadé les sages ; & si vous voulez, je vous dirai ses discours.

Culcien dit : Sacrifie donc. Phileas dit : Je n'en ferai rien. Est-ce par conscience, dit Culcien ? Oüi, répondit Phileas. Pourquoi donc, dit Culcien, ne fais-tu pas conscience d'abandonner ta femme & tes enfans ? Parce, dit Phileas, que je dois à Dieu un plus grand amour. A quel Dieu, dit Culcien ? Phileas étendit les mains au ciel, & dit : Au Dieu qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Les avocats

vouloient empêcher Phileas de tant parler, & lui disoient : Pourquoi résistez-vous au gouverneur ? Phileas répondit : Je répons à ce qu'il me demande, & ensuite : Ce ne sont pas seulement les Chrétiens qui sont ainsi, voïez l'exemple de Socrate comme on le menoit à la mort, sa femme présente avec ses enfans ne le fit pas revenir. Culcien dit : J. C. étoit-il Dieu ? Oui, répondit Phileas. Culcien dit, comment es tu persuadé qu'il étoit Dieu ? Phileas répondit : Il a fait voir des aveugles & oüir des sourds ; il a purifié des lépreux, ressuscité des morts, rendu la parole à des muets, guéri grand nombre de maladies, & fait plusieurs autres miracles. Culcien dit : Un crucifié est-il Dieu ? Phileas répondit : Il a été crucifié pour notre salut : il sçavoit qu'il le devoit être, & qu'il devoit souffrir des affronts, & il s'est livré à toutes ces souffrances pour nous. Car tout cela avoit été prédit de lui par les saintes écritures, que les Juifs croïent avoir, & ne les ont pas ; vienne qui voudra voir s'il n'est pas ainsi.

Culcien dit, souviens-toi que j'ai épargné ton honneur ; car j'aurois pu te maltraiter dans ta ville, & je ne l'ai pas fait. Phileas répondit : Je vous en remercie, mais faites-moi la grace entiere. Que desires-tu, dit Culcien ? Phileas répondit : suivez votre humeur, faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : veux-tu ainsi mourir sans sujet ? Non pas sans sujet, dit Phileas, mais pour Dieu & pour la vérité. Culcien dit : Paul étoit-il Dieu ? Non répondit Phileas. Qu'étoit-il donc ? dit Culcien. Phileas répondit : Un homme semblable à nous ; mais le saint Esprit étoit en lui, & par la vertu du saint Esprit il faisoit des miracles. Culcien dit : Je te donne en grace à ton frere. Phileas répondit : Faites-moi la grace entiere, suivez votre passion, & faites ce qui

vous est commandé. Culcien dit : Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas : mais parce que tu as beaucoup de bien, & que tu peux nourrir presque toute la province, je t'épargne, & je te conseille de sacrifier. On voit par là quelles étoient les aumônes des chrétiens riches. Culcien dit : Ta pauvre femme te regarde. Phileas répondit : JESUS-CHRIST est le Sauveur de tous nos esprits. Il m'a appellé à l'héritage de sa gloire, il peut aussi l'y appeller. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un délai, & se jetterent à ses pieds avec tous les officiers, le curateur, & tous ses parens, le priant d'avoir égard à sa femme, & de prendre soin de ses enfans. Il demeura ferme comme un rocher battu par la tempête : disant qu'il devoit tenir pour ses parens les saints martirs & les apôtres.

Euseb. VIII. *hist. c.* 8.

Philorome, ce magistrat d'Alexandrie, dont jay parlé, se trouva présent ; & voïant la fermeté de Phileas, il s'écria : Pourquoi faites-vous de vains efforts contre la constance de cet homme : pourquoi le voulez-vous rendre infidele à Dieu. Ne voïez-vous pas qu'il ne vous voit ni ne vous entend, & qu'il est tout occupé de la gloire celeste ? Ces paroles tournerent la colere de tout le monde contre Philorome : ils demanderent qu'il fut condamné comme Phileas, par le même jugement. Le juge y consentit volontiers, & ordonna que tous deux eussent la tête coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'exécution, le frere de Phileas, qui étoit un des avocats s'écria : Phileas demande abolition. Culcien le rappella & lui dit : As-tu appellé ? Phileas répondit : Je n'ai point appellé, Dieu m'en garde : Ne prenez pas garde à ce malheureux ; pour moi je rends de grandes actions de graces aux empereurs, & à vous, d'être devenu cohéritier de J. C. Quand ils furent

furent arrivez au lieu de l'exécution, Phileas étendit les mains vers l'Orient, & dit à haute voix : Mes chers enfans, vous qui cherchez Dieu, veillez ſur vos cœurs ; car l'ennemi, comme un lion rugiſſant, cherche à vous abattre : nous n'avons pas encore ſouffert, nous commençons à ſouffrir, & à être diſciples de J. C. Mes chers enfans, attachez-vous à ces préceptes. Invoquons celui qui eſt ſans tache, incompréhenſible, aſſis ſur les cherubins, auteur de tout : le commencement & la fin : à lui ſoit gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen. Quand il eut ainſi parlé, les bourreaux leur couperent la tête à tous deux.

XXXIV. Martirs de Syrie, &c.

Euſeb. VIII. *hiſt.* c. 12.

Il y eut à Alexandrie pluſieurs martirs à qui on coupoit le nez, les oreilles & les mains ; puis on mettoit le reſte du corps en pieces. A Antioche on en grilla pluſieurs, pour les faire ſouffrir long-temps : & d'autres aimerent mieux laiſſer brûler leur main droite, que de toucher aux ſacrifices prophanes ; d'autres fuïant la tentation, avant que de tomber entre les mains des perſécuteurs, ſe précipiterent de deſſus des toits élevez. Ce qui doit être attribué à une inſpiration particuliere du ſaint Eſprit, ſans être tiré à conſequence. Il y eut deux ſœurs vierges à Antioche, même d'une nobleſſe, d'une beauté, d'une pieté ſinguliere, que les perſécuteurs firent jetter dans la mer. Dans la même ville on compte encore pour martirs Baſiliſſe, Antoine prêtre, Anaſtaſe & pluſieurs autres eccleſiaſtiques : Marcionille, un enfant nommé Celſe, ſept freres & pluſieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Auguſta Euphrateſia, Sergius & Bacchus, depuis très-illuſtres par leurs miracles.

Aug. l. 1. *de Civit. c.* 26.

Martyr. 9. *Janu.*

En Méſopotamie, pluſieurs furent pendus par les pieds, & étouffez d'un petit feu allumé au-deſſous. En

Euſeb. VIII. *c.* 12.

Arabie on les tuoit à coups de coignées. En Cappadoce on leur brisoit les jambes. Dans le Pont on leur fichoit sous les ongles des roseaux pointus : à d'autres on répandoit sur le dos du plomb fondu, & on leur faisoit souffrir des tourmens si infames, qu'il n'est pas même possible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de supplices, comme s'ils eussent combattu pour gagner un prix. En Phrygie il se trouva une petite ville, dont le gouverneur, le trésorier, tous les officiers & tout le peuple confesserent qu'ils étoient chrétiens, & refuserent d'obéïr à ceux qui les vouloient faire idolatrer. On envoïa des gens de guerre qui entourerent la ville, y mirent le feu & la brûlerent avec les femmes & les enfans, qui invoquoient J. C. Dieu souverain. Celui de cette ville qui se signala le plus, fut un officier Romain nommé Adaucus, d'une noblesse considerable en Italie, qui avoit passé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou trésorier general.

Eus. VIII. c. 11.

XXXV. Histoire de saint Theodote, hôtelier.

Acta sinc. p. 354.

Le gouverneur de Galatie nommé Theotecne, étoit un homme violent & cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le christianisme. Sur le seul bruit de son arrivée dans la province, les églises furent dissipées; & un grand nombre de fideles s'enfuirent dans les déserts & sur les montagnes. Car il fit marcher devant lui plusieurs officiers l'un après l'autre, chargez de menaces terribles, & enfin des édits qui ordonnoient la démolition des églises & le reste de la persécution. Les païens étoient dans les festins & dans la joïe : ils se jettoient dans les maisons des chrétiens, & prenoient tout ce qu'ils rencontroient, sans que l'on osât leur résister seulement d'une parole : autrement on étoit accusé de sédition. Aucun chrétien n'osoit plus paroître en public : les princi-

paux étoient en prison chargez de fers ; les femmes de condition étoient traînées par des hommes insolens ; la plûpart se retiroient dans les déserts, où ils se cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d'herbes & de racines. Etant accoutumez à une vie plus commode, ils succomboient à cette misere, les uns mouroient de faim, les autres venoient se faire prendre.

A Ancyre capitale de cette province, étoit un chrétien nommé Theodote, marié, & menant une vie commune en apparence, jusques-là qu'il tenoit une hôtellerie ; mais en effet d'une vertu singuliere. Dès sa jeunesse il avoit méprisé les plaisirs & les richesses, s'appliquant au jeûne & à l'aumône. Il secouroit les malades & les affligez, travailloit à la conversion des pécheurs, & par ses exhortations fit plusieurs martirs. Il avoit même le don des miracles, & guérissoit les maladies incurables, par ses prieres & par l'imposition de ses mains.

Pendant la persécution il assistoit les confesseurs prisonniers, & enterroit les corps des martirs, quoiqu'on l'eut défendu sous peine de mort. C'étoit lui qui fournissoit du pain & du vin pour le saint sacrifice : car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait offrir aux idoles tous les vivres que l'on trouvoit en public. Mais Theodote avoit fait ses provisions, & son métier lui donnoit occasion de donner à manger, & même de loger plusieurs personnes ; ensorte que son hôtellerie devint l'église, où on célebroit les misteres, l'hospice des étrangers, & le refuge de tous les chrétiens.

Il alla à un bourg nommé Mal, distant de la ville environ quarante milles ou treize lieuës, pour recueillir les reliques du martir Valens, que l'on avoit jettées dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques chrétiens,

qui avoient été arrêtez peu auparavant par leurs parens, pour avoir renversé un autel de Diane ; & qu'il avoit délivrez avec beaucoup de peine & de dépense. Ils lui rendoient grace, comme au bienfaiteur commun de tous les affligez. Il les pria de manger avec lui, pour continuer ensuite leur voïage ; & ils s'assirent ensemble sur l'herbe près d'une caverne, au bord du fleuve, à deux stades du bourg, en un lieu orné de toutes sortes de fleurs, & environné de beaux arbres, d'où les oiseaux se faisoient entendre. Theodote envoïa quelques-uns de ses compagnons au bourg inviter le prêtre de manger avec eux, & leur faire les prieres ordinaires des voïageurs. Car autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point sans la bénédiction d'un prêtre. Ceux qui étoient envoïez trouverent le prêtre qui sortoit de l'église après la priere de l'heure de sexte. Il leur demanda s'ils étoient chrétiens, & les pria d'entrer chez lui. Puis il ajouta : Voilà mon songe : J'ai vû deux hommes qui vous ressembloient, & qui m'ont dit qu'ils apportoient un trésor à ce païs. Il est vrai, dirent-ils, nous avons un trésor, qui est Theodote, homme d'une pieté singuliere ; mais montrez-nous le prêtre de ce bourg. C'est moi-même, dit Fronton, car il se nommoit ainsi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez moi Theodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y a des chrétiens. Ils se joignirent & se baiserent. Theodote s'excusoit de venir chez le prêtre Fronton, parce qu'il étoit pressé de retourner à Ancyre, pour secourir les chrétiens. Après qu'ils eurent mangé, Theodote dit au prêtre en souriant : Ce lieu me paroît bien propre à mettre des reliques. Le prêtre dit : Il en faut avoir, avant que de songer à bâtir. C'est mon affaire, dit Theodote, ou plûtôt celle de Dieu, de vous fournir des re-

liques : aïez soin seulement de bâtir l'église, & n'y perdez point de temps ; les reliques viendront bien-tôt. En disant cela il tira son anneau de son doigt, & le donna au prêtre, en prenant Dieu à témoin de sa promesse. Ensuite il vint à la ville, où tout étoit renversé par la persécution, comme en un tremblement de terre.

Il y avoit sept vierges âgées & exercées à la vertu depuis leur premiere jeunesse, que le gouverneur voïant fermes dans les tourmens, avoit livrées à de jeunes insolens, pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains & les yeux au ciel, invoquant Jesus-Christ protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe aïant tiré à part Tecuse la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, & lui dit : Mon fils, que cherches-tu avec des personnes consumées, comme tu vois, de vieillesse, de jeûnes, de maladies, de tourmens. J'ai plus de soixante & dix ans, & les autres ne sont gueres plus jeunes, tu nous verras bien-tôt déchirer par les bêtes & par les oiseaux. Car le gouverneur a défendu qu'on nous donne la sépulture. Elle ôtoit son voile en disant ces paroles, pour lui montrer ses cheveux blancs, & ajoutoit : Tu as peut-être une mere de cet âge, laisse-nous nos larmes, & prends pour toi l'esperance de la récompense que tu recevras de J. C. Les jeunes hommes se mirent à pleurer avec elles, & se retirerent.

XXXVI. Martire de sept vierges.

Pour les tenter d'une autre maniere, le gouverneur voulut les faire prêtresses de Diane & de Minerve. On avoit accoutumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voisin ; & cette fête se rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots, il fit mettre aussi dans des chariots les vierges debout & nuës par dérision. Après suivoient les idoles & une grande

foule de peuple, avec des flutes & des cymbales, & des femmes qui dansoient les cheveux épars, comme des bacchantes. Cependant Theodote prioit pour les vierges exposées, craignant la foiblesse du sexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maison appartenant à un nommé Theocharis, près l'église des patriarches, avec Polychronius neveu de la vierge Tecuse, & quelques autres chrétiens. Ils étoient demeuré prosternez en oraison depuis le grand matin jusques à l'heure de sexte: quand la femme de Theocharis leur vint dire, que les vierges avoient été noïées dans le lac. Alors Theodote se levant de sur le pavé, mais encore à genoux, étendit les mains au ciel, fondant en larmes, & dit: Seigneur, je vous rends graces de n'avoir point voulu que mes pleurs fussent inutiles. Puis il demanda à la femme ce qui s'étoit passé. Elle qui avoit été présente à tout avec les autres, dit: Toutes les promesses du gouverneur ont été inutiles; les prêtresses de Diane & de Minerve qui présentoient aux vierges la couronne & l'habit blanc pour marques du sacerdoce, ont été de même rejettées avec injures; enfin le gouverneur a commandé qu'on leur attachât des pierres au cou, si grosses que chacune auroit chargé une charette; qu'on les mît dans de petits batteaux, & qu'on les portât au plus profond de l'étang. Elles y ont donc été noïées environ à deux cens pieds du bord.

Theodote demeura au même lieu, consultant avec Polychronius & Theocharis, comment ils pourroient tirer les corps de l'étang. Sur le soir un jeune homme nommé Glycerius, qui étoit aussi chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des soldats près de l'étang pour garder les corps. Theodote en fut fort affligé, & quitta les autres pour aller à l'église des patriarches:

mais les païens en avoient muré la porte. Ainsi il se prosterna en dehors près de la conque où étoit l'autel, & y demeura quelque-temps en priere. De-là il alla à l'église des peres qu'il trouva aussi murée; & pria de même. Aïant entendu derriere lui un grand bruit, il crut qu'on le poursuivoit & revint chez Theocharis où il s'endormit. Alors la vierge Tecuse lui apparut, & lui dit: Tu dors, mon fils Theodote, sans te soucier de nous. Ne te souviens-tu pas des instructions que je t'ai données en ta jeunesse, pour te conduire à la vertu, contre l'attente de tes parens? Tu m'honorois comme ta mere, & tu m'oublies après ma mort: ne laisse pas nos corps en proïe aux poissons. Un grand combat t'attend dans deux jours; leve-toi, va à l'étang; mais garde-toi d'un traître.

Il se leva & raconta sa vision à ses compagnons, & le jour étant venu, ils envoïerent Glycerius & Theocharis reconnoître plus exactement la garde; esperant que les soldats se seroient retirez, à cause de la fête de Diane; mais ils étoient demeurez. Les chrétiens laisserent donc passer encore ce jour-là. Le soir ils sortirent étant à jeûn, & portant des serpes tranchantes, pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obscure, sans lune & sans étoiles. Etant arrivez au lieu où l'on exécutoit les criminels, plein de têtes coupées, fichées sur des pieux, & de restes hideux de corps brûlez, ils furent saisis d'horreur; mais ils entendirent une voix qui leur dit: Approche hardiment, Theodote. Chacun d'eux fit sur son front le signe de la croix, & aussitôt ils virent une croix lumineuse vers l'Orient: ils se mirent à genoux, & adorerent vers ce côté. Ils continuerent à marcher dans une telle obscurité, qu'ils ne se voïoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande pluïe,

& la bouë étoit telle, qu'à peine ils pouvoient se soutenir. Ils s'arrêterent encore à prier : ils virent un feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revêtus d'habits éclatans, avec la barbe & les cheveux blancs, qui leur dirent : Courage, Theodote, le Seigneur a écrit ton nom entre les martirs : il nous a envoïez pour te recevoir ; c'est nous que l'on appelle les Peres. Tu trouveras sur l'étang saint Sosandre armé qui épouvante les gardes : mais tu ne devois pas amener un traître avec toi.

En effet le martir Sosandre apparut aux gardes, armé d'une cuirasse, d'un casque, d'un bouclier & d'une lance, qui jettoit du feu de toutes parts ; & en même temps la pluïe & le vent étoient violens, avec des tonneres & des éclairs. Les gardes épouvantez s'enfuirent dans les cabanes voisines. Le vent étoit si grand, qu'en chassant l'eau vers les bords, il découvroit le fonds où étoient les corps des vierges : ainsi Theodote & les siens couperent les cordes, tirerent les corps, les mirent sur des chevaux, & les apporterent à l'église des patriarches, auprès de laquelle ils les enterrerent. Les noms de ces sept vierges étoient Tecuse, Alexandria, Phaïna, Claudia, Euphrasie, Matrone & Julitte. Les trois premieres avoient renoncé à tout, pour mener la vie apostolique.

Le lendemain le bruit s'étant répandu que ces corps avoient été enlevez, toute la ville fut en rumeur. Dès qu'un chrétien paroissoit, on le traînoit à la question. Theodote aïant sçu que l'on en avoit pris ainsi plusieurs vouloit se livrer lui-même ; mais les freres l'en empêcherent. Polychronius voulant s'assurer de la verité, se déguisa en païsan, & s'en alla dans la place : mais il fut pris & amené au gouverneur, où après avoir été battu, se voïant menacé de mort, il avoüa que Theodote

dote avoit enlevé des reliques des vierges, & indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées & brûlées. Ainsi les chrétiens reconnurent que c'étoit le traître, dont ils avoient été avertis. On le dit à Theodote, qui dit adieu aux freres, les exhorta à prier pour lui sans relâche, & se prépara au combat. Il pria long temps avec eux & demanda à Dieu la fin de la persécution & le repos de l'église; il les embrassa avec quantité de larmes de part & d'autre, & leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec son anneau, de lui donner ses reliques, s'ils pouvoient les dérober. En disant cela il fit le signe de la croix sur tout son corps, & marcha hardiment au lieu du combat.

XXXVII. Martire de saint Theodote.

Il rencontra deux citoïens de ses amis, qui lui voulurent persuader de se sauver, pendant qu'il étoit encore temps; mais il leur dit: Si vous voulez me faire plaisir, allez plûtôt dire aux magistrats: Voilà Theodote que les prêtres de Minerve & de Diane accusent avec toute la ville, il est à la porte. Etant entré, il regardoit, en souriant, le feu, les chaudieres boüillantes, les roues & plusieurs autres instrumens de supplices, que l'on avoit préparez. Le gouverneur lui proposa de le mettre au nombre de ses amis & de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront, dit-il, l'honneur de t'écrire, & de recevoir tes lettres: tu seras sacrificateur d'Apollon avec pouvoir sur toute la ville, tu ordonneras les autres sacrificateurs: tu représenteras aux magistrats les besoins du païs, & tu envoïeras des députations aux empereurs, pour les causes communes. Theodote lui répondit, en relevant d'un côté les crimes des faux dieux & les infamies que les païens mêmes leur attribuoient, & de l'autre côté la grandeur & les miracles de J. C. La multitude des idolâtres fut irritée de

son discours ; les sacrificateurs déchiroient leurs habits & leurs couronnes ; le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Theodote au chevalet, & plusieurs bourreaux l'un après l'autre le déchirerent long-temps avec les ongles de fer. On ajouta du vinaigre sur ses playes, & on y mit le feu. Le martir sentant l'odeur de sa chair brûlée, détourna un peu le visage ; & le gouverneur crut qu'il commençoit à ceder aux tourmens. Non, dit Theodote, mais fais-toi mieux obéïr ; tes ministres se relâchent. Invente de nouveaux tourmens, pour m'éprouver, ou plûtôt reconnois le courage que me donne J. C. & qui fait que je te méprise comme un vil esclave & tes empereurs aussi. Le gouverneur lui fit battre les machoires avec des pierres, pour lui casser les dents. Le martir dit : Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les chrétiens, sans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoïa en prison ; mais en passant dans la place, il montroit à tout le monde son corps déchiré, comme une preuve de la puissance de J. C. & de la force qu'il donne aux siens, de quelque condition qu'ils soient, sans distinction de personnes. Il est juste, disoit-il, de lui offrir de tels sacrifices ; puisqu'il a souffert le premier pour chacun de nous.

Au bout de cinq jours le gouverneur se fit amener Theodote, & après avoir fait rouvrir ses plaïes, comme on l'eut déchiré de nouveau, & mis sur des tessons brûlans, qui lui firent une extrême douleur ; le voïant invincible, il le condamna à perdre la tête, & ordonna que le corps fut brûlé, de peur que les chrétiens ne l'ensevelissent. Le martir étant arrivé au lieu de l'exécution, demanda encore à Jesus-Christ la fin de la persécution, & la paix de l'église ; puis se tournant vers les freres, il leur dit : Ne pleurez point, rendez graces à

N. S. J. C. qui m'a fait achever ma course, & vaincre l'ennemi; désormais je prierai Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit il reçut le coup avec joïe. On mit le corps sur un grand bucher; mais il y parut une si grande lumiere, que personne n'osa en approcher pour l'allumer. Le gouverneur l'aïant appris, ordonna des soldats pour garder la tête & le corps au même lieu.

Cependant le prêtre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martir, & esperant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une ânesse chargée de vin vieux de son cru & de sa vigne, qu'il cultivoit lui-même. Il arriva sur le soir, & son ânesse se coucha au lieu où étoit le corps du martir. Les gardes l'inviterent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roseaux & de branches de saule, & le corps étoit auprès, couvert d'herbes & de feüillées; le feu étoit allumé, & le soupé prêt. Le prêtre aïant déchargé son ânesse, leur fit goûter de son vin, qu'ils trouverent excellent. En bûvant ils parloient des coups qu'ils avoient soufferts, pour avoir mal gardé des femmes, qui avoient été jettées dans l'étang, & qui en avoient été tirées par un homme de fer, dont ils gardoient encore le corps. Fronton les fit expliquer, & il se trouva que cet homme de fer étoit Theodote; qu'ils nommoient ainsi, parce qu'il avoit paru insensible à tous les tourmens. Alors le prêtre Fronton rendit graces à Dieu, & invoqua son secours: puis quand il vit les gardes profondement endormis; il prit le corps du martir, lui remit son anneau au doigt, le chargea sur son ânesse, & remit les feüilles & les herbes afin que les gardes ne s'apperçussent de rien. Il laissa aller son ânesse, qui d'elle-même retourna au bourg; & s'arrêta en un lieu, où

depuis fut bâtie une église en l'honneur de S. Theodote. Cette histoire a été écrite par Nil témoin oculaire; qui avoit passé sa vie avec le martir, avoit été en prison avec lui, & étoit parfaitement informé de tout.

XXXVIII. Persécution en Occident.

Lactant. de mort. n. 15. Eus. vit. Const. l. 1. c. 16.

La persécution se faisoit aussi en Occident: après que Maximilien Herculius & Constantius Chlorus eurent reçu les lettres de leurs collegues d'Orient. Constantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de chrétiens entre ses officiers, & dans son palais. Il leur proposa le choix ou de demeurer dans leurs charges, s'ils sacrifioient aux idoles, ou s'ils le refusoient, d'être bannis de sa présence, & de perdre ses bonnes graces. Plusieurs préfererent l'interêt temporel à la religion, plusieurs demeurerent fermes; mais ils furent tous bien étonnez, quand Constantius déclara, qu'il tenoit les apostats pour des lâches & des interessez; & que n'esperant pas qu'ils lui fussent plus fideles qu'à Dieu, il les éloignoit pour jamais de son service; au contraire ceux qui s'étoient montrez vrais serviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprès de lui, de leur confier la garde de sa personne & de son état, & de les compter entre ses meilleurs amis. Le cesar Constantius se contenta de cette feinte, pour exécuter l'édit de Dioclétien. Il est vrai qu'il souffrit que l'on abattît les églises, considérant qu'elles pouvoient être rebâties; mais il ne fit mourir personne; & il n'y eut point alors de sang répandu dans les Gaules. En Italie le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obéit volontiers aux ordres de Diocletien.

Lactant. ibid.

Acta S. Sabini. Baluz. tom. 2. Miscell. p. 47.

An. 303.

Le quatorziéme d'Avril de cette année 303. comme il étoit à Rome à celebrer les jeux dans le grand cirque: à la sixiéme course il gagna sur la faction bleuë, & la

plus grande partie du peuple s'écria : Otez les chrétiens & assurez nos plaisirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur, point de chrétiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduisoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleuë, la verte & la rouge, suivant la couleur de leurs habits : le peuple faisoit divers cris, pour demander ce qu'il souhaitoit aux magistrats qui présidoient aux spectacles : ces acclamations étoient soigneusement marquées ; & comme on en abusoit souvent, les mêmes empereurs Diocletien & Maximien avoient ordonné, que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple ; quand il demanderoit l'absolution d'un coupable, ou la condamnation d'un innocent.

L. Decur. Cod. de pœn.

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogenien préfet de Rome : Auguste, autant que vous aimé la victoire, demandez au préfet ce que nous disons. Alors Hermogenien fit sçavoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'assemblât au Capitole ; & une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dix-neuviéme d'Avril. L'empereur leur parla en ces termes : Vous qui aimez la religion, il nous semble juste qu'elle s'augmente sous notre regne, par vos bons avis. C'est pourquoi je donnerai pouvoir de faire arrêter les chrétiens par tout où on en trouvera, par le préfet de Rome, ou par ses officiers ; & les faire sacrifier. Alors le peuple se sépara criant tout d'une voix : Auguste, soïez victorieux & florissant avec les dieux.

Ensuite un particulier vint trouver Hermogenien préfet de Rome & lui dit : Il y a un évêque qui fait tous les jours des assemblées avec les chrétiens, & leur explique les livres, séduisant le peuple. Le préfet en donna aussi-tôt avis à l'empereur Maximien, qui en eut

de la joïe, & fit écrire le dernier d'Avril une lettre à Venuſtien gouverneur de Toſcane : portant que par tout où l'on trouveroit des chrétiens, on les contraignît de ſacrifier aux dieux : autrement qu'ils périſſent par les ſupplices, & que leurs biens fuſſent confiſquez.

XXXIX. Martire de Sabin d'Aſſiſe.

Venuſtien gouverneur de Toſcane, commença donc à chercher avec ſoin s'il trouveroit quelque chrétien caché. On lui découvrit l'évêque Sabin, & il le fit arrêter à Aſſiſe, où il fut mis en priſon avec deux diacres, Marcel & Exuperance & pluſieurs clercs. Venuſtien vint à Aſſiſe, & le lendemain ſe fit dreſſer un tribunal au milieu de la place ; on lui préſenta l'évêque & ſes deux diacres. Le gouverneur lui demanda ſon nom, puis ſa condition, s'il étoit libre ou eſclave. Il falloit que ſon exterieur fut bien pauvre. Sabin répondit : Je ſuis eſclave de J. C. délivré de la ſervitude du démon. Venuſtien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit : Bien que pecheur & indigne, je porte le nom d'évêque. Et ces deux, dit Venuſtien, quelle charge ont-ils ? Ce ſont mes diacres, dit Sabin. Venuſtien lui dit : Quel pouvoir te donne la hardieſſe de faire des leçons en ſecret, & d'enſeigner au peuple à quitter les dieux, pour ſuivre un homme mort ? Sabin dit : Vous ſçavez donc que N. S. J. C. eſt mort ? Venuſtien dit : Et il a été véritablement mis à mort & enſeveli. Sabin dit : Vous ne ſçavez pas qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour ? Vous devriez pourtant ſçavoir le tout. Venuſtien dit : Choiſis l'un des deux, ou de ſacrifier aux dieux & de vivre, ou de mourir dans les tourmens que tu mérites ; & reſſuſcite enſuite comme le Chriſt ton Seigneur. Sabin dit : C'eſt ce que je deſire d'être tué & de mourir, afin que je reſſuſcite comme mon Seigneur J. C.

Sabin continua de parler de la grandeur de J. C. & de

la vanité des idoles ; & ajouta : Pour vous montrer qu'il ne sert de rien d'adorer les démons, que l'on apporte ici votre dieu. Venustien commanda que l'on apportât son dieu qu'il avoit dans sa chambre, par tout où il logeoit ; c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtemens étoient d'or. On l'apporta dans les mains, avec des flambeaux, en faisant de grands cris, & Vestunien dit : Voilà notre protecteur. Sabin lui demanda la permission d'en faire ce qu'il voudroit, & aïant pris l'idole entre ses mains & fait sa priere, il la jetta contre le pavé & la brisa. Venustien se frappa le front de colere, & fit aussi-tôt couper à Sabin les deux mains. Marcel & Exuperance, ses deux diacres furent saisis de crainte, & tremblerent très-long-temps ; mais l'évêque Sabin aïant les mains coupées les encourageoit.

Venustien ramassa les morceaux de son idole dans des linges, & dans une boëte d'argent, qu'il envoïa chez lui, & fit pendre au chevalet les deux diacres en présence de l'évêque. Comme il leur commandoit de sacrifier, Marcel dit : Nous nous sommes une fois offerts en sacrifice à Dieu. Ils furent long-temps frappez à coups de bâtons, & crierent : Nous sommes renouvellez au nom de N. S. J. C. Venustien dit : Je vais vous renouveller. Et leur fit déchirer les côtes avec les ongles de fer. Ils expirerent tous deux dans ce tourment : le juge fit jetter leurs corps dans la riviere, & envoïa l'évêque Sabin en prison. Un pescheur & un prêtre recueillirent les corps des saints martirs Exuperance & Marcel, & les ensevelirent près le chemin, le dernier jour de Mai.

Une dame chrétienne nommée Serene de la ville de Spolette, qui étoit veuve depuis trente & un an, appliquée à la priere, au jeûne & à l'aumône : aïant appris ceci, venoit de nuit servir l'évêque Sabin, lui embrasser les

pieds & les baiser. Elle amassa ses mains coupées & les serra dans sa maison ; les embauma dans un vaisseau de verre ; les touchoit jour & nuit, & les mettoit sur ses yeux. Son petit fils nommé Priscien, qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle ; quoique les médecins eussent épuisé leur art pour le guérir. Elle le présenta à l'évêque Sabin, & lui dit : Seigneur, je vous conjure par J. C. en qui vous croïez, de mettre vos bras sur son serviteur que voici, & de prier Dieu le créateur, & je crois qu'il sera éclairé. Alors Sabin à genoux & répandant des larmes, dit : Seigneur, écoutez-moi pécheur que je suis. Eclairez nos tenebres, vous qui êtes la lumiere de vérité & de vie : par N. S. J. C. & le S. Esprit, qui vit & regne avec vous dans les siecles des siecles. Ils répondirent Amen. L'évêque Sabin mit les bouts de ses bras sur les yeux de l'aveugle, disant : Celui-là t'ouvre les yeux, qui a ouvert la mer & fait passer Israël au milieu : qu'il introduise sa lumiere dans tes yeux, afin que toutes les nations connoissent qu'il est le créateur de toutes choses visibles & invisibles ; que c'est lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle né. Alors les yeux de Priscien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la prison, voïant les merveilles de Dieu, se jetterent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiser. Ils furent baptisez le même jour au nombre d'onze. Ce miracle de l'aveugle guéri ne put demeurer caché.

Un mois après le gouverneur de Toscane Venustien eut un si grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture & le sommeil ; & les médecins ne pouvoient le soulager. On lui dit que l'évêque Sabin avoit guéri un aveugle : il envoïa sa femme & ses deux fils pour prier l'évêque avec grand honneur. Sabin remercia Dieu & vint chez Venustien : on le prit entre les mains & on le

le jetta aux piéds de l'évêque, qui le voïant en cet état, dit tout haut avec larmes: Que J. C. vous éclaire, lui qui a éclairé l'aveugle né. Venuſtien répondit en pleurant avec ſa femme & ſes enfans: Nous avons péché. Sabin répondit: Si vous croïez de tout votre cœur & avec repentir, rien ne ſera refuſé à votre foi; que l'on apporte ici les morceaux de l'idole. On les lui apporta & il les fit mettre en poudre & jetter dans la riviere. Venuſtien étoit preſſé de ſes douleurs. Sabin lui dit: Croïez-vous de tout votre cœur? Venuſtien répondit: Je croi, mais vous me repreſentez le péché que j'ai commis contre vous; & c'eſt ce qui me tourmente. Sabin répondit: Mes péchez en ſont la cauſe; ſeulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur J. C. & recevoir le baptême, vous ſerez guéri, & vous obtiendrez la vie éternelle. Venuſtien dit: Baptiſez-moi au nom de N. S. J. C. afin que je reçoive l'effet de vos promeſſes. Alors l'évêque Sabin pria à genoux, & quoiqu'il eut les mains coupées, le fit cathécumene avec ſa femme & ſes fils; & aïant pris de l'eau les baptiſa en diſant: Croïez-vous en Dieu le Pere tout-puiſſant? Venuſtien répondit: Je croi. Et en J. C. ſon Fils? Il répondit: Je croi. Et au Saint-Eſprit? Il répondit: Je croi. Et en celui qui eſt monté aux cieux, & qui doit encore venir pour juger les vivans & les morts, & le monde par le feu? Il répondit: Je croi. Et en ſon avênement & en ſon regne, la rémiſſion des péchez & la réſurrection de la chair? Venuſtien répondit: Je croi en J. C. Fils de Dieu qui m'éclairera.

En même temps on le lava du baſſin & ſes yeux furent ouverts, en ſorte qu'il ne ſentoit plus aucune douleur après ſon baptême. Il tenoit les pieds de Sabin & les arroſoit de ſes larmes, en diſant: Priez N. S. J. C. qu'il

me pardonne le mal que je vous ai fait. Sabin répondit : Mon fils, j'ai souffert tout cela à cause de mes péchez, vous ne m'avez point offensé ; & ils demeurerent ensemble. L'empereur Maximien étant averti que Venustien avoit été baptisé, en fut irrité, & envoïa le tribun Lucius avec commission de faire mourir Sabin & Venustien. Le tribun Lucius vint, & sans forme de procès, fit couper la tête à Venustien gouverneur de Toscane, avec sa femme & ses fils, en la ville d'Assise. Les chrétiens cacherent si bien leurs corps, qu'on ne put les retrouver. En même temps le tribun arrêta l'évêque Sabin, & l'amena à Spolete où il le fit battre jusques à la mort. La veuve Serene qui avoit déja recueillie ses mains, les rejoignit à son corps, qu'elle ensevelit à deux milles ou environ de Spolete, le septiéme de Décembre.

XXXIX. Persecution en Afrique. Recherche des livres.

Gesta purgat Cæcil. Baluz. Miscell. tom. 2. p. 91. an. 303.

L'édit de la persécution fut apporté en Afrique : on abattit les églises, & on fit la recherche des livres sacrez. A Cirthe colonie Romaine de Numidie, Munatius Felix, qui en étoit curateur ou premier magistrat, & qui étoit aussi flamine perpetuel, c'est à-dire, sacrificateur des idoles, alla avec ses officiers faire cette recherche, le dix-neuviéme de Mai. Quand ils furent arrivez à la maison où les chrétiens s'assembloient depuis la démolition des églises, le curateur Felix dit à Paul, qui étoit l'évêque de la ville : Montrez-nous les écritures de la loi & tout ce que vous avez ici, pour exécuter l'ordre que nous avons reçû. L'évêque dit : Ce sont les lecteurs qui ont les écritures ; ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Felix dit à l'évêque Paul : Montrez les lecteurs ou les envoïez querir. L'évêque dit : Vous les connoissez tous. Felix dit : Nous ne les connoissons pas. Vos officiers, dit l'évêque, je veux dire Edesius & Junius vos notaires les connoissent. Felix dit : Sans préjudice des

lecteurs que les officiers montreront, donnez toujours ce que vous avez. L'évêque Paul étant assis, & avec lui Montan, Victor, Deusatelius & Memorius prêtres : Mars & Helius diacres étant debout, avec Marcuclius, Catullin, Silvain & Carose soudiacres : Janvier, Meracle, Fructuose, Miggin, Saturnin, Victor & les autres fossoïeurs. Victor fils d'Aufidius écrivit ainsi en un memoire : Deux calices d'or, six calices d'argent, six burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, sept lampes d'argent, deux grands chandeliers, sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes, onze lampes de cuivre avec leurs chaînes ; quatre-vingt-deux tuniques de femmes, trente-huit voiles de tête, seize tuniques d'hommes, treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme. C'étoit des habits que l'on gardoit pour les pauvres : & l'on peut juger de la richesse des grandes églises, par ces vases d'or & d'argent trouvez en une ville de Numidie. Le curateur Felix dit à Marcuclius, à Silvain & à Carose : Montrez nous ce que vous avez. Silvain & Carose dirent : Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Felix leur dit : Les actes sont chargez de votre réponse.

Lors qu'on fut arrivé à la bibliotheque, on y trouva les armoires vuides. Silvain montra des chapiteaux & des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derriere un grand vase. Victor fils d'Aufidius lui dit : Tu étois mort si tu ne les avois trouvées. Le curateur Felix dit à Silvain : Cherche mieux, de peur qu'il n'y soit demeuré quelque chose. Silvain dit : Il n'y a plus rien. Nous avons mis tout dehors. Quand on eut ouvert la salle à manger, on y trouva quatre vaisseaux de vin & six d'huile. Felix dit : Montrez-nous les écritures que vous avez, afin que nous puissions obéir aux ordres des empereurs. Ca-

tulin leur donna un livre extraordinairement grand. Felix dit à Marcuclius & à Silvain : Pourquoi n'avez-vous donné qu'un livre? Donnez les écritures que vous avez. Ils dirent : Nous n'en avons pas davantage ; car nous sommes soudiacres ; les lecteurs ont les livres. Felix dit : Montrez-nous les lecteurs. Marcuclius & Catulin dirent, Nous ne sçavons où ils demeurent. Si vous ne le sçavez pas, dit Felix, dites-nous leurs noms. Catulin & Marcuclius dirent : Nous ne sommes pas traîtres ; nous voici, faites-nous tuer. Felix dit : Qu'on les arrête.

Lorsqu'on fut arrivé à la maison d'un des lecteurs nommé Eugene : Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir à l'ordre. Il tira quatre livres. Felix dit à Silvain & à Carose : Indiquez les autres lecteurs. Ils dirent : L'évêque a déja dit, qu'Edusius & Junius notaires les connoissent tous, qu'ils vous menent chez eux. Edusius & Junius dirent : Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maison de Felix marbrier ; car les clercs exerçoient aussi des métiers, il donna cinq livres. Ensuite on alla chez Victorin, qui en donna huit ; puis chez Projectus, qui en donna cinq grands & deux petits. Lorsqu'on fut arrivé en la maison du grammairien Victor ; Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir aux ordres. Victor le grammairien présenta deux volumes & quatre cahiers. Le curateur Felix lui dit : Donnez les écritures ; vous en avez davantage. Victor le grammairien dit : Si j'en avois eu davantage, je les aurois données. On alla chez Euticus de Cesarée, & Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéir aux ordres. Euticus dit : Je n'en ai point. Felix dit : Votre déclaration est dans les actes. Ensuite on alla en la maison de Coddeon, & sa femme donna six volumes ; car les lecteurs étoient ma-

riez. Felix dit : Cherchez si vous n'en avez pas davantage, donnez-les. La femme répondit : Je n'en ai point. Felix dit au nommé le Bœuf serviteur public : Entre & cherche, de peur qu'il n'y en ait encore. Le serviteur public dit : J'ai cherché & je n'en ai point trouvé. Felix dit à Victorin, à Silvain & à Carose : Si vous n'avez pas fait ce que vous deviez, vous en répondrez. Ainsi les livres & les meubles de l'église de Cirthe furent livrez aux persécuteurs ; & le soudiacre Silvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en exécutant les ordres de l'évêque Paul, ne laissa pas d'être élu évêque depuis, par brigue & par simonie.

XL. Martire de S. Felix de Tibiure.

An. 303. Acta sinc. p. 376.

L'édit de la persécution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particuliere ou proconsulaire, le cinquiéme jour de Juin. Felix qui en étoit évêque étoit allé ce jour-là même à Carthage : Magnilien curateur de la ville, se fit amener Aper prêtre, Cyrus & Vital lecteurs ; & il leur dit : Avez-vous les livres divins ? Aper dit : Nous les avons. Magnilien dit : Donnez-les, afin qu'on les brûle. Aper dit : Notre évêque les a chez lui. Magnilien dit : Où est-il ? Je ne sçai, dit Aper. Magnilien dit : Vous serez entre les mains des officiers, jusqu'à ce que vous rendiez raison de votre conduite au proconsul Anulin. L'évêque Felix revint le jour suivant de Carthage à Tibiure. Magnilien l'envoïa querir par un officier, & lui dit : Evêque Felix, donnez tous les livres & les parchemins que vous avez. Felix évêque dit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Magnilien dit : Ce que les empereurs commandent l'emportera sur ce que vous dites, donnez les livres afin qu'on les brûle. Felix dit : Il faut mieux qu'on me brûle moi-même, que ces écritures divines ; car il faut plûtôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit : Ce que les empereurs

ont commandé vaut mieux que ce que vous dites. L'évêque Felix dit : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit: Pensez-y bien. Le troisiéme jour le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Felix, & lui dit : Y avez-vous bien pensé ? Felix dit : Ce que j'ai dit d'abord je le dis maintenant, & je le dirai encore devant le proconsul. Magnilien dit : Vous irez donc devant le proconsul, & lui rendrez compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celsin décurion de la ville de Tibiure. Felix partit de Tibiure le huitiéme des calendes de Juillet, c'est à-dire, le vingt-quatriéme de Juin ; on le conduisoit lié. Le proconsul ordonna qu'on le mît dans la prison, lié comme il étoit.

Le lendemain avant le jour, l'évêque Felix fut présenté au proconsul, qui lui dit : Pourquoi ne rendez-vous pas ces écritures inutiles? Felix dit : Je les ai ; mais je ne les donnerai pas. Le proconsul ordonna qu'on le mît lié au fond de la prison. Au bout de seize jours on amena l'évêque Felix de la prison avec ses liens devant le proconsul Anulin, à la quatriéme heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procedures la nuit ; car c'étoit en Afrique, au mois de Juillet. Anulin dit à l'évêque Felix : Que ne donnez-vous ces écritures inutiles ? Felix répondit : Je ne les donnerai pas. Alors le proconsul ordonna qu'on le meneroit au préfet du prétoire le quinziéme de Juillet. Le préfet le fit mettre dans sa prison avec des chaînes plus pesantes ; & neuf jours après il ordonna qu'on l'embarqueroit pour le mener aux empereurs. L'évêque Felix entra dans le vaisseau avec de grosses chaînes, & demeura au fond de cale pendant quatre jours aïant les pieds dans l'eau. Il arriva au port, sans avoir ni bû ni mangé, dans la ville d'Agrigente en Sicile, où les

freres le reçurent & ceux qui l'accompagnoient, avec un grand honneur. De-là ils allerent à la ville de Catane, où ils furent reçus de même. Ensuite ils arriverent à Messine, puis à Tauromine, où ils furent reçus de la même maniere. Ils passerent le Détroit & arriverent à une ville de Lucanie, puis à Venuse en Apulie. Alors le préfet fit ôter les chaînes à Felix, & lui dit: Felix que ne donnez-vous les écritures; est-ce que vous ne les avez pas? Il répondit: Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le préfet dit: Faites mourir Felix par le glaive. L'évêque Felix dit à haute voix: Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentiéme jour d'Août on le mena au lieu où il devoit souffrir. La lune devint rouge comme du sang ce même jour, c'est-à-dire, qu'il y eut une éclypse. L'évêque Felix éleva les yeux au ciel, & dit tout haut: Je vous rends graces, mon Dieu, j'ai vécu cinquante-six ans en ce monde; j'ai gardé la virginité; j'ai conservé l'évangile; j'ai prêché la foi & la verité. Seigneur J. C. Dieu du ciel & de la terre, je baisse la tête pour vous être immolé, à vous qui vivez éternellement.

XLI. Martire d'Abitine. *Acta sinc. p. 409.* An. 304.

Dans une autre ville de l'Afrique proconsulaire nommée Abitine, les chrétiens s'assemblerent en la maison d'un nommé Octave Felix, le douziéme de Février, sous le neuviéme consulat de Diocletien & le huitiéme de Maximien; c'est-à-dire, l'an 304. Pendant qu'ils y celebroient les divins misteres, suivant la coutume; les magistrats de la colonie vinrent accompagnez des soldats stationaires. Ils arrêterent Saturnin prêtre & ses quatre enfans. Sçavoir Saturnin le jeune & Felix lecteurs, Marie religieuse & Hilarien enfant. Ils arrêterent aussi Dativus senateur, Felix, Emeritus, Ampelius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thelica, & plusieurs au-

tres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes & dix-ſept femmes, qui marchoient gaïement à la place où on les menoit, aïant Dativus à leur tête. Le prêtre Saturnin étoit entouré de ſes enfans. Dans cette même place l'évêque Fondanus avoit livré les écritures divines ; & comme le magiſtrat les eut miſes dans le feu, quoique le temps fut ſerein, il vint tout d'un coup une grande pluïe, avec une grêle, qui gâta tout le païs. Dativus, Saturnin & les autres, aïant confeſſé J. C. on les chargea de chaînes, & on les conduiſit à Carthage. Pendant le voïage ils témoignoient leur joïe, par le chant des hymnes & des cantiques.

Ils furent livrez aux officiers du proconſul Anulin, qui les lui préſenterent, & lui dirent que c'étoient des chrétiens, que les magiſtrats d'Abitine renvoïoient devant lui, pour s'être aſſemblez & avoir celebré les miſteres contre l'édit des empereurs & des ceſars. D'abord le proconſul interrogea Dativus, de quelle condition il étoit, & s'il avoit aſſiſté à l'aſſemblée. Il répondit : Qu'il étoit chrétien, qu'il s'étoit trouvé à l'aſſemblée. Le proconſul lui demanda qui avoit préſidé à l'aſſemblée ; & auſſi-tôt il commanda aux officiers de le mettre ſur le chevalet, de l'étendre & de préparer les ongles de fer. Les bourreaux lui avoient déja mis les côtez à nud, & tenoient les inſtrumens tout prêts, quand Thelica ſe jetta au milieux d'eux. Et s'écria : Nous ſommes chrétiens, nous avons fait l'aſſemblée. Le proconſul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre ſur le chevalet & déchirer avec des ongles de fer. Cependant Thelica diſoit : Je rends grâces à Dieu. J. C. Fils de Dieu délivrez vos ſerviteurs en votre nom. Comme il répetoit cette priere, le proconſul lui dit : Qui eſt avec vous l'auteur de votre aſſemblée ? Il répondit : C'eſt

C'eſt le prêtre Saturnin & tous les autres. Le proconſul cherchoit Saturnin, il le lui montra, non pour le trahir, puiſqu'auſſi-bien il étoit preſent : mais pour montrer que la collecte avoit été celebrée toute entiere, puiſqu'il y avoit un prêtre.

Cependant Thelica dans ſes douleurs prioit le Seigneur, & demandoit pardon pour ſes ennemis : il diſoit au proconſul & à ſes bourreaux: Vous faites une injuſtice, malheureux, vous agiſſez contre Dieu ; Dieu très-haut ne conſentez point à leurs pechez. Vous pechez, miſerables, de mettre en pieces des innocens : nous ne ſommes point homicides, nous n'avons fait tort à perſonne. Mon Dieu ayez pitié d'eux. Je vous rends graces : donnez-moi la force de ſouffrir pour votre nom : délivrez vos ſerviteurs des peines de ce monde ; je vous rends graces, & ne puis aſſez vous rendre graces. Pendant qu'on redoubloit les coups de dents de fer, & que le ſang couloit en abondance de ſes côtez le proconſul lui diſoit: Commence-tu à ſentir ce qu'il faut que tu ſouffre ? Il répondit : c'eſt pour ma gloire ; je commence à voir le roïaume éternel, le roïaume incorruptible. Seigneur Jeſus-Chriſt, nous ſommes chrétiens, vous êtes notre eſperance : Dieu très-ſaint, Dieu très haut, Dieu tout-puiſſant, nous vous rendons nos actions de graces. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul lui dit : Tu devois obéir aux ordres des empereurs & des Céſars. Thelica répondit : Je ne me ſoucie que de la loi de Dieu, que j'ai appriſe. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mît en priſon.

Cependant Dativus étendu ſur le chevalet répetoit ſouvent qu'il étoit chrétien, & qu'il avoit aſſiſté à la collecte. Fortunatien avocat frere de la martire Vic-

toire, & alors éloigné de la réligion chrétienne, dit au proconsul : C'est lui, seigneur, qui pendant que nous étudions ici a séduit notre sœur Victoire, & l'a menée de cette ville de Carthage avec Restituta & Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'est jamais entré dans notre maison, que pour attirer ces jeunes filles par ses persuasions. Victoire ne souffrit pas qu'on accusât faussement Dativus. Personne, dit-elle, ne m'a persuadée de sortir, & je ne suis point venuë à Abitine avec lui, je puis le prouver par des citoïens. J'ai tout fait de mon propre mouvement & par ma volonté, j'ai assisté à l'assemblée & celebré le mistere du Seigneur avec les freres, parce que je suis chrétienne. Alors son frere se mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus au contraire dessus le chevalet répondoit à tout & se justifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçât les dents de fer, & les bourreaux lui déchirerent les côtez, en sorte que l'on voïoit le dedans de la poitrine. Dativus disoit : Seigneur J.C. que je ne sois pas confondu. Le proconsul fit cesser les tourmens puis il lui demanda s'il avoit assisté à la collecte ; c'est-à-dire à l'assemblée. Il répondit, qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit assisté au mistere du Seigneur, & qu'un seul d'entr'eux étoit la cause de ce qu'on avoit celebré la collecte. Sa réponse irrita le proconsul qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus repeta sa priere. Je vous prie J.C. que je ne sois pas confondu. Et il ajouta, qu'ai-je fait ? Saturnin est notre prêtre.

XLVI. Confession du prêtre Saturnin. n. 9.

Le proconsul dit à Saturnin : Est-ce toi qui les as assemblez contre l'ordre des empereurs & des Césars ? Saturnin répondit : Nous n'avons point craint de celebrer le mistere du Seigneur. Pourquoi ? dit le proconsul. Il répondit : Parce qu'on ne peut pas y manquer. Aussitôt qu'il eut fait cette réponse, le proconsul le fit at-

tacher auprès de Dativus, qui prioit cependant, & disoit : Seigneur Jesus-Christ, secourez-moi, je vous prie, aïez pitié de moi, conservez mon ame, gardez mon esprit. Je vous prie, Seigneur, que je ne sois pas confondu, donnez-moi la patience. Le proconsul lui disoit : Tu devois bien plûtôt travailler dans cette ville, à tirer les autres de l'erreur, que de désobéïr aux ordres des empereurs & des Césars. Dativus crioit encore plus haut : Je suis chrétien. Le proconsul dit : c'est assez, & le fit mettre en prison.

Le prêtre Saturnin étoit sur le chevalet, déja teint du sang que les autres martyrs y avoient laissé, on lui demanda s'il étoit l'auteur de l'assemblée ? il dit : Oüi, j'ai été présent à la collecte. Alors le lecteur Emeritus se presenta pour le combat, & dit : C'est moi qui en suis l'auteur, puisque la collecte s'est faite dans ma maison ; apparemment il logeoit avec Octave Felix. Le proconsul continuoit d'interroger le prêtre & lui disoit : Saturnin, pourquoi faisois-tu contre les ordonnances ? Saturnin lui répondit : On ne peut obmettre la celebration du saint mistere ; la loi l'ordonne. Le proconsul dit : Tu ne devois pas pourtant méprifer les défenses des empereurs; puis il commanda aux bourreaux de le tourmenter. Ils se jetterent sur le corps de ce vieillard & le déchirerent de telle sorte, qu'au milieu du sang on voïoit les os à découvert. Cependant Saturnin disoit : J. C. exaucez-moi, je vous prie : je vous rends graces, mon Dieu. Commandez qu'on me coupe la tête. J. C. aïez pitié de moi, je vous prie, Fils de Dieu secourez-moi. Le proconsul lui dit : Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances ? Saturnin dit : La loi l'ordonne ; la loi l'enseigne. Alors Anulin dit : C'en est assez ; & le fit mettre en prison, le destinant au supplice qu'il souhaitoit.

Quand Emeritus fut attaché, le proconſul lui dit : L'on a donc celebré la collecte dans ta maiſon, contre les ordres des empereurs ? Oüi, dit Emeritus, nous avons celebré les miſteres du Seigneur dans ma maiſon. Pourquoi, dit le proconſul, leur permettois-tu d'y entrer ? Parce, dit-il, qu'ils ſont mes freres, & que je ne pouvois pas les en empêcher. Le proconſul dit : Tu devois les en empêcher. Je n'ai pu, lui répondit-il, car nous ne pouvons pas nous paſſer du ſaint miſtere. Le proconſul commanda qu'on l'étendît ſur le chevalet, & qu'on le tourmentât. Pendant qu'un bourreau tout frais le frappoit violemment, il diſoit : J. C. ſecourez-moi, je vous prie : Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous êtes. Le proconſul dit : Tu ne devois pas les recevoir. Il lui répondit : Je ne pouvois me diſpenſer de recevoir mes freres. Il valoit mieux, dit le proconſul, obéir aux ordres des empereurs & des Céſars. Emeritus dit : Dieu eſt plus grand que les empereurs. Je vous prie J. C. à vous la loüange : Seigneur J.C. donnez-moi la patience. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul dit : As-tu quelques écritures en ta maiſon ? Il répondit. J'en ai ; mais c'eſt dans mon cœur. Le proconſul ajouta : En as-tu dans ta maiſon, ou non ? Emeritus dit : Je les ai dans mon cœur. Je vous prie J. C. à vous la loüange. J. C. délivrez-moi : Je ſouffre en votre nom, je ſouffre peu de temps, je ſouffre volontiers. J. C. que je ne ſois pas confondu. C'en eſt aſſez, dit le proconſul ; enſuite il mit ſon interrogatoire au greffe avec les autres, & dit : Vous ſerez tous châtiez, comme vos réponſes le méritent.

Felix ſe preſenta pour le combat. Le proconſul fatigué, leur dit à tous d'une voix plus foible ; j'eſpere que vous prendrez le parti de conſerver votre vie, en obéiſ-

ſant aux ordonnances. Ils répondirent tout d'une voix : Nous ſommes chrétiens, nous ne pouvons faire autre choſe, que de garder la loi ſainte du Seigneur, juſques à répandre notre ſang. Le proconſul dit à Felix : Je ne te demande pas ſi tu es chrétien ; mais ſi tu as aſſiſté à la collecte, ou ſi tu as quelques écritures. Felix dit : Les chrétiens ne peuvent ſe paſſer du miſtere du Seigneur, ni le miſtere ſe celebrer ſans les chrétiens. Nous avons celebré la collecte avec grande religion ; nous nous aſſemblons toujours pour lire les écritures divines. Le proconſul le fit frapper à coups de bâton, juſques à ce qu'il rendît l'ame. Un autre Felix fit la même confeſſion & fut traité de même ; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il mourut dans la priſon. Après eux, ſouffrit Ampelius gardien fidele de la loi & des écritures divines. Le proconſul lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte. Il répondit gaiement & d'une voix ferme : J'ai aſſiſté à la collecte avec mes freres ; j'ai celebré le miſtere du Seigneur, je porte avec moi les écritures divines ; mais c'eſt dans mon cœur qu'elles ſont écrites. Je vous rends graces J. C. exaucez-moi J. C. Après qu'il eut ainſi parlé, on le frappa ſur le cou, & on le mit en priſon avec les autres. Rogatien confeſſa le nom du Seigneur, & fut joint à eux, ſans qu'on le fiſt ſouffrir. Quintus étant appliqué à la queſtion confeſſa hautement le nom du Seigneur ; on le frappa à coups de bâton & on le mit dans la priſon, pour être reſervé au martire. Maximien qui le ſuivoit fit la même confeſſion & ſoûtint le même combat. Après lui le jeune Felix dit tout haut, que le miſtere du Seigneur étoit l'eſperance & le ſalut des chrétiens. Pendant qu'on le frappoit à coups de bâton, il dit : j'ai celebré le miſtere de tout mon cœur ; j'ai aſſiſté à la collecte avec mes freres, parce

que je suis chrétien. Il merita par cette confession d'être joint à eux.

XLIII. Confession de Saturnin le jeune, &c.

Ensuite on appella le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconsul lui demanda : Et toi, Saturnin, y as-tu assisté : Il répondit : je suis chrétien. Le proconsul dit : je ne te demande pas cela ; mais si tu as assisté aux misteres. Saturnin répondit : j'y ai assisté, parce que Jesus-Christ est notre Sauveur. A ce mot de Sauveur le proconsul en colere le fit étendre sur le chevalet, où avoit été son pere, & lui dit : Que dis-tu, Saturnin, regarde où tu es ; as-tu quelques écritures ? Il répondit : je suis chrétien. Le proconsul lui dit : je demande si tu as été à l'assemblée, & si tu as des écritures ; il répondit : je suis chrétien, après J. C. nous n'avons point de nom à reverer. Le proconsul dit : Puisque tu demeure dans ton obstination, il faut aussi te tourmenter : dis si tu as quelques écritures, & il dit aux officiers : Tourmentez-le. Les licteurs commencerent à lui déchirer les côtez, avec les dents de fer encore teintes du sang de son pere. Il crioit à haute voix : j'ai les écritures divines : mais c'est dans mon cœur. Je vous prie, J. C. donnez-moi la patience, j'espere la vie. Le proconsul dit : Pourquoi faisois-tu contre l'ordonnance ? Il répondit : Parce que je suis chrétien. Après cette réponse le proconsul dit : C'est assez. On cessa de le tourmenter, & on le mit en prison avec son pere. La nuit s'approchoit,
n. 15. le proconsul & les bourreaux étoient fatiguez, ne pouvant plus attaquer chacun des confesseurs en particulier, il leur dit à tous : Voïez-vous ce qu'ont souffert ceux qui ont perseveré dans leur confession, & ce que souffriront ceux qui persevereront encore ? Que ceux d'entre-vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur sauve la vie ?

Les confeſſeurs crierent tous : Nous ſommes chrétiens. Le proconſul les fit mettre en priſon, les deſtinant au martire.

Les femmes & les vierges ne furent pas privées de la gloire du combat. Victoire étoit diſtinguée par ſa naiſſance & par ſa beauté, & plus encore par ſa vertu. Dès l'enfance elle avoit donné des marques d'un amour ſingulier pour la pureté ; & ſes parens la voulant marier malgré elle, elle ſe jetta par une fenêtre & ſe ſauva à l'égliſe, où elle conſacra ſa virginité à Dieu. Le proconſul lui demanda ce qu'elle profeſſoit ; elle répondit à haute voix : je ſuis chrétienne. L'avocat Fortunatien ſon frere vouloit lui montrer par de vains raiſonnemens qu'elle avoit perdu l'eſprit ; mais elle répondit : je ſuis en mon bon ſens, je n'ai jamais changé. Le proconſul lui dit : Voulez-vous aller avec Fortunatien votre frere ? Elle répondit : Non, parce que je ſuis chrétienne, & ceux-là ſont mes freres, qui gardent les commandemens de Dieu. Enſuite le proconſul quittant ſon autorité de juge tâcha de la perſuader. Songez à vous, diſoit-il ; vous voïez que votre frere cherche les moïens de vous ſauver. Victoire répondit : je ſuis en mon bon ſens, je n'ai point changé ; j'ai été à l'aſſemblée, & j'ai celebré le miſtere du Seigneur avec mes freres, parce que je ſuis chrétienne. Sa réponſe irrita le proconſul, il l'envoïa en priſon avec les autres, & les deſtina tous au martire. Il ne reſtoit plus qu'Hilarien un des fils du prêtre Saturnin, encore en bas âge. Le proconſul lui dit : As-tu ſuivi ton pere & tes freres ? Il répondit avec ſa voix d'enfant : je ſuis chrétien ; j'ai été à l'aſſemblée de mon propre mouvement avec mon pere & mes freres. Le proconſul dit : je te couperai les cheveux, le nés & les oreilles, & je te laiſſerai en cet état. Le jeune Hila-

n. 16. n. 17.

rien répondit à haute voix : Faites tout ce que vous voudrez, je ſuis chrétien. Le proconſul ordonna qu'on le mît auſſi en priſon : Hilarien dit avec joïe : je rends graces à Dieu. Ces martirs demeurerent long-temps en priſon ; & la plûpart y moururent de faim, les uns après les autres.

XLIV. Conduite de Menſurius évêque de Carthage. *Aug. brev. Collat. die* 3. *c.* 13.

L'évêque de Carthage étoit alors Menſurius, qui avoit ſuccedé à Lucien, ſucceſſeur de S. Cyprien. Craignant que les perſecuteurs ne trouvaſſent les livres ſacrez, il les emporta & les ſerra ; laiſſant dans la baſilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvez des heretiques. Les perſecuteurs les trouverent, les emporterent & ne lui demanderent rien davantage. Quelques décurions de Carthage donnerent avis au proconſul, qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter & de brûler les écritures des chrétiens ; qu'ils n'avoient laiſſé que des écrits qui ne les regardoient point ; & que leurs vraïes écritures étoient dans la maiſon de l'évêque, d'où il falloit les tirer, pour les brûler ; mais le proconſul ne le voulut pas. Menſurius écrivit tout cela à Second évêque de Tigiſi, & alors primat de Numidie ; & dans la même lettre il blâmoit ceux, qui ſans être pris s'offroient aux perſecuteurs ; & diſoient d'eux-mêmes ſans qu'on leur demandât, qu'ils avoient des écritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaiſoit à Menſurius, & il défendoit que ces temeraires furent honorez comme martyrs. Il ſe plaignoit auſſi dans cette lettre de quelques-uns, qui étant chargez de crimes & de dettes envers le fiſc, ſe faiſoient prendre à l'occaſion de la perſecution ; pour ſe délivrer de leur miſere par une mort honorable ; ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croïoient, ou pour gagner de l'argent & faire bonne chere dans la priſon, en abuſant de

de la charité des chrétiens. Second de Tigisi répondit à Mensurius, & lui raconta ce que les persecuteurs avoient fait en Numidie; comme plusieurs avoient été pris, pour ne vouloir pas livrer les saintes écritures; combien ils avoient souffert, & comment après plusieurs grands tourmens on les avoit fait mourir. Il disoit qu'on les devoit honorer comme martirs, & les loüoit par l'exemple de cette femme de Jericho, qui ne voulut pas livrer les espions de Josué à ceux qui les poursuivoient. *Jos. II.*

Cependant un des diacres de l'église de Carthage, nommé Felix, fut accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre l'empereur. La crainte le fit cacher chez l'évêque Mensurius; on le lui demanda, il nia de l'avoir, l'empereur en fut averti; il vint un ordre, portant que si Mensurius ne rendoit pas le diacre Felix, on l'envoïât lui-même à la cour. Aïant reçu cet ordre, il se trouva fort embarassé: car l'église de Carthage avoit quantité de vases d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfoüir en terre, ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards: qui estima les plus fideles; & en fit un memoire qu'il donna à une veille femme, à condition que s'il ne revenoit pas, après que la paix seroit renduë aux Chrétiens, elle les rendroit à celui qu'elle trouveroit assis dans la chaire épiscopale. Mensurius étant arrivé à la cour, plaida si bien sa cause, qu'il fut renvoïé à Carthage; mais il mourut avant que d'y arriver. *Optat. cont. Parm. lib. I.*

XLV.
Arnobe écrit pour la religion.
Hier. add. ad chr. Euseb.

En ce même temps Arnobe rheteur fameux en Afrique écrivit pour la défense de la religion Chrétienne. Comme il enseignoit la rhétorique dans la ville de Sicca, étant encore païen, il fut pressé par des songes d'embrasser la foi; mais parce qu'il l'avoit toujours combattuë, les évêques ne pouvoient croire qu'il voulut sé-

rieusément être chrétien. Pour leur donner un gage de sa conversion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolâtrie, & refute les calomnies que l'on avançoit contre les Chrétiens. Mais il lui est échappé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas assez instruit de la religion Chrétienne, n'étant pas encore baptisé. Il se plaint que l'on avoit abattu les églises & brûlé les livres sacrez; disant que l'on devoit plûtôt brûler les livres des poëtes païens & démolir les théatres. Il compte mille cinquante ans ou environ, depuis la fondation de Rome, jusqu'au temps où il écrivoit, & environ trois cens ans, depuis qu'il y avoit des Chrétiens.

Arnob. l. 4. in fi.

Id. lib. 2. sub. fin. Lib. 1.

XLVI. Martirs d'Espagne S. Vincent, sainte Eulalie.

Acta sinc. p. 387. Prudent. peristeph. hymn. 5. Aug. serm. 275. 274. &c.

En Espagne le gouverneur Dacien exercoit la persécution. On prit à Sarragoce l'évêque Valere & Vincent le premier de ses diacres, né à Huesca d'une famille illustre: car son aïeul paternel Agressus avoit été consul. Il étoit jeune & bien fait, il avoit très-bien étudié, & l'évêque après l'avoir instruit de la science divine, lui avoit donné la charge d'instruire les autres à sa place, parce qu'il ne parloit pas facilement. Dacien les fit amener chargez de chaînes à Valence, où il étoit. Comme il les eut exhortez à sacrifier, Vincent voïant que Valere gardoit le silence, & sçachant sa difficulté de parler, lui dit: Mon pere, si vous l'ordonnez, je répondrai. Mon cher fils, dit Valere, comme je t'ai confié la parole de Dieu, je te charge aussi de répondre pour la foi, que nous soutenons ici. Alors Vincent déclara qu'ils étoient chrétiens, & prêts à tout souffrir pour le vrai Dieu. Dacien envoïa l'évêque en exil, & fit mettre Vincent à la question. On l'attacha au chevalet, & on l'étendit. Il disoit: Voilà ce que j'ai toujours desiré: voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ses bourreaux, & les

fit battre de verges & de bâtons, croïant que c'étoit par leur faute qu'il ne ſentoit pas les tourmens. Enſuite il le fit étendre ſur un gril en forme de lit de fer, rouge & poſé ſur le feu, où on le brûloit encore pardeſſus, en lui appliquant les lampes brûlantes, & on jettoit du ſel ſur le feu, qui en petillant entroit dans les plaïes, juſqu'au dedans du corps. Le martir demeuroit immobile & prioit les yeux levez vers le ciel. Dacien le fit ôter de là, & le fit mettre dans un cachot noir, ſemé de pots caſſez, pour renouveller ſes plaïes : il y fut enfermé & laiſſé ſeul, aïant les pieds étendus dans les entraves. Il s'y endormit, & à ſon réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumiere celeſte, les entraves rompuës, les teſts changez en fleurs ; il vit une troupes d'anges qui le venoient conſoler, & commença à chanter avec eux les loüanges de Dieu. Les gardes entendant ces voix ſi douces, regarderent par les fentes de la porte, & virent le martir qui ſe promenoit en chantant. A ce miracle ils ſe convertirent, & le martir les confirma par ſes diſcours.

Dacien l'aïant appris, & voulant lui ôter la gloire de mourir dans les tourmens, le fit mettre ſur un lit mollet, pour le laiſſer repoſer, & enſuite le tourmenter de nouveau. Les fideles de la ville y accoururent, ils baiſoient ſes playes & les eſſuïoient avec des linges, pour garder ſon ſang chez eux, comme la bénédiction de leurs familles. Le martir mourut auſſi-tôt qu'il fut ſur ce lit. Dacien fit jetter le corps dans un champ, pour être mangé des bêtes. Mais un corbeau le garda contre les autres oiſeaux, & chaſſa même un loup qui vouloit en approcher. Dacien le fit jetter en haute mer couſu dans un ſac & attaché à une meule : mais le martir apparut à un ſaint homme, lui déclara qu'il étoit ar-

rivé à terre, & lui marqua l'endroit. Comme celui-ci hésitoit, doutant de la verité de sa vision, une sainte veuve fut aussi avertie en songe du lieu, où le corps étoit caché dans le sable ; elle le dit à plusieurs chrétiens, & les aïant menées avec elle, ils trouverent le saint corps & le porterent à une petite église, où ils l'enterrerent.

Martir 3. Nov. Prud. hym. IV. Martir. 16. April. Acta sinc. p. 516. Dans la même ville de Sarragoce où saint Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martirs sous le même Dacien : entre autres dix-huit dont les reliques furent conservées dans le même sepulchre ; sçavoir, Optat, Lupercus, Successus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Felix, Cecilien, Evotius, Primitius, Apodemius & quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps déchiré, une mamelle coupée, & une partie du foïe arrachée. En cet état elle fut *Prud. ibid.* mise en prison, vivant encore, & ne mourut que de la *Martir. 1. Aug. 25. Jul.* corruption de ses playes. A Geronde ou Girone on mar- *Athan. ad Solit.* que Felix, qui mourut dans les tourmens. A Barcelone Cucuphas martir illustre & Eulalia. A Cordouë Acisclus & Zoïle. Osius, qui en étoit évêque, confessa la foi dans cette persécution, & vécut plus de soixante ans après.

A Merida, capitale de Lusitanie, Eulalie vierge de famille noble, souffrit le martir âgée seulement de dou- *Prudent. hymn. 3.* ze ans. Dès l'enfance elle avoit témoigné son amour pour la virginité ; en méprisant les ornemens & montrant une gravité au-dessus de son âge. Elle montroit aussi une telle ardeur pour le martire, que ses parens la tenoient cachée loin de la ville, dans une maison de campagne. Mais elle s'échappa de nuit toute seule, vint à la ville à pied, à travers champ, & se présenta le ma-

tin au tribunal, en criant : Vous cherchez les chrétiens, me voici ; je méprise les idoles, parce qu'elles ne sont rien, & Maximien, parce qu'il les adore. Le gouverneur après avoir en vain essaïé de l'adoucir, la menaça des tourmens. Eulalie lui cracha contre les yeux, renversa les idoles, & foula aux pieds la farine qu'on leur offroit. Aussi-tôt deux bourreaux lui déchirerent les côtez jusqu'aux os. Elle comptoit les coups, & disoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de J. C. Elle ne jettoit ni larmes ni gemissemens, & paroissoit insensible. On lui appliqua les flambeaux ardens, le feu prit à ses cheveux épars dont elle se couvroit le sein par modestie, & la flamme étant montée à sa tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir & en fut étouffée. On vit pancher sa tête mourante, & en même temps une colombe blanche comme neige parut sortir de sa bouche & s'élever au ciel, représentant son ame pure : les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de Décembre : aussi-tôt il tomba quantité de neige sur la place, qui couvrit le corps de la martire, & parut l'ensevelir. La vierge Leocadie étoit en prison à Tolede : ayant appris les tourmens de sainte Eulalie & des autres martirs, elle se mit à genoux & rendit l'esprit en priant Dieu. *Martyr. 9. Decemb.*

A Complut, Juste & Pasteur, deux jeunes enfans qui étoient aux écoles, mais déja bien préparez au martire : voïant tous les Chrétiens étonnez de l'arrivée du gouverneur Dacien, qui venoit les persécuter, jetterent leurs livres, & s'offrirent tous deux gaïement au martire. Dacien les fit tourmenter cruellement, & leur fit couper la tête. La jeunesse pouvoit excuser ces excez de ferveur ; mais en general il étoit défendu de se présenter au martire. Voilà les plus illustres martirs *Prud. hymn. 4. Martirol. 6. Aug.*

Ap Gruter. p. 282. d'Espagne sous cette persécution. On croïoit y avoir éteint le Christianisme, comme il paroît par ces inscriptions que l'on dit avoir trouvées : Diocletien, Jovius, Maximien Herculius Cesars Augustes, après avoir étendu l'empire Romain en Orient & en Occident, & avoir aboli le nom des Chrétiens qui renversoient l'état. Et cette autre ? Diocletien, Cesar-Auguste, après avoir adopté Galerius en Orient, avoir aboli par tout la superstition de CHRIST, & étendu le culte des dieux.

XLVII. S. Euplius. Acta sinc. p. 348. An. 304. En Sicile la même année 304. sous le neuviéme consulat de Diocletien, & le huitiéme de Maximien, le douziéme d'Août, dans la ville de Catane, Euplius diacre étant amené près du cabinet du gouverneur & hors du rideau, s'écria: Je suis Chrétien, & je desire mourir pour le nom de J. C. Le gouverneur, qui étoit le consulaire Calvisien l'aïant oüi ; dit : Qu'on fasse entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet du juge portant les évangiles. Un des amis de Calvisien, nommé Maxime, dit : Il ne doit pas tenir de tels écrits, contre les ordres des empereurs. Calvisien dit à Euplius : D'où viennent ces écrits, sont-ils sortis de ta maison ? Euplius répondit : Je n'ai point de maison, mon Seigneur J. C. le sçait. Calvisien dit : Les as-tu apportez ici ? Euplius dit : Je les ai apportez ici moi-même comme vous voïez, on m'en a trouvé saisi. Calvisien dit : Lisez-les. Matth. v. 10. Euplius les ouvrit & lut : Bien-heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, puisque le roïaume des cieux est à eux. Et en un autre endroit : Que celui qui veut venir après moi porte sa croix, & qu'il me suive. Marc. XVI. 22. Pendant qu'il lisoit, Calvisien dit : Que veut dire cela ? Euplius dit ; c'est la loi de mon Seigneur, qui m'a été confiée. Calvisien dit ; par qui ? Euplius répondit :

par J. C. Fils de Dieu vivant. Calvisien prononça cet in- interlocutoire: Puisque sa confession est évidente, qu'il soit interrogé à la question, qu'on le livre aux bourreaux. Après qu'on l'eut livré, l'on commença le second interrogatoire à la question.

Le même jour Calvisien dit à Euplius, comme on l'eut présenté à la question : Que dis-tu maintenant de ce que tu nous a avoüé aujourd'hui ? Euplius fit sur son front le signe de la croix de la main qu'il avoit libre, & dit : Je confesse encore ce que j'ai déja dit ; que je suis chrétien, & que je lis les divines écritures. Calvisien dit : Pourquoi as-tu gardé ces écritures, que les empereurs ont défenduës, au lieu de les livrer ? Euplius répondit : C'est que je suis Chrétien, & qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer, il vaut mieux mourir. La vie éternelle y est ; celui qui les livre perd la vie éternelle, pour ne la pas perdre je donne ma vie. Calvisien prononça cet interlocutoire: Qu'on donne la question à Euplius, qui a lu les écritures au peuple, au lieu de les livrer suivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends graces J. C. vous pour qui je souffre ces tourmens, conservez-moi. Calvisien dit : Quitte cette folie, Euplius, adore nos dieux, & on te délivrera. Euplius dit : J'adore J. C. je déteste les démons, faites ce qu'il vous plaira, je suis chrétien ; il y a long-temps que je désire ceci, faites ce qu'il vous plaira ; ajoutez d'autres tourmens, je suis chrétien. Après que les bourreaux l'eurent tourmenté long-temps, Calvisien les fit cesser, & dit : Miserable, adore les dieux ; adore Mars, Apollon & Esculape. Euplius dit : J'adore le Pere, le Fils & le S. Esprit ; j'adore la sainte Trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu ; perissent les dieux, qui n'ont pas fait le ciel, la terre & ce qu'ils contien-

nent ; je ſuis chrétien. Calviſien dit : ſacrifie, ſi tu veux être délivré. Euplius dit : Je me ſacrifie maintenant à J. C. mon Dieu, je ne puis faire davantage ; vos efforts ſont vains, je ſuis chrétien. Calviſien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends graces, J. C. ſecourez-moi, J. C. c'eſt pour vous, J. C. que je ſouffre ces tourmens. Il le répeta pluſieurs fois. Comme les forces lui manquoient, il diſoit encore ces paroles, ou d'autres ſemblables, des levres ſeulement ſans voix.

Calviſien entra derriere le rideau & dicta ſa ſentence, puis il ſortit avec une tablette, & lut : J'ordonne qu'on puniſſe par le glaive Euplius chrétien, pour avoir mépriſé les édits des princes, & blaſphêmé contre les dieux, ſans avoir voulu s'en repentir, menez-le. Alors on lui pendit au col l'évangile dont on l'avoit trouvé ſaiſi, & un crieur diſoit : Euplius chrétien, ennemi des Dieux & des empereurs. Euplius joïeux diſoit toujours : Je rends graces à J. C. mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du ſupplice, il pria long-temps à genoux, & rendant encore graces il préſenta ſon cou, que le bourreau lui coupa. Les chrétiens enleverent ſon corps, l'embaumerent & l'enſevelirent. Dans la même perſecution à Syracuſe ſouffrit Luce ou Lucie vierge & martire illuſtre.

XLVIII. S. Genès, & autres martirs à Rome.

Lact. mort. c. 17. Acta ſinc. p. 283.

L'empereur Diocletien étoit en Italie, & y paſſa une grande partie de cette année 304. Il étoit venu à Rome dès l'année précedénte célebrer la vingtiéme année du regne de Maximilien Herculius, qui commençoit le vingtiéme de Novembre, & en même temps il triompha des Perſes. On peut rapporter à ces réjoüiſſances le martire de S. Genès. Il étoit comédien & joüant ſur le théatre devant l'empereur & tout le peuple, il ſe coucha

cha comme s'il eut été malade, & dit : Ah, mes amis : je me ſens bien peſant, je voudrois être ſoulagé. Les autres répondirent : Comment te ſoulagerons nous ? Veux-tu que nous te faſſions raboter pour te rendre plus leger ? Inſenſez, dit-il : Je veux mourir chrétien. Pourquoi, dirent-ils ? Afin qu'en ce grand jour Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre & un exorciſte ; c'eſt-à dire des comediens qui en faiſoient le perſonnage : s'étant aſſis près de ſon lit, ils lui dirent : Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoïez querir ? Genés fut changé tout d'un coup par inſpiration divine, & leur répondit ſerieuſement : Parce que je veux recevoir la grace de J. C. & renaître pour être délivré de mes pechez. Ils accomplirent les ceremonies du baptême ; & quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des ſoldats le prirent en continuant le jeu & le préſenterent à l'empereur, pour être interrogé comme les martirs.

Alors il parla ainſi, du lieu élevé où il étoit : Ecoutez empereur & toute la cour, les ſages & le peuple de cette ville : Toutes les fois que j'ai ſeulement oüi nommer un chrétien, j'en ai eu horreur, & j'ai inſulté à ceux qui perſeveroient dans la confeſſion de ce nom. J'ai deteſté mes parens mêmes & mes alliez, à cauſe du nom de chrétien ; & j'ai mépriſé cette religion juſques à m'informer exactement de ſes miſteres, pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nud, & quand j'ai été interrogé, j'ai répondu que je croïois ; j'ai vû une main qui venoit du ciel, & des anges lumineux au-deſſus de moi ; ils ont lu dans un livre tous les pechez que j'ai commis depuis mon enfance ; les ont lavez dans la même eau, dont j'ai été arroſé en votre préſence ; & m'ont enſuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant grand empereur,

& vous peuple, qui avez ri de ces misteres, croïez avec moi que J. C. est le veritable Seigneur, qu'il est la lumiere & la vérité ; & que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon. L'empereur Diocletien, extrémement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, & on le mit entre les mains du prefet Plautien, pour le contraindre à sacrifier. Le prefet le fit mettre sur le chevalet, où il fut long-temps déchiré avec les ongles de fer & brûlé avec des flambeaux ; mais il disoit constamment : Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai vû ; je l'adore & je le sers ; & quand on me tuëroit mille fois pour son service, je serai toujours à lui, les tourmens ne m'ôteront J. C. ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai euë de son saint nom, & d'être venu si tard à l'adorer. Enfin il eut la tête tranchée le vingt-cinquiéme d'Aoust.

Lact. de mort. n. 17.

Diocletien ne demeura pas à Rome jusques à la fin de l'an 303. mais choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtiéme de Decembre, & se rendit à Ravenne, où il commença son neuviéme consulat le premier de Janvier de l'an 304. En ce voïage la pluïe, le froid & encore plus le chagrin, lui causerent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'été. Cependant à Rome la même année 304. il y eut plusieurs martirs, entre autre Soteris vierge de noble race de la même famille dont vint S. Ambroise; elle comptoit des prefets, & des consuls entre ses ancêtres. On lui commanda de sacrifier, elle le refusa ; le persecuteur lui fit donner des soufflets ; elle ôta son voile & découvrit volontiers pour le martire son visage, qu'elle avoit accoutumé de cacher avec soin ; car elle étoit d'une rare beauté. Elle souffroit constamment la honte & la douleur des

An. 304.

Act. sinc. p. 475.

Ambros. de exhortat. Virg. c. 12. & de virgin. l. 3. c. 6.

coups, qui la défiguroient, sans tourner le visage, sans jetter ni larme, ni soupir : enfin elle mourut par le glaive qu'elle desiroit. Dans le même temps souffrit aussi à Rome Pancrace illustre martir, agé de quatorze ans. Agnés jeune vierge de douze ans, qui eut la tête coupée, étonnant les bourreaux mêmes par sa fermeté. C'est aussi le temps du martire de S. Sebastien. Il étoit de Milan, mais la persécution n'y avoit pas encore commencé, ou étoit déja rallentie ; il vint à Rome où elle étoit violente, & il y souffrit le martire. Marcellin prêtre & Pierre exorciste eurent la tête coupée dans une forest par ordre du juge, afin que personne ne connût le lieu de leur sepulture. Ils nettoïerent la place de leurs propres mains, & après qu'ils furent executez, leurs corps demeurerent dans une caverne, d'où une sainte femme nommée Lucille les retira, en aïant été avertie par eux-mêmes en revelation. Le bourreau qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damase, alors enfant, & ensuite pape, qui en a conservé la mémoire. Cette forest nommée auparavant la forest noire, fut depuis nommée la forest branche, & on y bâtit une ville qui devint un siege épiscopal. On marque plusieurs autres martirs à Rome dans cette persécution, dont on peut voir les noms dans les martirologes. Le pape Marcellin mourut cette même année 304. après huit ans & trois mois de pontificat, & le S. siege vaqua trois ans.

Martyr. 12. May. Ambrof. de virg. lib. 1. Prud. hym. 14. Ambrof. in Ps. 118. n. 44. Damaf. carm. 12.

Lib. Pontif. Pag. an. 304. n. 9.

On compte un grand nombre de martirs dans le reste de l'Italie. A Bologne Agricola fut pris avec Vital son esclave, l'esclave fut mis en croix & executé le premier pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les Juifs, d'où saint Ambroise les retira dans la suite. A Milan Nazarius & Celsus, Nabor & Felix, Gervais & Protais, dont le même saint Ambroise dé-

Serm. S. Max. inter Ambr. 4. de ss.

couvrit les reliques. A Aquilée Cantius & Cantien freres, & Cantianille leur sœur qui étoient de la famille consulaire Anicia. Ils vouloient se retirer de la ville & étoient monté sur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup comme ils n'étoient pas encore loin ; on les arrêta, & ils souffrirent le martire avec Protus leur gouverneur.

L. Sainte Afre. Acta sinc. p. 501.

Dans la Retie à Auguste, aujourd'hui Ausbourg, on prit une femme nommée Afre ; connuë pour avoir été abandonnée à la débauche publique. Le juge nommé Gaïus l'aïant interrogé & sçachant qui elle étoit, lui dit: Sacrifie aux dieux ; il t'est plus avantageux de vivre, que de mourir dans les tourmens. Afre répondit : J'ai assez commis de pechez avant que de connoître Dieu ; mais je ne ferai jamais ce que vous me commandez. Gaïus dit : Va sacrifier au capitole. Afre répondit : Mon capitole est J. C. que j'ai devant les yeux, je lui confesse tous les jours mes pechez ; & parce que je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je desire de me sacrifier moi-même pour son nom ; afin que le corps par lequel j'ai peché, soit purifié par les tourmens. Gaïus dit : A ce que j'apprens, tu es une femme publique; sacrifie, puisque tu es étrangere au Dieu des chrétiens. Afre répondit : Mon Seigneur J. C. a dit, qu'il étoit descendu du ciel pour les pecheurs. Ses évangiles témoignent, qu'une femme perduë lui arrosa les pieds de ses larmes & reçut le pardon ; & qu'il n'a jamais méprisé ni ces femmes, ni les publicains ; à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit : Sacrifie, afin que tes amans continuent à t'aimer & à t'enrichir. Afre répondit : Je ne recevrai jamais de cet argent détestable ; j'ai jetté comme des ordures ce que j'en avois, en sentant ma conscience chargée. Mes freres les pauvres n'en vou-

ſoient point ; mais je les ai obligez par mes prieres à le recevoir, afin qu'ils priaſſent pour mes pechez. On voit ici l'ancienne diſcipline, ſuivant laquelle l'égliſe ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pecheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaiſes voïes.

Conſtit. ap. lib. IV. c. 5. 6.

Gaïus dit : J. C. ne veut point de toi. C'eſt en vain que tu veux le reconnoître pour ton Dieu, une femme publique ne peut être nommée chrétienne. Afre répondit : Il eſt vrai que je ne merite pas le nom de chrétienne ; mais la miſericorde de Dieu, qui ne regarde pas le merite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaïus dit : Comment le ſçais tu ? Afre répondit : Je connois que Dieu ne m'a pas rejettée de devant ſa face, en ce qu'il me permet de venir à la glorieuſe confeſſion de ſon ſaint nom, par laquelle j'eſpere recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit : Ce ſont des contes, ſacrifie plûtôt aux Dieux qui te ſauveront. Afre répondit : Mon ſauveur eſt J. C. qui étant ſur la croix promit les biens du paradis au larron qui le confeſſoit. Gaïus dit : Sacrifie, que je ne te faſſe foüetter en preſence de tes amans. Afre répondit : Je n'ai de la confuſion que de mes pechez. Le juge dit : Sacrifie donc. Je ſuis honteux de diſputer ſi long-temps avec toi, ſinon tu mourras. Afre répondit : C'eſt ce que je déſire, ſi je n'en ſuis pas indigne, de trouver le repos par cette confeſſion. Gaïus dit : Sacrifie, autrement je te ferai tourmenter & enſuite brûler vive. Afre répondit : Que ce corps dans lequel j'ai péché, reçoive divers tourmens ; pour mon ame je ne la ſoüillerai point par les ſacrifices des démons.

Alors le juge dicta cette ſentence : Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'eſt déclarée chrétien-

ne ; & qui n'a pas voulu participer aux sacrifices, soit brûlée vive. Aussi-tôt les executeurs l'enleverent & la menerent dans un isle du Lec, où ils la dépoüillerent & la lierent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel & pria avec larmes, disant : Seigneur, Dieu tout-puissant, J. C. qui n'étes pas venu appeller les justes, mais les pecheurs à penitence ; qui avez promis par votre parole inviolable, qu'à quelque heure que le pecheur se convertisse, vous oublirez ses pechez ; recevez à cette heure la penitence de mes souffrances ; & par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrez-moi du feu éternel, qui brûle l'ame & le corps. Ensuite on l'environna de sarment & on y mit le feu. On l'entendit qui disoit : je vous rends graces, Seigneur, J. C. de l'honneur que vous me faites, de me recevoir en victime pour votre nom, vous qui avez été offert en la croix, victime unique pour tout le monde ; juste pour les injustes, exempt de péché pour tous les pecheurs. Je vous offre mon sacrifice, à vous, mon Dieu, qui regnez avec le Pere & le S. Esprit dans les siecles des siecles, Amen. En disant cela elle rendit l'esprit. Cependant Digna, Eumenia & Euprepia, qui avoient été ses esclaves, pecheresses comme elle, & baptisées avec elle par le S. évêque Narcisse, étoient sur le bord du fleuve. Elles se firent passer dans l'isle, & trouverent le corps de sainte Afre tout entier. Un garçon qui étoit avec elles repassa à la nage, & en porta la nouvelle à Hilaria mere de la martire. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva son corps, & le mit à deux milles de la ville, dans un sepulchre qu'elle avoit bâtie pour elle & pour les siens. Gaïus l'aïant appris y envoïa, avec ordre de leur persuader de sacrifier, s'il étoit possible : sinon de les brûler dans le sepulchre même. Les soldats après avoir em-

ploïé en vain les promeſſes & les menaces ; les voïant fermes à refuſer de ſacrifier, emplirent le ſepulchre de ſarment & d'épines ſéches, le fermerent ſur elles, y mirent le feu, & ſe retirerent. Ainſi le même jour que ſainte Afre avoit été enſevelie, ſa mere & ſes trois ſervantes ſouffrirent auſſi le martire. Les ſepulchres des anciens étoient des bâtimens élevez, ſouvent aſſez grands pour contenir des logemens.

LI. S. Irenée de Sirmium. *Acta ſinc. p. 430. Ibid. p. 432.*

A Sirmium ville celebre dans la Pannonie ; le gouverneur Probus commença la perſécution par le clergé. Il prit Montan prêtre de l'égliſe de Singidum, & le fit mourir. Enſuite Irenée évêque de Sirmium fut auſſi arrêté, & comme il refuſoit conſtamment de ſacrifier aux idoles, Probus le fit tourmenter cruellement. Son pere & ſa mere le voïant dans les tourmens le prioient de ſe laiſſer fléchir. Ses enfans encore petits le prenoient par les pieds en diſant : Mon pere, aïez pitié de vous & de nous ; des femmes éplorées s'efforçoient auſſi de le toucher : tous ſes parens, ſes domeſtiques, ſes voiſins & ſes amis l'exhortoient en pleurant à avoir pitié de ſa jeuneſſe. Le gouverneur lui dit : Que dis-tu ? laiſſe toi flechir à leurs larmes : conſerve ta jeuneſſe & ſacrifie ? Il répondit : je me conſerve pour l'éternité, en ne ſacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en priſon, où il demeura long-temps, ſouffrant divers tourmens. Au ſecond interrogatoire après l'avoir encore preſſé de ſacrifier ; il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irenée ; & des enfans ? Je n'en ai point ; & des parens : je n'en ai point. Et qui ſont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire ? Irenée répondit. Mon Seigneur Jeſus-Chriſt a dit : Qui aime ſon pere, ou ſa mere, ou ſa femme, ou ſes enfans, ou ſes freres, ou ſes parens plus que moi, n'eſt pas di- *Matth. x. 37.*

gne de moi. En disant cela il levoit les yeux au ciel ; comme pour dire, qu'il ne connoissoit plus personne sur la terre. Probus dit : Sacrifie du moins à cause d'eux. Irenée dit : Mes enfans ont le même Dieu que moi, qui peut les sauver. Probus dit : Je prononcerai ta sentence. Je vous en serai obligé, dit Irenée. Probus prononça donc ainsi : J'ordonne qu'Irenée désobéissant aux ordres des empereurs, soit précipité dans le fleuve. Irenée dit : Après tant de menaces j'attendois de grands tourmens, & que vous me feriez mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin que vous voïez combien la foi donne aux chrétiens de mépris pour la mort. Probus irrité commanda qu'on lui coupât aussi la tête. Irenée en remercioit Dieu, comme d'une seconde victoire. Etant venu sur le pont il se dépoüilla de ses habits, & dit, les mains étenduës au ciel : Seigneur J. C. qui avez bien voulu souffrir pour le salut du monde, ouvrez-moi vos cieux, puisque je souffre pour votre nom & pour le peuple de votre église catholique de Sirmium. Daignez par votre misericorde me recevoir & les confirmer dans votre foi. Ainsi il eut la tête tranchée & fut fut jetté dans la Save le sixiéme d'Avril.

LII. S. Pullion.

Ensuite le gouverneur Probus vint à Cibale autre ville de Pannonie, dont il ne reste plus aujourd'hui de vestige, quoique ce fut alors une ville épiscopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion premier des lecteurs, & on le lui presenta, comme un homme qui ne cessoit de parler insolemment contre les dieux & contre les princes. Probus lui demanda son nom ; s'il étoit chrétien ; quelle charge il avoit ; ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit ; Ceux qui ont accoutumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oüi ; dit Probus, ces gens qui séduisent des femmes legeres,

legeres, les empêchant de se marier, & leur persuadant, à ce que l'on dit, une chasteté inutile. Pullion répondit: Ceux-là sont legers & imprudens, qui quittent leur Créateur pour suivre vos superstitions. Mais ceux-là sont fermes & fideles à leur roi éternel, qui s'efforcent d'accomplir, malgré les tourmens, les preceptes qu'ils ont lus. Probus dit: Quels commandemens? de quel roi? Les saints commandemens de J. C. dit Pullion. Quoi, dit Probus, que disent-ils? Pullion répondit: Ils enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonnere, que l'on ne peut nommer Dieu ce qui est fait de bois ou de pierre; ils corrigent les pécheurs: ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges à garder l'état sublime de l'integrité: aux femmes la continence qui convient à la production des enfans: aux maîtres, à commander avec douceur à leurs freres: aux esclaves, à servir plus par amour que par crainte: à obéir aux rois & aux puissances, quand ils commandent des choses justes, à rendre l'honneur aux parens, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoïens, l'humanité aux hostes, la compassion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à personne, souffrir patiemment les injures, n'en faire aucune, céder ses biens, ne point desirer ceux d'autrui; pas même d'un regard de complaisance. Enfin que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi méprisera la mort d'un moment, que vous pouvez nous donner. Si ces maximes vous déplaisent, vous pouvez les condamner avec connoissance de cause. Probus dit: Et que servira tout cela à un homme mort, privé de la lumiere & de tous les biens du corps? C'est, dit Pullion, que la lumiere perpetuelle & les biens permanens valent mieux. Que sert tout cela, dit Probus; Fais ce que les empereurs ordonnent, sa-

crifie, ou tu mourras par le glaive. Pullion dit : Faites ce qui vous est ordonné ; pour moi je dois suivre de toute ma force les traces des évêques, des prêtres & de tous les peres qui m'ont instruit. Probus le condamna au feu. Aussi-tôt les exécuteurs l'emmenerent à un mille de la ville, où il accomplit son martire en loüant Dieu, le vingt-septiéme d'Avril.

LI. S. Philippe d'Heraclée, &c. *Acta sinc. p. 443.*

Philippe vieillard vénerable, etoit évêque d'Heraclée, métropole de Thrace. Il avoit été diacre, puis prêtre ; & enfin son mérite l'éleva à l'épiscopat. Il avoit deux disciples entre autres, Severe prêtre & Hermes diacre ; qu'il confirmoit dans la sainte doctrine, par de fréquens entretiens. La persécution étant ouverte, plusieurs lui conseilloient de sortir de la ville ; mais au contraire, il ne bougeoit de l'église ; exhortant les freres à la patience. Vers le saint jour de l'Epiphanie, comme il leur parloit, Aristomaque stationaire de la ville, vint mettre le scellé à l'église, par ordre du gouverneur. S. Philippe dit : homme insensé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles, plûtôt que dans les cœurs des hommes ? Le lendemain le stationaire sortit, après avoir trouvé & scellé tous les vases sacrez de l'église. Les freres qui se trouverent présens, étoient abattus de tristesse ; mais Saint Philippe appuïé sur la porte de l'église, qu'il ne quittoit point, les encourageoit & leur donnoit à chacun les instructions convenables. Ensuite, comme ils s'étoient assemblez, le gouverneur Bassus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'église. Il les fit amener devant son tribunal, & dit : Qui de vous est le docteur des Chrétiens ? Philippe dit : Je suis celui que vous cherchez. Bassus dit : Vous avez tous oüi la loi de l'empereur, qui défend aux chrétiens de s'assembler, & ordonne qu'ils sacrifient ou qu'ils périssent.

Apportez donc en ma présence tout ce que vous avez de vases d'or ou d'argent, ou de quelque métail que ce soit & de quelque valeur; & les écritures dont vous vous servez pour lire & pour enseigner; de peur que vous ne le fassiez après les tourmens. Philippe dit: Si vous vous plaisez à nous tourmenter, nous sommes prêts à le souffrir. Quant aux vases que vous demandez, nous allons vous les donner; nous méprisons tout cela, ce n'est pas par les métaux prétieux, que nous honorons Dieu, mais par la crainte; & l'ornement du cœur lui plaît davantage, que l'ornement de l'église. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir, ni à moi de les donner. Alors le gouverneur fit amener les bourreaux, & il en vint un nommé Mucapor très-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Severe, dont il ne put rien tirer. Il fit long-temps tourmenter Philippe; & le diacre Hermes qui étoit proche, dit: Quand vous auriez pris toutes nos écritures, en sorte qu'il ne parut plus sur la terre de trace de la vraïe doctrine; nos enfans feront de plus grands volumes par le soin qu'ils auront de la memoire de leurs peres & du salut de leurs ames, & enseigneront avec plus d'ardeur à craindre Jesus-Christ.

Après cela il entra dans le lieu, où on avoit caché toute l'argenterie & les écritures. Publius assesseur du gouverneur, homme interessé, le suivit, & voulut détourner quelques vases; comme Hermes s'efforçoit de l'en empêcher, Publius le frappa sur le visage, jusques au sang. Le gouverneur Bassus en fut irrité contre Publius, & commanda que l'on prît soin d'Hermes: mais il fit donner à ses officiers tous les vases & les écritures que l'on avoit trouvées; & fit mener à la place Philippe & les autres entourez de gardes, pour réjoüir les infi-

deles & épouvanter les Chrétiens. Afin qu'ils ne puſſent s'aſſembler, il fit découvrir l'égliſe & en ôter les tuiles, ce qui fut executé promptement. Cependant il chargea ſes ſoldats des écritures & les fit brûler : la flame s'éleva ſi haut, qu'elle épouvanta les aſſiſtans. On le vint dire à Philippe dans le marché, où il étoit aſſis entouré de pluſieurs perſonnes ; il prit occaſion de ce feu, pour parler aux aſſiſtans de la vengeance divine, dont les impies ſont menacez : & leur repreſenta leurs temples, leurs idoles & leurs dieux mêmes, brûlez en diverſes occaſions, commençant par la mort d'Hercule protecteur d'Heraclée, & dont elle avoit pris le nom. Tout cela tentoit apparemment à montrer, que la religion n'étoit point intereſſée à ce brûlement des écritures.

Cependant Cataphronius ſacrificateur parut dans la place avec ſes miniſtres, qui portoient l'appareil du ſacrifice & du feſtin profane. Alors Hermes dit : Ce repas que vous voïez eſt une invocation du démon, & on l'apporte pour nous en infecter. Incontinent après le gouverneur Baſſus entra dans la place, ſuivi d'une grande multitude de tout ſexe & de tout âge ; dont les uns, ſuivant la legereté du peuple, étoient affligez du ſupplice des Chrétiens ; les autres n'en étoient que plus irritez, principalement les Juifs. Baſſus preſſa Philippe de ſacrifier, premierement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville ; & lui dit enfin : Sois au moins touché de la préſence d'Hercule ; dont tu vois la ſtatuë ſi grande & ſi belle. A quoi Philippe répondit, en déteſtant le culte des idoles, & en démontrant l'abſurdité. Baſſus vint enſuite à Hermes, & lui dit : Sacrifie au moins toi. Je ne ſacrifie point, dit Hermes : je ſuis Chrétien. Baſſus dit : De quelle condition es tu ? Hermes répondit : Je ſuis décurion, & j'obéis en tout à mon maître :

parlant de l'évêque. Baſſus dit : Si l'on perſuade à Philippe de ſacrifier, ſuivras-tu ſon autorité ? Hermes répondit : Je ne le ſuivrois pas : mais on ne lui perſuadera pas. Après l'avoir encore inutilement menacé & preſſé de ſacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en priſon.

Comme ils y alloient, quelques inſolens pouſſoient le ſaint vieillard Philippe & le faiſoient ſouvent tomber : mais il ſe relevoit avec un viſage gai, ſans témoigner ni indignation, ni douleur. Tous admiroient ſa patience. Ils entrerent avec joïe dans la priſon, diſant un pſeaume, pour remercier Dieu de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours après on leur permit de demeurer dans la maiſon d'un nommé Pancrace, voiſine de la priſon. Là pluſieurs Chrétiens venoient de divers endroits, & ils les inſtruiſoient des miſteres de la religion. Ils furent remis dans la priſon, qui étoit contiguë au théatre ; enſorte qu'il y avoit une entrée ſecrete de la priſon dans le théatre, fermé de tous côtez. Ils y recevoient le peuple, qui venoit les voir en foule ; avec tant d'empreſſement, qu'ils les viſitoient même la nuit, & ſe proſternoient à terre pour baiſer les pieds de ſaint Philippe.

Cependant le temps du gouvernement de Baſſus finit, & Juſtin lui ſucceda. Les Chrétiens en furent affligez ; car il étoit beaucoup plus rude que Baſſus, qui ſouvent ſe rendoit à la raiſon, parce que ſa femme ſervoit Dieu depuis quelque-temps. Alors Zoïle magiſtrat de la ville, entouré de peuple & de ſoldats, fit amener S. Philippe au tribunal du gouverneur Juſtin, qui lui demanda s'il étoit l'évêque des Chrétiens ? Je le ſuis, répondit Philippe : je ne le puis nier. Juſtin lui déclara l'ordre des empereurs, & le preſſa de ſacrifier. Philippe ré-

pondit : Je suis Chrétien, c'est pourquoi je ne le puis faire, vous avez ordre de punir, non pas de contraindre? Justin dit : Tu ne sçais pas les tourmens qui t'environnent? Philippe répondit : Vous pourrez me tourmenter, non pas me vaincre, personne ne m'obligera de sacrifier. Justin dit : Tu seras traîné par les pieds au milieu de la ville, & si tu vis encore on te mettra en prison, pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit : Plût à Dieu que tu le voulusse faire? Justin commanda qu'on lui liât les pieds & qu'on le traînât. Il choqua contre tant de pierres, qu'il fut déchiré par tout le corps, & les freres le porterent dans la prison. Le peuple s'empressoit avec fureur, pour chercher le prêtre Severe, qui s'étoit caché. Mais enfin poussé du S. Esprit il se présenta lui même & fut amené au gouverneur, qui aïant essaïé en vain de l'intimider, le fit mettre en prison Il traita de même Hermes, & tint les martirs en prison dans le mauvais air, pendant sept mois de suite; puis il les fit amener à Adrianopolis, ou Andrinople. Les Chrétiens d'Heraclée furent sensiblement affligez, de l'absence de leur saint docteur.

LII. Saint Philippe & ses compagnons transferez à Andrinople.

Les martirs étant arrivez à Andrinople, furent gardez dans la maison de campagne d'un nommé Sempor jusques à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain tenant sa séance publique dans les termes, il fit amener Philippe; & l'aïant trouvé toujours de même, commanda qu'on le dépoüillât. Il fut battu de verges jusques à lui découvrir les entrailles. Son courage étonnoit les bourreaux & Justin même, qui le fit mettre en prison. Alors il appella Hermes, à qui tous les officiers étoient favorables, à cause de la charge de décurion qu'il avoit exercée; & qui lui avoit donné occasion de leur faire plaisir. Mais il alla aussi dans la prison, où les saints

martirs rendirent avec grande joïe leurs actions de graces à J. C. pour ce commencement de victoire : S. Philippe qui avoit toujours eu le corps délicat, ne sentoit aucune incommodité.

Trois jours après Justin les fit encore amener devant son tribunal ; & aïant inutilement pressé Philippe d'obéir aux empereurs, il dit à Hermes : Si l'approche de la mort dégoûte ce vieillard des biens de la vie, rends-toi plus heureux en sacrifiant. Hermes lui répondit, en montrant l'aveuglement & l'absurdité de l'idolâtrie : En sorte que Justin s'écria en colere : Tu me parle comme si tu pouvois me faire Chrétien. Hermes répondit : Je souhaite que non seulement vous, mais tous les assistans puissent devenir Chrétiens : Enfin Justin prononça leur sentence en ces termes. Philippe & Hermes, qui méprisant l'ordre des empereurs, se sont rendus indignes même du nom de Romains ; nous commandons qu'ils soient brûlez vifs, afin que les autres apprennent à obéïr à l'empereur. Ils alloient au feu avec joïe. Le prêtre Severe, qui étoit demeuré seul dans la prison, aïant appris qu'on les menoit au martire, se réjoüit de leur gloire, & pria Dieu instamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puisqu'il avoit été avec eux dans la prison & confessé avec eux. Il fut exaucé & souffrit le martire dès le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds, qu'il ne pouvoit marcher, & on le portoit au supplice. Hermes le suivoit à grande peine, affligé du même mal ; & lui disoit : Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur ; ne soïons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de besoin. Puis il dit à la multitude qui suivoit : Le Seigneur m'avoit fait connoître par revelation ce que je devois souffrir. Pendant que je dormois j'ai cru voir

une colombe blanche comme la neige, qui étant entrée dans la chambre, s'est arrêtée sur ma tête; & descendant sur mon estomac, m'a présenté une viande fort agréable. J'ai connu que le Seigneur m'appelloit & me

Sup. l. v. n. 12. vouloit honorer du martire. En effet, cette viande délicieuse semble marquer l'eucharistie, que les martirs recevoient avant le combat.

Quand ils furent arrivez au lieu du supplice, les bourreaux, suivant la coutume, couvrirent de terre les pieds de Philippe jusques aux genoux, & lui aïant lié les mains derriere le dos, les clouerent au poteau. Ils firent aussi descendre Hermes dans une fosse, & comme il se soutenoit d'un bâton, parce que ses pieds trembloient, il dit en riant. Ah! démon, tu ne peux même me souffrir ici. Aussi-tôt on lui couvrit les pieds de terre, mais avant que l'on allumât le feu, il appella un Chrétien nommé Veloge, & lui dit: Je vous conjure par N. S. J. C. de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépôts que j'ai reçu, de peur qu'il ne m'en reste quelque scrupule: Les loix même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore qu'il est jeune, & qu'il doit gagner sa vie de son travail, comme il m'a vû faire, & se bien conduire avec tout le monde. Il étoit assez naturel que les Chrétiens confiassent leurs dépôts à un diacre, choisi, à cause de sa fidelité, pour garder les trésors de l'église. Hermes aïant ainsi parlé fut aussi attaché les mains derriere le dos. On mit le feu au bucher, & les martirs rendoient graces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvez entiers: Philippe aïant les mains étenduës, comme dans la priere, Hermes aïant le teint frais, les oreilles seulement un peu livides. Justin commanda de jetter leurs corps dans l'Hebre: mais quelques citoïens d'Andrinople

nople monterent dans des barques avec des filets, les pêcherent encore entiers, & les cacherent pendant trois jours en un lieu nommé Ogeſtiron à douze milles de la ville.

LIII. Sainte Agape & ſainte Chionie. *Acta ſinc.* 42. *An.* 304.

A Theſſalonique la même année 304. le gouverneur Dulcetius étant ſur ſon tribunal, Artemenſis greffier dit : je lirai, ſi vous l'ordonnez, l'information faite touchant les perſonnes qui ſont préſentes, envoïée par le ſtationnaire. Dulcetius dit : Je t'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit, je vous lirai par ordre, ſeigneur, tout ce qui eſt écrit : Voici ce que demande le beneficier Caſſander. Ces béneficiers étoient des ſoldats, qui ſervoient ſous les gouverneurs ; ainſi nommez à cauſe des bienfaits qu'ils avoient reçus du prince. Caſſander diſoit donc : Sçachez, ſeigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irene, Caſſia, Philippa & Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux ; c'eſt pourquoi je les ai fait conduire devant vous. Alors Dulcetius leur dit : Quelle folie eſt la vôtre, de ne vouloir pas obéïr aux ordres pieux des empereurs & des Céſars ? & parlant à Agathon : Toi qui allois aux ſacrifices, ſelon la coutume de ceux qui ſont conſacrez aux dieux, pourquoi n'as-tu pas mangé de ces ſacrifices ? Agathon répondit : Parce que je ſuis chrétien. Dulcetius lui dit : Es tu encore aujourd'hui dans cette réſolution ? Aſſurément, dit Agathon. Dulcetius dit : Et toi Agape, que dis-tu ? Elle répondit : je croi au Dieu vivant, & je ne veux pas perdre la ſatisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit : Et toi, Chionia ? Parce, dit-elle, que je crois au Dieu vivant, je n'ai point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur ſe tourna vers Irene, & lui dit : Que réponds tu ? Pourquoi n'as-tu pas obéi aux ordres très-pieux des empereurs & des Céſars ? Par la

crainte de Dieu, dit Irene. Ensuite le gouverneur dit: Et toi Cassia, que dis-tu? Je veux sauver mon ame, dit Cassia. Et le gouverneur ajouta: Ne veux-tu pas participer aux sacrifices? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit: Et toi, Philippa, que dis-tu! Elle répondit: Je dis la même chose: Quelle est, dit-il, la même chose que tu dis: Philippa lui dit: J'aime mieux mourir, que de manger de vos sacrifices. Le gouverneur dit: Et toi, Eutychia, que dis-tu! Je dis de même, dit-elle: j'aime mieux mourir que de faire ce que vous commandez. Le gouverneur lui dit: As-tu un mari? Il est mort, répondit Eutychia. Le gouverneur dit: Combien y a-t'il qu'il est mort? Eutychia dit: Il y a bien-tôt sept mois. Le gouverneur ajouta: Et de qui donc es-tu grosse? Eutychia répondit: De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit: je t'exhorte, Eutychia, à quitter cette folie, & à rentrer dans des sentimens raisonnables; qu'en dis-tu, veux-tu obéir à l'édit des empereurs? Eutychia répondit; je n'y veux point obéir; car je suis chrétienne servante du Dieu tout puissant. Alors il dit: Puisqu'Eutychia est enceinte, qu'on la garde dans la prison. Car, suivant les loix Romaines, on n'exécutoit point à mort les femmes enceintes.

L. 3. ff. de pœnis.

Ensuite Dulcetius ajouta: Et toi, Agape, que dis-tu, veux-tu faire ce que nous faisons, nous qui sommes dévoüez aux empereurs & aux Césars? Agape dit: Il n'est point à propos de me dévoüer à Satan. Ces discours ne me tournent pas l'esprit, il est invincible. Le gouverneur dit. Et toi Chionie, que dis-tu à cela? Chionie répondit: personne ne peut pervertir notre esprit. Le gouverneur dit: N'y a-t'il point chez vous quelques memoires des chrétiens impies, quelques parchemins, ou quelques livres? Chionie répondit: Nous n'en avons

aucun seigneur, les empereurs qui regnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit : Qui vous a donné ces sentimens? Chionie répondit ; C'est le Dieu tout puissant. Il ajouta : Qui sont ceux qui vous ont fait venir cette folie ? Dieu tout puissant, dit Chionie, & son fils unique N. S. J. C. Le gouverneur dit : C'est une chose manifeste, qu'il faut que nous soïons tous soumis aux ordres des empereurs & des Césars : Puis donc qu'après tant de temps, tant d'avertissemens, tant d'édits & de menaces, vous avez eu l'audace & la témerité de mépriser leurs ordres, en gardant le nom impie de chrétiens ; & puisque jusques à présent vous n'avez pas voulu obéïr aux stationnaires & aux principaux soldats, qui vous ont sollicitées de renoncer par écrit à J. C. recevez les peines que vous méritez. Ensuite il leur lut ainsi la sentence qui étoit écrite : Agape & Chionie pour avoir, par un esprit de malice & de contradiction, contrevenu à l'édit sacré des empereurs & des Césars ; & faire encore à présent profession de la témeraire & fausse religion des chrétiens, que toutes les personnes pieuses ont en horreur ; je les condamne à être jettées au feu. Et il ajouta : Pour Agathon, Cassia, Philippa & Irene, qu'on les garde en prison, tant qu'il me plaira.

Après que ces saintes femmes eurent été consommées par le feu ; l'on mena derechef Irene devant le gouverneur, qui lui parla ainsi : Ta folie est manifeste par ta conduite, d'avoir voulu garder jusques à présent tant de parchemins, de livres, de memoires & d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de chrétiens ; on te les a representez, tu les a reconnus ; quoique tu eusse nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du supplice qu'on a fait souffrir à tes sœurs, tu n'as point la LIV. Sainte Irene.

crainte de la mort devant les yeux : ainsi il faut te punir. Cependant je ne refuse pas d'user encore de quelque condescendance ; si tu veux du moins à present reconnoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc ? Feras-tu ce que les empereurs ont commandé ? Es-tu prête d'immoler aux dieux, & de manger des sacrifices ? Irene répondit : Nullement, nullement par ce Dieu tout puissant qui a créé le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Car on menace de la peine terrible du feu éternel, ceux qui auront renoncé à Jesus le Verbe de Dieu. Le gouverneur dit : Qui t'a persuadé de garder jusques à aujourd'hui ces livres & ces écrits ? Irene dit : Le Dieu tout-puissant, qui nous a commandé de l'aimer jusques à la mort. C'est pourquoi nous n'avons pas osé le trahir ; mais nous avons mieux aimé être brûlées vives, ou souffrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit : Qui sçavoit que ces écrits étoient dans la maison où tu demeurois ? Irene répondit : Personne ne le sçavoit, que Dieu tout-puissant, à qui rien n'est caché ; car nous nous cachions même de nos domestiques, comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accusassent : ainsi nous ne les avons montrez à qui que ce soit.

Le gouverneur dit : Où vous cachâtes-vous l'année passée, lorsque l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs & des Césars ? Irene dit : Nous nous cachâmes où il plût à Dieu : Nous fûmes sur les montagnes à découvert, Dieu le sçait. Le gouverneur dit : Chez qui viviez vous ? Irene répondit : Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le gouverneur dit : Qui étoient ceux qui vous fournissoient du pain ? Dieu, dit Irene, qui donne la nourriture à tous. Le gou-

verneur dit : Votre pere ſçavoit-il cela ? Irene répondit : Non, par le Dieu tout-puiſſant, il ne le ſçavoit pas, il n'en a pas eu la moindre connoiſſance Le gouverneur dit : Qui ſont donc ceux de vos voiſins, qui en ont eu connoiſſance : Irene dit : Interrogez nos voiſins, informez-vous des lieux, ou de ceux qui ſçavent où nous étions. Le gouverneur dit : Quand vous fûtes revenuës des montagnes, comme vous dites, liſiez vous ces écrits devant quelqu'un : Irene répondit : ils étoient dans notre maiſon, & nous n'oſions les en tirer ; c'eſt pourquoi nous étions dans une extrême peine, de ne pouvoir les lire jour & nuit ; comme nous avions toujours fait juſques à l'année derniere, que nous les cachâmes. Le gouverneur dit : Tes ſœurs ont ſouffert le ſupplice auquel nous les avions condamnées ; pour toi, quoiqu'avant ta fuite tu aïe été condamnée à mort pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meure ſi promptement ; mais j'ordonne que par les ſoldats & par Zozime bourreau public, tu ſois expoſée nuë dans un lieu infame, que tu n'aïe qu'un pain par jour du palais, & que les ſoldats ne te permettent pas de ſortir de ce lieu là. Quand les ſoldats & le bourreau Zozime furent venus, le gouverneur leur dit : Sçachez que ſi j'apprens qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ai ordonné, vous ſerez punis du dernier ſupplice. Il ajouta : Qu'on tire ces écrits hors des coffres & des caſſettes d'Irene.

Irene fut donc expoſée dans un lieu public de débauche ; mais par la grace du S. Eſprit qui la protegeoit, pas un homme n'oſa approcher d'elle, ni lui faire, ou lui dire rien de deshonnête. Le gouverneur la fit encore amener devant ſon tribunal, & lui dit : Perſiſte-tu dans la même folie ? Ce n'eſt point dans la folie, dit Irene, c'eſt dans la pieté envers Dieu que je perſiſte. Le gou-

verneur aïant demandé du papier, écrivit cette sentence contre elle : Puisque Irene n'a pas voulu obéir aux ordres des empereurs & immoler aux dieux, qu'au contraire elle persevere encore à présent dans la religion des chrétiens : j'ordonne qu'elle sera présentement brûlée vive, comme ses deux sœurs l'ont été.

Le gouverneur Dulcetius aïant donné cette sentence, les soldats se saisirent d'Irene, la menerent en un lieu élevé, où ses deux sœurs avoient souffert le martire ; & aïant allumé un grand bucher, ils lui commanderent de monter dessus. Sainte Irene chantant des pseaumes & célebrant la gloire de Dieu, se jetta dans le bucher, & y fut consommée le 25. de Mars l'an 304.

An. 304.

LV. Sainte Anysie, S. Demetrius.

Acta ap Sur. 30. Decemb. & ap. Baron. an. 303. n. 48.

Dans la même ville de Thessalonique, il vint en pensée à une vierge chrétienne, nommée Anysie, d'aller à l'assemblée des fideles. Comme elle passoit par la porte de Cassandre, il s'excita un tumulte parmi le peuple. Un des gardes de l'empereur l'aïant vûë fut épris de sa beauté ? Il alla au devant d'elle & lui dit : Demeure-la, où vas-tu ? Anysie voïant son insolence, & pensant à la tentation, fit sur son front le signe de la croix. Le soldat se trouvant offensé de son silence, la saisit, & lui demanda rudement : Qui es-tu, où vas-tu ? Je suis, dit-elle, servante de J. C. & je vas à l'assemblée du Seigneur. Je t'empêcherai bien, dit il, d'y aller, je t'emmenerai sacrifier aux dieux ; car nous adorons aujourd'hui le soleil : les païens nommoient le dimanche le jour du soleil. En disant cela il lui arracha le voile pour découvrir son visage. Anysie tâcha de l'en empêcher, & lui dit en lui soufflant au visage. Va, miserable, J. C. te punira : Le soldat emporté de colere, tira son épée, qu'il lui passa au travers du corps par le côté. Elle tomba aussitôt par terre, tremblante & palpitante, baignée de son sang.

On compte plusieurs autres martirs à Thessalonique pendant cette persécution ; le plus illustre de tous est S. Demetrius. Il fut arrêté par ceux qui etoient députez pour prendre les chrétiens. L'empereur Maximien Galerius, qui étoit à Thessalonique, alloit à l'amphitheatre voir les gladiateurs ; comme il en étoit proche on lui présenta Demetrius ; aïant appris que c'étoit un chrétien, il commanda qu'on le gardât-là auprès en un bain public, & alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus que l'empereur aimoit fort, & qui passoit pour invincible. L'empereur promit une grande récompense à celui qui oseroit le combattre. Un jeune homme nommé Nestor se leva des degrez d'en haut & accepta le combat, quoique l'empereut l'en voulut détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba sur le champ, & l'empereur en eut un tel dépit, qu'il se leva sur l'heure, & retourna tout chagrin à son palais, sans rien faire donner à Nestor. On le fit souvenir de Demetrius, & dans sa colere il commanda qu'on le perçât à coups de lance au même lieu où on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachette enlever le corps du martir, avec la poussiere & la terre où il étoit, & le conserverent.

Acta tom. 1. Analect. p. 65.



LIVRE NEUVIE'ME.

I.
Actes de S. Tharaque, S. Probus & S Andronic.
Acta sinc. p. 457.

A Tarse métropole de Cilicie le gouverneur Numerien Maxime étant assis sur son tribunal, Demetrius centurion lui présenta Tharaque, Probus & Andronic, en disant: Vous voïez, seigneur, devant votre tribunal ceux qui ont été présentez à votre grandeur à Pompeïople, par les spiculateurs Eutolmius & Palladius, comme étant de la religion impie des chrétiens, desobéïssans aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Tharaque: Comment t'appelles-tu? Car tu dois répondre le premier, puisque tu es le premier en rang & le plus avancé en âge. Tharaque dit: Je suis chrétien. Maxime dit: Laisse ce mot impie: Quel est ton nom, dis? Tharaque dit: Je suis chrétien. Maxime dit, frappez-le sur la bouche, & lui dites: Ne répond pas l'un pour l'autre. Tharaque dit: Je dis mon vrai nom; si vous demandez mon nom d'usage, mes parens m'ont nommé Tharaque, & quand je portois les armes, on me nommoit Victor, Maxime dit: De quelle condition es-tu? Tharaque répondit: Ma condition est militaire, ma famille Romaine, je suis né à Claudiopolis en Isaurie; & parce que je suis chrétien j'ai maintenant quitté le service. Maxime dit: C'est qu'il ne t'étoit pas permis de servir à cause de ton impieté. Qui t'a donc donné ton congé? Tharaque dit: j'ai prié Fulvion chef de file, & il m'a congedié. Maxime dit: Et moi aussi en considération de tes cheveux blancs je veux te favoriser, te procurer de l'honneur & l'amitié des empereurs, pourvû que tu m'obéïsse. Approche donc & sacrifie aux dieux comme les empereurs font eux-mêmes, par toute la terre

terre. Tharaque dit : Ils se trompent eux-mêmes, entraînez par la grande erreur de satan. Maxime dit : Cassez-lui les machoires, pour avoir dit que les empereurs se trompent. Tharaque dit : Je l'ai dit, & je le dis toujours, qu'ils se trompent comme hommes. Maxime dit : Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos peres, & quitte ta fantaisie. Tharaque dit : Je sers le dieu de mes peres, non par des sacrifices sanglans, mais par la pureté du cœur, car Dieu n'a pas besoin de tels sacrifices. Maxime dit : J'ai encore pitié de ta vieillesse, & je te conseille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du respect pour nous, & d'observer les loix de nos peres. Tharaque dit : Je ne m'éloigne point de la loi de mes peres. Maxime dit : Approche donc & sacrifie. Tharaque dit : Je ne puis faire une impieté ; j'ai dit que j'honore la loi de mes peres. Maxime dit : Quelle autre loi y a-t'il donc miserable ? Tharaque dit : Oüi il y en a une, & vous la violez en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit : Frappez-le sur le cou, en lui disant : Quitte ta folie. Tharaque dit : Je ne quitte point cette folie qui me sauve. Maxime dit : Je te la ferai bien quitter, & je te rendrai sage. Tharaque dit : Faites ce que vous voudrez, mon corps est en votre puissance.

Maxime dit : Otez-lui sa tunique & le battez de verges. Tharaque dit : C'est maintenant que vous m'avez rendu vraiment sage, en me fortifiant par les coups, pour me donner plus de confiance au nom de Dieu & de son Christ. Maxime dit : Impie & maudit, comment nie-tu les dieux, toi qui confesse que tu sers deux dieux. Tharaque dit : Je confesse le Dieu qui est réellement. Maxime dit : Tu as encore nommé Dieu un certain Christ. Tharaque dit : Il est ainsi ; car ce Christ est le Fils du Dieu vivant ; c'est l'esperance des chrétiens ; c'est lui qui nous

ſauve par ſes ſouffrances. Maxime dit : Quitte ces vains diſcours, approche & ſacrifie. Tharaque dit : Je ne ſuis point un diſcoureur, j'ai déſormais ſoixante ans, j'ai été ainſi élevé, & je ne quitte point la vérité. Demetrius centurion dit : Mon ami, épargne toi, croi moi, ſacrifie. Tharaque dit : Retire-toi miniſtre de ſatan, & prends pour toi tes conſeils. Maxime dit : Qu'on le mette aux grands fers & qu'on le remene en priſon. Amenez celui qui eſt le ſecond en âge.

Demetrius centurion dit : Le voilà, ſeigneur. Maxime dit : Laiſſe à part le langage inutile, dis comment t'appelles-tu ? Probus dit : Premierement & principalement je m'appelle chrétien, enſuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit : De quelle condition es tu ? Probus dit : Mon pere étoit de Thrace, je ſuis né
Paganus. à Side en Pamphylie, je ſuis du peuple & chrétien. Maxime dit : Ce nom ne ſert de rien, croi-moi, ſacrifie aux dieux, afin que tu ſois honoré par les empereurs, & que tu aïes notre amitié. Probus dit : Je n'ai pas beſoin de l'honneur des empereurs & ne me ſoucie pas de votre amitié. J'avois des biens conſiderables, que j'ai mépriſez pour ſervir au Dieu vivant par J. C. Maxime dit : Otez lui ſon manteau, ceignez-le, étendez-le & le frappez de nerfs de bœuf. Cette maniere de ceindre les pa-
Joan. XXI. 7. 18. tiens, marquée même dans l'évangile, ſervoit apparemment à ne les pas expoſer nûds ; on leur faiſoit donc comme une ceinture de leur tunique, ou de quelque autre choſe. Tandis que l'on frappoit Probus à coups de nerfs, le centurion Demetrius lui dit : Epargne-toi, mon ami, tu vois ton ſang couler par terre. Probus dit : Je vous abandonne mon corps ; vos tourmens me ſont des parfums. Maxime dit : Ne quittera-tu pas enfin ta folie ? Qu'attens-tu miſerable ? Probus dit : Je ne ſuis

point fou, je suis plus sage que vous; puisque je n'adore point les démons. Maxime dit: Tournez-le, & le frappez sur le ventre. Probus dit: Seigneur assistez votre serviteur. Maxime dit: Dites-lui en le frappant, où est celui qui t'assiste? Probus dit: Il m'assiste & m'assistera; car je méprise si bien vos tourmens, que je ne vous obéis pas. Maxime dit: Regarde ton corps, miserable, la terre est remplie de ton sang. Probus dit: Sçachez qu'autant que mon corps souffre pour J. C. autant mon ame est plus vigoureuse. Maxime dit: Mettez-le aux fers; étendez-le au quatriéme trou, & ne souffrez pas que personne le panse. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Demetrius centurion dit: Le voilà, seigneur. Maxime dit: Comment t'appelle tu? Andronic dit: Je suis chrétien; car c'est ce que vous voulez sçavoir; je vous le dis donc, je suis chrétien. Maxime dit: Puisque ce nom n'a servi de rien à ceux qui ont passé devant toi, dis-moi en un mot ton nom, que je te demande. Andronic dit: Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Adronic. Maxime dit: De quelle naissance es-tu? Andronic dit: Je suis noble & fils des premiers de la ville d'Ephese. Maxime dit: Laisse tous ces discours recherchez; je te parle en pere, croi-moi, ceux qui ont passé devant toi ont voulu faire les insensez, ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, sacrifie aux dieux de nos peres & on te fera du bien. Andronic dit: Vous les nommez bien les dieux de vos peres, puisque vous avez pour pere satan, & vous êtes devenus des démons; car vous faites ses œuvres. Maxime dit: La jeunesse te rend insolent. Andronic dit: Je vous parois jeune par l'âge; mais mon esprit est avancé & préparé à tout. Maxime dit: Laisse tous ces discours & sacrifie pour éviter les tourmens. Andronic dit: Croïez-

vous à mon âge que je n'aïe pas de sens, & que j'aïe moins de courage que les autres ? Je suis prêt à tout.

Le gouverneur dit : Deshabillez-le, ceignez-le & l'attachez. Demetrius centurion lui dit : Obéis mon ami, avant que ton corps soit perdu. Andronic dit : Il vaut mieux perdre mon corps que mon ame, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéis & sacrifie avant que je commence à te faire perir. Andronic dit : Je n'ai jamais sacrifié aux démons dès mon enfance, je ne commencerai pas à present. Maxime dit : Qu'on le touche. Athanase corniculaire, c'étoit une espece de greffier, lui dit : Obéis au gouverneur, par l'âge je suis ton pere, & je te le conseille. Andronic dit : Retire-toi, prends ton conseil pour toi, tu n'en es pas plus sage pour être vieux ; tu te presses bien de me donner ce beau conseil, de sacrifier aux pierres & aux démons. Le gouverneur lui dit ? Miserable, es-tu insensible aux tourmens, pour n'avoir pas pitié de toi, & ne pas quitter cette folie ? Andronic dit : Cette folie nous est necessaire, à nous qui esperons en J. C. mais la sagesse temporelle attire la mort éternelle à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit : Qui t'a appris cette folie ? Andronic dit : Notre Sauveur, pour qui nous vivons & vivrons dans le ciel, aïant notre esperance en lui. Le gouverneur Maxime dit : Quitte cette folie, avant que je te fasse perir par des tourmens plus rigoureux. Andronic dit : Mon corps est devant vous ; vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit : Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic dit : Dieu le voïe & juge promptement ; je n'ai point fait de mal & vous me tourmentez comme un meurtrier. Maxime dit : Tu es impie envers les dieux, tu méprise les empereurs & mon tribunal, & tu dis que tu ne fais point de mal. Andronic dit : Je combats pour

la pieté envers le vrai Dieu : Maxime dit : Si tu avois de la pieté, tu honorerois les dieux, que les empereurs mêmes honorent avec pieté. Andronic dit : C'est impieté cela & non pieté, de laisser le Dieu vivant pour adorer du bois & des pierres. Maxime dit : Les empereurs sont des impies, bourreau ? Andronic dit : Oüi à mon avis ils le sont. Vous-même, si vous voulez raisonner droit, vous voïez bien que c'est une impieté de sacrifier aux démons. Maxime dit : Retournez-le & piquez lui les côtez. Andronic dit : Je suis devant vous, faites souffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit : Mettez-y du sel, & lui frottez les côtez avec des tessons : Andronic dit : Vous avez fortifié mon corps par les plaïes. Maxime dit : Je te ferai perir petit à petit Andronic dit : Je ne crains point vos menaces, ma resolution est plus forte que toutes vos inventions & toute votre malice ; c'est pourquoi je méprise vos tourmens. Le gouverneur dit : Mettez-lui les fers au cou & aux pieds, & le gardez dans la prison.

Le second interrogatoire se fit à Mopsueste. Le gouverneur Maxime dit : Faites venir ces impies, qui suivent la religion des chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà, seigneur. Le gouverneur dit à Tharaque : Il me semble que la plûpart des hommes honorent la vieillesse, à cause qu'elle est accompagnée de bons sens. Prends donc de toi-même un bon conseil, & ne suis point aujourd'hui tes premiers sentimens ; sacrifie aux dieux, & tu recevras la loüange que merite la pieté. Tharaque dit : Je suis chrétien ; pour cette loüange que vous dites, je souhaite que vous & les empereurs sortiez de votre aveuglement, pour prendre des pensées plus raisonnables, afin que le vrai Dieu vous fortifie & vous donne la vie. Le gouverneur dit : Frappez-lui la bou- II. Second interrogatoire.

che à coups de pierre, & dites : Quitte cette folie. Tharaque dit : Si je n'étois sage je serois fou comme vous. Le gouverneur dit : Regarde tes dents ébranlées, & prens pitié de toi, miserable. Tharaque dit : Vous ne m'affligeriez point quand vous me feriez couper tous les membres l'un après l'autre ; mais je demeurerois ferme en celui qui me donne la force, qui est J. C. Le gouverneur dit : Croi-moi, car c'est ton interêt ; approche & sacrifie. Tharaque dit : Si je sçavois qu'il me fût plus avantageux, je ne souffrirois pas tout ceci. Et comme Tharaque ne parloit plus, le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche, & lui dites qu'il crie. Tharaque dit : Mes dents sont tombées ; & j'ai les mâchoires brisées ; je ne puis parler. Maxime dit : Et en cet état tu n'obéis pas, insensé ? approche des autels & sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Si vous m'avez ôté l'usage de la parole, du moins vous ne me ferez point changer de sentiment, au contraire vous avez encore accru ma fermeté par vos supplices. Le gouverneur dit : Je sçaurai bien t'ôter cette fermeté, impie. Tharaque dit : Je suis prêt à soutenir tous vos assauts ; mais je vous surmonte au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit : Ouvrez-lui les mains & les approchez du feu. Tharaque dit : Je ne crains point votre feu temporel ; je crains seulement d'être condamné au feu éternel, si je vous obéissois. Le gouverneur dit : Voilà tes mains toutes perduës par le feu ; quitte ta folie, insensé, & sacrifie. Tharaque dit : Vous parlez à moi comme si je refusois vos cruelles inventions ; apprenez maintenant du moins, que je suis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit : Liez-le par les pieds, attachez-le en haut, & mettez sous son visage une fumée picquante. Tharaque dit : Je me suis mocqué de votre feu & je ne craindrai point vo-

tre fumée. Maxime lui dit : Tandis que tu es suspendu, consens de sacrifier. Tharaque lui dit : Sacrifiez-vous-même, proconsul, comme vous avez accoutumé de sacrifier à des hommes ; pour moi, Dieu me garde de le faire. Maxime dit : Mettez de bon vinaigre avec du sel & versez-lui dans les narrines. Tharaque dit : Ton vinaigre est doux & ton sel est insipide pour moi. Maxime dit : Mêlez de la moutarde au vinaigre & lui mettez dans le nez. Tharaque dit : Tes ministres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde. Maxime dit : Je chercherai pour toi de nouveaux tourmens à la prochaine seance & je te rendrai sage. Tharaque dit : Et moi je viendrai plus préparé contre tes inventions. Maxime dit : Détachez le, mettez-le aux fers & le livrez au geolier. Appellez celui qui suit.

Demetrius centurion dit : Le voici, seigneur. Maxime dit : Dis moi, Probus, as-tu résolu de te délivrer des tourmens, ou n'a tu pas encore renoncé à ta folie ? Je te conseille d'approcher & de sacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le salut de tous les hommes. Probus dit : Je viens devant vous aujourd'hui mieux préparé & fortifié par la question que j'ai déja soufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions ; car ni vous ni vos empereurs, ni les démons que vous servez, ni votre pere satan, ne me persuaderont jamais cette impieté, d'adorer les dieux que je ne connois point. J'ai mon Dieu, le Dieu vivant qui est au ciel, c'est celui-là que j'adore & que je sers. Maxime dit : Et ceux-ci ne sont pas des dieux vivans, impie ? Probus dit : Ceux qui sont dans les pierres & dans du bois : dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils être des dieux vivans ? vous vous trompez, proconsul, c'est une grande ignorance de les servir. Maxime dit :

Tu crois donc, méchant, que je me trompe, quand je t'avertis & quand je sers les dieux ? Probus dit : Perissent les dieux qui n'ont point fait le ciel & la terre, & tous ceux qui les servent. Maxime dit : Laisse tes fantaisies, sacrifie aux dieux, Probus, & te sauve. Probus dit : Je ne sers point les dieux, mais je sers & j'adore le Dieu que je connois veritable. Maxime dit : Et bien approche de l'autel de Jupiter & sacrifie, afin de ne pas servir plusieurs dieux, comme tu dis. Probus dit : J'ai un Dieu dans le ciel, c'est celui-là que je crains ; mais je ne sers point ceux que vous appellez dieux. Maxime dit : Je te l'ai déja dit, & je te le repete ; sacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui voit tout Probus dit : Au mari de sa propre sœur, à cet adultere, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le témoignent, pour ne pas dire le reste de ses infamies ; vous êtes assez injuste pour m'obliger à lui sacrifier ? Maxime dit : Frappez-le sur la bouche & lui dites : Ne blasphêmes pas. Probus dit : Pourquoi me maltraitez-vous ? Je vous ai dit ce que disent d'eux ceux qui les adorent ; je ne mens donc pas, je dis la vérité, vous le sçavez bien.

Maxime dit : J'entretiens ta folie en ne te punissant pas. Faites rougir des fers & le mettez dessus. Probus dit : Votre feu est froid & ne me touche pas. Maxime dit : Rougissez les plus fort, & le mettez dessus, le tenant des deux côtez. Probus dit : Votre feu est devenu plus froid, vos ministres se mocquent de vous. Maxime dit : Liez-le, étendez-le & lui déchirez le dos avec des nerfs crus, en lui disant : Sacrifie & sois sage. Probus dit : Je n'ai pas craint votre feu, & je ne me soucie pas de vos tourmens. Si vous avez inventé quelqu'autre supplice, montrez-le, afin que je montre la puissance de Dieu, qui est en moi. Maxime dit : Rasez-lui la tête, & y mettez des

des charbons ardens. Probus dit : Vous m'avez brûlé les pieds & la tête, & vous voïez que je suis serviteur de Dieu, & que je souffre vos menaces. Maxime dit: Si tu étois serviteur des dieux, tu leur sacrifierois & serois pieux. Probus dit: Je suis serviteur de Dieu & non des dieux, qui sont perdus & perdent avec eux, ceux qui les honorent. Maxime dit : Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne sont-ils pas autour de mon tribunal, honorez des dieux & des empereurs ; ils vous regardent avec mépris vous autres, que l'on punit pour votre impieté. Probus dit : Croïez-moi, ils sont perdus s'ils ne se repentent & s'ils ne servent le Dieu vivant. Maxime dit : Déchirez-lui le visage, afin qu'il ne dise pas le Dieu, mais les dieux. Probus dit : Vous me faites frapper, parce que je dis la verité. Maxime dit : Qu'on le remette aussi en prison, & faites venir celui qui suit.

Demetrius centurion dit : Voici Andronic. Maxime dit : Ceux qui ont été examinez devant toi ont souffert inutilement plusieurs tourmens ; mais après mille supplices, ils ont été contraints d'honorer les dieux, & sont prêts à recevoir des empereurs des honneurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourmens, sacrifie aux dieux, & tu recevras les honneurs convenables ; sinon je te jure par les dieux & par les empereurs invincibles, que je punirai extraordinairement ta désobéïssance. Andronic dit : N'accuse pas d'une telle foiblesse ceux qui t'ont répondu devant moi, & ne crois pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéïsse, je ne serai pas si lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ai en mon Seigneur ; & je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploïe donc toutes tes menaces & tous tes tourmens. Maxime dit: Etendez-le aux pieux & le foüettez de nerfs cruds. Andronic dit : Tu ne me fais pas grande chose,

après ce grand serment, par tes dieux & par les empereurs. Athanase corniculaire dit : Tout ton corps n'est qu'une plaïe, & tu trouve que ce n'est rien, miserable ? Andronic dit : Ceux qui aiment le Dieu vivant ne se soucient pas de cela. Maxime dit : Frottez-lui le dos avec du sel : Andronic dit : Fais-moi saler davantage, afin que je sois incorruptible, & que je résiste mieux à ta malice. Maxime dit : Tournez-le & le frappez sur le ventre, afin d'aigrir ses premieres plaïes, & que la douleur penetre jusques aux moüelles. Andronic dit : Je suis entierement gueri des plaïes que m'avoient faits les tourmens de la premiere journée ; comme vous l'avez vû, quand on m'a presenté à votre tribunal. Celui qui m'a gueri alors me guerira encore. Maxime dit : Mechans soldats, ne vous avois je pas défendu, que personne les pansât, afin qu'ils fussent réduits à nous obéir. Pegase geolier dit : Par votre grandeur, personne d'eux n'a été pansé, & personne n'est entré à eux ; on les a gardez enchaînez dans le plus profond de la prison. Si vous me trouvez menteur, ma tête en répondra. Maxime dit : Comment donc leurs blessures ont elles disparu ? Pegase geolier dit : Je ne sçai comment ils ont été gueris ; par votre vertu. Andronic dit ? Insensé, notre Sauveur & notre medecin est grand. Il guerit ceux qui esperent en lui, non par l'application des medicamens ; mais par sa parole. Quoiqu'il habite les cieux il nous est present, parce qu'il est par tout ; mais tu ne le connois pas, insensé que tu es. Maxime dit : Ces sots discours ne serviront de rien, mais approche & sacrifie aux dieux, de peur que je ne te fasse un méchant parti. Andronic dit : Je n'ai rien à répondre, que ce que je vous ai dit une & deux fois ; car je ne suis pas un enfant, pour me laisser amuser par des flatteries. Le gouverneur dit : Vous ne me

ſurmonterez pas vous autres, & ne mépriſerez pas mon tribunal. Andronic dit: Nous ne nous laiſſerons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combattans par la force que Dieu nous donne en N. S. J. C. Et vous connoiſſez peut-être bien, proconſul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourmens. Le gouverneur dit : Qu'on me prépare divers ſupplices pour la prochaine ſéance ; qu'on mette celui-ci en priſon avec des chaînes de fer, & qu'on ne les laiſſe voir à perſonne dans le cachot.

Le troiſiéme interrogatoire ſe fit à Anazarbe en Cilicie. Numerius Maxime dit : Appellez ces impies de la religion des chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà, ſeigneur. Tharaque étant venu, le gouverneur lui dit : Veux-tu du moins à preſent ceder aux coups, quitter ta confeſſion impudente & ſacrifier aux dieux, par qui toutes choſes ſubſiſtent. Tharaque dit : Malheur à toi & à eux, ſi le monde eſt gouverné par ceux qui ſont deſtinez au feu & à des tourmens éternels : & non-ſeulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté. Le gouverneur dit : Ceſſeras-tu de blaſphemer, méchant, penſes-tu l'emporter par ton impudence, & m'obliger à te faire couper la tête, pour me défaire de toi. Tharaque dit: Si je pouvois mourir promptement, ce ne ſeroit pas un grand combat, mais allonge & fais ce que tu voudras, afin que ma couronne augmente devant le Seigneur. Le gouverneur dit : Les autres priſonniers que les loix font punir en ſouffrent autant. Tharaque dit : C'eſt en quoi eſt votre erreur & votre grand aveuglement, de ne pas voir, que ceux qui font des crimes meritent ce qu'on leur fait ſouffrir ; mais ceux qui ſouffrent pour J. C. recevront de lui leur recompenſe. Le gouverneur dit : Impie & maudit, quelle recompenſe

III. Troiſiéme interrogatoire de S. Tharaque.

attends-tu après une si miserable mort ? Tharaque dit : Il ne t'est pas permis de t'en informer, ni de sçavoir quelle est la recompense qui nous est reservée; c'est pourquoi nous souffrirons l'insolence de tes menaces.

Le gouverneur dit : Tu me parle, malheureux, comme si tu étois mon égal. Tharaque dit : Je ne suis pas ton égal, ni desire de l'être ; mais je parle librement & personne ne peut m'en empêcher, à cause de Dieu qui me donne de la force, par N. S. J. C. Le gouverneur dit : Je t'ôterai bien cette liberté, méchant. Tharaque dit : Personne ne peut m'ôter la liberté de parler ? ni toi, ni tes empereurs, ni votre pere satan, ni les démons que tu adores. Le gouverneur dit : Parce que je te parle, impie, je te rends insolent. Tharaque dit : Ne t'en prends qu'à toi-même. Pour moi, le Seigneur que je sers sçait que ton visage même me fait horreur ; bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit : Enfin songe à ne te pas faire tourmenter davantage, & viens sacrifier. Tharaque dit : Dans ma premiere confession à Tarse & dans la seconde à Mopsueste, j'ai confessé que je suis chrétien ; je suis encore ici le même, car il ne m'est pas permis de renverser la verité. Maxime dit : Quand je t'aurai perdu de tourmens, à quoi te servira de te repentir, miserable ? Tharaque dit : Si je me repentois, j'aurois craint tes tourmens, la premiere ou la seconde fois, & j'aurois fait ta volonté, maintenant je suis ferme, & par la grace de Dieu, je ne me soucie point de toi. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit : J'ai accru ton impudence en ne te punissant pas. Tharaque dit : Je l'ai dit & le dis encore : mon corps est en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Liez-le & l'attachez, afin qu'il devienne sage. Tharaque dit : Si j'étois fou je serois impie comme toi. Le gouverneur Maxime dit : Pendant

que tu es attaché obéïs, avant que de souffrir les peines que tu merites. Tharaque dit : Quoiqu'il ne te soit pas permis de me faire souffrir toutes sortes de peines, à cause de ma condition militaire : je ne refuse pourtant pas tes intentions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit : Un soldat qui honore avec pieté les dieux & les empereurs, reçoit des dons & avance dans les honneurs : pour toi, tu n'es qu'un impie, & tu as été cassé honteusement ; c'est pourquoi je te ferai souffrir des tourmens plus grands. Tharaque dit : Uses-en comme il te plaira. Je t'en ai prié plusieurs fois, que differes-tu ? Le gouverneur dit : Ne pense pas, comme j'ai dit, que je te veuille promptement ôter la vie. Je te punirai petit à petit ; & ce qui restera de ton corps je le donnerai aux bêtes. Tharaque dit : Ne te contentes pas de promettre ; fais au plûtôt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit : Tu te flattes, méchant, qu'après ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums ; mais j'aurai soin d'en dissiper les restes. Tharaque dit : Et maintenant & après ma mort, fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur dit : Approche, te dis-je, & sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Je te l'ai dit plusieurs fois, stupide que tu es, que je ne sacrifie point à tes dieux, & n'adore point des abominations. Le gouverneur dit : Prenez lui les joües & lui déchirez les levres. Tharaque dit : Tu as défiguré mon visage, mais tu as renouvellé mon ame. Maxime dit : Tu me forces, miserable, à te traiter autrement que je n'ai fait. Tharaque dit : Ne crois pas m'épouvanter par des paroles ; je suis prêt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime dit : Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nud & tout couvert de plaïes ? Tharaque dit : Tu es trop aveugle pour les voir ; mais

avec cette armure divine je puis éteindre tous le traits enflammez de ton pere le démon. Maxime dit : Je souffre ta folie. Tes réponses ne m'aigriront pas jusques à te faire mourir promptement. Tharaque dit : Quel mal a-je fait, de dire que tu ne peux voir mes armes ; n'aïant point le cœur pur, mais étant impie & ennemi des serviteurs de Dieu. Maxime dit : Je te soupçonne d'avoir mal vêcu dès auparavant ; & d'avoir été, comme on dit, un enchanteur, avant que de venir à mon tribunal. Tharaque dit : Je n'ai point été tel, ni ne le suis ; car je ne sers point les démons, comme vous autres, mais je sers Dieu, qui me donne la patience & me suggere les paroles que je dois dire. Maxime dit : Ces raisonnemens ne te serviront de rien ; sacrifie, pour te délivrer de ces souffrances. Tharaque dit : Tu me crois bien insensé de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement ; & m'attacher à toi, qui peux soulager mon corps pour un moment, en tuant mon ame pour l'éternité.

Eph. IV. 13. 16.

Le gouverneur dit : Faites rougir des broches & les mettez sur ses mammelles. : Tharaque dit : Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un serviteur de Dieu à adorer les démons. Le gouverneur dit : Aportez un rasoir, coupez-lui les oreilles & lui rasez la tête ; puis avec le rasoir ôtez-lui tout-autour la peau de la tête. Tharaque dit ; Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gourverneur dit : Prenez les broches toutes rouges & lui mettez dans les côtez. Tharaque dit pendant qu'il souffroit : Que Dieu voïe du ciel & qu'il juge. Le gouverneur dit : Quel Dieu invoques-tu, maudit. Tharaque dit : Celui que tu ne connois pas, qui rendras à un chacun selon ses œuvres, Le gouverneur dit : Je l'ai déja dit ; je ne souffrirai pas

que ces femmes envelopent tes reliques dans du linge & les embaument avec des parfums, mais je te ferai brûler, malheureux, & jetter tes cendres au vent. Tharaque dit : Je te l'ai déja dit & je te le dis encore ; fais ce que tu voudras ; mon corps est en ta puissance. Le gouverneur dit : Qu'on le remette en prison, & qu'on le garde pour l'exposer demain aux bêtes. Amenez-en un autre.

Demetrius centurion dit : Seigneur, voilà Probus. Le gouverneur dit : Pense à toi, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je suis persuadé que tu es devenu sage, & que tu veux sacrifier, afin d'être honoré de nous comme pieux envers les dieux. Probus dit : Nous sommes dans le même sentiment ; nous servons au Seigneur notre Dieu. N'esperez pas nous entendre parler autrement ; ni vos flatteries ni vos menaces ne serviront de rien, vous n'amollirez pas mon courage, je me presente hardiment devant vous, méprisant votre dureté. Qu'attendez-vous donc ? que ne déploïez-vous votre fureur ? Le gouverneur dit : Vous avez tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et après quelques réponses de Probus, Maxime dit : Liez-le, mettez-lui la ceinture & le pendez par le bout des pieds. Probus dit ; Tu ne cesse point d'être impie, tiran, & de combattre pour les démons tes semblables. Le gouverneur dit : Crois-moi, épargne ton corps ; avant que d'être tourmenté, tu vois les maux qu'on te prépare. Probus dit : Tout ce que tu me feras sera utile à mon ame. Ainsi fais ce que tu voudras. Le gouverneur dit : Rougissez les broches & mettez-lui sur les côtez, afin qu'il soit sage. Probus dit : Plus je te parois fou, plus je suis sage devant mon Dieu. Le gouverneur ajouta : Rougissez davantage les broches & lui brûlez le dos. Probus

IV. Troisiéme interrogatoire de S. Probus.

dit : Mon corps est en ton pouvoir. Que le Seigneur voïe du ciel mon abaissement & mes souffrances ; & qu'il juge entre toi & moi. Maxime dit : Celui que tu invoques, miserable, c'est lui qui t'a livré comme tu merites, pour souffrir ceci. Probus dit ; Mon Dieu est bon, il ne veut mal à aucun des hommes, mais chacun connoît ce qui lui est avantageux, étant libre & maître de sa raison. Maxime dit ; Versez lui du vin des autels & lui mettez de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur J. C. Fils du Dieu vivant, voïez d'enhaut la violence qu'on me fait, & jugez ma cause. Le gouverneur dit : Tu as bien souffert, miserable ; & enfin tu as mangé du sacrifice. Que feras tu maintenant ? Probus dit : Tu n'as rien fait de merveilleux de me faire prendre par force des sacrifices impurs ; le Seigneur connoît ma résolution. Le gouverneur dit : Tu en as bu & mangé, stupide ; promets-tu de le faire de toi-même, pour être tiré de tes liens. Probus dit : Malheur t'arrive, méchant, plûtôt que tu surmontes ma résolution, & que tu prophanes ma confession ; mais sçaches que quand tu m'aurois fait avaller tous tes sacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal. Car le Seigneur voit du ciel la violence qui je souffre.

Le gouverneur dit : Rougissez les broches & lui brûlez le gras des jambes. Probus dit : Ni ton feu, ni tes tourmens, ni ton pere satan, ne peuvent obliger le serviteur du vrai Dieu à se départir de sa confession. Le gouverneur dit : Tu n'as plus de partie saine en ton corps, & tu persiste dans ta folie, miserable. Probus dit : Je t'ai abandonné mon corps, afin que mon ame demeure saine & entiere. Maxime dit : Faites rougir des clous pointus & lui en percez les mains. Probus dit : Je vous rends graces, Seigneur J. C. de ce que vous avez bien voulu

que

que mes mains soient clouées en votre nom, à l'imitation de votre passion. Le gouverneur dit : Le grand nombre des tourmens t'a rendu encore plus fou. Probus dit : Ta grande puissance & ta malice sans bornes, t'a rendu non seulement fou, mais encore aveugle ; car tu ne sçais ce que tu fais. Maxime dit : Impie, tu ose nommer fou & aveugle celui qui combat pour la pieté des dieux. Probus dit : Plût à Dieu que tu fusses aveugle des yeux & non pas du cœur. Le gouverneur dit : Estropié de tout le corps, tu te plains de moi, parce que je t'ai laissé encore les yeux sains, & après quelques autres réponses, il dit : Crevez-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit : Tu m'as ôté les yeux du corps ; mais malheur à toi, cruel tiran, il ne sera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivans. Le gouverneur dit : Tu es tout en tenebres, miserable, & tu parles ? Probus dit : Si tu connoissois tes tenebres, impie, tu m'estimerois heureux. Maxime dit : tu es mort de tout le corps, & tu ne cesse pas de discourir. Probus dit : Tant que mon esprit demeure en moi, je ne cesserai point de parler, par le Dieu qui me fortifie. Maxime dit : Après tous ces tourmens espere-tu encore vivre ? & ne vois-tu pas, que je ne te laisserai point la liberté de mourir ? Probus dit : C'est pour cela que je combats, afin que ma bonne confession soit parfaite, de quelque maniere que tu me fasse mourir, impitoïable & ennemi du genre humain. Le gouverneur dit : Emportez-le, mettez-le dans les fers, gardez-le dans la prison ; ne permettez pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux & les louë, de ce qu'ils sont demeurez dans leur impieté. Bien entendu qu'au premier combat des bêtes on les exposera. Appellez l'impie Andronic.

V. Troisiéme interrogatoire de saint Andronic.

Demetrius centurion dit: Le voilà, seigneur. Le gouverneur dit : A present au moins as-tu pitié de ta jeunesse, & as-tu pris la sage résolution d'être pieux envers les dieux ? autrement tu ne trouveras point de misericorde. Approche donc, sacrifie aux dieux & te sauve. Andronic dit : Malheur à toi ennemi de toute verité, bête impudente, tiran, j'ai souffert toutes tes menaces, & maintenant tu crois me persuader de mal faire. Non, tu ne rompras pas ma confession ; je suis prêt à soutenir toutes tes attaques par le Seigneur, & à te montrer la vigueur de ma jeunesse & la fermeté de mon ame. Maxime dit : Il me semble que tu es en furie & possedé du démon. Andronic dit : Si j'étois possedé du démon, je t'obéïrois ; mais comme je n'ai point de démon, je n'obeis point. Car tu es tout entier au démon, & tu fais les œuvres des démons. Le gouverneur dit : Ceux qui ont passé devant toi, ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourmens ; mais la cruauté des peines les a persuadez d'être pieux envers les dieux & soumis aux empereurs, & ils se sont sauvez. Andronic dit : Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaises maximes. Car ceux que tu adores ne sont point demeurez dans la verité ; tu es menteur comme ton pere. C'est pourquoi Dieu te jugera promptement, ministre de satan. Maxime dit : Si je ne te traite en impie, & si je n'abaisse ta suffisance, je ne gagnerai rien. Andronic dit : Je ne crains ni toi, ni tes menaces au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit : Faites des paquets de papier & mettez-lui le feu sur le ventre. Andronic dit : Quand tu me brûlerois tout entier, tant que je respire tu ne me vaincras pas, maudit tiran ; le Dieu que je sers m'assiste & me donne des forces. Le gouverneur dit : Tu résiste encore, insensé ; demande du moins à mourir, pour ton in-

terêt. Andronic dit : Tant que je suis en vie je surmonte ta méchanceté, & je prétends que tu me fasse mourir tout entier ; car c'est-là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit : Chauffez des broches & les lui mettez toutes rouges entre les doigts. Andronic dit : Insensé qui méprises Dieu, tout rempli de pensées de satan ; tu vois mon corps brûlé par les tourmens, & tu penses que je craigne tes inventions. Jesus-Christ est en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit : Ne sçais-tu pas insensé, que celui que tu invoques est un certain malfaicteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur nommé Pilate, & que nous en avons les actes ? Andronic dit : Tais-toi, maudit, il ne t'est pas permis de dire celà ; car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en étois digne, tu ne persecuterois pas les serviteurs de Dieu ; mais tu n'as point de part à son esperance. Le gouverneur dit : Et toi, quel profit trouve-tu à croire & à esperer en cet homme, que vous appellez le Christ ? Andronic dit : J'y trouve un grand profit, & j'aurai une grande recompense, pour tout ce que je souffre. Après quelques autres discours, le gouverneur dit : Ouvrez-lui la bouche, mettez-y des viandes de dessus l'autel, & versez-y du vin. Andronic dit : Seigneur mon Dieu, voïez la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit : Que feras-tu maintenant, maudit démon ; ceux à qui tu n'as pas voulu sacrifier, tu goûtes de leur autel. Andronic dit : Insensé, tu m'en as fait verser par force, je n'en suis point soüillé, parce que je ne l'ai point fait volontairement. Dieu le sçait, lui qui sonde les pensées & qui peut me délivrer de la fureur de satan & de ses ministres. Maxime dit : Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ai tort de te souffrir, je te rends plus insensé. An-

dronic dit : Je t'en prie, fais-moi couper les levres & la langue, où tu crois que j'ai reçu tes abominations. Maxime dit : Quoi donc, insensé, jusques à quand te laisseras-tu tourmenter ? voi que tu en as goûté, comme j'ai dit ? Andronic dit : Malheur à toi, infame tiran, & à ceux qui t'ont donné cette puissance, je ne goûterai jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur dit : Mechant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une si longue paix ? Andronic dit : J'ai maudit, & je maudis ces pestes & ces sangsuës, qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde & les perde. Le gouverneur dit : Mettez un fer dans sa bouche, détachez-lui les dents, & coupez sa langue blaspheme, afin qu'il apprenne à ne pas injurier les empereurs. Emportez ses dents & sa langue ; brûlez-les & les réduisez en cendres, que vous semerez par tout ; de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme ne les recueille pour les emporter & les garder comme quelque chose de prétieux, de saint ; pour lui remenez-le & le gardez dans la prison, pour être exposez aux bêtes avec ses compagnons au premier combat.

VI.
Dernier combat des martirs.

Après que les martirs eurent été ainsi interrogez pour la troisiéme fois ; Maxime appella Terentien pontife de Cilicie, & lui ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Aussi-tôt Terentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de se tenir prêts. Dès le grand matin toute la ville jusques aux femmes & aux enfans, sortit pour aller à l'amphitheatre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint & assista aux spectacles. Après que les jeux eurent duré une partie du

jour,comme il y avoit déja plusieurs hommes par terre, tuez ou par les gladiateurs ou par les bêtes: Maxime envoïa tout d'un coup des soldats pour amener les martirs. Le feu & les autres tourmens les avoient mis hors d'état de marcher ; ainsi les soldats furent contraints de les apporter. Quelques chrétiens qui les observoient secretement pour être les témoins de leur combat, se mirent alors sur une montagne voisine, & s'étant assis entre des rochers, ils prioient avec des larmes & des soupirs. Quand les martirs furent apportez au milieu de l'amphitheatre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Plusieurs étoient indignez de leur condamnation injuste ; plusieurs pour ne point voir ce spectacle, se retirerent disant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, & de les citer devant lui le lendemain, pour les condamner.

On lâcha plusieurs bêtes, qui ne toucherent point aux martirs. Maxime s'en mit fort en colere. Il fit venir le gouverneur ; le fit foüeter, & lui dit avec de grandes menaces : Si tu as quelque bête bien furieuse, lâche la promptement contre ces criminels. Celui-ci tout tremblant lâcha une ourse, qui avoit déja tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche ; elle passa par dessus les autres & courut à Andronic, puis elle s'assit auprès de lui & lechoit ses plaïes. Andronic mettoit sa tête sur elle & s'efforçoit de l'irriter, pour sortir plûtôt de la vie ; mais l'ourse demeura couchée auprès de lui. Maxime en colere la fit tuer, & elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Terentien le pontife craignant que Maxime ne s'en prît à lui-même, commanda de lâcher une lionne, qu'Herode pontife d'Antioche lui avoit envoïée. Quand elle parut elle fit trembler les spectateurs par son rugissement & le grincement de ses dents;

& voïant les martirs étendus par terre, elle vint à Tharaque, se baissa & se prosterna à pieds. Tharaque étendit la main, & la prenant par les crins & par les oreilles, l'attiroit à lui. Elle se laissoit tirer comme un mouton, sans résister; puis elle secoüa la main de Tharaque & retourna vers la porte, sans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrit; & la lionne prenant les planches avec les dents s'efforçoit de les rompre, ensorte que le peuple épouvanté cria qu'on lui ouvrît. Maxime indigné s'en prenoit à Terentien, & commanda que l'on fist entrer des gladiateurs pour égorger les martirs, ce qui fut executé.

Maxime sortant du spectacle laissa dix soldats, avec ordre de garder les corps des martirs, que l'on avoit jettez pêle-mêle avec les corps des criminels. Il étoit déja nuit. Alors les chrétiens qui observoient ceci descendirent de la montagne, se mirent à genoux & prierent Dieu, qu'il leur fît la grace de pouvoir retirer les reliques des saints martirs. Après leur priere s'étant approchez, ils virent les gardes qui faisoient bonne chere, & un grand feu allumé auprès des corps. Ils se retirerent un peu, se mirent encore à genoux, & prierent tout d'une voix Dieu & son Christ par le S. Esprit, de leur accorder son secours, pour délivrer ces saints corps d'entre les corps profanes & immondes. Aussi tôt la terre trembla, l'air fut agité de tonneres & d'éclairs, il vint une pluïe épouvantable & la nuit étoit fort noire. Un peu après le temps s'étant appaisé, ils prierent encore & s'approcherent des corps, ils trouverent que la pluïe avoit éteint le feu & que les gardes s'étoient retirez. Voïant cela ils approcherent plus hardiment; mais comme ils ne pouvoient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel, & prierent Dieu de les leur

faire reconnoître. Auſſi-tôt il leur envoïa du ciel une étoile brillante, qui leur marqua les corps, en s'arrêtant ſur chacun. Ils les emporterent avec joïe & retournerent à la montagne voiſine, en priant Dieu qui les favoriſoit. Aïant paſſé une grande partie de la montagne, ils ſe déchargerent pour ſe repoſer un peu; & prierent Dieu d'achever leur ouvrage & de leur faire connoître le lieu où ils devoient mettre les reliques de ces ſaints. Il les exauça, & leur envoïa encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuſe & y cacherent les corps avec grand ſoin, puis revinrent à la ville, voir ce qui ſe paſſoit; car ils ſçavoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet Maxime fit punir les gardes d'avoir laiſſé dérober les corps & ſe retira de la ville. Après quoi, c'eſt-à-dire au bout de trois jours, trois de ces chrétiens, ſçavoir Marcion, Felix & Barbas demeurerent au lieu où étoient les ſaintes reliques, pour le rendre plus sûr, réſolus d'y paſſer leur vie, & eſperant d'être enterrez auprès d'eux. Les fideles eurent ſoin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martirs, & en obtinrent une copie d'un des ſpeculateurs nommé Sabaſte, moïennant deux cens deniers, qui ſont près de quatre vingt livres de notre monnoïe. Enſuite ils envoïerent ces actes aux fideles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui avoient été ſpectateurs de l'execution, & les chargerent d'une lettre dont le titre eſt tel: Pamphile, Marcien, Lyſias, Agatocles, Parmenon, Diodore, Felix, Gemellus, Athenion, Tharaque & Oroſe; à Aquilus Baſſus, Berulle, Timothée & tous les freres qui ſont à Icone. Enſuite ils les prient d'envoïer ces actes aux freres de la Piſidie & de la Pamphilie; pour les édifier & les fortifier dans la foi. Après les actes & le recit de l'exe-

cution, ils mettent la datte en ces termes : Les saints martirs ont été consommez la premiere année de la persecution, le cinquiéme des ides d'Octobre, ou l'onziéme d'Hyperbereté. La nuit suivante ont été mis dans la montagne les corps des saints martirs Probus, Tharaque & Andronic, à l'illustre ville d'Anazarbe.

VII. Sainte Julitte & saint Cyrique.

Acta sinc. p. 518.

Dans la même province de Cilicie, à Tarse qui en étoit la métropole, Julitte souffrit le martire avec son enfant. Elle étoit de Lycaonie, de race roïale, & craignant la persecution qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien ; elle abandonna ses biens qui étoient grands, & s'enfuit avec deux servantes & son fils Cyrique, âgé seulement de trois ans. Elle arriva à Seleucie où elle trouva la persecution encore plus violente, sous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien. Elle passa donc à Tarse ; mais Alexandre y arriva en même temps, comme de concert. Elle fut prise tenant son enfant entre ses bras : les servantes s'enfuirent & regardoient ce qu'elle deviendroit. On la presenta au tribunal, Alexandre lui demanda son nom, sa condition, son païs ; elle répondit : Je suis chrétienne. Alexandre lui fit ôter son enfant qui résistoit de tout son pouvoir, & ne quittoit point les yeux de dessus elle ; mais les bourreaux le porterent au gouvernement, qui fit étendre la mere & battre cruellement à coups de nerfs. Elle répondit seulement : Je suis chrétienne & je ne sacrifierai jamais aux démons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant sur ses genoux, le flattoit de la main, tâchoit de le baiser & de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant aïant toujours les yeux sur sa mere, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit : détournoit la tête, le repoussoit des mains & des pieds, dont il lui donnoit des coups dans les côtez, lui égratignoit le visage de ses petits ongles,

ongles, & disoit comme sa mere : Je suis Chrétien. Le gouverneur irrité le prit par le pied & le jetta à terre, du haut de son tribunal. La tête de l'enfant se cassa, sa cervelle fut répanduë sur les coins des degrez, & toute la place d'alentour arrosée de son sang. Sa mere le vit & dit : Je vous rends graces, Seigneur, de ce que vous avez bien voulu que mon fils reçut avec moi la couronne immortelle.

Mais le juge affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtés, & répandre sur ses pieds de la poix boüillante, que l'on apporta dans une chaudiere. En même temps il lui faisoit dire par un crieur : Julitte prens pitié de toi & sacrifie aux dieux, de peur que tu ne meure malheureusement comme ton fils. Elle répondit en criant : Je ne sacrifie point aux statuës sourdes & muettes, c'est-à-dire aux démons ; mais j'adore J. C. fils unique de Dieu, par qui le pere a tout fait, & je me presse de rejoindre mon fils dans le roïaume des cieux. Le juge ordonna qu'elle eut la tête coupée, & que le corps de son fils fut jetté au lieu des suppliciez. Les bourreaux lui aïant mis un bâillon dans la bouche la menerent au lieu ordinaire des exécutions ; où après qu'elle eut fait sa priere à J. C. elle eut la tête coupée, & son corps fut jetté hors la ville, avec celui de son fils ; c'étoit le seiziéme de Juillet. Le lendemain ses deux servantes enleverent les corps de nuit & les enterrerent. Une d'elles vêcut jusques au temps de Constantin & de la liberté de l'église ; elle découvrit le lieu aux fidelles, & les saintes reliques furent honorées.

VIII. Martirs de Palestine. *Eus. de Mart. Palest. c. 3.*

Cette seconde année la persécution fut plus violente en Palestine, que la précedente. Urbain qui en étoit gouverneur reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnoient generalement que tout le monde dans

les villes sacrifiât aux idoles, sans se restraindre au clergé seul, comme auparavant. A Gaza Timothée, après plusieurs tourmens fut brûlé à petit feu. Avec lui souffrirent Agapius & Thecle, qui furent condamnez à être dévorez par les bêtes. Ensuite comme les païens celebroient une fête & un spectacle ordinaire, le bruit courut que l'on exposeroit aux bêtes ceux qui venoient d'être condamnez. Alors six jeunes hommes, Timolaus né dans le Pont, Denis de Tripoli de Phenicie, Romulus soudiacre de Diospolis, deux Egyptiens Pausis & Alexandre, un autre Alexandre de Gaza : ces six se lierent les mains pour montrer qu'ils étoient prêts au martire, & comme le gouverneur Urbain alloit au spectacle des bêtes, ils s'approcherent de lui en courant & confessant qu'ils étoient Chrétiens. Le gouverneur & ceux qui l'accompagnoient furent surpris. On mit les martirs en prison, & peu de jours après on leur en joignit deux autres, un second Agapius, qui avoit déja souffert plusieurs tourmens pour la foi, en une autre occasion, & un second Denis qui le servoit. Ces huit eurent la tête coupée à Cesarée, tous en un même jour le vingt-quatriéme du mois Distrus ou de Mars.

IX. S. Didime & Sainte Theodore. *Acta sinc. p. 427.*

En Egypte à Alexandrie le juge Proculus étant assis sur son tribunal, dit : Appellez la vierge Theodore. Un officier dit : La voilà. Le juge dit : De quelle condition êtes vous ? Theodore répondit : Je suis Chrétienne. Etes-vous née libre ou esclave ? Je vous l'ai déja dit, je suis Chrétienne. J.C. est venu me délivrer ; car en ce monde je suis née de parens libres. Le juge dit : Appellez-le curateur de la ville, & quand il fut venu, il lui dit : Que sçavez-vous de la vierge Theodore. Lucius curateur dit : Par votre grandeur elle est libre & de très-bonne maison. Le juge dit à Theodore : Pourquoi donc n'avez-vous

pas voulu vous marier ? Elle répondit : Pour J. C. car venant en ce monde dans la chair, il nous a tirez de la corruption & nous a promis la vie éternelle. Le juge dit : les empereurs ont ordonné que vous autres vierges ſacrifiez aux dieux, ou ſoïez expoſées aux lieux infames. Theodore répondit : Je croi que vous n'ignorez pas que Dieu regarde la volonté, & que la violence que l'on ſouffre n'eſt plus un crime. Le juge dit : J'ai pitié de toi, par la conſideration de ta naiſſance & de ta beauté. Je t'avertis de ne me pas mépriſer ; car tu n'y gagneras rien, par tous les dieux. Puis il repeta la même ordonnance des empereurs. Theodore fit la même réponſe, & ajouta : Si vous voulez me couper la tête, ou la main ou le pied, ou mettre mon corps en pieces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon vœu conſiſte dans la promeſſe que j'ai faite à Dieu par ſa grace ; il eſt le maître & conſerve ſon bienfait comme il lui plaît. Le juge dit : Ne deshonore pas ta famille, par une infamie éternelle ; puiſque ſuivant le témoignage du curateur, tu es noble & digne d'honneur. Theodore dit : Je confeſſe premierement J. C. qui m'a donné l'honneur & la nobleſſe ; il ſçait comment il conſervera ſa colombe. Le juge lui dit : Donnez-lui de grands ſoufflets & lui dites : Ne ſois point inſenſée, approche & ſacrifie aux Dieux. Theodore répondit : Par le ſecours du Seigneur, je ne ſacrifie point & je n'adore point les démons. Le juge dit : Tu m'as contraint malgré ta condition de te faire un affront, devant tout ce peuple qui attend ton jugement. Et enſuite : Je te donne trois jours de temps, & par les dieux ſi tu n'obéis je t'expoſerai : afin que toutes les femmes te voïent, & que cet affront les corrige. Theodore dit : Ces trois jours ſont déja paſſez pour moi. Faites ce que vous voudrez : mais je vous prie de me met-

tre à couvert d'insulte, jusques-à ce que vous donniez votre sentence. Le juge dit : J'ordonne que Theodore soit sous seure garde jusques à trois jours, pour voir si elle reviendra de son opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cause de sa noblesse.

Trois jours après il s'assit & fit appeller Theodore, & voïant qu'elle persistoit dans sa résolution, il dit : La crainte des empereurs m'oblige à prononcer contre toi, de peur de me rendre coupable moi-même, c'est toi qui te livre au lieu infame. Voïons si ton Christ pour qui tu t'opiniâtres à resister t'en délivrera. Theodore répondit: Dieu qui connoît les choses cachées & qui sçait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardé sans tache jusques à present, sçaura bien aussi me garentir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, & y étant entrée elle leva les yeux aux ciel & dit : Pere de N. S. J. C. secourez-moi & me tirez d'ici, vous qui avez secouru Pierre dans la prison & l'en avez tiré sans aucun mal ; tirez-moi d'ici sans tache, afin que tous voïent que je suis votre servante. Le peuple étoit autour de la maison, observant qui entreroit le premier ; mais Dieu suscita un Chrétien nommé Didime, qui s'habilla en soldat & y entra. Theodore le voïant fut troublée, & fuïoit par les coins de la chambre. Il lui dit : Je ne suis pas ce que vous pensez : Je suis votre frere qui n'ai pris cet habit profane, que pour vous délivrer. Venez, changeons d'habit ; prenez celui-ci, qui vous a fait peur & sortez ; je demeurerai avec le vôtre. Elle y consentit, & prit entre-autres un chapeau qu'il portoit & l'enfonça sur son visage comme de honte, suivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit aussi de baisser les yeux & de ne parler à personne. Ainsi elle sortit heureusement.

Une heure après un autre entra & trouvant un hom-

me au lieu d'une fille, il fut surpris & dit en lui-même : Est-ce que Jesus change aussi les filles en hommes ? Celui qui étoit entré est sorti ; qui est celui-ci ? où est la fille que l'on y a enfermée? J'avois bien oüi dire qu'il avoit changé l'eau en vin, & je croïois que ce fut une fable. Je crains qu'il ne me change moi-même en femme. Mais Didime ne se cacha point & dit : Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné aussi-bien qu'elle. Vous ne la tenez plus ; prenez moi. Celui qui étoit entré le dernier sortit ; & le juge aïant appris ce qui s'étoit passé, fit amener Didime. Il lui demanda son nom ; & qui l'avoit envoïé pour faire cette action. C'est Dieu, répondit Didime. Le Juge dit : Confesse avant les tourmens où est Theodore. Didime répondit : Par J. C. fils du Dieu vivant je n'en sçai rien. Ce que je sçai certainement, c'est qu'elle est servante de Dieu, & qu'il l'a conservée sans tache. Le juge dit : Didime de quelle condition es-tu ? Didime répondit : Je suis Chrétien, délivré par J. C. Le juge le menaça s'il ne sacrifioit aux dieux, de le faire tourmenter doublement ; comme Chrétien & comme aïant délivré Theodore ; mais le voïant ferme, il ordonna qu'il eut la tête coupée & que son corps fut jetté au feu.

Theodore courut au lieu du supplice, pour lui disputer la couronne du martire. C'est moi, disoit Didime qui ai été condamné. Et moi, disoit Theodore, je ne veux pas être coupable de votre mort ; j'aime mieux mourir innocente. J'ai consenti que vous m'aïez sauvé l'honneur, mais non pas la vie, j'ai fui l'infamie & non pas la mort. Si vous m'aviez privée du martire, vous m'auriez trompée. Enfin, ils gagnerent tous deux & furent tous deux martirs. *Amb. II. de Virg. c. 4.*

Ce sont les principaux martirs qui souffrirent pendant

vation, de tomber dans l'obſcurité d'une vie baſſe, & qu'il ne ſeroit pas même trop ſeur, à cauſe de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit fait dans un ſi long regne, que Nerva n'avoit regné qu'un an, & étoit revenu à la vie privée, dans laquelle il avoit vieilli, que ſi Galerius deſiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on les appellât tous Auguſtes.

Galerius qui vouloit quelque choſe de plus qu'un nom, répondit : Il faut toujours garder l'ordre que vous avez établi, que l'empire ait deux chefs ſouverains, & deux moindres, pour les aider. La concorde peut aiſément ſe maintenir entre deux, mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulez pas ceder, je prendrai mes meſures, pour n'être pas plus long-temps au dernier rang. Il y a déja quinze ans que je ſuis relegué en Illyrie, ou ſur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares, tandis que les autres regnent à leur aiſe, dans les païs plus libres & plus paiſibles. Le foible vieillard l'oïant ainſi parler, dit en pleurant : Soit, ſi vous le voulez. Il avoit déja reçu des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galerius lui avoit dit, & il avoit appris que Galerius augmentoit ſes troupes. Etant donc réſolu que Diocletien & Maximien Herculius ſe retireroient, & que Conſtantius & Galerius de Céſars deviendroient Auguſtes, c'eſt à-dire empereurs, il reſtoit de choiſir deux Céſars, pour remplir leur place. Il ſembloit que l'on dut choiſir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un nommé Maxence, gendre de Galerius. Conſtantius avoit un fils nommé Conſtantin. Maxence étoit méchant & de mauvais naturel, & ſi ſuperbe, qu'il n'adoroit ni ſon pere ni ſon beau-pere. Auſſi le haïſſoient-ils tous deux. Le reſpect que l'on rendoit aux empereurs s'appelloit adoration. Conſtantin étoit un

jeune homme bienfait de corps & d'esprit, de bonnes mœurs, qui avoit du genie pour la guerre, & une honnêteté singuliere; en sorte que les soldats l'aimoient & le peuple le désiroit : il y avoit long-temps que Diocletien l'avoit fait tribun du premier rang, & il étoit alors present à Nicomedie. Mais Galerius craignit de n'être pas assez le maître, s'il faisoit César un homme de ce mérite & si agréable à tout le monde; il voulut avoir des gens qui dépendissent de lui absolument. Qui ferons-nous donc Césars ? dit Diocletien. Galerius dit : Severe. Quoi, dit Diocletien, ce danseur, cet ivrogne, qui fait de la nuit le jour, & du jour la nuit? Il en est digne, dit Galerius, il a fidellement commandé les troupes, & je l'ai envoïé à Maximien, pour recevoir de lui la pourpre. Diocletien dit : Soit. Quel autre nous donnerez-vous ? Celui-ci, dit Galerius, montrant son neveu fils de sa sœur nommé Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi-barbare, à qui Galerius avoit donné le nom de Maximin, approchant de son nom de Maximien. Diocletien dit en soupirant : Ce ne sont pas là des gens capables de soutenir l'état. Mais c'est désormais votre affaire : j'ai assez travaillé; s'il arrive quelque inconvenient, on ne s'en prendra pas à moi.

Les choses étant ainsi résoluës ils parurent le premier jour de Mai l'an 305. A trois milles de la ville étoit une éminence au haut de laquelle Galerius lui-même avoit reçu la pourpre, & on y avoit erigé une colonne, avec une statuë de Jupiter. Ils y allerent & assemblerent les soldats pour les haranguer. Le vieil empereur dit en pleurant : qu'il étoit infirme & demandoit du repos après ses travaux, qu'il laissoit l'empire aux autres plus vigoureux & substituoit d'autres Césars. On étoit dans une grande attente, & tout le monde jettoit les yeux sur

ſur Conſtantin, qui étoit ſur le tribunal. Tout d'un coup Diocletien déclara Céſars Severe & Maximin. La ſurpriſe fut grande. On demandoit ſi Conſtantin avoit changé de nom. Mais Galerius étendant la main repouſſa Conſtantin, tira Daïa, qui étoit derriere, lui ôta ſon habit ordinaire & le mit en préſence. Tout le monde demandoit qui il étoit & d'où il étoit venu; mais ils étoient ſi ſurpris, que perſonne n'oſa parler. Diocletien ſe dépouilla de ſa pourpre & la jetta ſur ce jeune homme. Ils deſcendirent du tribunal; Diocletien traverſa la ville en chariot, & fut renvoïé dans ſon païs, étant redevenu Diocles & ſimple particulier; il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau Céſar Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'Orient. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit été tiré des forêts, où il gardoit des troupeaux; il avoit été d'abord écuïer, puis protecteur, c'eſt-à-dire, garde du corps, puis tribun & enfin Céſar, & tout cela en très-peu de temps; il ne ſçavoit ni la guerre ni les affaires.

XI. Tyrannie de Maximien Galerius.

Son oncle Maximien Galerius ſe regarda dès-lors comme le maître du monde. Ce n'eſt pas qu'il n'eût partagé avec Conſtantius, en ſorte que Galerius avoit l'Illyrie, la Grece & l'Orient, & Conſtantius la Gaule, l'Eſpagne, l'Italie & l'Afrique; mais il refuſa l'Italie & l'Afrique; & d'ailleurs Galerius ne le comptoit gueres. Car Conſtantius étoit doux naturellement, & alors affoibli par la maladie; en ſorte qu'il eſperoit le voir mourir bien-tôt, ou le dépouiller aiſément; croïant qu'il ne pourroit lui ſeul réſiſter à trois. Galerius avoit un ami qu'il conſultoit ſur toute ſa conduite, aïant contracté avec lui une liaiſon fort étroite, dès le commencement qu'il avoit porté les armes; c'étoit Licinius; mais il n'avoit pas voulu le faire Céſar, de peur de l'adopter pour

son fils; il le reservoit pour le nommer Auguste & frere à la place de Constantius : faire César son fils Candidien, qui n'avoit encore que neuf ans; & se déposer luimême, mais pour garder la souveraine autorité sur les quatre autres; sçavoir, sur Licinius & Severe Augustes, Maximien & Candide Césars; ensorte qu'ils ne fussent que les remparts de sa puissance, & qu'à cet abri il passât tranquillement sa vieillesse. Tels étoient les projets de Galerius.

Cependant il gouvernoit tiranniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perses il louoit hautement leur gouvernement despotique & leur coutume de traiter leurs sujets comme des esclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faisoit mettre à la torture toutes sortes de personnes, sans avoir égard aux dignitez; on enlevoit de force pour son palais des femmes libres & même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il ressembloit assez bien; il leur faisoit devorer des hommes pour se divertir, principalement pendant son souper. Il se plaisoit à faire brûler les gens à petit feu, & s'étant exercé à tourmenter les chrétiens, il traitoit de même tous les autres, qu'il comptoit pour coupables; en sorte que c'étoit une faveur d'avoir la tête coupée. Sous son regne l'éloquence fut éteinte, les avocats & les jurisconsultes furent bannis ou tuez; les études lui sembloient pernicieuses, & il haïssoit les gens de lettres. Les juges qu'il envoïoit dans les provinces étoient des soldats grossiers & ignorans, ils n'avoient point d'assesseurs, & il leur donnoit toute sorte de licence, sans respect pour les loix. Il désola les provinces par la grandeur des cens & des capitations, & par la rigueur de l'exaction. Il sembloit vouloir se venger sur tous les Romains, de ce que Trajan avoit fait pour sub-

juguer les Daces ses ancêtres, & afin que personne ne s'exemptât de ses impositions, sous prétexte de mendicité; il fit assembler tout ce qu'il put de mendians, les fit mettre dans des barques, & jetter tous dans la mer. Telle étoit la tirannie de Galerius Maximien. Il l'exerça principalement contre les chrétiens; ainsi cette troisiéme année la persécution fut la plus cruelle; mais seulement en Orient. Il n'y avoit plus de distinction de clercs & de laïques, on faisoit mourir indifferemment tous les chrétiens. Le César Maximin qui gouvernoit sous lui la province d'Orient, le secondoit bien, la confusion étoit grande, plusieurs s'enfuïoient & se dispersoient en divers lieux.

Eusèb. de martir. Pal. c. 4.

XII. Martire de saint Apphien.

A Cesarée en Palestine il y avoit un jeune homme nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie, de parens fort riches & avoit étudié à Berite, où étoit alors une école célebre de droit Romain; mais il s'y étoit préservé des tentations de son âge & des mauvaises compagnies, vivant avec la pureté & la modestie que demandoit le Christianisme. Etant retourné à sa ville, où son pere tenoit le premier rang; il ne put demeurer avec ses parens, n'y aïant pas la liberté de vivre suivant sa religion, & s'enfuit secretement, sans même emporter de quoi subsister, tant il se fioit à la providence. Elle le conduisit à Cesarée, où il vécut avec Eusebe l'historien, & en peu de temps s'instruisit autant qu'il étoit possible des saintes écritures, & se prépara courageusement au martire par des exercices de piété.

La persécution fut alors excitée pour la seconde fois, la troisiéme année depuis son commencement. Il vint des lettres du nouveau César Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire sacrifier tout le monde, sans

distinction. Par toute la ville de Cesarée les crieurs appelloient les hommes avec leurs femmes & leurs enfans aux temples des idoles, & les tribuns appelloient chaque soldat par son nom sur les rôles. Alors Apphien sans avoir communiqué son dessein à personne, non pas même à Eusebe, ni aux autres avec qui il vivoit : alla trouver le gouverneur Urbain, comme il sacrifioit, & s'approcha de lui, sans que les gardes qui l'environnoient s'en apperçussent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier, & lui parlant gravement, lui conseilla de se désabuser ; lui représentant qu'il n'étoit pas raisonnable de quitter le seul vrai Dieu, pour sacrifier à des idoles & à des démons. Aussi-tôt ceux qui entouroient le gouverneur se jetterent sur Apphien, comme des bêtes farouches, lui donnerent mille coups par tout le corps & le mirent en prison, où il demeura un jour & une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

Le lendemain il fut présenté au gouverneur, qui le voulant contraindre à sacrifier, lui fit souffrir des tourmens très-cruels : il eut les côtez déchirez, non seulement une & deux fois : mais plusieurs, en sorte que l'on voïoit les os & les entrailles ; & son visage devint si enflé des coups qu'il avoit reçus, qu'il n'étoit plus reconnoissable. Comme il ne se rendoit point, les bourreaux lui entourerent les pieds de méches trempées d'huile & les allumerent. Le feu lui fondoit la chair & penetroit jusques aux os ; & le suc de son corps dégoutoit, comme de la cire fonduë ; mais il demeura toujours ferme & fut remis en prison. Le troisiéme jour il fut encore presenté au juge ; il persista dans sa confession, & quoique demi-mort il fut jetté dans la mer. Aussi-tôt il s'éleva une si grande tempête, non-seulement sur la mer,

mais dans l'air, que la terre & toute la ville en fut ébranlée ; & la mer, comme ne pouvant porter le corps du martir, le jetta devant les portes de la ville. Tous ceux qui étoient alors à Cesarée furent témoins de cette merveille, entr'autres Eusebe, qui la raconte. Ce fut le deuxiéme jour du mois Xantique, ou le deuxiéme d'Avril, un vendredi. Dans le même-temps & les mêmes jours un jeune homme nommé Ulpien souffrit le martire à Tyr. Après avoir été fouetté & tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir, avec un chien & un aspic & jetté dans la mer ; c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frere de pere nommé Edesius. Il confessa plusieurs fois, & après une longue prison il fut condamné à travailler aux mines de Palestine Il avoit plus étudié que son frere, & avant que d'être Chrétien il avoit été philosophe, & en gardoit encore l'habit. Enfin se trouvant à Alexandrie & voïant les excez ausquels le juge se laissoit emporter contre les chrétiens, en tourmentant des hommes graves & livrant des femmes d'une piété singuliere, & des vierges mêmes à des infames marchands d'esclaves ; il s'approcha hardiment, & aïant couvert le juge de confusion par ses reproches ; il souffrit généreusement plusieurs sortes de tourmens, & fut enfin jetté dans la mer comme son frere. Ceci arriva peu de temps après.

XIII. Concile de Cirthe.

Aug brevit Collat. die pert c 15. 17. id cont. Cresc. lib. III. c. 26 27. Optat. Milevit. lib. 1. An. 305.

En Afrique, la persécution étant cessée, mais les églises n'étant pas encore rebâties, onze ou douze évêques de Numidie s'assemblerent à Cirthe, pour élire un successeur à l'évêque de cette ville, qui étoit mort. Ce fut le quatriéme jour de Mars, après le neuviéme consulat de Diocletien : autrement sous le cinquiéme de Constantius & de Galerius, c'est-à-dire, cette année 305. de

J. C. Ils s'assemblerent donc dans la maison d'Urbain. Donat. Second, évêque de Tigisite, qui tenoit la premiere chaire, s'étant assis, dit : Commençons par nous éprouver, afin que nous puissions ordonner ici un évêque ; puis il dit à Donat de Masculite : On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit : Vous sçavez, mon frere, comme Florus m'a cherché, pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je sois tombé entre ses mains ; mais puisque Dieu m'a pardonné, reservez-moi aussi à Dieu. Second dit : Que ferons-nous donc des martirs, qui ont été couronnez pour ne les avoir pas livrées ? Donat dit : Renvoïez-moi à Dieu, je lui en rendrai compte. Second lui dit : Passez d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite : On dit que vous les avez aussi livrées. Marin répondit : J'ai donné de petits papiers à Pollus, mais j'ai conservé mes livres. Second dit : Passez de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame : On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit : J'ai donné des livres de medecine. Second dit : Passez à côté. Puis il dit à Victor de Russicade : On dit que vous avez livré les quatre évangiles. Victor répondit : C'est Valentin, le curateur ; c'est lui qui m'a forcé à les jetter au feu, je sçavois bien qu'il les falloit perdre : Pardonnez-moi ce peché, & Dieu me le pardonnera ; Second dit : Passez à côté.

Ensuite il dit à Purpurius de Limate : On dit que vous avez fait mourir les deux enfans de votre sœur à Milée dans la prison. Purpurius répondit : Pensez-vous m'épouvanter comme les autres ? Et vous qu'avez-vous fait, lorsque le curateur & le senat vous ont arrêté, pour vous faire livrer les écritures ? comment vous êtes-vous tiré de leurs mains, sinon en donnant ou en faisant donner tout ce que vous aviez ? Ils ne vous laiſ-

ſoient pas aller aiſément. Pour moi, j'ai tué & je tuë ceux qui ſont contre moi ; ne m'obligez pas d'en dire davantage ; vous ſçavez que je ne me ſoucie de perſonne. Second le jeune dit à ſon oncle Second : Entendez-vous ce qu'il dit contre vous ? Il eſt prêt à ſe retirer & à faire ſchiſme, non-ſeulement lui, mais tous ceux que vous accuſez ; je ſçai qu'ils doivent vous quitter & donner une ſentence contre vous ; vous demeurerez ſeul comme un hérétique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait? ils en rendront compte à Dieu. L'évêque Second dit à Felix de Rotaria & à Victor de Garbe : Que vous en ſemble ? Ils répondirent : ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit : Vous le ſçavez & Dieu auſſi : aſſeïez-vous. Ils répondirent tous : Dieu ſoit loué. Après ce préliminaire, ces évêques traditeurs par leur propre confeſſion, ne laiſſerent pas de proceder à l'élection d'un évêque de Cirthe, capitale de Numidie.

XIV. Concile d'Elvire.

Concil. tom. 1. p. 697. Mendoza. l. 1. c. 1.

On rapporte à ce même temps, où la perſécution étoit appaiſée en Occident, le concile tenu en Eſpagne à Elvire, c'eſt-à-dire Eliberis ou Illiberis, dans la province Betique ; cette ville eſt à préſent ruinée ; mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf évêques s'y aſſemblerent ; entr'autres Oſius de Cordouë, déja confeſſeur, & depuis encore plus célebre : Sabin de Seville, Flavius d'Elvire, Liberius de Merida, Valere de Sarragoce, fameux confeſſeur ; Decentius de Leon, Melanthius de Tolede, Vincent d'Oſſone, Quintien d'Evora, Patrice de Malaga. Avec les évêques vingt-ſix prêtres prirent ſéance au concile, les diacres étant debout, & tout le peuple préſent. On y fit quatre-vingt-un canons de diſcipline, qui commencerent par l'idolatrie comme le plus grand de tous les crimes.

Le premier porte : Que quiconque après le baptême

étant en âge de raison, sera venu à un temple pour idolatrer & l'aura fait, ne recevra pas la communion même à la fin de sa vie: Les fréquentes chûtes que l'on avoit vuës pendant la persécution, pouvoient obliger à cette séverité, envers ceux qui auroient apostasié volontairement. On défend aux chrétiens de monter au capitole des païens, même pour voir le sacrifice; si un fidele l'a fait, il est condamné à dix ans de pénitence. Il y avoit des chrétiens foibles, qui prenoient les charges de flamines ou sacrificateurs des idoles, à cause de la dignité temporelle qui y étoit jointe, le concile les condamne comme les autres, s'ils ont sacrifié; mais s'ils ont seulement donné les spectacles, on leur accorde la communion à la fin, après avoir fait la pénitence legitime. S'ils sont catecumenes & qu'ils se soient abstenus des sacrifices: après trois ans ils seront admis au baptême. Les prêtres des faux dieux qui auront seulement porté la couronne, sans-sacrifier, ni contribuer aux frais du service des idoles, sont reçus à la communion après deux ans. Une des cérémonies des sacrifices profanes étoit de se couronner de fleurs. Le duumvir pendant l'année de sa magistrature, devoit s'abstenir d'entrer dans l'église, parce qu'il ne pouvoit s'exempter d'assister au moins à quelque cérémonie païenne. Il est défendu aux femmes de donner leurs habits, pour l'ornement d'une pompe séculiere, c'est-à-dire, païenne; sous peine d'être privées de la communion pendant trois ans. Il est défendu aux proprietaires des terres de passer en compte ce qui aura été emploïé pour une idole, sous peine de cinq ans d'excommunication. On exhorte les fideles de ne point souffrir d'idoles dans leurs maisons, autant qu'il sera possible: s'ils craignent la violence de leurs esclaves, qu'au moins ils se conservent purs eux-mêmes. Les esclaves

c. 59. — c. 2. & ibi Albas-pin. — c. 3. — c. 4. — c. 55. — Act. XIV. 12. — c. 57. — c. 40. — c. 41.

eſclaves étoient en grand nombre, la plûpart idolâtres & ſoutenus par les magiſtrats. Si quelqu'un briſe des idoles, & eſt tué ſur la place; il ne ſera point reçu au nombre des martirs, parce que cela n'eſt point écrit dans l'Evangile; & on ne trouve point qu'il ait jamais été pratiqué ſous les apôtres. c. 60.

Celui qui en aura fait mourir un autre par malefice, parce qu'il n'a pû commettre ce crime ſans idolatrie, il ne recevra pas la communion même à la fin. Une maîtreſſe qui aura foüetté ſi cruellement ſon eſclave, qu'elle en ſoit morte; s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera penitence pendant ſept ans: ſi c'eſt involontairement, pendant cinq ans. Si un fidelle s'étant rendu dénonciateur, a fait proſcrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la communion même à la fin; ſi la cauſe eſt plus legere, il la recevra dans les cinq ans. Le faux témoin ſera puni à proportion de l'accuſation; ſi c'eſt contre un évêque, un prêtre, ou un diacre, & qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion même à la mort. Ceux qui ſeront trouvez mettre des libelles diffamatoires dans l'égliſe, ſeront anathematiſez. c. 6. c. 5. c. 73. 74. c. 75. 52. c. 7.

Si un fidelle eſt tombé dans l'adultere, & après avoir été mis en penitence, retombe dans la fornication: il ne recevra pas la communion même à la fin. Si un fidelle marié a commis adultere pluſieurs fois; on l'ira trouver à l'article de la mort; s'il promet de ceſſer, on lui donnera la communion: s'il guérit & retombe, on ne ſouffrira pas qu'il ſe joüe davantage de la communion. Si un homme marié tombe une fois: il fera cinq ans de penitence: la femme de même. Le mari complice de l'adultere de ſa femme ne recevra pas la communion même à la mort: s'il la quitte, il ſera admis après c. 47. c. 69. c. 65. c. 70.

dix ans. Si une femme devenuë groſſe d'adultere fait
périr ſon fruit, on lui refuſera la communion, même à
la fin : à cauſe du double crime. De même ſi elle a vêcu
dans l'adultere juſques à la mort. Si elle l'a quittée, elle
c. 63. recevra la communion après dix ans de penitence. Une
catecumene qui aura étouffé ſon fruit conçu d'adultere,
recevra le baptême à la fin. Si une veuve épouſe celui
c. 64. avec qui elle aura péché : elle ſera admiſe à la commu-
c. 68. nion, après cinq ans de pénitence : ſi elle le quitte pour
c. 72. épouſer un autre, elle n'aura pas la communion même
c. 71. à la mort. Ceux qui abuſent des garçons ne recevront
c. 12. pas la communion, même à la fin. Une mere, ou toute
autre, qui fait un trafic infame d'une fille, ne recevra
pas la communion, même à la mort. Il ſemble que dans
ce concile, le mot d'adultere ne ſe prend pas toujours
en ſon propre ſens, mais quelquefois pour la ſimple
fornication.

c. 8. Les divorces ſont défendus : les femmes qui ſans cau-
ſe auront quitté leurs maris pour en épouſer d'autres,
c. 9. ne recevront pas la communion, même à la fin. Si une
femme Chrétienne quitte ſon mari adultere, mais Chré-
tien, & veut en épouſer un autre, qu'on lui empêche :
ſi elle l'épouſe, qu'elle ne reçoive la communion, qu'a-
c. 10. près la mort de celui qu'elle aura quitté. Celle qui épou-
ſe un homme, qu'elle ſçait avoir quitté ſa femme ſans
cauſe, celle-là ne recevra pas la communion même à la
c. 15. mort. Quant aux mariages ; il eſt défendu de donner à
des gentils des filles Chrétiennes ; de peur de les expoſer
c. 16. en la fleur de leur âge à l'adultere ſpirituel. Il en eſt de
même des Juifs & des païens, & les parens qui violent
cette défenſe, ſont retranchez de la communion pour
cinq ans ; mais ceux qui donneroient leurs filles aux ſa-
c. 17. crificateurs des idoles, ne recevroient pas la commu-

nion, même à la fin. Les parens qui auront faussé la foi des fiançailles, seront retranchez pour trois ans : si ce n'est que le fiancé ou la fiancée soient trouvez en faute griéve. Celui qui épousera la sœur de sa défunte femme, sera retranché pour cinq ans : celui qui commettra un inceste, en épousant la fille de sa femme ; ne recevra pas la communion, même à la fin. c. 54. c. 61. c. 66.

Touchant les ordinations. Il est défendu d'ordonner dans une province, ceux qui auront été baptisez dans une autre, parce que leur vie n'est pas connuë. On ne doit point ordonner les affranchis dont les patrons sont dans le siecle, c'est-à-dire païens. C'est à cause des devoirs des affranchis, qui étoit un reste de servitude. On ne doit point ordonner soudiacres, ceux qui ont commis un adultere en leur jeunesse ; de peur qu'ensuite ils n'arrivent par subreption à un degré plus élevé: si on en a ordonné ils seront déposez. Il est ordonné generalement aux évêques, aux prêtres, aux diacres & à tous les clercs qui sont dans le service, de s'abstenir de leurs femmes : sous peine d'être privez de l'honneur de la cléricature. Si on découvre qu'un évêque, un prêtre, ou un diacre ait commis adultere depuis son ordination, il ne recevra pas la communion, même à la mort : tant pour le crime que pour le scandale. L'évêque ou tout autre clerc, n'aura avec lui que sa sœur ou sa fille, qui soit vierge ou consacrée à Dieu, mais point d'étrangere. Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des usures, il sera dégradé & excommunié. Si un laïque en est convaincu, & qu'il se corrige, on lui pardonnera : s'il persevere dans cette iniquité, on le chassera de l'église. Les évêques, les prêtres & les diacres, ne quitteront point leurs places pour trafiquer, & ne voïageront point par les provinces, pour frequenter les foi- c. 24. c. 51. c. 80. V. ff. de ope. libert. c. 30. c. 33. c. 19. c. 27. c. 20. c. 18.

res & les marchez. Toutefois, il pourront envoïer leur fils, leur affranchi ou quelque autre personne, pour se procurer la subsistance; & s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les églises n'avoient point encore de revenus fixes, & la plupart des clercs étoient pauvres jusques aux évêques.

c. 13. Les vierges consacrées à Dieu, qui auront trahi leur vœu & vêcu dans la débauche, n'auront pas la communion, même à la fin: mais si elles ne sont tombées qu'une fois par séduction ou par foiblesse, & ont fait pénitence toute leur vie: on leur donnera la communion à la fin. Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, si elles épousent ceux qui les ont corrompuës, seront réconciliées après un an de penitence: mais si elles
c. 14. ont connu d'autres hommes, elles feront penitence pendant cinq ans.

XV. Suite du concile d'Elvire.

Touchant le baptême. Ceux qui commencent à se convertir à la foi, s'ils sont de bonnes mœurs, doivent être admis dans deux ans à la grace du baptême:
c. 42. si la maladie n'oblige de les secourir plutôt. On corri-
c. 48. Cang. Gloss. Can. cha. gera la coutume de mettre de l'argent dans les fonts, en recevant le baptême: de peur que l'évêque ne sem-
c. 38. ble vendre ce qu'il a reçu gratuitement. Les évêques ne
c. 77. doivent pas leur laver les pieds, mais les clercs. En voïa-
c. 44. ge sur mer, ou si l'église n'est pas proche, un fidelle qui
c. 62. a gardé l'integrité de son baptême, & qui n'est point bigame, pourra baptiser un catecumene, en necessité de maladie: à la charge, s'il survit, de le mener à l'évêque, pour le perfectionner par l'imposition des mains; c'est-à-dire, le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple, a baptisé quelques personnes sans évêque & sans prêtre: l'évêque doit les perfectionner par sa benediction s'ils décedent auparavant, chacun sera sauvé selon sa

foy. On voit ici des diacres qui avoient une espece de paroisses. Celle qui a été prostituée publiquement & ensuite mariée, si elle vient à la foy, doit être reçuë sans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent se convertir; qu'ils renoncent premierement à leur métier, sans esperance d'y retourner. Si après avoir été reçus, ils contreviennent à cette défense: qu'on les chasse de l'église. Si les gentils étant malades desirent c. 39.
qu'on leur impose les mains, & que leur vie ait quelque chose d'honnête; on leur imposera & on les fera Chrétiens: c'est-à-dire catecumenes, puisqu'il n'est parlé que d'imposition des mains: celui qui a été catecu- c. 45.
mene & qui pendant un temps infini, n'est point venu à l'église: si quelqu'un du clergé le reconnoît pour Chrétien, ou si quelques fidelles en sont témoins: on V. Aug. tract.
ne lui refusera pas le baptême. On voit ici que le nom 44. in Joan.
de Chrétien se donne au catecumene, & le nom de fidelle à celui qui est baptisé. Ceux qui sont tourmentez c. 2.
par les esprits immondes étant à l'article de la mort, c. 37.
doivent être baptisez ou recevoir la communion, s'ils sont déja fidelles.

Si un fidelle devenu apostat n'est point venu à l'égli- c. 46.
se pendant un temps infini; & qu'il revienne sans avoir été idolâtre, il recevra la communion après dix ans. Ce- c. 21.
lui qui étant dans la ville manquera de venir à l'église par trois dimanches, sera exclus autant de temps, pour correction. Les évêques ne doivent point recevoir de c. 28.
presens de celui qui ne communie point. Le nom d'un c. 29.
énergumene ne doit point être recité à l'autel avec l'oblation: & on ne doit point lui permettre de servir dans l'église de sa main. Si quelqu'un passe de l'église Catho- c. 22.
lique à une heresie & revient, il fera dix ans de penitence, & ensuite recevra la communion. Les petits en- c. 25.

fans qui auront été pervertis, seront reçus sans differer, parce qu'il n'y a point de leur faute. On donnera seulement des lettres de communion à ceux qui apporteront des lettres de confession; de peur qu'ils n'abusent du nom glorieux de confesseurs, pour exercer des concussions sur les simples. Les Chrétiens en voïage prenoient des lettres de leurs évêques pour témoigner qu'ils étoient dans la communion de l'église: s'ils avoient confessé la foy devant les persécuteurs, on le marquoit, & quelques-uns en abusoient. Par tout & principalement au lieu de la premiere chaire épiscopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour sçavoir si tout va bien. Ainsi chaque évêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit être instruit de l'état de toutes les églises. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adressées à elles seules.

c. 58. *Thomass. p. 1. l. 1. c. 3. n. 4.* *c. 81.*

Touchant diverses céremonies. On célebrera tous les mois les jeûnes doubles nommez superpositions, excepté les deux mois de Juillet & d'Aoust; à cause de la foiblesse de quelques-uns. Ces jeûnes doubles ou renforcez étoient des jours que l'on passoit entiers sans manger. Le concile ajoûte: On corrigera l'abus, en sorte que l'on observe le jeûne double tous les samedis. On voit donc que dessors on jeûnoit en Espagne le samedi comme à Rome, & qu'outre les deux jours de jeûne de chaque semaine, on en observoit un tous les mois. Il faut corriger la mauvaise coutume en sorte que suivant l'autorité des écritures, on celebre la pentecôte non le quarantiéme jour après la pâque: mais le cinquantiéme: qui ne le fera pas sera notté comme introduisant une nouvelle heresie. On traite d'heresie l'erreur sur ces ceremonies principales. On n'allumera point

c. 23. *De pœnit. colomb.* *Cang. Gloss. 1. Superpositio.* *c. 26.* *c. 43.* *Levit. XXIII. Deut. XVI.* *c. 34.*

de cierges pendant le jour dans les cimetieres, pour ne point inquieter les esprits des saints, c'est-à-dire, ne point troubler l'attention des fidelles qui s'y assembloient pour prier. Il est défendu aux femmes de passer la nuit *c. 35.* en veilles dans les cimetieres; parce que souvent il se *c. 36.* commet des crimes en secret, sous prétexte de priere. Il ne doit point y avoir de peintures dans les églises: *c. 50.* de peur que ce qui est servi & adoré ne soit peint sur les murailles. Peut-être craignoit-on que ces peintures ne pouvant être enlevées dans le temps de la persécution, ne fussent profanées par les infidelles. Il est défendu *c. 79.* aux clercs & à tous les fidelles de manger avec les Juifs, sous peine d'excommunication. Si un fidelle jouë de l'argent aux dez, il sera excommunié: s'il se corrige, il pourra être reconcilié après un an.

Sur la penitence. Celui qui est tombé dans une faute *c. 32.* mortelle, ne doit pas recevoir la penitence d'un prêtre, mais de l'évêque: toutefois si la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion, par ordre de l'évêque. Il faut entendre par la communion *Thomass. discipl. 1. lib. 1. n. 15. n. 8.* le viatique, ou quelque absolution de jurisdiction: non celle qui est attachée à l'ordre sacerdotal: comme dans la lettre de saint Cyprien. Tous les évêques sont con- *Cyp. ep 18. Pam. 13. sup. liv. VI.* venus que chacun doit recevoir la communion de l'évêque qui l'en a privé pour quelque crime. Si un autre *c. 53. c. 37.* évêque ose l'admettre, sans le consentement de celui qui l'avoit excommunié: qu'il sçache qu'il en rendra compte à ses confreres, au peril de sa place: c'est-à dire, que c'est une cause de déposition. Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Elvire, le plus ancien dont il nous reste des canons de discipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux sacremens & aux prieres publiques de l'église, & la com-

munion libre avec les fidelles : quoiqu'en quelques canons ce concile semble le prendre comme nous, pour la participation de l'eucharistie. Le mot d'excommunication se prend pour un retranchement de la communion pendant quelque temps, tendant à la correction du pecheur ; non pour l'anathême, par lequel un incorrigible est retranché pour toujours & mis au rang des infidelles.

c. 37.

XVI. Histoire de Boniface & d'Aglaé.

Valeſ. ad lib. 27. Amon. p. 332.

Il y avoit à Rome une femme puissante nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit été proconsul, de race de senateurs. Elle avoit donné trois fois les jeux publics à ses dépens à Rome. Elle avoit soixante-treize intendans pour gouverner son bien, & un au-dessus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes sortes de débauches : mais il avoit trois bonnes qualitez, l'hospitalité, la liberalité, la compassion. S'il voïoit un étranger ou un voïageur, il le servoit avec toute sorte d'affection : la nuit il alloit par les places & par les ruës ; & donnoit aux pauvres ce dont ils avoient besoin. Après plusieurs années Aglaé touchée de componction, l'appella & lui dit : Mon frere Boniface, tu vois en quels pechez nous sommes engagez, sans songer qu'il faudra nous présenter devant Dieu, & lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ai oüi dire aux Chrétiens, que si quelqu'un sert les saints qui combattent pour Jesus-Christ, il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens aussi d'apprendre que les serviteurs de J. C. combattent contre le démon en Orient, & livrent leurs corps aux tourmens pour ne point nier J. C. Va donc & nous apporte des reliques des saints martirs : afin que nous les servions, que nous leur bâtissions des oratoires dignes d'eux, & que par leur moïen

moïen nous soïons sauvez, nous & plusieurs autres.

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques & pour donner aux pauvres : avec douze chevaux, trois litieres & divers parfums, pour honorer les martirs. En partant il dit à sa maîtresse par plaisanterie : Madame, si je trouve des reliques des martirs, je les apporterai ; mais si mes reliques viennent sous le nom de martir, recevez-les. Aglaé lui dit : Quitte tes folies & songe que tu vas querir des reliques des saints martirs. Pour moi, pauvre pecheresse, je t'attends dans peu, & je prie le Dieu tout-puissant qui a pris pour nous la forme d'esclave, & répandu son sang pour le salut du genre humain, d'envoïer son ange devant toi, de conduire tes pas par sa misericorde, & d'accomplir mon desir, sans considerer mes pechez. Boniface partit, & par le chemin il disoit en lui-même : Il est juste que je ne mange point de chair & que je ne boive point de vin, puisque tout indigne & tout pecheur que je suis, je dois porter les reliques des saints martirs : & levant les yeux au ciel, il dit : Seigneur Dieu tout-puissant, Pere de votre Fils unique, venez à mon secours & conduisez mon voïage, afin que votre nom soit glorifié dans tous les siecles. Amen.

Après quelques jours de chemin il arriva à la ville de Tarse, & sçachant qu'il y avoit des martirs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Mes freres, allez chercher une hôtellerie, & faites reposer les chevaux ; je m'en vais voir ceux que je desire le plus. Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martirs dans les tourmens. L'un pendu la tête en bas & du feu étendu dessous ; un autre étendu à quatre pieux : un autre sié par les bourreaux : un autre déchiré : un autre avoit les mains coupées : un autre aïant un pieu fiché dans la



gorge, étoit ainsi cloué à terre; un autre avoit les pieds & les mains renversées & attachées par derriere, & les bourreaux le frappoient à coups de bâton. Ils étoient jusques au nombre de vingt hommes; & leurs tourmens faisoient grande horreur aux spectateurs. Boniface s'approcha des martirs & les baisoit en criant : Qu'il est grand le Dieu des chrétiens; qu'il est grand le Dieu des Saints martirs. Je vous prie, serviteurs de Jesus-Christ, priez pour moi, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le démon. Il s'assit à leurs pieds, & embrassoit leurs liens, les baisant & disant : Combattez, martirs de J. C. foulez aux pieds le démon, un peu de patience, le travail est petit, & la récompense est grande.

XVII. Martire de saint Boniface.

Le gouverneur jettant les yeux sur le peuple l'apperçut & dit : Qui est celui-là qui se mocque ainsi de moi & des dieux ? qu'on l'amene à mon tribunal. Puis il lui dit : Dis mois qui es-tu, toi, qui méprise la splendeur de mon siege ? Boniface dit : Je suis chrétien, & aïant J. C. pour maître, je vous méprise vous & votre tribunal. Le gouverneur dit : Comment t'appelles tu ? Boniface dit : Je vous l'ai déja dit : Je suis chrétien : Mais si vous voulez sçavoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit : Avant que je te touche les côtez, approche & sacrifie. Boniface dit : Je vous ai déja dit plusieurs fois, que je suis chrétien, & que je ne sacrifie point aux démons. Si vous voulez faire quelque chose, faites : voilà mon corps devant vous. Le gouverneur en colere fit aiguiser des roseaux, & les lui fit enfoncer sous les ongles des mains. Boniface regardoit le ciel & souffroit patiemment. Ce que voïant le gouverneur, il commanda qu'on lui ouvrît la bouche & qu'on y versât du plomb boüillant. Avant qu'on le fist, Boniface regardant au ciel, fit cette priere : Je vous rends

graces, Seigneur J. C. fils de Dieu : venez au ſecours de votre ſerviteur, ſoulagez-moi dans ces peines, & ne permettez pas que je ſois vaincu par cet infame gouverneur. Vous ſçavez que c'eſt pour votre nom que je ſouffre. Aïant achevé ſa priere il cria aux autres martirs : Je vous prie, ſerviteurs de J.C. priez pour moi. Les martirs dirent tous d'une voix : Notre Seigneur J. C. lui-même envoïera ſon ange pour vous délivrer de cet infame, il achevera dans peu votre courſe, & placera votre nom entre les premiers nez. Après qu'ils eurent achevé leur priere & dit, amen : le peuple ſe mit à pleurer, & cria à haute voix : Il eſt grand le Dieu des chrétien : il eſt grand le Dieu des martirs, Jeſus-Chriſt fils de Dieu, ſauvez-nous. Nous croïons tous en vous, & nous avons recours à vous : anathême aux idoles des gentils. Alors tout le peuple courut renverſer l'autel & jetter des pierres au gouverneur. Il ſe leva & ſe retira effraïé de ce tumulte.

Le lendemain il s'aſſit ſur ſon tribunal, fit amener Boniface, & lui dit : Miſerable ? d'où te vient cette fureur, de mettre tes eſperances en un homme, & un homme qui a été crucifié comme malfaiteur ? Boniface lui dit : Tais-toi, n'ouvre pas tes lévres infames, pour nommer notre Seigneur J. C. Serpent dont l'eſprit eſt ténébreux, qui as vieilli en des mauvais jours. Malheur à toi ; car J. C. mon maître a ſouffert pour ſauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudiere de poix, & que quand elle ſeroit boüillante on y jettât Boniface la tête la premiere. Le martir aïant fait le ſigne de la croix y fut jetté. Mais un ange deſcendit du ciel & toucha la chaudiere, qui fondit auſſi-tôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface ; mais elle brûla plu-

sieurs des ministres. Le gouverneur épouvanté de la puissance de J. C. & de la patience du martir, commanda qu'on lui coupât la tête avec l'épée, disant : Nous ordonnons que celui qui n'obéit pas aux loix des empereurs souffre la peine capitale. Les soldats le tirerent promptement du tribunal. Le martir aïant fait le signe de la croix, pria les bourreaux de lui donner un peu de temps pour prier : & se tenant debout, tourné vers l'Orient, il dit : Seigneur Dieu tout-puissant, pere de notre Seigneur Jesus-Christ, venez au secours de votre serviteur, envoïez votre ange, & recevez mon ame en paix : afin que le dragon meurtrier ne lui puisse nuire. Mettez-moi en repos avec le cœur de vos saints martirs, & délivrez votre peuple de cette oppression des impies. Car à vous appartient l'honneur & la puissance avec votre Fils unique, & le S. Esprit dans les siecles des siecles, amen. Aïant achevé sa priere, il fut executé ; & il se fit un grand tremblement de terre, en sorte que tous s'écrierent : Il est grand le Dieu des chrétiens, & plusieurs crurent en Jesus-Christ.

XVIII. Reliques de S. Boniface.

Cependant les compagnons de Boniface le cherchoient par tout ; & ne le trouvant point ils se disoient l'un à l'autre : Il est à present dans un cabaret ou ailleurs à se rejouir, tandis, que nous nous tourmentons à le chercher. En discourant ainsi, ils rencontrerent le frere du geolier, & lui dirent : N'avez-vous point vû ici un étranger venu de Rome ? Il leur dit : Hier il y eut un étranger qui fut martirisé pour J. C. & il eut la tête coupée. Et où est-il, dirent-ils ? Il répondit : Dans l'aréne, & ajouta : Comment est-il fait? Ils dirent : C'est un homme quarré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlatte. Il dit : Celui que vous cherchez souffrit hier le martire. Ils répondirent : Celui que nous cherchons est un

yvrogne & un débauché, qui n'a rien de commun avec le martire. Il leur dit : Que vous coûtera-t-il de venir jusques à l'aréne & de le voir ? Ils le suivirent, & il leur montra son corps étendu. Ils le prierent de leur montrer aussi sa tête, il l'alla querir, & leur apporta. Le visage du martir étant presenté à ses compagnons se mit à rire par la vertu du Saint-Esprit. Eux l'aïant reconnu pleurerent amerement en disant : Ne vous souvenez pas de notre peché & du mal que nous avons dit de vous, serviteur de J. C. & ils dirent à l'officier : Voilà celui que nous cherchons ; nous vous prions de nous le donner. Il refusa de le leur donner gratuitement, ils lui en païerent 500. sols d'or & l'emporterent. Ils l'embaumerent, & l'envelopperent de linges précieux, le mirent dans une des litieres, & reprirent leur chemin avec joïe, loüant Dieu de l'heureuse fin du saint martir.

Cependant un ange apparut à Aglaé, & lui dit : Celui qui étoit votre esclave, est à present notre frere : recevez-le comme votre seigneur, & le placez dignement. Car tous vos pechez vous seront remis par son intercession. Elle se leva promptement, & prit avec elle des ecclesiastiques pieux ; ainsi faisant des prieres avec des cierges & des parfums, ils allerent au-devant des saintes reliques, qui furent mises à cinquante stades de Rome, & elle y fit bâtir un oratoire digne du martir. Il s'y fit plusieurs miracles, les démons y étoient chassez, & les maladies guéries. S. Boniface souffrit le martire à Tarse métropole de Cilicie, le quatorziéme de May, & fut enseveli à Rome le sixiéme de Juin. Aglaé renonça au monde, donna tout son bien aux pauvres, & affranchit tous ses esclaves ; retenant seulement quelque peu de ses filles, qui renoncerent au monde avec elle. Elle se consacra ainsi au service de J. C. & lui devint si

agréable, qu'elle chassoit les démons & guérissoit toutes sortes de maladies par ses prieres. Elle vécut encore dans les exercices de pieté treize ans, apres lesquels elle s'endormit en paix, & fut enterrée auprès de saint Boniface.

XIX.
S. Antoine sort du château.
An. 305.
Vita S. Ant.

Saint Antoine avoit passé environ vingt ans dans le château desert, où il s'étoit enfermé, sans sortir & sans être vû de personne. Enfin plusieurs desirant avec ardeur imiter sa maniere de vivre; & ses amis voulant à toute force rompre sa porte, il sortit comme d'un sanctuaire, où il s'étoit consacré à Dieu & rempli de son Esprit: & parut pour la premiere fois hors du château, à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement, de voir son corps dans le même état: ni grossi manque d'exercice, ni attenué par tant de jeûnes & de combats contre les démons; il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant sa retraite. Son ame étoit tranquille, ni abbatuë de tristesse ni dissipée par la joïe; il ne fut ni troublé de voir une si grande multitude, ni réjoui des complimens qu'il recevoit: mais il étoit égal en tout: comme gouverné par la raison, & ferme dans son état naturel. Dieu guérissoit par lui plusieurs malades, délivroit plusieurs possedez: & donnoit tant de grace à ses paroles, qu'il consoloit les affligez & reconcilioit ceux qui étoient mal ensemble, leur disant à tous: qu'il n'y a rien dans le monde de préferable à l'amour de J. C. Il les exhortoit aussi à penser sérieusement aux biens à venir, & à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant son propre fils à la mort pour notre salut. Ainsi il persuada à plusieurs d'embrasser la vie solitaire; ce qui fut la cause de tant de monasteres, qui s'établirent depuis dans les montagnes, & qui peuplerent les déserts. Les uns demeurerent près de lui, à l'o-

Rom. VIII. 32.

rient du Nil, en un lieu nommé Pisper ; les autres à l'occident vers la ville d'Arsinoé.

L'obligation de visiter ses disciples l'aïant engagé à traverser le canal d'Arsinoé qui étoit plein de crocodilles ; il se mit en priere & le passa, sans que lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient reçut le moindre mal. Etant retourné à son monastere, il continua les mêmes travaux. Ses fréquentes exhortations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déja embrassé la vie monastique ; & portoient plusieurs autres à l'embrasser ; & ainsi par l'attrait de ses paroles il se fit plusieurs monasteres ; qu'il gouvernoit tous comme leur pere. Un jour entre autres, comme ils étoient tous assemblez autour de lui, il leur fit un grand discours en sa langue Egyptienne : les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux passez, & leur découvrant les divers artifices des démons & les moïens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monasteres remplis de solitaires, qui passoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à se rejouir dans l'esperance des biens à venir, à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conservant entr'eux la charité & l'union. Ainsi l'on pouvoit voir veritablement comme un païs particulier de pieté & de justice. Il n'y avoit là personne qui fist tort à autrui, ou qui en reçût ; on n'y entendoit point la voix du collecteur ; tous n'avoient autre desir que de s'avancer dans la vertu.

c. 14.

Job. xxxix. 10.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans son monastere particulier ; augmentant ses exercices, & soupirant sans cesse par la pensée des demeures célestes. Considerant la fragilité de cette vie & la noblesse de l'ame : il avoit honte d'être obligé à manger, à dormir & à descendre aux autres nécessitez du corps. Souvent lorsqu'il

étoit prêt à manger avec ses disciples, se ressouvenant de la nourriture spirituelle, il s'en abstenoit & s'éloignoit d'eux. Ainsi il mangeoit d'ordinaire seul, & ne laissoit pas de manger souvent avec ses freres, lorsqu'ils l'en prioient, afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des discours utiles. Il disoit qu'il faut plûtôt donner tous nos soins à l'ame qu'au corps, que nous ne devons accorder au corps que fort peu de temps, par necessité, & tout emploïer à l'utilité de l'ame, afin qu'elle ne soit pas entraînée par les plaisirs du corps, & qu'au contraire elle le réduise en servitude. Telles étoient les maximes de saint Antoine.

XX. Persécution en Cappadoce. S. Theodore.

Greg. Naz. orat. 20. p. 319.

La persécution de César Maximin fut cruelle en Cappadoce comme dans le reste de l'Orient. Il se piquoit de paroître plus zelé pour l'idolâtrie, que les autres princes, & ils paroissoient humains au prix de lui. Plusieurs martirs combattirent jusques à la mort; plusieurs en aïant été fort proches, furent conservez, pour être l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent, entre autres le pere & la mere de Basile, pere du grand S. Basile depuis évêque de Cesarée. Ils sçavoient la regle du martire; qui étoit de ne point aller au combat volontairement, pour épargner & les persecuteurs & les chrétiens foibles, mais de ne pas reculer, quand on étoit en presence. Ils se retirerent donc dans les forêts de Pont avec très-peu de domestiques, & y menerent une vie très-rude pendant sept ans, c'est-à-dire, depuis l'an 306. jusques à l'an 313. & la fin de la persecution. Ils étoient riches & accoutumez à une vie differente de celle qu'ils passoient dans ces bois inhabitez; loin de leurs amis, exposez aux injures du temps, réduits à une nourriture très-chetive. Ils prierent Dieu de les soulager, comme il avoit secouru son peuple dans le

le desert : & aussi-tôt il leur envoïa quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

A Amasie métropole du Pont, on prit Theodore pauvre & nouveau soldat venu d'Orient, qui étoit là avec sa légion en quartier d'hiver. Il fut présenté au gouverneur & au tribun ensemble, qui lui demanderent pourquoi il n'obéissoit pas aux empereurs. Il répondit : Je ne connois point les dieux : mon Dieu est J. C. le fils unique de Dieu. Frappez, déchirez, brûlez-moi, coupez-moi la langue, si mes paroles vous choquent. Un soldat des premiers rangs voulut se mocquer de cette réponse, & dit : Quoi donc, Theodore, ton Dieu a-t-il un fils ? Est-il sujet à l'amour & aux passions comme les hommes ? Non, répondit-il, mon Dieu n'est point sujet aux passions, & toutefois je reconnois qu'il a un fils dont la naissance est digne de lui. Mais toi, n'as-tu pas de honte d'adorer une déesse comme une femme mere de douze enfans ? C'étoit Cybele la mere des dieux, que l'on adoroit à Amasie. On donna à Theodore du temps pour déliberer : & pendant cet intervalle, poussé d'un zele extraordinaire, il brûla le temple de Cybele bâti sur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, & étant de nouveau présenté devant les juges, il le confessa, sans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laisserent pas de le flater, & de lui promettre de l'élever au-dessus de la bassesse de sa naissance, & de lui donner la dignité de pontife. Il s'en mocqua ; disant, qu'il estimoit les pontifes les plus malheureux de tous les idolâtres, comme étant les plus criminels.

Greg. Niss. Orat. in Theo.

Act. sinc. p. 531.

Alors ils le firent pendre au chevalet & tourmenter cruellement ; mais il ne disoit que ce verset du pseaume: Je benirai Dieu en tout temps, sa louange sera toujours en ma bouche. On le mit en prison, où la nuit on en-

Ps. 33.

tendit une multitude de perſonnes, qui chantoient, & on vit des flambeaux allumez comme dans les veilles des chrétiens. Le geolier étonné de cette viſion entra dans le cachot, où il ne trouva que le martir & les autres priſonniers tous endormis. Après pluſieurs épreuves Theodore fut condamné au feu, & conſomma ainſi ſon martire.

XXI. Epitre canonique de S. Pierre d'Alexandrie. *An. 306.*

La quatriéme année de la perſécution, qui étoit l'an 306. de J. C. Pierrre évêque d'Alexandrie, voïant approcher la pâque, & étant preſſé de pluſieurs, qui étoient tombez dans la perſécution & demandoient d'être réconciliez à l'égliſe; donna les regles ſuivantes, dans un traité de la pénitence.

Tom I. conc. p. 936. Can. 1.

Ceux qui ont été préſentez & mis en priſon, qui ont ſoufferts les fouets & d'autres tourmens inſuportables, & qui enſuite ont été trahis par la foibleſſe de la chair: quoique nous ne les aïons pas reçus d'abord à cauſe de la grandeur de leur chute, toutefois, parce qu'ils ont long-temps réſiſté, qu'ils ne ſont tombez que par foibleſſe, quils portent en leurs corps les ſtigmates de J. C. & qu'il y en a qui ſont dans le deüil depuis trois ans: il ſuffit de leur ordonner après le retour encore quarante jours, que N. S. jeûna après ſon baptême; pendant leſquels ils s'exerceront extraordinairement: ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prieres & méditeront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer. Retire-toi ſatan, & le reſte. *Matth. 4.* Ceux qui ont ſouffert l'infection & les autres incommoditez de la priſon, & *Can. 2.* ont enſuite été vaincus ſans combat; une année leur ſuffira, outre le reſte du temps: puiſqu'enfin ils ſe ſont donnez à la perſécution pour le nom de J. C. Quant à ceux qui n'ont rien ſuffert, mais qui, trahis par la crainte, ſe *Can. 3.* ſont livrez comme des transfuges, & maintenant vien-

nent à la pénitence : il faut leur propoſer la parabole du figuier ſterile, que le maître vouloit faire couper, & le jardinier demanda encore un an de pénitence. S'ils montrent des fruits dignes de pénitence, ils pourront être ſecourus dans le même eſpace de temps. Car pour ceux qui ſont entierement deſeſperez, qui ne font point de pénitence, qui ne changent point de peau non plus que l'Ethiopien, ou ſont changeans comme le léopard ; on leur dira ce qui eſt dit à un autre : Puiſſe-t'on ne jamais manger de ton fruit : auſſi ſécha-t'il incontinent. *Luc. XIII. 6.* *Can. 4.* *Marc. X. 13.*

Ceux qui ont imité David, qui feignit d'être épileptique, & n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé les artifices des ennemis comme des enfans plus habiles que les autres ; par exemple, s'ils ont paſſé devant les autres, s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoïé des païens à leur place ; quoiqu'ils aïent, à ce qu'on dit, entraîné quelques-uns des confeſſeurs, toutefois parce qu'ils ont évité avec grand ſoin d'allumer le feu de leurs mains, & d'offrir l'encens aux démons, & qu'il eſt conſtant qu'ils ont agi par ignorance ; on leur donnera ſix mois pour faire pénitence. Quelques-uns ont ſubſtitué à leur place des eſclaves chrétiens. Les eſclaves qui étoient ſous la main de leur maître, & pour ainſi dire, dans leurs priſons, feront un an de pénitence, & apprendront deſormais comme eſclaves de J. C. à faire ſa volonté, & à ne craindre que lui. Les maîtres ſeront en pénitence trois ans ; tant parce qu'ils ont diſſimulé, que parce qu'ils ont fait ſacrifier leurs eſclaves. Qu'ils regardent ce qu'ils ont fait, d'avoir attiré à l'idolatrie nos conſerviteurs. *Can. 5. 1. Reg. XXI. 13.* *Can. 6.* *Can. 7.*

Ceux qui après leur chûte ſont revenus au combat, ſe déclarant chrétiens, & ont ſouffert la priſon & les *Can. 8.*

tourmens: il est juste de les consoler, & de communiquer avec eux en tout, & pour la paix & pour la participation du corps & du sang, & pour l'exhortation; puisque si tous ceux qui sont tombez eussent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite conversion.

XXII. De ceux qui se livroient eux-mêmes. Can. 9.

Quant à ceux qui se sont approchez du combat à l'étourderie, au lieu de le differer avec prudence; s'exposant à la tempête, ou plûtôt l'excitant contre les freres: il ne faut pas laisser de communiquer avec eux, puisqu'ils l'ont fait au nom de J. C. Quoiqu'ils n'aïent pas bien consideré ces paroles: Ne nous exposez pas à la tentation. Peut-être aussi ne sçavent-ils pas, qu'il s'est souvent détourné de ceux qui le vouloient prendre; & qu'au temps de sa passion il ne se livra pas, mais attendit que l'on vint à lui avec des épées & des bâtons. Il a dit: On vous livrera aux tribunaux; & non pas: Vous vous livrerez; & encore: Quand on vous poursuivra en une ville fuïez à une autre. Car il ne veut pas que nous allions chercher les satellites du démon; de peur que nous ne soïons cause de leur perte, en les aigrissant & les portant à commettre des crimes; mais que nous attendions & nous tenions sur nos gardes. C'est ainsi qu'Estienne fut lapidé par les Juifs; Jacques décollé par l'ordre d'Herode; Pierre le premier des apôtres souvent pris, mis en prison, traité avec opprobre, & enfin crucifié à Rome. Ainsi Paul, après plusieurs persécutions & plusieurs perils, eut la tête tranchée en la même ville; toutefois à Damas il se fit descendre de nuit par la muraille, dans une corbeille. Car ils se proposoient principalement d'annoncer la parole de Dieu: & cherchoient ce qui étoit utile, non à eux, mais au salut de plusieurs.

Matth. XXVI. Marc. XIII.

Can. 10. Il n'est pas juste de laisser dans le ministere les clercs

qui se sont livrez eux-mêmes & sont tombez, puis ont combattu de nouveau. Comment osent-ils demander ce qu'ils ont quitté dans le temps, où ils pouvoient être utiles aux freres? Tant qu'ils sont demeurez fermes, on leur pardonnoit leur impudence : mais puisqu'ils sont tombez, ils ne peuvent plus servir; comme étant prévaricateurs, & s'étant souillez eux-mêmes. Qu'ils songent plûtôt à faire pénitence & à se corriger de la vaine gloire. La communion leur suffit; mais il faut en avoir un soin particulier, de peur qu'on ne les afflige, jusqu'à leur donner prétexte de chercher à sortir de cette vie; ou que quelques-uns ne prétendent excuser leur chute, par la crainte du châtiment.

Il y en a qui se sont présentez dans la premiere chaleur de la persécution, entourant le tribunal & regardant les saints martirs, dont le zele les excitoit par une louable émulation, principalement parce qu'ils voïoient tomber ceux qui se retiroient; mais ils sont tombez, après avoir souffert la prison, la faim, la soif, ou les tourmens. Puisque l'on demande avec empressement des prieres pour eux, il est juste de leur accorder. Il ne peut nuire à personne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parens, leurs freres ou leurs enfans; & nous sçavons que Dieu a fait quelquefois des graces aux uns, pour la foi des autres; en remettant les pechez, en rendant la santé corporelle, en ressuscitant des morts. *Can. 11.*

Ceux qui ont donné de l'argent pour se délivrer entierement de la vexation des méchans, sont exempts de reproche. Ils ont souffert de la perte en leurs biens pour éviter la perte de leur ame : ce que d'autres plus interessez n'ont pas fait. On ne peut accuser non plus ceux qui se sont retirez, après avoir tout quitté; comme si *Can. 12.* *Can. 13.*

les autres avoient été pris pour eux. Car à Ephese on prit dans le théatre Cajus & Aristarque, qui accompagnoient Paul : & quoiqu'il voulut se montrer au peuple, on l'en empêcha, parce que la sédition étoit excitée à cause de lui. Pierre le prince des apôtres, fut délivré de prison par un ange ; ce qui fut cause qu'Herode fit mourir les gardes, & toutefois on n'en accuse point Pierre.

Act. xix.

Act. xii.

Can. 14. Si on a fait violence à quelques-uns, si on leur a mis un baillon à la bouche ; s'ils ont souffert constamment qu'on leur brûlât les mains, en les traînant aux sacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur prison les bienheureux martirs qui sont en Libye, & d'autres de nos confreres : ils doivent être comptez entre les confesseurs & même entre les ministres sacrez, puisqu'ils ne pouvoient plus parler ni se remuer, pour résister à la violence, & qu'ils n'ont point consenti aux crimes des persécuteurs.

Telles sont les regles de pénitence de S. Pierre d'Alexandrie, où, suivant l'usage de ces premiers siecles, il résout tous les cas, par l'autorité de l'écriture. Il ajoute à la fin cette regle touchant les jeûnes de l'église : Personne ne doit nous reprendre, de ce que nous jeûnons la quatriéme & la sixiéme ferie, comme il nous est ordonné, suivant la tradition. La quatriéme à cause du conseil que tinrent les Juifs de trahir le Seigneur : la sixiéme à cause de sa passion. Pour le Dimanche, nous le passons en joïe, à cause de sa résurrection ; & nous avons appris à ne pas même fléchir les genoux en ce saint jour.

Can. 15.

XXIII.
Mort de Constantius Chlorus.
Constantin empereur.

L'empereur Constantius étoit dans la grande Bretagne malade à l'extrémité. Il avoit écrit à l'empereur Galerius Maximien, auprès duquel étoit son fils Cons-

tantin, de le lui envoïer pour le voir; & depuis long-temps il le demandoit inutilement. Mais Galerius cherchoit à se défaire du jeune Constantin, & l'avoit souvent exposé aux bêtes; sous prétexte de jeux & d'exercices. Car il n'osoit pas l'attaquer ouvertement de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile; & principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin ne pouvant plus lui refuser son congé; un soir il lui donna une lettre & lui dit de partir le lendemain matin après avoir reçu ses ordres; prétendant le retenir, sous quelque prétexte, ou écrire devant à Severe de l'arrêter. Constantin le prévit bien, & après le souper, quand Galerius fut endormi, il partit en diligence, & enleva les chevaux publics de plusieurs journées. Le lendemain Galerius dormit exprès jusqu'à midi, puis il demanda Constantin. On lui dit qu'il étoit parti aussi-tôt après le souper. Il commença à murmurer & à s'emporter; il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevez par toutes les postes; à peine put-il retenir ses larmes. Mais Constantin faisant une diligence incroïable, arriva près de son pere Constantius, comme il étoit prêt à mourir. Constantius le recommanda aux soldats, le marquant ainsi son successeur à l'empire, & mourut dans son lit avec consolation à Yorc le vingt-cinquiéme de Juillet l'an de Jesus-Christ 306. Il avoit régné treize ans comme César, & près de quinze mois comme empereur. Les soldats reconnurent Constantin pour empereur & le revêtirent de la pourpre, si-tôt qu'il parut en public. Du côté de son pere il descendoit de l'empereur Claude II. qui descendoit de Vespasien, d'où lui vint le nom de Flavius. Sa mere étoit Helene, que Constantius avoit prise à titre de concubine, parce qu'elle

Lactant. de mort. pers. c. 24. Zozim. lib. 1.

Eus. vita Const. c. 12. 13. &c.

Id. hist. c. 16. 17.

An. 306.

Idac. in fast.

Gallican. in panegir. 4. Zozim. lib. 11. Eutrop lib. x. Ambros. in fun. Theodos.

n'étoit pas de condition à être son épouse selon les loix; mais d'une naissance si obscure, que l'on disoit même que son pere avoit tenu hôtellerie. Constantius la quitta l'an 293. pour épouser la belle-fille de Maximien Herculius, nommée Theodore, dont il laissa plusieurs enfans; Constantius, Dalmace, Annibalius & deux filles, Constantia & Eutropia. Constantin avoit trente & un an quand il vint à l'empire. Il étoit de belle taille & de bonne mine, robuste, adroit à toutes sortes d'exercices, & instruit des bonnes lettres; le latin étoit sa langue naturelle, & le grec lui étoit presque aussi familier. La premiere ordonnance qu'il fit à son avenement à l'empire, fut pour rendre aux chrétiens le libre exercice de leur religion.

Lact. num. 24. Id. n. 26.

Les images de Constantin furent apportées à Rome. C'étoit l'usage de faire ainsi reconnoître les nouveaux empereurs. Maxence fils d'Herculius y étoit, qui profitant de la disposition des soldats & des citoïens mécontens de Galerius, prit lui-même le titre d'empereur; c'est-à-dire, de César : le vingt-septiéme d'Octobre de cette année 306. D'abord il fit semblant d'embrasser la foi chrétienne, pour flater le peuple Romain. Il commanda à ses sujets de cesser la persécution; & voulut paroître beaucoup plus doux & plus humain que ses prédecesseurs. On trouve vers ce même temps, que Melchiade, alors prêtre de l'église Romaine, & depuis pape, envoïa le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence & du préfet du prétoire, au préfet de Rome: pour rentrer dans les lieux, que l'on avoit ôtez aux chrétiens pendant la persécution. L'image de Constantin fut aussi portée à Galerius en Orient, couronnée de laurier, suivant la coutume. Galerius délibera longtemps s'il la recevroit. Il pensa la brûler & celui qui l'avoit

Eus. hist. VIII. c. 14.

Aug. brevic. diei 3. c. 18. & ad Donat. c. 12. & 13.

Lact. n. 25.

voit apportée ; mais ses amis lui representerent, qu'il avoit fait des Césars inconnus, malgré les soldats, qui en étant irritez se joindroient volontiers à Constantin. Il reçut donc son image à contre-cœur, & lui envoïa à lui-même ensuite la pourpre, pour faire croire qu'il l'associoit volontairement à l'empire.

XXIV. Martire de saint Agapius, sainte Domnine, &c.

Euseb. de Mart. Palest. c. 6.
An. 305.
ibid. c. 3

Cependant la persecution continuoit en Orient. Cette année, qui en étoit la quatriéme, le vendredi vingtiéme de Novembre à Cesarée de Palestine, le César Maximin étant present & celebrant la fête de sa naissance par des spectacles ; on amena dans l'aréne pour combattre contre les bêtes Agapius, qui y avoit été déja exposé avec Thecle, la deuxiéme année de la persecution. Il avoit été plus de trois fois tiré de prison, pour être produit dans l'aréne avec les malfaicteurs, & les juges avoient toujours differé son supplice : soit par pitié, soit par esperance de le faire changer. Ce jour donc il fut amené en presence du César au milieu de l'aréne, avec un esclave, qui avoit, disoit-on, tué son maître. Ce criminel aïant quelque-temps combattu contre les bêtes, le peuple en eut pitié ; l'empereur lui accorda la liberté avec honneur ; & le peuple se mit à jetter de grands cris, dont l'amphiteatre retentit ; pour loüer l'empereur de la grace qu'il avoit faite à ce miserable. L'empereur appella ensuite Agapius, & lui proposa de renoncer au christianisme : mais il confessa à haute voix, & protesta qu'il étoit prêt à souffrir tout avec plaisir, pour le créateur de l'univers. En même temps il courut au-devant d'une ourse, qu'on avoit lâchée contre lui, & qui aprés l'avoir déchiré, le laissa respirant encore. Il fut remis en prison où il vêcut un jour ; & le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds & on le jetta dans la mer. Tel fut le martire d'Agapius.

Eusèb. VIII. hist. c. 12. Acta sinc. p. 831. ex S. Chrysost.

C'est environ le temps du martire de sainte Domnine, avec ses deux filles, Prosdose & Berenice. C'étoit une femme des plus nobles & des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand esprit & d'une grande réputation. Ses deux filles étoient d'une beauté singuliere, élevées dans la pieté. Pour éviter la persecution, elle s'enfuit avec elles jusques à Edesse, souffrant toutes les incommoditez d'un voïage qu'elle faisoit sans secours, & chargée de la garde de ses filles. Mais comme l'édit de la persecution portoit, que les parens & les proches seroient obligez de découvrir les chrétiens, le mari de sainte Domnine vint à Edesse avec des soldats & l'aïant trouvée l'emmena avec ses filles, & la fit conduire à Hierapolis de Sirie. Dans le chemin se rencontroit une riviere ; pendant que les soldats dînoient, sainte Domnique prit ses deux filles, & les tenant toutes deux par les mains, couvertes modestement de leurs habits, elle entra avec elles dans la riviere, où elles se noïerent toutes trois, pour éviter non seulement les tourmens, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'église Grecque les a toujours honorées comme martires, ne doutant point qu'elles n'eussent cherché la mort par une inspiration particuliere du Saint-Esprit.

XXV. Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur.

Lact. de morte n. 25.

L'empereur Galerius s'étant enfin résolu à recevoir l'image de Constantin, ne voulut toutefois le reconnoître que pour César ; & donna le titre d'Auguste à Severe, qui étoit plus âgé, & qu'il avoit déja fait César. Ainsi les deux Augustes étoient Galerius lui-même & Severe, les deux Césars Maximin & Constantin, qui se trouvoit réduit au quatriéme rang, au lieu du second que l'armée lui avoit donné. Il s'en contenta pour lors, & Galerius croïoit avoir bien arrangé ses affaires ; mais

Lact. n. 26.

il fut confondu par la nouvelle qui lui vint, que Maxence son gendre avoit été déclaré empereur à Rome. Galerius le haïssoit & ne pouvoit faire trois Césars; c'est pourquoi il résolut de le perdre, & envoïa contre lui Severe avec l'armée, qui avoit été commandée par Maximien Herculius. Maxence pour s'attirer cette armée plus seurement, envoïa la pourpre à Herculius son pere, qui avoit quitté l'empire & demeuroit alors en Campanie; & le nomma Auguste pour la seconde fois. Herculius qui aimoit les nouveautez, & qui avoit quitté l'empire malgré lui, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius & son fils Maxence; c'est-à-dire six en tout. Severe s'avança & marcha jusqu'à Rome: mais aussi-tôt ses troupes l'abandonnerent pour se ranger du côté d'Herculius leur ancien empereur. Severe se retire & s'enfuit à Ravenne, où il s'enferme avec peu de troupes, mais voïant qu'on alloit le livrer à Maximien, il se rendit, & remit la pourpre à celui de qui il l'avoit reçûë; c'est-à-dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement; car peu de jours après on lui fit couper les veines. Ainsi finit Severe, environ le mois de Fevrier de l'an 307.

Zosim. l. III.

An. 307.

Herculius qui connoissoit la fureur de Galerius, ne douta point, que quand il auroit appris la mort de Severe, il ne vint avec une armée en Italie. C'est pourquoy aïant laissé Rome en état de défense, il alla en Gaule trouver Constantin pour l'attirer à son parti, en lui faisant épouser Fausta sa fille cadette; qu'il avoit euë d'Eutropia. Constantin avoit déja une femme ou concubine nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Crispe. En faveur de son mariage avec Fausta, il reçut le nom d'Auguste, le dernier jour de Mars de

Lact. mort. n. 27.

cette année 307. Cependant Galerius vint en Italie avec une armée & marcha droit à Rome ; résolu de casser le sénat & de massacrer le peuple. Il trouva tout fermé & fortifié. Il n'avoit pas assez de troupes pour environner Rome, dont il ne connoissoit pas la grandeur ; car il ne l'avoit jamais vûë. Quelques legions l'abandonnerent, irritées de ce qu'il les faisoit marcher contre son beau-pere & contre Rome, le reste branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prieres & aux soumissions ; & à leur abandonner le pillage de l'Italie, par tout où ils passerent. Ainsi, sans rien faire, il se retira en Illyrie. Herculius étant revenu de Gaule à Rome, regnoit avec son fils Maxence, mais on obéissoit plus volontiers au fils qui avoit été choisi empereur le premier, dans ce dernier temps ; & avoit associé son pere. Le vieillard en conçut une jalousie puerile contre son fils ; & il ne se trouvoit pas assez libre avec lui. Il assembla le peuple & les soldats, pour les haranguer ; & après avoir discouru long-temps, sur les maux de l'état ; il se tourna, les mains étenduës contre son fils, disant qu'il en étoit la cause, & lui arracha la pourpre de dessus les épaules. Maxence ainsi dépoüillé se jetta du tribunal en bas & fut reçu par les soldats ; leurs cris & leur fureur épouvanterent le pere dénaturé, & il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque-temps. Puis il passa en Pannonie, & vint à Carnonte trouver Galerius l'ennemi de son fils, sous prétexte de traiter avec lui ; mais en effet pour le perdre, s'il pouvoit. Diocles y étoit aussi ; car Galerius l'avoit fait venir pour donner en sa presence l'empire à Licinius, à la place de Severe. La ceremonie s'en fit le dixiéme de Novembre 307. en presence des deux vieillards, Diocles & Herculius. Ainsi il y eut encore six empereurs à la

fois : Galerius, Licinius, Maximin, Constantin, Herculius & Maxence. Herculius vit par-là ses mesures rompuës & s'étant accommodé avec Galerius, ils furent consuls ensemble l'année suivante 308.

XVI. Martirs de Palestine.

Eusèb. de Martir. Palæst. c. 7.
An. 307.

Cette année 307. la persecution continua en Orient sous le César Maximin, & c'en étoit la cinquiéme année. Le jour de pâques, qui étoit le second de Xantique ou d'Avril, à Cesarée de Palestine, une vierge Tyrienne, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, nommée Theodosia, vit quelques prisonniers confesseurs de J. C. assis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les saluer, & les prier de se souvenir d'elle quand ils seroient devant Dieu. Aussi-tôt elle fut prise par les soldats & presentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtez & les mammelles jusques aux os ; & comme elle respiroit encore & montroit un visage gai, il la fit noïer dans la mer. Ensuite venant aux autres confesseurs, il les envoïa tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Palestine.

Le quatriéme de Novembre en la même ville de Cesarée plusieurs autres confesseurs, qui étoient avec le prêtre Silvain, furent envoïez travailler aux mêmes mines, par le même gouverneur ; après leur avoir fait brûler les jointures des pieds. Le prêtre Silvain fut depuis évêque & martir. Avec ces confesseurs, fut aussi condamné Domnin, qui avoit confessé plusieurs fois, & qui étoit connu de tout le monde en Palestine, pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu, par le gouverneur Urbain qui jugea tous ces martirs & plusieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à se battre ensemble à coups de poing, comme les athletes. Il fit dévorer par les bêtes un sage & saint vieillard nommé Auxence. Il en envoïa d'autres aux

mines de cuivre, après les avoir fait tailler & rendus eunuques, quoique ce fussent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en prison, après de cruels tourmens; entre lesquels étoit l'illustre Pamphile, prêtre de l'église de Cesarée. Mais Urbain qui traitoit ainsi les Chrétiens, & qui s'étudioit à inventer tous les jours contre eux de nouvelles cruautez, tomba dans la disgrace du César Maximin, dont la faveur le rendoit extrêmement fier. Il fut accusé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la tête tranchée, & executé avec les autres criminels.

Eus. Mart. Palest. c. 8.
An. 308.

L'année suivante 308. sixiéme de la persécution, entre une multitude innombrable de confesseurs releguez depuis long-temps en un lieu de la Thebaïde nommé Porphyrite, à cause des carrieres de porphyre; on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes & petits enfans, & on les envoïa en Palestine, au gouverneur Firmilien successeur d'Urbain. Après qu'ils eurent confessé Dieu le créateur & J. C. il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis avec des stylets on leur creva à chacun l'œil droit, & on le brûla avec des fers chauds, jusques au fonds de l'orbite & à la racine. En cet état on les envoïa travailler au mines, qui étoient dans la province. Le César Maximin voulut aussi voir combattre devant lui les confesseurs de Palestine, qui avoient été condamnez au combat à coups de poing; quoiqu'ils n'eussent point été nourris à ses dépens, ni exercez comme les athletes avoient accoutumé de l'être. Ils déclarerent leur fermeté dans la foy & devant les procurateurs de César & devant Maximin lui même, & souffrirent plusieurs tourmens.

Incontinent après on en amena d'autres, que l'on

avoit pris à Gaza : parce qu'ils avoient fait une assemblée pour lire les saintes écritures. Les uns eurent aussi les pieds brûlez & les yeux crevez ; les autres eurent les côtez déchirez & souffrirent des tourmens plus cruels. Entre les Chrétiens de Gaza étoit une vierge, qui menacée de perdre l'honneur dit, que le César donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainsi contre le prince, on lui donna plusieurs coups ; puis l'aïant suspenduë en haut, on lui déchira les côtez. Alors une vierge de Cesarée même, nommée *An. 308.* Valentine, mal faite de corps & de mauvaise mine ; mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule : Tourmenteras-tu long temps ainsi ma sœur ? On la prend, elle confesse hardiment le nom du Sauveur ; & comme elle refusoit de sacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle se jette dessus & renverse à coups de pied les bois & tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtez plus cruellement qu'à aucune autre ; puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit sa sœur, & les fit brûler toutes deux ensemble.

En même temps un martir nommé Paul fut condamné à perdre la tête. Il demanda à l'executeur un peu de temps, & l'aïant obtenu il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux Chrétiens, & de leur accorder au plutôt la liberté, puis il pria pour la conversion des Juifs ; puis pour les Samaritains ; ensuite pour les Gentils, afin qu'ils vinssent à la connoissance du vrai Dieu, & particulierement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné & pour le bourreau qui l'alloit executer ; afin que ce péché ne leur fût pas imputé. Tous les assistans l'oüirent ainsi prier, & la plûpart en furent touchez jusques aux larmes. Il se prépara lui-même, pré-

senta son col à découvert pour recevoir le coup, & souffrit ainsi le martire le 25. de Panemus ou Juillet l'an 308. Peu de temps après, cent trente confesseurs Egyptiens par l'ordre de Maximin, eurent un pied estropié & un œil crevé, & furent envoïez, partie aux mines de Palestine, partie à celles de Cilicie.

An. 308.

Il y eut ensuite quelque rélâche à la persecution, & les confesseurs qui travailloient aux mines de Thebaïde furent mis en liberté. Les chrétiens esperoient du repos; mais tout d'un coup, on ne sçait comment, la persecution se ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoïa des lettres contre eux dans toutes les provinces; & les gouverneurs par leurs lettres & par leurs édits ordonnerent à tous les magistrats des villes & à tous les commandans des places de faire executer les ordres de l'empereur. Que les temples des idoles, qui étoient ruinez fussent relevez & reparez au plûtôt: que tous hommes, femmes, esclaves, & jusqu'aux enfans à la mammelle offrissent des sacrifices & de libations, & en goûtassent réellement: que tous les vivres exposez dans les marchez fussent profanes par ces libations; qu'aux portes des bains il y eût des gardes, pour obliger tous ceux qui en sortiroient à sacrifier. Les gentils mêmes étoient fatiguez de ces nouvelles véxations, & s'en plaignoient hautement.

Alors à Cesarée, trois chrétiens, Antonin prêtre, Zebinas natif d'Eleutherople & Germain, s'approcherent de Firmilien gouverneur de Palestine, comme il sacrifioit; & l'exhortoit à haute voix de quitter cette folie, puisqu'il n'y a point d'autre Dieu que le créateur. Il demanda qui ils étoient: Ils répondirent hardiment qu'ils étoient chrétiens; & Firmilien leur fit couper la tête, sans autres tourmens. C'étoit le treiziéme

ziéme de Novembre. Le même jour une vierge de Scytople nommée Ennathas fut traînée par force devant Firmilien. Après qu'il lui eut fait souffrir plusieurs coups & de grands tourmens, un tribun qui commandoit près de-là nommé Maxis, robuste de corps & brutal, la prit de son autorité, la dépouilla toute nuë de la ceinture en haut, la promena ainsi par toute la ville de Césarée, la fouettant de lanieres par la place & par les ruës; en sorte qu'il s'en faisoit un plaisir. Enfin, il la ramena au tribunal; & le juge la fit brûler toute vive. Il défendit de donner la sepulture aux corps des martirs, & les fit garder jour & nuit à l'air exposez aux bêtes. Pendant plusieurs jours il y avoit un grand nombre d'hommes occupez à cette garde, dont quelques-uns étoient en sentinelles sur des lieux élevez. Les bêtes & les oiseaux déchirerent donc ces corps, & en disperserent les os & les entrailles; en sorte que ces restes hideux étoient semez tout autour de la ville, & que leurs ennemis mêmes en avoient horreur. Alors quoique le temps fût beau & l'air très-serain, les colonnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de goutes d'eau, la place & les ruës furent mouillées: ce qui fit dire au peuple, que la terre & les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanitez. Le quatorze de Décembre ou Apellée on prit dans la même ville de Cesarée des fideles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie secourir les confesseurs condamnez aux mines. Ils furent arrêtez par les gardes qui étoient aux portes de la ville à observer ceux qui entroient; & ils furent condamnez à la même peine que ceux qu'ils alloient soulager: on leur creva un œil & on leur estropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Ascalon. Le pre-

mier nommé Arés, fut brûlé ; les deux autres, Promus & Elie eurent la tête coupée.

XXVII. Mœurs de Maximin & de Maxence.

Euf. VIII. *hift.* c. 14. *Inf. n.* 40.

Le César Maximin qui perſécutoit ainſi les chrétiens, étoit fort adonné à la magie par foibleſſe & par ſuperſtition, & n'oſoit entreprendre la moindre choſe, ſans conſulter les oracles & les devins. Il fit réparer les temples dans toutes les villes ; établit par tout des ſacrificateurs des idoles, & en chaque province un pontife, avec une compagnie d'officiers & de gardes, & une grande autorité dans l'état. Il donnoit des dignitez & de grands privileges aux enchanteurs & aux magiciens ; les regardant comme des hommes pieux & aimez des dieux. Il accabla les provinces où il commandoit, d'exactions extraordinaires, & enleva à pluſieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, & il donnoit étant yvre des ordres dont il ſe repentoit à jeûn. Son exemple excitoit ſes ſoldats & les gouverneurs des provinces au luxe & à la débauche. Par toutes les villes où il paſſoit, il corrompoit des femmes & enlevoit des filles : mais il y eut des chrétiens qui preferent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui réſiſta courageuſement. Elle étoit noble, riche & ſçavante ; car ce n'étoit point une choſe extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes inſtruites des lettres humaines & de la philoſophie ; & à ces marques quelques-uns ont cru que c'étoit l'illuſtre Catherine ou Hecaterine. Quoiqu'elle demeurât invincible aux pourſuites de Maximin, il ne ſe put réſoudre à la faire mourir : il ſe contenta de lui ôter tout ſon bien & de l'envoïer en exil.

Ambroſ. de vir. lib. III. c. 7.

A Antioche une vierge nommée Pelagie, âgée d'environ quinze ans, ſe trouva aſſiegée dans ſa maiſon, en

l'absence de sa mere & de ses sœurs. Comme elle sçavoit que l'on en vouloit à sa vie ou à son honneur : elle préfera la mort & crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle se précipita du toît de la maison, & fut honorée comme martire. Les persécuteurs voïant qu'elle leur avoit échappée, chercherent sa mere & ses sœurs. Elles s'étoient sauvées à la campagne, & se trouverent pressées par la riviere qui leur fermoit le chemin, elles releverent modestement leurs robes, pour marcher plus librement, & se tenant par les mains elles entrerent dans la riviere, cherchant les endroits où son lit étoit le plus profond. Ainsi la mere & les filles moururent ensemble, se tenant étroitement embrassées.

Chrisost. orat. de Pelag.

Acta sinc. p. 5. 6.

Eus. VIII. hist. c. 14.

Maxence qui commandoit cependant à Rome ressembloit tellement à Maximin par ses vices, que l'on eût pu les prendre pour deux freres. Il n'étoit ni moins impie ni moins infâme.

XXVII. Martirs de Palestine. Saint Pamphile, &c. *An. 305.*

La septiéme année de la persécution, qui étoit l'an 309. de J. C. l'onziéme de Janvier ou Audynée, Pierre Apselam fut martirisé à Cesarée en Palestine. Il étoit du bourg d'Anea au territoire d'Eleuterople, & menoit la vie ascetique. Le juge & ses conseillers le prierent plusieurs fois d'avoir pitié de lui-même & de considerer sa jeunesse, car il étoit à la fleur de son âge ; mais il demeura ferme & fut condamné au feu. Avec lui & dans le même bucher fut brûlé un évêque des Marcionites nommé Esclepius, attaché par un faux zele à son hérésie.

Eus. martir. Pal. c. 10.

Au mois de Février, Pamphile prêtre de Cesarée, fut présenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martirs. Pamphile étoit né à Beryte en Phenicie & disciple de Pierius d'Alexandrie, dont nous avons parlé. Il avoit été ordonné prêtre par l'évêque Agapius. Il passa sa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétien-

Phot. bibl. cod. 18.

Sup. l. VIII. n. 13.

Eus. VII. hist. c. 15. ult. & de mart. c. 11. & ibi. Vales.

nes ; l'humilité, le mépris du monde & des esperances passageres, la liberalité à distribuer son bien aux pauvres, la générosité à servir ses parens & ses amis. Il vivoit en vrai philosophe ; étudioit les saintes écritures avec une application extraordinaire, écrivit de sa main la plus grande partie des œuvres d'Origene ; & composa une apologie pour le défendre. Il rechercha avec grand soin tous ses ouvrages & ceux des auteurs ecclesiastiques, dont il composa une bibliotheque célebre à Césarée, où il établit aussi une école chrétienne. Il avoit une industrie & une patience singuliere, pour venir à bout de ses desseins. Il fut interrogé le premier ; ensuite un vieillard venerable nommé Valens, diacre de l'église d'Elia, c'est-à-dire de Jerusalem, dont la bonne mine étoit ornée par des cheveux blancs ; & qui sçavoit si parfaitement l'écriture, qu'il en citoit par cœur tel passage qu'il vouloit, aussi facilement que s'il l'eût lu dans le livre. Le troisiéme étoit Paul, de la ville de Jamnia, homme d'une grande pieté & d'une grande ferveur; qui avoit déja confessé & souffert les fers brûlans. Ces quatre furent envoïez en prison & y demeurerent deux ans entiers.

Eus. de mart. Palaes. c. 4. Hier. de script.

Cependant on prit des chrétiens Egyptiens, qui avoient conduit des confesseurs en Cilicie. En revenant ils furent arrêtez à la porte de Césarée, par des barbares que l'on y avoit mis en garde, & qui leur demanderent qui ils étoient & d'où ils venoient : ils ne purent cacher la verité & furent réputez pris sur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu de noms des faux dieux que leurs parens leur avoient donnez, avoient pris des noms de prophetes, sçavoir Elie, Jeremie, Isaïe, Samuel & Daniel. On les mena au gouverneur, & après avoir confessé la foi ils furent aussi-tôt envoïez en prison.

Le lendemain qui étoit le seiziéme de Février ou Peritius, le gouverneur fit amener Pamphile & les autres martirs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier qui étoit un jeune homme, comment il s'appelloit. Elie, répondit-il. Firmilien, sans pénetrer le mistere de ce nom lui demanda ensuite son païs. Elie répondit, que Jerusalem étoit sa patrie. Firmilien ne connoissoit point ce nom, quoiqu'il fut en Palestine; car depuis le temps de l'empereur Adrien on ne se servoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc sçavoir quelle étoit cette ville & en quel païs. Il fit attacher le martir les mains derriere le dos, & tirer ses pieds avec des machines pour l'obliger à dire la verité. Elie répondit qu'il disoit vrai; & comme le juge le pressoit, il dit que cette cité n'étoit la patrie que des gens de bien, & qu'elle étoit située à l'Orient. Le juge embarassé croïoit que ce fût quelque ville où les chrétiens se voulussent fortifier contre les Romains. Enfin, après l'avoir bien fait tourmenter & déchirer, voïant qu'il n'en pouvoit tirer autre chose, il le condamna à perdre la tête. Les autres moururent de même après de pareils combats.

Firmilien vint ensuite à Pamphile & à ceux qui l'accompagnoient; & après les avoir encore interrogez, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les esclaves de Pamphile qu'il avoit pris soin d'instruire, nommé Porphyre, voïant la sentence prononcée contre son maître s'écria du milieu de la foule & demanda que lui & les autres fussent enterrez après leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit chrétien; il répondit qu'oüi. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux; & comme il refusa de sacrifier, il le fit déchirer jusqu'aux os. Porphyre ne disoit pas un mot, & ne té-

moignoit point ſentir de la douleur. Firmilien voïant qu'il y perdoit ſon temps, le fit enfin brûler à petit feu. Porphyre marcha au ſupplice avec joie, aïant le corps défiguré, mais le viſage beau ; il étoit vêtu d'un manteau de philoſophe qu'il avoit accoutumé de porter, & marquoit à ſes amis tranquillement ce qu'il deſiroit qu'ils fiſſent pour lui. Il conſerva la gaïeté de ſon viſage étant attaché au poteau ; & comme le feu étoit éloigné tout autour, il ouvrit la bouche pour recevoir la flamme plus aiſément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut : JESUS Fils de Dieu, ſecourez-moi : puis il garda le ſilence, ſouffrant conſtamment juſqu'au dernier ſoupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confeſſeur nommé Seleucus, vint en porter la nouvelle à Pamphile, & ſalua un des martirs par le ſaint baiſer : des ſoldats le prirent & le menerent à Firmilien qui le condamna auſſi-tôt à perdre la tête. Seleucus étoit né en Cappadoce & avoit porté les armes dans les troupes Romaines. C'étoit un jeune homme ſi bien fait, ſi grand, ſi fort, de ſi bonne mine, que tout le monde en parloit, & il étoit déja avancé dans le ſervice. Il fut caſſé comme chrétien, & embraſſa la vie aſcetique, c'eſt-à-dire, la méditation continuelle des ſaintes écritures & les autres exercices de pieté. Cependant il s'appliquoit à ſecourir les veuves, les orphelins, les malades, les pauvres & les perſonnes abandonnées, & leur tenoit lieu de pere. Tel étoit le martir Seleucus, qui fut exécuté le dixiéme en ce même jour. Firmilien fit mourir enſuite Theodule, un de ſes propres domeſtiques & celui qu'il conſideroit le plus, tant à cauſe de ſa fidelité inviolable, qu'à cauſe de ſon grand âge ; car il étoit biſaïeul, & voïoit la troiſiéme génération de ſes enfans. Son crime étoit le même que celui de Se-

leucus d'avoir témoigné de l'amitié aux martirs ; mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de sa famille, & il le fit mettre en croix.

Un chrétien de Cappadoce nommé Julien arriva alors à Cesarée de Palestine pour la premiere fois. Il étoit d'une vie très-sainte & recevoit des inspirations du Saint-Esprit. Aïant appris dans les ruës la mort des martirs, il alla droit à la place où ils étoient ; & voïant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joie, il se mit à les embrasser l'un après l'autre. Les exécuteurs de justice le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna à être brûlé à petit feu. Julien étoit transporté de joie & rendoit tout haut graces à Dieu de l'honneur qu'il recevoit. Ce fut le douziéme de ceux qui souffrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurerent à l'air quatre jours & quatre nuits ; gardez par l'ordre de Firmilien ; mais ni oiseaux, ni chiens, ni autres bêtes n'y toucherent ; ils furent enlevez entiers & ensevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martire quand des chrétiens du païs nommé Mangance, sçavoir Adrien & Eubule, vinrent à Cesarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient. Ils avoüerent ingenuement la verité & furent menez à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtez, & ensuite les condamna aux bêtes. Deux jours après, c'est-à-dire, le cinquiéme de Mars de cette année 309. où le peuple de Cesarée célebroit la fête de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours après, le septiéme de Mars à midi. Le juge lui offrit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles ; mais il préfera la mort. Il fut déchiré par les bêtes & tué ensuite par le glaive. Ce fut

le dernier de tous qui souffrit le martire à Cesarée de Palestine ; & la persécution y finit cette septiéme année. Le gouverneur Firmilien qui l'avoit si cruellement exercée, mourut aussi par le glaive, & fut mené au supplice avec d'autres criminels.

Valef. de vit. & script. Eufeb.

Eufeb. 1. vit. Const. c. 19. III. hist. c. 28. VII. c. 26. VII. hist. c. 32.

De tous les disciples du martir Pamphile le plus fameux fut Eusebe, depuis évêque de Cesarée & auteur de l'histoire ecclesiastique. Il étoit né vers la fin du regne de Gallien en Palestine ; ou du moins il y avoit été élevé. Un de ses maîtres fut Dorothée prêtre de l'église d'Antioche, à qui il dit avoir oüi expliquer les saintes écritures. Mais Agapius évêque de Cesarée l'aïant mis dans son clergé, il lia une étroite amitié avec le prêtre Pamphile, en sorte qu'on le nomma depuis Eusebe de Pamphile, & il écrivit trois livres de la vie de ce martir. Eusebe étoit déja prêtre de l'église de Cesarée pendant cette persécution, & y demeura presque toujours ; instruisant & exhortant les martyrs dont il nous a laissé l'histoire. Il visitoit continuellement Pamphile dans la prison, & ils composerent ensemble cinq livres pour la défense d'Origene, ausquels Eusebe en ajouta un sixiéme après la mort de Pamphile. Tout l'ouvrage étoit dedié aux confesseurs qui étoient aux mines de Palestine ; mais de ces six livres il ne nous en reste que le premier de la version de Rufin. Pendant la persécution Eusebe fit un voïage à Tyr, où il fut témoin du martire de cinq Egyptiens qu'il a décrit. Il alla jusques en Egypte & en Thebaïde. Il fut lui-même mis en prison dans cette persécution, & soupçonné de n'en être sorti qu'en sacrifiant aux idoles. Mais il n'y a pas d'apparence qu'il eût été élevé à l'épiscopat après une chute si honteuse.

Hier. script. Euf.

Phot. c. 118.

VIII. hist. c. 7. ibid. c. 9. Inf. l. XI. c. 45.

Sup. liv. VIII. n. 30.

Il écrivit une réponse aux deux livres d'Hieroclés contre

contre la religion chrétienne ; où il s'attache seulement à la comparaison d'Apollonius de Tyane avec J. C. renvoïant pour tout le reste à l'ouvrage d'Origene contre Celse. Hieroclés ne nioit pas les miracles de J. C. mais leur opposoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques personnages illustres ; & s'arrêtoit à Apollonius, comme le plus nouveau. Là il disoit ces paroles remarquables : *Cependant nous ne tenons pas pour un Dieu celui qui a fait de si grandes choses, mais pour un homme favorisé des dieux ; au lieu que les Chrétiens, pour quelque peu de miracles disent que Jesus est Dieu.* Témoignage irréprochable de la créance des Chrétiens. Hieroclés ajoutoit, que les actions de Jesus n'avoient été écrites que par des ignorans & des imposteurs, comme Pierre, Paul & les autres ; au lieu que celles d'Apollonius avoient été écrites par Maxime, Damis & Philostrate, qui étoient des philosophes & des sçavans.

Eufeb. in Hier. *Lact. lib. VII.* *Ap. Euf. p. 512. D.*

Eusebe s'attache à Philostrate , qui avoit recueilli tout ce qu'en avoient écrit les autres , & convient qu'il étoit homme de lettres , & d'une grande érudition : mais non pas amateur de la verité : pour le mieux prouver , il examine l'un après l'autre, ses huit livres de la vie d'Apollonius , que nous avons encore , & montre qu'ils sont remplis de fables absurdes & même de contradictions. La principale est qu'il fait passer Apollonius pour un homme divin , qui sçavoit tout par lui-même, & toutefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverses sciences , & dit que ce fut pour s'instruire , qu'il alla voir les sages de l'Inde & de l'Ethiopie , & que dans ces voïages il se servoit d'interpretes ; lui qui sçavoit toutes les langues , même des oiseaux. Eusebe refute en particulier les miracles d'Apollonius : montrant que les faits sont très douteux , & qu'en tout cas , on peut les

P. 424. D. *518.* *521. D.* *P. 55. A.* *534.*

p. 536. D. attribuer au démon. Il soutient qu'il n'étoit qu'un magicien ; & remarque, comme un fait constant, que de son temps, je dis du temps d'Eusebe, Apollonius n'étoit plus 541. A. compté au nombre des philosophes. Il ne manque pas de marquer la prodigieuse difference de J. C. qui a été prédit avant sa venuë, & dont la doctrine si sainte & si salutaire au genre humain a fait en si peu de temps de tels progrez, malgré l'opposition de toutes les puissances. En effet, Apollonius est tombé depuis dans un tel oubli, que plusieurs ont trouvé mauvais que j'en aïe tant parlé dans les deux premiers livres de cette histoire ecclesiastique ; mais j'ai cru devoir faire connoître ce grand original des imposteurs, & ne rien dissimuler de ce que ses partisans les plus prévenus en ont dit avec quelque sorte de vrai-semblance.

XXIX. Autres martirs S. Quirin, S. Serenus, &c.

Acta sinc. p. 552.

On rapporte à la même année 309. le martire de S. Quirin évêque de Siscia, dans la haute Pannonie, c'est-à-dire la Croatie imperiale. Le gouverneur Maxime aïant ordonné de le prendre, il sortit de la ville pour se dérober à la persécution : mais il fut pris & presenté au gouverneur, qui lui demanda où il fuïoit. Je ne fuïois pas, dit Quirin : mais j'executois l'ordre de mon maître. Car il est écrit : si on vous persécute en une ville, *Matth. x. 23.* fuïez en une autre. Maxime dit : Qui a ordonné cela ? Quirin répondit : Jesus-Christ qui est le vrai Dieu. Maxime dit : Et ne sçais-tu pas que les ordres des empereurs *26. §. de oper. libert.* te peuvent trouver par tout, & que celui que tu nommes le vrai Dieu, ne peut te secourir quand tu seras pris, comme tu vois maintenant ? Quirin répondit : Le Dieu que nous adorons est toujours avec nous, & peut nous secourir quelque part que nous soïons : il est ici qui me fortifie & qui vous répond par ma bouche. Maxime, après l'avoir pressé de sacrifier par diverses me-

naces, lui offrit de le faire ſacrificateur de Jupiter. Quirin répondit : Je fais maintenant une vraïe fonction de ſacrificateur en m'offrant moi-même en ſacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en priſon & charger de chaînes. Il ſe mit en priere & dit : Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir reçu ces affronts pour vous, & je vous prie, que ceux qui ſont en cette priſon connoiſſent que j'adore le vrai Dieu & qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit il parut une grande lumiere dans la priſon : le geolier Marcel l'aïant vûë ſe jetta aux pieds de ſaint Quirin, lui diſant avec larmes : Priez le Seigneur pour moi ; car je croi qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que vous adorez. Le ſaint évêque l'aïant longtemps exhorté le marqua au nom de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, c'eſt à-dire, aux moins il le fit catecumene. Trois jours après Maxime envoïa ſaint Quirin à Amantius gouverneur de la premiere Pannonie, pour être jugé ſouverainement.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient ſur le Danube, juſques à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes chrétiennes lui apporterent à boire & à manger ; & comme il beniſſoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tomberent de ſes mains & de ſes pieds. Amantius ſe le fit preſenter dans le theatre après avoir vû les actes de ce qui s'étoit paſſé devant Maxime, & tâcha de l'ébranler par la conſideration de ſon grand âge : mais le voïant infléxible il lui fit attacher une meule au cou, & le fit jetter dans le fleuve. Au lieu d'aller à fonds, il demeura longtemps ſur l'eau au grand étonnement du peuple, qui le regardoit aſſemblé en foule ſur les bords. Saint Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foi & à ne craindre ni les tourmens ni la mort. Mais voïant

Prud. periſteph. hym. 7.

qu'il n'enfonçoit point, & craignant de perdre la couronne du martire, il dit : Jesus tout-puissant, il n'est pas extraordinaire que vous arrêtiez les fleuves, comme vous arrêtâtes le Jourdain, ni que vous fassiez marcher sur les eaux comme vous fistes marcher Pierre sur la mer : ce peuple a assez vû en moi l'effet de votre puissance, accordez-moi la grace qui reste & qui est la plus précieuse, de mourir pour vous, Jesus-Christ mon Dieu. Après cette priere il rendit l'esprit, & coula à fonds : son corps fut trouvé assez proche & honoré ensuite comme il meritoit. Il mourut le quatriéme de Juin.

Acta sinc. p. 54. Dans la même province de Pannonie à Sirmium vivoit un vieillard nommé Serenus grec de naissance, qui s'y étoit établi, & cultivoit un jardin pour vivre, ne sçachant point d'autre métier. La crainte de la persécution le fit cacher pendant quelques mois, puis il retourna à son jardin. Un jour il y vint une femme avec deux filles pour s'y promener. Le vieillard lui dit : Que faites-vous ici ? Je prends plaisir, dit-elle, à me promener dans ce jardin. Serenus dit : Une femme de votre condition ne doit pas se promener à heure induë : il est déja midy : vous êtes venuë icy à quelque autre dessein : retirez-vous & gardez la bien-séance, qui convient aux personnes de votre sorte. Il étoit ordinaire aux Romains de se reposer à midi, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit & de colere, parce qu'en effet le saint vieillard avoit deviné son mauvais dessein ; & elle écrivit à son mary, qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, se plaignant de l'affront qu'elle avoit reçu. Il en parla à l'empereur, & lui dit : Pendant que nous sommes attachez à votre personne, on maltraite nos femmes dans les païs

éloignez. L'empereur lui donna une lettre, pour le gouverneur de la province, afin qu'il se fist faire justice. Il partit avec cette lettre, & étant arrivé il la presenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût osé attaquer la femme d'un officier servant auprès du prince, & demanda qui c'étoit. C'est, dit le mari, un homme du peuple nommé Serenus jardinier. Le gouverneur le fit venir aussi-tôt, & après lui avoir demandé son nom & sa condition, lui demanda pourquoi il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme : mais quand on lui eut parlé du jardin, il dit : Je me souviens d'une qui vint il y a quelques jours se promener dans mon jardin à heure induë ; je la repris, & lui dis, qu'il n'étoit pas honnête de sortir à une telle heure de la maison de son mari. Le mari apprenant l'action honteuse de sa femme rougit & se teut, & ne fit plus aucune poursuite auprès du gouverneur : mais le gouverneur faisant reflexion sur la réponse du saint vieillard, dit en lui-même : Cet homme-ci est un Chrétien qui trouve mauvais qu'une femme soit venuë dans son jardin à heure induë, & lui demanda : De quelle nation es-tu ? Il répondit aussi-tôt : Je suis chrétien. Le gouverneur dit : Où t'es-tu caché jusques à present, & comment as tu évité de sacrifier aux dieux ? Serenus répondit : Dieu m'a laissé en vie comme il lui a plû. J'étois comme une pierre rejettée du bâtiment, maintenant puisqu'il a voulu que je sois découvert, je suis prêt de souffrir pour son nom, afin d'avoir part à son roïaume avec ses saints. Le gouverneur fort en colere dit : Puisque tu nous as échappé jusquês à present & qu'au mépris des ordres des empereurs, tu n'as pas voulu sacrifier aux dieux : nous ordonnons que tu perdes la tête. Aussi-tôt il fut emmené au lieu de l'execution &

An. 309. Eusebe de Mart. c. 12.

eut la tête coupée le vingt-troisiéme de Fevrier.

Cependant plusieurs évêques furent condamnez à garder des chameaux & à nourrir les chevaux de l'empereur. Le procurateur & les magistrats leur firent souffrir plusieurs affronts & plusieurs tourmens pour avoir les vases sacrez & les trésors de l'église. Il est vrai que quelques-uns le meritoient par le peu de soin qu'ils prenoient du troupeau de J. C. par leur ambition, par leur facilité à imposer les mains contre les loix de l'église; par les divisions qu'ils excitoient entre les confesseurs mêmes, par les nouveautez qu'ils introduisoient. Ces desordres des pasteurs attiroient la colere de Dieu sur l'église.

Damas. car. 26.

Le pape Marcel mourut cette année 309. après avoir tenu le saint siege un an & près de huit mois. Il avoit été odieux à plusieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombez dans la persécution à faire pénitence de leur crime; la division en vint jusques à la sédition & aux meurtres. Enfin il fut banni par Maxence, qui regnoit à Rome. Le saint siege vaqua quelques mois : ensuite Eusebe fut élu au mois d'Avril de l'an 310. & ne dura gueres que quatre mois; jusques au vingt-sixiéme de Septembre. Le deuxiéme de Juillet 311. Melchiade ou Miltiade son successeur fut ordonné.

Chr. Dam. Pagi an. 311. n. 7.

Eus. VII. hist.

Etienne évêque de Laodicée en Syrie après Anatolius avoit une grande réputation pour les lettres humaines & pour la philosophie : mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philosophe, par sa lâcheté dans la persécution : Son église, qui en paroissoit ébranlée, fut soutenuë par Theodote son successeur. Il étoit excellent medecin; d'une grande probité, doux, humain & secourable envers ceux qui avoient besoin de lui; fort exercé dans l'étude de la religion.

La septiéme année de la persécution finissant, elle s'affoiblissoit insensiblement. Il y avoit un grand nombre de martirs aux mines de cuivre de Palestine; & ils y joüissoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des églises. Le gouverneur de la province se trouvant sur les lieux & apprenant leur maniere de vivre, en écrivit à l'empereur. Ensuite l'intendant des mines y vint: & comme par ordre de l'empereur, divisa les confesseurs, en envoïa une partie en Chypre, d'autres dans le Liban: dispersa les autres en divers lieux de Palestine, & leur prescrivit differens travaux. Il en choisit quatre qui paroissoient les premiers de tous, & les envoïa à celui qui commandoit les armées de ces quartiers là. C'étoit Pelée & Nil évêque d'Egypte, un prêtre & Patermouthi, le plus connu par le soin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur proposa de nier leur religion; & comme ils le refuserent, il les fit consumer par le feu.

XXX. Derniers martirs de Palestine.

An. 310.

Eusch. de mart. Pal. c. 13.

Il y avoit d'autres confesseurs à qui l'on avoit donné un quartier separé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail, comme trop vieux, ou comme invalides: leur chef étoit l'évêque Sylvain, sorti de Gaza, vrai modele de pieté chrétienne. Depuis le premier jour de la persécution il s'étoit signalé par plusieurs combats & plusieurs confessions illustres; & sembloit être reservé pour mettre le sceau à la persecution de Palestine. Avec lui étoient plusieurs Egyptiens: entre autres Jean, qui avoit perdu la vûë dès auparavant, & toutefois dans la persécution, après lui avoir brûlé le pied, on ne laissa pas de lui brûler l'œil dont il ne voïoit plus. Quoique sa vertu fut grande, sa memoire étoit encore plus surprenante. Il sçavoit toute l'écriture sainte par cœur, en sorte qu'il étoit toujours prêt à en reciter ce qu'il vouloit. J'avouë, dit Eusebe, que moi-même je fus sur-

pris la premiere fois que je le vis dans l'église, debout au milieu d'une grande multitude, recitant quelque partie de l'écriture divine. Tant que je n'entendis que sa voix, je crus qu'il lisoit, comme on a accoutumé de le faire dans les assemblées; mais quand je fus assez proche, pour voir ce qui se passoit; que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour; & que lui, ne se servant que des yeux de l'ame, parloit comme un prophete; je ne pouvois assez admirer & loüer Dieu. Ce sont les paroles d'Eusebe. Tous ces confesseurs qui étoient dans un lieu separé, s'occupoient à prier, à jeûner, & aux autres exercices de pieté qui leur étoient ordinaires; quand il vint un ordre de Maximin, suivant lequel ils furent tous décapitez en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martirs de Palestine; & la persécution y dura huit ans, c'est à-dire jusqu'en 310.

XXXI. Mort de Maximin Herculius.

Lactant. de mort. n. 29.

Le vieux Maximin Herculius étoit revenu en Gaule & avoit quitté l'empire pour la seconde fois; dans le dessein de surprendre Constantin son gendre. Les Francs étoient en armes, pour entrer dans les Gaules, & Constantin pensoit à les reprimer; Herculius lui persuada de ne pas faire marcher contre eux toute son armée : disant qu'un petit corps suffisoit pour les défaire. Constantin, qui ne se défioit de rien, le crut, comme un vieillard experimenté; & laissa la plus grande partie de ses troupes. Herculius attendit quelques jours; & quand il crut que Constantin étoit sur les terres des barbares; tout d'un coup il réprend la pourpre, s'empare des tresors & fait des largesses aux soldats, publiant des mensonges contre Constantin; qui aïant appris ces nouvelles, revint avec son armée & fit une diligence incroïable. Herculius fut surpris, avant qu'il eût pourvû à ses affaires;

affaires ; & les troupes retournerent à Conſtantin ; c'étoit dans la Belgique. Herculius ſe voïant le plus foible, s'enfuit dans la ſeconde Narbonnoiſe, & s'enferma dans Arles ; étant pourſuivi, il paſſa à Marſeille, où Conſtantin vint l'aſſieger. Herculius parut ſur la muraille : Conſtantin s'approcha & lui demanda ſans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, & pourquoi il tenoit une conduite ſi indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures ; mais cependant on ouvrit les portes de la ville, & on y reçut les troupes de Conſtantin. On lui amena ſon beau-pere : il ſe contenta de lui ôter la pourpre, après lui avoir reproché ſes crimes, & lui donna la vie.

Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos : Il ſollicite ſa fille Fauſta par prieres & par flateries, d'abandonner Conſtantin, lui promettant un mari plus digne ; & lui propoſe de laiſſer ſa chambre ouverte & mal gardée. Elle lui promet, & auſſi-tôt le rapporte à ſon mari : on prépare tout pour prendre Herculius ſur le fait : un miſerable eunuque eſt mis dans le lit à la place de Conſtantin. Herculius ſe leve au milieu de la nuit & trouve l'occaſion favorable : peu de gardes & éloignez. Il leur dit en paſſant : J'ai fait un ſonge que je veux conter à mon fils. Il entre armé, & après avoir tué l'eunuque, il reſſort, ſe ventant de ce qu'il croïoit avoir fait. Conſtantin paroît auſſi-tôt d'un autre côté, avec une troupe de gens armez. On tire de la chambre le corps mort : Herculius demeure ſans voix & ſans mouvement. Enfin on lui donna le choix de genre de mort, il choiſit la corde & être étranglé : mort que les Romains eſtimoient la plus honteuſe. Telle fut la fin de Maximin Herculius. c. 30.

Depuis que Licinius avoit été fait empereur, Maxi- c. 32.

min Daïa souffroit impatiemment de n'avoir que le nom de César & le troisiéme rang, lui qui avoit reçu la pourpre le premier. Galerius essaya inutilement de le soumettre à ses volontez : enfin Maximin ôta le nom de Césars, se déclara lui & Licinius Augustes, Maxence & Constantin, fils des Augustes : comme ils l'étoient en effet ; mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit ensuite à Galerius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'assemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguste. Galerius reçut tristement cette nouvelle, & commanda de nommer empereurs tous les quatre, c'est-à-dire Licinius & Maximin, Constantin & Maxence.

XXXII. Maladie de Galerius.

Pagi an. 311. n. 11. Lact. c. 33.

Eus. VIII. hist. c. 16.

Galerius étoit entré dans la dix-huitiéme année de son regne le premier de Mars 310. aïant été fait César par Diocletien en 293. En cette dix-huitiéme année Dieu le frappa d'une plaïe incurable. Il lui vint un ulcere au perinée qui s'étendit assez loin : on y appliqua le fer : la cicatrice étoit fermée quand la plaïe se rouvrit, & il perdit du sang jusques à mettre sa vie en peril. On arrêta le sang : la cicatrice se referma & se rouvrit encore : il perdit plus de sang qu'auparavant : il devint pâle, ses forces diminuerent. Le sang fut arrêté : mais la gangrene gagnoit tout autour. On appelle de toutes parts les plus fameux medecins : ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Esculape : Apollon donne un remede qui augmente beaucoup le mal. Tout le siége & les parties inferieures s'en alloient en corruption. Les medecins n'esperant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir ; mais il se retire au dedans & gagne les intestins : il s'y forme des vers. Une odeur insupportable s'étend, non-seulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit, les conduits

de l'urine & des autres excremens étoient confondus. Ses douleurs insupportables lui faisoient jetter des cris horribles. On faisoit cuire des animaux qu'on lui appliquoit tout chauds, pour attirer les vers, & en effet il en sortoit une quantité prodigieuse : mais la corruption s'étendoit toujours. Son corps étoit défiguré en deux manieres : le haut jusques à la plaïe étoit si maigre & si desseché que l'on ne voïoit qu'une peau livide enfoncée entre les os : le bas étoit enflé comme des oudres, & il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galerius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir plusieurs medecins qui ne pouvoient apporter de remede à son mal, ni en supporter la mauvaise odeur. Un d'eux se voïant en ce peril, lui dit : Vous vous trompez, Seigneur, si vous croïez que les hommes puissent vous ôter le mal que Dieu vous envoïe : cette maladie n'est pas humaine ni sujete à nos remedes. Souvenez-vous de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu & contre la sainte religion, & vous verrez où vous devez avoir recours. Je puis mourir comme les autres, mais les medecins ne vous guériront pas. Galerius commença alors de comprendre qu'il étoit homme ; dompté par la maladie & pressé par la douleur, il s'écria qu'il rétabliroit le temple de Dieu, & qu'il satisferoit pour son crime : & n'en pouvant plus, il fit dresser un édit en son nom, & aux noms de Constantin & de Licinius. Galerius lui-même y est nommé consul pour la huitiéme fois, ce qui marque l'an 311. Voici les termes de l'édit.

Lact. n. 33.

Eus. VIII. hist. c. 17.

Pagi an. 311.

XXXIII. Edit en faveur des Chrétiens.

Entre les soins que nous prenons continuellement de l'utilité publique : nous avions voulu ci-devant rétablir toutes choses suivant les anciennes loix des Romains, & faire ensorte que les Chrétiens, qui avoient

quitté la religion de leurs ancêtres, revinssent à resipiscence. Car ils étoient tellement préoccupez par un certain raisonnement, qu'ils ne suivoient plus ces maximes que leurs peres avoient établies : mais selon leur fantaisie ils se faisoient des loix pour les observer, & assembloient le peuple en divers endroits. Enfin, comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens; plusieurs ont esté mis en peril & plusieurs ont peri effectivement. Et comme nous les voïons la plûpart demeurer dans leurs sentimens, sans rendre aux dieux le culte qui leur est dû, ni servir le Dieu des Chrétiens : aïant égard à notre clemence, & à la coûtume que nous avons toûjours observée, de faire grace à tous les hommes : nous avons cru devoir aussi étendre notre indulgence sur eux, ensorte qu'ils puissent être Chrétiens comme auparavant, & rétablir les lieux de leurs assemblées; à la charge qu'ils ne fassent rien contre les regles. Au reste nous ferons sçavoir aux juges, par une autre lettre, ce qu'ils devront observer. Donc suivant cette grace que nous leur faisons; ils seront obligez de prier leur Dieu pour nostre santé, pour l'état & pour eux-mêmes, afin que l'état prospere de tous côtez, & qu'ils puissent vivre en sûreté dans leurs maisons.

Eus. IX. hist. c. 1. Cet édit fut dressé en latin à Sardique, où étoit l'empereur, & ensuite publié & affiché dans les principales villes, & traduit en grec pour l'Orient. Il fut publié par toute l'Asie & les provinces voisines, & en particulier *An. 311.* à Nicomedie, le dernier jour d'Avril sous le huitiéme consulat de Galerius & le second de Maximin, l'an 312. Alors les prisons furent ouvertes aux Chrétiens, & en- *Eus. IX. hist. c. 1.* tre les autres confesseurs Donat ami de Lactance fut délivré, après y avoir demeuré six ans. Mais dans les pro-

vinces qui obéïssoient à Maximin, c'est à-dire la Syrie, l'Egypte & leurs dépendances, cet édit ne fut pas publié de même. Il déplaisoit à Maximin, ennemi capital de la religion chrétienne : toutefois n'osant pas s'opposer à la volonté de Galerius ; il supprima l'édit & se contenta d'ordonner de vive voix aux officiers qui dépendoient de lui, de faire cesser la persecution : & ils s'en donnerent avis par écrit les uns aux autres. Sabin prefet du prétoire d'Orient déclara la volonté de l'empereur par cette lettre, écrite en latin & depuis traduite en grec.

Il y a long-temps que les empereurs nos divins maîtres ont ordonné avec une application & une devotion particuliere, de ramener tous les esprits à la maniere de vie la plus sainte & la plus droite : afin que ceux même que l'on voit suivre des coutumes differentes de celles des Romains, rendissent aux dieux immortels le culte qui leur est dû. Mais l'opiniâtreté & la dureté de quelques-uns a esté si excessive ; que ni les justes raisons du commandement n'ont pu leur faire changer de sentimens, ni les supplices n'ont pu les épouvanter. C'est pourquoi nos divins maîtres les très-puissans empereurs, poussez par leur bonté & leur pieté naturelle, & jugeant indigne de leurs maximes, de laisser tant de personnes se mettre en peril, m'ont ordonné de vous écrire ; que si l'on trouve quelque Chrétien observant la religion particuliere de sa nation, vous le délivrerez de tout trouble & de tout peril, & ne le teniez punissable d'aucune peine pour ce sujet : puisque l'on a reconnu par un si long temps, qu'il n'y a aucun moïen de les persuader & de les guérir de cette opiniâtreté. Vous devez donc écrire aux trésoriers, aux gouverneurs & aux curateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils sachent

qu'ils ne doivent pas passer plus avant dans la poursuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin prefet du prétoire.

Les gouverneurs & les magistrats des villes & de la campagne, croïant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent connoître par écrit; & commencerent même par l'execution. Tous les confesseurs qui étoient en prison furent délivrez, ceux qui travailloient aux mines furent renvoïez; il sembloit que la lumiere parût tout d'un coup, après une nuit obscure. On voïoit dans toutes les villes les églises celebrer leurs assemblées & leurs collectes ordinaires. Les infidelles en étoient surpris, & admirant ce changement si peu attendu, disoient tout haut que le Dieu des Chrétiens étoit grand & le seul vrai Dieu. Les Chrétiens qui avoient esté fidelles dans la persécution reprenoient leur premiere liberté: ceux qui étoient tombez cherchoient avec empressement le remede à leurs ames malades, priant ceux qui étoient demeurez fermes, de leur tendre la main, & Dieu de leur être propice. Les confesseurs délivrez du travail des mines retournoient chez eux & traversoient les villes, remplis d'une joïe incroïable. On en voïoit sur les grands chemins & dans les places publiques des troupes nombreuses, qui marchoient en chantant à Dieu des pseaumes & des cantiques; ils achevoient ainsi leur voïage, & revenoient dans leurs maisons avec des visages contens; les infidelles même se réjoüissoient avec eux.

Zosim. lib. 2. p. 674.

Maxence de son côté rendit aussi la liberté à l'église, après s'être rendu maître de l'Afrique. Il y voulut faire recevoir ses images, après la mort de son pere Herculius: mais les soldats les refuserent, & demeurerent fideles à Galerius. Dèslors Maxence y eût passé, s'il n'eût

été retenu par les devins, qui ne trouvoient pas les presages favorables ; & par la crainte d'Alexandre lieutenant du préfet du prétoire, qui commandoit en Afrique. Maxence essaya de s'en défaire par artifice : mais la trahison aïant esté découverte, les soldats donnerent la pourpre à Alexandre, qui soûtint mal sa revolte étant déja vieux & naturellement timide & paresseux.

Il arriva cependant à Rome un accident qui pensa la renverser. Le temple de la fortune fut brûlé, sans que l'on put sçavoir d'où venoit le feu. Comme on s'empressoit à l'éteindre, un soldat dit des paroles injurieuses à cette prétenduë divinité, & fut tué par le peuple superstitieux : ce qui excita une sédition de soldats ; & le mal eut été loin si Maxence ne l'eut promptement arrêté. On peut croire que le soldat qui fut tué étoit Chrétien ; mais non pas ceux qui exciterent la sédition à son sujet : seulement on voit que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit dèslors de faire la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son pere Herculius ; mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoïa des troupes : dès le premier choc celles d'Alexandre plierent : lui-même fut pris & étranglé. Cette victoire fut un prétexte à Maxence de piller l'Afrique & de triompher à Rome ; & ce fut alors apparemment qu'il envoïa en Afrique une indulgence, c'est-à-dire des lettres d'amnistie ou de grace ; & qu'il rendit la liberté aux Chrétiens.

Optat. Milev. lib. 1. cont. Parm.

XXXIV. Commencement du schisme des Donatistes.

Optat. Milev. ibid. v. Vales. de schism. Donat. c. 1.

L'église étant donc en paix, les évêques s'assemblerent à Carthage, pour élire un évêque à la place de Mensurius. Bothrus & Celeusius qui aspiroient à cette chaire firent ensorte que l'on appellât que les évêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point necessaire. Car c'étoit la coûtume,

que les évêques des grands sieges étoient ordonnez ; non par d'autres métropolitains des provinces voisines ; mais par un évêque de la même province. Ainsi à Rome même l'évêque d'Ostie étoit dèslors en possession d'ordonner le pape. Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblez à Carthage, choisirent par le suffrage de tout le peuple, Cecilien diacre de la même église. Felix, évêque d'Aptunge, lui imposa les mains, & il fut ordonné évêque. Comme il fut assis dans la chaire épiscopale, on lui remit le mémoire des vases d'or & d'argent que Mensurius son prédecesseur avoit confiez en partant aux anciens de Carthage. Le mémoire fut presenté à l'évêque Cecilien en presence de témoins ; on appella les anciens, à qui le dépost avoit esté confié. Ils avoient compté d'en profiter ; & plûtôt que de le rendre, ils firent un parti contre Cecilien.

Aug. brevic. coll. c. 16.

Bothrus & Celeusius irritez de n'avoir pas esté élus, se joignirent à eux : Lucilla s'y joignit aussi. C'étoit une femme riche, puissante & factieuse, qui depuis longtems ne pouvoit supporter la discipline de l'église, & que Cecilien étant diacre avoit choquée pour ce sujet. Ces trois partis joints ensemble en firent un, qui se déclara contre Cecilien, refusant de communiquer avec lui, & voulant faire casser son ordination. Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Cases noires, qui dès le temps que Cecilien étoit diacre, avoit déja fait un schisme. Ils envoïerent à Second évêque de Tigisi & primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui vinrent Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Menale & plusieurs autres évêques, jusques au nombre de soixante & dix, irritez de n'avoir pas esté appellez à l'ordination de l'évêque de Carthage. Tous ceux qui

Aug. ep. 43. al. 162. c. 5.

Aug. brevic. dic. 3. c. 12.

n. 12.

qui s'étoient avouez traditeurs dans le concile tenu à Cirthe le quatriéme de Mars de l'année 305. étoient de ce nombre. Silvain évêque de Cirthe y étoit aussi : lui qui étant soudiacre sous l'évêque Paul, avoit livré une lampe & un chandelier d'argent l'an 304. le dix-neuviéme de May. Ces soixante & dix évêques furent reçus & logez par le parti contraire à Cecilien, & pas un d'eux n'alla à la basilique, où presque toute la ville s'étoit assemblée avec lui, où étoit la chaire épiscopale & l'autel sur lequel S. Cyprien, S. Lucien & les autres évêques avoient offert le sacrifice ; mais ils érigerent autel contre autel, & s'assemblerent séparement en concile. *Sup. lib. VIII. n. 39.*

Ils citerent Cecilien pour comparoître devant eux, mais le peuple catholique ne l'y laissa pas aller ; & lui-même ne jugea pas raisonnable de quitter l'église pour aller dans une maison particuliere s'exposer à la passion de ses ennemis. Il leur manda pour réponse : S'il y a quelque chose à prouver contre moi, que l'accusateur paroisse & qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la personne de Cecilien ; mais ils nommerent quelques-uns de ses confreres, comme étant traditeurs : ce qu'ils disoient être prouvé par des actes publics, & toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accusoient le plus aprement étoit Felix d'Aptunge ordinateur de Cecilien ; & ils disoient qu'il étoit la cause de tout le mal. Cecilien l'aïant appris leur manda pour réponse : Si ceux qui m'ont ordonné sont traditeurs, s'ils croïent que Felix ne m'ait rien donné par l'imposition de ses mains ; qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme si je n'étois encore que diacre. Ce qu'il disoit, non qu'il révoquât en doute son ordination, mais pour se mocquer d'eux & leur ôter *Aug. brevic. d. 3. c. 14. & epist. 43.*

V. Mabillon com. in ord. Rom. n. 16. 18. Aug. ibid. c. 16.

tout prétexte. Au reste ce discours semble montrer, que de diacre il avoit été fait évêque, sans jamais avoir été prêtre, comme il a été pratiqué long-temps depuis même dans l'église Romaine. Les schismatiques aïant reçu cette réponse de Cecilien, dirent leur avis chacun en particulier, commençant par Second de Tigisi qui présidoit à l'assemblée. Un d'eux nommé Marcien donna son avis en ces termes : N. S. a dit dans l'évangile : Je suis la vraïe vigne & mon pere est le vigneron. Il coupera & jettera tous les seps qui ne portent point de fruit. Donc ni les traditeurs ni les idolâtres, ni ceux qui sont ordonnez dans le schisme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'église de Dieu, s'ils ne sont reconciliez par la pénitence, après avoir reconnu & pleuré leur faute. C'est pourquoi Cecilien aïant été ordonné dans le schisme par des traditeurs, doit être excommunié. Purpurius de Limare, le même qui avoit avoué dans le concile de Cirthe d'avoir tué son neveu, dit en parlant de Cecilien : Qu'il vienne recevoir l'imposition des mains, & on lui cassera la tête pour pénitence.

Cont. Fulgent. Donat. ad Aug. c. ult.

Joan. XVI.

Enfin ils condamnerent Cecilien, & fonderent leur jugement sur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu se presenter à leur concile ; sur ce qu'il avoit été ordonné par des traditeurs ; sur ce qu'on disoit, qu'étant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martirs qui étoient en prison. Ainsi regardant le siége de Carthage comme vacant, ils procederent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin domestique de Lucilla, qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cecilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cens bourses : on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres ; mais aucun ni des clercs, ni des veuves, & du reste du menu peuple n'en toucha

Gesta. Zenopili conjal.

rien ; les évêques partagerent tout entr'eux. Ensuite les schismatiques écrivirent des lettres de tous côtez en Afrique, pour détourner tous les fideles de la communion de Cecilien. Mais il se crut suffisamment justifié, étant uni par lettres de communion avec toutes les églises & principalement avec l'église Romaine : où a toujours été la primauté de la chaire apostolique. Telle fut l'origine du schisme des Donatistes en Afrique. Car on leur donna ce nom, à cause de Donat des Cases noires, & d'un autre Donat plus fameux, qui succeda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage.

August. epist. 43.

Aug. hær. 69.

XXXV. Mort de Galerius. Persecution de Maximin.

Cependant l'empereur Galerius se voïant à l'extrémité recommanda à Licinius qui étoit auprès de lui, sa femme Valeria fille de Diocletien, & son fils Candidien âgé de quinze ans ; & peu de jours après son édit en faveur des chrétiens, il finit miserablement ; tout son corps étant consumé & corrompu ; c'étoit la dixneuviéme année de son regne, & la vingtiéme devoit commencer le premier de Mars de l'année suivante.

Lact. de mort. n. 36.

Si-tôt que Maximin eut appris la mort de Galerius, il partit d'Orient avec une extrême diligence, pour se rendre maître des provinces jusques au détroit de Calcedoine, pendant l'absence de Licinius, qui s'arrêtoit en Illyrie. La guerre étoit prête à se déclarer, & ils étoient en armes sur les bords de l'Hellespont chacun de leur côté ; enfin ils s'accommoderent & firent un traité sur le détroit même. Maximin revint après avoir mis ses affaires en sûreté, & se montra tel à tout l'Orient qu'il avoit été en Syrie & en Egypte. Il résolut d'ôter aux chrétiens la liberté que l'édit de Galerius leur accordoit. D'abord il leur défendit sous quelque prétexte, de s'assembler dans les cimetieres ; ensuite, pour paroître forcé à révoquer l'édit, il s'attira sous

Eus. 11. hist. c. 2.

main des députations des villes ; qui demandoient qu'il fût défendu aux chrétiens de bâtir des lieux d'assemblées dans leurs enceintes. Antioche fut la premiere à demander en grace qu'il ne fut permis à aucun chrétien d'y demeurer. Le chef de cette poursuite étoit le curateur de la ville nommé Theotecne, homme violent & artificieux ; qui avoit persecuté les chrétiens de tout son pouvoir, s'appliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, & à inventer contre eux toutes sortes de calomnies, & qui en avoit fait mourir un très grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter Philien,
Ibid. c. 3. c'est-à-dire, présidant à l'amitié ; & fit pour la consacrer des céremonies, des sacrifices & des purifications prophanes. Entre autres il fit voir à l'empereur pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit, que ses ennemis les chrétiens fussent bannis de la ville & du territoire.

c. 4. Theotecne aïant ainsi commencé, tous les autres magistrats des villes sujettes à Maximin firent faire des décrets semblables ; y étant excitez encore par les gouverneurs des provinces, qui en faisoient leur cour à l'empereur. Il répondit à leurs décrets par des lettres très-favorables ; & ainsi la persecution recommença après environ six mois d'intervalle, depuis le commencement de May jusques vers la fin d'Octobre. Maximin établit en chaque ville pour sacrificateurs des idoles & pour pontifes au-dessus d'eux, les personnages les plus considerables, & qui avoient le plus paru dans
Lact. n. 35. les charges. Ces pontifes étoient d'une institution nouvelle ; ils s'appliquoient avec grand soin aux céremonies de leur fausse religion, ils faisoient tous les jours des sacrifices devant tous leurs dieux ; & avec le secours des anciens sacrificateurs, ils empêchoient les chrétiens de

bâtir des églises, ni de faire l'exercice de leur religion en public & en particulier ; ils les prenoient de leur autorité pour les faire sacrifier, ou les presentoient aux juges. Maximin n'en demeura pas-là ; il choisit dans les provinces des personnes plus élevées en dignité pour en faire des pontifes d'un ordre superieur ; & il voulut que les uns & les autres portassent des manteaux blancs. L'empressement extraordinaire du prince excitoit tout le monde ; les officiers & les particuliers croïoient que le meilleur moïen d'obtenir toutes les graces qu'ils desiroient, étoit de crier contre les chrétiens, & d'inventer contre eux quelque malice nouvelle. Eusēb. ix. c. 4.

On fabriqua de faux actes de Pilate, contenant plusieurs blasphêmes contre J.C. comme si c'eut été la procedure que Pilate avoit faite contre lui ; & par l'ordre de l'empereur on les envoïa par tout, dans les villes & dans le plat païs, pour être exposez en public à tout le monde, & pour servir aux enfans de leçons que les maîtres d'écoles leur faisoient apprendre par cœur. Un commandant du nombre de ceux que les Romains appelloient ducs, aïant pris à Damas dans la place de miserables femmes débauchées ; les menaça de les mettre à la question ; & leur fit dire, qu'elles avoient été chrétiennes, qu'elles sçavoient leurs abominations, & qu'ils commettoient des impuretez dans les églises mêmes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion ; & leurs dépositions furent redigées en forme autentique, communiquées à l'empereur, & par son ordre envoïées & publiées dans toutes les villes & les autres lieux. Ce duc se tua lui-même peu de temps après.

Ainsi donc les enfans dans les écoles avoient à la bouche tout le long du jour les noms de Jesus & de Pila- Eus. iv. c. 7.

te ; & dans toutes les villes on voïoit des décrets & des refcrits de l'empereur, gravez en tables d'airain. Celui qu'il envoïa à la ville de Tyr contenoit ce qui fuit : A la fin la foibleffe de l'efprit humain a fecoué l'obfcurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plûtôt malheureux qu'impies, enveloppez des tenebres pernicieufes de l'ignorance ; & ils reconnoiffent qu'ils font gouvernez par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joïe que nous avons reffentie de recevoir cette illuftre marque de votre dévotion envers les dieux, quoique dès auparavant perfonne n'ignorât quelle étoit votre religion, fondée non fur une créance de paroles vaines, mais fur une fuite continuelle de miracles éclatans. C'eft pourquoi votre ville s'appelle avec jufte titre, le fiege & l'habitation des dieux immortels ; aïant tant de preuves évidentes de leurs prefences. Maintenant elle a négligé tous fes interêts particuliers : & fi-tôt qu'elle s'eft apperçuë que ceux qui fuivoient la maudite folie recommençoient à fe gliffer, & que le feu affoupi fe reveilloit ; elle a eu recours à notre pieté comme au rempart de toutes les religions. C'eft le grand Jupiter, lui qui préfide à votre illuftre ville, qui conferve vos dieux domeftiques, vos femmes, vos enfans, vos maifons, c'eft lui qui vous a infpiré cette falutaire penfée ; nous montrant combien il eft utile de s'approcher des faintes ceremonies avec la veneration qui leur eft dûë. Car qui eft affez infenfé, pour ne pas comprendre, que c'eft par la faveur des dieux que la terre donne fes fruits en abondance, que nous fommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempêtes, de tremblemens de terre ; au lieu que ces malheurs étoient fréquens auparavant ? Et tout cela arrivoit à caufe de la pernicieufe erreur & de l'extravagance de ces fcelerats,

qui couvroient presque toute la terre de confusion : voïés la beauté des moissons & des prairies, & la serenité du ciel. Rejoüissez-vous de ce que la puissance du terrible Mars étant appaisée par vos sacrifices, vous joüissez d'une paix tranquille. Tous ceux qui sortant de cet aveuglement sont revenus à des sentimens raisonnables, doivent se regarder comme sauvez d'un naufrage & délivrez d'une dangereuse maladie : mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie, soient chassez au plus loin de votre ville & de son territoire, comme vous l'avez demandé ; afin que délivrée de toute profanation, elle puisse servir les dieux, suivant les mouvemens de sa pieté. Au reste pour vous faire connoître combien cette demande nous a été agréable, nous vous permettons de nous demander telle grace qu'il vous plaira, en consideration de votre affection pour le service des dieux. Vous l'obtiendrez sans délai, comme un témoignage éternel à vous & à vos descendans, de la maniere dont nous avons recompensé votre religion.

Tel fut le rescrit de Maximin pour la ville de Tyr ; par où l'on peut juger des autres ; & en general des solides raisons que les païens emploïoient contre la religion chrétienne. Maximin fit alors par tout son empire ce qu'il avoit fait en Orient. Il défendoit, sous prétexte de clemence, de faire mourir les chrétiens, & commandoit seulement de les mutiler. Ainsi on arrachoit les yeux aux confesseurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir plusieurs.

Lact. mort. n. 36.

XXXVI. S. Apollonius & S. Philemon. *Acta sinc. p. 539. ex Ruf. & Pall.*

Le moine Apollonius, qui pour son merite avoit été ordonné diacre, avoit soin pendant la persecution de visiter les freres & de les encourager ; en sorte qu'il fit plusieurs martirs. Il fut pris & mis en prison dans la

roſée les environna & éteignoit le feu. Le juge & le peuple étonnez ſe mirent à crier tout d'une voix : Le Dieu des chrétiens eſt grand & unique, c'eſt le ſeul immortel. Le prefet d'Alexandrie l'aïant appris en fut extraordinairement irrité : il choiſit le plus cruel de ſes officiers, & fit mener à Alexandrie chargez de chaînes, le juge Arien qui s'étoit converti, & ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voïage S. Apollonius commença à inſtruire dans la foi ceux qui les conduiſoient ; & il les perſuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs priſonniers, & ſe confeſſerent auſſi chrétiens. Le prefet d'Egypte les voïant immobiles dans la foi, les fit jetter au fonds de la mer, & les baptiſa ſans y penſer. Leurs corps ſe trouverent enſuite tout entiers ſur le rivage, on les mit dans un même ſépulchre, & il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

XXVIII. Autres martirs d'Alexandrie.

Pluſieurs autres ſouffrirent le martire à Alexandrie, Fauſtus, Didius & Amonius prêtres : Heſychius, Theodore & Pacome évêques de diverſes égliſes, & un grand nombre d'autres en divers lieux, où leur memoire fut depuis célebre. C'eſt le temps du martir de ſaint Pierre évêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le ſiege douze ans, trois ans avant la perſécution, neuf ans depuis qu'elle eut commencé. Il paſſa ces neuf années dans des exercices de pieté plus rigoureux : ne laiſſant pas de prendre grand ſoin de ſon égliſe. Car il n'étoit pas moins recommandable par la ſcience de la religion, que par la vertu. Il fut arrêté ſans aucun ſujet, & lorſqu'on s'y attendoit le moins, par ordre de Maximin, qui lui fit promptement couper la tête, le vingt-cinquiéme de Novembre cette année 311. neuviéme de la perſécution. Outre les canons de pénitence que j'ai rapportez, il avoit écrit un livre de la divinité, où il parloit très-correctement

Euſ. VII. hiſt. c. ult. & IX. c. 6.

An. 311. conc. Eph. in Calc Act. I to. 4. p. 286.

du mistere de l'incarnation, disant, que le verbe Dieu s'est fait homme sans quitter sa divinité. L'église d'Alexandrie demeura un an sans pasteur.

Gelas Cyzic lib. II. c. I.

Athanas. vita An. c. 15. p. 479.

Alors S. Antoine quitta son monastere, & vint à Alexandrie avec les martirs que l'on y conduisoit de toutes parts, disant : Allons aussi combattre ou voir les combats. Quelque desir qu'il eût du martire, il ne voulut pas se livrer lui-même : mais il servoit les confesseurs dans les mines où ils travailloient & dans les prisons. Il prenoit grand soin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appellez ; & après qu'ils avoient confessé, il les accompagnoit jusqu'à l'exécution. Le juge voïant la fermeté d'Antoine & de ses compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugemens, ou de séjourner dans la ville. Tous les autres se cacherent ce jour-là : mais Antoine méprisa tellement cette ordonnance, que le lendemain il se mit en un lieu élevé ; aïant exprès lavé son habit de dessus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il se présenta ainsi au juge comme il passoit avec sa suite, & fut sensiblement affligé de n'avoir pas souffert le martire : mais Dieu le reservoit pour l'instruction des solitaires. Après la mort de saint Pierre d'Alexandrie, le fort de la persécution étant passé, il retourna à son monastere.

XXXVIII. S. Lucien d'Antioche.

Eus. IX. hist. c. 6.

Hier. in Catal. id. ep. 107. & in Ruf.

A Emese en Phenicie trois martirs furent exposez aux bêtes & devorez. L'un d'eux étoit l'évêque Silvain, très-avancé en âge, qui avoit passé quarante ans entiers dans l'épiscopat. Mais un des plus illustres martirs de cette persécution fut Lucien prêtre de l'église d'Antioche, très-austere en sa vie, très-sçavant & très éloquent. Il fit une édition de l'écriture sainte, ou plûtôt une correction des septante, suivant les meilleurs exemplaires : ensorte qu'il y en avoit trois éditions fameuses. Celle d'Egypte

faite par Hesychius : celle de Palestine, par le martir Pamphile ; celle d'Antioche, par le martir Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque-temps suspecte : on l'accusa d'être dans les sentimens de Paul de Samosate, & il demeura separé de la communion sous trois évêques ; apparemment Domne, Timée & Cyrille. Mais peut-être ne l'accusoit-on que faute de le bien entendre, comme saint Denis d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il mourut dans la communion de l'église, consideré comme un grand ascete & un grand martir. Il fut mené à Nicomedie, où l'empereur Maximin demeuroit alors ; & présenta au gouverneur une apologie de la doctrine Chrétienne, qui ne servit qu'à le faire mettre en prison. De-là, il écrivit plusieurs lettres, une entr'autres à l'église d'Antioche qui finissoit par ces mots : Toute la compagnie des martirs vous saluë. Je vous annonce la bonne nouvelle, que le pape Anthime a terminé sa course par le martire. Cette lettre fait voir qu'il étoit en communion avec les autres martirs & avec l'église d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme est l'évêque de Nicomedie.

Athan. in Synop. Script.

Eus. VIII. hist. c. 13.

Chr. pasc. an. 303. p. 277.

Le gouverneur après avoir inutilement exposé Lucien à plusieurs tourmens, le voulut éprouver par la faim ; & quand il l'eut long-temps soufferte, on dressa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles, pour irriter l'appetit par la présence de l'objet : mais le saint martir demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à son tribunal, l'interrogea encore dans les tourmens, & lui demanda son païs, ses parens, sa profession : mais il répondoit seulement à toutes les questions : Je suis Chrétien. Il mourut en prononçant cette sainte confession, l'an 312. le septiéme de Janvier : jour auquel l'église célebre encore sa memoire. Il fut enterré

Chrisost. hom. 46. an. 312.

Martir. Rom. Chr. Pasch. an. 317. p. 283.

à Deprane ville de Bythinie, que Constantin rétablit depuis, avec exemption de tributs en l'honneur de ce martir, & lui donna le nom de sa mere en la nommant Helenople. Dans le même temps Basilique évêque de Comane souffrit aussi le martire à Nicomedie.

Pall. Vita Chris. c. 11. p. 59.

XXXIX. Autres martirs.

Acta sinc. p. 567. Ex Basil. hom. 19.

Je rapporterai ici trois martirs illustres, dont on ne sçait pas précisément le temps : S. Gordius, S. Barlaam & sainte Julite. Gordius étoit de Cesarée en Cappadoce, il porta les armes & fut centurion. Mais voïant la violence de la persécution, il quitta le service, abandonna ses biens, ses esclaves, ses parens, ses amis, & se retira dans les lieux deserts; où il s'exerça long-temps aux jeûnes, aux veilles, aux prieres, à la méditation de l'écriture sainte. Quand il crut être assez preparé au combat, il revint, & prit le temps d'une fête, que les païens célebroient en l'honneur de Mars. Tout le peuple étoit assemblé pour voir des courses de chevaux : les Juifs & plusieurs chrétiens foibles y assistoient avec les infideles. Gordius se présenta hardiment au milieu de la carriere, & s'écria : Voilà que ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé : je me suis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point. Ces paroles attirerent sur lui les yeux de toute l'assemblée. Il étoit tel, qu'un homme qui depuis long-temps habitoit les montagnes, la barbe longue, les cheveux négligez, le corps sec; mal vêtu, portant une besace, appuié sur un bâton. Tous se mirent à crier : Les chrétiens de joie, les païens de fureur : le gouverneur qui présidoit aux jeux fit faire silence, & on amena Gordius à son tribunal. Il essaïa en vain les menaces des plus cruels tourmens, & les promesses les plus flateuses. Enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nuë, & condamna le martir à la mort. Tout le peuple du spectacle environnoit le tribunal : ceux qui

Rom. x. 20.

étoient demeurés dans la ville y accoururent aussi, jusques aux vieillards les plus infirmes & aux filles les plus retirées. Les parens & les amis de Gordius l'embrassoient en pleurant, pour lui persuader de ne se pas perdre dans la fleur de sa jeunesse, & du moins de dissimuler sa foi. Mais il demeura ferme, & leur dit : Ne pleurez point sur moi, mais sur les ennemis de Dieu qui persécutent les chrétiens, & qui se préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Après leur avoir parlé long-temps, il fit sur lui le signe de la croix, & s'en alla au supplice avec un visage ferme, & sans changer de couleur.

Barlaam étoit un homme rustique, simple & ignorant, mais d'un grand courage. Il fut mis en prison & souffrit tous les tourmens, jusqu'à lasser les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin, il fut amené devant l'autel des idoles : on lui mit dans la main des charbons ardens avec de l'encens, afin qu'il semblât l'offrir en secouant la main. Mais il tint sa main ferme comme si elle eût été de bronze, & aima mieux la laisser brûler. En la même ville de Cesarée Julite, femme chrétienne, fit appeller en justice un homme riche & puissant, qui vouloit usurper tout son bien sans fondement. Ne pouvant se défendre, il s'avisa de dire qu'elle n'étoit pas recevable à paroître en justice, parce qu'elle étoit chrétienne ; & en effet les derniers édits le portoient. Le juge laissant le principal de l'affaire civile, fit apporter du feu & de l'encens ; & comme elle refusa de sacrifier il la condamna au feu. Elle après avoir dit beaucoup de choses sur la confession du nom de Dieu, je jetta gaïement sur le bucher & y mourut. Son corps demeura entier, & fut ensuite enterré dans le vestibule de la principale église. A sa mort il sortit une fontaine

Acta sinc. p. 565. Ex S. Basil. hom. 18.

Acta sinc. p. 573. Ex Basil. orat. 3.

qui fut d'une grande utilité à la ville.

XL. Famine & peste. Euf. IX. hift. 6. 8.

Cependant, malgré la protection des dieux, dont les païens s'étoient flatez, & les beaux discours des édits de Maximin, son empire fut affligé de toutes sortes de maux. Les pluies d'hiver cause de la fecondité dans les païs chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire, de-là vint une famine imprevuë, & ensuite la peste, avec une autre maladie consistant principalement en un ulcere enflammé, que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps; mais il attaquoit principalement les yeux, & fit quantité d'aveugles, hommes, femmes & enfans. En même-temps Maximin s'attira la guerre avec les Armeniens, anciens amis & alliez des Romains. Ils étoient Chrétiens & affectionnez à la religion; & il se les rendit ennemis en les voulant obliger à sacrifier aux idoles. Il souffroit beaucoup en cette guerre d'Armenie lui & ses troupes; & cependant les villes de son obéissance étoient ravagées par la peste & par la famine. Une medimne de froment se vendoit deux mille cinq cens dragmes attiques. La medimne étoit d'environ deux boisseaux & un quart, & les deux mille cinq cens dragmes faisoient plus de neuf cens soixante-livres de notre monnoïe. Il mouroit un grand nombre de personnes dans les villes, & plus encore dans la campagne. Ensorte que les registres de cens qui contenoient les noms des païsans, étoient presque tous effacez. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher: d'autres, après avoir vendu leurs fonds petit à petit étoient réduits à la misere. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin & de mauvaises herbes, qui ruinoient leur santé. Des femmes les plus nobles étoient réduites à mendier dans les places des villes: la honte

qui paroiſſoit ſur leurs viſages & la propreté de leurs habits faiſoient voir leur qualité. Les uns deſſechez & ſemblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté & d'autre, & tomboient enfin de foibleſſe dans les ruës, puis couchez ſur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain ; & prêts à rendre le dernier ſoupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim n'aïant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodez étonnez de la multitude de ceux qui demandoient, après avoir beaucoup donné, devenoient durs & inſenſibles, craignant de tomber dans le même beſoin. Enſorte que l'on voïoit au milieu des places & des ruës des corps morts tout nuds, qui demeuroient pluſieurs jours ſans ſepulture. Quelques-uns furent mangez des chiens : ce qui fit que les vivans ſe mirent à tuer les chiens, de peur qu'ils ne devinſſent enragez, & ne les attaquaſſent eux-mêmes.

La peſte ne faiſoit pas moins de ravage, principalement ſur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de perſonnes conſtituées en dignité, de magiſtrats & de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de temps ; comme ſi la famine les eut exprès gardez à la peſte. Tout étoit plein de gemiſſemens dans les places & dans les ruës. On ne voïoit que des enterremens avec les flutes & les tambours : ſouvent on portoit enſemble deux ou trois corps, & les familles entieres periſſoient. Il n'y eut que les chrétiens qui montrerent de l'humanité en cette occaſion, & s'appliquerent à ſecourir les miſérables. On les voïoit occupez tout le jour ; les uns à enſevelir les morts, dont perſonne ne prenoit ſoin & qui tomboient à milliers : les autres à raſſembler les pauvres affamez & leur diſtribuer du pain. Enſorte que tout le monde en

parloit, & confessoit hautement que les chrétiens étoient les seuls qui confessent la veritable pieté.

XLI. Tirannie de Maximin. *Lactant. n. 37.*

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare, ni moins débauché, pour tous ces malheurs. Les impositions extraordinaires qu'il faisoit, enlevoient tout ce que Diocles & Maximien avoient laissé. On fermoit les greniers des particuliers, on selloit leurs magazins, on exigeoit par avance les tributs des années suivantes. On enlevoit des troupeaux de bétail, pour les sacrifices ordinaires & pour la subsistance des troupes qui prodiguoient les vivres. Tout cela ne contribua pas peu à la cherté & à la famine. Sa passion pour les femmes étoit encore plus insupportable: il y avoit des eunuques & d'autres ministres infames, qui cherchoient par tout. Si-tôt que l'on trouvoit un beau visage, c'étoit aux maris & aux peres à se retirer. On dépouilloit les femmes & les filles de qualité pour les visiter, & si quelqu'une en faisoit difficulté, on la faisoit mourir comme criminelle de leze majesté. Il y eut des maris qui se tuerent eux-mêmes, ne pouvant se consoler qu'il eût abusé de leurs femmes, qu'ils aimoient pour leur fidelité: souvent il les leur renvoïoit après en avoir abusé; & c'étoit les premiers du senat qu'il traitoit ainsi.

Sophronie femme du prefet de Rome, étant abandonnée par son mari à l'empereur Maximin, demanda un peu de temps pour se parer: mais quand elle fut seule dans sa chambre, elle se perça d'une épée, & ne laissa que son corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que personne ne se mariât sans sa permission; & il faisoit épouser à ses esclaves des filles nées libres dont il avoit abusé. Ses officiers suivoient son exemple: ils enlevoient à leur gré les filles de mediocre condition; & ils demandoient à l'empereur

pereur les plus considerables que personne n'osoit leur refuser, quand ils avoient une requête répondüe de lui. Ses gardes & la plûpart de sa suite étoient des barbares, principalement des Goths, qui chassez par les leurs s'étoient donnez à Galerius.

Maximin n'épargna pas même l'imperatrice, qu'il venoit d'appeller sa mere, Valerie fille de Diocles, veuve de Galerius. Elle avoit passé dans ses terres croïant y être plus en seureté, vû principalement qu'il étoit marié : mais elle n'avoit pas encore achevé son deüil, qu'il lui envoïa faire des propositions de mariage; étant prêt à répudier sa femme, si Valerie consentoit à l'épouser. Valerie répondit qu'elle ne pouvoit penser à des nôces, dans l'état de deüil où elle étoit; que s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même; enfin qu'il étoit sans exemple, qu'une femme de son rang se fût remariée. Aïant reçu cette réponse, il entre en furie, la proscrit, lui ôte son bien, ses officiers, fait mourir ses eunuques dans les tourmens; l'envoïe en exil avec sa mere, les faisant souvent changer de place comme pour s'en joüer. Il condamne ses amis sous de faux prétextes d'adultere. L'imperatrice Valerie étant ainsi releguée dans les deserts de Syrie, trouva moïen d'en donner avis secretement à Diocles son pere. Il envoïa prier Maximin de la lui envoïer; & après plusieurs ambassades réïterées il ne put l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Constantin.

Zozim. lib. II *p.* 675.

Maxence avoit déclaré la guerre à Constantin sous prétexte de vanger la mort de son pere Herculius. Constantin de sa part avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, & en même temps celles de Dioclétien; car dans la plûpart des peintures ils étoient joints ensemble. Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur,

de voir de son vivant ses images abatuës : aussi Dioclétien en conçut un tel chagrin, qu'il résolut de mourir. Maximin avoit de la jalousie contre Licinius, que Galerius lui avoit préferé. Ainsi nonobstant le traité qu'ils venoient de faire, quand il sçut que Constantin avoit promis sa sœur à Licinius, la liaison de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoïa donc secretement à Rome, pour demander à Maxence son alliance & son amitié. Ce secours parut à Maxence comme venu du ciel : il reçut bien les ambassadeurs, on fit le traité, on mit ensemble les images des deux empereurs Maximin & Maxence. Maxence se tenoit enfermé dans Rome, à cause d'un oracle qui le menaçoit de mort, s'il sortoit hors des portes. Il ne laissoit pas de faire la guerre par de bons capitaines ; & il étoit le plus fort. Outre l'armée de son pere, dont il avoit dépoüillé Severe, il en avoit une autre de Maures & d'Italiens, qui lui étoit particuliere. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage ; enfin Constantin se servant de tout son courage & résolu à tout évenement, approcha de Rome avec toutes ses troupes, & campa vis-à-vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuse.

Euseb. vita Constan. lib. 1. c. 27. 28. &c.

Comme ses forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir besoin d'un secours superieur ; & pensa à quelle divinité il s'adresseroit. Il considera que les empereurs qui de son temps avoient été zelez pour l'idolâtrie & la multitude des dieux, avoient péri miserablement ; & que son pere Constance, qui avoit honoré toute sa vie le seul Dieu souverain, en avoit reçu des marques sensibles de protection. Il résolut donc de s'attacher à ce grand Dieu ; & se mit à le prier instamment de se faire connoître à lui, & d'étendre

sur lui sa main favorable. L'empereur Constantin prioit ainsi de toute affection ; quand vers le midy, le soleil commençant à baisser, comme il marchoit par la campagne avec des troupes il vit dans le ciel au-dessus du soleil une croix de lumiere & une inscription qui disoit. Cecy te fera vaincre. Il fut étrangement surpris de cette vision, & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même chose, ne furent pas moins étonnées. L'empereur long-temps aprés racontoit cette merveille, & assuroit avec serment l'avoir vûë de ses yeux, en presence d'Eusebe évêque de Cesarée, qui en a écrit l'histoire.

Constantin fut occupé le reste du jour de cette merveille, pensant à ce qu'elle pouvoit signifier. La nuit comme il dormoit, J. C. lui apparut avec le même signe qu'il avoit vû dans le ciel, & lui ordonna d'en faire une image & de s'en servir contre ses ennemis dans les combats. L'empereur se leva avec le jour, & déclara le secret à ses amis ; puis il fit venir des orféves & des joüailliers ; & s'étant assis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enseigne qu'il vouloit faire, & leur commanda de l'executer avec de l'or & des pierres précieuses : en voici la forme. Un long bois comme d'une pique revêtu d'or avoit une traverse en forme de croix : au bout d'enhaut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries qui enfermoit le symbole du nom de Christ, c'est-à-dire, les deux premieres lettres Chi & Ro, le Ro posé au milieu du Chi en cette sorte. A la traverse de la croix pendoit un petit drapeau quarré d'une étoffe trés-précieuse ; de pourpre tissuë d'or & chargée de pierreries. Au-dessus de ce drapeau & au-dessous de la petite croix, c'est-à-dire, du monogramme ; étoit en or

l'image de l'empereur & de ses enfans. Telle fut l'enseigne que fit faire Constantin ; la forme n'en étoit pas nouvelle ; mais on ne trouve point avant ce temps, le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toujours depuis. L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de Christ ; ses soldass le portoient sur leurs écus ; & les medailles des empereurs chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves & des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

V. Cang. Gloss. Prudent. in Sym. lib. 1.

Eus. 11. vit. c. 8.

Cependant il fit venir des évêques, & leur demanda quel étoit ce Dieu qui lui avoit apparu, & que signifioit ce signe. Ils lui dirent : Ce Dieu est le fils unique du seul Dieu : le signe que vous avez vû est le trophée de la victoire qu'il a remportée sur la mort, quand il est venu sur la terre. Là-dessus ils lui exqliquerent la cause de son avenement & le mystere de l'Incarnation. L'empereur écoutoit ces discours, & toujours frappé de ce qu'il avoit vû, les recevoit comme des instructions divines. Il voulut deslors lire les saintes écritures, avoir toujours des évêques auprès de lui, & honorer en toutes manieres le Dieu qui lui avoit apparu.

XLIV.
Victoire de Constantin.

Eus. 1. vita Const. 33. 34. &c. Zosim. lib. 2.

Maxence demeuroit enfermé dans Rome, où il s'abandonnoit à toutes sortes de crimes. Un jour, sur un sujet assez leger, il fit massacrer une grande multitude de peuple, par les soldats prétoriens ; sous divers pré-

textes il fit mourir plusieurs senateurs l'un aprés l'autre pour avoir leur bien ; il réduisoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort superstitieux, & cherchoit à s'attirer la victoire par des operations magiques : il faisoit immoler des lions, & offroit des sacrifices détestables, jusques à faire ouvrir des femmes enceintes & foüiller dans les entrailles des petits enfans. Effraïé de quelque mauvais augure il quitta le palais avec sa femme & son fils, & il se retira dans une maison particuliere.

Prud. in Sym. lib. 1.

Panegyr. 2.

La cinquiéme année de son regne finissoit le vingt-huitiéme d'Octobre de cette même année 312. Ce même jour Constantin encouragé par la vision celeste ; mit ses troupes en bataille & s'approcha de Rome. Maxence fit sortir les siennes sans sortir lui-même ; elles passerent le pont, les deux armées se rencontrerent, & le combat s'échauffa. Cependant il y eut sédition dans Rome, & le peuple disoit tout haut, que Maxence abandonnoit la cause publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour la fête de son avenement à l'empire ; le peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cri il s'enfuit du cirque, appella quelques senateurs & fit consulter les livres des Sibylles. On trouva que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr miserablement : il crut la victoire assurée pour lui. Il sort & vient à l'armée ; une infinité de choüettes vinrent aussi-tôt se reposer sur les murailles. A la vûë de Maxence le combat se rallume, ses gens plient, il fuit ; & poussé par la foule, il regagne le pont qu'il avoit fait faire avec des batteaux : mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre, en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit cru par-là tendre un piege à ses ennemis ; & il y fut

An. 312.

Zozim. lib. 11. p. 676.

pris lui-même. Le pont se trouva rompu, les batteaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient dessus, Maxence tout le premier tomba dans le Tybre, ensuite ses gardes; & telle fut la fin de ce Tyran. Son corps fut trouvé, on lui coupa la tête, & on la porta dans Rome sur une pique.

Elle ouvrit aussi-tôt ses portes à Constantin, & il y entra victorieux. Le senat & tout ce qu'il y avoit de grands, le peuple Romain & jusques aux femmes & aux enfans, le reçurent comme leur liberateur; avec Une joïe qui paroissoit à leurs regards & à leurs cris. une grand multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuse nouvelle. Constantin triompha; la pompe fut ornée par les senateurs délivrez des prisons, où les retenoit Maxence, dont la tête fut portée dans le triomphe, & ensuite envoïée en Afrique. Le senat fit ériger un arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui se voit encore à Rome avec cette inscription: A l'empereur Cesar Flavius Constantin, grand, pieux, heureux, le senat & le peuple Romain a dédié cet arc de triomphe; parce que poussé par la divinité & par sa grandeur d'ame, accompagné de son armée, il a vangé l'état en même temps du tyran & de toute sa faction par ses justes armes. On orna cet arc de plusieurs bas reliefs excellens qui avoient été faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux, & de Marc-Aurele. On dressa une statuë à Constantin dans une place publique de Rome où il vouloit paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, & fit mettre à la base cette inscription: Par ce signe salutaire, vraïe marque de courage, j'ai délivré votre ville du joug du tyran, & j'ai rétabli le senat & le peuple en son ancienne splendeur. L'Italie dédia à Cons-

Euf. 11. hist. c. 9. vit. c. 4.

tantin un écu & une couronne d'or : Rome une ſtatuë d'or, comme d'un dieu : il demeura à Rome le reſte de cette année.

XLV. Mort de Dioclétien. *Lact. n. 44. Idem 42.*

Maximin aïant appris la défaite de Maxence, en fut auſſi affligé, que s'il avoit été vaincu lui-même. Mais aïant appris enſuite que le ſenat avoit donné à Conſtantin le titre de premier empereur que lui-même s'attribuoit ; il en fut tellement irrité, qu'il ſe déclara ouvertement ſon ennemi, & lui diſoit des injures mêlées de railleries. Cependant le vieux Diocles étoit toujours languiſſant. Depuis qu'il eut appris que Conſtantin avoit abattu ſes images avec celles d'Herculius, il réſolut de mourir : il alloit de côté & d'autre agité de continuelles inquiétudes, ſans prendre ni nourriture ni repos. Il ne faiſoit que gémir & répandre des larmes, il ſe tournoit & retournoit ſans ceſſe, tantôt dans ſon lit, tantôt à terre. Cet empereur qui avoit regné vingt ans ſi heureuſement, tombé depuis ſept ans dans une vie obſcure, mépriſé & maltraité, réduit enfin à haïr la vie ; mourut d'épuiſement & d'affliction le troiſiéme Decembre de cette année 312. *An. 312.*

XLVI. Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des chrétiens. *An. 313.* *Lact. num. 45. Euſ. hiſt. 5.*

Conſtantin aïant paſſé à Rome deux mois & demi, en partit le dix-huitiéme de Janvier 313. & ſe rendit à Milan. Licinius s'y trouva auſſi, pour recevoir Conſtantia ſœur de Conſtantin, qu'il devoit épouſer ; & les nôces y furent celebrées. Ce fut-là que les deux empereurs firent un édit en faveur des chrétiens en ces mots : Nous étant heureuſement aſſemblez à Milan, moi Conſtantin auguſte & moi Licinius auguſte, & traitant de tout ce qui regarde la ſûreté & l'utilité publique ; nous avons cru qu'un de nos premiers ſoins devoit être de regler ce qui regarde le culte de la divinité, & de donner aux chrétiens & à tous les au-

tres la liberté de ſuivre telle religion que chacun voudroit ; afin d'attirer la faveur du ciel ſur nous & ſur tous nos ſujets. Nous avons donc réſolu par un conſeil ſalutaire, de ne dénier à qui que ce ſoit la liberté d'attacher ſon cœur à l'obſervance des chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui être la plus convenable : afin que la ſouveraine divinité, dont nous ſuivons la religion d'un cœur libre, puiſſe nous favoriſer en tout de ſes graces ordinaires. C'eſt pourquoi vous devez ſçavoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit eſt adreſſé :) que nonobſtant toutes les clauſes des lettres qui vous ont été adreſſées touchant les chrétiens ; il nous a plû maintenant d'ordonner purement & ſimplement, que chacun de ceux qui ont la volonté d'obſerver la religion chrétienne, le faſſe ſans être inquieté ni moleſté en façon quelconque. Ce que nous avons cru devoir vous déclarer nettement, afin que vous ſçachiez, que nous avons donné aux chrétiens la faculté libre & abſoluë d'obſerver leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté, pour maintenir la tranquillité de notre regne.

Nous avons de plus ordonné, à l'égard des chrétiens ; que ſi les lieux où ils avoient coutume de s'aſſembler ci-devant, & touchant leſquels vous aviez reçu certains ordres par des lettres à vous adreſſées, ont été achetez par quelqu'un, ſoit de notre fiſc, ſoit de quelque perſonne que ce ſoit ; ils ſoient reſtituez aux chrétiens, ſans argent ni répetition de prix, & ſans aucun délai ni difficulté. Que ceux qui les auront reçus en don, les rendent pareillement au plûtôt ; & que tant les acheteurs que les donataires, s'ils croïent avoir quelque choſe à eſperer de notre bonté, s'adreſſent au vicaire

caire de la province, afin qu'il leur soit pourvû par nous. Tous ces lieux seront incontinent délivrez à la communauté des Chrétiens par vos soins. Et parce qu'il est notoire, qu'outre les lieux où ils s'assembloient, ils avoient encore d'autres biens appartenans à leur communauté, c'est-à-dire, aux églises & non aux particuliers : vous ferez rendre à leurs corps & communauté toutes ces choses aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation : à la charge que ceux qui les auront restituées sans remboursement, pourront esperer de notre grace leur indemnité. En tout ceci vous emploïerez très-efficacement votre ministere, pour la communauté des Chrétiens ; afin d'executer nos ordres au plûtôt, & procurer la tranquillité publique. Ainsi la faveur divine, que nous avons déja éprouvée en de si grands évenemens, continuëra toujours à nous attirer d'heureux succez, avec le bonheur des peuples. Et afin que cette ordonnance puisse venir à la connoissance de tous ; vous la ferez afficher par tout avec votre attache, en sorte qu'elle ne puisse être ignorée de personne. Tel fut l'édit de Constantin & de Licinius pour la liberté de la religion chrétienne.

XLVII. Guerre de Maximin. *Lact. n. 45.*

Maximin apprenant qu'ils étoient occupez à celebrer des nôces, partit de Syrie, fit marcher ses troupes dans la plus grande rigueur de l'hiver ; & doublant les journées, se rendit en Bithynie avec un armée fatiguée. Il perdit par les pluïes, les neiges, les bouës, le froid & le travail, des chevaux & des bêtes de toutes sortes : les chemins en étoient couverts & sembloient montrer une défaite. Il ne se tint pas dans ses bornes : il passa le détroit & vint en armes aux portes de Bysance, où Licinius avoit laissé une garnison pour de tels évenemens. Il usa de prieres & de menaces, & consuma

313. où finissoit la huitiéme année, depuis que Maximin avoit été déclaré Cesar : le premier de May 305. Licinius voulant le vaincre le jour de son avenement à l'empire, comme Maxence avoit été vaincu le jour du sien. Maximin voulut anticiper, & mit ses troupes en bataille le matin du dernier d'Avril ; afin de celebrer le lendemain sa fête après la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius, que Maximin s'étoit avancé : on prend les armes, on s'avance à sa rencontre. Il n'y avoit entre-deux qu'une plaine sterile, nommée Champ-serain. Déja les deux armées étoient en presence, quand les soldats de Licinius ôterent leurs écus & leurs casques, leverent les mains aux ciel, & firent la priere qu'ils avoient apprise, & que leurs chefs & l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leur voix. Après avoir dit trois fois la priere, pleins d'un nouveau courage, ils reprennent leurs casques & leurs écus.

XLVIII. Victoire de Licinius. Fin de la persécution.

Les empereurs s'avancerent & eurent une conference ; mais il fut impossible de porter Maximin à la paix. Il méprisoit Licinius, & croïoit que ses soldats l'alloient abandonner, parce que Licinius étoit ménager & lui prodigue ; & il avoit entrepris la guerre sur cette esperance, que prenant l'armée de Licinius sans combat, il doubleroit ses forces pour attaquer Constantin. On s'approche donc, on sonne les trompettes, on déploïe les enseignes ; les gens de Licinius fondent vigoureusement sur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantez ne purent ni tirer leurs épées, ni jetter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons & sollicitoit les troupes de Licinius, tantôt par des prieres, tantôt par des promesses : personne ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les siens, qui se laissoient tuer sans

résistance ; & ce grand nombre de légions tombe comme une moisson, sous les mains d'un petit nombre. Ils sembloient tous avoir oublié leur nom, leur courage, leurs anciennes recompenses ; & n'être pas venus pour combattre, mais pour se faire égorger, comme de victimes dévoüées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déja tombé une grande multitude, quand Maximin voïant tourner la chose autrement qu'il ne pensoit quitta la pourpre, prit un habit d'esclave & repassa le détroit. Après lui personne n'eut honte de s'enfuir. Il demeura sur la place la moitié de son armée, le reste se rendit, ou prit la fuite. Il arriva à Nicomedie la nuit d'après le premier jour de Mai, aïant fait soixante milles en un jour & en deux nuits : il prit à la hâte sa femme : ses enfans, & quelque peu d'officiers de son palais, & marcha vers l'orient : mais il s'arrêta en Cappadoce, aïant rassemblé quelques fuïards & quelques troupes d'orient ; & ce fut-là qu'il reprit la pourpre. Licinius aïant reçu une partie de l'armée de Maximin, qui se rendit à lui, & qu'il distribua dans ses troupes ; fit passer son armée en Bithynie peu de jours après la bataille. Il entra à Nicomedie, & rendit graces à Dieu, qui lui avoit donné la victoire : puis le treiziéme de Juin, sous le troisiéme consulat de Constantin avec lui, c'est-à-dire, l'an 313. il fit publier l'édit donné en faveur des Chrétiens à Milan quelques mois auparavant ; & les exhorta de vive voix, à rétablir les églises en leur premier état. Ainsi finit la persecution, au bout de dix ans & environ quatre mois. Car elle avoit commencé à Nicomedie, lorsque l'église y fut abbatuë le vingt-troisiéme de Février l'an 303.

An. 313.

XLIX. Mort de Maximin Daïa.

Licinius avec son armée victorieuse suivit Maximin, qui s'enfuit & se retira dans les détroits du mont Tau-

rus, dont il ferma les passages par quelques retranchemens ; & comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il se retira enfin à Tarse. Là se trouvant en péril par mer & par terre, & ne voïant plus de refuge ; la crainte & le chagrin le firent recourir à la mort, comme au remede le plus asseuré. Il se remplit de vin & de viandes, comme ceux qui en prennent pour la derniere fois, puis il avala du poison : mais comme il avoit l'estomac plein, l'effet present n'en fut pas grand ; & il produisit une langueur, qui le tourmenta plus long-temps.. Il sentoit brûler ses entrailles avec des douleurs si excessives, qu'il en vint jusqu'à la fureur : & que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, comme pressé d'une faim extrême : puis il se battoit la tête contre les murailles, de sorte que ses yeux enflerent & qu'il en perdit la vûë. Alors il crut voir Dieu qui le jugeoit environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui sont à la torture, & disoit : Ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont les autres. Ensuite il avoüoit, comme vaincu par les tourmens ; & de temps en temps il prioit Jesus-Christ en pleurant, d'avoir pitié de lui. Il rendit l'esprit avec les gemissemens d'un homme qui se sent brûler ; & telle fut la fin de Maximin Daïa, le plus cruel de tous les persecuteurs.

Toute leur race périt aussi. Licinius fit mourir Valere & Candidien : on ne sçait qui étoit Valere. Candidien étoit fils de Galerius & d'une concubine : mais sa femme Valerie l'avoit adopté, parce qu'elle étoit sterile. Licinius fit aussi punir de mort Severien fils de Severe, qui avoit suivi Maximin dans sa fuite ; l'accusant d'avoir voulu prendre la pourpre, après la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maxi-

min âgé de huit ans, sa fille âgée de sept ans, fiancée à Candidien ; & fit précipiter leur mere dans le fleuve Oronte, qui passe à Antioche, où elle avoit souvent fait noïer des femmes vertueuses. Valerie veuve de Galerius & fille de Dioclетien, après avoir erré pendant quinze mois en diverses provinces, vêtuë pauvrement, fut enfin reconnuë & arrêtée à Thessalonique avec sa mere. Leur supplice fut un grand spectacle, & attira la compassion du peuple, qui consideroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la tête, & on jetta les corps dans la mer. Tout ceci a esté écrit dans le temps même, par Lactance en son traité de la mort des persecuteurs, pour faire voir la vengeance divine sur cette race criminelle.

Fin du second Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

Canons

à

FIN.

